


OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF
Library Regd. No
INDIA

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

JUILLET — DÉCEMBRE 1885



ANGERS. — IMPRIMERIE DE BURDIN ET Cie
4, rue Garnier

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME VI

JUILLET — DÉCEMBRE 1885

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1885



OBSERVATIONS

SUR

LES MONNAIES A LÉGENDES EN PEHLVI

ET PEHLVI-ARABE

(*Suite*[1])

XLIV. Le pehlvi sassanide et, jusqu'à certain point, le pehlvi avestique, malgré les différences grammaticales qui existent entre ces deux dialectes, représentent un des stages de la langue perse. C'est pour nous en quelque sorte le troisième degré, ou plutôt la troisième période de l'histoire de cette langue, le perse des Achéménides constituant la période archaïque et le perse de l'époque arsacide devant représenter, quoiqu'il n'y en ait aucune trace, le deuxième stage. Les deux périodes arsacide et sassanide constituent en quelque sorte le moyen âge de l'histoire de la langue iranienne dont le persan de l'ère musulmane est la partie moderne[2].

Au moment où nous apparaît le pehlvi sassanide des inscriptions (la plus ancienne est d'Ardéchir I, 240 de J.-C.), il y a cinq siècles qu'on n'a pas de documents. Les dernières inscriptions achéménides sont, en effet, d'Artaxercès Ochus (361-336 av. J.-C.), elles diffèrent déjà, comme langue, de celles de Darius I qui remontent à 522. Un intervalle de deux siècles a suffi pour introduire dans la langue des changements sensibles. Nous ne savons pas ce qu'a pu être le pehlvi des Arsacides, mais le pehlvi sassanide est très dégénéré par rapport au perse des Achéménides. Ainsi, avec le texte de l'inscription de Narsès à Nakshi-Rustam,

1. Voir la Revue de septembre, octobre 1884, mars-avril et juin 1885.

2. M. J. Darmesteter emploie pour distinguer les trois époques, les mots : vieux perse (des Achéménides), pehlvi ou parsi (des Arsacides et Sassanides) et persan (depuis la conquête musulmane). V. *Etud. iran.*, I, p. 42.

nous avons une langue très différente, c'est déjà presque la langue moderne : les huit cas, la distinction des genres, le duel de l'ancien perse ont disparu; le relatif *hya* est devenu l'izafet *i* qui n'existe que dans la prononciation mais qu'on n'écrit pas[1]; les dentales finales sont supprimées dans la plupart des cas, etc. Toutes ces modifications ne sont pas l'œuvre d'un jour; nous les constatons, nous les trouvons toutes faites, sans pouvoir suivre la filière depuis la langue des Achéménides jusqu'au pehlvi, sans pouvoir connaître les transformations successives qui se sont produites entre deux formes aussi éloignées l'une de l'autre que *hya* et *i* par exemple.

XLV. Quant au chaldéo-pehlvi que l'on rencontre sur les inscriptions de Nakshi-Rustam, Nakshi-Radjeb, Pâi-Kulî, Hâdji-âbad, Cottayam, etc, on suppose que c'était la langue parlée par les populations araméennes de l'empire sassanide. De même que sous les Achéménides les textes cunéiformes étaient rédigés dans les trois langues perse, assyrien et scythique, afin qu'ils fussent compris par les divers peuples de races aryenne, sémitique ou touranienne, de même les inscriptions sassanides gravées sur les rochers et les palais ont été consignées dans les deux langues pehlvie et araméenne qui étaient parlées par la majeure partie des populations. Les Suséens, Elamites, Cosséens, et autres tribus touraniennes (c'est-à-dire ni aryennes ni sémitiques), n'ayant pas d'écriture alphabétique propre, ne sont pas représentés sur les monuments sassanides.

La langue écrite avec les caractères appelés *parthian*, *west-pahlavi*, *persepolitan* ou chaldéo-pehlvi (v. suprà § V), est du chaldéen, mais fortement imprégné d'iranien, en sorte que c'était un dialecte mixte, analogue au pehlvi, c'est-à-dire composé d'éléments sémitiques et perses[2]. Il y a cette différence toutefois

1. On le trouve cependant dans les manuscrits pehlvis, mais comme on l'a vu ci-dessus, il n'y en a aucune trace certaine dans les inscriptions monumentales.

2. M. Haug (*op. l.*, p. 87) a trouvé la proportion suivante : Dans la version pehlvie de Hâdji-âbâd il y a 15/20 de mots sémitiques et 16/20 dans la

entre les deux langues, que, pendant que le pehlvi reste une langue iranienne tout en étant très mélangée de mots et de formes sémitiques, le chaldéo-pehlvi reste au contraire, malgré ses emprunts au perse, une langue araméenne. Telle est du moins l'appréciation générale qu'on peut faire de ces deux idiomes, appréciation qui n'est en quelque sorte que superficielle et provisoire, attendu les difficultés et les incertitudes de lecture.

Parmi les formes persanes qu'a adoptées le chaldéo-pehlvi, on peut signaler dans l'inscription d'Hâdjî-âbâd, minû-shîhar « d'origine céleste, » pehlvi minûtchetrî ; schîhar est la forme persane چهر, les terminaisons *t*, *d* dans les verbes, les pluriels en *ân* à côté du pluriel sémitique *în* ; l'usage de l'*î* intercalaire dans shâh-î pûhar (pehlvi shahpûhrî), forme qui pourrait bien être une construction avec l'izafet, etc. Par contre, le chaldéo-pehlvi a très peu de ces noms en *man*, terminaison si fréquente en pehlvi où elle est justement spéciale aux noms d'origine sémitique ; il manque également de la finale *ân* et *ûn*, qui est très fréquente dans les verbes pehlvis empruntés à l'araméen. Je ne donne ces comparaisons qu'à titre de renseignements et avec la plus grande circonspection, l'état de la science en cette matière ne permettant pas d'établir d'une manière certaine et complète le lexique comme la grammaire du perse et de l'araméen des inscriptions sassanides.

Au point de vue de l'écriture, on peut voir par le tableau contenu en la planche XVIII que, tout en ayant la plus grande analogie entre elles, les deux écritures sassanide-monumentale et chaldéo-pehlvi (6e et 7e colonnes) ont cependant des différences caractéristiques qui suffisent pour donner à chacune d'elles, dans l'ensemble d'un texte, une physionomie particulière[1]. On voit de

version chaldéenne. M. West a remarqué de son côté (*op. l.*, p. 370) que le texte sassanide avait trois quarts de ses mots identiques au pehlvi des manuscrits, tandis que la version chaldéenne n'en avait qu'un quart. Ces deux résultats sont tout à fait contradictoires.

1. V. par exemple le *daleth* qui a le point diacritique comme en syriaque (le palmyrénien pointe le *resh*) le *khet*, le *lamed*, le *mim*, le *phé*, le *samech* ; l'absence de *tch*.

suite, à l'aspect d'une inscription à deux colonnes, qu'il y a deux écritures distinctes, quoique étant toutes deux d'origine phénicienne, et par suite deux langues.

XLVI. Avant de passer à l'étude des monnaies pehlvi-arabes, je dois dire quelques mots de deux autres catégories de pièces qui, quoique frappées en dehors de l'empire sassanide proprement dit, appartiennent cependant au monnayage pehlvi. Ce sont :

Les monnaies sassanido-géorgiennes.

Et les monnaies indo-sassanides.

Dès 1819, Fraehn avait fait connaître dans ses *Novæ symbolæ*, etc. [1], une monnaie bilingue portant à l'avers le buste sassanide avec le nom de Stephanos en caractères majuscules georgiens dits *khoutsouri*, et, au revers, la croix sur une sorte de pyrée en forme d'autel, avec légende pehlvie que l'illustre numismate russe n'avait pu déchiffrer. Près de trente ans plus tard le prince Barataïef publia d'autres monnaies du même genre, avec le pyrée sans croix, et portant les monogrammes de Wakhtang (446-500 de J.-C.). Stephanos II (630-663) et Djouanchir (718-787). Telle était du moins l'attribution que proposait l'archéologue géorgien [2]. Quelques années après, le général Bartholomaei qui a exploré de 1849 à 1857, tout le Caucase et qui a découvert dans le sol un nombre considérable de monnaies et d'inscriptions pehlvi-arabes et georgiennes, dont les musées de l'Ermitage et de Tiflis sont particulièrement dépositaires, publiait également d'autres monnaies géorgiennes à légendes pehlvies et en faisait l'objet de savantes dissertations sous forme de lettres adressées à M. Brosset [3]. L'ensemble de ces pièces est très restreint, il ne

1. *Novæ symbolæ ad rem numariam Muhammedanorum ex Museo*, etc., 1819. V. aussi Dorn... Œuvres posthumes de Fraehn, t. II, 1877.

2. V. *Documents numismatiques de Géorgie*, Saint-Pétersbourg, in-4, 1844, en géorgien, russe et français, par le prince Barataïef.

3. Elles ont été imprimées en 1859 sous le titre de *Lettres numismatiques et archéologiques relatives à la Transcaucasie*, Saint-Pétersbourg, in-4. J'ai déjà eu occasion de citer cet ouvrage.

paraît pas y en avoir en tout plus d'une dizaine; mais on a trouvé en Georgie et dans les différents pays du Caucase et des bords de la mer Caspienne, de nombreuses monnaies arsacides et sassanides, ces dernières presque exclusivement des règnes de Kobad, de Khosroes Ier Nouchirvân et Hormisdas IV, ce qui prouve l'étendue des relations entre ces pays et la Perse.

XLVII. Malgré le voisinage et les conquêtes, d'abord des Grecs, puis des Romains et des Perses, le Karthli (nom national de la Géorgie), eut toujours ses eristhavs ou mthawars (princes) indépendants; les annales indigènes et arméniennes en font foi[1]; mais le monnayage national n'apparaît qu'assez tard sous les Sassanides. Jusqu'alors c'était l'argent et le cuivre romains qui avaient cours, en même temps que la drachme arsacide et ses subdivisions. Au moment où la Géorgie commence à frapper monnaie, elle imite tout naturellement les pièces qui étaient alors en circulation, c'est-à-dire la drachme perse qui, par sa qualité, avait détrôné le denier d'argent romain et byzantin d'un titre inférieur. Les monnaies géorgiennes sont donc d'abord copiées sur le type sassanide qui continue à être employé seul, pendant les VIe et VIIe siècles, non seulement sur les monnaies, mais même sur les monuments de pierre, car on a trouvé des têtes nues avec les touffes de cheveux caractéristiques de l'art perse sur des sculptures géorgiennes du VIIe siècle[2]. Vers 630, après les campagnes d'Héraclius au Caucase, et l'installation d'Adarnassé comme mthawar et couropalate par l'empereur de Constantinople, la monnaie byzantine circula en abondance en Géorgie, et c'est ainsi qu'on peut expliquer la quantité de pièces d'Héraclius et de ses premiers successeurs qu'on a trouvées et qu'on exhume encore aujourd'hui du sol du Karthli et du Djawakheth. Après une lacune de deux siècles, les monnaies indigènes reparaissent

1. Ainsi Pharnabaze, roi de Colchide, qui était contemporain d'Alexandre le Grand, joue un rôle important dans l'histoire de l'Asie Mineure.

2. M. Bartholomaei a également découvert à Derbend, en 1849, des restes d'inscriptions pehlvies. V. ouvrage cité, p. 80.

(en 958 sous David) avec légendes géorgiennes, mais toujours au type byzantin qui subsiste jusqu'à l'époque arabe [1].

C'est donc au début de l'histoire du monnayage géorgien, c'est-à-dire au VI[e] siècle, qu'il faut rapporter les monnaies à légendes pehlvies frappées par les princes de Karthli.

XLVIII. Ces monnaies, si rares et si peu nombreuses qu'elles soient, offrent cependant trois types distincts :

1° Buste sassanide grossièrement gravé, surmonté de monogrammes géorgiens, le revers au pyrée, sans croix, accosté de deux servants comme sur les monnaies sassanides. Les trois sigles que l'on trouve sur l'avers sont les monogrammes de Gourgen, Wakhtang et Djawakas, noms des trois eristhavs qui firent acte de souveraineté dans la seconde moitié du VI[e] siècle, en s'affranchissant du joug de la Perse, ainsi que le raconte la chronique de Wakhoucht [2].

Les deux côtés de la pièce sont ornés de caractères pehlvis, mais grossièrement imités par des graveurs qui, vraisemblablement, ne connaissaient que très imparfaitement la langue et l'écriture qu'ils étaient chargés de rendre. On peut croire qu'ils considéraient plutôt ces légendes étrangères comme un ornement de la monnaie, bien que, en réalité, elles occupent la place d'honneur, à droite et à gauche de l'effigie, alors que les caractères géorgiens ne sont que sur la marge. Ce fait est fréquent en numismatique et nous l'avons signalé ci-dessus dans le courant du présent travail. Les légendes sont donc à peu près complètement illisibles ; les pièces sont pour ainsi dire calquées sur les drachmes d'Hormisdas IV (579 à 591 de J.-C.), et notamment sur celles

1. En 1150, sous Giorgi III, fils de Dimitri. Dès l'an 85 de l'Hég., les Arabes avaient un atelier monétaire à Tiflis. L'histoire monétaire de la Géorgie est aujourd'hui parfaitement connue, grâce aux travaux de MM. Brosset, Barataief, Bartholomaei et V. Langlois, le dernier de tous dont l'ouvrage, *Essai de classific. des suites monétaires de la Géorgie* (Paris, in-4), remonte pourtant à 1860.

2. La lecture de ces monogrammes a donné lieu à d'assez vives polémiques entre les archéologues russes. V. les *Lettres de M. Bartholomaei*, *passim*, et pl. I, n[os] 1 et 2 et l'ouvrage cité de M. V. Langlois, p. 25 et sq., et pl. II, n[os] 5 à 9.

portant les dates des années septième et douzième du règne. C'est grâce à cette comparaison qu'on a pu lire le mot *afzu* qui, comme on sait, a le sens de « augustus, augeatur, qu'il croisse, qu'il vive. »

Quant aux autres caractères, ils sont absolument indéchiffrables, et il il serait difficile d'y lire le mot Hrm abrégé de Hormuzd ou Hormisdas, comme l'ont lu les savants numismates qui se sont occupés de cette matière.

2° Monnaies avec la croix sur un autel, même type et mêmes caractères pehlvis; mais sans monogrammes géorgiens. Il n'existe que deux drachmes d'argent de cette catégorie, elles ont été copiées sur une drachme de l'an premier de Bahram VI (591 de J.-C.). M. V. Langlois les attribue à Gouaram curopalate (575-590). Bien que ces pièces n'aient aucun caractère géorgien, le fait de la croix, sur un autel, ne permet pas de douter qu'elles appartiennent, comme les précédentes, à la Géorgie [1].

3° Monnaies au pyrée surmonté d'une croix, accosté de deux personnages beaucoup mieux dessinés, ainsi que le buste du monarque ; l'ensemble du reste est moins barbare que les pièces des deux catégories précédentes, ayant été imité des drachmes des premières années de Chosroès II qui appartiennent, comme je l'ai dit ci-dessus, à une époque de renaissance artistique. Elles ont été frappées par Stephanos I, mthawar du Karthli comme Gouaram, son père, de 590 à 619, par conséquent contemporain de Chosroès II. L'attribution de ces pièces, dont les unes ont une légende pehlvie [2] et les autres n'ont que le buste sassanide, sans la légende [3], n'est pas douteuse, car le nom de Stephanos est écrit en abrégé ou en toutes lettres en caractères khoutsouri. Il s'agit en outre de Stephanos Ier au moins pour les pièces bilingues; dans ce cas on pourrait placer sous le règne de Stephanos II (630-663) l'émission de la monnaie sans légende pehlvie. L'empereur Héraclius, qui l'avait nommé patrice, n'aurait sans doute

1. Langlois, op. l., pl. II, n° 10; Bartholomaei, pl. I, n° 3.
2. Langlois, n° 11 ; Bartholomaei, n° 4.
3. Langlois, n°s 12 et 13, Bartholomaei, n° 5.

pas permis que son homme-lige continuât à se servir, sur des documents publics, de caractères qui auraient pu être considérés comme un signe de vassalité vis-à-vis de la Perse.

XLIX. *Indo-parthes.* Quelques archéologues ont donné le nom de *indo-parthian coins* à certaines monnaies d'argent d'un type particulier dont quelques rares exemplaires ont été découverts dans ces derniers temps. La figure est celle d'un Grec des bords de l'Indus, avec la moustache, tête à droite surmontée d'une couronne très ornée d'où s'échappent des fanons; l'avers est anépigraphe. Le revers représente un cavalier copié des monnaies bactriennes avec un aigle remplaçant la Victoire grecque; autour un assemblage grossier de six à sept lettres paraissant former une légende. M. Ed Thomas a cru lire *malkâ* et même *malkâ m'kal* en caractères pehlvis très dégénérés. Sur un très beau tétradrachme du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg le roi a toute la barbe taillée en pointe, les cheveux longs en tresse et la tête couronnée d'une tête d'aigle. Le revers offre le même type du cavalier, mais tout à fait barbare, il doit y avoir un grand intervalle de temps ou de lieux entre cette pièce et celles dont j'ai parlé en premier. Les caractères sont encore plus grossiers; cependant M. Thomas croit pouvoir lire en grec *Azylos* et en pehlvi *malkâ*[1].

Je ne cite ces pièces que pour mémoire, car il est impossible, vu leur petit nombre, et leur absence totale de nos collections d'Europe, de faire aucune conjecture sérieuse sur l'origine de l'époque de ces documents monétaires[2].

1. V. Ed. Thomas, *J. R. A. S.*, 1870, p. 503-521 et 1883, p. 73 à 82. L'appellation de *indo-parthe* convient plutôt à la série des pièces à l'imitation arsacide que j'ai signalées ci-dessus (§ XX), frappées par Yndophares, Sanabarus, Pacores, Orthagnes, et celles de Saka-Heraos, Yrcodes, Kadphise et les Turushka aux Ier et IIe siècles de notre ère, sur les bords de l'Indus. (V. Sallet, *Nachfolger Alexanders*, p. 48 et *passim*.)

2. Il est incontestable toutefois que ces monnaies ont été émises dans le nord-ouest de l'Inde ou en Arachosie; l'une d'elles a le *triçula* ou trident de Civa. Quant à leur époque, on peut les placer, sans trop s'éloigner de la vérité, à la fin des Arsacides, c'est-à-dire au IIIe siècle de notre ère. — Voir

L. *Indo-sassanides ou Perses orientaux*. On comprend, sous cette appellation, les pièces qui ont été frappées soit dans les Indes soit plutôt dans la partie orientale de la Perse[1] proche de l'Indus sur le type sassanide et avec des légendes soit pehlviés soit en devanagari. Je ne m'occuperai que des monnaies qui renferment des légendes pehlvies, c'est-à-dire celles que l'on pourrait appeler en quelque sorte *indo-pehlvies* (pl. XIX). Ces pièces sont en assez grand nombre et leur lecture offre de grandes difficultés. Leur interprétation et la fixation de l'époque de leur émission se rattachent à la grosse question de la chronologie indienne qui est encore si peu avancée, malgré la multitude de monnaies et d'inscriptions exhumées du vieux sol de la péninsule et malgré les remarquables travaux que, depuis Prinsep et Ed. Thomas jusqu'à Cunningham, le déchiffrement de ces monuments a provoqués. Je me garderai bien de m'aventurer dans ce dédale de l'ancienne chronologie de l'Inde, question qui est, du reste, tout à fait étrangère à mon sujet. En donnant ici la description sommaire des monnaies pehlvies, les seules qui restent dans le cadre du présent travail, et qui ont été frappées par des souverains du Khorassan, du Kâboul et du nord du Sindh, je me contenterai

dans la planche XIX deux spécimens de ces monnaies. — Il existe quelques monnaies himyarites frappées aux Ier et IIe siècles de notre ère, qui portent le nom de Vologèse (*Vldgâsh*). Bien que la lecture soit encore incertaine, je crois devoir mentionner le fait de caractères araméens (pehlvis) existant sur des monnaies émises dans le sud de l'Arabie, pays alors vassal des Arsacides. V. *Numism. Zeitschrift* de Vienne, 1880, p. 298 ; *Numismat. Chronicle*, 1878, p. 273-84 ; 1880, p. 303-310, et Schlumberger, *Trésor de Sand*, 1880, pl. I nos 1 à 17.

1. M. Olshausen leur donne le nom de « monnaies indo-perses de l'Iran oriental » (*Indo persiche Münzen aus dem œstlichen Irân*) C'est en effet leur vrai nom, c'est-à-dire celles qui ont des légendes pehlvies. L'appellation *indo-sassanide* comprend bien d'autres variétés qui n'ont de sassanide que le type, et notamment les monnaies *perso-scythiques* frappées par les Yuetchi postérieurs (v. *infrà*).

L'étude de ces monnaies est particulièrement difficile en France faute de spécimens : le cabinet des médailles de notre Bibliothèque nationale ne possède aucune pièce indo-pehlvie ou perso-scythique. Ces sortes de monnaies, qui ne sont connues que depuis Prinsep et Wilson, se trouvent principalement dans les collections publiques et privées de l'Inde et dans quelques musées d'Europe, comme le British Museum, le musée royal à Berlin et l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

d'en tirer quelques indications sur le lieu, l'époque et le personnage probable que font connaître les légendes pour chaque pièce; quant au résultat, au profit que l'histoire de l'Inde peut tirer de l'examen de ces documents monétaires, c'est à nos savants indianistes d'Europe et de l'Inde anglaise qu'il appartient de le discuter.

Le type des monnaies indo-sassanides proprement dites montre d'une manière certaine que leur émission ne peut être antérieure au VI[e] ou au VII[e] siècle de J.-C. Ce n'est pas en effet l'aspect et l'ensemble des monnaies du haut et du moyen empire sassanide que présentent ces pièces indiennes, mais bien le type particulier qui caractérise les monnaies de Chosroès II Parvîz (590-628) et ses successeurs, et spécialement le type pehlvi-arabe des gouverneurs de la Perse. C'est là un point important à constater. L'écriture, la forme des lettres pehlvies sont également de la même époque. C'est par ces caractères en quelque sorte extrinsèques que l'on peut déterminer l'âge de ces monnaies, car elles ne portent aucune date, contrairement à la méthode sassanide et pehlvi-arabe qui constate religieusement sur chaque pièce l'atelier et la date de la fabrication.

On peut classer sous trois grandes divisions les diverses monnaies indo-sassanides proprement dites (indo-pehlvies) et leurs imitations :

1. Type sassanide au revers du pyrée : 1° unilingues du Khorassan, 2° unilingues de Multân, 3° trilingues.

2. Type sassanide au revers du dieu Aditya (patron de Multân) : 1° bilingues, 2° trilingues, 3° unilingues.

Je rangerai sous le n° 3 des monnaies au type indien ou tartare, imitation sassanide ayant sur le revers le pyrée avec emblèmes bouddhistes. Ces pièces n'ont rien de pehlvi; leurs légendes sont en scythique ou en sanscrit. On peut donner le nom de perso-scythiques à celles de ces pièces qui ont été émises par les Tartares établis dans le nord-ouest de l'Inde aux VI[e] et VII[e] siècles, mais à l'imitation du type perse.

LI. Il est certain que les Sassanides étaient venus de bonne heure dans les Indes. S'il faut en croire l'historien persan Mirkhond, Hormisdas II, qui régnait au commencement du IVe siècle (309-309), aurait épousé la fille du roi de Kâboul[1] que du reste il fit périr peu après pour contracter un autre mariage. On cite en outre le voyage effectué en 435-38 par Bahrâm Gour (Bahrâm V, 420-439) dans le royaume de Kanoudj à la cour du roi Vasudeva Shabarmah « pour étudier (dit Maçoudi[2]) l'état de ce pays. » Le roi indien lui donna sa fille en mariage. Ce sont les premiers rapports d'amitié entre l'Inde et la Perse. Mirkhond, parlant du mariage de Bahrâm Gour, ajoute qu'à la suite de cet événement, le roi de l'Inde accepta le gouvernement de quelques-unes des villes de la Perse orientale, et consentit à payer un tribut annuel à titre d'hommage et comme vassal. Un siècle plus tard, Chosroès I Nouchirvân (531-579) épouse également la fille d'un Khakân des Tartares et conclut des traités de paix avec « les rois de l'Inde, du Sind et de tous les pays au nord et au sud, » jusqu'à la Chine et au Thibet. Maçoudi fait l'énumération des présents et des lettres que Nouchirvân reçut des souverains de ces divers pays, notamment le jeu d'échecs et le livre de Kalilah et Dimnah[3].

1. Mirkhond, traduction de Sacy, p. 304. Tabari ne dit rien de ce mariage. (V. traduct. Noeldeke, p. 51, la note 3.) — Tout en étant de ce côté-ci de l'Indus, Kaboul est considéré comme faisant partie de l'Inde. La vallée de Kaboul est riche en antiquités perses et indiennes; c'est là qu'on trouve les plus anciens spécimens de l'art perse, notamment les deux belles colonnes de Sarkh et de Tchâkri, du Ier siècle avant l'ère chrétienne, copiées sur les piliers de Persépolis. (V. Cunningham, *Archaeolog. Survey of India*, t. V, p. 187 et sq.)

2. Maçoudi, *Prairies d'or*, t. II, p. 191; Mirkhond, trad. de Sacy, p. 340. — Cf. Reinaud, *Mémoire sur l'Inde*, in-4°, 1845, p. 111. Firdousi donne à ce roi le nom de Shankal. Son nom indigène est Vasudeva, de la dynastie des Maharâdjas Adhirâdjas de Magadha et Kanoudj. (V. Fergusson, *J. R. A. S.*, 1870, p. 88.)

3. Maçoudi, t. II, p. 200 et sq. — Mirkhond, p. 375, fait également un récit merveilleux des ambassades que reçut Nouchirvân. Si l'identification proposée par Abel Rémusat (*Mélang. asiatiq.*, I, p. 251 sq.) entre le Po-sse des Chinois et la Perse est vraie, il y aurait eu également plusieurs ambassades envoyées par les rois de Po-sse en Chine dans les années 518, 530, 617 et 638 de J.-C. Quant au livre de Kalilah et Dimnah, on sait que l'original sanscrit est perdu, ainsi que la traduction pehlvie de Barzoieh. C'est

L'influence perse ne fut donc pas sans importance dans l'Inde, grâce à ces relations d'amitié et peut-être grâce aussi aux expéditions guerrières de Nouchirvân dont les armées auraient pénétré jusqu'à Ceylan[1]. Sous son successeur médiat Khosrou Parvîz (Chosroès II, 591-628), il y eut également une ambassade persane qui fut reçue par le souverain des Indes. La scène de la réception nous a été conservée par une des fresques de la merveilleuse grotte d'Ajanta : le roi indien est représenté sur un trône recevant une députation de personnages étrangers, qu'il est facile de reconnaître aux costumes et aux traits pour des Persans, ils sont porteurs d'une lettre et de présents. Sur d'autres fresques de la même grotte on retrouve les mêmes personnages entourés de fleurs, de guirlandes, de fruits, etc., on voit notamment un roi sassanide reconnaissable à son bonnet et aux fanons flottants, assis à l'orientale, avec la reine, entourés de deux servantes au type iranien et de deux esclaves hommes au type tartare[2]. M. Fergusson croit reconnaître dans cette scène le roi Khosrou Parvîz avec la reine Shîrîn[3], et dans le monarque le roi Pulakesi[4], souverain du Mâlva, qui en effet avait écrit à Schîroïeh, fils de Khosrou, la fameuse lettre dont il est parlé dans Tabari et auquel les ambassadeurs persans remettent sans doute la réponse. L'exactitude du dessin montre que les Indiens des VI[e] et VII[e] siècles étaient familiers avec les traits et le costume de

sur le texte pehlvi qu'ont été faites la traduction syriaque de Boud, qui est du temps (vers 550 de J.-C.) et celle en arabe d'Ibn el Moqaffa, qui est postérieure (IX[e] siècle).

1. D'après Hamza d'Ispahan. (Reinaud, *Mém.* cité, p. 125.)

2. V. la description d'une partie de la grotte d'Ajanta, près Aurengâbad, dans *J. Bengal A. S.*, 1878 « Ajanta frescoes », p. 62 à 73, av. 4 pl. L'auteur est Rajandralâla Mittra. — *J. R. A. S.* avril 1879 : « the portrait of Chosroes II among the paintings in the caves at Ajanta » by J. Fergusson ; et Burgess (*Archaeol. Survey*, t. IV, 1879). La première visite scientifique des grottes d'Ajanta remonte à 1819. (V. ce qu'en dit Rousselet, *Inde des Rajahs*, in-4, 1877, p. 84.)

3. Sur cette femme célèbre dans la littérature persane, v. Tabari-Noeldeke, p. 283, et Mirkhond-de Sacy, p. 405 ; Khosrou-Parvîz avait aussi épousé Marie, la fille de l'empereur Maurice, qui fut la mère de Shiroïeh.

4. Tabari l'appelle Purumisha (p. 371), et fait passer l'événement dans la 36[e] année du règne de Khosrou, c'est-à-dire en 627 de J.-C. — Sur les Maharâjas Adhirâjas de l'époque, v. Fergusson, *op. l.*, p. 88 et 94.

leurs voisins de l'autre côté de l'Indus. Pendant que Pulakesi règne à Mâlva (et en Guzerati), son contemporain Silâditya était souverain de Magadha, capitale Pataliputra (près de la moderne Patna sur le Gange), 610 à 648 de J.-C.[1]. L'empire du Magadha était très florissant en 645 lors du voyage du pèlerin chinois Hiouen-Thsang; mais les relations de la Perse n'allaient pas si loin, elles ne dépassaient pas le pays de Mâlva à l'est et au nord-est, Mathura. En revanche elles s'étendaient tout le long de l'Indus, dans le Marusthâla, le Pratikî, le Multân (Mulasthâni), le Pantchanada (Pendjâb), l'Arachosie et la Bactriane. (Voir la carte de Kiépert dans Lassen, 1853.) C'est principalement dans le nord et nord-ouest de l'Indus qu'il faut chercher l'influence et la civilisation sassanide. L'histoire des rois de la Perse de cette époque est pleine des guerres contre les Tartares, les Turcs et les populations du Kâboul, du Tokhara, du Turkestan et du nord de l'Indus.

LII. Les écrivains grecs et chinois nous apprennent que bien avant l'ère chrétienne la vallée de l'Indus fut occupée par des peuples venus de la Scythie ou Tartarie; ils sont connus dans l'histoire sous le nom d'Indo-Scythes de Kâboul et nous avons d'eux des monnaies à l'imitation des médailles bactriennes. Les Chinois qui ont laissé des annales très précises sur les peuples voisins de leur empire, désignent les Indo-Scythes sous le nom de Yué-tchi, et de Kouei-chouang (les Kouchans des historiens arabes et arméniens). D'après Matouanlin les Yué-Tchi (mot ethnique qui signifierait de *race lunaire* et correspondrait au sanscrit *tchandra-vansa*. V. Prinsep, II, p. 236), chassent les Ta-hia (*Dahae* des auteurs latins) de la Sogdiane et s'établissent en Bactriane vers l'an 126 avant J.-C. Quelque temps après, ils s'emparent du nord de l'Inde (Thian-Tchu) et successivement d'une

1. Ce prince est cité dans les annales chinoises sous le nom de Chi-lo-y-to, roi de Mo-kia-to, comme vivant au commencement de la dynastie des Thangs. (V. Pauthier, Le Thian-Tchu, *Journ. asiat.*, 1840, p. 48 à 52 du tirage à part.) Siladitya est le continuateur des fameuses assemblées de charité bouddhiques, créées par Tchandra-Gupta.

partie du pays des A-si (Arsacides) et de Kao-fou (Kâboul et Afghan)[1]. Leur domination dura plusieurs siècles et on peut voir à la perfection dans la gravure de leurs monnaies, que leur civilisation était avancée, ayant adopté à la fois l'alphabet grec et les deux écritures indiennes (bactrien et indo-pâli d'Açoka et des Lâts) tant sur leurs monnaies que sur les inscriptions qu'ils nous ont laissées. Parmi les noms de rois que nous ont transmis ces monuments numismatiques et épigraphiques il faut citer Kanishka ou Kanerki, Huvishka ou Oerki et Vâsudêva ou ΒΑΖΟΔΗΟ, Bazdeo ; avec les légendes encore inexpliquées de Ardochro, Rao Nano, Korano, etc.[2].

Les Yue-tchi ou Indo-Scythes régnèrent dans le nord de l'Inde, principalement à Kâboul jusqu'à la fin du IVe siècle de notre ère, Une certaine obscurité enveloppe cette époque de l'histoire de l'Inde ; on croit cependant que les rois indo-scythes avaient le titre de « devaputra shâhi, shâhân shâhî, fils de Dieu, roi des rois[3], » que vers l'an 340 à 280 de J.-C., ils sont gouvernés non

1. V. Pauthier, mémoire cité, p. 8. L'invasion de l'Inde par les Yué-tchi peut être placée vers l'an 57 avant J.-C., date de l'ère Samvat ; ils occupèrent le pays pendant environ quatre siècles. — V. Specht, dans *Journ. asiat.*, décembre 1883, p. 326 sq.

2. Sur les monnaies indo-scythes, voyez, outre les travaux de Prinsep, les deux mémoires de Éd. Thomas, *Bactrian coins and indian dates* et *Early faith of Açoka* dans J. R. A. S., 1876 et 1877. — Hiouen Thsang, qui cite Kanishka comme vivant aux environs de l'ère chrétienne, dit qu'il était maître de tout le Djambou-dvipa. (V. Reinaud, mém. sur l'Inde, p. 77 ; mém. sur l'Emp. romain, 1863, p. 39 et sq.) Kanishka était contemporain de Marc-Antoine. Il existe encore aujourd'hui dans le Kashmir les trois villes fondées par les trois frères fondateurs de l'empire indo-scythe, savoir : Kanishkapura (mod. Kanikhpur, Kâmpur), Hushkapura (Hu-se-kia-lo de Hiouen Thsang, mod. Uskara) et Jushkapura (mod. Zukur). (V. Cunningham, *op. l.*, p. 99 et 100, et *Archæolog. Survey*, II (1871), p. 61 et sq.)

3. On trouve ces épithètes dans l'inscription d'Allahâbâd qui est de Samudra Gupta (vers 230 de J.-C.), et l'on suppose qu'elles désignent les rois indo-scythes contemporains. (V. Cunningham, *Arch. Survey*, t. X, p. 125.) Prinsep croyait qu'elles s'appliquaient au roi sassanide Bahram IV. Dans les inscriptions sanscrites trouvées à Mathura et datées des années 44 à 83 de Samvat (v. *J. R. A. S.*, 1870, p. 182 et sq.), les Indo-Scythes ont bien le titre de *devaputra*, mais non celui de *shahan-shahi*. Le document sanscrit sur lequel s'appuie Bhau Dadji : [*J. Bengal As. Soc.*, IX, p. 140] pour affirmer que les rois de l'Indus avaient le titre de *Sâhina-Sâhi*, est trop moderne pour faire autorité.

plus par des rois, mais par des chefs militaires dont la puissance commença à déchoir.

A cette époque finissait également dans le bas Indus, la dynastie des princes bouddhistes connus sous le nom de Kshatrapas, qui régnaient depuis environ deux siècles[1]. Les deux premiers sont Nahapâna et Tchastana, dont il existe des monnaies trilingues (en grec, indo-pâli et bactrien. V. Ed. Thomas *J. R. A. S.* 1881) et le dernier est Svâmi Rudrasana, qui fut renversé vers 235 par Kumâra Gupta, de la dynastie des Guptas de l'Est, laquelle à son tour fut]remplacée en 319 par la dynastie de Valabhi[2].

1. Ce sont les mêmes que l'on a appelé aussi les rois *Sah*.

2. Les indianistes ne sont pas d'accord sur les ères et sur les dates que donnent les monnaies et les inscriptions. On pense généralement que l'ère dite *Samvat* est de mars 57 av. J.-C.; l'ère *Saka*, de mars 78 de J.-C.; mais on ne peut affirmer à laquelle des deux ères se rapportent les dates. Il y a ensuite l'ère des Kshatrapa (vers 100 de J.-C.), l'ère de Gupta qui est très incertaine : on a proposé 167, 194, 190, 200 et même 319 de notre ère (M. Cunningham, *Arch. Survey*, X, p. 126, s'est arrêté à l'an 167), et enfin l'ère de Valabhi 319. M. Oldenberg, dans un récent travail (*Z. fur Numism.*, VIII (1881), p. 289-328, et IX (1882), p. 90, a bouleversé toute la chronologie indienne : il place Kanihska en 78 de J.-C., en 319 l'ère des Guptas, en 415 l'avénement des Guptas dans le Surashtra, et en 480 l'ère de Valabhi. — Il existe beaucoup d'inscriptions des rois indo-scythes; elles sont datées d'une ère qu'on croit être celle de Samvat (57 av. J.-C., c'est-à-dire à peu près l'époque de la conquête de l'Inde par les Indo-Scythes).

E. Drouin.

(*A suivre.*)

LE DIEU GAULOIS DU SOLEIL

ET

LE SYMBOLISME DE LA ROUE

(*Suite*[1])

XIX

LA ROUE, ANTÉCÉDENT DU LABARUM ET DU CHRISME

Nous n'avons pas la prétention de nous engager dans l'histoire de l'archéologie chrétienne, mais il appartient à notre sujet de rappeler que l'image de la roue est un des antécédents des symboles par lesquels s'est affirmé le christianisme quand il approcha de son triomphe. L'un est le chrisme ou monogramme du Christ, provenant de la roue à six rais, l'autre le Labarum, provenant de la roue à quatre rais. L'origine pré-chrétienne de ces symboles n'est plus à démontrer[2]. Ces deux signes ont été plusieurs fois confondus entre eux et confondus aussi avec la croix; mais le premier n'était pas une image de la croix, il n'était que la représentation et la combinaison de lettres; le second a été plus aisément confondu avec la croix quoiqu'il ne fût pas une croix à proprement parler. Quant à la croix elle-même qui est comme le confluent des symboles les plus anciens et des origines les plus diverses, nous la laissons en dehors de cette étude, quoique nous puissions plus d'une fois trouver la roue parmi ses prototypes éloignés[3]. Il nous suffit de retenir ici le chrisme et le Labarum.

1. Voyez la Revue de juillet-août, septembre 1884 et mars-avril, juin 1885.

2. Sur tous les symboles si variés qui sont nés en Orient, on peut voir le travail de L. Müller : *Religiose Symboler of Stierne-, Kors-, og Cirkel-Form hos Oldtidens Kulturfolk*, Kjobenhavn, 1864.

3. Sur cette question on peut voir : Münter, *Sinnbilder der alten Christ.* I, 33 et suiv.; Letronne et Raoul-Rochette, dans le t. XVI, 2e partie (1846) des *Mém. de l'Acad. des Inscr.*; Rapp, *das Labarum und der Sonnencultus* dans les *Jahrbücher des Ver. von Alterth. im Rheinlande*, t. XXXIX et XL, p. 116-145; Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, p. 36 et suiv. — Comme nous voyons par une citation de Krauss dans sa *Real-Encyclopadie der Christl. Alterth.*, t. II, p. 230 *a*, le Père Garrucci reconnait que la croix équilatérale a été un symbole religieux avant le christianisme.

Le chrisme ou monogramme est, comme on le sait, un sigle formé d'un X et d'un P (☧); c'est une roue à six rais sans la circonférence et avec une boucle au sommet de la haste du milieu, Sa valeur hiératique vient de ce qu'il contient les deux premières lettres du nom du Christ XPιστός. On trouve quelquefois le chrisme sans cette boucle, c'est-à-dire simplement les six rais; on y voyait alors les initiales des noms de Jésus-Christ (Ἰησοῦς Χριστός); mais ce monogramme est rare et n'a pas eu la vogue et la diffusion du premier[1]. Le premier se rattachait à la fois à la roue à six rais, et le signe complet avec la boucle figurant la tête du *rho* (P) se trouve même dans des monnaies de l'antiquité grecque.

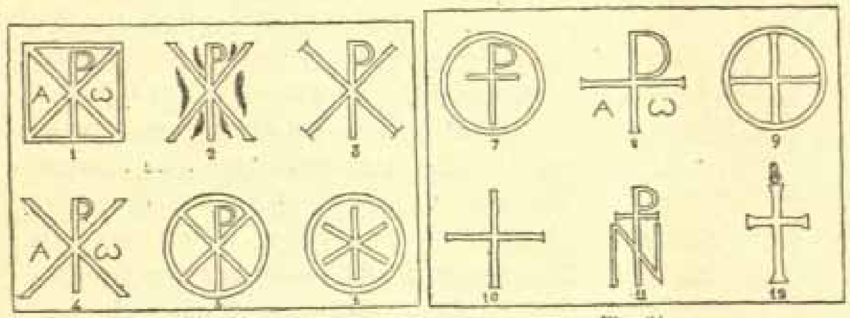


Fig. 20.
Croix diverses à forme grecque.
Sculptures des anciens sarcophages, premiers siècles.

Fig. 21.
Diverses croix de forme latine et grecque.
Monuments des Catacombes, premiers siècles.

Nous reproduisons ici trois gravures de Didron; les n[os] 20 et 21 présentent les principales formes du chrisme; dans le n° 22

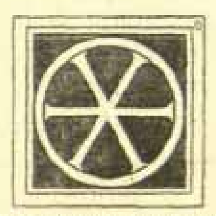


Fig. 22. Croix grecque en étoile, à six branches égales.
Sculpture de Saint-Démétrius, à Salonique, IV[e] siècle.

le chrisme paraît sous la simple forme de roue, et Didron remarque que « l'*iota* et non le *rho* coupe le *chi*. »

1. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, éd. de 1877, p. 478 *a*.

L'appropriation de symboles païens auxquels les zélateurs de la foi nouvelle donnaient un sens chrétien est le fait général de l'ancienne archéologie chrétienne et nous n'avons pas à nous y arrêter. Comme l'a dit Didron, « l'Église appliqua à ses besoins l'art de l'antiquité ». Nous reprenons l'expression, mais en la changeant un peu; c'était moins l'Église, qui se fût bien passée de ces souvenirs du paganisme, que le peuple, le peuple qui avait besoin de symboles matériels et qui tout en devenant chrétien gardait instinctivement ses habitudes d'esprit et nous dirions presque de piété. Remarquons seulement que tout l'Occident latin se trouvait ainsi écrire le monogramme du Christ *en lettres grecques* (XP), non en lettres latines (CHR); en effet, le vieux symbole dérivé de la roue ne permettait pas l'application de l'alphabet latin à ce calembour des yeux, à ce rébus.

Le labarum est simplement le X, c'est-à dire la roue à quatre rais, la roue équilatérale disposée diagonalement. Le labarum était, au sommet d'une pique, un X entouré d'une couronne. Dans cette disposition l'archéologue entrevoit l'atavisme de la roue[1]. Le labarum est un doublet du nimbe crucifère, c'est-à-dire une circonférence avec quatre rais que les chrétiens ont emprunté à l'art du paganisme pour le donner aux personnages divins de la nouvelle religion; et cette croix, qui forme le fond du nimbe, n'est pas un souvenir de la Passion de J.-C., car dans ce cas, elle ne devrait pas figurer dans le nimbe des autres personnes de la Trinité. Si elle y figure, c'est qu'elle est simplement un signe divin[2]. Faut-il rappeler que le nimbe est une image de la lumière, et de la lumière du soleil? Le nimbe crucifère est la forme complète du symbole dont la croix est l'abrégé; et il n'est qu'un doublet de la roue.

Voici en quels termes M. Duruy a résumé l'histoire du Labarum : « On la voit (la croix) sur des monnaies de rois akhéménides et sur des monuments assyriens où la croix à quatre

1. Le signe X, qui se rencontre dans toute l'antiquité, se trouve aussi sur des briques gallo-romaines et sur divers objets de la même époque, vases, bagues, têtes d'épingle, etc. (Baudry et Ballereau, *Puits funéraires*, p. 284.)

2. Didron, *Hist. de Dieu*, p. 42.

branches inscrite dans un cercle [c'est le nimbe crucifère des chrétiens] est le symbole du « Dieu invincible, » le soleil qui darde en tous sens ses rayons. — La symbolique plastique des Assyriens représente le soleil par un disque dans lequel une croix est inscrite quelquefois avec des rayons entre les branches. Au IIIe siècle de notre ère, les Persans en mettaient l'image sur leurs étendards, et le roi signait ses messages du titre de Frère du Soleil. Mille ans auparavant, des rois assyriens, Samsi-Bin et Assur-Nasir-Habal, suspendaient à leur cou, comme le font nos évêques, une croix équilatérale [c'est-à-dire une croix grecque] qui signifiait le ciel et Dieu. Selon M. Oppert le nom de cette croix est *Labar* [d'où Labarum][1]. »

Une enseigne assyrienne reproduite d'après Layard dans l'*Histoire de l'art* (t. II, p. 516) et que nous reproduisons à notre tour nous montre une forme de labarum où nous retrouvons l'idée anthropomorphique qu'on a vue plus haut : « .... C'est le dieu lui-même qui, entouré d'un cercle ailé, tend l'arc et lance ses flèches redoutables contre les ennemis de son peuple. Il est représenté ainsi, monté sur un taureau en course, dans l'anneau qui surmonte les enseignes militaires..... »

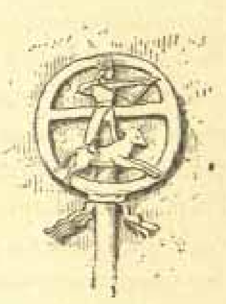


Fig. 23.
Enseigne assyrienne.
Layard, *Monuments*, 1re sér., pl. 14.

Ce qui pour nous est plus curieux est de trouver dans le christianisme des premiers siècles une image analogue à celle que nous avons signalée en Gaule. On sait que pendant la première partie du moyen âge l'art, par respect et par crainte religieuse, évita de représenter Dieu le Père : lorsqu'il était nécessaire de le figurer, c'était par une main sortant des nuages, la main de Dieu, comme dit encore une expression familière[2]. « Dans les

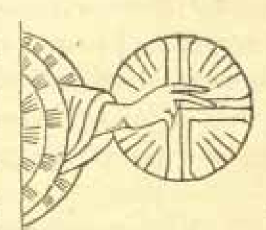


Fig. 24. Main divine sur un nimbe crucifère.
Miniature du IXe siècle. Bibl. Nat.

1. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, p. 41-42.
2. L'image que nous donnons ici d'après Didron (p. 56) représente une

premiers siècles de l'Église, dit Didron, jusqu'au XIIe, on ne voit pas de portrait de Dieu le Père. Sa présence ne se révèle que par une main qui sort des nuages ou du ciel. Cette main s'ouvre en entier et lance quelquefois des rayons de chaque doigt, comme si c'était un soleil vivant, pour ainsi dire.... Le plus souvent cette main est bénissante[1]. » Ce rapport de mains avec les rayons du soleil est en quelque sorte rendu concret par un fait que Didron cite d'après Letronne : « Dans l'Égypte on vient de trouver des peintures où le soleil est figuré lançant des rayons à l'extrémité desquels est attachée une main[2]. »

Cette adaptation au christianisme de symboles qui existaient avant lui n'est pas pour surprendre l'historien qui reconnaît partout le principe de la continuité. Le zèle passionné des premiers chrétiens d'abord, des apologistes ensuite, saisissait avidement ces rapports parce qu'ils y voyaient un concours de preuves en faveur du christianisme; ils allaient même jusqu'à voir la croix partout, dans l'attitude de l'homme qui nage, de l'oiseau qui étend les ailes, dans les voiles du navire se dressant des deux côtés du mât, dans le visage humain même où la ligne des yeux forme une croix avec celle du nez, etc.[3]. « Saint Justin trouve dans l'agneau pascal des Juifs un signe précurseur de la croix, par cette raison que l'agneau, quand on le faisait rôtir, était percé de tête en queue par la broche et assujetti au moyen d'une traverse sur laquelle les pattes de devant de la bête étaient étendues; ce qui figurait évidemment Jésus-Christ sur la croix[4]. » Devant ce symbolisme puéril, on pourrait presque dire devant ces hallucinations de la vue, on comprend que des ennemis de la religion nouvelle aient parlé de « la folie de la croix », mot relevé avec tant de fierté par saint Paul. De sem-

main divine sur un nimbe crucifère : elle est tirée d'une miniature du IXe siècle.

1. Didron, *Histoire de Dieu*, p. 207. La main de Dieu persiste dans l'art jusqu'au XVIIe siècle.

2. Letronne dans le *Journal des Savants* d'octobre 1840.

3. Voir les textes dans Didron, *op. cit.*, p. 380. Voir aussi Duruy, t. VII, p. 39.

4. Texte cité par Letronne, *Mém. Acad. des Inscr.*, t. XVI, 2e partie, p. 265.

blables dispositions d'esprit expliquent aussi comment les premiers chrétiens multipliaient partout la croix pour affirmer leurs croyances. « Chaque fidèle, dit saint Jean Chrysostome, la portait suspendue à son cou. On la voyait sur tous les habits, dans les chambres, sur les lits, les instruments, vases, livres, coupes et jusque sur les animaux mêmes [1]. »

Le monogramme se rapprochait encore plus de son prototype lointain de la roue quand il était (et c'était souvent le cas) entouré d'une couronne; couronne qui pour les chrétiens symbolisait la victoire remportée par le Christ sur le démon ou bien la récompense du martyre [2].

Une forme curieuse du monogramme et qui ne me paraît pas avoir été remarquée par les archéologues, est une inscription sur une gemme trouvée à Rome en 1544. Orelli, qui l'a publiée (n° 1138), ne s'est pas non plus aperçu de l'intention mystique qui ajoutait une force nouvelle au vœu par la disposition sacrée des lettres. La voici :



« Honorius, Marie et Stilichon, puissiez-vous vivre ! »

Comme on peut le penser, le chrisme et le X se confondirent souvent, par exemple dans ce qu'on appelle la *crux monogrammatica*, qui est une croix équilatérale droite (+) avec la boucle du *rho* au sommet. Ce symbole se rattachait lui-même à la croix ansée.

1. Cité par Didron, *op. cit.*, p. 413.

2. La croix était souvent peinte en vermillon à l'entrée des basiliques et cette couleur devait symboliser le sang versé par Jésus-Christ. Paulin de Nole en parle plus d'une fois dans ses vers. Voir un passage où il met en antithèse la croix (le X) et la couronne qui l'entoure.

Cerne coronatam Domini super atria Christi
Stare Crucem, duro spondentem celsa labori
Præmia : tolle crucem, qui vis auferre coronam.

Le X était si bien devenu un symbole du christianisme qu'il fournissait comme un sobriquet dans la langue de ses ennemis. « Julien l'Apostat, en parlant de son hostilité contre le christianisme, disait qu'il faisait la guerre au X[1]. » C'est ainsi qu'aujourd'hui en France les ennemis de la République en parlent comme de la R. F., à cause de la présence de ces initiales dans la fête du 14 Juillet, et dans les circonstances officielles.

Il faut remarquer que le monogramme ou chrisme se rencontre plus fréquemment que la croix dans les monuments de la primitive Église, mais qu'avec le triomphe définitif du christianisme il perd son ancienne vogue. « De telle sorte, dit l'abbé Martigny, qu'après 405 le chrisme s'éclipse presque complètement, du moins à Rome et particulièrement sur les épitaphes; que la croix monogrammatique devient de plus en plus rare, et que l'une et l'autre s'effacent à peu près sans exception devant la croix nue, qui prend enfin possession du monde[2]. » C'est surtout au VI[e] siècle que la croix l'a définitivement emporté sur le monogramme dans le monde chrétien. Cette croix, dès lors, c'est en Orient la croix grecque, c'est-à-dire la croix équilatérale, et en Occident la croix latine, c'est-à-dire notre croix, soit une croix dont la branche inférieure est plus longue que les trois autres[3]. C'est enfin l'image de la vraie croix de Jésus, du *patibulum*. Le christianisme, ayant définitivement triomphé, peut sortir de l'équivoque, rejeter le déguisement des symboles païens qui lui avaient préparé la voie et arborer enfin la croix de Jésus-Christ.

Nous n'avons pas rencontré dans nos lectures d'explication pour ce schisme des images qui s'introduit dès lors entre l'Orient et l'Occident, entre la croix grecque et la croix latine, schisme dans lequel c'est l'Occident qui a innové. Il nous semble qu'on peut l'expliquer par l'influence de la tradition antique en Orient. L'Orient comptait de nombreux siècles d'histoire pendant lesquelles la croix équilatérale avait été un symbole reli-

1. Martigny, *Dictionn.*, p. 477 *b*.
2. Martigny, *Dict. des Ant. chrét.*, p. 478 *b*.
3. L'Occident n'a gardé la croix grecque ou équilatérale que dans certains rites ou dans des détails de l'écriture.

gieux ; les Grecs étaient habitués à voir la croix équilatérale sur tous les monuments. Remplacer cette croix par l'image du *patibulum* eût été rompre une tradition aussi forte elle-même, sinon davantage, que la religion nouvelle. Mais l'Occident latin n'avait ni cette antique civilisation, ni ces traditions des monuments figurés ; il était à cet égard terre vierge. La croix proprement dite était pour lui un symbole nouveau, et il mit ce symbole d'accord avec l'enseignement de sa religion, en lui donnant la forme de l'instrument de la Passion. La croix grecque est encore à certains égards un symbole païen, un reste de la roue du soleil ; la croix latine est seule un symbole vraiment chrétien.

XX

JÉSUS-CHRIST SUR LA ROUE

La forme originale de la roue (avec un souvenir du chrisme vraisemblablement) se retrouve dans une des formes de l'auréole. En voici un exemple que nous reproduisons d'après Didron, avec l'inscription même dont l'accompagne cet auteur.

Et voici en quels termes Didron introduit cette image : « A la Transfiguration, chez les Byzantins et les Grecs modernes, l'auréole qui entoure Jésus-Christ offre une particularité. Cette auréole a la forme d'une roue. Du centre ou du moyeu partent six rayons qui vont toucher aux jantes, à la circonférence ; mais ces rayons, au lieu de s'y arrêter comme dans une roue ordinaire, se prolongent et aboutissent, l'un à Moïse, l'autre à Elie, le troisième à saint Pierre, le quatrième à saint Jean, le cinquième à saint Jacques. Ces personnages sont les seuls qui aient assisté à la transfiguration ou métamorphose, comme disent les Grecs. Quant au sixième rayon, il est absorbé ou caché par Jésus lui-même. Le Christ est appliqué contre cette gloire en roue, on dirait qu'il y est cloué comme à un instrument de supplice, car c'est ainsi que l'on représente le martyre de saint Georges qui fut roué. Cette disposition singulière est des plus rares chez

nous; on ne la voit que dans les édifices qui semblent trahir des influences byzantines, au moins indirectes comme Notre-Dame de Chartres, d'où est tiré le dessin suivant, copié sur une des trois grandes verrières romaines du portail occidental[1]. »



Fig. 25. Jésus transfiguré dans une auréole à forme de roue.
Vitrail du XIIe siècle. Cathédrale de Chartres.

XXI

LA ROUE DANS LES MONUMENTS FUNÉRAIRES DE LA GAULE

La roue se rencontre sur une inscription gauloise funéraire, celle de Novare, dans la Haute Italie[2]. Ce sont quatre roues, chacune à huit raies, et placées l'une au-dessus de l'autre dans la partie gauche de la pierre[3]. M. Pictet, en s'occupant de l'inscription, remarquait la présence de ces roues et il disait : « Il y a

1. Didron, *Hist. de Dieu*, p. 118. — Dans cette image, le Christ, suivant l'usage, porte seul le nimbe crucifère. Ce qu'on voit dans le nimbe du personnage à sa gauche, ce sont les deux rayons de lumière (transformés plus tard en cornes) qui sortent du front de Moïse.

2. Sur cette inscription, voir G. Flechia, *Di un' Iscrizione Celtica trovata nel Novarese*, Torino, 1864. (Extrait de la *Rivista Contemporanea Nazionale*, agosto 1864.) — Ebel, dans les *Beitræge zur vergleichenden Sprachforschung*, t. IV (1865, p. 386 et suiv.) — Pictet, *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, Paris, 1867, p. 76 et suiv.

3. Un moulage du monument se trouve au Musée de Saint-Germain.

de plus quatre cercles en forme de roues avec huit rayons concentriques, exactement semblables à ceux que l'on remarque sur quelques médailles gauloises[1]. Ces roues sont peut-être les symboles du char de guerre, et le nombre quatre peut se rapporter au *petorritum*, que montait le chef en l'honneur duquel le monument était élevé. » Nous rapportons pour mémoire cette opinion de M. Pictet, car nous ne croyons pas qu'on puisse voir le symbole d'un char dans quatre roues placées l'une au-dessus de l'autre, sans que rien indique entre elles un rapport. On eût au moins essayé de figurer un char, si grossier qu'il fût. Mais la roue étant un symbole divin, c'était appeler la protection du dieu auquel il appartenait que de le représenter sur un tombeau.

M. de Villefosse a déjà rappelé un article de M. Benoit[2], d'après lequel on verrait la roue figurer sur des monuments funéraires gallo-romains des Vosges. Il s'agit de ces stèles en forme de pyramide ou de triangle qui, souvent, renferment, à l'intérieur, une urne funéraire (c'est le type fréquent dans le département de la Creuse), et qui, d'ordinaire, ont un trou à la base pour recevoir les libations. M Benoit parle des antiquités découvertes sur le plateau des Drey Heiligen, « les Trois Saints, » dans l'ancien comté de Dabo, sur la limite des départements de la Meurthe et du Bas-Rhin. « La face antérieure du monument, dit M. Benoit, est décorée de la rouelle gauloise, une et quelquefois trois fois, de croissants, d'étoiles, de niches avec boîtes, d'ornements assez variés, d'invocations aux Dieux Manes, d'inscriptions. » Aucune des planches du travail de M. Benoit ne reproduit un exemple de ces rouelles. Aussi, nous citons ce renseignement moins pour en tirer une conséquence que pour appeler l'attention des archéologues sur les roues que pourraient présenter des monuments funéraires gallo-romains. La présence

1. Par exemple, avec huit rayons, sur le *Turonos Triccos* de Hucher, *Art Gaulois*, feuille 54, n° 1, et sur le statère d'or, picton ou santone, de la feuille 9, n° 1; avec six rayons, sur le *Virtios*, picton, f. 30, p. 2; avec quatre rayons seulement sur la médaille d'or anépigraphe (f. 45, n° 1), et sur une médaille éduenne (f. 58, n° 4). — Note de M. Pictet.

2. Dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1868, p. 361.

d'un symbole religieux dans cette circonstance n'aurait rien de singulier, pas plus que celle de l'*ascia*.

Plus tard, la roue se rencontre sur des monuments funéraires chrétiens, mais là elle représente le monogramme et en est en quelque sorte une variante (moins la boucle du *rho*). On peut voir, au Musée Carnavalet, toute une collection de sarcophages en plâtre, d'origine chrétienne, trouvés à Paris. Le monogramme n'apparaît, avec sa forme régulière, que sur le plus petit nombre ; ailleurs, ce sont des rosaces de dessins variés, ou des croix équilatérales inscrites dans un cercle. Nous y avons relevé trois exemples de roues à huit rayons et un exemple d'une roue à cinq rais, inscrite dans deux circonférences concentriques [1].

Une roue à huit rayons est figurée sur une pierre funéraire trouvée dans le cimetière de Saint-Mathias, à Trèves, mais où l'inscription est presque entièrement détruite. L'analogie des autres tombes découvertes au même endroit fait supposer qu'elle était chrétienne. Il en est de même d'une autre pierre funéraire trouvée également à Trèves, où, entre deux colombes affrontées, on voit l'image d'une roue à huit rais [2].

Avant de quitter les monuments funéraires, rappelons qu'une roue à neuf rayons est gravée sur la célèbre tête de taureau, en or, trouvée, en 1653, dans le tombeau de Childéric, à Tournai. Sur une tête de taureau le symbole paraît bien païen. Il serait intéressant de savoir s'il en existe d'autres exemples dans les sépultures franques.

1. Plusieurs de ces sarcophages ont été décrits par M. R. de Lasteyrie dans la *Revue archéologique*, t. XXXI (1876), p. 360 et suiv. et pl. VIII. On y peut voir des spécimens de ces différents types. — Sait-on quelles étaient les figures anciennement gaufrées sur les hosties ? C'étaient peut-être les mêmes. On voit des figures identiques au nimbe (c'est-à-dire une croix équilatérale inscrite dans un cercle) sur des pains eucharistiques que représentent d'anciens monuments chrétiens. (Martigny, *Dict. des Ant. chrét.*, p. 293.)

2. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XII (1848), p. 85. — La seconde de ces roues est figurée dans le *Bulletin monumental*, t. IX (1843), p. 72.

H. Gaidoz.

(*A suivre.*)

LES

MONUMENTS ANTIQUES DE ROME

A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

NOUVELLES RECHERCHES

(*Suite*[1])

LES MURS ET LES PORTES

L'histoire et la description des murs et des portes de Rome ont de bonne heure fait l'objet d'études assidues. Albertini déjà leur consacre plusieurs pages de son précieux *Opusculum de mirabilibus urbis Romæ veteris et novæ* (1509). Plus récemment, Nibby[2], MM. Becker[3], Parker[4], et Quarenghi[5] ont étudié dans des ouvrages spéciaux cette partie si intéressante de la topographie monumentale romaine.

Les documents que l'on trouvera plus loin font suite à ceux qui ont paru dans *les Arts à la cour des Papes;* ils se rapportent principalement aux pontificats de Martin V, d'Innocent VIII et de Paul III.

Mais avant de reproduire des témoignages d'un caractère plus ou moins fragmentaire, je crois utile de placer sous les yeux du lecteur un travail encore inédit, décrivant dans le plus grand détail l'enceinte de la Ville éternelle pendant le dernier tiers du XVIe siècle. Ce travail fait partie d'un *Voyage d'Italie* entrepris par un de nos compatriotes, lequel, parti d'Orléans le vendredi premier jour d'octobre 1574, visita Lyon, Turin, Plaisance, Bologne, Venise, Gênes, Pise, Lucques, Florence, Sienne, Rome,

1. Voyez la Revue de juillet 1884 et juin 1885.
2. *Indicazione antiquaria della Raccolta di vedute rappresentanti i punti più interessanti delle mura di Roma.* Rome, 1826.
3. *De Romæ veteris muris atque portis.* Leipzig, 1842.
4. *The primitive fortifications of the city of Rome and other buildings of the time of the kings.* 2e éd., Oxford, 1878.
5. *Le Mura di Roma.* Rome, 1880.

Naples, Capoue, Ravenne et revint à Orléans le 27 avril 1578. Le *Voyage d'Italie*, signalé pour le première fois par M. le docteur Jean-Paul Richter, qui en a donné une intéressante analyse [1], est conservé en manuscrit au British Museum (Fonds Lansdowne, n° 720). C'est un in-8 de 564 feuillets, d'une écriture superbe. La description du « Tour des murailles » occupe les folios 229 à 273 v°. L'auteur anonyme fait preuve d'une rare précision : son témoignage permet à chaque instant de rectifier ou de compléter celui de ses contemporains. C'est un amateur lettré, qui a lu les ouvrages de ses confrères romains (au folio 61, il cite Lucio Fanno), mais qui préfère en général s'en rapporter à ses propres observations, à ses propres hypothèses. (Voyez entre autres, aux ff. 18 et suiv. sa dissertation sur le Testaccio.)

Cela dit, je laisse la parole à l'auteur anonyme du XVI° siècle.

Le tour des murailles et circuit de Rome, mesuré aux pas, dont les deux font la toyse.

« La ville de Rome estant divisée en deux par le fleuve du Tybre qui passe à travers, je commenceray par le costé qui est le moindre, dont une partye appellée « il Borgo » comprend tout le Vatican, et l'aultre partye, nommée « il Trastevere » contient depuis le Tybre jusques au pied du Janicule, avec une grande part du mont : comme en l'aultre costé de delà le Tybre sont comprises les sept montagnes de l'antienne Rome.

Premierement le tour, circuit, et mesure de Borgo.

« Affin de ne rien obmettre de ce que l'on peult désirer oultre la mesure du circuit de Rome, je remarqueray par mesme moyen la forme des murailles, la matière dont elles sont bastyes, les inscriptions qui y sont gravées, les endroits où y a fossez, les boulevards, esperons, et armoyries de ceux qui les ont faict faire et tout ce qui s'y peult remarquer, tant pour la diligence de ce qui est de mérite et considération, que pour la curiosité et

1. *Repertorium für Kunstwissenschaft*, dirigé par M. H. Janitschek, t. III, p. 288-298, 1880.

observation plus exacte, soit de l'antiquité, ou des choses modernes : et principalement la forme et structure de chascune porte de ville, et diversité des noms anciens, et nouveaux.

« Estant passé de la ville par batteau delà le Tybre vis à vis du chasteau Sainct Ange, on y trouve un gros boullevart de pierre Tyburtine dependant dudit chasteau, et regardant sur le Tybre, contre lequel est gravée ceste inscription soubz les armoyries de Pio IV.

PIVS IIII MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
AN. SAL. M.D.LXII

« Commençant à conter dès le pied de ce premier boullevart, on en trouve d'aultres semblables qui suivent, avec un bon fossé, et fortes murailles que Pie V a faict bastir (fol. 230). Depuis le premier boullevart ayant cheminé sur le bord du fossé 1000 pas, on se trouve à la

Porta NVOVA

aultrement appellée « Porta di Sant Angelo », et aussy « Porta del Castello : laquelle est bastye en archade de pierre Tyburtine ; et aux deux costéz d'icelle sont eslevées les armoyries de Pie 4 et au dessoubs sont gravées en tables de marbre blanc ces deux inscriptions :

PIVS IIII PONT. MAX. PORTAM NOVAM ET MŒNIA A FVNDAM. EREXIT	PIVS IIII PONT. MAX. VIAM LATAM ET RECTAM AD ANGELICAM DVXIT

« A ceste porte y a un pont leviz traversant le fossé, et vis a vis d'icelle est une pierre eslevée pour borne sur un grand chemin droict qui va traversant plusieurs belles prairies, et conduit à une maison de plaisance appellée la « vigna di Madama »

quelle est a présent en dispute pour la propriété entre la Royne, mère du Roy, et la Duchesse de Parme, mère du Duc qui est à présent : En icelle borne y a une inscription de mesmes mots qu'il s'en veoit une aultre en une semblable pierre plantée pour borne vis à vis du premier boullevart, où j'ay commencé à conter, esquelles est ainsy escrit :

OBSERVATO
FINES
PIVS IIII
PONT. MAX.
ANNO SAL.
MD.LXV

« Continuant de cheminer le long du fossé, on trouve 620 pas plus loing

PORTA ANGELICA

aultrement dicte « Porta del Palazzo » ou bien « Porta di San Pietro ». Laquelle est bastye en archade de pierre Tyburtine ainsy que la précédente, et aux deux costés d'icelle y a deux Anges eslevez en marbre blanc, soubz lesquelz sont gravéz ces mots :

PIVS IIII. PONT. MAX. PIVS IIII. PONT. MAX.

« Depuis ceste porte se va encores continuant une bonne et forte muraille bastye par Pie IV, et a 350 pas y a un fort gros boullevart, qui a esté basty du temps de Paule 3, comme il se congnoist par ses armoyries que l'on veoit au hault du coin dudit boullevart faict en esperon, à costé desquelles il y a aussy deux aultres armoyries de quelques particuliers qui avoient lors quelque charge en la ville, et au dessoubz est ceste inscription (fol. 231) :

PAVLVS III
PONT. MAX.
ANNO VIII

« 100 pas plus loing recommence une continuation de muraille bastye du temps de Pio 4 estant ses armoyries eslevées contre le mur, avec ces mots au dessoubz :

PIVS IIII MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
ANN. SAL. M . D . LXIIII

« 400 pas plus avant se trouve une entrelassure de bastiment de Pie V, avec ses armoyries dans le mur au dessus de ceste inscription :

PIVS V. PONT. MAX.
AN. SAL. M.DLXVIII
PONTIFIC. SVI ANNO III

« 200 pas après recommence le bastiment de Pie 4, avec ses armoyries, et ces mots au dessoubz gravéz en une petite table de marbre blanc enclavée dedans la muraille :

PIVS IIII. MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
ANNO SAL. MDLXV.

« 420 pas suivant le mesme chemin on retrouve du bastiment de Pie V où sont aussy ses armes avec l'inscription suivante :

PIVS V PONT. MAX.
ANNO SAL. MD.LXVIII
PONTIFIC. SVI ANNO III

« 95 pas plus loing recommence encore le bastiment de Pie IV, où est ainsy écrit en une table de marbre :

PIVS IIII. MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
ANN. SAL. MDLXIII

« Ceste muraille continuant elle dure encores 380 pas jusques à la

PORTA PERTVSA

« Laquelle est aultrement appelée « Porta del Vaticano » : comme estant la principale du Vatican située en lieu fort hault et éminent.

« Ceste porte est bastye en archade de pierre Tyburtine, mais non encores achevée, et au dedans d'icelle ces mots sont gravéz en une pierre en bas (fol. 232) :

PIVS IIII. PONT. MAX.

« Entrant par ceste porte au dedans de la ville on trouve encores a passer une aultre petite porte quarrée entre les vieilles murailles que feit bastir Leon 4 autour du Vatican; desquelles murailles se voyent dans la ville plusieurs restes et pents à forme de carneaux qui durent jusques au chasteau Sainct Ange.

« Or continuant le tour et circuit depuis ladite porte, on trouve un autre entrelaz de muraille à 155 pas plus loing qui est du bastiment de Pie 5, avec ces lettres qui suivent :

PIVS V PONT. MAX.
AN. SAL. M.D.LXVIII
PONTIF. SVI ANNO III

« 160 pas plus avant recommence le bastiment de Pie 4, auquel sont eslevées ses armoyries et ceste inscription gravée :

PIVS IIII. MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
AN. SAL. M.D.LXV

« 160 pas plus bas se voyent encores les armoyries de Pie 4, avec ces mots gravéz:

PIVS IIII. MEDICES

« 220 pas plus oultre se retrouvent encores en un aultre pent de muraille les mesmes armes avec ceste inscription semblable aux précédentes :

PIVS IIII. MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
ANN. SAL. MD.LXV

« 70 pas au delà se trouve dedans ledit pent de muraille de Pie 4 une petite porte appelée

Porta di FORNACIERI

et aultrement « Porticha di Cavalli ligieri », laquelle n'a esté faicte que pour la commodité de ceux qui demeurent au palais de Sainct Pierre et pour les jardins du Vatican.

« Ceste porte est quarrée, bastye de pierre Tyburtine et y a seulement un petit pont de boys pour passer le fossé.

« Après ceste petite porte suit une muraille construicte par Pie V contre laquelle on veoit à 30 pas plus loing ses armoyries eslevées avec ceste inscription gravée au dessoubz :

PIVS V. PONT. MAX.
AN. SAL. MDLXVIII
PONTIF. SVI ANNO III

« Depuis ceste inscription y a une continuation de murailles qui paroissent bien anciennes, bastyes de pierre quarrée qui peult estre du temps de Léon 4 ainsy que je juge par comparaison d'aultres semblables que nous verrons après, où sont appliquées ses armoyries; laquelle suitte de muraille, qui dure 260 pas, se va joindre à la

Porta di TORRIONE

qui est aultrement appellée « Porta grande di Cavalli ligieri » et fut ancienement nommée « Posterula », comme disant qu'elle est située *in posteriore parte urbis* : ou bien, selon que disent auscuns pour ce qu'il y demeuroit un Saxon nommé Posterulus.

« Ceste porte est bastye en archade de pareilles pierres quarrées que la precedente muraille, qui semble si antique que sans une inscription qu'on y veoit on la jugeroit de bien plus longtemps : Et encores y a doubte si l'inscription se doibt entendre pour la muraille d'aultant que au dessoubs d'icelle y a par bas une longue cuve de pierre proche de la porte comme pour servir d'abbrevoir, a quoy ces mots se peuvent rapporter :

PIVS IIII. PONT. MAX.
VTILITATI PVBLICÆ ET
COMMODITATI EQVITVM
CVSTODIÆ. PONT. ANNO
SAL. M.D.LXV

« Au dessus de ceste inscription sont eslevées les armes de Pie 4. A costé droict d'icelle les armes d'un cardinal, et a gaulche celles de la ville et République de Rome.

« Depuis la porte di Torrione y a un continu bastiment de Pie V, d'une forte muraille qui n'est toutesfoys que de menue pierre, et dure 630 pas, y ayant plusieurs fois, et en divers endroicts, ceste mesme inscription :

PIVS V. PONT. MAX.
AN. SAL. M.D.LXVIII
PONTIF. SVI ANNO III

« Après cela on veoit un changement de muraille plus ancienne que la précédente, au commencement de laquelle y a une petite pierre vers le bas, ou sont engravez ces mots :

PIVS IIII. MED.
MEDIOL. PONT.
MAX. ANNO
SAL. M. D. LXV

« 70 pas plus avant commence le boullevart de la porte de San Spirito, lequel respond droict sur la rue Septiminale,

et contre iceluy est encores gravée ceste mesme inscription :

PIVS IIII. MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
AN. SAL. M.D.LXIIII

« Peu au delà de ce boullevart est la

PORTA DI SAN SPIRITO

laquelle prend son nom d'un hospital et Eglise qui en est proche qui se nomme « hospitale di San Spirito ».

« Cette porte est assise en lieu hault eslevé, et est bastye de nouveau, mais non encores parachevée, estant toute de pierre Tyburtine, de pareille forme et structure que le boullevart précédent, ce que l'on tient avoir esté bastye par Paule III, encores qu'il n'y ait en l'un ny en l'aultre aulcune remarques d'armoyries ou inscription. Depuis la porte la muraille va continuant jusques au Tybre toute semblable, et de mesme matière que la porte, et le boullevart : laquelle jusques au bord de l'eau dure 140 pas de long. Aultres disent que c'est œuvre d'Alexandre 6.

« Au bout de ceste muraille on veoit encores sur le bord du Tybre les ruines antiques d'une des portes de Rome qui estoit appellée « Porta Vaticana », laquelle aulcuns antiquaires disent estre aussy celle qui fut premièrement nommée « Porta Triumphalis », et aussy on veoit encores vis à vis plusieurs restes de ruines du Pont Triomphal, lesquelles paroissent au mylieu du Tybre, mais la plus grande part de ceux qui ont escrit de la Porte Triomphale tiennent que c'estoit celle de Sainct Sébastien, de laquelle je parleray en son lieu cy après.

« Depuis le susdiz bout de muraille joignant le bord du Tybre (affin d'accomplir le total circuit de Borgo) peult avoir a veue d'œil environ 300 pas jusques au pont et chasteau Sainct Ange qui est aussy sur la rive, du mesme costé. Et durant ceste longueur de 300 pas on bastit à présent des murailles près du Tybre qui continueront jusques audit chasteau Sainct Ange, affin de rendre tout le Vatican cloz et fermé de murs : lequel anciene-

ment n'avoit jamais esté cloz. Le premier qui y feit faire des murailles fut le Pape Léon 4 qui estoit Romain, et luy donna son nom, tellement que toute la closture du Vatican, que nous appellons maintenant Borgo, fut par lui nommée Cita Leonina : Et parceque c'estoit un lieu vague, et peu habité, il y logea premièrement des Corses qui estoyent fuitifs de leur pays d'où ilz avoient tous esté chasséz par les Sarrasins, et s'estoyent refugiéz à Rome. Et dès lors ledit Pape Léon 4 y feist faire les six portes cy devant mentionnées.

« Depuis le lieu où j'ay commencé a circuir, il y a partout des fossez au pied de la muraille, ce que je remarque icy particulièrement, d'aultant que en la plus part de ce qui reste, il n'y a point de fossez à Rome, ains seulement un chemin plat et uny au pied des murs, lequel en plusieurs lieux est serré d'un costé de hayes qui ne sont que à troys toyses loing des murs : Aussy aujourd'huy toute la force de Rome c'est le Borgo où est la demeure des Papes, et l'église Sainct Pierre à un bout, et le chasteau Sainct-Ange à l'aultre bout : lesquels sont fort eslongnez l'un de l'aultre : toutesfois pour la commodité du Palais Sainct Pierre, et seureté des Papes, il y a une muraille fort haulte, et espesse sur laquelle il y a un petit chemin en forme de gallerie qui conduit à couvert depuis le palais Sainct Pierre où demeure le pape jusques audict chasteau, affin de s'y pouvoir retirer promptement et secrettement sans estre veu lors que besoing seroit, laquelle gallerie fut bastye par Alexandre 6. Et à cause de la demeure des Papes qui a esté transferée de Sainct Jean de Latran, où ils demeuroyent anciennement pour venir habiter au Vatican, à ceste occasion il se trouve à présent plus de peuple que en aulcun lieu de Rome, y ayant une très belle, longue et large rue droicte, et bien bastye, laquelle respond du Chasteau Sainct-Ange en la grande place qui est devant le Palais et Eglise Sainct Pierre. Ceste rue ayant aussy esté dressée par Alexandre 6, il luy donna le nom de Strada Alexandrina, et encores à présent il y a un Gouverneur particulier pour ce qui est de deça le Tybre, lequel est appellé Governator del Borgo qui est une belle dignité a Rome.

« Le Borgo pour toute supputation sommaire du tour et circuit des murailles se trouve avoir 5760 pas.

Le tour, circuit, et mesure du Trastevere.

« Sortant de Borgo par la susdiz porte de San Spirito on trouve une très belle, longue, large et droicte rue, ornée des deux costéz de plusieurs riches et superbes édifices, laquelle s'estend tout le long du Tybre et fut ainsy dressée à la ligne par le Pape Iule 2. Et est sur le pied du mont Ianicule, entre icelui du costé droict, et la rivière, du costé gaulche ; ceste rue mesurée a 1200 pas de longueur, et n'est point enfermée dedans Rome, ny clause d'aulcuns murs, mais elle sert pour joindre le Borgo au Trastevere, lequel commence au bout d'icelle où se trouve la

PORTA SEPTIMIANA

qui fut ainsy appellée du nom de l'Empereur Septimius Severus ainsy que tesmoigne Spartianus par ces mots : « Opera ejus publica exstant. Septizonium et Thermæ Septimianæ, in transtyberina regione ad portam nominis sui ubi Junus Septimianus, et ara Septimiana. » Aulcuns ont eu opinion de tirer ce nom d'ailleurs, disant : « Porta suptus Janum », comme estant soubz le mont de Janus, dont Janiculus est un diminutif. Elle a aussy esté appellée Fontinalis comme estant consacrée aux Déesses des fontaines.

« Ceste porte n'est point l'antien bastiment, mais est bien en la mesme place, ayant esté toute refaicte de nouveau par le Pape Alexandre 6 en forme d'archade de pierre quarrée, ainsi qu'on la veoit à présent. Et au lieu de l'inscription de Septimius ceste cy y est maintenant.

ALEXANDER VI. PON.
MAX. OB VTILITATEM
PVBLICAM
CVRIÆ P. Q. R. A
FVNDAMENTIS RESTITVIT [1]

1. Voy. Forcella, *Le Iscrizioni*, t. XIII, p. 30, et Fulvio, *Antiquaria*, fol. XVI.

« Icy commence le quartier de ville appellé « il Trastevere » et d'aultant que le dehors des murs appartient à des particuliers, tellement qu'il n'y a point de chemin ny espace pour en approcher : il fault prendre par dedans la ville, et tourner à main droicte en la première rue montant le long des anciennes murailles qui conduisent sur le hault du mont Ianicule, et sont fort ruinées : lequel chemin faisant on trouve après 600 pas un pent de la muraille réparé par Pie IV avec ses armoyries, et ces lettres :

PIVS IIII. P. M.

« Après avoir passé ce petit pent de muraille réparé, on retrouve encores les vieilles et antiques à 20 pas plus hault, sur lesquelles ayant monté 12 pas, on se trouve au sommet du Janicule ou est assise la

Porta di SAN PANCRATIO (fol. 237)

de laquelle le nom ancien estoit Porta Aurelia et aussy Porta Janiculensis : cestuy cy à cause du nom de la montagne où elle est. L'aultre à cause d'un consul nommé Aurelius comme aulscuns ont voulu dire, ou plus tost de l'Empereur Aurelius : dont la première opinion à néantmoins apparence d'aultant que chascune porte ayant ancienement de grands chemins pavez qui retenoyent les noms de ceux qui les avoyent dresséz il est certain que de ceste porte sortoit [la]

Via AVRELIA

qui est des plus antiennes, laquelle sans doubte fut dressée et pavée par un consul nommé Aurelius, comme tesmoigne Cicéron. Et depuis fut aussy appellée TRAIANA à cause de l'Empereur Trajan qui la feit réparer. Ce grant chemin descendoit vers la mer, et passant par toute la Toscane en infinyz lieux marescageux il y avoit des chaussées en plusieurs endroicts qui se trouvoyent trop bas, et des ponts où les eaux estoyent trop

haultes, et ainsy continuoit tout du long jusques vers Pize, et encores à ceste porte on veoit beaucoup de l'ancien pavé.

« Quant aux précédentes portes dont j'ay desja parlé (qui sont les six de Borgo) d'aultant qu'elles sont toutes modernes, aussy ny ayant eu aulcuns grands chemins anciens je n'y en ay point faict de mention, comme je feray cy après à chascune, parceque toutes les aultres ont cela d'ornement particulièrement remarquable.

« Or pour retourner au propos de la porte de san Pancratio où je suis demeuré, fault savoir que ce nom moderne luy est donné à cause d'une église qui en est voysine hors d'icelle, appellée San Pancratio, qui fut bastye par Simmachus Pape natif de Sardaigne : Et encores que ceste porte fust assez congneue par ses noms latins et anciens dont j'ay cy dessus faict mention, ce néantmoins quand Procopius en parle ; il la nomme Portam Pancratianam.

« Ceste porte a deux portaux en archade dont le premier estant du costé de dedans est tout de brique, et basty par le pape Paule 3 comme se voit par ses armes qui y sont eslevées et ces mots gravéz soubz icelles :

PAPA PAVLO III

L'aultre portail de dehors est fort antique, basty de grosse pierre de taille : joignant lequel il y a plusieurs vieilles inscriptions qui pour leur ancieneté sont tellement minées et effacées par le temps, qu'il ne s'en peult lire qu'une partye et encores bien malaisement.

« Depuis ceste porte ayant repris le chemin et circuit hors la ville on va costoyant les vieux murs, qui n'ont aulcun fossé, et sont d'une grosse massonnerie fort antique qui continue jusques à 860 pas où se trouve un petit pent de muraille rebasty du temps de Jule 2 duquel on veoit les armoyries eslevées contre le mur, et ces lettres au dessoubz :

JVLIVS PP. II
M D . XII

« Après ce pent rebasty, les vieux murs recommencent comme devant, lesquels durent encores 620 pas, descendant tousjours depuis la susdiz porte de San Pancratio jusques à la

Porta PORTVENSE

aultrement appellée Porta della Ripa et ancienement Porta Navalis, et aussy Portuensis, près de laquelle il y a un très beau jardin d'un gentilhomme Romain.

« A la sortye de ceste porte commençoit un grand chemin pavé, comme le précédent lequel fut ancienement nommé :

Via PORTVENSIS (fol. 238)

qui conduisoit au Port d'Ostia, d'où ce grand chemin et aussy la porte ont pris leur noms. Ceste porte est assise entre le Janicule et le Tybre, bastye de deux archades en front, et à costé l'une de l'autre qui sont de grosse pierre de taille fort antique, l'une desquelles est bouchée et au dessus d'icelle y a une inscription, telle qui suit, laquelle toutesfoys on list fort malaisément :

S. P. Q. R.
IMPP. CAES. DDNN. INVICTISSIMIS PRINCIPIBVS AR:
CADIO, ET HONORIO VICTORIBVS AC TRIVPHATORIB' SEMPER AVGG.
OB INSTAVRATOS VRBI ÆTERNÆ MVROS PORTAS, AC TVRRES, EGES
TIS IMMENSIS RVDERIBUS EX SVGGESTIONE V. C. ET INLVSTRIS.
MILITIS ET MAGISTRI VTRIVSQ; MILITIÆ FL. STILICHONIS AD PER:
:PETVITATEM NOMINIS EORVM SIMVLACHRA CONSTITVIT.
CURANTE FL. MACROBIO LONGIANO V. C. PRAEF=
: =VRBIS D. N. M. Q. EORVM [1]

« Depuis ceste porte, les vieux murs continuent jusques au bord du Tybre où y a une tour bastye par Léon 4, jusques à laquelle la distance est de 100 pas que dure la muraille : et icy fault passer la rivière par batteau ; tellement que le Trastevere a d'un costé le Tybre pour closture, et au reste est cloz de murailles, et n'y a que troys portes.

1. Voy. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, nos 1188, 1189, 1190.

« Le **TRASTEVERE** pour toute supputation sommaire du circuit des murailles, se trouve avoir 2212 pas : et comprenant la longueur de la rue qui joinct ensemble le Borgo et le Transtevere il y a 3412, tellement que tout ce costé de ville séparé par le Tybre contient en somme 9172 pas. »

E. Müntz.

(A suivre.)



VUE DE ROME AU XIVe SIÈCLE

ÉTUDES

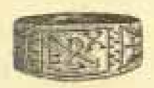
SUR QUELQUES CACHETS

ET ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

IX

ANNEAU-CACHET D'ARGŒUVES (SOMME).



Cet anneau, qui est en argent, a été trouvé à Argœuves, près d'Amiens, et appartient actuellement au musée de Péronne, grâce à la libéralité de M. Alfred Danicourt, ancien maire de cette ville, dont l'importante collection est bien connue.

Cet intéressant bijou a 18 millimètres d'ouverture et est orné d'un chaton, ménagé à même le métal. Le pourtour a à peine 1 millim. d'épaisseur et 5 millim. de hauteur du côté opposé au chaton; et à cet endroit, les deux branches ont été soudées l'une sur l'autre, dans l'intention probable d'en rétrécir le diamètre. Le chaton, de forme quadrangulaire, a 12 millim. de large sur 7 millim. de hauteur, et présente des caractères gravés en creux dans un cadre formé de deux lignes tracées au burin; à droite et à gauche, il y a divers ornements et une croisette dans un triangle : le tout également gravé en creux.

Les caractères sont disposés d'une manière assez bizarre, en trois groupes de deux lettres chacun.

Le premier de ces groupes, en partant de l'angle gauche inférieur (pour le lecteur), contient une haste, à laquelle sont atta-

1. Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141; t. II, p. 1, 193, 257; année 1885, t. I, p. 168 et 348.

chées quatre barres horizontales, représentant un E et un U à base carrée liés.

Le deuxième, qui est au centre, se compose d'un S posé en travers d'un grand I, qui s'étend de l'angle supérieur de gauche à l'angle inférieur de droite.

Le troisième groupe, inscrit à l'angle supérieur de gauche, est formé de deux C adossés, ƆC.

L'ensemble nous donne EVSICC.

Le nom du propriétaire de cette bague peut se compléter de deux façons différentes.

Suivant l'une, il suffirait de revenir au I du groupe central, ce qui ferait, en l'employant deux fois, EVSICCII, génitif d'EVSICCIVS, nom presque identique à celui qui fut porté par un saint originaire du Périgord, lequel fonda, au milieu du VI[e] siècle, le monastère de Celles-sur-Cher, en Berry[1], et qu'on appelle, dans les listes modernes, Eusice ou Ysis[2]. Le S du centre remplirait ici, comme dans d'autres exemples déjà notés par nous, le rôle d'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Le deuxième mode consisterait à redoubler l'emploi du I et du E, ce qui fournit la leçon EVSICCIE, génitif d'EVSICCIA. Le S serait encore ici l'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Cette seconde hypothèse semble préférable à la précédente, par le motif que, d'après les petites dimensions et la faible ouverture de la bague (à peine 18 millim.), il est à présumer que ce bijou fut porté par une femme.

A la vérité, nous n'avons pas de mention historique d'une personne qui aurait porté le nom d'*Eusicia* ou *Eusiccia*; mais l'existence du vocable *Eusicius* rend plus que vraisemblable l'existence et l'emploi du vocable féminin qui lui correspondait.

1. « Eusicius ergo mandatum regale suscipiens... » André Du Chesne, *Histor. Francor. scriptores coætanei*, t. I[er], p. 534 et 535. — Ph. Labbe, *Biblioth. nov. mss.*, t. II, p. 371 et 463.
2. *Annuaire historique*. Année 1858, p. 192.

X

BAGUE DE TEMPLEUX-LA-FOSSE (SOMME)



Au mois de février 1885, on a découvert, dans le village de Templeux-la-Fosse, près de Péronne (Somme), la bague en bronze que nous faisons figurer ici. Acquise d'abord par M. Alfred Danicourt, elle a été, comme celle d'Argœuves, donnée par cet archéologue au musée de la ville de Péronne.

Elle a 18 millimètres d'ouverture ; le pourtour, de forme arrondie, a près de 2 millimètres d'épaisseur. Le chaton ovale, presque rond, dont elle est ornée, a été ménagé à même le métal, mais d'un côté seulement, car il est, de l'autre côté, soudé sur une des branches de l'anneau ; il présente un monogramme, où nous trouvons les caractères suivants :

Un M, dont les jambages extrêmes sont très écartés et qui est posé sur une longue haste, avec laquelle il forme un T ; à gauche (pour le lecteur), un E et un I, ces deux lettres arc-boutées formant un A ; à droite, un L. Les deux petits cercles concentriques posés au sommet du monogramme ne semblent pas en être une partie intégrante.

Les lettres ci-dessus indiquées sont les composantes du nom de **MELITA** ou **MELLITA**, qui était usité dans la période gallo-franque. Une femme ainsi appelée est mentionnée en l'an 700, dans le testament d'Erminetrudis, comme affranchie par cette riche matrone[1]. Le vocable de *Mellitus* est porté, au VII[e] siècle, par un saint personnage, qui fut, en 604 évêque de Londres, en 619 archevêque de Cantorbéry, et mourut en 624[2]. On connaît enfin un triens frappé à Rouen, dans la période mérovingienne, par un monnayer également appelé *Mellitus*[3], et le fréquent emploi de

1. Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. II, p. 257.

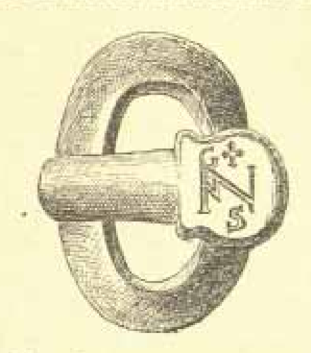
2. Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. I[er], p. 165; et *Acta SS. Bolland.*, mens. april., t. III, p. 280.

3. Anat. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes inscrits sur les monn. méroving.* (*Biblioth. de l'Ec. des ch.*, 6[e] série, t. I[er].)

ce nom implique l'usage courant, à la même époque, du féminin *Mellita*.

XI

BOUCLE DE CEINTURON AYANT SERVI DE CACHET



La boucle ovale de ceinturon que nous reproduisons ici, est en argent : elle faisait partie d'une trouvaille opérée à une date et dans une localité qui nous sont inconnues[1]. Elle a appartenu à M. Alfred Danicourt, qui en a généreusement gratifié le musée de la ville de Péronne.

L'ardillon[2] de notre boucle, qui a reçu, à sa base, une couche épaisse de dorure dont une grande partie subsiste encore, présente, gravé par une main habile, et en beaux caractères de l'époque gallo-franque, un monogramme surmonté d'une croisette et que l'on déchiffre aisément de la manière suivante :

+ AGNVS.

Ce nom était, de même que le féminin correspondant AGNA, d'un usage fréquent au moyen âge et particulièrement dans la période mérovingienne ; il y a notamment un monnayer de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, ainsi appelé[3].

1. Cette trouvaille comprenait : 1° une deuxième boucle également en argent, mais de plus petite dimension ; 2° une plaque de ceinture quadrangulaire en argent ; 3° un triangle d'argent damasquiné, qui avait probablement servi d'agrafe ; 4° une double agrafe en or d'un beau travail.

2. C'est-à-dire la pointe mobile, établie sur pivot, qui, pénétrant dans un ou deux crans pratiqués au ceinturon, le tenait solidement serré.

3. Voir Anat. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes inscrits sur les monn. méroving.* (*Biblioth. de l'Ec. des chartes*, 6e série, t. 1er. On trouve le nom d'*Agnus*, en 958, dans le cartulaire de Sauxillanges, ch. 638 ; vers 1050,

A première vue, on serait porté à penser que cette inscription était simplement, de la part du propriétaire du ceinturon et de la boucle, un acte de prudence ayant pour but de prévenir une substitution ou peut-être un larcin.

Mais, il faut considérer : 1° que la petite croix qui précède le nom et dont la présence ne s'expliquerait pas dans cette hypothèse, est, à l'époque dont il s'agit, d'un emploi habituel dans les souscriptions des actes écrits, et qu'elle en est, pour ainsi dire, une partie intégrante ; 2° que le S, qui se détache du monogramme, sert à la fois de terminale du mot d'*Agnus* et d'initiale du terme *Signavi*, comme dans plusieurs cas semblables, déjà notés par nous ; et ces considérations donnent lieu de penser que nous avons ici une sorte de cachet.

Cette espèce de cachet était fort commode à porter et facile à appliquer ; nous ne croyons pourtant pas qu'il y en ait d'autre exemple connu, et, à ce titre, la boucle qui fait l'objet de la présente notice mérite d'être particulièrement signalée à l'attention des archéologues.

XII

ANNEAU-CACHET D'EULALIA



Cette bague à monogramme, trouvée aux environs de Châlons-sur Marne, m'a été communiquée, comme les deux précédentes, par M. A. Danicourt, qui la possède depuis peu de temps. Elle est en bronze ; elle a 18 millimètres d'ouverture ; le pourtour a 2 millimètres d'épaisseur, et 6 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, de forme quadrangulaire, a de 11 à 12 millimètres de large sur 7 à 8 de hauteur.

Nous voyons, en partant de l'angle inférieur de gauche (pour le lecteur), un L, de la haste duquel se détachent trois barres

dans celui de Saint-Victor de Marseille, ch. 266 ; et *Agna* dans un grand nombre d'actes du cartul. de Savigny, n° 302, 480, 762 et passim.

horizontales formant un E; à côté de la barre horizontale du L, un V renversé avec un petit point; à droite un L renversé, et à côté de sa barre horizontale, un A renversé et accosté de deux points; au centre un grand I, dirigé de l'angle gauche supérieur vers l'angle droit inférieur; enfin un S, posé en travers de cette dernière lettre.

Nous avons là les composantes du nom d'EVLALIVS en redoublant l'emploi de V, ou d'EVLALIE en redoublant l'emploi de E, le S étant, dans ce dernier cas comme dans d'autres précédemment signalés, l'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Les deux noms d'*Eulalius* et d'*Eulalia* étaient très usités dans la période gallo-franque.

Grégoire de Tours mentionne un personnage appelé *Eulalius*, qui déposséda violemment Nicétius du comté d'Auvergne [1]; et plus bas, après l'avoir qualifié comte, il donne le récit de ses méfaits [2]. Un saint du même nom était évêque de Syracuse, au commencement du VI[e] siècle [3], et l'on trouve en 670 un *Eulalius*, évêque de Cynopolis [4].

Les annales de l'Église nous font connaître deux saintes du nom d'*Eulalia*, mortes, l'une à Barcelone en 304 [5], l'autre à Mérida en 404 [6].

Au point de vue historique aussi bien qu'au point de vue de la composition du monogramme, l'une et l'autre leçon seraient donc également admissibles. Mais une circonstance dont il faut tenir grand compte est la petite dimension et le faible diamètre de la bague dont il s'agit : elle n'a, comme celle d'Argœuves [7], que 18 millimètres d'ouverture, et a vraisemblablement appartenu à une femme, c'est pourquoi nous pensons qu'il convient d'adopter de préférence la leçon S(*ignum*) ou S(*igillum*) EVLALIE.

M. Deloche.

1. *Histor. Francor.*, VIII, 18; édit. Guadet et Taranne, t. II, p. 91.
2. *Ibid.*, X, 8, p. 221-223.
3. *Acta SS. Bolland.*, mens. febr., t. II, p. 888.
4. Lelong, *Biblioth. sacra*, t. II, p. 717.
5. *Acta SS. Bolland.*, mens. febr., t. II, p. 575-579.
6. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5[e] série, 1861, t. II, p. 237-255.
7. Voir ci-dessus, n° IX.

FOUILLES DE SUSE

CAMPAGNE 1884-1885

RAPPORT

DE L'INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES

DIRECTEUR DE LA MISSION

Dès mon retour de Perse, j'avais signalé tout l'intérêt que présenterait une étude archéologique des ruines de Suse.

Bien que le résultat des fouilles exécutées en 1851 par le général Willams et sir Loftus autant que les fatigues endurées et les périls courus par les membres de la mission anglaise ne fussent pas de nature à encourager de nouveaux explorateurs, on avait eu tort, à mon avis, de délaisser la capitale de l'Elam et de la sacrifier à Babylone, son antique rivale.

Je fis part de cette appréciation à M. de Ronchaud qui, deux ans auparavant, m'avait accordé une première mission, et trouvai dans le directeur de nos Musées nationaux le confident le plus éclairé, le guide le plus sûr. Il aplanit ou fit résoudre les difficultés de tout ordre qui, bien des fois, mirent en péril notre projet et obtint enfin les firmans royaux, après en avoir négocié l'octroi pendant près d'une année. C'est à lui, c'est à son initiative hardie qu'est dû le départ de l'expédition. Je dois ajouter que M. de Ronchaud trouva dans M. Kaempfen, directeur des Beaux-Arts, converti dès le premier jour à notre cause, un appui aussi énergique qu'il a été constant. M. Charmes, directeur du Secrétariat, désireux d'associer d'une manière plus directe le Ministère de l'instruction publique à la mission du Louvre, vint de lui-même, avec une extrême obligeance, au devant des demandes que nous allions lui adresser. Enfin, M. le Ministre des Travaux publics, sur le rapport de M Gouzay, directeur du personnel, voulut bien m'autoriser à accepter la direction de la mission et à m'adjoindre un de mes jeunes camarades.

Je n'étonnerai personne en disant que le grand maître des études orientales fut un des promoteurs de l'œuvre : son nom est associé à toutes les tentatives faites pour élargir le cercle de nos connaissances; qu'il me soit permis cependant de remercier M. Renan de n'avoir jamais douté du succès des fouilles et d'avoir combattu mes propres hésitations quand je reculais épouvanté par la grandeur et la difficulté de l'entreprise.

La mission que je fus chargé de conduire à Suse se composait de Mme Dieulafoy, de M. Babin, ingénieur des ponts et chaussées, et de M. Houssay, ancien élève de l'école Normale supérieure, agrégé pour l'enseignement secondaire, docteur ès-sciences naturelles.

Elle partait de Paris le 17 décembre 1884, quittait Toulon quatre jours plus tard et débarquait à Awas, petit village situé sur le Karoun, le 15 février, après être restée près de deux mois sur mer. Le surlendemain 17, le matériel était chargé à dos de mulet et nous prenions à cheval la route conduisant à Suse pour arriver enfin au terme de notre voyage le dernier jour du mois de février.

Les caisses avaient beaucoup souffert. Le passage à gué de nombreuses rivières grossies par les pluies d'hiver leur avait été particulièrement défavorable. Nous ne valions guère mieux, mais nous avions la consolation de pouvoir nous réparer plus aisément que nos livres souillés de boue et que nos instruments de géodosie et d'astronomie rouillés au point de ne pouvoir être utilisés sans être renvoyés en France.

Avant d'atteindre Dizfoul j'avais rencontré le gouverneur de l'Arabistan, Mozaffer-el-Molk. Ce puissant personnage se rendait à Chouster à la tête d'une escorte de deux à trois mille hommes. Prévenu de l'arrivée de la mission par le prince Zélé sultan [1], il se mit à sa disposition avec une bonne grâce charmante et désigna pour nous protéger et nous escorter un haut fonctionnaire de son entourage, le mirza Abdul-Khahîm.

Je me préoccupai tout d'abord de trouver des ouvriers ; bien que le gouverneur eût donné l'ordre de me procurer des hommes,

1. Le prince Zélé sultan, fils aîné du chah, est gouverneur général du sud et du sud-ouest de la Perse. La Susiane se trouve au nombre des provinces soumises à son autorité.

une semaine se passa, aucun travailleur ne vint s'enrôler. Mon impatience était d'autant plus vive que le soleil, déjà très chaud, faisait prévoir que la campagne serait de courte durée. Plaintes au mirza, lettres au sous-gouverneur restèrent sans résultats; on m'expédia trois soldats et un enfant. Les chefs arabes furent pressentis à leur tour, mais refusèrent nettement leur appui; les nomades, très occupés à se faire la guerre ou à dévaliser les voyageurs assez imprudents pour se hasarder dans la plaine sans une escorte suffisante, n'avaient rien à gagner à venir échanger contre une pelle leurs fusils ou leurs lances.

Je finis pourtant par traiter du louage de quarante terrassiers avec un maître maçon. Mozaffer-el-Molk avait fixé à vingt pouls (1/2 kran[1]) le salaire quotidien des ouvriers; mon entrepreneur n'entendait pas recevoir moins de 1 kran par journée d'ouvrier et réclamait en outre une prime de 4 pouls par jour et par homme. De guerre lasse j'accordai un salaire de 30 pouls, une prime de 2 pouls et fis enfin attaquer une première tranchée. Le surlendemain de ce jour on me remettait la lettre ci-jointe, rédigée en français par les soins du médecin persan du gouverneur.

« Monsieur,

« Les Musulmans sont ignorants, incivilisés et hors de règles; ils sont enfin une pierre d'achoppement pour l'avancement de vos travaux. En mon absence, il vous est très difficile, je crois, de diriger votre mission. Le tumulte des passions de la religion islamique causera peut-être un grand danger qu'il me sera impossible de comprimer.

« Il est bon de déposer à Dizfoul vos effets chez Mirza Abdul-Khahîm, et de venir rester à Chouster auprès de moi.

« Après mon retour à Dizfoul, vous vous occuperez à vos affaires avec l'escorte, la force et le conseil du gouvernement.

« Tout à vous,

« *Signé* MOZAFFER-EL-MOLK[2]. »

1. La monnaie du pays est le *kran*, qui vaut en ce moment 0 fr. 80. Le kran se subdivise lui-même en 20 chais ou en 40 pouls. Cette dernière monnaie est avec le kran la plus usitée.

2. L'original de la lettre a été déposé, sous le n° 1, dans le dossier des pièces à l'appui de mon rapport.

La mission de 1851, dirigée par le général Willams et plus tard par sir Loftus, avait déjà trouvé dans les membres du clergé de Dizfoul des ennemis résolus; des troubles avaient éclaté, un domestique avait été tué et, n'eût été leur escorte et leur qualité, les chefs de l'expédition anglaise eussent peut-être éprouvé des difficultés plus graves encore. Je savais de source certaine que les prêtres n'avaient pas désarmé. Après avoir poussé le roi à refuser les firmans, ils voulaient en obtenir le retrait. Il était en outre incontestable que les succès croissants du Mahdi ou plutôt l'insuccès des troupes franques enhardissaient les cœurs les plus timides. Le danger était donc imminent et la situation des plus délicates. Si je persistais à travailler malgré les avis si formels du gouverneur, je perdais le bénéfice de la protection officielle, j'exposais tous les membres de la mission à un danger sérieux et, en cas de malheur, j'assumais sur moi une grave responsabilité. D'un autre côté je ne me faisais aucune illusion : abandonner Suse même momentanément équivalait à une retraite définitive. *Pacfarda* (après-demain) est en Perse un terme bien éloigné, quelques jours équivalent à un siècle. Au cas même où je me serais trompé et où notre absence de Suse eût été de courte durée, il eût fallu, à mon retour et alors que je ne pourrais donner aucune excuse plausible de ma retraite, recommencer la chasse aux ouvriers pour être contraint de les congédier aux grandes chaleurs, c'est-à-dire peu de jours après les avoir engagés. En appeler à Téhéran, écrire en France étaient également impossibles; quelque rapidité qu'eût mise un courrier pour porter une dépêche au bureau télégraphique le moins éloigné, je ne pouvais espérer une réponse avant un mois. D'ailleurs les ordres, s'ils eussent été favorables, eussent été tels que les donnait le gouverneur. De toute manière c'était renoncer aux bénéfices d'un firman laborieusement obtenu, d'un long et pénible voyage et se condamner à rentrer en France les mains vides après avoir dépensé en pure perte des sommes considérables. La situation était tendue.

Avant de prendre un parti définitif, je me résolus à attendre une manifestation directe ou une mise en demeure des habitants de Dizfoul et à ne pas abandonner le tumulus sans avoir épuisé tous

les moyens d'intimidation dont peut disposer un Européen. Si, contrairement à mes prévisions, nous étions attaqués à l'improviste, nous abandonnerions nos bagages, et grâce à la supériorité de nos armes, atteindrions peut-être sans dommages la frontière turque, distante de soixante-dix kilomètres environ. J'appelai les membres de la mission et, après leur avoir fait part du message et de mes projets, répondis au gouverneur :

« Excellence,

« Je vous remercie infiniment de la communication que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Malgré tout le plaisir que j'éprouverais à passer quelque temps auprès de vous, il m'est impossible en ce moment de lever mes tentes. Mon départ ressemblerait à une désertion.

« Je vous l'ai déjà promis, aucun membre de la mission française ne s'approchera du tombeau de Daniel. Mais, si je tiens mes engagements, je compte sur vous pour protéger et faire respecter les envoyés d'un gouvernement ami de la Perse. Écrivez dans ce sens au Mouchteïd, et ce chef religieux profitera certainement de l'occasion qui lui est offerte d'être agréable à Sa Majesté Impériale.

« Veuillez, etc., etc. »

En même temps que je notifiais à Mozaffer-el-Molk mes intentions de ne pas abandonner la Susiane, j'appelais l'entrepreneur et, afin de couper court à tous les soupçons qu'avait fait naître l'arrivée d'un courrier du gouverneur, je lui ordonnai de doubler le nombre des travailleurs et je traçai sans délai de nouvelles tranchées.

Les ouvriers ne se firent point attendre; derrière eux arrivèrent en foule turbans bleus et blancs des seyeds et des mollahs; mais à part les injures courantes dont tout bon musulman se fait un devoir d'accabler un Franc quand il ne croit pas en être compris, nous ne fûmes pas autrement inquiétés. Nos ennemis se vengèrent de leur terreur et de leur pusillanimité en cassant, par une nuit d'orage, des taureaux achéménides découverts depuis peu de jours.

J'étais à peine remis de cette première alerte que les ouvriers m'envoyèrent des délégués. Le mirza Abdul-Khahim, paraît-il,

se faisait faire par chacun d'eux une rente journalière de 4 pouls; dans le cas où ils ne toucheraient pas l'intégralité de leur salaire ils me menaçaient de quitter en masse le chantier. Le mirza fut appelé à la barre; à l'entendre le fils de son père avait été indignement calomnié; il rendit néanmoins les 4 pouls et dès ce jour me déclara la guerre. Ses manœuvres ont presque toujours avorté, mais ont été pour moi une source d'ennuis perpétuels; grèves, coalitions, irruptions dans les chantiers des pèlerins qui viennent en foule au tombeau de Daniel dès la fin de mars, tentatives de révolte se succédaient sans relâche. Par une rencontre malheureuse, les pluies qui cessent dans le sud de la Perse dès la fin de février, se sont prolongées cette année tout le mois d'avril et sont tombées avec une telle violence que les mauvaises maisons en terre de Chouster et de Dizfoul ont été renversées, et que vingt mètres environ du mur d'enceinte du tombeau de Daniel ont été détruits; quant aux récoltes, elles étaient au contraire pleines de promesses. En vérité, nous étions seuls à souffrir de ces orages : tandis qu'enfermés dans des tentes toujours mouillées et plantées sur un sol boueux nous passions sans transition d'une température sénégalienne à un froid souvent très vif, les pluies interrompaient les travaux et comblaient des tranchées ouvertes à grands frais.

Les éclairs et le tonnerre furent néanmoins exploités contre la mission. Deux écoles se formèrent : d'après les uns, j'avais fait venir la pluie de France afin de jouer aux musulmans un tour de ma façon et de nettoyer les parements des murs de terre mis à découvert; d'après les autres, éclairs et tonnerre étaient un témoignage indéniable de la colère qu'occasionnait à Daniel le voisinage d'impurs chrétiens; d'après tous, la pluie et les orages étaient le présage des malheurs qui allaient s'abattre sur l'Arabistan si j'emportais les talismans exhumés d'un *tell* appartenant de plein droit au prophète.

Par surcroît de malechance, le sol des palais susiens avait été transformé, dès l'époque des Parthes, en un immense cimetière, et nous ne pouvions donner un coup de pioche sans amener des charretées d'ossements et d'urnes funéraires. Je fis tout d'abord

passer ceux-là pour des os de chiens, de mouton ou de cheval, et rapidement enfouir celles-ci; mais les uns et les autres se multiplièrent à tel point que tous les pèlerins purent ramasser des crânes, des fémurs ou des tibias. Le cas devenait grave, la loi musulmane défend de toucher aux sépultures et notre firman était formel à ce sujet. Je prouvai sans peine à quelques mollahs qu'il n'était pas question de musulmans enterrés selon les rites religieux, mais d'idolâtres, fils de chiens, enfouis sous toutes les keblats et dans des pots bitumés. Les gros bonnets comprirent, mais jouèrent néanmoins l'indignation la plus vive et la communiquèrent à la foule. Une sorte de concile se réunit à Dizfoul et adressa à Mozaffer-el-Molk une supplique dont je détache une partie.

« Pétition du clergé de l'Arabistan à son Excellence Mozaffer-el-Molk, gouverneur du Louristan, de l'Arabistan, etc., etc.

« Nous vous exposons :

« Il est certain que les croyances de chaque royaume et de chaque contrée sont différentes, mais dans la Susiane, nous savons tous depuis longtemps que la cause de la cherté des vivres à Dizfoul, des pluies torrentielles, des éclairs et du tonnerre du ciel, des nuages aux noires couleurs qui s'amoncellent tous les soirs à l'horizon doivent être attribués à l'arrivée des ingénieurs français installés auprès du tombeau de Daniel. Leurs excellences fouillent les tombeaux de gens qui depuis des milliers d'années reposaient sous la terre, et qui de leur vivant furent de fervents disciples de leur religion ; ils extraient des profondeurs du sol les talismans que nos prophètes y avaient autrefois enterrés pour la sauvegarde de la Susiane. Que de maladies vont désoler notre pays ! Il est, en effet, prouvé que toutes les fois que des Francs ont mis les pieds en Susiane, des signes précurseurs de la colère céleste nous ont été envoyés et ont précédé l'apparition des plus terribles fléaux.

« Que Dieu protège notre cité et éloigne les auteurs de tous nos maux[1]. »

1. Une copie conforme du texte original est déposée sous le nº 2 dans le dossier des pièces annexes. J'ai fait la traduction de la pétition sur la lettre

Le gouverneur, en priant le mirza Abdul-Khahïm de me communiquer ce document, me faisait demander de nouveau et avec la plus vive instance d'abandonner les chantiers : la lettre ne m'était pas directement adressée, je ne jugeai pas à propos d'y répondre. Je négligeai également de donner une leçon d'astronomie et de mécanique à des religieux qui vinrent au lendemain d'une éclipse de lune me faire un grief d'avoir terni l'éclat de leur astre favori, et de creuser des tunnels afin d'enlever par ces conduits souterrains le corps du prophète, long, paraît-il, de quarante mètres et large de dix. Je redoublai néanmoins de sévérité ; sur mes ordres les soldats éloignèrent d'autour des tentes et puis des chantiers les deux ou trois cents pèlerins qui les assaillaient tous les jours.

L'été est arrivé ; avec l'été les orges ont mûri, la moisson allait nous enlever tous les ouvriers que j'eusse d'ailleurs été forcé de renvoyer tant la chaleur était suffocante. Il fallait de toute nécessité clore la première campagne ; mais avant de prendre cette mesure et afin de bien indiquer que j'agissais de mon plein gré, j'ai appelé tous les ouvriers, leur ai annoncé ma résolution et leur ai offert avant leur départ un immense banquet[1]. Il convient d'ajouter que si le sentiment des akhontes et de tout le bas clergé est franchement hostile à la mission, elle a fini par conquérir l'estime, sinon l'amitié du cheikh Taër, chef religieux de l'Arabistan.

Cheikh Taër confesse aujourd'hui que nos travaux ne sont pas dirigés contre le prophète Daniel et que les ossements déterrés appartiennent à des gens morts bien avant la venue de Mahomet, à des adorateurs du feu indignes de toute protection officielle. Il nous a même autorisés, faveur insigne, à faire bâtir une maison sur le tumulus de Suse afin d'abriter, pendant l'hiver prochain M. Babin et M. Houssay et de les mettre hors d'atteinte des obsessions des pieux musulmans. En réponse à ces bons

originale, et j'ai collationné moi-même, aidé de Mirza Abdul Khaïm, le texte persan remis au ministère.

1. Trois moutons à 6 krans pièce, 20 kilogr. de riz à 10 pouls le kilogr., eau du Chaour à discrétion, soit en totalité 23 krans ou 18 fr. 40.

procédés, j'ai annoncé au cheikh qu'au départ de la mission le Gouvernement français ferait don de la maison bâtie sur le tumulus aux vakfs de Daniel. A la suite de ces franches explications j'ai quitté la Susiane en toute tranquillité d'esprit : l'avenir de la mission me paraît assuré, et de fait cinquante-six caisses remplies des *talismans de Daniel* ont été enlevées sans protestation ; si quelques difficultés s'élèvent encore, Cheikh Taër, je l'espère, saura les apaiser. Son intérêt répond aujourd'hui de sa bonne foi.

J'aurais désiré terminer à Suse l'histoire de nos infortunes. Après un voyage de huit jours dans un désert privé d'eau potable, nous atteignîmes les rives de l'un de ces *hors* ou marais fangeux engendrés par les crues hivernales du Tigre et l'incurie de l'administration ottomane, et, troquant nos mulets contre des barques d'osier recouvertes de bitume, nous nous enfonçâmes dans une forêt de joncs et de roseaux. Les canots voguèrent pendant trente-six heures sur les eaux pestilentielles du hor et abordèrent enfin à Amarah, petite ville bâtie au bord du Tigre, visitée chaque semaine par un bateau à vapeur. Les douaniers de la Sublime Porte nous recueillirent ; à notre mine piteuse et à notre air défait, ils jugèrent avec un coup d'œil qui ne leur fait guère honneur que des voyageurs fatigués sacrifieraient volontiers quelques livres turques au désir de rentrer dans leur patrie et mirent notre fièvre en coupe réglée. Sans même défaire nos caisses, ils en estimèrent la valeur à 100,000 francs et réclamèrent, avant de les rendre, 1,000 francs de droit de transit, 5,000 francs de cautionnement, plus un bagtchich proportionnel à la folie de leurs demandes. C'était du pur chantage.

Le consul de Bagdad se plaignit au valy Takied-din Pacha, l'instigateur des massacres d'Alep. Ce personnage surenchérit sur les prétentions de ses inférieurs. Il laissa entendre que nos antiquités pourraient bien avoir été trouvées sur le territoire ottoman, et que, dans ce cas, elles devaient faire retour au musée de Constantinople. En toute hypothèse le gouverneur ordonna de transporter les caisses à Bagdad afin de les soumettre à l'examen du *Conseil de l'Instruction publique*. A dater de ce moment

je fus gardé à vue, tandis que des chaloupes à vapeur croisaient dans le fleuve avec ordre de couler les chalands si je tentais d'enlever pendant la nuit mes précieux colis.

Telles sont les populations au milieu desquelles j'ai dû me mouvoir. Le sol du tumulus valait heureusement mieux que les habitants de la Susiane et de la Mésopotamie.

La ville de Suse était coupée par un large fleuve désigné aujourd'hui sous le nom d'Ab Kharkha. Sur la rive droite se trouvaient les quartiers les plus populeux de la cité; sur la rive gauche, des temples ou tout au moins un *ziggourat*, la ville royale et enfin la citadelle et les constructions du palais dont les ruines, immense montagne de terre, émergent des tells voisins comme une île escarpée des flots de la mer; le long des berges de la Kharkha poussent quelques arbres, derniers rejetons des bois sacrés, violés par les généraux d'Assourbanipal.

L'étendue et le nombre des tumulus étaient si considérables que j'abandonnai sans hésitation tous les tells secondaires et me décidai à porter mes premiers efforts sur les ruines du palais et de la citadelle.

Dès les premiers jours de la campagne, je relevai d'une manière sommaire, aidé de M. l'ingénieur Babin, les principaux reliefs du terrain (Pl. XIX), et parcourus les nombreuses crevasses ouvertes par les pluies sur les flancs du tumulus. Ces études préliminaires me convainquirent que les monuments susiens se composaient autrefois de trois groupes distincts couvrant ensemble un losange régulier d'une superficie d'environ 100 hectares.

Au sud-ouest se dressait la citadelle; la crête des éboulis atteint encore 36 mètres au-dessus du sol de la vallée.

Au nord-ouest la plate-forme couronnée par le palais d'Artaxerxès.

Et enfin, à l'est, une plate-forme large de 800 mètres et longue de 1200. C'est en ce point qu'étaient construits les palais des rois de Suse. Au-devant de la façade ouest de cette dernière plateforme se greffe un remblai perpendiculaire à la direction générale du tumulus élamite, probablement une rampe d'accès.

Les seules traces d'édifices que j'ai découvertes dans les crevasses étaient des pans de murs construits en briques crues d'énormes dimensions. Ces premières données rapprochées de ce fait que le général Williams et sir Loftus n'avaient trouvé aucune sorte de mur dans les tranchées ouvertes sous leur direction me confirmèrent dans l'idée que les monuments de Suse étaient en majeure partie construits en briques séchées au soleil, et me firent pressentir immédiatement combien il serait difficile d'exécuter des fouilles dans de semblables conditions.

Je cherchai donc tout d'abord à m'assurer s'il n'y avait pas de relation entre les reliefs actuels du sol et le plan des constructions enfouies.

A cet effet je traçai dans le tumulus achéménide (Pl. XIX) une tranchée C biaise sur la façade du palais et sur une ligne de crête parallèle à cette dernière et placée assez exactement dans la situation du portique construit à Persépolis au-devant de l'*apadâna*[1] de Xerxès.

Puis, comme j'étais convaincu, contrairement à l'opinion de sir Loftus, que l'entrée du palais était orientée au sud, on exécuta dans l'axe de l'édifice une excavation B destinée à mettre au jour, au cas où il existerait, l'escalier du palais ou tout au moins le sol de la cour. En même temps on terminait en A les tranchées commencées par sir Loftus entre les colonnes de l'*apadâna*.

Dès que le nombre des ouvriers s'accrut j'ouvris en *a*, sur le tumulus élamite, une tranchée en double baïonnette. Elle commençait à l'extrémité de la rampe d'accès, pénétrait dans le tumulus et prenait en plein travers une excavation de forme régulière qui devait correspondre à une cour; deux excavations *b* et *c* attaquaient le tumulus, celle-là par l'angle extrême de la rampe, celle-ci paraissait devoir pénétrer de la cour dans la partie plane du tumulus.

1. Ce nom, que l'on retrouve aussi dans la Bible, a été lu sur les inscriptions d'Artaxerxès Mnémon gravées à la base des colonnes du palais susien. Il s'appliquait chez les Perses achéménides aux grands édifices composés d'une salle unique servant de salle du trône. Au nombre des palais persépolitains se trouvent deux *apadânas*.

A la citadelle, j'avais également remarqué que le chemin, après avoir passé entre deux ouvrages avancés, devait entrer dans une cour dont on reconnaissait aisément la position. Je pris également en biais le chemin d'accès par la tranchée α et la cour par la tranchée β.

Pendant douze jours les fouilles furent infructueuses. Les tranchées A firent seules exception à une règle bien décourageante.

Je trouvai successivement presque tous les fragments d'un chapiteau bicéphale de dimensions colossales provenant du palais d'Artaxerxès. Ces morceaux furent d'abord extraits; mais, comme des dévots musulmans venus en pèlerinage au tombeau de Daniel profitaient de la nuit pour briser les sculptures, je fis interrompre ce travail. On le reprendra à l'automne, les fragments numérotés seront mis en caisse sans délai et dirigés vers Paris où on les remontera sans peine.

Le Louvre possédera alors un chapiteau achéménide fort complet et dont certaines parties paraissent avoir été taillées d'hier. Je considère ces taureaux comme des morceaux de sculpture ornementale exceptionnellement beaux. Ils sont d'autant plus précieux qu'aucun musée d'Europe ne peut montrer un échantillon convenable de l'art persépolitain.

Le 18 mars nous découvrions dans la tranchée *a* un premier parement de mur de terre crue; malgré une serveillance active, nos ouvriers arabes, à moitié sauvages et fort inintelligents, avaient attaqué l'angle d'une tour. Le 28 mars quatre nouveaux parements étaient mis à nu. Tous les murs étaient parallèles ou perpendiculaires entre eux. Dès lors je commençai une véritable lutte avec des maçonneries qui se dérobaient d'autant mieux qu'elles étaient en partie éboulées, fort dégradées, criblées de tombes prises dans leur épaisseur et de puits postérieurs à leur comblement.

C'est à M. l'ingénieur Babin qu'est incombée en partie la tâche si laborieuse de diriger les recherches et de remettre sur la piste les ouvriers égarés. Beaucoup de difficultés ont été levées et il m'a été facile de reconnaître dans ces murs, tous exécutés en briques crues, des ouvrages faisant partie de la fortification

compliquée qui protégeait la rampe d'accès conduisant à la plate-forme des palais élamites. Traverses, défilement, chicanes de tout genre sont employés avec autant de science que par les plus habiles ingénieurs du moyen âge.

Le déblaiement total de cet ouvrage défensif sera long, d'autant que le carellement des courtines est à six mètres au-dessous du niveau du terrain superficiel et que le sol ancien se rencontrera sans doute à cinq ou six mètres en contrebas du dallage des courtines, mais je ferai néanmoins continuer les fouilles, car elles nous apprendront comment les anciens Élamites entendaient la défense des places fortes.

Les tranchées ouvertes autour de la cour en *c* et *d* donnaient un ensemble de murs sensiblement parallèle aux murs de la fortification. En prolongeant sur le terrain les alignements déjà découverts je remarquai non sans surprise que les reliefs si diffus du sol se groupaient suivant des lignes régulières, et que dans le prolongement de la rampe d'accès se dessinait une sorte de tranchée aboutissant à une des plus profondes crevasses des parements du tumulus. Le temps m'a manqué cette année pour suivre cette piste ; néanmoins je crois pouvoir annoncer dès aujourd'hui que le tumulus élamite était coupé en deux parties entourées chacune d'une enceinte particulière, et commandées par la même porte fortifiée.

Le palais, doit, à mon avis, correspondre à l'enceinte sud-est et se trouver entre la fortification et la cour dont l'emplacement est devenu très apparent depuis que j'ai découvert l'orientation générale des constructions.

J'ai déjà essayé de pénétrer dans la cour du palais en prolongeant la tranchée *f* le long d'un mur de terre. Dès la reprise des travaux, c'est en ce point *f* (Pl. XIX) que se porteront en partie nos efforts.

Les fouilles ont donné un grand nombre d'objets en ivoire, en bronze, en albâtre ou en terre. Ces ustensiles, pour la plupart fort brisés, sont néanmoins intéressants. Je dois également classer au nombre des objets trouvés, bien que j'aie été forcé de les acquérir des tiers auxquels les ouvriers les avaient confiés, quatre-vingt-

huit cachets élamites en pierre dure. La plus belle de ces intailles est un sceau de forme conique en opale gris de lin. Il est d'une rare beauté et a été gravé pour un roi Achéménide, Xerxès ou Artaxerxès I sans doute. Je crois être en mesure de le montrer. Le médaillon du roi, surmonté du grand dieu Aouramazda, est placé entre deux sphinx coiffés de la couronne blanche de la Haute Égypte.



EMPREINTE DU SCEAU ROYAL ACHÉMÉNIDE

Pendant que ces travaux s'exécutaient au tumulus élamite, les ouvriers étaient arrivés au fond de la tranchée B. Il n'existait pas d'escalier en avant de l'*apadâna*; le sol de la cour était à peine à quinze centimètres au dessous du dallage du palais. La tranchée C se terminait également; sur les deux tiers de la longueur, on avait atteint le carellement de la cour; un tiers de l'excavation restait à terminer. Les ouvriers, dans ce dernier tiers, avaient une peine extrême à creuser une terre dure comme du roc. Je m'efforçais en vain de découvrir les traces d'un mur.

aucun joint, aucune brique ne se dessinait sur les parois de la tranchée.

Enfin, au moment où tout espoir me semblait perdu, je fus averti que l'on venait de porter aux tentes deux corbeilles de briques émaillées. Le mot brique est inexact, il ne s'agissait pas de matériaux de terre cuite, mais de parallélipipèdes faits en béton aggloméré. Je me transportai sur le lieu de la découverte et, aidé de Mme Dieulafoy qui avait la surveillance de ce chantier, je fis nettoyer le fond de la fouille sur une superficie de deux mètres carrés. On mit à nu un mélange informe de briques ordinaires de toutes dimensions, de matériaux émaillés, de terre et de mortier. Le carellement, brisé et défoncé, montrait suffisamment par son état de ruine que le revêtement était tombé d'une grande hauteur et avait été recouvert des briques crues formant le corps du mur. Ainsi s'expliquait la couche de terre dure qu'il avait fallu traverser avant d'arriver jusqu'aux faïences. L'ordre et la méthode avec lesquels ces travaux de déblaiement furent conduits par Mme Dieulafoy me permirent, malgré la confusion des matériaux, de distinguer les assises et le sens de l'éboulis. Dès lors une tranchée nouvelle fut ouverte dans le prolongement des lits de briques qui se trouvaient être parallèles à la direction de la façade du palais. Cette excavation permit de mettre au jour l'éboulis, d'abord sur une longueur de neuf puis de trente-six mètres ; il ne paraissait pas se prolonger au delà de la partie découverte. Tous les matériaux, faits de béton émaillé, avaient 0^m^,362 de longueur, 0^m^,181 de hauteur et 0^m^,242 d'épaisseur. Les joints de chaque assise coupaient en deux parties égales les matériaux immédiatement inférieurs et supérieurs. En m'aidant de cette remarque, de la position des angles, des lits et des joints, des observations et des croquis faits sur place avant l'enlèvement des matériaux quand cela était possible, et de la connaissance assez exacte que je possède de la sculpture et de la décoration achéménide, je plaçai sur un craticulage fait aux dimensions des briques tous les fragments qui m'étaient apportés et je reconstituai ainsi avec quelque peine, mais d'une manière très sûre, la plus grande partie d'un superbe lion en bas-relief haut de 1^m^,75 ;

long de $3^m,50$ et les deux frises fleuronnées entre lesquelles l'animal était compris (Pl. XX). Quelques fragments d'un deuxième et d'un troisième lion prouvent que la bête n'était pas isolée ; en fait elle tenait la tête d'une procession composée de neuf fauves et faisait partie de la décoration extérieure du portique.

Le bleu turquoise domine dans cette décoration. Il couvre près des soixante-quinze centièmes de la surface, le blanc occupe vingt centièmes et le jaune et le vert cinq centièmes à peine. Les faïenciers persans, on le voit, sont restés fidèles aux traditions de leurs aïeux.

Une dernière surprise nous était réservée : M[me] Dieulafoy enlevait les dernières briques de l'éboulis, quand elle aperçut au-dessous des matériaux de la frise inférieure des faïences portant des caractères cunéiformes ; elles faisaient partie d'une longue inscription perse placée sous les trois premiers lions. Quarante-six briques étaient occupées par le texte ; l'équivalent de sept briques à peine est conservé. En appliquant au classement de ces matériaux un procédé analogue à celui qui m'avait permis de reconstituer le lion, je suis parvenu à retrouver la position des principaux fragments de l'épigraphe.

Elle commence par le mot : . . . . *Il a dit*, le nom du roi manque, puis viennent *roi grand, roi des rois, roi*...... ; on lit un peu plus loin : . . . . . . *de Darius roi grand*, enfin *de Vistaspe*.

Au-dessus de la frise supérieure existaient encore deux créneaux émaillés sur cinq faces ; on avait atteint la crête supérieure du mur. Le fait d'abord relevé, c'est-à-dire l'écrasement profond du plancher que j'expliquais par la chute d'un corps tombé de très haut, concordait avec cette dernière découverte.

Les parties non émaillées du parement étaient composées de moellons en pierre artificielle, les uns blancs, les autres rose-gris : cette dernière teinte obtenue par l'adjonction de poussière de brique au mortier de chaux. Les constructeurs composaient à l'aide de ces matériaux une sorte de mosaïque analogue à celle qui tapisse la façade du palais Ducal de Venise et de tous les édifices persans antérieurs au XII[e] siècle.

J'ai extrait des mêmes murs, mais employées comme rem-

plissage, des briques de terre émaillées et des briques sans émail portant en fort relief des fragments d'animaux. Ces deux catégories de matériaux, de très belle qualité, provenaient, comme le montrait leur position, d'édifices plus anciens. Les premiers reproduisaient exactement, y compris le lion, le décor de la frise en béton; un certain nombre d'entre eux portaient même des fragments d'inscriptions cunéiformes perses tracées avec une rare élégance.

Le monument dout je découvrais les ruines aurait donc été construit pour remplacer un édifice achéménide plus ancien bâti entièrement en briques de terre émaillée. La construction par Artaxerxès Mnémon d'un palais incendié sous l'un de ses prédécesseur avait déjà été annoncée par M. Oppert. J'attribuerai en conséquence les bétons exhumés à l'époque d'Artaxercès II, et les briques à un monument remontant au règne de Darius. La découverte d'un fragment de petite colonne dans les environs immédiats de l'éboulis, colonne où j'ai lu la formule usuelle, *moi Darius roi*... vient à l'appui de cette hypothèse.

Étant donné que l'édifice de Suse est une copie à peu près exacte de l'*apadâna* de Xerxès à Persépolis, que les matériaux émaillés occupent la place de l'une des ailes du portique *Viçadayu*, que les successeurs de Darius se sont montrés en tous lieux ses serviles imitateurs, on est en droit de supposer que les matériaux émaillés découverts à Suse étaient plaqués au devant d'un portique ou d'un pylône en tout semblable au portique *Viçadayu* construit par Xerxès à Persépolis.

En parlant de ce dernier édifice et de la restitution des palais persépolitains j'avais annoncé (*L'art antique de la Perse*, IIIe partie), en me basant sur des remarques personnelles et contrairement, je crois, à l'opinion reçue jusqu'à ce jour, que les palais achéménides, sauf les colonnes, les portes, les fenêtres et les escaliers étaient bâtis en briques; que ces briques, de deux tons, gris clair et gris rose, devaient servir à composer des mosaïques; j'avais ajouté que la haute corniche placée au-dessus des denticules de l'entablement devait être ornée de bas-reliefs en faïence bleue représentant des processions de taureaux et que dans la

composition des parements extérieurs des murs entrait un appoint de faïence également bleue. Je disais enfin que les parements extérieurs du portique *Viçadayu* étaient revêtus, quoique bâtis en énormes pierres de taille, d'un revêtement en brique. Je ne m'attendais pas à trouver à Suse une confirmation aussi exacte de la partie hypothétique de mon travail.

Il est désormais facile de reconstituer dans tous leurs détails les palais persépolitains. Les restitutions nouvelles ne différeront d'ailleurs de mes précédentes études que par l'extension donnée à la décoration en faïence. C'est un travail que je reprendrai dès que les fouilles seront terminées.

A Persépolis, tous les matériaux émaillés ont disparu; ils ont été enlevés en même temps que les briques des murs et une partie des colonnes. D'ailleurs, ils sont ici même fort rares, et si j'ai retrouvé ces lions c'est sans doute parce qu'ils avaient été recouverts en partie par le mur de terre au-devant duquel ils étaient appliqués et aussi peut-être parce que dans leur chute les pierres artificielles avaient été brisées et rendues impropres à tout usage.

Artaxerxès, en prince sage, avait économisé les matériaux neufs et fait entrer dans les murs de ses palais des briques provenant des édifices bâtis par ses prédécesseurs. Cette pratique paraît avoir été fort en usage à Suse. Depuis que j'ai fait cette remarque, M[me] Dieulafoy a eu l'heureuse fortune, en faisant fouiller les abords du palais achéménide, de retrouver sur trois points différents des vestiges de fortifications en briques remontant à l'époque des premiers Sassanides, mais composées en partie de matériaux émaillés pris dans les ruines de constructions antérieures aux Achéménides. Ces dernières briques m'ont donné toute une série nouvelle d'ornements et de couleurs; quelques émaux jaune d'or et vert pâle sur fond noir sont tout à fait remarquables. Les motifs de décoration se rapprochent, bien plus encore que les fleurons ninivites et grecs, des ornements égyptiens; certains d'entre eux ne sont pas des imitations, mais des copies exactes des fleurons peints dans les tombeaux des Ramsès, d'autres, au contraire, sont nouveaux. Je citerai notam-

ment un fragment de draperie : sur un fond blanc sont jetés en semis régulier des losanges noirs bordés de jaune. Au centre de chaque losange est peint un tumulus blanc portant trois tours, une jaune et deux blanches. Le dessin est arrêté par un trait jaune en relief. L'ornement reproduit de la manière la plus claire la forteresse de Suse, c'est ainsi au moins qu'elle a été représentée par les Assyriens sur le bas-relief se référant à la conquête de Suse par Assourbanipal.

Quand les grands seigneurs du moyen âge faisaient tisser ou broder leurs armes sur leurs vêtements, ils ne songeaient pas qu'ils avaient été devancés dans cette voie par les princes susiens. Leur ignorance était pardonnable; jusqu'à ce jour il n'était venu à personne l'idée de faire remonter jusqu'aux ancêtres de Koudour-Nakhunta l'origine ou l'invention du blason.

Les briques émaillées maçonnées dans les murs sassanides proviennent en majeure partie des ruines de deux escaliers. Avec les matériaux que je possède je puis reconstituer de quatre à cinq mètres de la rampe et de la main courante de chacun d'eux. A en juger d'après ces échantillons, la décoration des panneaux devait être d'une beauté et d'une richesse merveilleuses (Pl. XXI).

J'arrive enfin à la découverte la plus intéressante de la campagne : en enlevant une tombe placée en travers d'un mur de brique crue faisant partie des fortifications de la porte élamite, les ouvriers mirent au jour une urne funéraire, et autour de l'urne une gaine en maçonnerie composée de briques émaillées. Elles provenaient d'un panneau où était représenté un personnage superbement vêtu d'une robe verte surchargée de broderies jaunes, bleues et blanches, d'une peau de tigre et porteur d'une canne ou d'une lance d'or. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le personnage, dont j'ai retrouvé le bas de la figure, la barbe, le cou et la main, est noir. La lèvre est mince, la barbe abondante, les broderies des vêtements, d'un caractère fort archaïque, semblent l'œuvre d'ouvriers babyloniens.

Le jour où le prince noir revoyait le soleil, les murs sassanides dont on continuait la démolition fournissaient des briques

émaillées également fort curieuses. Je citerai au nombre des motifs les plus remarquables :

Deux pieds chaussés d'or;

Une main fort bien dessinée ; le poignet est couvert de bracelets, les doigts serrent la haute canne qui devint sous les Achéménides l'emblème de la puissance souveraine ;

Un nouveau morceau de robe blasonnée aux armes de Suse, en partie cachée sous une peau de tigre ;

Enfin, une frise fleuronnée à fond brun.

Mains et pieds étaient noirs. Il était même visible que toute la décoration avait été préparée en vue de l'assortir avec le ton foncé de la figure.

Seuls les puissants personnages avaient le droit de porter de hautes cannes et des bracelets ; seul, le gouverneur d'une place de guerre pouvait en faire broder l'image sur sa tunique. Or, le propriétaire de la canne, le maître de la citadelle est noir : il y a donc les plus grandes probabilités pour que l'Élam ait été l'apanage d'une dynastie noire, et si l'on s'en réfère même aux caractères de la figure déjà trouvée, d'une dynastie éthiopienne. Serait-on en présence de l'un de ces Éthiopiens du Levant dont parle Homère? Les Nakhuntas étaient-ils les descendants d'une famille princière apparentée aux races noires qui régnèrent au sud de l'Égypte?

Ces hypothèses seraient séduisantes.

Je possède trois autres pieds et une troisième main ; ils appartiennent tous à des nègres. J'ai découvert cependant une main blanche, mais elle serait réclamée par une déesse que je n'en serais point surpris ; elle tient le fouet sacré, un des emblèmes d'Osiris.

Les renseignements ethnographiques donnés par les briques paraissent moins étranges quand on a vécu au milieu des populations de la Susiane. Il est hors de doute, par exemple, que les habitants de Chouster, de Dizfoul et des villages de la région présentent un grand nombre de caractères des races noires. Afin d'élucider cette question, j'ai prié M. Houssay de faire une étude comparée des indigènes de l'Élam et des contrées limitrophes et de rechercher si, dans la population actuelle de la province,

on ne trouverait pas une modification du type éthiopien due à un croisement persan ou arabe.

En dehors de toutes les considérations qui prouvent la haute antiquité des dernières briques découvertes, considérations que je développerai plus tard, il en est une qui me parait décisive.

Toutes les briques émaillées étaient enduites de bitume sur toutes leurs faces. Avant d'avoir été employées avec du mortier dans des murs sassanides, elles étaient donc entrées une première fois comme matériaux de remplissage dans des constructions antiques maçonnées avec du bitume. Or, depuis les Achéménides on parait avoir renoncé à Suse à ce ciment.

Le roi noir, les palmettes égyptiennes, la rampe d'escalier proviendraient donc de monuments détruits bien avant l'avènement des Achéménides, puisque antérieurement à cette epoque on les avait ramassés dans des ruines et on les avait fait entrer dans le corps de nouveaux édifices.

Une dernière remarque : j'ai déjà parlé du soin avec lequel le peintre assortissait ses fonds au teint de chaque personnage. On peut dire d'une manière générale que toute la décoration est répartie dans trois classes caractérisées par la couleur des fonds.

Fond bleu clair : dominante blanche, rehauts vert et jaune pâle.

Fond vert foncé : dominante jaune d'or, rehauts bleu et blanc.

Fond noir : dominante jaune d'or, rehauts vert pâle et blanc.

Il est regrettable qu'on n'ait pas trouvé au milieu des murs sassanides une inscription susienne émaillée. La seule qui ait été découverte provient du tumulus élamite. Je dois d'ailleurs faire une remarque à ce sujet. Les Susiens paraissent avoir peu écrit; le défaut de pierre, l'emploi constant de briques crues en sont-ils cause? Je ne sais; mais la pénurie d'inscriptions susiennes est caractéristique. Alors qu'à Babylone on retrouve en tous lieux des briques gravées, je n'en ai découvert que douze à Suse. Encore sont-elles en partie brisées. Quatre proviennent des murs arabes, huit de la forteresse. Sir Loftus en avait déjà extrait du même point. Ce sont également les fouilles de la forteresse qui ont fourni un fragment de stèle, bilingue sans doute, quelques morceaux de vase d'albâtre oriental sur lequel se trouvent des ca-

ractères cunéiformes, et un cylindre archaïque fort usé. Dans le tumulus élamite on a trouvé en fait d'inscriptions un morceau d'un très beau cylindre en terre de $0^m,06$ de diamètre, couvert de caractères cunéiformes très nets et très serrés, et trois morceaux de stèle de marbre noir.

En même temps que se poursuivait le cours des travaux, M. Babin levait un plan côté du tumulus, plan dont je porte une première feuille, tandis que M. Houssay continuait, tout en nous rendant les plus utiles services, ses études sur la flore et la faune de la région. Tous ces travaux seront terminés au printemps prochain, avant le retour en Europe des membres de la mission.

Il peut sembler intéressant de mettre le résumé des feuilles d'attachements et de comptabilité en regard des résultats obtenus pendant la première campagne.

Les chantiers ont été ouverts le 5 mars et fermés le 12 mai. En défalquant les jours de pluie on a travaillé cinquante-trois jours. Pendant cette période, le nombre moyen des ouvriers employés quotidiennement s'est élevé à 195. Ils ont remué en nombre rond 18,000 mètres cubes de terre.

Les dépenses de la première campagne, y compris le paiement des approvisionnements, des cadeaux, les frais de transport aller et retour des membres de la mission, le salaire des ouvriers utilisés aux fouilles et à la construction d'une maison, le port des cinquante-six caisses jusqu'à Bassorah, s'élèvent à ce jour à la somme de 22,237 francs; 18,963 francs restent donc encore disponibles sur le crédit de 41,200 francs qui m'a été ouvert.

DIEULAFOY.

Aden, le 15 juin 1885.

UNE SÉPULTURE DE FEMME

A L'ÉPOQUE GAULOISE

DANS LA MARNE

Vers la fin de l'année 1883, j'ai appris qu'un cultivateur de la Cheppe, canton de Suippes (Marne), avait découvert dans ses propriétés une tombe gauloise. Le mobilier funéraire en était abondant. Antérieurement, j'avais été informé que les produits de l'industrie gauloise provenant de cette région étaient souvent exportés et perdus pour la contrée et pour les études. Une partie est emportée à l'étranger; l'autre partie va le plus souvent s'ensevelir dans quelques collections d'amateur pour y dormir dans l'oubli. Je voulais éviter un pareil sort à la tombe qui m'avait été signalée.

Mes premières démarches furent donc inspirées par le désir de conserver une série intéressante pour la région. D'un autre côté, j'avais acquis la certitude que le cultivateur, homme intelligent et méthodique, avait procédé avec soin à la recherche des objets. Ma demande de renseignements n'eut pas tout le succès que j'attendais. Elle ne m'ôtait pas néanmoins tout espoir. Après six mois d'attente, de nouvelles démarches faites auprès de M. Champagne eurent un meilleur résultat. Les objets découverts me furent cédés. Je m'attachai alors à recueillir tous les renseignements utiles. J'étais, du reste, dans les conditions les plus avantageuses. Des remarques judicieuses avaient été faites et les situations soigneusement notées. La possession des objets et les renseignements que j'avais obtenus me prouvèrent que la tombe offrait de l'intérêt. Elle est effectivement assez riche pour donner l'idée d'une sépulture importante. Elle constitue un type digne d'attention révélant certaines particularités des mœurs gauloises dans la région.

Je puis garantir l'exactitude des renseignements qui m'ont été transmis par une voie sûre. Le caractère d'honorabilité de l'auteur de la découverte donne une incontestable valeur à sa parole. Tout m'autorise à prendre la responsabilité de mes indications. Il n'est, du reste, question que d'une seule tombe. La confusion n'était pas possible comme lorsqu'on opère dans un cimetière où les tombes sont nombreuses et souvent rapprochées.

La tombe se trouvait à l'extrémité d'une nécropole gauloise. Elle est creusée dans la craie et sise au lieu dit : *la Croix-Meunière*, territoire de Bussy-le-Château, dans la partie confinant avec le territoire de la Cheppe. La Croix-Meunière est située à 1,500 mètres du village de Bussy-le-Château, dans la direction du sud-ouest. La fosse mesure 1^{m},05 de largeur. Elle contenait, à la partie inférieure, une couche de terre noire de 0^{m},60 d'épaisseur. La partie supérieure affleurant le sol était remplie par la craie ordinaire du pays. Les ossements, qui n'ont point été conservés, s'étendaient sur toute l'excavation pratiquée pour la sépulture. Les os des bras touchaient aux parois latérales.

La liste des objets trouvés donne immédiatement une idée de la tombe :

1° Deux torques en bronze;

2° Deux bracelets en bronze;

3° Deux bracelets en verre;

4° Deux autres bracelets en bronze formés d'un fil contourné;

5° Deux bagues en bronze;

6° Deux fibules réunies par une chaîne en bronze;

7° Trois autres fibules en bronze;

8° Une agrafe de ceinture en bronze;

9° Un étui en bronze contenant une pointe de même métal;

10° Deux vases en terre;

11° Des fragments frustes de plusieurs autres vases.

La tombe qui contenait ces objets est indubitablement la sépulture d'une femme; la direction en était du couchant au levant La présence simultanée de deux torques appelle l'attention. L'un des torques en torsade était encore autour du cou. L'autre

plus simple reposait sur l'avant-bras où il était vraisemblablement tombé. L'affaissement des terres peut expliquer le déplacement. Serait-ce pour que tous les objets de parure appartenant à la personne fussent déposés avec elle, que le torques aurait été placé sur l'avant-bras? Ces deux colliers ont un grand diamètre, ils appartiennent à un type très connu dans la Marne. Il y aurait lieu de rechercher les motifs de ces deux types de torques si différents. Ces torques ont été portés fort longtemps. Il est facile d'y constater des marques qui indiquent un usage prolongé.

Cinq fibules en bronze ornaient la poitrine. La première se trouvait au bas du cou sur la partie supérieure du sternum.

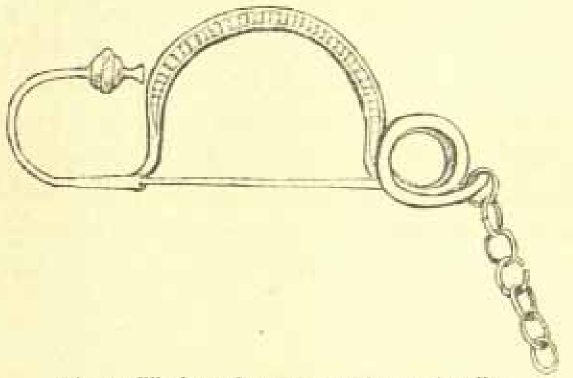


Fig. 1. Fibule en bronze, grandeur naturelle.

Deux fibules semblables reliées par une chaînette (fig. 1) reposaient l'une à la hauteur du sein droit, l'autre, à gauche, sur la même ligne et le même point parallèle. La chaîne intermédiaire, longue de $0^{m},30$, pendait sur la poitrine. Une autre fibule au-dessous de celle placée du côté droit, se rapprochait légèrement du sternum. Une autre, à gauche, occupait la situation opposée. Les fibules réunies par une chaîne sont connues dans les cimetières gaulois de la Champagne. Déjà il en a été signalé de semblables. L'arc de la fibule a été soigneusement orné. La terminaison, qui affecte la forme d'une capsule de pavot, a été décorée avec le même soin. Cette extrémité ornée, quoique recourbée vers l'arc, en est cependant isolée. Une telle disposition autorise

à regarder ces fibules comme plus anciennes que les fibules dont l'ornementation terminale fait corps avec l'arc. Cette remarque a été faite par quelques archéologues, et particulièrement par M. Montélius dont les travaux embrassent de nombreuses régions.

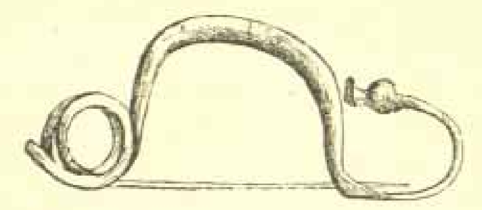


Fig. 2. Fibule en bronze, grandeur naturelle.

Deux autres fibules (fig. 2) appartenant au même type, méritent la même observation en ce qui concerne l'ornementation terminale qui affecte la même position, malgré une certaine variante dans le travail. Les ressorts ont peu de spirales et ne possèdent pas, pour cette raison, l'élasticité particulière à celles qui ont plusieurs enroulements. L'une d'elles n'a qu'un cercle d'un côté et deux seulement de l'autre. La solidité en doit être moins grande et le jeu d'une action plus difficile.

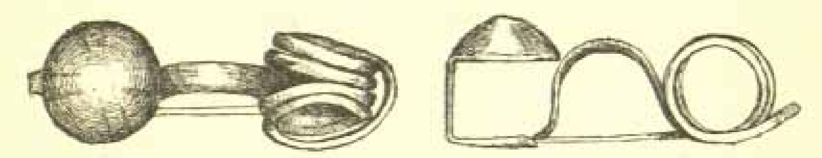


Fig. 3. Fibule en bronze, grandeur naturelle.

La cinquième fibule (fig. 3) qui était vraisemblablement au cou, offre un intérêt particulier. Elle sort par son caractère des types généralement connus. Elle apparaît sous une forme peu commune dans les cimetières champenois. L'arc est formé d'une étroite bande de bronze laminé. Dans les autres exemplaires l'arc est formé d'une tige ronde. Dans ce type, l'arc ne joue pas son rôle ordinaire. Il ne constitue pas la partie principale de la fibule. Le ressort et la partie terminale en forme de tête de clou

se développent à peu près sur la même ligne. La partie reproduisant la forme d'un clou à tapisser faite en bronze repoussé est ornée d'un dessin cruciforme.

Les bracelets étaient au nombre de six, trois à chaque bras. Quatre sont en bronze, deux en verre. L'un, en bronze massif arrondi, porte trois boules espacées à peu près symétriquement (fig. 4). La tige de bronze semble passer à travers, bien que le

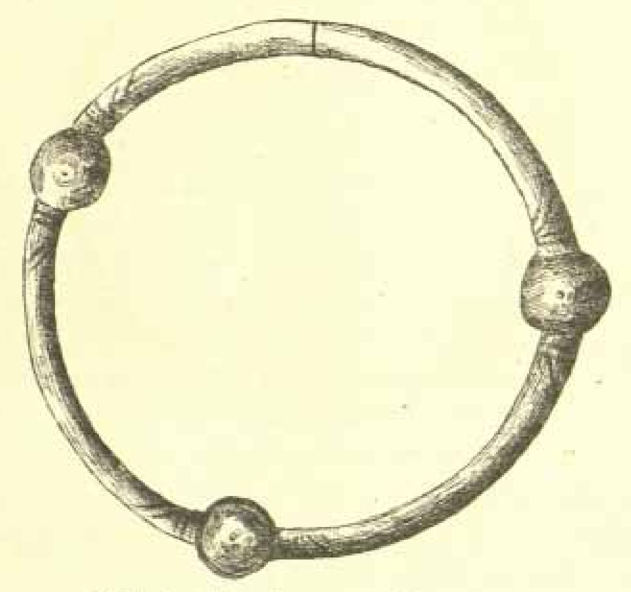


Fig. 4. Bracelet en bronze, grandeur naturelle.

tout ne fasse qu'un seul corps, car le bracelet a été coulé. Les trois parties sphériques faisant saillie de chaque côté étaient jadis ornées, mais l'usage, par un frottement réitéré, a effacé la plus grande partie de l'ornementation. Il est néanmoins encore possible de retrouver sur la partie extérieure un point entouré de deux cercles faits au burin. La fermeture est des plus simples, les deux extrémités se rapprochent exactement, les deux bouts étant très bien ajustés.

Le second bracelet, en bronze massif comme le premier, n'est pas cylindrique, il présente quatre facettes dont les angles bien

visibles sont cependant adoucis (fig. 5). L'ornementation générale, faite au burin, en est fine et formée de lignes décrivant des chevrons sur plusieurs points. Quelques parties de ce bracelet ont conservé, malgré le temps, leur couleur naturelle. Elles

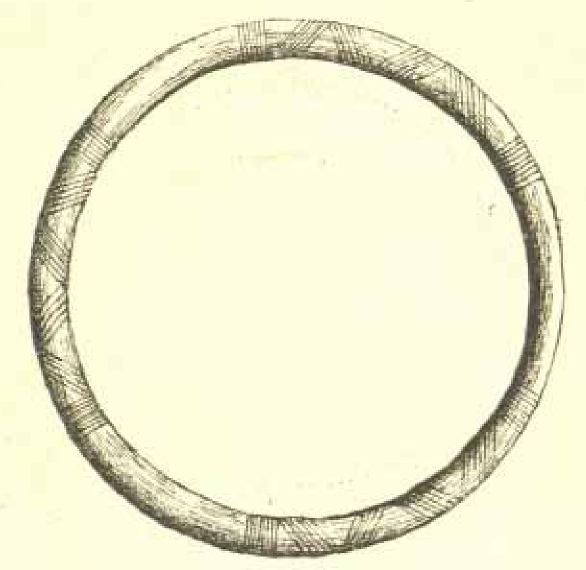


Fig. 5. Bracelet en bronze, grandeur naturelle.

affectent le ton de l'or. La fermeture s'opère par l'introduction d'une pointe mousse qui entre, avec frottement, dans une cavité ménagée dans l'extrémité opposée.

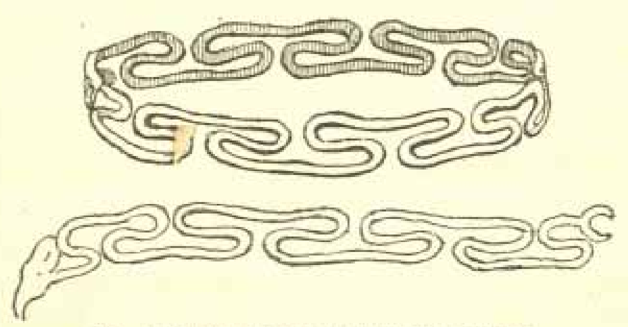


Fig. 6. Bracelet en laiton, grandeur naturelle.

Le troisième bracelet en fil de laiton (fig. 6) est contourné de

manière à former une ornementation déliée et gracieuse. Le motif paraît être une grecque simple, dont les angles sont légèrement arrondis.

Le quatrième bracelet, d'une très grande simplicité, se compose d'un fil de bronze replié en divers sens, formant une ornementation dépouvue d'art.

Ces deux derniers bracelets étaient susceptibles de remplir un rôle intermédiaire entre les bracelets en bronze massif et ceux en verre, de manière à éviter des chocs ou des contacts trop énergiques.

Deux bracelets en verre blanc complétaient la parure des bras. Celui qui est représenté dans les dessins annexés à ce mémoire

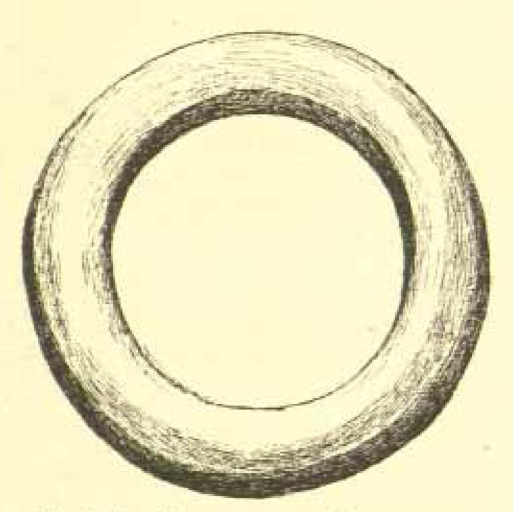


Fig. 7. Bracelet en verre, grandeur naturelle.

(fig. 7) est remarquablement petit. Ces objets en verre ne pouvant être regardés comme les produits certains d'une fabrication indigène, il ne serait pas hors de propos de rechercher si ces bracelets et les perles en verre polychrome n'ont pas la même provenance que les objets similaires trouvés dans l'île de Chypre. Ces ornements offrent, en effet, de grandes analogies. L'absence de vase en verre dans les tombes gauloises autorise à croire que

la fabrication du verre était inconnue dans le pays, au moins en ce qui concerne les pièces importantes.

La quantité de bracelets que nous avons eu à examiner oblige à en rechercher l'emploi. Les uns devaient orner le poignet et les autres la partie supérieure du bras. Les dimensions rendent cette supposition vraisemblable. Le contact d'un bracelet massif, pesant, en matière métallique comme nous l'avons précédemment insinué, ne semble pas constituer un assemblage suffisamment harmonisé avec des bracelets en verre.

Les deux bagues en bronze, simples anneaux, étaient l'une à la main droite et l'autre à la main gauche.

Pour compléter l'ensemble de la tombe qui nous occupe, nous indiquerons une agrafe de ceinture, en bronze, dont nous donnons le dessin. Cette pièce n'a, du reste, rien qui la distingue particulièrement.

Un objet en bronze (fig. 8), fusiforme, creux, contenant une pointe en bronze qui a dû être tronquée par l'oxydation, se trouvait dans la région de la poitrine, sur le sternum, au-dessous de la chaînette réunissant les deux fibules dont nous avons déjà parlé précédemment. Il y a lieu d'admettre que cet objet remplissait le rôle d'étui. « Cet objet, qui était suspendu, se rencontre rarement. » Telle est l'opinion des personnes initiées de la contrée où il a été exhumé. L'industrie gauloise y est cependant largement représentée. Les renseignements dont je me suis entouré m'ont appris qu'il était aussi peu connu dans d'autres centres gaulois. Je sais, en outre, de source sûre et éclairée, qu'un étui offrant une certaine analogie, contenant un instrument de chirurgie, a été signalé. Le dessin de l'objet dont nous parlons a été rapporté par M. Cournault dans sa Mission en Allemagne et déposé à la Bibliothèque Nationale.


Fig. 8.

Deux vases en terre cuite encore intacts étaient placés le long

du tibia, à droite. Deux autres vases brisés gisaient sous les pieds. D'autres fragments appartenant à plusieurs vases ont été négligés.

La tombe, examinée avec le plus grand soin, n'a pas donné d'autres objets. Tous les ossements étaient entiers ou à peu près et dans leur position normale au moment de l'ouverture de la fosse. Ils se sont désagrégés lorsqu'on a tenté de les enlever de leur situation.

L'ensemble de cette tombe nous a paru digne d'être reconstitué. Nous sommes, en effet, en présence d'un type de sépulture de femme propre à donner une idée de quelques coutumes gauloises. L'occasion ne devait pas être négligée, car l'isolement de la sépulture la préservait de toute erreur. A un autre point de vue, elle était si parfaitement intacte, qu'il était important d'en noter tous les détails.

Baron J. de Baye,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

UN CAMÉE DU MUSÉE DE FLORENCE

Par M. JOACHIM MENANT

On peut voir au Musée de Berlin *un moulage en pâte de verre* (Glaspaste) de couleur noire, pris sur un camée représentant une figure de guerrier imberbe, tournée à gauche, portant un casque ; tout autour, une inscription en caractères cunéiformes.



Un dessin de ce monument fut présenté par M. le Professeur Rœdiger, dans une réunion générale du Congrès des Orientalistes allemands à Meissen, le 30 septembre 1863. M. J. Oppert, qui assistait à la séance, donna immédiatement la traduction de l'inscription qui est ainsi conçue :

« A Marduk son seigneur, Nabuchodonosor, roi de Babylone, pour la conservation de ses jours, a consacré ceci. »

M. Oppert m'avait communiqué à cette époque un moulage de ce *camée*; et, sur la foi de l'inscription, j'en publiai un dessin dans mon Exposé des travaux qui ont préparé la lecture des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie, en le considérant imprudemment comme un portrait de Nabuchodonosor [1].

Mes recherches sur la *Glyptique orientale* m'ont amené à étu-

1. *Les écritures cunéiformes, exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie.* Seconde édition, 1864, p. 181.

dier de nouveau ce curieux document et à modifier singulièrement mon opinion. Ce *camée* a du reste son histoire que nous allons esquisser ici en peu de mots.

La plus ancienne mention de cet objet se trouve dans le Catalogue de Stosch, publié par Winckelmann[1], à Florence, en 1760. Nous croyons utile d'en reproduire les termes :

« N° 126. *Pâte de verre* dont l'original, en camée, était dans le Cabinet du Prieur Vaini à Rome. Tête de guerrier avec casque et tout autour des caractères de l'ancien persan[2]. »

Nous voyons ensuite cette tête figurer dans le Catalogue des moulages du sculpteur Tassie, publié par Raspe, à Londres, en 1791[3], sans qu'il nous soit possible de savoir si Tassie avait pris son empreinte sur le camée ou sur la pâte de verre. Raspe, du reste, renvoie au Catalogue de Winckelmann[4]. Puis en 1764 la *Pâte de verre* est entrée avec la Collection Stosch au Musée de Berlin. Quant à l'original, qui ne devait plus être dans le Cabinet du Prieur Vaini, on paraît ne plus s'en être préoccupé.

Klaproth, Hager, Muller, Herder et d'autres ont étudié ce curieux monument, attirés, sans doute, par la bizarrerie des caractères, et le désir bien légitime de donner un nom à cette tête ; nous n'avons rien à noter de leurs observations.

Grotefend ne pouvait laisser passer inaperçu un monument aussi intéressant[5]; et le premier il a reconnu dans l'inscription le nom de Nabuchodonosor si fréquent sur les briques de Babylone; il aurait donné deux dessins de ce sujet, l'un aurait été

1. Winckelmann, *Description des pierres gravées du feu Baron de Stosch*, p. 28, n° 126. Florence, MDCCLX.

2. Nous savons aujourd'hui quels sont ces caractères; mais il était permis à Winckelmann de l'ignorer alors.

3. *Catalogue raisonné d'une collection générale de pierres gravées, etc., etc., tirées des cabinets les plus célèbres de l'Europe, moulées en pâte* par Joseph Tassie, sculpteur, mis en ordre et rédigé par R.-E. Raspe. Londres, MDCCXCI, t. I, p. 64 et pl. XI, n° 650.

4. Nous trouvons, en effet, dans Raspe-Tassie (t. I, p. 64, n° 653), la mention suivante : *Cameo*, formerly in the cabinet of Prieur Vaini at Rome. The paste is in the cabinet of Prussia. Winck. Cat. Stosch., p. 28, n° 126.

5. Grotefend, *Neue Beitræge zur Erlauterung der babylonischen Keilschrift*, Hannover, 1840.

relevé probablement d'après une empreinte, car la tête se trouve tournée à droite [1]; cependant l'inscription se présente encore comme si les caractères devaient être lus de gauche à droite. Cette méprise pouvait faire croire à l'existence d'un autre camée différent de celui-ci, mais l'erreur a été reconnue, et facile à rectifier en remontant aux sources. Il n'existe donc qu'un seul camée aujourd'hui, celui dont nous nous occupons. M. Schrader a étudié l'inscription [2] de ce monument d'une manière complète au point de vue philologique, et son travail nous dispense de revenir sur les observations que sa lecture pourrait présenter ; elle est conforme à celle que nous avons donnée plus haut et n'offre, d'ailleurs, aucune difficulté.

Nous devons essayer d'abord de compléter les observations de M. Schrader qui renvoie, pour l'histoire de ce monument, aux Catalogues de Winckelmann et de Tassie ; et qui, s'en tenant à la *pâte de verre* du Musée de Berlin, se demande *où est l'original* [3].

Je ne comprends pas comment M. Schrader avec sa grande sagacité, en se reportant aux indications de Winckelmann et de Tassie, n'a pas répondu lui-même à cette question? Il savait, en effet, que l'original avait figuré dans la Collection du Prieur Vaini, à Rome; c'était donc en Italie qu'il fallait d'abord se renseigner. M. Schrader l'a fait, car nous voyons qu'il a trouvé à Florence un *onyx* qui porte une inscription analogue ; cet onyx appartient au Major-Général Herbert, autrefois consul à Bagdad ; et, d'après une empreinte qui lui en a été envoyée par le Professeur A. Socin de Tubingue, il l'a reproduite dans ses observations avec une photographie de la pâte de verre de Berlin. Les inscriptions de ces deux monuments ont une certaine analogie qui a pu induire M. Schrader en erreur sur la nature de celui du Prieur Vaini, et l'égarer dans ses investigations [4]. Nous avons été plus

1. Grotefend, dans les *Fundgruben des Orients*, VI, 143, n° F, Taf. n° 5.

2. Schrader, *Auszug aus dem Monatsberichte der Kœnigl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*. März 1879, p. 293.

3. « Wo befindet sich zur Stunde das Original ? » (Schrader, *loco*, p. 294.)

4. Cette inscription est ainsi conçue : « A Nebo son seigneur, Nabuchodonosor, roi de Babylone, pour la prolongation de ses jours a consacré ceci. »

heureux que lui ; c'était bien à Florence qu'il fallait chercher l'original de la pâte de verre du Musée de Berlin. Je ne fais pas un reproche à M. Schrader de ne l'avoir pas trouvé; je sais trop par moi-même qu'on va souvent demander bien loin ce qui est près de soi [1]. L'original est, en effet, à Florence. De la Collection Vaini, où il n'était peut-être plus en 1760, il a passé dans le cabinet du Grand-duc de Toscane, et le savant conservateur de cette précieuse Collection, Magliarini, l'inventoria sous le n° 2919. Nous devons ces détails à l'obligeance de M. Milani qui a bien voulu nous envoyer à l'appui un moulage et des empreintes de ce curieux camée; nous lui en adressons ici tous nos remerciements. En comparant ce moulage avec celui que M. Oppert nous avait communiqué, d'après la Pâte de verre du Musée de Berlin, il a été facile de nous convaincre de la parfaite identité des sujets.

Nous pouvons donc, pour étudier aujourd'hui ces deux monuments qui du reste n'en font qu'un, nous reporter au camée de Florence ; c'est le seul camée véritable.

Le camée du Musée de Florence est un onyx à deux teintes. La tête que nous allons d'abord examiner est *gravée en relief ;* il s'agit donc bien *d'un camée.* Or un camée sur lequel on lit le nom de Nabuchodonosor doit éveiller désormais une grande défiance. Nous sommes assez au courant de l'état de la glyptique orientale sous le Second-Empire de Chaldée pour trouver le fait au moins étrange. Ce serait, à notre connaissance, un exemple unique dans la glyptique chaldéenne. D'un autre côté, il s'agit d'une tête *casquée à la grecque*, nouvel élément de surprise, car nous ne pouvons la rapprocher d'aucun monument analogue. Les types chaldéens que nous connaissons s'en éloignent complètement. On pourrait sans doute penser au portrait de Cyrus à Mourghâb [2], mais des considérations que nos observations ultérieures feront comprendre, nous en éloignent ; on doit donc descendre à

1. J'ai dit par quelle singulière coïncidence nous avons retrouvé l'original du beau cylindre de Sargani-sar-luh ! *Catalogue des Cylindres orientaux de la Collection de Clercq.* Introduction, p. 3.

2. Voyez surtout la dernière copie de ce bas-relief dans Dieulafoy, *L'art antique de la Perse.*

une époque beaucoup plus basse pour trouver quelque ressemblance, même éloignée, avec notre type.

Quant au travail de la gravure, il faut distinguer entre l'inscription et le sujet; la tête est exécutée avec une certaine rudesse; l'instrument a mordu dans les fonds d'une manière inégale; le profil semble s'enfoncer dans la pierre au lieu de sortir en relief. La donnée est grande, l'exécution médiocre. L'inscription est traitée d'une manière toute différente; elle annonce une grande habileté. L'artiste devait avoir l'habitude de cette écriture, car elle est tracée avec beaucoup de netteté et de délicatesse. Il y a un contraste évident entre le travail du camée et celui de l'inscription; il est certain que les deux gravures n'ont pas été exécutées par la même main; l'une doit être antérieure à l'autre. Nous n'hésitons pas à dire que c'est la tête qui a été ajoutée après coup.

Pour le prouver, examinons d'abord à quelle époque l'inscription a pu être gravée. Le camée de Florence et son moulage en pâte de verre existaient au XVIII[e] siècle puisqu'ils sont mentionnés dans Winckelmann (1760) et dans Tassie (1791); or l'écriture cunéiforme était lettre close pour les savants, à plus forte raison pour un faussaire ignorant qui aurait voulu graver cette inscription; il faut donc se reporter à un moment où l'écriture cunéiforme était encore connue et usitée, par exemple au premier siècle de notre ère? Or nous connaissons le type de cette écriture à cette époque; ce n'est pas celui de notre inscription, et des considérations paléographiques trop longues à développer nous reportent à une date de beaucoup antérieure. Les caractères présentent, en effet, une grande analogie avec ceux des inscriptions de Nabuchodonosor; ce détail n'a pas échappé à Grotefend; les signes sont, comme nous pouvons le dire aujourd'hui, du style monumental le plus pur, parfaitement en rapport avec les caractères de la grande inscription de ce roi rapportée par sir Harford Jones, et dès lors l'inscription nous paraît gravée sous le Second Empire de Chaldée. Nous allons bientôt en avoir la certitude.

Que pouvait être ce monument avant l'addition de la tête casquée ? — En regardant notre camée avec attention, on s'aperçoit facilement que le relief ne dépasse pas une certaine hauteur, celle d'un objet lenticulaire dont le monument aurait affecté la forme dans son état primitif. Les pierres de cette nature sont assez communes et parfaitement définies. On sait aujourd'hui que ce sont des pupilles jadis enchassées dans les yeux des statues, conformément à un usage fréquent chez tous les peuples, en Assyrie, en Chaldée comme en Egypte, en Grèce et à Rome; on connaît les yeux en diamant de la statue de Jagrenat. En Assyrie et en Chaldée, on employait surtout les onyx à cet usage. Souvent la pierre restait lisse; quelquefois on gravait dessus une inscription votive qui indiquait le nom du personnage et la divinité à laquelle elle était consacrée[1]. Cette inscription était tracée tantôt horizontalement comme sur la pierre du Major-Général Herbert, citée par M. Schrader; tantôt circulairement, comme sur une intaille du Musée de La Haye que nous avons décrite dans le Catalogue de cette Collection[2]; elle est lisse et porte précisément, en caractères microscopiques, la même inscription que celle du camée de Florence. Nous pouvons en citer une autre avec la même inscription, qui faisait partie de la collection de Gobineau, et qui doit se trouver aujourd'hui dans celle de M. Hirsch.

Nous n'hésitons pas à conclure, d'après les observations qui précèdent, que l'onyx de notre monument était primitivement la pupille de l'œil d'une statue colossale dédiée à Marduk par la piété de Nabuchodonosor, et sur laquelle on a gravé plus tard la tête d'un guerrier. Il nous reste à dire quelle est cette tête, à quelle époque et dans quel but cette addition aurait été faite?

Nous tombons nécessairement ici dans le domaine des hypothèses ; malgré cela, nous n'hésitons pas à en proposer une qui nous paraît avoir une certaine vraisemblance.

Nous avons parlé de l'analogie que la tête de notre camée pou-

1. G. Smith, *Assyrian discoveries*, p. 385.

2. *Catalogue* n° 151-201. — Par quelle singulière méprise M. E. Babelon a-t-il confondu cette pierre avec celle qui nous occupe? *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient*, t. IV, p. 394.

vait présenter avec celle de Cyrus, à Mourghâb. Nous avons déjà rejeté cette analogie, car ni les Perses, ni les Chaldéens ne pouvaient se livrer à un pareil travail; le camée était alors inconnu en Orient. C'est au moment où il s'est montré à côté de l'intaille, alors que le graveur, cherchant à profiter des différentes nuances de la pierre, a su en tirer de si heureux effets, que nous devons reporter l'étrange confection de cette tête. Nous arrivons ainsi à l'époque d'Alexandre. Le vainqueur d'Arbèles aimait beaucoup les intailles; il en avait une riche collection[1]; il n'est pas téméraire de supposer qu'il avait recueilli quelques-uns de ces *yeux* provenant des statues brisées par les Perses, et que quelque artiste adulateur s'est permis par une grossière flatterie de graver l'image du conquérant macédonien sur un monument au nom de Nabuchodonosor. Ce ne sont pas précisément les traits d'Alexandre; les médailles qui nous sont parvenues ne justifient pas sans doute la ressemblance que je voudrais trouver sur notre camée; mais on peut y reconnaître une certaine intention qui nous fait précisément comprendre les motifs qui ont porté ce prince à interdire la reproduction de son image, et à n'accorder qu'à Pyrgotèle le droit de faire passer ses traits à la postérité. Nous n'insisterons pas sur cette indication toute hypothétique, heureux si d'autres mettent un nom *incontestable* sur ce singulier camée.

Pour être complet, il faudrait rechercher la date que l'on pourrait raisonnablement assigner au moulage en pâte de verre; or cette question devient plus difficile à résoudre, car à différentes époques, sous la domination romaine et à la Renaissance, on a fait beaucoup de ces moulages dont Mariette, dans son *Traité*, a donné les procédés[2]. Nous écartons la Renaissance; les préoccupations intellectuelles et le goût des curieux d'alors repoussent la reproduction d'un objet dont on ne pouvait connaître ni la valeur ni l'importance. Sous les Empereurs, au contraire, les

1. Pline, *Hist. nat.*, liv. XXXVII, ch. 4.
2. Mariette, *Traité des Pierres gravées*, liv. II, p. 209.

collectionneurs se montraient particulièrement avides des choses de l'Orient. On n'était à Rome ni mal instruit ni mal renseigné, et cette pupille en onyx, à la tête casquée, avec une inscription assyrienne en exergue, offrait un certain attrait pour l'amateur ; chacune de ces particularités était susceptible d'être comprise et appréciée. Nous inclinons donc à croire que la pâte de verre a été moulée à cette époque.

Pour trancher la question, il faudrait avoir l'original sous les yeux. L'antiquité des pâtes de verre se reconnaît à leur grande dureté ; elles ne sont pas attaquables par l'acier ni rayées par le cristal de roche ; or les anciens seuls ont eu le secret de tremper les verres ouvrés au point de leur donner une dureté pareille.

Dans tous les cas, ce moulage ne nous apprend rien de plus que l'original ; sa confection soulève donc une question secondaire qui n'intéresse plus l'histoire de la glyptique.

J. Menant.

CHRONIQUE D'ORIENT

Athènes. — Le 31 mars dernier est mort à Athènes M. Stamatakis, le jeune éphore général des antiquités qui avait succédé en 1884 à M. Eustratiadis et dont nous avons fait connaître ici même les brillantes découvertes sur l'Acropole [1]. C'est une perte vivement ressentie de tous les archéologues, qui attendaient avec impatience la suite des travaux de déblaiement dont M. Stamatakis avait pris l'initiative. Bien qu'interrompus par une fin prématurée, ils assurent à leur auteur un rang honorable, à côté de Ross, de Beulé et de Michaëlis, parmi ceux qui ont bien mérité de l'Acropole. La Société archéologique d'Athènes a résolu de lui élever un monument.

— L'architecte anglais, M. Penrose, l'auteur de l'ouvrage célèbre *Athenian architecture* (1851) s'est rendu à Athènes pour présider à la construction de l'école anglaise d'archéologie. En même temps, il a commencé quelques fouilles à l'Olympiéion pour compléter ses travaux antérieurs sur les courbes des monuments grecs.

Tirynthe. — A la suite des plaintes qui se sont élevées contre M. Schliemann, accusé d'avoir, au cours de ses dernières fouilles à Tirynthe, enseveli l'ancienne muraille d'enceinte sous les terres provenant de ses travaux, M. Dœrpfeld a été envoyé à Tirynthe pour procéder au déblaiement complet de cette muraille. On annonce comme très prochaine la publication du grand ouvrage de M. Schliemann sur Tirynthe.

Crète. — La grande découverte épigraphique de l'année — la plus importante, peut-être, des temps modernes depuis celle du Marbre de Paros — est due à MM. Halbherr et Fabricius. Ces deux savants ont déblayé à Gortyne, dans le lit d'un ruisseau, un mur circulaire portant une inscription de *six cents lignes*, en caractères archaïques et écrite *boustrophédon*. C'est tout un code de droit privé et criminel crétois, dont MM. Thenon et Perrot, en 1857, et M. Haussoullier, en 1879, avaient déjà recueilli deux fragments au même endroit. Le texte, publié d'abord

1. *Revue Archéologique*, 1885, I, p. 85.

sans commentaires dans le *Museo Italiano*[1] et les *Mittheilungen des deutschen Institutes*[2], a été supérieurement traduit par M. Dareste dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique*[3] et par M. Comparetti dans le *Museo Italiano*[4], avec un commentaire philologique et juridique très important. M. Lewy d'une part, MM. Bücheler et Zitelmann de l'autre, ont publié depuis le même texte avec commentaires et traduction en allemand. Ces travaux, auxquels nous renvoyons le lecteur, répandent la lumière sur un document de premier ordre rempli non seulement de faits nouveaux, mais de mots et de formes inconnus à tous les lexicographes.

LEMNOS. — L'île de Lemnos, qui est reliée à Smyrne depuis quelques années par une ligne de petits vapeurs anglais, n'a été que fort rarement explorée depuis le voyage de M. Conze[5]. Au mois d'août 1880, pendant la première année de mon séjour à l'École d'Athènes, je me rendis à Mudros, au sud de l'île, sur l'aviso le *Latouche-Tréville*, et je fis quelques excursions à Drepanidi, à Palaeo-Kastro et aux environs. Mon inexpérience de la langue grecque et la défiance des habitants, qui s'imaginaient que l'aviso français venait rançonner leur île, entravèrent mes recherches et en abrégèrent la durée. Je n'ai publié jusqu'à présent qu'un seul texte de Lemnos : c'est un décret des clérouques athéniens d'Héphestia en l'honneur de l'Aréopage d'Athènes[6].

MM. Cousin et Durrbach, membres de l'école française d'Athènes, se sont rendus à Lemnos pendant l'été de 1884 et ont fait connaître dans le *Bulletin* du mois de janvier 1885 le résultat de leurs recherches[7]. La ville de Myrina (*Castro*), que je n'avais pas visitée, leur a fourni une inscription *stoichédon* du IVe siècle, décret rendu par les habitants de Myrina qui confèrent la proxénie à Polymnestos fils de Nomon. Ce décret est remarquable par l'absence de tout préambule : il commence *ex abrupto* par ἐπειδὴ ἀνὴρ ἀγαθός ἐστιν. Une autre stèle contient le commencement d'un décret rendu par les clérouques athéniens au IVe siècle, où se trouve pour la première fois la mention d'un épimélète ou surveillant envoyé par Athènes dans la clérouquie. Une troisième inscription est la fin d'un décret, rendu également par les clérouques de Myrina, qui accorde aux Chalcidiens fixés dans la ville (après 347?) une place pour

1. 1884, 2e fascicule.
2. 1884, p. 374.
3. 1885, p. 381. Cf. *The Nation*, 30 avril 1885, où se trouve une courte analyse du document avec l'historique de la découverte.
4. 1885, 1er fascicule.
5. Conze, *Reisen auf den Inseln der thrakischen Meeres*, Hannover, 1860.
6. *Bulletin de Correspondance Hellénique*, IV, p. 542; cf. Koumanoudis, Ἀθήναιον, IX, p. 369 et *Bull. de Corr. Hellén.*, IX, p. 64.
7. *Bull. de Corr. Hellén.*, 1885, p. 45 et suiv.

élever une stèle en l'honneur de l'épimélète. Ces Chalcidiens sont des réfugiés, émigrés de la Chalcidique ou de l'Eubée après les événements qui troublèrent ces pays au IVe siècle, auxquels Athènes accorda des terres dans la colonie de Lemnos, avec des droits équivalents à ceux des métèques. L'épimélète Théophile, dont il est question dans ce texte, est mentionné comme un personnage connu à Lemnos dans le discours d'Hypéride pour Lycophron, qui avait été hipparque dans cette île.

Une inscription de *Plaka*, en l'honneur d'un amiral Neileus, fils de Pamphilos, qui parait, d'après son nom, être un Égyptien, donne à penser que Lemnos fut occupée pendant un certain temps par les Ptolémées, dont le marbre d'Adulis (*C. I. G.*, 5127) atteste d'ailleurs la domination en Thrace.

Le travail de MM. Cousin et Durrbach contient encore un texte intéressant, que j'avais copié à Mudros en 1880. Je le publie ici avec quelques observations complémentaires. Les caractères, gravés irrégulièrement, appartiennent au IVe siècle.

῞Ορος [χ]ωρίο(υ) [π]επραμένο(υ) ἐπὶ λ[ύ]σει Ὀργ[ε]ῶσι ΗΗΗΗ.

Cette inscription est la borne d'un territoire vendu *à réméré* à des orgéons, c'est-à-dire à une communauté religieuse. On connait plusieurs exemples épigraphiques de contrats de ce genre ; M. Martha les a étudiés dans un article du *Bulletin de Correspondance Hellénique* (1877, p. 235), à propos d'une inscription de Spata (*C. I. A.*, II, 1148)[1]. Le contrat pignoratif, ἐπὶ λύσει, consiste en ce qu'un propriétaire vend un bien dont il conserve l'usufruit, et dont il redeviendra propriétaire le jour où il remboursera la somme qu'il a empruntée. M. Foucart a réuni[2] des textes épigraphiques mentionnant des ventes à réméré faites à des sociétés religieuses : ῞Ορος χωρίου πεπραμένου ἐρανισταῖς τοῖς μετὰ Καλλιτέλους ΗΗΗΗΔΔ[3]. — ῞Ορος χωρίου πεπραμένου ἐπὶ λύσει θιασώταις Ἰσοδήμου[4]. Trois stèles trouvées l'une à Munychie[5], la seconde à Tatoi[6], la troisième à Pikermi[7], présentent la même formule : c'est encore à des éranistes que le terrain a été hypothéqué.

L'inscription de Lemnos est la première de ce genre où il soit question d'orgéons, membres de sociétés que les lexicographes grecs ont eu raison d'assimiler aux éranes et aux thiases[8]. On sait que les orgéons,

1. Cf. Dareste, *Les inscriptions hypothécaires en Grèce*, extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit*, 1885.
2. *Associations religieuses*, 1873, p. 219 et 226.
3. *C. I. A.*, 1110 ; Foucart, p. 219.
4. *C. I. A.*, II, 1111 ; Foucart, *ibid.*
5. *Bull. de Corr. Hellén.*, V, 322 ; *C. I. A.*, II, 1119.
6. *C. I. A.*, II, 1147.
7. *Transactions of the royal society*, III, p. 395.
8. Θιασώτης· ὁ κοινωνὸς τῶν θυσιῶν· ἐκαλοῦντο δὲ καὶ οὗτοι Ὀργεῶνες (Bekker, *Anecdota*, p. 264, 23 ; cf. Foucart, *op. laud.*, p. 5).

les éranes et les thiases étaient consacrés au culte de divinités étrangères. Comme Lemnos a été de bonne heure un des foyers principaux du culte cabirique, on peut supposer que les orgéons mentionnés dans notre texte étaient voués au culte des Cabires. M. Foucart a établi[1] que la confrérie des Σωτηριασταί de Rhodes était placée sous le patronage des mêmes divinités non helléniques.

Nous réunissons ici quelques autres renseignements archéologiques que nous avons recueillis à Lemnos au mois d'août 1880.

A Drepanidi, j'ai retrouvé, au même endroit où l'avait dessiné M. Conze, un vase en marbre avec bas-relief funéraire (Conze, *Reisen*, p. 114 et pl. XVIII). Je l'ai acheté pour le Louvre, où il se trouve aujourd'hui.

A Paléopolis, j'ai revu Georgi, l'ami de M. Conze, un vieillard fort gai et bienveillant, dont les enfants m'ont vendu deux fragments d'inscriptions que j'ai rapportés au Louvre.

1 . . Ο. . . . . Ω
ΜΙΑΡΧΑΣΔΗ
ΙΗΝΒΑΣΙ
ΕΙΠΩ

2 ΑΡΙΤΟCΤΕ
ϽΛΕΙCΟΡω
ЄCΤΙΕωΝω
ΛΙΟΥΕΓΓΝ
ΡΥCΑΥΓΕCΙ
ΑΛΗΝωΤω
ΤΙΤΡΟCЄЄΙΓΕΝ
ΤΕ.ΚΑΛω
ΙΤΓ

Fragment d'une inscription en vers, avec beaucoup de ligatures. A la ligne 3, on reconnait l'ethnique Ηφ]αιστιέων. L'identité de Paléopolis et d'Héphestia ne peut plus être mise en doute aujourd'hui.

Un Turc d'Aipati est venu me dire qu'à Castrovouno, près de Paléopolis, il avait vu sous terre de grandes statues en marbre. Il me conduisit au sommet de la colline, à un endroit couvert de fragments de marbre, de bouts de corniche, etc., où l'on va chercher les matériaux destinés à la construction de l'église de Kontopouli. On me dit que M. Pantelides, de Castro, y avait pratiqué des fouilles l'année précédente, sans trouver autre chose que des blocs de marbre anépigraphes.

1. *Op. laud.*, p. 140.

Le Turc me fit voir l'entrée d'un corridor souterrain, aboutissant à une grande salle remplie de pierres où l'on pénètre également par une sorte de puits situé un peu plus loin. Il m'assura qu'il y était descendu l'an passé, qu'il avait vu une femme en marbre couchée sur un lit, et qu'il fallait un jour plein pour parcourir toutes les allées souterraines qui communiquaient avec cette chambre centrale. Comme nous n'avions ni échelles ni torches, il fallut renoncer, à notre grand regret, à descendre dans ce labyrinthe, que la tradition locale identifie au labyrinthe de Lemnos décrit par Pline.

A *Paléoprétorio*, qui n'a plus qu'une dizaine d'habitants, et dont la plupart des maisons sont abandonnées, il y a quantité de marbres. Un paysan m'a raconté qu'il y a deux ans encore il existait au moulin une grande inscription en *lettres italiques*, que les ouvriers ont brisée en morceaux pour construire l'église. Les inscriptions signalées par M. Conze à Waros (*Reisen*, p. 113) ont été détruites également.

Dans l'église de *Drepanidi*, on voit une stèle de marbre longue d'un mètre, provenant de Paléopolis. A gauche, dans une couronne, sont les traces de deux lignes effacées, dont on ne distingue plus que **ΣΑΝΤΑ** (νικήσαντα?); à droite est une amphore sculptée en relief.

A *Aïpati*, dans les murs de l'église et tout autour, il y a de nombreuses colonnes en marbre, des chapiteaux, etc. Deux colonnes couchées à terre ont une longueur de $2^m,60$.

Dans un misérable petit village nommé *Go*, il y a beaucoup de marbres et de colonnes provenant de Paléopolis.

A *Kaminia*, j'ai vu un vase de marbre du style attique portant une inscription mutilée en caractères du IVᵉ siècle.

//////// ΑΡΣΙΣ
/////// ΑΓΑΘΟΥ
(Ῥαμν;) ΟΥΣΙΟΣ

C'est un vase analogue aux vases dits *de Marathon*, qui étaient placés sur des tombeaux.

CONSTANTINOPLE. — Plusieurs personnes s'occupent de la fondation d'une société d'archéologie locale, ayant pour but l'étude de la topographie de Constantinople. M. de Radowitz, ambassadeur d'Allemagne, a promis son concours. Le principal promoteur est M. Mühlmann, directeur de l'École allemande de Constantinople, à côté duquel on nomme MM. Mordtmann, Papadopoulos Kerameus, Foy, Müller, Millingen, etc.

— M. Pullan annonce la publication d'un recueil de 80 planches photographiques relatives aux monuments qu'il a déblayés au cours de ses quatre campagnes en Asie Mineure, à savoir le Mausolée d'Halicarnasse

(1857-58), le temple de Bacchus à Téos (1862), le temple d'Apollon Sminthée en Troade (1866) et celui d'Athênê Polias à Priène (1867).

VOYAGE DE M. STERRETT EN ASIE MINEURE[1]. — Au milieu du mois de mai 1884, M. Sterrett, membre de l'École américaine d'Athènes, a quitté Smyrne pour explorer certaines régions peu connues de l'Asie Mineure. Près de Kiœsk, dans les environs de Tralles, il a découvert une inscription qui identifie l'emplacement d'Ἱερὰ Κώμη, indiqué à tort par M. Kiepert à l'ouest de Tralles[2]. Rejoint à ce moment par M. Ramsay, M. Sterrett se rendit avec lui à Aphrodisias. Les ruines de cette dernière ville sont si considérables, et les incriptions qu'on y voit encore si nombreuses, que les voyageurs renoncèrent à s'y arrêter, ne disposant pas du temps nécessaire pour distinguer ce qui était nouveau de ce qui est déjà connu[3]. A Makuf, ils découvrirent une inscription qui établit l'identité de cette ville avec Héraclée. On lui assignait jusqu'à présent le nom de Trapezopolis. A Antioche de Pisidie, M. Sterrett copia beaucoup d'inscriptions, dont un bon nombre rédigées en latin. Puis il revint à Antioche, y fut rejoint par M. Haynes, pourvu d'un appareil photographique, et se rendit à Elflatoun Bounar, où les sculptures archaïques signalées par Hamilton purent enfin être photographiées[4]. Iconion donna aussi quelques inscriptions, mais cette ville, comme la bourgade voisine, dite Sultan Khan, paraît surtout remarquable par ses ruines de l'époque des Seldjoucides. A Selme, vers l'est d'Archélaïs, s'élève un grand rocher en tuf volcanique, dans lequel sont percées une quantité de chapelles dédiées à des saints chrétiens, des voûtes et des tombeaux. Les chambres taillées dans le roc sont encore habitées à une hauteur de 200 pieds au-dessus de la plaine. Derrière le village d'Ichlara, on remarque sur la paroi d'un rocher plusieurs façades de temples.

Au delà de Cucuse, M. Sterrett rencontra un grand nombre de milliaires romains; il en a publié, dans son *Preliminary report*, quarante-deux. Ces milliaires viennent à l'appui de l'opinion de M. Ramsay, à savoir que dans le territoire antitaurien les distances étaient comptées à partir de Mélitène.

1. *Preliminary report of an archaeological journey made in Asia Minor during the summer of* 1884, *published by the American school of classical studies at Athens*, Boston, 1884. — *American journal of archaelogy*, 1885, p. 75 et suiv.

2. Peut-être faudrait-il reconnaître l'ethnique de cette ville dans une inscription publiée par M. Le Blant (*Inscrip. chrétiennes de la Gaule*, I, 354) : ἐνθάδε κεῖται εὐσεβία ἐν εἰρήνῃ οὖσα ἱεροκωμητις ἀπὸ κώμης αδδανων (?). M. Le Blant interprète dubitativement ΙЄΡΟΚΟΙΜΗΤΗ par *sancta quiescens*.

3. Il en sera souvent ainsi jusqu'au jour où quelque homme de bonne volonté aura publié un recueil des inscriptions grecques de l'Asie-Mineure qui dispensera de fouiller une trentaine de volumes pour savoir si une inscription est publiée ou encore inédite.

4. Cf. *Revue archéologique*, 1885, I, p. 257.

Entre Khurman Kalessi, où se trouvent les ruines d'un vaste château-fort, et Maragos, les voyageurs copièrent trois inscriptions d'un grand intérêt, taillées dans des rochers qui bordent la route. Ces textes racontent comment deux braves jeunes gens ont sauvé une jeune fille attaquée par un ours, et démontrent : 1° Que Khurman Kalessi est l'ancienne Sobagène; 2° que le torrent Korax, mentionné par une inscription, est identique au Khurman-Su. Nous reproduisons ici ces textes d'après les transcriptions de l'éditeur, revues par M. Allan.

I. Ἀκιλλίου Χειρισόφου Ἀλεξάνδρου τοῦ καὶ Φιλιππίου.

Τῇσδε κόρη σκοπιῆς ποτ' ἀπ' ἠλιβάτοιο θοροῦσαν
ἀθανάτων βουλῆσιν ὑπέκφυγεν ἄρκτον ἀπήμων
διχθαδίῃς ῥώμῃσι Φιλιππίου Ἀρσινόου τε.
οὗτος ἀρίγνωτος Πρείων ὄρος ἀστυφέλικτος.
Ἔπλετο δ' Ἀρσινόῳ μὲν ἐδέθλια Σαρρομάηνα,
τῷ δ' ἄρ' ἐπὶ προχοῇσι δύο ποταμῶν Σοβάγηνα.
Πιστοὶ δ' ἀλλήλοις ἕταροι πέλον, ὧν φιλότητα
ἀρρήκτην πάγος οὗτος ἀπαγγέλλοι καὶ ἔπειτα.

II. Τοῦ αὐτοῦ Χειρισόφου.
Ἐννέα τοι πέτρηθεν ἐπὶ κρήνην Σοβαγήνων
καλλίροον στάδιοι Κόρακος ποταμοῖο παρ' ὄχθας.

III. Τοῦ αὐτοῦ Χειρισόφου.
Ἔγγυθί τοι Σοβάγηνα καὶ αἰγλήεντα λοετρά.
ἤν δ' ὀλίγον σπεύσῃς λούσεαι ἐκ καμάτου.

« *Épigramme d'Acillius Cheirisophus, fils d'Alexandre aussi nommé Philippius.*

« Un jour, par la volonté des Immortels, une jeune fille échappa sans mal à une ourse qui se précipitait sur elle de cette colline escarpée, grâce aux doubles forces de Philippius et d'Arsinoüs. Cette montagne est le Prion, inébranlable, célèbre au loin. Arsinoüs avait pour demeure Sarromaène; celle de Philippius était Sobagène, au confluent de deux rivières [1]. C'étaient des compagnons fidèles; puisse ce rocher perpétuer la mémoire de leur indestructible amitié ! »

« *Du même Cheirisophus.*

« Il y a neuf stades de ce rocher à la source de Sobagène aux belles eaux, sur les bords de la rivière Corax.

« *Du même Cheirisophus.*

« Tout auprès est Sobagène avec ses bains d'eau claire : si tu te hâtes un peu, tu pourras aller t'y baigner après la fatigue de la route. »

Il n'est pas inutile d'ajouter que M. Sterrett a copié ces belles ins-

1. Le Maragos Tchai et le Khurman Su actuels.

criptions au péril de sa vie, sur la paroi d'un rocher presque inaccessible. Ce sont des documents très intéressants pour la topographie d'une région hier encore presque entièrement inconnue; la forme elle-même de ces petites épigrammes n'est pas à dédaigner.

Après avoir visité et photographié la région volcanique d'Urgub et d'Udjessar, M. Sterrett traversa l'Halys et gagna Hadji Bektach et Nefez-Keui. A ce dernier endroit, il eut la bonne fortune de découvrir la première pierre milliaire de la route de Tavium à Ancyre; on sait que Tavium est le point de jonction de sept routes indiquées par la table de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin. Cette découverte démontre d'une manière définitive l'identité de Nefez-Keui et de Tavium[1]. Il ne reste à Nefez-Keui que des ruines insignifiantes, mais les villages à l'entour sont remplis de fragments d'architecture, et le cimetière, où se trouve le milliaire déchiffré par M. Sterrett, contient un grand nombre de cippes et de colonnes antiques.

En somme, M. Sterrett a rapporté de ce voyage 350 inscriptions, et son compagnon, M. Haynes, 320 photographies. Les itinéraires des deux voyageurs ont été remis à M. Kiepert, qui en tirera parti pour sa grande carte d'Asie Mineure, actuellement en cours de gravure. Les documents recueillis seront publiés avec les commentaires nécessaires, qui font défaut dans le *Preliminary report*, par l'école américaine d'Athènes.

Cymé et Myrina. — M. Démosthènes Baltazzi nous annonce la découverte de deux inscriptions de Cymé, dont nous donnerons le texte plus loin, et de plusieurs inscriptions funéraires de Myrina. L'une de celles-ci porte un bas-relief, représentant un éphèbe à moitié drapé qui tient un strigile à la main; près de lui se trouve un personnage barbu (sans doute un pédotribe), dont la tête seule est intacte. Voici les inscriptions de Myrina dont M. Baltazzi nous a communiqué les copies.

1. ΧΑΙΡΕ
ΕΡΜΑΣ
ΓΡΥΝΕΩΣ

2. ΖΗΝΑΕΡΜΕΑΧΑΙΡΕ

3. ΕΡΜΑΙΟΣΚΕΡΔΩΝΟΣ
ΧΑΙΡΕ

4. ΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡΟΣ
ΑΘΑΝΑΩ

5. ΧΑΙΡΕΣΤΡΑΤΩΝ
ΦΙΛΟΞΕΝΟΥ

6. ΑΘΗΝΑΙΕ
ΧΑΙΡΕ

7.
ΣΩΣΤΡΑΤΕΚΛΙΤΟΦ[ωντ-]
ΟΣΓΥΝΑΔΕΑΓΟΛ[λεδω-]
ΡΩΤΩΑΘΑΝΟΔΩΡΩ [χαῖρε]

1. Cf. nos *Chroniques d'Orient* dans cette *Revue*, 1884, II, p. 98 et 1885, I, p. 83.

La première inscription de Cymé est également funéraire : elle se compose de deux distiques dont M. Baltazzi nous a envoyé l'estampage. H. 0m,10 ; L. 0m,47 ; lettres de 0m,009. Les A ont la barre brisée et les caractères semblent appartenir à l'époque romaine. Au-dessus et au dessous de chaque ligne, on aperçoit des barres horizontales tracées par le lapicide pour marquer le sens de la gravure.

Ἐννέα τοι δεκάδων λυκαβαντίδας ἤλυθον ὥρας,
Ἀγλαοφῶν γυίοις πᾶσιν ἄνουσος ἐών,
Μακρὴν γήραος οἶμον ἐνὶ θνητοῖσι πορευθεὶς
Ἀδλαβέως · ὁσίων τοῖος ἔφυ βίοτος.

« J'ai accompli neuf fois dix années, moi Aglaophon, sain de tous mes membres, ayant parcouru sans souffrance le long chemin de la vieillesse parmi les mortels. Telle est la vie des hommes vertueux. »

Le dernier vers rappelle la fin de la célèbre épitaphe de Makter :

Sic meruit, vixit qui sine fraude, mori.

Le début parait être une imitation d'une épigramme de l'Anthologie Palatine (V, 13) dont l'auteur, Philodème, était contemporain de Cicéron.

Ἑξήκοντα τελεῖ Χαριτὼ λυκαβαντίδας ὥρας,
ἀλλ' ἔτι κυανέων σύρμα μένει πλοκάμων κ. τ. λ.

La seconde inscription de Cymé est le commencement d'un décret du peuple en l'honneur de la cité de Magnésie qui avait envoyé des juges à Cymé pour trancher certains différends. Les documents de ce genre sont fréquents en Asie depuis la chute de la confédération athénienne jusqu'à la conquête du monde grec par les Romains. Ils ont été étudiés en dernier lieu par M. Sterrett, à propos de textes semblables découverts à Assos, dans les *Papers of the american school of classical studies at Athens*, I, 1885, p. 15 et suiv.

Le marbre, dont nous possédons un bon estampage, est mutilé à droite et en bas ; il semble du reste qu'il ne manque, sur la droite, qu'un petit nombre de lettres. La gravure est la même que dans plusieurs décrets déjà connus de Cymé (*C. I. G.* 3523, 3524 ; Μουσεῖον, I, 124), auxquels il faudrait ajouter ceux qui ont été recueillis en 1880 par M. Pottier et par moi, mais que l'abondance des matières n'a pas encore permis de publier dans le *Bulletin de correspondance Hellénique*. H. 0m,55 ; L. 0m,30 ; lettres de 0m,055. Les sigma sont à branches divergentes.

ΕΔΟΞΕΤΩΔΑΜΩΕΓΕΙΔΗΤΟΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟΝΓΑΡΓΕΝΟΜΕ/////
ΕΓΜΑΓΝΗΣΙΑΣΚΑΤΑΤΟΔΙΑΓΡΑΜΜΑΤΩΑΝΤΙΓΟΝΩ
ΕΓΙΤΑΙΣΔΙΚΑΙΣΤΑΙΣΙΔΙΑΙΣΕΓΔΕΔΙΚΑΚΕΓΑΙΣΑΙ¯/////
ΑΥΟΙΤΕΛΕΑΣΑΝΕΓ//ΕΥΤΩΣ . . . . ΩΣΕΓΑΙΝΕ¯/////

Ἔδοξε τῷ δάμῳ · ἐπειδὴ τὸ δικαστήριον παργενόμε[νον]
ἐγ Μαγνησίας κατὰ τὸ διάγραμμα τῶ Ἀντιγόνω
ἐπὶ ταῖς δίκαις ταῖς ἰδίαις ἐγδεδίκακε παίσαις
. . . . [καὶ δικαί]ως, ἐπαινέ[σαι.....

Le commencement de la quatrième ligne est fort embarrassant. Notre transcription est absolument certaine, et nous tenons l'estampage à la disposition de ceux qui pourraient concevoir des doutes à cet égard. Le premier mot, **ΑΥΟΙ**, pourrait être le datif de αὔως = ἡμέρα dans Hésychius, Sappho (18, 95, 153) et Balbilla (*C. I. G.* 4731 *d* ;) le sens serait : « Attendu qu'ils ont jugé tous les différends en un seul jour d'une manière équitable. » Mais **ΤΕΛΕΑΣ** ne peut être l'accusatif de τέλεος ; on attendrait τελέαις. L'adverbe qui suit, **ΑΝΕΓ// ΕΥΤΩΣ** ne peut guère être lu que **ΑΝΕΓΛΕΥΤΩΣ** ; le **Λ** est partiellement visible sur l'estampage. On connaît la forme ἀνεγκλήτως, qui signifie *sans reproche* et qui conviendrait pour le sens. Le verbe κλέω a pu avoir, dans le dialecte éolien, la forme κλεύω, comme χεύω, θεύω, νεύω, formes éoliennes de χέω, θέω, νέω[1] ; de κλεύω on a pu former ἀνεγκλεύτως ou ἀνεγλεύτως, répondant à ἀνεγκλήτως. C'est un mot nouveau à ajouter aux lexiques. La restitution [καὶ δικα]ίως remplit exactement la lacune.

Τελέας est un nom bien connu en Asie, mais nous ne voyons pas le moyen de supposer un nom propre à cette place.

Je profite de l'occasion pour signaler quelques erreurs typographiques et autres dans la transcription d'un décret de Cymé que j'ai publiée ici (*Revue*, 1883, II, p. 124[2]). A la ligne 10, il faut lire καὶ ἀναγγελοῦντα ; à la ligne 15, on distingue sur l'estampage ἀξίως α..... Deux lignes plus loin, la lecture διαστεφανῶσαι n'est pas admissible. Quant à la restitution de ce fragment et à l'explication du mot qui le termine, j'avoue être encore aussi embarrassé à cet égard qu'il y a deux ans.

PERGAME. — La *Berliner Wochenschrift* du 9 mai 1885 annonce qu'une nouvelle plaque de la Gigantomachie, réclamée d'abord par le gouvernement turc, puis rétrocédée gracieusement à l'Allemagne, vient d'être exposée au musée de Berlin. Elle représente un géant vaincu, tombant à la renverse, la bouche béante, les cheveux hérissés ; ses pieds et ses mains se terminent en griffes d'aigle, son dos, pourvu de deux ailes gigantesques, en queue de serpent. Ce morceau se raccorde de la manière la plus heureuse aux plaques que possédait déjà le Musée.

1. Meister, *die griechischen Dialekte*, t. I, 1882, p. 94.
2. Le même texte a été publié depuis par M. Papadopoulos-Kerameus, dans le Παράρτημα du *Syllogue de Constantinople*, 1884, p. 61.

La *Numismatische Zeitschrift* (1885, XII, p. 366-367), a publié une monnaie inédite du musée de Berlin attribuée à Diocésarée en Galatie : A. Tête juvénile avec la légende ΑΥΡΗΛΙΟϹ ΚΑΙϹΑΡ; ℞. Un dieu nu, barbu, tenant la foudre dans sa main droite levée, lutte contre un géant armé d'une courte épée. Légende ΗΛΙΟϹ ΔΙΟΚΑΙϹΑΡΕΩΝ. La tête du dieu est radiée; c'est donc assurément ΖΕΥϹ ΗΛΙΟϹ, et la monnaie de Diocésarée est la première qui le représente[1]. L'intérêt de cette pièce est encore accru par la figure du géant, qui rappelle d'une manière frappante les types analogues de la Gigantomachie de Pergame.

Pompéiopolis. — D'après une lettre adressée à l'*Academy* (n° 673), la construction du chemin de fer entre Mersina, Tarse et Adana a pour résultat la destruction des colonnades de Pompéiopolis, qui sont exploitées comme carrières. Cela est d'autant plus fâcheux que les inscriptions de cette colonnade n'ont pas encore toutes été déchiffrées[2]. Nous signalons cet état de choses à la direction du musée de Constantinople. M. Dumont avait prédit, dès 1868 (*Revue archéologique*, 1868, II, p. 239), que la colonnade de Pompéiopolis serait un jour la victime du vandalisme : « C'est heureux pour les monuments de l'antiquité que l'Orient soit dépeuplé. Les ruines de Pompéiopolis ont l'avantage d'être situées dans une région presque déserte, mais on peut prévoir le jour, surtout si la prospérité de Mersina continue à se développer, où le voyageur trouvera l'emplacement qu'elles occupent aussi peu encombré et aussi uni que l'esplanade des Invalides ou le Champ de Mars. » Espérons que cette prophétie ne sera vraie qu'à moitié.

Odemisch. — A quatre kilomètres au nord-ouest de la ville d'Odemisch, en Lydie, se trouve le village de *Tapaï*[3], construit auprès des ruines de l'ancienne Hypaepa, auxquelles les Grecs ont conservé le nom d'*Hypaepis*. Découvertes il y un demi-siècle par Texier[4], les ruines d'Hypaepa n'ont guère attiré les voyageurs; c'est encore au livre de Texier qu'il faut avoir recours pour être renseigné sur leur aspect général[5].

« Hypaepa est placée sur la pente du Tmolus, aux abords d'une plaine élevée et entourée de montagnes; son enceinte est coupée par un ravin profond, dans lequel il n'y a de l'eau qu'une partie de l'année. Cinq ponts antiques étaient jetés sur ce ravin; on en voit trois qui subsistent encore. En suivant la pente de la montagne du côté du nord, on reconnaît une grande partie des murailles; elles

1. Ζεὺς Ἥλιος est mentionné dans deux inscriptions, *C. I. G.*, 4590 et *Bull. de Corr. Hellén.*, VI, 191.
2. Pottier et Beaudouin, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1880, p. 75-76; Langlois, *Revue archéologique*, 1853, pl. 218 et 219; *Tour du Monde*, 1862, I, p. 328.
3. Et non *Tapoé*, comme écrit Texier.
4. Leake (*Asia Minor*, p. 256), plaçait par erreur Hypaepa à *Beréki*.
5. Texier, *Asie Mineure*, collection de l'*Univers pittoresque*, p. 248 et suiv.; *Description de l'Asie Mineure*, t. III, p. 10 et suiv.

sont construites en petits moëllons de gneiss, et ne paraissent pas remonter à une haute antiquité. La ville d'Hypaepa a été florissante, même sous l'empire byzantin. On y trouve quelques débris d'architecture chrétienne... Dans le voisinage du pont, on remarque l'entrée d'un souterrain taillé dans le roc, qui conduisait sans doute hors des murs; mais aujourd'hui les éboulements empêchent de la parcourir dans toute son étendue. Je remontai le ravin jusqu'au second pont, que je traversai, et j'entrai dans un vaste champ planté d'oliviers d'une grosseur prodigieuse. C'est dans cet endroit que, l'année précédente, on avait opéré des fouilles pour l'extraction des marbres; en effet, un des plus grands édifices de la ville se trouvait placé en ce lieu. Il existe encore une longue galerie souterraine, qui, par sa construction, paraît avoir appartenu à un grand temple. J'y pénétrai avec quelque difficulté, et j'observai avec étonnement un genre de construction qui paraît tout à fait étranger à l'art romain. Cette galerie se compose de deux corridors parallèles de $4^m,30$ de largeur; le mur de séparation a $1^m,70$ d'épaisseur, renfermant dans sa construction plusieurs fûts de colonnes de granit. Leur diamètre est de $1^m,20$; ils sont bruts à la surface et espacés de $3^m,92$. Ces fûts de colonnes sont reliés par une muraille également en granit, mais faite de petits moëllons avec des arcs de décharge formant une sorte de niche; les colonnes entrent dans le sol, qui est couvert de décombres, et pénètrent par le haut dans l'épaisseur des voûtes de la galerie. C'est évidemment a substruction d'un portique dont les colonnes correspondaient aux fûts qui sont dans la galerie. D'après la disposition du lieu, il est à croire que cette galerie appartenait à un temple, mais d'une construction différente de ceux des Romains; l'espacement des colonnes et le soubassement sont tout à fait en dehors des règles de leur architecture. C'est peut-être là que se trouvait le temple dédié à une divinité persique, et dont Pausanias a parlé...

« Le théâtre est situé sur la colline de l'autre côté du pont. La scène n'a que 65 mètres de diamètre; les gradins, qui étaient de marbre, ont été enlevés, et les restes d'un four à chaux attestent que les Grecs ont employé jusqu'aux derniers débris de cet édifice; il ne subsiste aujourd'hui que le mur de soutènement des gradins, qui étaient en petits moëllons de granit. Les ruines du proscénium ont fourni environ vingt voiturées de marbre pour l'église des Grecs. La statue de Vénus a été trouvée dans l'angle à droite de l'orchestre [1]. Les ruines d'un édifice composé de plusieurs salles existent encore au bas de la colline. Plus loin, on aperçoit un soubassement de bonne construction, sur lequel était un petit temple dont les colonnes sont cannelées en spirale; les murailles sont bien conservées. Dans cette partie, on aperçoit encore une petite poterne. L'étendue de la ville d'Hypaepa ne m'a pas paru différer beaucoup de celle d'un grand nombre de villes anciennes; il faut croire qu'elle a été beaucoup augmentée depuis le temps d'Ovide. »

1. Texier, *Description de l'Asie-Mineure*, t. III, p. 10 : « On trouva dans les fouilles une statue de Vénus qui a été transportée à Demich et qui sert à soutenir l'escalier de l'École grecque. Ce morceau de sculpture date des beaux temps de l'art. La tête et le cou manquent, et l'on voit par la coupe des épaules que la tête avait été rapportée. Les ouvriers qui ont opéré la fouille croient l'avoir trouvée; mais elle était brisée en morceaux; l'un d'eux possède encore chez lui la bouche et le menton. La pose de cette Vénus a de l'analogie avec celle de la Vénus de Milo. »

Texier signale encore, auprès du pont le mieux conservé de Tapaï, dont le parapet est de marbre blanc, un chapiteau corinthien et un torse de marbre qui paraît avoir appartenu à une Muse[1].

Les édifices d'Hypaepa ont été systématiquement démolis pour servir à la construction d'Odemisch et d'autres bourgades voisines[2]. Vers 1830, le sultan Mahmoud accorda aux Grecs des facilités qu'ils n'avaient pas eues jusqu'alors pour élever leurs églises, et celle d'Odemisch fut construite à cette époque avec les marbres provenant d'Hypaepa. Le même fait s'est produit sur un grand nombre de points de l'Asie Mineure. Dans un terrain de gneiss comme Odemisch, où la chaux fait défaut, les moindres fragments de marbre ont tenté la cupidité des habitants. « Toutes les incriptions d'Hypaepa, dit Texier, ont été employées comme dallage et comme revêtement de l'église, et aucun des prêtres n'a eu la curiosité d'en copier une seule. »

Texier n'a trouvé que deux incriptions à Hypaepa. L'une d'elles, qui date de l'époque byzantine, a été reproduite dans le *Corpus inscriptionum graecarum*, t. IV, nº 8872; la seconde est ainsi conçue[3] :

Νικόπολις Ἀρτεμιδώρου σὺν καὶ Ἑρμολάῳ τῷ ἀνδρὶ ἐποίησεν Ἀπφίῳ τῇ θυγατρὶ τὸ μνῆμα.

Depuis Texier, on n'a publié, à notre connaissance, que trois inscriptions d'Hypaepa; nous les réunissons ici pour épargner des recherches fastidieuses aux voyageurs qui visiteront Tapaï.

1. Μουσεῖον καὶ βιβλιοθήκη, 1873, p. 114 = Kaibel, *Epigrammata Graeca, addenda*, nº 903 *a*, p. 537. M. Baltazzi nous en a envoyé une copie conforme.

Ἀγαθῇ τύχῃ.
Ἀνθεμίου παῖς οὗτος, ὃς ἀνθυπάτων μεγ' ἀμίνων,
ὑπάρχου πατρὸς ζηλῶν τρόπον ἠδ' ὑπάτοιο,
ἶσα Διὸς θέμιδι φαίνων χραίσμη[σιν] ἅπασιν.
Ἀγαθῇ τύχῃ.
Ἀσίδος ἀνθύπατον, μεγαλήτορος υἱὸν ὑπάρχου
Ἀνθεμίδην Ἰσίδωρον ἐν ἰκόσιν μαρμαρέῃσιν.
Ὑπαίπων ναετῆρες ἐτίσαμεν ἕνεκεν ἀρχῆς.
Προνοησαμένου τ[ῆς ἀναστάσεως] Ἀπολλωνίου ἀρχιμάγου.

2. Μουσεῖον, 1873, p. 125. Grandes lettres. Copie de M. Baltazzi.

Ἀρισ]τονείκου τοῦ Παρδ[αλᾶ
ἐγγό]νων καὶ τέκνων.

3. Μουσεῖον, 1873, p. 129. Grandes lettres de 0m,06. Copie conforme.

Καὶ ὧν ἔδωκε χρημάτων καὶ κειόνων

1. Texier, *Asie-Mineure*, p. 249.
2. Notamment de *Birghé*, que Texier a visitée également (*Asie-Mineure*, p. 249-50).
3. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, III, p. 11.

Dans une inscription de Teira en Lydie, Μουσεῖον, 1876, p. 115, on lit :

Εἰσηγησαμένου τὸ ψήφισμα Τρύφωνος Πετρωνίου βουλευτοῦ τῆς Ὑπαιπηνῶν πόλεως[1].

M. Papadopoulos Kerameus a publié en 1877 un poids découvert à Hypaepa, qui donne 390 grammes pour la livre de cette ville[2].

Les textes anciens relatifs à Hypaepa sont si peu nombreux, et d'ailleurs si utiles à l'intelligence de ce qui suit, que nous avons cru devoir les transcrire ici.

Strabon, liv. XIII, p. 627 : Ὕπαιπα δὲ πόλις ἐστὶ καταβαίνουσιν ἀπὸ τοῦ Τμώλου πρὸς τὸ τοῦ Καΰστρου πεδίον.

Estienne de Byzance, *s. v. Hypaepa* : Ὕπαιπα, πόλις Λυδίας, κτισθεῖσα ὑπὸ τὸ παρακείμενον ὄρος, ὑπὸ τὸ Αἶπος (?) Τὸ ἐθνικὸν Ὑπαιπηνός. Καλλίστας ἔχειν γυναῖκας τὴν πόλιν, δῶρον Ἀφροδίτης.

Holstein a proposé de lire ὡς ὑπὸ τοῦ Αἴπος. Le passage est certainement altéré.

Ptolémée, V, 2, 16 (éd. Nobbe, t. II, p. 11) : Λυδίας δὲ τῆς καὶ Μαιονίας πόλεις... Αἰγάρα... Ὕπαιπα... Σάρδεις.

Pausanias, V, 27, 5 (éd. Didot, p. 272) : Καὶ ἄλλο ἐν Λυδίᾳ θεασάμενος οἶδα διάφορον μὲν θαῦμα ἢ κατὰ τὸν ἵππον τὸν Φόρμιδος, μάγων μέντοι σοφίας οὐδὲ αὐτὸ ἀπηλλαγμένον. Ἔστι γὰρ Λυδοῖς ἐπίκλησιν Περσικοῖς ἱερὰ ἔν τε Ἱεροκαισαρείᾳ καλουμένῃ πόλει καὶ ἐν Ὑπαίποις. Ἐν ἑκατέρῳ δὲ τῶν ἱερῶν οἴκημά τε καὶ ἐν τῷ οἰκήματί ἐστιν ἐπὶ βωμοῦ τέφρα· χρόα δὲ οὐ κατὰ τέφραν ἐστὶν αὐτῇ τὴν ἄλλην. Ἐσελθὼν δὲ εἰς τὸ οἴκημα ἀνὴρ μάγος καὶ ξύλα ἐπιφορήσας αὖα ἐπὶ τὸν βωμὸν πρῶτα μὲν τιάραν ἐπέθετο ἐπὶ τῇ κεφαλῇ, δεύτερα δὲ ἐπίκλησιν ὅτου δὴ θεῶν ἐπᾴδει βάρβαρα καὶ οὐδαμῶς συνετὰ Ἕλλησιν· ἐπᾴδει δὲ ἐπιλεγόμενος ἐκ βιβλίου. Ἄνευ τε δὴ πυρὸς ἀνάγκη πᾶσα ἀφθῆναι τὰ ξύλα καὶ περιφανῆ φλόγα ἐξ αὐτῶν ἐκλάμψαι.

Ce texte nous apprend : 1° Qu'une tribu appelée les *Lydiens persiques* possédait des temples à Hypaepa et à Hiérocésarée; 2° Que les prêtres de ces temples, la tête voilée d'une tiare, lisaient devant l'autel un rituel en langage inconnu des Grecs et prétendaient y allumer du menu bois sans le secours du feu.

Appien, *Mithrid.*, 48 (éd. Didot, p. 232) : Ὧν πυνθανόμενοι Τραλλιανοὶ καὶ Ὑπαιπηνοὶ καὶ Μητροπολῖται καί τινες ἄλλοι, etc.

Ovide, *Métamorphoses*, VI, 11. Il est question d'Arachné :

Orta domo parva, parvis habitabat Hypaepis.

Métamorphoses, XI, 150 :

Nam, freta prospiciens, late riget arduus alto
Tmolus in adscensu, clivoque extentus utroque
Sardibus hinc, illinc parvis finitur Hypaepis.

Tacite, *Annales*, IV, 55. Les villes de l'Asie ne s'accordaient pas sur le lieu où devait être élevé le temple de Tibère. Onze villes s'étaient mises sur les rangs

1. L'ethnique Ὑπαιπηνός se rencontre encore dans une inscription d'Éleusis, *C. I. G.*, 379. Il est corrompu en *Hyphemenus* dans Cicéron, *ad Quintum fratrem*, I, 2, 4 (éd. Orelli, p. 321).

2. *Revue archéologique*, 1877, I, p. 431.

et faisaient valoir leurs titres. Hypaepa, Tralles, Laodicée et Magnésie furent exclues comme trop peu importantes [1]. Tacite ne dit pas que les députés d'Hypaepa aient représenté l'antiquité de son sanctuaire. Mais dans un autre passage (*Annales*, III, 62), rappelant les antiques traditions que les députés des villes grecques firent valoir auprès du sénat romain pour conserver à leurs temples le droit d'asile, Tacite mentionne les titres d'Hiérocésarée, où le culte d'Artémis était entre les mains des Lydiens persiques comme à Hypaepa : *Hierocaesarienses exposuere, Persicam apud se Dianam, delubrum rege Cyro dicatum.*

Pline, V, 31, 9 : *Ephesum, alterum lumen Asiae, remotiores conveniunt Caesarienses, Metropolitae, Cilbiani inferiores et superiores, Mysomacedones, Mastaurenses, Briullitae,* Hypaepeni, *Dioshieritae.*

Pétrone, *Satyricon*, CXXXIII. Au début d'une prière en vers qui, suivant les commentateurs, serait adressée à Priape, on lit ce qui suit :

Nympharum Bacchique comes, quem pulcra Dione
Divitibus silvis numen dedit, inclita paret
Cui Lesbos, viridisque Thasos, quem Lydus adorat
Vestifluus, templumque tuis imponit Hypaepis.
Huc ades, ô Bacchi tutor Dryadumque voluptas, etc.

La divinité invoquée dans ces vers n'est certainement pas Priape, qui n'a jamais été *Bacchi tutor*, mais Silène ou Pan, dont les traits ont pu se confondre, à une époque de syncrétisme, avec ceux de Priape, fils de Dionysos et d'Aphrodite dans la légende de Lampsaque. Le culte commun à Lesbos, Thasos et Hypaepa est celui de Dionysos et de ses compagnons. Ces vers sont, à notre connaissance, le seul passage qui mentionne Hypaepa comme un centre du culte bacchique, et nous en trouverons la confirmation quand nous examinerons la numismatique de cette ville. Le Dionysos d'Hypaepa est le Bassareus lydien, représenté avec une longue robe, *vestifluus*, comme les Lydiens ses adorateurs.

Vibius Sequester, *de fluminibus*, éd. Riese, p. 147 : *Caystros per Hypaepam decurrit proximus paludi Asiae.*

Une monnaie grecque impériale d'Hypaepa représente au droit la tête du Sénat avec ΙЄΡΑ CΥΚΛΗΤΟC ; au revers, on lit : ΥΠΑΙ.... ΚΑΥCΤΡ et l'on voit le Caystre couché, tenant dans la main droite un roseau, le coude gauche appuyé sur une urne renversée d'où s'échappent des eaux [2].

La table de Peutinger place *Ypepa* entre le Caystre et l'Hermus, sur la route d'Éphèse à Philadelphie.

A l'époque byzantine, Hypaepa est le siège d'un évêché dépendant du métropolitain d'Éphèse [3].

1. *Verum Hypaepeni Trallianique Laodicenis ac Magnetibus simul transmissi.*
2. Mionnet, *Description*, t. IV, n° 267.
3. V. *Hieroclis synecdemus et notitiae graecae episcopatuum*, éd. Parthey, Berlin, 1866, notice 3, p. 102 : notice 10, p. 202 (ὁ Ὑπαίπων· ἐτιμήθη εἰς μητροπολίτην παρὰ τοῦ βασιλέως κυροῦ Ἰσαακίου τοῦ Ἀγγέλου] ; notice 10, p. 200 ; notice 7, p. 154 ; notice 1, p. 60 ; notice 8, p. 166 ; notice 9, p. 182 ; Hiéroclès, p. 18 (Wess., 659). Dans la notice 13 (p. 244) on lit, en tête des évêchés dépendant d'Éphèse : ὁ Ἀπάτων, καὶ ἐτιμήθη εἰς μητρόπολιν παρὰ τοῦ βασιλέως κυροῦ Ἰσαακίου τοῦ Ἀγγέ-

Les monnaies d'Hypaepa sont particulièrement intéressantes pour la connaissance des cultes de cette petite ville. Nous en remettrons l'étude à la fin de ce chapitre, parce que ces monuments peuvent recevoir quelque lumière des textes épigraphiques inédits que nous allons publier.

Nous avons annoncé dans la *Revue* (1885, I, p. 84), en promettant d'y revenir, la découverte des fragments d'une statue de bronze à Odemisch. M. Démosthène Baltazzi, envoyé sur les lieux par le gouvernement turc afin de procéder à quelques recherches, a bien voulu nous adresser de Smyrne la relation de son voyage, en même temps que les copies et les estampages d'inscriptions très intéressantes recueillies par lui à Odemisch. Nous reproduisons d'abord les principaux passages de sa lettre, qui, jointe aux extraits de Texier que nous avons donnés plus haut, est jusqu'à présent notre unique source d'informations sur les ruines d'Hypépa.

« Je me suis rendu à Odemisch pour procéder à une enquête archéologique au nom du Musée impérial. Un paysan de Tapaï, en creusant la terre il y a quelques mois pour en extraire des marbres, a trouvé les trois doigts du pied d'une statue colossale en bronze. L'endroit où il creusait est un terrain vague appartenant au gouvernement et situé à côté des galeries souterraines que Texier, dans son voyage en Asie Mineure, suppose être des constructions perses et qui appartiennent, selon lui, à un grand édifice.

« On m'avait fait supposer qu'en donnant quelques coups de pioche, je pourrais déterrer la statue et qu'elle existait encore tout entière. J'ai réuni immédiatement des journaliers et me suis mis au travail. Suivant un mur épais, j'ai creusé à $1^{m},60$ pour trouver le sol vierge qui était recouvert d'une couche de ciment et de dalles en marbre blanc. A une profondeur de $0^{m},50$ j'ai trouvé des débris de briques, des cendres et de la terre brûlée; creusant plus profondément, j'ai rencontré des conduites d'eau d'une forme exceptionnelle, car elles étaient striées et enduites de ciment. Sous ces conduites, à quelques centimètres de profondeur, je trouvai le dallage en marbre, des chapiteaux, des colonnes entières ou brisées en granit et en marbre et différents autres fragments d'architecture trahissant une époque de décadence. Malheureusement, je n'ai pu découvrir aucune inscription qui fasse connaître la destination de cet

λου (1186-1195). Il s'agit évidemment d'Hypaepa, dont le nom aura été corrompu en *Apatae*; de là, peut-être, *Tapaï*, le nom sous lequel les Turcs désignent actuellement cette localité.

Hypaepa est encore nommée dans la liste des évêchés dépendant du patriarchat de Constantinople dans le catalogue publié par M. Papadopoulos Kerameus, Μουσεῖον, 1876, p. 66.

édifice. Les objets antiques trouvés dans le cours des fouilles sont les suivants :

1. Statuette en marbre de Jupiter assis. Il manque la tête, les bras et les pieds.
2. Statue de femme drapée en marbre; il manque la tête, qui était rapportée, et les bras. Époque romaine.
3. Statue de femme drapée en marbre; il manque la tête et les bras. Bon travail romain.
4. Torse de Vénus pudique. Beau travail.
5. Très grand osselet en terre cuite.
6. Deux lampes en terre cuite.
7. Pierre polie préhistorique (?)
8. Deux grandes chaînes en bronze.
9. Mouchettes en bronze (?)
10. Anneau en bronze.
11. Poids en marbre historié.
12. Quarante-six monnaies romaines et byzantines
13. Une lampe en bronze.
14. Une petite tête fruste en bronze.
15-16. Deux petits vases en bronze.
17. Une poêle en bronze.
18. Plateau carré en bronze, percé de deux trous.
19. Chaîne avec crochet.
20. Vase en terre cuite.
21. Tête en terre cuite et statuette en terre cuite sans tête.
22. Partie inférieure d'une statue en marbre.

« L'ancienne Hypaepa est actuellement en partie occupée par le village turc de Tapaï qui renferme à peine quatre-vingts maisons. La ville était située entre deux ravins que l'on franchissait sur différents ponts, parmi lesquels on remarque celui qui est actuellement désigné sous le nom de *Djin Kiupru* (Pont des Esprits) à cause de son arche très élancée. Il semble qu'Hypaepa n'est devenue considérable qu'à l'époque de la décadence de l'empire romain et sous les Byzantins, car les morceaux d'architecture épars dans le village et les monnaies qu'on y découvre se rapportent généralement à cette époque.

« La statue de la Nymphe sans tête et sans bras, qui se trouve actuellement dans la cour de l'église grecque, est un ouvrage digne de figurer dans les plus beaux musées. La tête de Tibère, que vous avez sans doute remarquée chez *** à Smyrne, provient d'Hypaepa. Le torse de la Vénus pudique, le fragment du pied de la statue colossale en bronze, le buste d'Hercule et une autre petite statuette en bronze, qui figurent au Musée Impérial, proviennent également de cette ville.

« Aucun monument ne subsiste sur la surface du sol, excepté les

quatre ponts et quelques vestiges du mur d'enceinte. Quant au sous-sol, on y remarque différentes galeries souterraines, et dans les endroits qui ne sont pas occupés par le village moderne, le terrain a été complètement bouleversé par les paysans en quête de matériaux pour la construction d'Odemisch. Cette ville, qui date à peine de 240 ans, étant bâtie sur un terrain sablonneux, s'est servi des ruines d'Hypaepa comme d'une carrière; tous les marbres, colonnes, chapiteaux, bases, etc., ont été extraits du sol pour construire les mosquées, les églises, les bains, les *hans* et les boutiques. On ne pourrait songer à faire des fouilles systématiques, car la dévastation a été telle qu'aucun architecte ne saurait s'y reconnaître. Le grand édifice dont parle Texier a échu en partage aux Turcs pour la construction de leurs édifices publics à Odemisch, et l'on remarque encore un magnifique four qui a servi à convertir en chaux tous les matériaux qu'ils ne pouvaient utiliser d'une autre manière. Les Grecs ont eu en partage le théâtre pour la construction de leur église; eux aussi ils ont bâti tout à côté de leurs fouilles un four à chaux, et ce qu'il y eut de plus remarquable en cette occurrence, ce fut la parfaite entente des deux peuples pour la ruine complète de la cité ancienne.

« Je suis persuadé qu'en creusant on trouverait facilement des objets, car les Turcs et les Grecs ne visaient qu'à extraire des matériaux et n'attribuaient aucune importance aux antiquités. Les quelques investigations que j'ai faites à la recherche de la statue ont donné un résultat satisfaisant. Quant à la statue colossale en bronze, le peu de profondeur du terrain montre qu'elle ne peut exister en entier et qu'il reste seulement la chance de trouver quelques nouveaux fragments. Cela même parait difficile, car la ville d'Hypaepa ayant été florissante sous les Byzantins, on a probablement fondu le bronze pour frapper de la monnaie.

« Je vous envoie les copies et les estampages des inscriptions que j'ai recueillies à Tapaï et à Odemisch. »

INSCRIPTIONS

1. Brisée en haut et en bas sur la gauche. Caractères du Ier ou du IIe siècle après J. C. Les lettres des huit premières lignes sont un peu plus espacées et plus grandes que les autres (0m,025 et 0m,015.) H. 0m,82; L. 0m,63. Actuellement à Odemisch, sur un *turbé*.

. . . .
ἰδίαν αὐτοῦ ἀρετὴν ἐν πᾶσιν
καὶ διὰ τὴν τοῦ γένους καὶ τοῦ
πατρὸς αὐτοῦ Θεόφρονος τοῦ [1]

1. L'Y est placé à l'intérieur de l'O.

Θεόφρονος Ἑρμολάου Θεόφρο-
νος ἱερέως διὰ γένου (*sic*) τῆς Ἀ-
ναΐτιδος Ἀρτέμιδος ἐν τῇ
Ἀ]σίᾳ καὶ πρὸς τὴν πατρίδα
λ]αμπρότητα·
Ἔ]δοξεν τοῖς ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἕλλησιν, γνώμη Γαΐο[υ
Ἰ]ουλίου Παρδαλᾶ καὶ τοῦ δήμου τοῦ Σαρδι[α-
ν]ῶν υἱοῦ, Παρδαλᾶ, ἀρχιερέως καὶ διὰ βίου ἀγω-
ν]οθέτου Θεᾶς Ῥώμης καὶ αὐτοκράτορος θεοῦ
τ]οῦ Σεβαστοῦ, ἀρχιερέως μεγίστου καὶ πατρὸς
τῆς πατρίδος, καὶ τοῦ σύμπαντος τῶν ἀνθ[ρώ-
π]ων γένους· ἐπ(ε)ὶ Θεόφρων Θεόφρονος νεώτε-
ρος, ἀνὴρ καὶ ἐν τῇ πατρίδι γένου πρώτου καὶ φιλο-
δοξοτάτου καὶ πατρὸς ἐντιμοτάτου καὶ πο[λ-
λὰ τὴν πόλιν ὠφελοῦντος, ἱερέως τε τῆς ἐπι-
φανεστάτης Ἀναΐτιδος Ἀρτέμιδος καὶ ἐν τῇ Ἀ-
σίᾳ λαμπροτάτου ἀξιώματος ὡς καὶ συνγε[νι-
κοῖς ἀρχιερατικοῖς στεφάνοις κεκοσμῆσθαι,
νῦν τὸν βίον μετήλλαχεν, καθήκει οὖν διά τε α[ὐ-
τὸν καὶ διὰ τὸ τοῦ γένους πρόσχημα συνεπικε-
[λεύεσθαι ;]μὲν αὐτὸν τῇ τῶν Ἑλλήνων συνπα-
[θείᾳ ; καὶ στ]εφανῶσθαι χρυσῷ στεφάνῳ καὶ τει-
[μᾶσθαι εἰκόνι γραπτῇ] ἐν ὅπλῳ ἐπιχρύσῳ καὶ
τὴν μὲν εἰκόνα τεθῆναι] ἐπὶ τῇ πατρίδι τῆς Θε-
[όφρονος . . . .]ης διαπεμφθῆναι τε
[τῆς ἐπιγραφῆς τὸ ἀντίγραφον] πρὸς Ὑπαιπηνούς.

Cette importante inscription, que nous publions ici à titre provisoire, aurait grand besoin d'être revue par un épigraphiste exercé. L'estampage a souffert en route et ne nous a pas permis de vérifier tous les détails de la copie. Les restitutions que nous avons admises aux trois dernières lignes sont douteuses. Néanmoins, le sens général nous paraît certain et nous hasardons la traduction suivante :

« (Attendu que Théophron fils de Théophron) a fait paraître sa vertu en toutes choses; en considération de l'illustration de sa race et de son père Théophron fils de Théophron, fils d'Hermolaüs fils de Théophron, prêtre héréditaire d'Artémis Anaïtis en Asie; en considération des services éclatants qu'il a rendus à sa patrie (?);

« Il a paru bon aux Hellènes d'Asie, sur la proposition de Gaïus Julius fils de Pardalas et fils du peuple des Sardiens, petit-fils de Pardalas,

archiprêtre et agonothète à vie de la déesse Rome et de l'empereur dieu Auguste grand pontife, père de la patrie et de tout le genre humain ;

« Attendu que Théophron le jeune, fils de Théophron, homme d'une famille noble entre toutes dans sa patrie et zélé pour la gloire, fils d'un père très honoré et qui a rendu de grands services à la ville, prêtre de la très illustre Artémis Anaïtis et ayant mérité par l'éclat de son nom en Asie d'être orné des couronnes héréditaires d'archiprêtre ;

« Attendu que ce jeune homme vient de quitter la vie, il convient, tant à cause de lui-même qu'à cause de l'illustration de sa famille, qu'on fasse paraître la sympathie des Hellènes à son égard ; il a paru bon de le couronner d'une couronne d'or, de l'honorer d'une statue en armes dorée avec inscription et d'envoyer la copie de l'inscription à ceux d'Hypaepa. »

Nous sommes donc en présence de la copie d'un décret rendu en l'honneur de Théophron, fils de Théophron, prêtre d'Artémis Anaïtis. Celui qui a fait la proposition, Gaïus Julius, est désigné comme fils de Pardalas (κατὰ φύσιν) et fils du peuple de Sardes (καθ' ὑοθεσίαν). Le titre de υἱὸς πόλεως, δήμου, βουλῆς, γερουσίας, est bien connu en Asie Mineure, bien qu'il reste quelque incertitude sur le genre d'adoption dont il témoigne et la nature des liens qu'il implique entre un citoyen et une ville [1]. Ces liens sont indiqués ici en seconde ligne, entre la filiation naturelle du premier degré et celle du second ; c'est ainsi du moins que nous comprenons et que nous ponctuons le texte, sans nous en dissimuler la bizarrerie [2].

Οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἕλληνες sont les Grecs d'Asie réunis à Sardes pour célébrer les fêtes de Rome et d'Auguste. On connait, à l'époque de Tibère, un ἀρχιερεὺς τῆς Ἀσίας ναῶν τῶν ἐν Λυδίᾳ Σαρδιανῶν (*C. I. G.*, 3461) et des κοινὰ Ἀσίας ἐν Σάρδεσι (*C. I. G.*, 5918 [3]).

L. 20. Συγγενικοῖς ἀρχιερατικοῖς στεφάνοις. On sait que l'exercice des grands sacerdoces entraînait des frais si considérables que l'on en choisissait volontiers les titulaires dans les mêmes familles. Ces mots ont pour commentaire naturel le passage de Philostrate, *Vie des Sophistes*, 1, 21, 2 : ἀρχιερεὺς μὲν γὰρ ἐγένετο τῆς Ἀσίας αὐτός τε καὶ οἱ πρόγονοι αὐτοῦ, παῖς ἐκ πατρὸς πάντες, ὁ δὲ στέφανος οὗτος πολὺς καὶ ὑπὲρ πολλῶν χρημάτων.

1. Cf. Waddington, *ad* Le Bas, *Inscriptions d'Asie Mineure*, nos 53, 525, 881, 1592, 1602 ; Perrot, *Mémoires d'Archéologie*, p. 175 ; Hirschfeld, *Zeitschrift für österreichische Gymnasien*, 1882 ; Ramsay, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1883, p. 263 ; Mionnet, *Phrygie*, 442, 445 ; Supplém. *Carie*, 131 ; *Phrygie*, 196.

2. On connait déjà quelques textes où la filiation naturelle et l'adoption municipale sont indiquées en même temps : Ἡ βουλὴ ἐτείμησεν Τιβέριον Κλαύδιον Μενεμάχου καὶ τοῦ δήμου υἱὸν φύσει δὲ Ἑρμοθέστου (Waddington-Le Bas, n° 108). — Κλεόστρατος υἱὸς πόλεως φύσει δὲ Ἀπελλικῶντος (*Papers of the American school*, I, p. 48 ; Waddington-Le Bas, 1633 *a*).

3. Cf. Marquardt, *Ephemeris epigraphica*, t. I, p. 209.

L. 24. Συνεπικε(λεύεσθαι) est une restitution très douteuse; ce mot ne se trouve pas dans les lexiques, mais nous ne voyons pas quel autre on pourrait lui substituer. Toute la fin de l'inscription prête d'ailleurs à quelque incertitude. C'est au père que devraient s'adresser les marques de sympathie encourageantes (συνεπικελεύεσθαι) et c'est au fils que l'on décerne la couronne et la statue. A la dernière ligne, la restitution τῆς ἐπιγραφῆς τὸ ἀντίγραφον paraît commandée par la longueur normale des lignes (36-38 lettres); on ne peut donc restituer, à la ligne précédente, τῆς δὲ ἐπιγραφ]ῆς διαπεμφθῆναι, etc., hypothèse que le mot τε, parfaitement distinct sur l'estampage, suffirait d'ailleurs à écarter. Nous n'osons pas proposer une restitution de la ligne 28.

Quoi qu'il en soit de ces difficultés, qu'un examen direct de la pierre permettra peut-être de résoudre, l'intérêt de notre inscription réside dans la mention d'Artémis Anaïtis, dont le nom ne s'était encore rencontré que très rarement dans les documents épigraphiques. Voici ceux dont nous avons connaissance :

Waddington-Le Bas, *Inscriptions d'Asie Mineure*, Commentaire, nº 655 = *C. I. G.*, nº 3424 : Ἀγαθῇ Τύχῃ. Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Αὐρ. Εὐγενέτορα Ἐλπιδιανοῦ Φιλαδελφέα, ἔφηβον πανκρατιαστήν, νεικήσαντα τὰ μεγάλα Σεβαστὰ Ἀναείτεια ἐνδόξως, etc. (Philadelphie en Lydie).

A Koula, en Lydie. Μουσεῖον, 1880, p. 127 : Ἀρτέμιδι Ἀνάειτι καὶ Μηνὶ Τιάμου Μελτίνη ὑπὲρ τῆς ὁλοκληρίας τῶν ποδῶν εὐχὴν ἀνέστησεν.

A Divlit près de Koula, en Lydie. Μουσεῖον, 1880, p. 164 : Ἔτους τκ', μη[νὸς] Περειτίου β', Αὐρ. Στρατόνεικος β, ἐπειδὴ κατὰ ἄγνοιαν ἐκ τοῦ ἄλσους ἔκοψα δένδρα θεῶν Διὸς Σαβαζίου καὶ Ἀρτέμιδος Ἀναείτις κολασθείς, εὐξάμενος εὐχαριστήριον ἀνέστησα.

M. le docteur Michel Tsakuroglou, qui a publié cette inscription, l'a accompagnée de l'observation suivante : « Au-dessus est représenté un homme; à côté de lui, sur la droite, deux arbres, et un seul à gauche. Il est remarquable que la défense de couper du bois dans le bois sacré de Sabazios et d'Artémis Anaïtis subsiste encore aujourd'hui, car les habitants turcs de Santal près de Divlit croient que celui qui coupe du bois est puni par quelque maladie. »

Artémis Anaïtis, seule ou unie à Mèn ou à Sabazios, passait certainement pour exercer quelque influence sur les maladies du corps, puisque dans l'inscription de Koula citée plus haut une femme, Meltiné, lui offre un ex-voto ὑπὲρ τῆς ὁλοκληρίας τῶν ποδῶν. La survivance de l'idée superstitieuse interdisant de couper du bois dans l'ἄλσος est assurément très remarquable; je puis d'ailleurs alléguer un exemple parallèle qui m'a été signalé par M. Ohnefalsch Richter [1]. A Salamis de Chypre, près

1. M. Richter m'a envoyé de nombreux et intéressants documents relatifs aux

d'Hagia Katharina, se trouve un bois composé de très vieux arbres qui s'étend sur une superficie d'environ 75 mètres carrés. La présence de ces arbres dans une île complètement déboisée étonna M. Richter, qui interrogea les paysans à ce sujet. On lui raconta que ce bois était sacré et que personne n'osait y briser une branche de peur de s'exposer à la colère de sainte Catherine, à laquelle le bois appartient. « L'essence de ces arbres, m'écrit M. Richter, est exclusivement le *Zizyphus spina Cristi*, qui ressemble au *Zizyphus lotus*. Les Chypriotes aiment à manger le fruit du *zizyphus lotus* et lui attribuent des effets merveilleux; les Turcs espèrent que dans l'autre monde ils en seront régalés par les houris. » M. Richter a conclu très judicieusement que ce bois devait être sacré dans l'antiquité et pense qu'il y aurait lieu d'exécuter des fouilles dans le voisinage.

Remarquons enfin qu'une inscription de Citium à Chypre (Le Bas et Waddington, n° 2725) mentionne un thiase consacré à Artémis, et que cette Artémis, suivant l'observation de M. de Vogüé [1], ne peut être que la déesse lunaire Tanit ou Anaïtis. Le bois sacré de Salamine était peut-être consacré à la même divinité, aussi jalouse en Lydie qu'à Chypre de la protection de ses ombrages.

A Philadelphie en Lydie. P. Paris, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1884, p. 376 : Τύρων (?) Καλλιστράτου Μητρὶ Ἀναείτιδι γενόμενος ὅρκου μνήμων ἀνέθηκεν εὐχήν.

L'éditeur pense que le nom d'Anaïtis se rencontre ici pour la première fois dans un document épigraphique; les deux textes que nous avons reproduit d'après le Μουσεῖον prouvent que l'assimilation d'Artémis à Anaïtis en Lydie était déjà positivement attestée.

Ajoutons que le mot Πατανάιαθ, interprété comme *Pat-Anaïath*, « présent d'Anaïtis », se lit sur la stèle d'une prêtresse d'Isis trouvée à Athènes et aujourd'hui à Brown-Hall [2].

L'inscription de Théophron, qui mentionne le culte d'Anaïtis à Sardes, confirme un texte souvent cité de Clément d'Alexandrie qui parle d'un temple d'Anaïtis dans cette ville. Pour Clément d'Alexandrie [3] et pour Agathias [4], Anaïtis est identique non pas à Artémis, mais à Aphrodite; c'est là, d'ailleurs, une divergence peu importante, car il est vraisemblable qu'Anaïtis, identifiée également à la *mère des dieux* (μήτηρ

fouilles qui ont été exécutées à Chypre, en grande partie sous sa direction, depuis le commencement de l'occupation anglaise. Nous comptons prochainement les faire connaître aux lecteurs de la *Revue*.

1. Cf. *Revue Archéologique*, 1866, t. I, p. 441; Foucart, *Associations Religieuses*, p. 111.
2. Michaëlis, *Journal of hellenic studies*, V, p. 154.
3. *Protrept.*, I, 5.
4. Agathias, 2, 24.

'Αναείτης, dans l'inscription de Philadelphie) tenait à la fois de l'Artémis et de l'Aphrodite des Grecs, comme l'Artémis d'Éphèse, déesse de la fécondité. Anaïtis est la divinité persique *Anâhita* [1], invoquée dans un hymne de l'Avesta (*Jascht* 5) comme la déesse des eaux et de la fertilité, celle qui augmente les troupeaux et la richesse, celle qui rend les femmes fécondes. Suivant Bérose, Artaxerxès II (404-362) aurait introduit le culte d'Anaïtis en Perse et lui aurait construit des temples à Babylone, Suse, Ecbatane, Persépolis, Bactres, Damascus et Sardes. Ce témoignage est confirmé par les inscriptions des Achéménides : Artaxerxès II est le premier qui invoque Mithra et Anahita à côté d'Ahura Mazda, tandis que ces deux divinités ne sont jamais mentionnées dans les nombreuses inscriptions de Darius et de Xerxès. A l'époque gréco-romaine, le culte d'Artémis persique se répandit sur la côte d'Asie Mineure, après avoir envahi l'Arménie et la Cappadoce. Nous savions déjà par Pausanias qu'il était florissant en Lydie [2], où nous en trouvons des traces à Hiérocésarée, à Sardes, à Hypaepa et à Philadelphie. Le texte de Pausanias, que nous avons cité plus haut au sujet de la fourberie des mages d'Hypaepa, ne laisse aucun doute sur la nature du culte auquel ces « Lydiens persiques » étaient consacrés.

Nous avons vu Anaïtis formant un couple divin avec Mên Tiamos ou Zeus Sabazios [3], qui sont des dieux solaires comme Anaïtis-Artémis est une divinité lunaire. Ces couples ont pour prototype l'association d'Anahita et de Mithra, le dieu du soleil, invoqués ensemble dans les textes de la Perse à partir d'Artaxerxès II.

M. Paris a publié récemment (*Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1884, p. 378) une inscription qui paraît également se rapporter à Anaïtis.

Ἐκολάσθη Ἀμμίας οἰπὸ (= ὑπὸ) Μητρὸς Φιλείδος ἰς τοὺς μαστοὺς δι' ἁμαρτίαν λόγον λαλήσασα...

« L'épithète Φιλεῖς, appliqué à la mère des dieux, dit M. Paris, est nouvelle; je ne puis en trouver l'origine. » Si l'on rapproche ce texte de ceux que nous avons cités plus haut, où Anaïtis paraît également comme donnant et guérissant des maladies, il semble vraisemblable que Μήτηρ Φιλεὶς n'est qu'un autre nom ou un surnom local d'Anaïtis. Cette divinité *dans morbos et adimens* paraît identifiée à Latone dans une curieuse inscription d'Orta-Keui en Phrygie : Ἀφιὰς Θεοδότου εὐ-

1. V. l'article *Anaïtis*, par Ed. Meyer, dans le *Lexikon der Mythologie* de Roscher.
2. Paus. III, 16, 8 : Καίτοι διαμεμένηκεν ἔτι καὶ νῦν τηλικοῦτον ὄνομα τῇ Ταυρικῇ θεῷ, ὥστε ἀμφισβητοῦσι μὲν Καππάδοκες οἱ τὸν Εὔξεινον οἰκοῦντες τὸ ἄγαλμα εἶναι παρὰ σφίσιν, ἀμφισβητοῦσι δὲ καὶ Λυδῶν οἷς ἔστιν Ἀρτέμιδος ἱερὸν Ἀναιίτιδος. — *Ibid.*, V, 27, 5 : Ἔστι γὰρ Λυδοῖς ἐπίκλησιν Περσικοῖς ἱερὰ ἔν τε Ἱεροκαισαρείᾳ... καὶ ἐν Ὑπαίποις. Cf. plus haut, p. 100.
3. Voyez Waddington, *ad Le Bas*, p. 214.

χαριστῶ Μητρὶ Λητοῖ ὅτι ἐξ ἀδυνάτων δύνατα ποιεῖ[1]. M. Ramsay a établi[2] que la grande déesse Cybèle-Latone est identifiée, en Lydie, à l'Artémis spartiate.

2. Odemisch. Copie et estampage. Brisée en haut. H. $0^m,60$; L. $0^m,69$. Lettres bien gravées de $0^m,02$.

//////////// οα.υ.........ωλπ...αει////////
[ἑξ ;] ακόσια καὶ εἰς ἐναγισμὸν δὲ τοῦ υ[ἱοῦ
ἐὰν τάφῃ ἐν τῷ ἡρώῳ βούλομαι ταῦτα δίδ[ο-
σθαι καὶ ἀναλίσκεσθαι ἀπὸ τῆς αὐτῆς συ[γ-
κτήσεως τῆς κάτω δηλουμένης καὶ ἐπὶ
ταῖς αὐταῖς αἱρέσεσιν· ἔτι βούλομαι ἐὰν
ἐντάφῃ ὁ υἱός μου καὶ ἀνδριάντας μαρμα-
ρίνους τοῦ υἱοῦ μου ἀφροδεισιακοὺς ἀ-
νασταθῆναι πρὸ τοῦ ἡρώου τῆς θύρας
ἑκατέρωθεν, ἅστινας διανομὰς οὕτω
δεδόσθαι τῇ πόλει καὶ δι' ἐκείνης τῇ βου-
λῇ βούλομαι ἐὰν τὴν πρόνοιαν τοῦ ἡρώο[υ
[τούτ]ου καὶ τῶν λοιπῶν ὡς προγέγραπται[3]
[ἐν ἀιδ]ίῳ χρόνῳ εἰς αὐτὴν ᾖ [ἐπι]μέλεια.

Une personne, dont le nom manque, lègue une certaine somme à la ville et au sénat, à charge pour eux de faire ensevelir son fils dans l'hêroon de famille et de faire placer de chaque côté de la porte une statue de marbre représentant le défunt. Le texte est certain jusqu'à la ligne 14, où le verbe dont τὴν πρόνοιαν est le complément fait défaut. L'épithète d'ἀφροδεισιακός donnée aux deux statues se rencontre pour la première fois. Il faut probablement y voir la désignation de quelque espèce de marbre très appréciée. Pline l'Ancien (XXXVII, 10, p. 561, éd. Littré) parle d'une pierre précieuse nommée *aphrodisiace*, qui est d'une couleur rouge pâle. Dans une inscription latine du recueil de Gruter (5, 6,) une femme offre à Jupiter, Junon et Minerve, « *Scyphos II, Venereum speculum.* » Forcellini a pensé que *venereum speculum* signifiait simplement « *pulchrum et Venere dignum.* »

La mention de ces deux statues-portraits placées à l'entrée du tombeau n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'art : elle tend à confirmer

1. *Journal of Hellenic Studies*, IV, p. 385.
2. *Ibid.*, III, p. 55.
3. La dernière syllabe, ται, est écrite au-dessus de la ligne en caractères plus petits.

la thèse de Ross, qui voyait des statues funéraires dans beaucoup d'œuvres de nos musées auxquelles on impose, plus ou moins heureusement, des noms de divinités[1].

3. Odemisch. Brisée à droite et en bas. H. 0m,17; L. 0m,19. Lettres serrées et grêles de 0m,02 avec nombreuses ligatures. L'inscription n'est pas antérieure au IIIe siècle av. J.-C.

Ποστουμίῳ Τιτια...
ἐν Ὑπαίποις Αὐρ. Ἀφφ (*sic*)...
στεφανήφορ(ο)ν ἀσιάρχ...
πόλει καὶ βουλευταῖς...
τὴν (?) καὶ αὔταρχον ὑμῶν κατ...
ἠπιστάμην ὅτι μείζονα πα...
..[ἐ]φ' ὑμῶν μάλιστα ἀρετὴν...

Une restitution nous paraît impossible. L'inscription est sans doute funéraire.

4. Une copie seulement. Maison de Jani Ascarli à Odemisch.

ЄΙΑΤΟΥ
ΚΑΙΘЄΟϹΙΒΙΟΥ

Les caractères sont semblables à ceux de l'inscription que nous avons reproduite d'après le Μουσεῖον, 1873, p. 125.

5. Une copie seulement. Odemisch.

ΚΑΤΑΤΟΚΥΡΟΘΕΝΨΗΦΙΣΜΑΥΠΟΗ

6. Copie et estampage. H. 0m,23; L. 0m,25. Lettres de 0m,05, d'une gravure irrégulière et d'assez basse époque.

Ἰουδαί-
ων νε-
ωτέ-
ρων.

Cette inscription est intéressante, parce qu'elle atteste l'existence, inconnue jusqu'à présent, d'une communauté juive à Hypaepa. A en juger par l'estampage, elle est complète; on peut donc sous-entendre

1. Cf. Ross, *Archaeol. Aufsaetze*, I, p. 61; Conze, *Sitzungsberichte der Akademie zu Berlin*, 1884, p. 621.

après le positif un mot comme *offrande, emplacement réservé*, etc.[1].

7. Estampage seul. Fragment mutilé de tous côtés. H. 0m,26; l. 0m,25. Lettres grêles de 0m,035.

///ΟΙΝΤΟ////
//ΟΕΚΓΟΝΟΙ//
ΚΩΝΚΑΓ
ΚΑΙΑΣΙ////
ΑΤΙΚΟΥ

8. Copie et estampage. Odemisch. H. 6m,25, L. 0m,30. Lettres de 0m,25.

Ἔτους σξη
Ζήνων Ὀρφίτου ἐποί-
ησεν τὸ ἡρῷον ἑαυ-
τῷ καὶ Ἀλεξάνδρᾳ
τῇ γυναικὶ καὶ τέ-
κνοις καὶ ἐγγόνοις αὐ-
τῶν καὶ τῇ ἀδελφῇ Ε
ΛΑΤΗΑΙ μόνῃ.

L'inscription est datée de l'année 268 (ère de Sylla), correspondant à 185 ap. J.-C. Le nom ΕΛΑΤΗΛ est fort lisible sur l'estampage; M. Hartwig Derenbourg m'écrit à ce sujet : « *Elat* est Dieu; pour le nom de la divinité féminine *Elat*, parèdre de El, voyez l'inscription de Sulcium dans *Corpus inscr. semitic.*, n° 149, l. 3, l'inscription 1286 de Sainte-Marie citée *ibid.*, p. 190 et les nombreux parallèles indiqués dans la note au même endroit. On peut rapprocher d'אלתאל le nom biblique אֱלִיאֵל (remarquez la vocalisation par rapport à l'ε et à l'η d'ΕΛΑΤΗΛ). »

9. Estampage peu distinct. Mutilé en haut et à droite. H. 0m,32; L. 0m,30. Lettres de 0m,015. Premier ou second siècle ap. J.-C.

///ΛΙΒΠΛΙ
ΣΤΟΝΤΟΠΟΝΑΥ
ΙΘΕΜΑΙΙΝΑΠΑΡΕ
τῇ π]ΟΛΕΙΔΗΝΑΡΙΑΤΕΤ[ρακόσια
ΔΙΔΩΜΙΥΠΟΘΗΚΗΝ
///ΟΥΡΑΝ.ΤΕΤΙΣΙΝΑΛ[λοις;

1. J'ai donné un fac-similé de cette inscription dans la *Revue des Études juives*, 1885, p. 74.

ΑΤΟΥΦΙΣΚΟΥΚΑΙΤΩ
///ΟΚΕΦΑΛΑ[ιο]ΝΟΤΗΠ[όλει
/////ΣΕΚΤΟ/////Ω////ΟΣ/////
//////////ΗΣΙΝΕΝΕ////////

Ce fragment d'inscription funéraire présente quelques détails intéressants comme δίδωμι ὑποθήκην à la 5e ligne. Il mériterait d'être revu avec soin sur la pierre.

10. Copie et estampage des 7 premières lignes. Brisé en haut et à gauche. H. 0m,36; L. 0m,38; lettres 0m,025.

ΕΙΔΕΒΩ/////
ΘΕΩΝΟΔΥΝΑΩΝ
ΩΙΗΤΗΡΙ
ΡΩΗΠΡΟΔΩΡΩ
ΜΙΔΩΡΟΝ
ΡΕΤΑΙΣ ΕΥΧΗΝ
ΡΕΤΑΙΣΙΤΕΑΙΣ
.ΕΟ.ΑΝΑΝΙ
ΑΓΕΟΚΟΟΣ

Fragments d'une épitaphe métrique qui paraît fort effacée et aurait besoin d'être revue.

11. Copie et estampage. H. 0m,30; L. 0m,30. Lettres de 0m,013 à 0m,019. Nombreuses ligatures. Les six dernières lignes paraissent intactes.

ΜΝΗΜΕΙΟΝΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣ[ε
κ]ΟΔΡΑΤΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟ[υ
ΛΑ·ΕΝΒΑΤ..ΗΝΟΥΣΑ
δ]ΕΞΙΑ (*vide*) ΚΑΙΔΗΜΗΤΡΙΟΣ
ΝΑΡΚΙΣΟΥ·ΤΗΝΜΕΣΗΝΚΛΕ
ΤΑΤΙΑΝΟΣΕΤΑΙΟΥΛΙΑΝ
ΤΩΝΑΠΟΛΛΩΝΙΔΟ[υ
ΠΛΑΤΥΠΟΔΟΣΚΑΙ
ΝΗΝΤΗΝΟΥΣΑΝΕΞ
ΕΥΩΝΥΜΟΥΑΥΤΟΙ
ΣΚΑΙΓΥΝΑΙΞΙΝΚΑΙ
ΤΕΚΝΟΙΣΚΑΙΕΓΓΟ
ΝΟΙΣ ℬ

Ce sont les dispositions d'une inscription funéraire assignant les différentes parties d'un caveau aux membres d'une même famille. Nous ne tentons pas de restitution.

12. Fragment brisé de tous côtés. Estampage. H. 0m,14 ; L. 0m,20. Lettres de 0m,02. Ligatures.

ΕΝΩΜΕ/\
ΗΜΕΙΟΥΕΜΑΥ
ΣΑΙΩΝΑΑΠΟ
ΤΟΙΣΤΟΙ

13. Estampage. L'inscription est intacte. H. 0m,04 ; L. 0m,38. Lettres mal formées de 0m,015.

ΥΠΕΡΤΗΣΚΑΙΣΑΡΟΣ
ΝΕΙΚΗΣ

14. Estampage. L'inscription est intacte. H. 0m,36 ; L. 0m,32. Lettres de 0m,03 aux cinq premières lignes, de 0m,02 aux quatre dernières.

ΗΒΟΥΛΗΚΑΙΟ
ΔΗΜΟΣΕΤΕΙ
ΜΗΣΑΝΑΥΡ
Μ[ε]ΝΕΚΡΑΤΗΝ
Γ//////ΡΕΙΦΟΥ ϐ
ΥΠΑΙΠΗΝΟΝ
ΝΕΙΚΗΣΑΝΤΑ·ΤΑ
ΜΕΤΑΛΑΑΡΤΕΜΕΙΣΙ
ΑΑΡΤΕΜΕΙΣΙΑΔΙ

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτείμησαν Αὐρ(ήλιον) Μενεκράτην.... Ὑπαιπηνὸν νεικήσαντα τὰ μεγάλα Ἀρτεμείσια Ἀρτεμεισιάδι.

Le sénat et le peuple honorent Aurélius Ménécrate d'Hypaepa, vainqueur aux jeux des grandes Artémisies. Le dernier mot, Ἀρτεμεισιάδι, est le locatif d'un nom de lieu Ἀρτεμεισιάς, analogue à Διονυσιάς, mais qui ne nous est pas autrement connu. La lecture est certaine.

Il existe une série assez nombreuse de monnaies en bronze d'Hypaepa [1] ; on trouve des monnaies impériales de cette ville d'Auguste à Salonine. Les types principaux que l'on y remarque sont les suivants :

1. Mionnet, *Description*, IV, p. 51 et suiv. ; *Supplément*, VII, p. 356 et suiv. Des pièces inédites d'Hypaepa ont récemment été publiées par Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, 1883, p. 386 ; Lœbbecke, *Zeitschrift für Numismatik*, 1885, p. 337 ; Muret, *Revue Numismatique*, 1883, p. 399.

1° *Junon Pronuba* (selon Mionnet). — La figure dite de *Junon Pronuba* occupe le revers des impériales grecques ou bien est placée sur l'avers en contre-marque. Elle présente beaucoup d'analogie avec le type hiératique de l'Artémis d'Éphèse et nous n'hésitons pas à y reconnaître l'idole d'Artémis Anaïtis.

Gallien. ℞. Simulacre de *Junon Pronuba*; au-dessous, deux petites figures assises à terre se donnant les mains (Mionnet, IV, n° 316). De ces deux petites figures, l'une rappelle d'une manière frappante celle d'Iphiclès, tel qu'il est représenté sur un statère de Cyzique [1] et par une statuette de bronze du Cabinet des Médailles [2]; on pourrait donc y reconnaître l'Hercule lydien et son frère, placés sous la protection d'Artémis Anaïtis.

Commode. ℞. *Junon Pronuba* debout (Mionnet, *Suppl.*, n° 186).

Commode. ℞. *Junon Pronuba* dans un temple tétrastyle (*ibid.*, 187).

Commode. ℞. *Junon Pronuba* debout, vue de face, avec le modius et le voile, les bras étendus (collection du Cabinet des Médailles).

Septime Sévère. ℞. *Junon Pronuba* debout, dans un temple hexastyle (Mionnet, *Suppl.*, n° 188).

Julia Domna. ℞. *Junon Pronuba* dans un temple tétrastyle (194).

Etruscilla. ℞. *Junon Pronuba* couronnée par la Victoire (207).

Gallien. ℞. Femme tutulée debout, tenant de la main droite une petite figure de *Junon Pronuba* et de la gauche une corne d'abondance (213).

2° *Artémis.* — Nous citerons Artémis chasseresse au revers d'une pièce de Septime Sévère (282) et la pièce suivante décrite par Mionnet (292) : Tête de Caracalla jeune; devant, Diane d'Éphèse en contre-marque. ℞. Apollon nu avec le pallium, la main gauche sur une lyre et couronnant de la droite le simulacre de Diane d'Éphèse que tient une femme tourrelée debout, vêtue de la stola et ayant un sceptre dans la main gauche.

3° *Cybèle* (Mionnet). — Hadrien. ℞. Cybèle assise, tenant dans la main droite une patère, la gauche appuyée sur le *crotalum*; à ses pieds, un lion (Mionnet, IV, n° 274). — Trajan. ℞. Femme debout, tenant de la droite une patère et de la main gauche une corne d'abondance (collection du Cabinet des Médailles).

4° *Vénus* (Mionnet). — C'est la même divinité qu'Artémis-Anaïtis. — Julia Domna. ℞. Victoire conduisant un bige dans lequel est le simulacre de Vénus (291). — Gallien. ℞. Vénus debout (317). — Hadrien. ℞. Vénus debout, les bras étendus, avec le pallium tombant de la tête aux pieds (*Supplém.*, 182). Ce type dérive directement de celui de la *Junon Pronuba* ou Artémis Anaïtis; la statuaire a perfectionné ce motif qui

1. *Revue Numismatique*, 1863, pl. X, n° 6.
2. *Gazette archéologique*, 1875, pl. XVI.

est devenu celui de la Vénus de Cos et de la Vénus Genitrix des monnaies romaines.

5° *Hercule*. — Septime Sévère. ℞. Hercule nu debout appuyé sur la massue (283). — Tête nue et barbue d'Hercule (*Supplém.*, 175). — Type de l'Hercule Farnèse (204). — Tête laurée d'Hercule jeune (263). — Tête barbue d'Hercule (264).

6° *Jupiter*. — Jupiter debout tenant un foudre et une haste (*Supplém.*, 179). — Jupiter debout portant un aigle et une haste (184).

7° *Esculape*. — Gordien le Pieux. ℞. Esculape et Hygie (303). — Esculape debout (264, *Suppl.*, 175, 185). La divinité identifiée à l'époque romaine avec Esculape et associée à Hygie n'est autre que Mên Tiamos ou Sabazios, qu'une inscription citée plus haut nous montre associé à Artémis Anaïtis comme présidant à la santé, donnant et guérissant les maladies.

8° *Apollon*. — Apollon demi-nu assis sur un rocher, tenant de la main droite le simulacre de *Junon Pronuba* et de la gauche un sceptre. Derrière lui, un cippe carré surmonté d'une lyre sur laquelle le dieu s'appuie du bras gauche (Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, 1883, p. 386).

9° *Bacchus*. — Néron. ℞. Figure nue d'un jeune homme tenant de la main droite le bipenne, le bras gauche pendant (IV, n° 272 et *Suppl.*, VII, n° 180). — Bacchus debout, tenant dans la main droite le canthare et dans la gauche le thyrse (265, 271).

La hache bipenne est bien connue comme l'attribut du Jupiter Labrandien et de Dionysos[1]. D'après le texte de Pétrone que nous avons cité, Dionysos était une des divinités principales d'Hypaepa. Il est probable qu'il formait un couple avec Artemis Anaïtis, car l'on trouve Dionysos-Sabazius uni à la déesse lunaire Cotytto en Thrace et l'on a remarqué que Bacchus, à l'époque romaine, remplace partout Sabazios en Asie Mineure. Dionysos passait pour avoir été nourri sur le Tmolus en Lydie par la nymphe Hippa (*Orphica*, XLVII); la ressemblance entre les noms d'Hippa et d'Hypaepa a pu contribuer à la naissance d'une légende qui mettait cette ville en rapport avec Dionysos.

M. Démosthènes Baltazzi a rendu un véritable service en copiant les inscriptions d'Hypaepa qui peuvent d'un jour à l'autre être détruites ou dissimulées dans des constructions nouvelles. Nous le remercions de nous avoir fait part de ses intéressantes découvertes en nous autorisant à les faire connaître dans la *Revue archéologique*.

SALOMON REINACH.

1. Longpérier, *Œuvres*, t. I, p. 170 et 218.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 29 MAI 1885.

M. de Wailly demande qu'il soit entendu que la décision prise le 22 mai, par laquelle l'Académie des inscriptions a levé sa séance à la nouvelle de la mort de Victor Hugo, membre de l'Académie française, est exceptionnelle et ne crée pas un précédent pour l'avenir.

M. Desjardins communique une inscription envoyée par M. Boyer, archiviste du Cher, qui contient une dédicace à Mars, en ces termes : MARTI RIGISAMO. C'est un nouveau nom à ajouter à la liste des appellations locales du dieu Mars.

M. Weil lit une note intitulée : *l'Iliade et le droit des gens de la Grèce*. Dans le 7e chant de l'*Iliade* est un épisode qui a déjà inspiré à divers titres des soupçons aux critiques : après un combat, les Troyens demandent une trêve aux Grecs, pour enterrer leurs morts, et Agamemnon la leur accorde. On reconnaît généralement que ce morceau n'est pas digne du reste du poème et l'on croit qu'il a été ajouté après coup. M. Weil présente un nouvel argument à l'appui de cette opinion : l'usage d'accorder aux ennemis une trêve pour donner la sépulture à leurs morts appartient aux temps historiques de la Grèce et non à l'âge héroïque. Dans toutes les autres parties du poème, on représente les guerriers morts exposés aux chiens et aux oiseaux de proie ; leurs amis sont obligés de lutter pour reconquérir leurs corps, et au dernier chant il faut un ordre exprès de Zeus pour qu'Achille consente à recevoir de Priam la rançon du corps d'Hector. Le principe du respect des ennemis morts paraît, dit M. Weil, avoir été proclamé et consacré pour la première fois dans l'épilogue du poème aujourd'hui perdu de la Thébaïde, où l'on voyait les Thébains vainqueurs permettre la sépulture des Argiens vaincus. L'épisode en question, au 7e chant de l'*Iliade*, ne peut avoir été composé qu'après la Thébaïde.

Le prix La Grange est décerné à M. Antoine Thomas, maître de conférences à la faculté des lettres de Toulouse, pour son livre intitulé : *Francesco de Barberino et la poésie provençale en Italie* et diverses autres publications.

Une lettre de M. Le Blant annonce la découverte qui vient d'être faite auprès de Rome, le long de la *via Salaria*, en face de la villa Albani, d'un tombeau circulaire, analogue à celui de Cécilia Métella, mais plus grand : le tombeau de Cécilia a 20 mètres de diamètre, celui-ci 34 mètres. On y lit l'inscription suivante en grands caractères :

M·LVCILIVS·M·F·SCA·PAETVS
TRIB·MILIT·PRAEF·FABR·PRAEF·EQVIT
LVCILIA·M·F·POLLA·SOROR

M. Oppert communique deux fragments d'inscriptions trilingues, trouvés, dit-on, à Rhaï (l'ancienne Rhages), près de Téhéran, dont la photographie lui

a été communiquée par M. Germain Bapst. Ces inscriptions sont du roi Artaxerxès Mnémon. Le texte en est peu important; mais, si la provenance en est bien établie, il en résulte que les rois achéménides résidaient parfois dans la région où se parlait la langue médique, et cela explique l'emploi qui est fait de cette langue dans leurs inscriptions.

M. Mowat lit une étude sur l'origine de l'expression : *Domus divina*. C'est un fragment d'un travail plus complet qui doit paraître dans le *Bulletin épigraphique*. — L'expression de *domus divina*, pour désigner la famille impériale, paraît remonter aux temps d'Auguste: pourtant ce prince n'a jamais permis que les Romains lui rendissent des honneurs divins. Pour expliquer cette contradiction apparente, M. Mowat rappelle qu'Auguste était officiellement le fils de Jules César, et que celui-ci, divinisé après sa mort, était appelé dans l'usage courant, non seulement *divus Julius*, mais encore simplement *Divus*: ce mot était devenu pour lui un nom.

Il pense que, dans l'expression *domus divina*, le second mot n'est que l'adjectif dérivé de ce nom, et qu'ainsi cette expression, au moins à l'origine, doit se traduire, non par « famille divine », mais par « famille de César ».

M. Benlœw, continuant sa lecture sur les langues et les peuples du Caucase, insiste sur l'extrême variété linguistique et ethnographique que présente cette région, aujourd'hui aussi bien que dans l'antiquité. Il répartit les idiomes parlés par les aborigènes du Caucase en quatre groupes :

1° Groupe géorgien : le géorgien, le mingrélien, le laze, le suano-colque, idiomes parlés au sud de la chaîne des montagnes;

2° Groupe de l'abchasse et du tcherkesse : ces deux langues refoulées aujourd'hui sur les bords de la mer Noire, sont nettement distinctes l'une de l'autre, mais elles ont des particularités grammaticales communes ;

3° Groupes des idiomes kistes, appelés par les Lesghiens, Mizdegh et par les Russes Tchetchènes, parlés au nord et au nord-est de la chaîne ;

4° Groupe de la Caspienne: langues des Avares, des Lesghiens ou Lak, des Akusha, des Koubatshi, des Kourines, etc.

On a vainement tenté de rattacher quelques-unes de ces langues à la famille indo-européenne ou à la famille ouralo-altaïque. Elles sont pour la plupart *incorporantes* ou *agglutinatives*, ce qui explique qu'elles soient encore primitives ou peu développées.

Ouvrages présentés: — par M. Senart : Charencey (le comte H. de), *De la conjugaison dans les langues de la famille maya-quichée*; — par M. de Boislisle : Tamizey de Larroque, *Lettres du comte de Cominges, ambassadeur extraordinaire de France en Portugal*, 1657-1659 (extrait des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*; — par M. Renan, deux leçons d'ouverture faites au Collège de France : Havet (Louis), *Eloquence et Philologie*; Darmesteter (James), *Coup d'œil sur l'histoire de la Perse*; — par M. Hauréau : Nadaillac (le marquis de), *l'Homme tertiaire* ; — par M. E. Desjardins (Abel). *Vie de Jeanne d'Arc*, 3e édition ; — par M. Derenbourg : Lévy (Emile), *La Monarchie chez les Juifs en Palestine*.

SÉANCE DU 5 JUIN 1885.

M. d'Arbois de Jubainville rend compte de deux inscriptions latines trouvées près de Bourges, dont la copie a été envoyée par M. Boyer, archiviste du Cher. Ce sont deux dédicaces au dieu Mars : au nom du dieu sont joints deux surnoms locaux empruntés à la langue gauloise: MARTI MOGETIO, dans l'une, et MARTI RIGISAMO, dans l'autre. *Mogetios*, en latin *Mogetius*, est le participe passé passif d'un verbe qui signifie grandir, glorifier ; Mars Mogétius est « Mars glorifié ». Quant à *Rigisamus*, nom qui se trouve aussi dans certaines inscriptions de la Grande Bretagne, on y reconnaît un thème *rigo*, dérivé de *rix*, roi, et signifiant royal, avec un suffixe *samos*, probablement identique au suffixe latin du superlatif, *simus* : Mars Rigisamus est donc « Mars très royal » ou « très puissant ».

M. Charles Nisard commence la lecture d'un travail sur le poëte Fortunat ; c'est un fragment de la préface d'une traduction de ce poëte, que M. Nisard se propose de publier prochainement. Les poésies de Fortunat n'ont encore été traduites en aucune langue. En effet, l'obscurité d'un grand nombre de passages est de nature à rebuter les interprètes, et l'on chercherait en vain un secours dans les notes des divers éditeurs. Ceux-ci se sont bornés à recueillir les variantes des manuscrits ; ils n'ont pas pris soin d'éclaircir les phrases inintelligibles, ni même de corriger les vers faux. M. Nisard cite divers passages où le texte est évidemment corrompu et pour lesquels il propose des corrections.

Le P. Delattre annonce l'envoi des estampages de vingt-six stèles puniques de Carthage. M. le lieutenant Marius Boyé envoie une étude sur les ruines romaines de Sbeitla (Tunisie) et de nouvelles copies d'inscriptions romaines.

M. Delisle annonce que M. l'abbé Batiffol, chargé d'une mission scientifique du gouvernement français, vient de découvrir, sur les indications qui lui avaient été données par M. l'abbé Duchesne, dans le trésor de l'église de Bérat (Albanie), un manuscrit du VIe siècle, écrit en onciales d'argent sur fond pourpre, qui contient les Evangiles de saint Mathieu et de saint Marc, et qui offre de grandes analogies avec le ms. de Rossano, découvert il y a quelques années.

Ouvrages présentés : — par M. Deloche : Fage (René), *Notes sur un pontificat de Clément VI et sur un missel dit de Clément VI, conservé à la bibliothèque de Clermont-Ferrand* ; Le même, *le Tombeau du cardinal de Tulle* ; — par M. de Boislisle, Miron de l'Espinay (E.), *François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV* ; — par M. Georges Perrot : Dieulafoy (Marcel), *l'Art antique de la Perse*, 4e partie, *les Monuments voûtés de l'époque achéménide* ; — par M. Heuzey ; Sarzec (Ernest de), *Découvertes en Chaldée*, première livraison ; — par M. Delisle : 1o Philippe (Jules), *Origine de l'imprimerie à Paris* ; 2o Omont (Henri), *Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Bruxelles et des autres bibliothèques publiques de Belgique* ; — par M. Renan : *Recueil d'archéologie orientale*, publié par Ch. Clermont-Ganneau, fasc. I ; — par M. Bréal. Barth (A.), *Bulletin des religions de l'Inde.*

SÉANCE DU 12 JUIN 1885.

M. Ernest Desjardins, président, annonce la mort de M. Léon Renier, membre ordinaire de l'Académie. La séance est levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 19 JUIN 1885.

Après délibération en comité secret, l'Académie, par un vote au scrutin, décerne le prix de Jean Reynaud à M. Aymonier, pour ses voyages d'exploration scientifique et ses découvertes archéologiques dans l'Indo-Chine.

Le prix Stanislas Julien est décerné à M. Léon de Rosny, pour son *Histoire des dynasties divines*. Le prix ordinaire sur les traductions qui ont été faites au moyen âge d'ouvrages philosophiques ou scientifiques, du grec, de l'arabe et du latin en hébreu, est décerné à M. Moritz Steinschneider, à Berlin. Le concours sur les questions suivantes, proposées pour le prix ordinaire et pour le prix Brunet, est prorogé jusqu'au 31 décembre 1886 : 1° « Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge, etc. » — 2° « Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé *Fihrist* toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe, critiquer ces données, etc. »

Ouvrages présentés : par M. Alexandre Bertrand : *Bibliothèque ethnologique : les Aztèques, histoire, mœurs, coutumes*, par Lucien Biart ; — par M. Gaston Paris : 1° *les Dits de Huc Archevesque, trouvère normand du* XIIIe *siècle*, publiés par A. Héron ; 2° *Correspondance inédite de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar*, 1634-1644, publiée par Ferdinand Des Robert ; — par M. Renan : Bedjan, *Imitatio Christi nunc primum ex Latino in Chaldaicum, idiomatis Urmiae Persidis, translata* ; — par M. de Boislisle : Gagniez (G.), *la Mission du P. Joseph à Ratisbonne en 1630* ; — par le traducteur : *Trois nouvelles chinoises*, traduites par le marquis d'Hervey de Saint-Denys, (*Bibliothèque orientale elzévirienne d'Ernest Leroux*) ; — par M. Delisle : 1° Ruble (Alphonse de), *le Mariage de Jeanne d'Albret* ; 2° le même, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* ; 3° Stevenson (H.), *Codices manuscripti Palatini Graeci bibliothecae Vaticanae descripti* ; — par l'auteur : Meyer (Paul), *les Premières Compilations françaises d'histoire ancienne*.

SÉANCE DU 26 JUIN 1885.

Le prix Bordin, sur cette question : « Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque, etc. », n'est pas décerné. Le concours est prorogé au 31 décembre 1886.

M. Renan communique à l'Académie une lettre de M. de Lostalot, vice-consul de France à Djeddah, qui est débarqué à Marseille le 16 juin, ayant avec lui les objets recueillis, au cours d'une mission archéologique entreprise sous les auspices de l'Académie, par M. Huber, courageux voyageur tué par les Arabes il y a un an à peu près. M. de Lostalot rapporte, en particulier, la célèbre stèle araméenne, de Teïma qui mérite la seconde place parmi les monuments d'épigraphie orientale connus jusqu'ici ; la stèle du roi moabite Mésa

mérite seule de lui être préférée. La stèle de Teïma est, dit M. Renan, un acte d'électisme religieux, une sorte de concordat, par lequel un individu étranger à la tribu des Teïmites élève la prétention que le culte qu'il rendra à son dieu particulier soit agréable aux dieux des Teïmites et que ceux-ci le protègent. Une part sur ce qu'on peut appeler le budget des cultes de la tribu de Teïma, consistant en 29 palmiers, est prélevée au profit du dieu nouveau. La stèle de Teïma peut être rapportée au ve siècle avant notre ère. Une très curieuse sculpture en relève singulièrement la valeur. M. de Lostalot a déployé, pour acquérir ce précieux monument à la France, un zèle et une intelligence qui ne sauraient être assez loués.

M. Charles Nisard termine la lecture de son mémoire sur les poésies latines de Fortunat. Il s'est proposé de rechercher pourquoi ces poésies, remplies de détails intéressants sur les mœurs et les arts de l'époque mérovingienne, n'ont encore été traduites en aucune langue. Il passe d'abord en revue tous les auteurs, qui, depuis Paul Diacre, au VIIIe siècle, jusqu'à nos jours, ont parlé de Fortunat; il relève les éloges dont il a été presque constamment l'objet, mais il remarque qu'aucun des érudits du XVIe siècle ne s'est laissé prendre à ces éloges. Dégoûtés sans doute par cette latinité barbare, par cette poésie dont le vol ne fait que raser la terre, et surtout par l'état du texte dans les manuscrits, où il y a souvent plus de fautes que de mots, les lettrés de la Renaissance ont négligé l'étude des œuvres de Fortunat. Brower le premier donna, en 1603, une édition de ses œuvres, accompagnée d'un commentaire. Malheureusement il s'occupa moins d'en rétablir le texte que d'expliquer les passages qui renferment des allusions historiques. Ses éclaircissements à cet égard sont loin d'être sans mérite, mais ils reposent trop souvent sur des conjectures hasardées ou sur des faits manifestement erronés. Cent quatre-vingt-trois ans plus tard, une nouvelle édition fut donnée par Puchi. Elle l'emporte sur la précédente par l'étendue et la richesse du commentaire. Les connaissances de Puchi en histoire étaient plus grandes que celles de Brower; il a montré plus de prudence dans ses conjectures, enfin il a eu à sa disposition un plus grand nombre de manuscrits. Néanmoins son texte laisse encore beaucoup à désirer, et c'est ce mauvais état du texte, pense M. Nisard, qui est cause que personne n'a encore osé traduire Fortunat. Les premiers éditeurs, ajoute-t-il, ont eu trop de respect pour les leçons absurdes ou inintelligibles que présentent à tout instant les manuscrits. Beaucoup de ces mauvaises leçons peuvent aisément être corrigées par conjecture : on aurait dû oser le faire. Il y a heureusement, ajoute M. Nisard, quelques traits de cette hardiesse dans l'édition de M. Frédéric Leo, publiée à Berlin en 1881. On y remarque notamment un certain nombre de corrections très heureuses, suggérées à M. Léo par M. Mommsen. On aurait pu les souhaiter plus nombreuses, mais telles qu'elles sont, elles rendent désormais possible une traduction de ce ténébreux et inextricable poète. M. Ch. Nisard laisse entendre qu'il se propose de donner lui-même cette traduction.

M. Benlœw termine sa lecture sur les langues et les peuples du Caucase.

Ouvrages présentés : — par M. Gaston Paris : Boselli (le comte Jules),

Tableaux généalogiques de la dynastie capétienne; — par M. Georges Perrot : Bapst (Germain). *Études sur les coupes phéniciennes* — par M. Léopold Delisle : 1° *Archives de Bretagne*, t. I, II, III; 2° Chatelain (Émile), *Paléographie des classiques latins*, livraisons, 1 et 2; — par l'auteur Oppert (Julius), *Die astronomischen Angaben der assyrischen Keilinschriften*.

(Extrait de la *Revue critique*). Julien HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 3 JUIN 1885.

M. le comte de Fayolle est nommé associé correspondant.

M. L. Maxe Verly présente deux moules en schiste ardoisier destinés à reproduire en métal des enseignes de pèlerinage et pouvant être rapportés au XIVe siècle. L'un, appartenant à M. le général Meyers, représente la Mort du Pèlerin et la délivrance de son âme. L'autre, trouvé à Rennes et appartenant à M. A. Ramé, offre l'image de l'archange saint Michel pesant les âmes au jour du jugement dernier.

M. de Villefosse exhibe deux bronzes antiques acquis pour le musée du Louvre, à la vente de la collection Gréau; l'un est un vase en forme de tête de femme avec le mot étrusque *suthina* gravé sur le front, l'autre est une applique de vase représentant un silène barbu, agenouillé, portant une amphore sur l'épaule.

SÉANCE DU 10 JUIN 1885.

M. Prost communique l'empreinte d'une pierre gravée sur laquelle on voit un aigle éployé au-dessus d'une tête imberbe radiée, à droite; de chaque côté, une hampe d'enseigne militaire surmontée d'une Victoire aptère tenant une couronne; à l'exergue, les lettres CDV. Le sujet paraît se rapporter à une apothéose impériale.

M. Voulot présente le moulage d'une stèle trouvée à Gran (Vosges) représentant un personnage imberbe, de face, debout, vêtu d'une tunique longue, la main droite armée d'une hache; sous ses pieds un chien.

M. Mowat présente des empreintes d'une pierre à moules découverte à Rennes et conservée au Musée archéologique; sur l'une des faces, on voit les instruments de la Passion; sur l'autre face, un personnage vêtu d'une sorte de caleçon court auquel une bourse est attachée; il est violemment attiré par les mains crochues d'un personnage dont le corps est détruit; ce tableau représente sans doute un damné entraîné dans l'enfer par le diable. La pierre paraît devoir être rapportée à la fin du XVe siècle.

SÉANCE DU 17 JUIN 1885.

M. le président donne lecture de l'allocution qu'il a prononcée au nom de la compagnie sur le tombe de M. Léon Renier, membre honoraire, décédé le 11 juin dernier.

M. de Geymuller présente les épreuves photographiques des dessins d'un architecte français conservés à la bibliothèque royale de Munich; d'après des indices certains, il les restitue à Du Cerceau; ces dessins représentent des monuments vus par l'auteur dans un voyage qu'il aurait exécuté en Italie vers 1575.

La séance est suspendue pour permettre aux membres présents de procéder, sous la conduite de M. de Villefosse, à la visite des bronzes antiques acquis à la vente de la collection Gréau pour le musée du Louvre. A la reprise de la séance, M. de Villefosse lit un travail du P. Camille de la Croix intitulé : Troisième note sur de nouvelles inscriptions franques trouvées à Antigny (Vienne).

A cette occasion, M. de Laurière rappelle que le cimetière antique d'Antigny était déjà connu des archéologues par le monument appelé *Lanterne des Morts*.

M. Germain Bapst annonce que des fouilles viennent d'être exécutées à Van (Arménie) et qu'on y a trouvé des monuments de l'art chaldéo-assyrien dont le travail rappelle celui du siège de bronze de même provenance acquis par M. le marquis de Vogué.

SÉANCE DU 14 JUIN 1885.

M. d'Arbois de Jubainville lit un travail intitulé : *Lugus Lugoves*; *le Mercure gaulois*.

M. Flouest lit au nom de M. le comte de la Noé un mémoire sur *L'Oppidum gaulois en général*.

M. l'abbé Beurlier communique de la part de M. l'abbé Batiffol les dessins de deux objets d'art grec vus par lui à Apollonie d'Épire; l'un d'eux, un satyre de bronze de même style que celui de Dodone découvert par M. Carapanos; l'autre, une tête de femme voilée, terre-cuite analogue aux figurines tarentines signalées par Fr. Lenormant.

M. le chanoine Julien-Laferrière communique deux inscriptions inédites relevées par lui, l'une au portail de l'église de Saint-Léger, en Saintonge, l'autre sur la cloche de la même église; il signale quelques particularités des églises romanes en Saintonge, notamment leur réfection partielle au commencement du XIIIe siècle et l'emploi du fer à cheval comme motif d'ornementation. Un membre dit que ce dernier ornement fait allusion à des pèlerinages accomplis au tombeau de saint Martin.

M. E. Muntz rappelle que M. Grimm a démontré que le cheval du *Saint Georges* de Raphaël, au Musée du Louvre, était imité de l'un des chevaux antiques de Monte-Cavallo et qu'il en a conclu que le tableau de Raphaël était postérieur à l'établissement du maître à Rome en 1507-1508. M. Muntz, se servant d'un dessin publié par M. Courajod établit que Raphaël a connu les colosses de Monte-Cavallo par l'intermédiaire de Léonard de Vinci dans l'atelier duquel ce dessin a été exécuté et que le *Saint Georges* du Louvre doit en conséquence être daté de 1504 et non de 1507-1508.

M. Héron de Villefosse communique de la part de M. Albert Babeau de Troyes la copie d'une inscription qui aurait été relevée, en 1631, par le chanoine Bonhomme, mais qui est manifestement controuvée.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

M. Emmanuel Lœwy, le savant Autrichien bien connu qui a pris part à l'expédition de Lycie, et publié en 1883 des *Recherches sur l'histoire des artistes grecs* (Vienne, Gérold fils) vient de faire paraître à la librairie Teubner (Leipzig) un ouvrage considérable intitulé : *Inschriften griechischer Bildhauer mit Facsimiles herausgegeben*. C'est un véritable *Corpus* des *Tituli statuariorum*, qui ne compte pas moins de 559 numéros et 410 pages. Il en sera rendu compte dans un des prochains n^{os} de la *Revue*. B. H.

— Fr. Ziemann, *De anathematis græcis dissertatio inauguralis*. in-18, 60 pages. — Cette petite thèse ne contient aucun fait nouveau et aucune vue originale; elle a pourtant un mérite, celui de classer les principaux renseignements que nous possédons au sujet des offrandes que les Grecs faisaient à la divinité sous forme d'objets destinés à être conservés dans les temples. Nous signalerons à l'auteur quelques inexactitudes dans la transcription des titres d'ouvrages cités : ainsi Ceznola, au lieu de Cesnola ; Rayet, *Milète*, au lieu de *Milet*; cette dernière indication est trop concise; mieux vaudrait écrire *Milet et le golfe Latmique*. G.-P.

— *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*. XII[e] année, n° 4, octobre-décembre 1884 : R. Lanciani, *La villa de Q. Voconius Pollion à Castrimenicum* (pl. XIV-XIX), *avec un appendice sur les villas antiques de Tusculum* (pl. XX-XXI). — C. H. Visconti, description et interprétation des objets d'art qui sont reproduits dans les planches XVII-XIX et XXIX. — Ignace Guidi, *le texte syriaque de la description de Rome, dans l'histoire attribuée au rhéteur Zacharie*. — G. Henzen, *Fragment des actes des frères Arvales* (pl. XXII). — Gherardo Gherardini, *Bas-relief antique représentant une lustration* (pl. XXIII). — *Liste des objets d'art antique, découverts par les soins de la commission archéologique communale, du 1[er] janvier au 31 décembre 1884, et conservés au Capitole et dans les magasins communaux*. — *Actes de la commission et dons reçus*.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 9[e] année, n° 1 : E. Pottier et S. Reinach, *Fouilles dans la nécropole de Myrina*. — Ch. Diehl, *Peintures byzantines de l'Italie méridionale*. — P. Foucart, *Inscriptions de Thessalie*. — P. Paris, *Fouilles d'Elatée. Nouveau fragment de l'édit de Dioclétien*. — J. Martha, *Castor et Pollux* (pl. II). — Mylonas, *Inscriptions de Laconie*. — M. Collignon, *Miroir grec du Musée du Louvre* (pl. VIII-IX).

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 9[e] année, n° 2 : M. Holleaux et Ch. Diehl, *Inscriptions de l'île de Rhodes*. — Clerc, *Inscription de Nysa*. — E. Miller, *Inscriptions grecques de l'Égypte*. — Pierre Paris, *Inscription choragique de Délos*. — E. Pottier et Reinach, *Niké et Psyché*. — G. Cousin, *Inscription du Musée de Constantinople*.

BIBLIOGRAPHIE

Johannis Burchardi Argentinensis, capelle pontificie sacrorum rituum magistri Diarium, sive rerum urbanarum commentarii (1483-1506). Texte latin publié intégralement pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Rome et de Florence, avec introduction, notes, etc., par L. Thuasne. 3 forts volumes gr. in-8. Paris, Ernest Leroux. Prix, 60 fr.

Le troisième volume du Journal de Burchard que nous venons de recevoir et qui vient terminer la publication entreprise par M. Thuasne, permet de juger définitivement le fameux maître des cérémonies, sur la physionomie duquel on s'est tant mépris jusqu'à ce jour. Grégorovius seul ne s'était pas trompé ; ayant lu en entier le *Diarium* dans les manuscrits du palais Chigi, il avait su porter sur son auteur un jugement équitable, mais en se bornant seulement à faire ressortir tout l'intérêt qu'offrait ce recueil pour l'histoire proprement dite. Le cérémonial de la cour de Rome et l'archéologie y trouvent pourtant une ample matière à de précieux renseignements ; et c'est à ce dernier point de vue que nous recommandons d'une manière toute spéciale la lecture du Journal de Burchard.

Embrassant une période de vingt-trois ans, à ce moment critique où la papauté, emportée dans le mouvement général, se faisait la complice inconsciente de la Renaissance qui devait lui porter des coups si funestes, le Journal de Burchard relate dans leurs moindres détails les pontificats d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Pie III et les trois premières années de celui de Jules II ; et faisant pénétrer le lecteur dans le détail de la vie intime de chaque jour, lui permet de suivre la transformation qui s'opérait dans les esprits et dans les mœurs et l'amène à considérer la réforme, qui devait éclater sous Léon X, comme la conséquence inévitable et nécessaire de cet état de choses.

Le Pontificat d'Innocent VIII, reflétant l'esprit du pontife, ennemi des soucis de la politique et tout occupé des intérêts de famille, traite particulièrement du cérémonial religieux et diplomatique, laissant quelque peu dans l'ombre la partie politique et historique. Celui d'Alexandre VI, au contraire, met en parfaite lumière la figure si étrange de ce pape, et permet, comme le dit l'éditeur dans sa préface « de contrôler par le menu les côtés si disparates de cette nature extraordinaire, menant de front la politique, la guerre, l'administration, l'amour et la religion, et ne faiblissant pas durant un pontificat de onze années commencé à soixante-deux ans ». (P. xxiii).

A la valeur intrinsèque de l'œuvre vient s'ajouter le commentaire de l'éditeur qui s'est principalement appuyé sur des documents d'archives et les dépêches inédites des ambassadeurs accrédités auprès du Saint-Siège. Répartis au bas des pages ou groupés à l'appendice qui termine chacun des volumes, ces documents viennent compléter les renseignements fournis par Burchard et forment le dossier le plus complet de l'histoire de la papauté à l'aurore de la Renaissance. Nous ferons une mention spéciale du supplément à l'appendice du tome III, à raison de l'intérêt exceptionnel qu'il présente et de l'importance capitale des pièces qui y sont publiées. Tirés des archives particulières du duc d'Ossuna, héritier

des biens et des titres des Borja, en Espagne, ces documents *irréfutables* vont faire entrer l'histoire des Borgia dans une phase nouvelle. L'illégitimité des enfants du cardinal Rodrigue, le futur Alexandre, y est nettement établie par des bulles papales et des privilèges royaux qui viennent réparer ce vice de naissance (nos 945, 883, 1726). D'autres actes (nos 941, 716, etc.) apportent à l'histoire des Borgia, en général, et de la fameuse Vanozza, en particulier, des détails généalogiques qui rétablissent la vérité sur leur état civil, jusqu'à ce jour si imparfaitement connu. Ce troisième volume contient également la biographie de Burchard et la description des manuscrits du *Diarium* conservés en Europe et dont les meilleurs ont servi de base au texte suivi par l'éditeur. Comme complément à l'intéressante notice consacrée au maître des cérémonies, M. Thuasne a publié la planche ci-contre (pl. XXIII) des deux sceaux avec lesquels Burchard scellait en qualité de protonotaire. Ils sont remarquables l'un et l'autre, le premier par la beauté du dessin et l'harmonie de son ensemble qui trahit l'œuvre d'un des meilleurs artistes romains de la Renaissance ; l'autre, moins pur de style, mais singulier par sa composition et par l'écu plus singulier encore. L'éditeur a décrit avec soin les pièces au bas desquelles ils sont apposés ; mais, dans l'absence complète de données sur leur origine, il a préféré laisser à la perspicacité des chercheurs et des sigillographes le soin de découvrir l'artiste qui pourrait en être l'auteur. D'après la signature autographe de Burchard, conservée à Rome aux archives du Saint-Esprit, dans le *liber fraternitatis* [1], à la date du 1er février 1487, où ses qualités sont énumérées, et entre autres, celle de protonotaire, on voit qu'on peut faire remonter les recherches (dans l'ignorance où l'on est de la date exacte à laquelle il fut nommé à cette charge), jusqu'à l'année 1487. La légende des deux sceaux est la même :

JO . BVRCKARDVS . SE . AP . PROTHONOTARIVS.

La composition diffère. Le premier comporte trois personnages, la Vierge Marie tenant l'enfant Jésus dans ses bras, à sa droite saint Jean-Baptiste et à sa gauche un saint qui pourrait-être saint Thomas, en souvenance du premier bénéfice ecclésiastique que Burchard avait obtenu le 31 octobre 1479 (notice biographique, p. III), à l'église Saint-Thomas de Strasbourg. Le deuxième représente une femme nue assise, tenant entre ses jambes un écusson sur lequel figure un griffon. Il y aurait à établir si cette armoirie n'est point de pure fantaisie, ou bien si elle a été empruntée par Burchard à un personnage noble de Rome, séculier ou ecclésiastique, dont il aurait été le familier. Rien jusqu'ici ne confirme cette hypothèse, non plus que l'attribution de l'écusson à une famille alsacienne : un généalogiste allemand, celui qui connaît aujourd'hui le mieux l'histoire des anciennes familles de l'Alsace nous ayant assuré que la présente armoirie n'est pas alsacienne.

Le problème reste donc ouvert : les quelques indications qui précèdent aideront peut-être à le résoudre.

P. DE W.

1. Grégorovius, *Storia della città di Roma nel medio evo*, t. VII, p. 709, n° 1.

COLLECTION DE CLERCQ

Catalogue méthodique et raisonné. — Antiquités assyriennes. — Cylindres orientaux, cachets, briques, etc., publiés par M. L. de Clercq, avec la collaboration de M. Menant. — Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte, 1885.

Le premier fascicule de la publication que nous annonçons comprend une série de planches accompagnées de descriptions, précédées d'un aperçu général sur l'Histoire du développement de la Glyptique dans la Haute-Asie. Pour rendre compte de ce travail et pouvoir le faire apprécier à sa juste valeur, nous n'avons rien de mieux, ce nous semble, que de renvoyer à la *Préface* si franche et si loyale de M. de Clercq.

Cette Collection qui renferme des objets d'une valeur incontestable est d'autant plus intéressante que le hasard et les caprices de l'amateur, comme cela arrive souvent, n'ont point présidé à sa formation; en effet, elle est curieuse entre toutes, précisément parce qu'elle ne provient point d'acquisitions faites dans les ventes ou chez les marchands; c'est par suite de fouilles intelligemment entreprises en vue d'un but défini à l'avance, continuées avec une persistance louable, que se sont trouvées accumulées ces richesses artistiques et scientifiques dont la possession constitue une gloire véritable. Cette œuvre, M. de Clercq espère la mener à bien, grâce à cette *tenacité* qu'il avoue lui-même, et il la poursuivra, nous dit-il, jusqu'à la fin de sa carrière.

C'est en vue de rendre service à la science, en produisant un plus grand nombre de matériaux et en les offrant à l'étude, que M. de Clercq s'est décidé à publier ce *Catalogue méthodique et raisonné.* La logique commandait d'aborder les monuments les plus anciens qu'il avait été à même de recueillir, et c'est ainsi que le premier fascicule se trouve composé des intailles chaldéo-assyriennes qui marquent, à certains moments où les grands monuments font défaut, la première époque de l'Art dans la Mésopotamie. M. Menant, par ses travaux spéciaux sur la Glyptique orientale, se trouvait indiqué pour s'occuper fructueusement de la classification et de la méthode à adopter dans le cours de la publication; on lui doit l'*Introduction*; quant à la partie descriptive, elle revient à M. de Clercq.

Les autres fascicules donneront les cônes, les cachets, les briques et les stèles. M. Oppert a bien voulu promettre son savant concours à ces messieurs pour certaines parties de ce travail.

La collection de pierres gravées qui nous occupe comprend quatre cent cinquante cylindres; *sept* portent un nom royal, circonstance qui en augmente singulièrement la valeur [1], puisqu'ils acquièrent de la sorte un intérêt historique. Les spécimens de la glyptique chaldéenne sont d'ailleurs ici aussi nombreux que variés; les types fournissent de fréquentes répliques qui permettent de juger de la sorte le travail de l'artiste indépendamment de l'idée symbolique; certains atteignent une grande perfection.

1. On ne connaît, quant à présent, que 18 cylindres royaux répartis dans les grandes collections de Paris, de Londres et de Berlin.

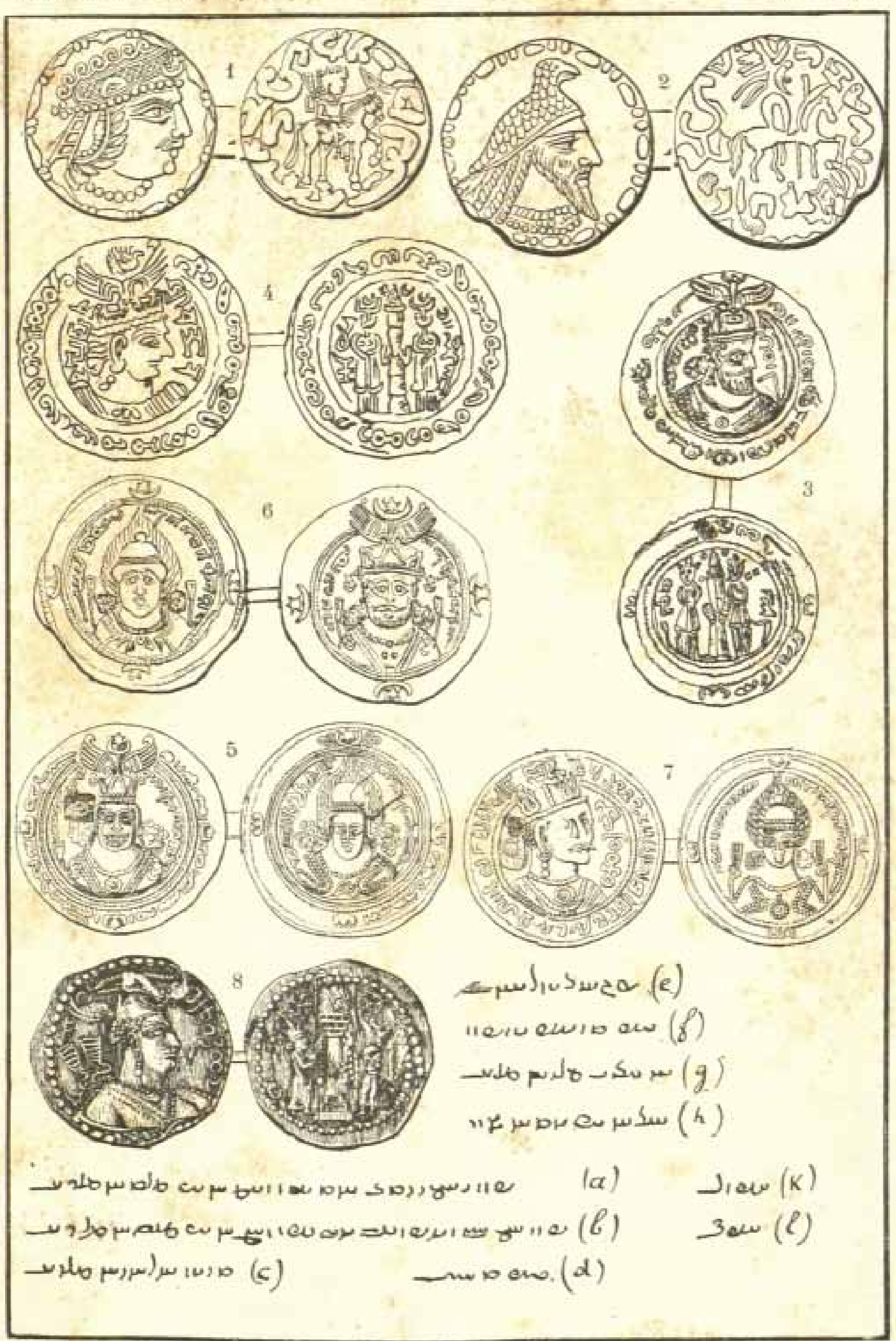
L'étude approfondie des cylindres orientaux est toute nouvelle [1]; ces monuments, en apparence d'un intérêt secondaire, avaient pourtant appelé l'attention des savants dès l'origine des travaux sur le déchiffrement de l'écriture cunéiforme; mais on y cherchait surtout les renseignements paléographiques; lorsqu'on voulait aborder l'étude des scènes gravées qui accompagnaient les inscriptions minuscules, on tombait dans de déplorables essais d'interprétation sur lesquels nous devons glisser [2]. Il était prématuré de chercher l'explication des symboles lorsqu'on ignorait le mythe qui y avait donné naissance.

Je crois que les cylindres sont suffisamment connus et recherchés des savants et des amateurs, pour que nous n'ayons besoin que d'en rappeler sommairement la forme et l'emploi. Disons d'abord que ces cylindres sont des cachets et que cette *forme cylindrique*, qui pourrait étonner, s'est trouvée expliquée par son *emploi* même, d'après des empreintes qui figurent sur des *contrats* d'intérêt privé, et qui nous conduisent dès les temps les plus reculés jusqu'à l'époque des Séleucides, attestant ainsi la persistance de ce mode de signature. L'argile molle et fraîche l'admettait facilement d'ailleurs; car si le *style* du scribe donnait une cursive expéditive, mal aisée de lecture pour les savants modernes, il était encore plus simple d'apposer le cylindre revêtu du nom de son possesseur et de former d'un coup ces empreintes si lisibles et si bien conservées que nous relevons chaque jour. Le cylindre avait une autre importance. A côté du cachet, apparaît le *talisman;* la pierre est alors un amulette et, dans ce cas, elle se charge d'incantations. Souvent aussi le cylindre ne remplissait que le rôle d'*ornement*, pareil en cela aux pierres polies et gravées qu'on rencontre chez tous les peuples comme objets de parure.

Nous renvoyons à la classification de M. Menant qui s'est aidé des renseignements que le travail de l'artiste, les inscriptions et la provenance de ces objets pouvaient fournir. Souvent le champ du cylindre renferme à la fois une scène gravée, une inscription, et, qui plus est, un nom royal; on conçoit combien ces derniers spécimens sont intéressants, puisqu'on peut les prendre pour point de départ et les rapprocher des types analogues, que les collections peuvent fournir, comme on le voit; ceci demande beaucoup de tact et offre un champ d'observation très vaste.

Émile Duval.

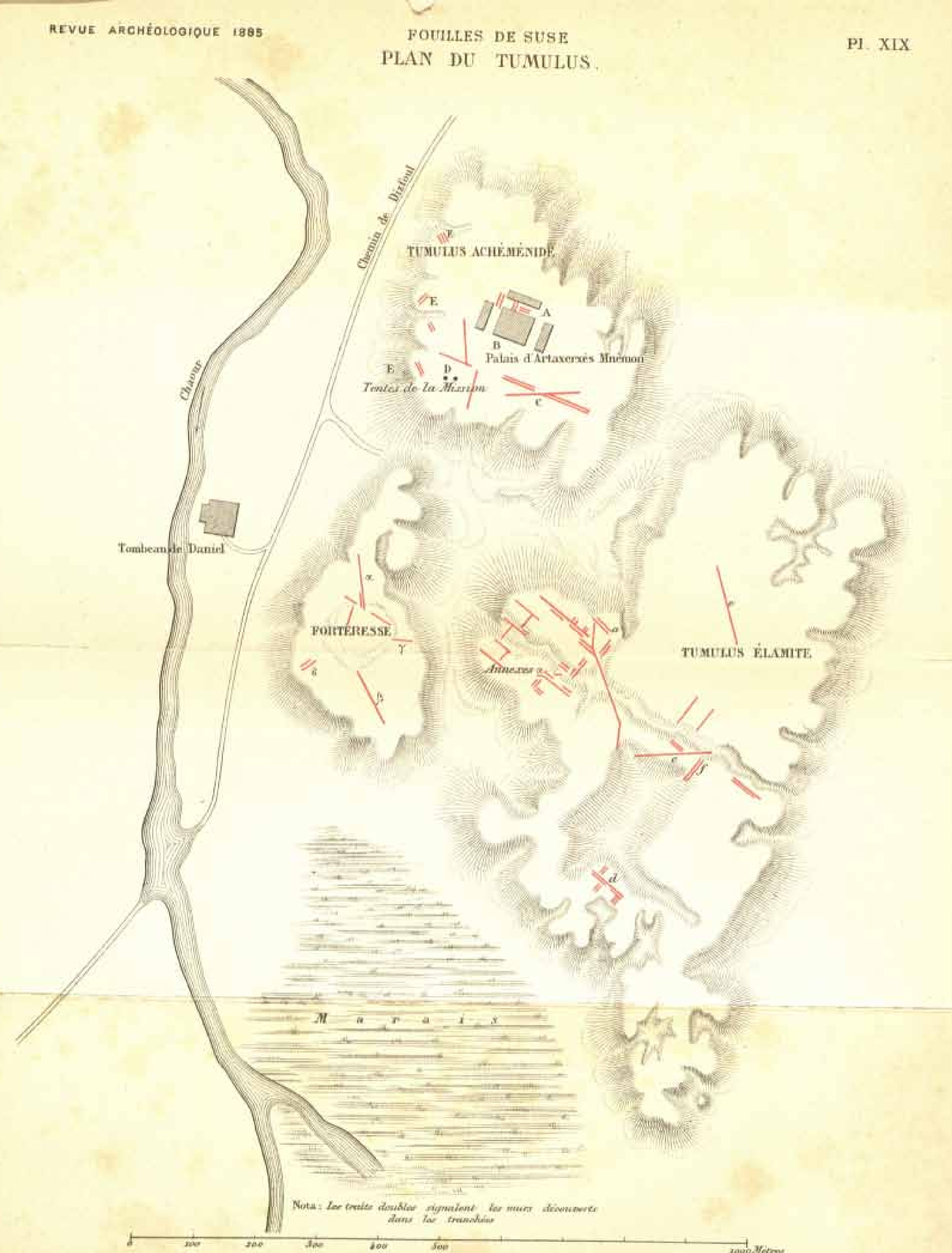
1. Voyez *Glyptique orientale:* Introduction.
2. Voyez *Grotefend*, *Münter*, *Lichtenstein*, etc., etc.



E. D. 1885.

Monnaies Indo-Sassanides.

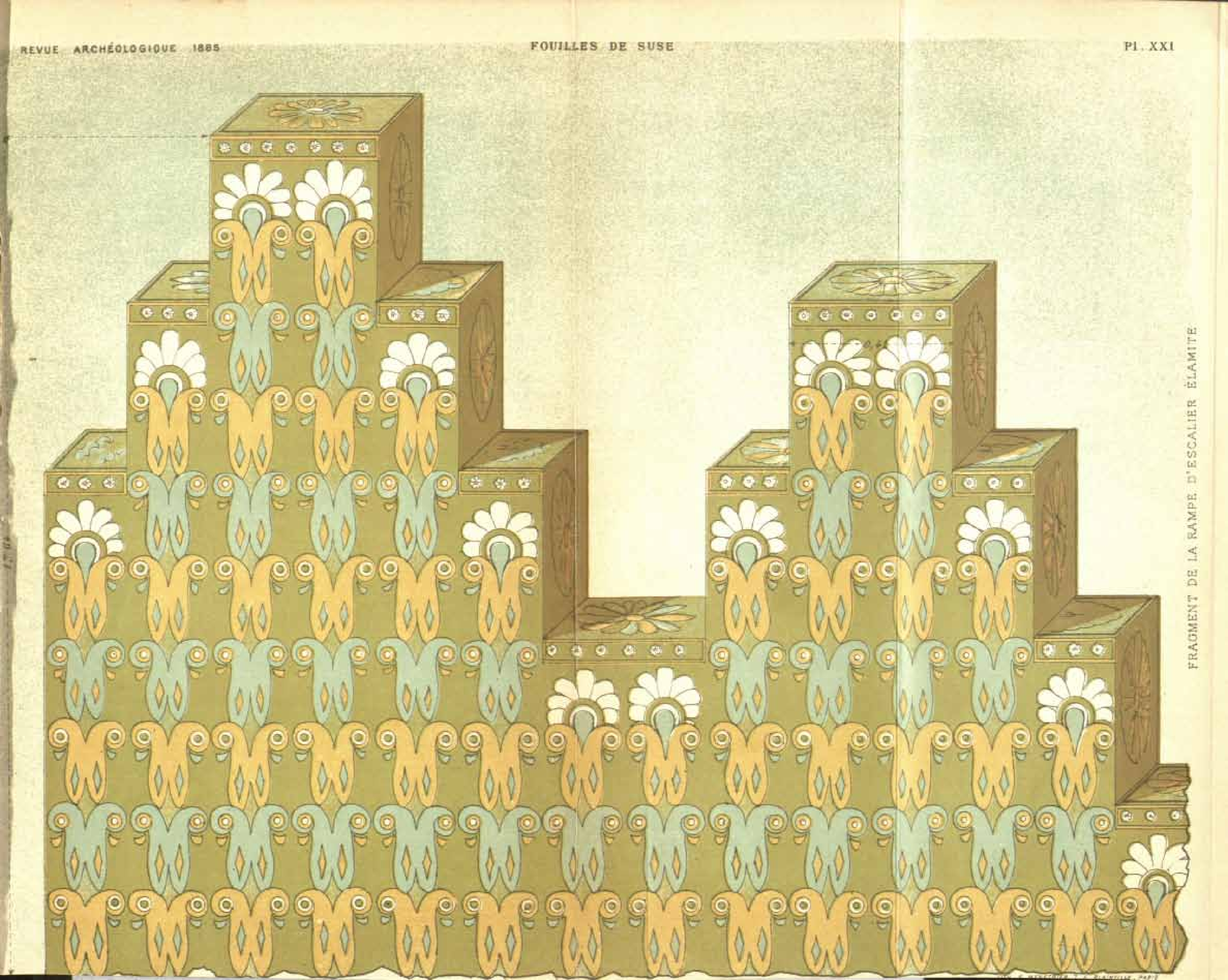
FOUILLES DE SUSE
PLAN DU TUMULUS.



Dieulafoy. del

Lith. F. Ménétrier, 7, R. Blainville, Paris

FRAGMENT DU COURONNEMENT EN FAÏENCE DES PYLÔNES D'ARTAXERXÈS MNÉMON



FRAGMENT DE LA RAMPE D'ESCALIER ÉLAMITE



1



Heliog. Dujardin. Imp. L. Eudes

2

SCEAUX DE BURCHARD.

ÉTUDES

SUR QUELQUES CACHETS

ET

ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

XIII

ANNEAU-CACHET D'AUREA



La bague en bronze que nous reproduisons ici, appartient, comme plusieurs des objets précédemment décrits dans nos *Études*, au musée de la ville de Péronne, auquel M. Alfred Danicourt en a fait don. Elle a été découverte dans le cimetière d'Arromanches, canton de Ryes, arrondissement de Bayeux (Calvados). Elle a 19 à 20 millimètres d'ouverture, et 2 millimètres d'épaisseur au pourtour, dans la partie opposée au chaton.

Le chaton, de forme ronde, ménagé à même le métal, a 12 millimètres de diamètre ; il porte un monogramme, d'un travail grossier, où l'on voit d'abord les lettres A, V et R ; puis, en revenant au point de départ, l'on trouve un E formé par le premier jambage de l'A, et deux petits traits horizontaux, dont l'un a déjà servi à barrer cette lettre ; enfin le redoublement de l'A, ce qui nous donne, pour l'ensemble du monogramme :

AVREA.

Ce nom, qui fut d'un usage fréquent au moyen âge et a été traduit en français tantôt par celui d'*Aure*, tantôt par celui d'*Au-*

1. Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141 ; t. II, p. 1, 193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348 ; t. II, p. 42, 44, 45 et 46.

rée, a été illustré par de saintes femmes, et, pour ne citer que celles qui appartiennent à notre pays et vécurent dans la période gallo-franque, nous mentionnerons deux saintes ainsi appelées et qui moururent abbesses, l'une, d'un monastère de Paris vers l'an 666[1], et l'autre, d'une maison religieuse d'Amiens vers 789[2].

XIV ET XV

ANNEAUX-CACHETS DE MELLE (DEUX-SÈVRES)

N° 1.



N° 2.



Dans le cours des travaux de déblaiement opérés au lieu dit *La Tour*, près de Melle (Deux-Sèvres), pour l'établissement de la gare de chemin de fer destinée à desservir cette ville, on a découvert, en 1883, les deux bagues en bronze figurées ici. Remises à M. Le Plénier, ingénieur des ponts et chaussées, qui dirigeait l'exécution des travaux pour compte de l'État, elles ont été adressées par ce fonctionnaire à M. Alexandre Bertrand, le savant conservateur du musée national de Saint-Germain, dans les vitrines duquel elles sont actuellement placées.

Ces deux bijoux ont été successivement publiés dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*[3] et dans la *Revue poitevine et saintongeaise*[4], mais avec des inexactitudes de dessin, sans commentaires et sans aucun essai de déchiffrement des caractères (monogramme et initiale) gravés sur leurs chatons.

1. *Acta SS. Bolland.*, mens. octobr., t. II, p. 472.
2. Corblet, *Hagiogr.*, t. I, p. 225. Nous ajouterons aux deux personnages précités deux autres saintes nommées *Aurea*, et mortes, l'une à Ostie vers 269, l'autre à Cordoue vers 856. (*Acta SS. Bolland.*, mens. august., t. IV, p. 755, et mens. jul., t. IV, p. 651.)
3. Année 1883, 3e trimestre, p. 234.
4. Année 1884, livraison du 15 mars, p. 16. C'est M. Héron de Villefosse, mon obligeant et docte confrère à la Société des Antiquaires, qui m'a, le premier, signalé ces intéressants bijoux.

M. A. Bertrand m'ayant communiqué ces petits monuments, j'en ai fait une étude attentive, dont je viens exposer les résultats.

N° 1.

L'anneau que nous avons reproduit sous ce numéro, a 20 millimètres d'ouverture, 3 millim. de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, ménagé à même le métal, de forme légèrement ovale, presque ronde, a 15 millim. de large sur 14 de hauteur; il est accompagné, à droite et à gauche, de trois points, séparés les uns des autres par des entailles grossièrement exécutées, et imitant des cabochons disposés en feuilles de trèfle, qu'on trouve sur un si grand nombre de bagues de l'époque mérovingienne.

Le chaton est orné d'un monogramme, gravé en creux par une main inhabile, et composé d'un B rétrograde, d'un E, qui est à l'autre extrémité du monogramme; d'un grand N, qui est au centre; d'un I, qui se détache horizontalement de la haste du B entre ses deux boucles. Revenant au centre, nous trouvons un G mérovingien (6), un second N, plus petit que le premier; un V, formé par le deuxième angle du grand N; un S, posé en travers de la barre médiane du grand N; et enfin une toute petite croix, à peine visible, dans le second angle du grand N.

Le tout nous donne la leçon suivante :

+ BENIGNVS.

Ce nom de *Benignus* fut, comme on sait, très usité au moyen âge, particulièrement dans les périodes romaine et gallo-franque, et illustre dans les annales de l'Église. On compte en effet quinze saints personnages qui l'ont porté, et dont l'un fut, au IIe siècle, l'apôtre de Dijon, sous le vocable duquel fut fondée la célèbre abbaye de Saint-Bénigne [1]. Quatre d'entre eux ont vécu du Ve au VIIIe siècle, savoir : un évêque d'Armagh (province de l'Ulster, Irlande), mort en 468 [2]; un évêque d'Héraclée (Macédoine) qui

1. Saint Bénigne mourut vers l'an 179. (*Hist. littér. de la France*, t. VI, p. 179.)
2. Hardy, *Descript. catal.*, t. I, p. 89.

siégeait en 553[1]; un moine de Moyenmoutier (Vosges), mort en 707[2]; et un abbé de Fontenelle, mort en 723[3].

N° 2.

La bague qui figure en tête de cette notice, sous le n° 2, a 22 millim. d'ouverture et 5 millim. de hauteur, du côté opposé au chaton; à cinq endroits de la circonférence, des groupes de trois traits chacun ont été tracés au burin. Le chaton, ménagé à même le métal, est de forme ovale avec 8 millim. de large sur 10 de hauteur. Il est accompagné, à droite et à gauche, comme celui du n° 1, de trois gros points, séparés les uns des autres par de profondes entailles et imitant les cabochons disposés en feuilles de trèfle, qui, suivant une remarque déjà faite, se rencontrent fréquemment sur les anneaux mérovingiens.

Le chaton présente un S, accosté de trois points, placés, l'un en avant, l'autre en arrière, le troisième au-dessous; et deux groupes de traits au burin, savoir : un groupe de cinq au-dessus de la dite lettre, et l'autre de quatre à gauche (pour le lecteur); le tout d'un travail assez grossier.

Ces traits et ces points ne paraissent pas avoir de signification, ou, s'ils en ont une, elle m'échappe. Nous sommes donc en présence d'une lettre isolée, d'un S, dont j'avoue ne pouvoir déterminer le sens, ni même l'indiquer d'une manière conjecturale.

Certains détails, que j'ai notés en décrivant nos deux anneaux, sont, ainsi que je l'ai fait observer, caractéristiques de la fabrication gallo-franque; il n'est pas inutile de rappeler, comme fait confirmatif de cette origine, que la ville de Melle, appelée au moyen âge *Metalum* ou *Metulum*, et près de laquelle ces bijoux ont été découverts, eut, sous les rois de la première race, un atelier monétaire, dont quelques produits sont arrivés jusqu'à nous[4].

M. Deloche.

1. Baronius, *Annal.*, an. 553, 28.
2. *Acta SS. Bolland.*, mens. jul., t. III, p. 205.
3. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 307; *Acta SS. ord. S. Bened.*, III, I, p. 438.
4. *Revue numismatique*, 1re série, t. IX, p. 390, et t. XVI, p. 25.

CANONES NICAENI PSEUDEPIGRAPHI

Au nombre des sources de l'histoire du Concile de Nicée [1] figure une collection copte de canons et autres documents, publiée pour la première fois [2], mais incomplètement, par M. Ch. Lenormant, dans le tome I[er] du *Spicilegium Solesmense*, complétée et rééditée depuis par M. Revillout [3]. Cette collection copte comprend trois parties distinctes : 1° un recueil contenant le symbole de Nicée, avec les signatures des pères du Concile et les canons, documents dont on possède d'ailleurs le texte original [4] ; 2° un second recueil contenant le symbole de Nicée retouché, une confession de foi où l'on anathématise Sabellius, Photin et les anthropomorphites, une série de préceptes moraux et trois lettres (de Paulin d'Antioche, de saint Epiphane et de l'évêque Rufin) ; 3° enfin un recueil de prescriptions morales sous le titre de *Sentences du Saint Concile*, mais qui n'a aucun rapport avec le concile.

La seconde partie de la collection, la seule qui nous intéresse ici, n'est qu'en partie connue dans son texte original : le texte retouché du symbole et les anathèmes qui le suivent ont été publiés en grec par M. Caspari [5], les trois lettres de Paulin, d'Epiphane et de Rufin figurent parmi les œuvres de saint Athanase et de saint Epiphane : mais cette série de préceptes moraux qui, d'après M. Revillout, aurait été rédigée sous l'inspiration de saint Athanase au synode alexandrin en 362 [6], n'a pas été publiée dans son texte grec original.

1. Cf. Héfélé, *Histoire des Conciles*, I, 255 sqq., édit. franç.
2. D'après Zoëga, *Catalogus codicum copticorum mss. musæi borgiani*, 1809.
3. Revillout, *le Concile de Nicée d'après les textes coptes*, 1881.
4. Exception faite pour les signatures des Pères qu'on ne possède qu'en copte et en syriaque. Cf. Duchesne, *Bulletin critique*, 15 janvier 1881.
5. *Quellen zur Taufsymbol*, t. II, p. 4 sqq.
6. Cf. Hefele, *op. cit.*, II, 109.

C'est ce texte que je donne ci-après : je l'ai copié dans un manuscrit du XIVe siècle de la bibliothèque de Saint-Marc[1]. Œuvre d'un scribe ignorant et distrait, qui copiait certainement sous la dictée, ce ms. ne nous a conservé qu'un texte extrêmement corrompu. Je l'ai « nettoyé » hardiment, très hardiment peut-être : mais si j'ai ajouté ou supprimé sans grand respect pour l'autorité de mon ms. grec, ç'a toujours été en me guidant sur le texte copte[2]. Quant on édite un texte pour la première fois, que ce texte est d'une langue d'une aussi basse grécité que celle-ci, et n'a pour toute source qu'un ms. d'aussi mauvais aloi que le nôtre, on est, ce me semble, excusable de chercher à être lisible à tout prix : c'est ce que j'ai tâché de faire.

CANONES NICAENI PSEUDEPIGRAPHI.

Ἔκθεσις πίστεως ἁγίων τιη´ πατέρων τῶν ἐν Νικαίᾳ καὶ διδασκαλία πάνυ θαυμαστὴ καὶ ὠφέλιμος[1] τοῦ μεγάλου Βασιλείου.

[I] Πιστεύομεν εἰς ἕνα θεὸν πατέρα παντοκράτορα, πάντων ὁρατῶν καὶ ἀοράτων[2] ποιητήν. καὶ εἰς ἕνα κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, γεννηθέντα ἐκ τοῦ πατρὸς μονογενῆ[3] τουτέστιν ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ πατρός, θεὸν ἐκ θεοῦ, φῶς ἐκ φωτός, θεὸν ἀληθινὸν ἐκ θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα οὐ ποιηθέντα, ὁμοούσιον τῷ πατρί, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγεννήθη[4] ἐν τῷ οὐρανῷ καὶ ἐν τῇ γῇ. κατελθόντα καὶ σαρκωθέντα, παθόντα καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, καὶ ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανούς, καὶ ἐρχόμενον κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς. καὶ εἰς τὸ ἅγιον πνεῦμα τὸ ἐκ τοῦ πατρὸς ἐκπορευόμενον. τοὺς δὲ λέγοντας <ὅτι> ἦν ποτὲ ὅτε[5] οὐκ ἦν καὶ ὅτι ἐξ οὐκ ὄντων ἐγένετο, ἢ ἐξ ἑτέρας ὑποστάσεως ἢ οὐσίας φάσκοντας εἶναι τρεπτὸν ἢ ἀλλοιωτὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, τούτους ἀναθεματίζει ἡ ἁγία καὶ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία ἀπὸ τῆς ἁγίας ταύτης πίστεως

1. *Marcianus*, 498. C'est un ms. sur papier, de format in-12, d'écriture très serrée, très rapide et pleine de ligatures. — Pour le contenu du ms., voir le catalogue de Zanetti.

2. Le texte copte n'a pas été traduit par M. Revillout ; mais j'en ai eu une version latine, faite jadis pour M. Duchesne, et qu'il a bien voulu mettre à ma disposition.

---

1. ὠφήλιμος *ms.* — 2. ὡρατῶν καὶ ἀωράτων *ms.* — 3. μονογενὴ *ms.* — 4. ἐγένηθεν *ms.* — 5. ὅτι *ms.*

τῆϲ ἐν Νικαίᾳ ἐκτεθείϲηϲ[1] * * <καὶ ὑπὸ> τῶν ἐν αὐτῇ ὁμολογηϲάντων ἐπιϲκόπων ἀριθμὸν τιη' μᾶλλον οἰκουμενικῆϲ ϲυνόδου οὔϲηϲ.

[II] Ἐπακολούθωϲ τῇ προϲτεταγμένῃ πίϲτει ἀναθεματίζομεν[2] τὴν τοῦ Σαβελλίου πίϲτιν τὴν λέγουϲαν τὸν αὐτὸν εἶναι πατέρα καὶ υἱὸν καὶ ἅγιον πνεῦμα, ὡϲ ἓν πρόϲωπον τρία δὲ ὀνόματα. ταῦτα γὰρ ἀλλότρια τῆϲ πίϲτεωϲ τυγχάνει. πατέρα γὰρ οἴδαμεν[3] πατέρα, υἱὸν υἱὸν, πνεῦμα ἅγιον τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, μίαν βαϲιλείαν, μίαν οὐϲίαν, μίαν θεότητα. ἔτι ἀναθεματίζομεν[4] τὴν Φωτίνου πίϲτιν, τὴν λέγουϲαν ἀπὸ Μαρίαϲ ἀληθινῶϲ[5] εἶναι τὸν υἱὸν, μὴ εἶναι δὲ αὐτὸν πρὸ ταύτηϲ[6], ἀλλὰ προοριϲτικῶϲ λέγεϲθαι ἐν ταῖϲ γραφαῖϲ, ἀπὸ δὲ Μαρίαϲ εἶναι ἄνθρωπον μόνον κατὰ[7] τὴν θεότητα. ταῦτα δὲ ἀλλότρια τῆϲ πίϲτεωϲ, ὁ γὰρ υἱὸϲ ϲὺν πατρὶ γεννηθεὶϲ ὑπῆρχε, καὶ ἐν πατρὶ ἦν καθὼϲ γέγραπται. οὐκ ἦν γάρ ποτε ὅτε οὐκ ἦν ὁ υἱὸϲ, ἀλλ' ἀεὶ πατὴρ ἔχων υἱόν. ἀδύνατον γὰρ πατέρα ἄνευ υἱοῦ ὄντα ποτὲ ὕϲτερον πατέρα καλεῖϲθαι κατὰ τροπήν. ἀλλ' εἰ πατὴρ ἀεὶ, υἱὸϲ, ὡϲ προείπομεν[8], ϲὺν πατρὶ ἦν. καὶ ταῦτα μὲν περὶ πατρὸϲ καὶ υἱοῦ, περὶ δὲ τοῦ ἁγίου πνεύματοϲ οὕτωϲ πιϲτεύομεν. πνεῦμα θεῖον, πνεῦμα ἅγιον, πνεῦμα τέλειον, παράκλητον, ἄκτιϲτον, λαλῆϲαν ἐν νόμῳ καὶ προφήταιϲ καὶ ἀποϲτόλοιϲ, καὶ καταβὰν ἐπὶ τὸν Ἰορδάνην. περὶ δὲ τῆϲ ἐκ παρθένου ϲαρκώϲεωϲ τοῦ υἱοῦ οὕτωϲ πιϲτεύομεν, ὅτι ἀνέλαβεν ἄνθρωπον τέλειον ἐκ τῆϲ θεοτόκου Μαρίαϲ διὰ πνεύματοϲ ἁγίου οὐκ ἀπὸ ϲπέρματοϲ ἀνδρὸϲ, ϲῶμα δὲ καὶ ψυχὴν ἀληθινῶϲ καὶ οὐ δοκήϲει (οὗτοϲ γὰρ ἦλθεν τελειῶϲαι τὸν ἄνθρωπον)· καὶ ὅτι ἔπαθεν, καὶ ὅτι ἐτάφη καὶ ἐγήγερται[9] τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, καὶ ὅτι εἰϲ τοὺϲ οὐρανοὺϲ ἀνελήφθη[10] καὶ ἐκάθιϲεν ἐκ δεξιῶν τοῦ πατρὸϲ ἀποθεώϲαϲ[11] τὸν ἄνθρωπον, ἐρχόμενοϲ κρῖναι ζῶνταϲ καὶ νεκροὺϲ κατὰ τῶν θεοθὲν τὸ πρόλημμα[12]. εἰ δέ που προοριϲτικῶϲ αἱ θεῖαι γραφαὶ λέγουϲιν αὐτὸν ὥϲπερ κτίϲμα, τοῦτο[13] κατὰ ϲαρκὰ πληροῦϲθαι καταλαμβάνομεν[14]. ἔτι ἀναθεματίζομεν[15] τοὺϲ μὴ ὁμολογοῦνταϲ ἀνάϲταϲιν ϲαρκόϲ. καὶ πάϲαϲ αἱρέϲειϲ τὰϲ παρὰ[16] ταύτην τὴν πίϲτιν ἀναθεματίζομεν, ἔτι δὲ[17] καὶ τὴν ἄθεον πίϲτιν[18] Ἀρειανῶν ἐν τῷ πιϲτεύειν ἡμᾶϲ καὶ λέγειν γεννηθέντα οὐ ποιηθέντα (αὐτοὶ δὲ λέγουϲιν κτίϲμα) τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ. πρὸϲ δὲ τὸ ἀναπληρῶϲαι πάντα τῆϲ πίϲτεωϲ μέρη, ὁμολογοῦμεν καὶ λέγομεν[19] ὅτι πιϲτεύομεν εἰϲ ἓν[20] βάπτιϲμα, εἰϲ ἀνάϲταϲιν ϲαρκὸϲ, εἰϲ βαϲιλείαν οὐρανῶν, εἰϲ κρίϲιν αἰώνιον. τὸν θεὸν ὁμολογοῦ-

1. ἐκτεθήϲειϲ *ms.*, *additque verba aliquot lectu difficillima et obscura valde, quæ ita descripsi :* πρὸϲ φωτιϲμὸν [προϲεφωτιϲαιον *ms.*] τῶν πιϲτῶν ὥϲτε [??] γνῶναι πάνταϲ [τὶϲ *ms.*] καὶ τὰ ἑκάϲτηϲ αἱρέϲεωϲ. *Versio coptica hæc tenet :* « fides... quam posuerunt patres sancti ut omnis qui credit sit confirmatus in ea. » — 2. ἀναθεματίζωμεν *ms.* — 3. οἴδαμεν *sic.* — 4. *ut supra.* — 5. ἀληθινῶϲ *dub.* — 6. τούτηϲ *ms.* — 7. κατὰ *dub.* — 8. προείπωμεν *ms.* — 9. ἐγείγερται *ms.* — 10. ἀνελείφθη *ms.* — 11. ἀποθεώϲαϲθαι *ms.* — 12. προλήμματοϲ *ms.* — 13. το *ms.* — 14. καταλαμβάνωμεν *ms.* — 15. *ut supra.* 16. παρὰ ?? — 17. εἰ δὲ *ms.* — 18. ἡ ἄθεοϲ πίϲτιϲ *ms.* — 19. λέγωμεν *ms.* — 20. ἕνα *ms.*

μεν πατέρα καὶ υἱὸν καὶ ἅγιον πνεῦμα, πατέρα ἀκατάληπτον, υἱὸν ἀκατάληπτον[1]. * * * πνεῦμα γὰρ ὁ θεὸϲ θελήματι αὐτοῦ καὶ οὐ δοκήϲει[2] *, ὀφθὲν καὶ λαλῆϲαν προφήταιϲ καὶ δικαίοιϲ, τῷ Ἀδάμ, τῷ Νῶε, τῷ Μωϋϲεῖ, τῷ Ἰηϲοῦ, Σαμουὴλ καὶ Δαυίδ, Ἡϲαΐᾳ τε καὶ Ἠλίᾳ, καὶ λοιποῖϲ ἅπαϲι προφήταιϲ, αὐτὸ θεὸν ὂν παλαίαϲ καὶ καινῆϲ <διαθήκηϲ>. ὅϲα δὲ ἡ γραφὴ λέγει « οἱ ὀφθαλμοὶ κυρίου » ἢ « ὦτα κυρίου », ὅϲα τοιαῦτα λέγει ἡ γραφὴ περὶ θεοῦ ἀληθινὰ εἶναι οὕτωϲ [δὲ] πιϲτεύομεν <κατὰ> τὸ ἀκατάληπτον καὶ ἀπερινόητον [ὀφθαλμοὺϲ καὶ ὦτα] θεοῦ. πάντα δὲ ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα εἶναι θεοῦ πιϲτεύομεν ὡϲ νοῦ καὶ λόγου καὶ πνεύματοϲ μετέχοντα.

[III]. Ἐϲτὶ δὲ <τοιοῦτοϲ> ὁ βίοϲ τῆϲ [αὐτῆϲ] καθολικῆϲ ἐκκληϲίαϲ καὶ μάλιϲτα[3] <τῶν> μοναζόντων. * * * λέγουϲιν οὕτωϲ ὅτι χάριτι ἔϲμεν ϲεϲωϲμένοι. ἀλλ' ἡ χάριϲ βούλεται[4] αὐθαιρέτουϲ εἶναι τοὺϲ ἑαυτῆϲ παῖδαϲ καὶ ϲοφίαϲ υἱοὺϲ, καὶ, <διὰ> πάϲηϲ πράξεωϲ ἀγαθῆϲ δοκιμάϲανταϲ, τὸ καλὸν τοῦτο ζηλοῦν, καὶ οὕτωϲ πράττειν, <ὥϲτε> τῆϲ ὀρθῆϲ [ταύτηϲ] πίϲτεωϲ ἀξίουϲ ἑαυτοὺϲ εὐτρεπίζειν προδήλωϲ, καὶ ταῦτα φυλάττειν, μετὰ τὸ ἀγαπῆϲαι κύριον τὸν θεὸν ἡμῶν ἐξ ὅληϲ <τῆϲ> ψυχῆϲ καὶ ἐξ ὅληϲ τῆϲ καρδίαϲ, καὶ τὸν πληϲίον ὡϲ ἑαυτούϲ· οὐ φονεύϲομεν[5], οὐ πορνεύϲομεν, οὐ παιδοφθορήϲομεν, οὐ φαρμακεύϲομεν, οὐ κλέψομεν, οὐ ψευδομαρτυρήϲομεν, οὐ διχοϲτατήϲομεν, ἀπεχόμεθα πνικτοῦ καὶ αἵματοϲ. ὅρα, ἄνθρωπε, μή τίϲ ϲε ἀποϲτήϲει ἐκ τῆϲ πίϲτεωϲ ταύτηϲ, ἐπεὶ παρεκτὸϲ θεοῦ εἴηϲ[6]. καὶ ταῦτα μέν εἰϲι τὰ προφανῆ ἁμαρτήματα, αἱ δὲ ὡϲ ἐλάχιϲτοι φαινόμεναι ἐντολαί, ὧν καὶ αὐτῶν λόγον ἀποδώϲομεν. τοὺϲ δὲ μονάζονταϲ ἀνακεχωριϲμένουϲ εἶναι γυναικῶν, καὶ μήτε εἰϲ ὁμιλίαν αὐτῶν ἔρχεϲθαι δυνατὸν[7] μήτε ὁρᾶν αὐτὰϲ φιλοτιμεῖϲθαι, ἵνα μή τιϲ ζημία γίνηται ἐὰν μοιχεύῃ[8] ἡ καρδία.

[IV]. Φυλάττεϲθαι δεῖ μὴ εἶναι δίγλωϲϲον, μὴ δίγνωμον, μὴ ψεύϲτην, μὴ ἀείλαλον, μὴ ἀκαιροπεριπατήτην, μὴ ῥέμβον, μὴ ἀναιϲχυντὴν, μὴ ἀναίϲθητον, μὴ αὐθάδη, μήτε ϲαπρὸν λόγον φέροντα, μήτε ὀρκοῦντα[9] παράπαν ὅλωϲ, ἀλλὰ τὸ ναὶ ναί, καὶ τὸ οὒ οὔ. καὶ ἐάν που ἦϲ ἐν ὁμιλίᾳ, λέγειν γίνωϲκε· ἀλήθειαν λέγω καὶ οὐ ψεύδομαι. τὸ δὲ ϲεβάϲμιον ὄνομα ἐπὶ ὅρκον μὴ λάμβανε, μήτε

1. *Copt. vers. hæc præbet* : «... filium incomprehensibilem et Spiritum sanctum incomprehensibilem : et ille est invisibilis : Spiritus enim Dei est in veritate, non in phantasia : apparuit, locutus est... » — 2. εὐδοκήϲει *ms.* — 3. *Locus plane corruptus videtur ; Copt. sic :* « De vita filiorum ecclesiæ catholicæ maximeque anachoretarum, id est filiorum sapientiæ : dicunt de seipsis quod ambulant hoc modo per gratiam servati : sed gratia... » *Inde textum græcum restitu « in fide nil hæsitans. » Quærant alii quid sibi velit scriba venetus* : καὶ μάλιϲτα ἐπιϲκόπων καὶ κληρικῶν καὶ μοναζόντων καὶ λοιπῶν χριστιανῶν καὶ ἕωϲ τοῖϲ υἱοῖϲ ἀνθρώπων ἐντέλλοντα πρῶτον αὐτοῖϲ οὕτωϲ λέγοντεϲ καὶ λέγοντεϲ οὕτωϲ ὅτι χάριτι.. κτλ. — 4. βούληται *ms.* — 5. φονεύϲωμεν *ms. et ita subinde...* ωμεν. — 6. εἴηϲ? — 7. οὐ δυνατόν *ms.* — 8. μοιχεύει *ms.* — 9. ὄρκοντα *ms.*

ἕτερόν τινα ὅρκον, καθὼϲ εἶπε τὸ εὐαγγέλιον. ταῦτα γὰρ τὰ ϲφάλματα οὐ προϲήκει οὐδὲ ἁρμόζει, ἀλλὰ καὶ ἀπὸ ἐκκληϲίαϲ ἐκβαλεῖ[1] τὸν μὴ παραφυλαττόμενον αὐτὰ[2], καὶ ἀποκτενεῖ.

[V]. Ἔτι δὲ μὴ γυμνοῦν ἑαυτὸν ἐνώπιόν τινοϲ, εἰ μὴ δι' ἀνάγκην, μήτε λούεϲθαι ἐν λούτρῳ ἢ διὰ πάθουϲ ἢ ἐν ἀνάγκῃ ὑδάτων. μὴ καλεῖν τινὰ ἀδελφὸν ῥαχὰν ἢ μῶρον. ἑορταῖϲ ἐθνικῶν μὴ ϲυγκοινωνεῖν. τὰ ϲάββατα μὴ φυλάττειν καθάπερ Ἰουδαῖοι. μὴ μαγεύειν. μὴ φαρμακεύειν, μηδὲ ἄλλῳ ταῦτα ϲυμπράττειν ἐπὶ νόϲῳ ἢ πάθει ἢ ἀλγήματι ἢ δήγματι. μὴ ἀπέρχεϲθαι πρὸϲ ἐπαοιδόν. μήτε φυλακτήρια [ταῦτα] ποιεῖν, μήτε ὑπὸ ἄλλων ϲοι ταῦτα γενέϲθαι.

[VI]. Τὸ ϲῶμα φυλάττειν ἀπὸ πάϲηϲ αἰϲχρότητοϲ καὶ ἀϲελγείαϲ. μὴ ἔχε γυναῖκα ϲυνείϲακτον, καθάπερ τινὲϲ ἀγαπητὰϲ ἐπέθεντο αὐταῖϲ ὀνόματα, τάχα <γὰρ> μιϲηταὶ ἐναντίον αὐτοῖϲ εὑρεθήϲονται. μὴ ἔχειν κατὰ ψυχήν τινοϲ, ἐπεὶ ἡ εὐχή ϲου οὐ προϲεύχεται τῷ κυρίῳ. μὴ προϲεύχου μετὰ αἱρετικῶν ἢ μετὰ ἐθνικῶν. μὴ παραβῆναι τὴν νηϲτείαν κυρίου, τουτέϲτι τετράδα καὶ παραϲκευήν, εἰ μή τινι νόϲῳ βεβαρήϲαι. χωρὶϲ τῶν ἡμερῶν τῆϲ πεντηκοϲτῆϲ, καὶ τῶν ἁγίων τοῦ Χριϲτοῦ γεννῶν, καὶ τῶν ἁγίων ἐπιφανίων, τῶν μεθεόρτων ἡμερῶν παρατηρημένωϲ φύλαϲϲε μὴ λύειν τὴν νηϲτείαν. εἰ δὲ ἀδελφὸϲ πρόϲ ϲε ἐκδημήϲει μεταδὸϲ αὐτῷ ἀγάπην, νηϲτείαν δὲ λέγω οὐ ταυτὴν τὴν τεταγμένην τετράδα καὶ παραϲκευὴν καὶ τεϲϲαρακοϲτήν, ἀλλὰ τὴν ἀπὸ ἰδίαϲ προαιρέϲεωϲ, τουτέϲτι δευτέραν καὶ τρίτην καὶ πεμπτήν. τὸ ϲάββατον τῆϲ τεϲϲαρακοϲτῆϲ μὴ νήϲτευε ὅλην τὴν ἡμέραν. ἄπρεπεϲ γάρ ἐϲτιν ἐὰν ὅλην τὴν ἡμέραν τοῦ ϲαββάτου νηϲτεύηϲ[3], ἔξεϲτι δὲ[4] ἕωϲ ὥραϲ ἕκτηϲ[5]. ἅπαξ[6] δὲ μὴ <νήϲτευε> ἐπὶ δυϲμαῖϲ <πλὴν> ἐν τῇ νηϲτείᾳ τοῦ ϲαββάτου τῆϲ μεγάληϲ ἑβδομάδοϲ. ἡ δὲ τῶν λοιπῶν ἡμερῶν ὥρα τῆϲ νηϲτείαϲ ἕωϲ ὥραϲ ἐννατῆϲ τεταγμένη ἔϲται. καὶ εἴ τι περιϲϲὸν ποιήϲειϲ, τοῦτο[7] περὶ τὴν ἑαυτοῦ προαίρεϲιν ὁρίζειϲ. [εἰ δὲ ὑπέρθεϲιν δύναϲαι ποιῆϲαι, πλείονα μιϲθὸν ἕξειϲ. νηϲτεύων δὲ καὶ ἀγωνιζόμενοϲ οὕτωϲ, βλέπε μὴ φυϲιωθῇϲ· ἡ γὰρ φυϲίωϲιϲ παγίϲ ἐϲτι τοῦ διαβόλου. δι' ἧϲ ἀπ' οὐρανοῦ πέπτωκεν ὅμοιοϲ τοῖϲ ἀνθρώποιϲ, καὶ δι' αὐτῆϲ <αὐτοὺϲ> καταβάλλει[8]. μή ποτε πλανήϲῃϲ[9] <νηϲτεύειν> ἐν κυριακῇ μήτε ἐν ταῖϲ τῶν ἑορτῶν

1. ἐκβάλη *ms.* — 2. τόδε *ms.* — 3. νηϲτεύειϲ *ms.* — 4. δὲ *conjeci*, γὰρ *ms.* — 5. « usque ad horam sextam vel septimam » *copt. vers.* — 6. *Ms.* : ἅπαξ (?) δὲ μὴ " ἐπὶ δυϲμῶν " ὁ ἥλιοϲ " ἐν τῇ νηϲτείᾳ τοῦ ϲαββάτου πλὴν τοῦ ἑνὸϲ ". *Copt.* : « tantummodo ne ieiunes donec sol coniungat sabbatum matutino dominicæ, nisi in magna hebdomade. » *Copt. secutus textum, ut potui, interpolavi.* — 7. τοῦ *ms.* — 8. *Ms.* : δι' αὐτῆϲ παιδεύων καταβάλλει. *Copt.* ; « insidiatus hominibus ut illos interficiat per illum » (*scilicet per superbiam*). *Quid græcus intendat in hoc* παιδεύων, *prorsus nescio.* — 9. *Locus iste culpa pessima laborat, sic enim se habet* : μή ποτε πλανέϲηϲ γονυπετεῖν ἐν κυριακῇ μήτε ἐν πεντῖκοϲτῇ (*sic*) εἴτε ἐν ταῖϲ τῶν ἑορτῶν ἡμεραῖϲ. *Copt.* : « Cave ne erres in ieiunando per totam diem dominicam : qui enim ita faciunt ab ecclesia sunt alieni. » *Quæ certe sapiunt !*

ἡμεραῖϲ, οὐ γάρ ἐϲτι θεϲμὸϲ ἐκκληϲίαϲ. καὶ μή τίϲ ϲε πλανήϲῃ, οἷα δή ποτε αἵρεϲιϲ ἡ μαρκιωνιϲτή[1], νηϲτεύειν τὸ ϲάββατον μονοειδῶϲ. τῶν ϲυνάξεων μὴ ἀμέλει. τῶν ἀχράντων μυϲτηρίων[2] ἄξιον ϲεαυτὸν[3] εὐτρέπιζε, μή ποτε κρίμα [ἑαυτῷ] λάβῃϲ[4]. μὴ ἀμέλει <νίπτειν> πόδαϲ ἀδελφῶν ἐρχομένων πρόϲ ϲε· ζητηθήϲεται γὰρ ἡ τοιαύτη ἐντολὴ παρὰ τῶν ὑπερηφανηϲάντων [αὐτήν], ὁ γὰρ [τούτων] κύριοϲ ἔνιψε πρῶτοϲ τοὺϲ πόδαϲ τῶν μαθητῶν, παραγγείλαϲ αὐτοῖϲ οὕτωϲ ποιεῖν.

[VII]. Μὴ γίνου φιλάργυροϲ ἢ αἰϲχροκερδήϲ, μὴ πολυχρήμων. μὴ θέλε κτᾶϲθαι ἀργύριον ἢ χρύϲιον εἰ μὴ μόνον ἐφοδίου χάριν, τροφῶν καὶ ἀμφίων. οἱ γὰρ τοῦ[5] μαμωνᾶ φίλοι καὶ δοῦλοι θεῷ ἀρέϲαι οὐ δύνανται. ὅλωϲ μὴ πραγματεύου. εἰ δὲ[6] χῶραι εἰϲί, μὴ ϲπεῖρε[7]· καὶ οἱ οἰκοῦντεϲ ἐὰν μὴ ἔχωϲι τέχνην ἀναγκάζονται πραγματεύεϲθαι, καὶ ἐὰν μὲν ὦϲι μοναχοὶ καὶ πραγματεύονται, κακῶϲ μὲν πλὴν ἐξ ἀνάγκηϲ. τόκουϲ μὴ λάμβανε. μὴ ἀγόραζε ἐλαττόνωϲ τῆϲ πολιτευομένηϲ τιμῆϲ. ἀγάπα πάντα ἄνθρωπον καὶ εἰρήνευε μετὰ πάντων χωρὶϲ αἱρετικῶν. ἔχων μεταδὸϲ τῷ μὴ ἔχοντι, μὴ ἔχων δὲ οὐκ ἐγκλειϲθήϲει. ἐὰν αἰτήϲῃ ϲέ τιϲ δανεήϲαϲθαι ἀπό ϲου, δὸϲ καὶ λάβε παρ' αὐτοῦ τὸ κεφάλαιον, καὶ μόνον ὅταν ἔχῃ. μὴ δολιεύου ἔναντι κυρίου. ἐὰν γὰρ[8] ἔχῃϲ γεννήματα ἢ ἀργύριον, καὶ ζητῇ τιϲ δανεήϲαϲθαι ἀπό ϲου, μὴ λάμβανε[9] τόκουϲ, <μήτε> πώλει[10] τιμιωτέρωϲ ἵνα ἀγοράϲῃϲ εὐώνωϲ[11]. δράϲϲεται γὰρ ὁ θεὸϲ τοὺϲ ϲοφοὺϲ ἐν τῇ πανουργίᾳ αὐτῶν. ϲκέψαι[12] γὰρ καὶ ὅρα[13] ὅτι ἀνθ' ἑνοϲ τόκου τρεῖϲ ἢ τέϲϲαραϲ λαμβάνειϲ[14].

[VIII]. Γίνου ταπεινὸϲ καὶ ἥϲυχοϲ, τρέμων διὰ παντὸϲ τὰ λόγια κυρίου. μὴ γίνου μάχιμοϲ. μὴ τύπτε ἄνθρωπον εἰ μὴ μόνον παιδίον ϲου[15] μικρὸν πρὸϲ παιδείαϲ καὶ [αὐτὸ] παρατετηρημένωϲ[16]. ϲκόπει μή πωϲ διά ϲου φόνοϲ γίνηται, πολλαὶ γάρ εἰϲιν αἱ ἀφορμαὶ τοῦ θανάτου. μὴ μυκτήριζε ἄνθρωπον, μηδὲ βδελυρεύου[17] τινὰ ἀπὸ ϲχήματοϲ, παρατετηρημένωϲ μὴ ἐϲθῆτι φαινομένῃ <ἐνδύου, ἀλλὰ> δικαίᾳ τουτέϲτι <οὐ ῥυπαρᾷ>[18]. ϲάκκον μὲν ἐὰν ἔχῃϲ ἵνα πενθῇϲ τὰϲ ἁμαρτίαϲ ϲου, ϲκόπει μὴ φάνῃ ϲου ὁ ϲάκκοϲ, ἀλλ' ἔϲτω κεκρυμμένοϲ. μὴ δόξαν

1. μαρκιωνιϲταί *ms.* — 2. μυϲτήρια *ms.* — 3. ἑαυτὸν *ms.* — 4. « ne in iudicium cadas. » *Copt.* — 5. τῷ *ms.* — 6. πολλαὶ δὲ *ms.* — 7. ϲπείρουϲαι *ms.* — 8. « Si nes sit tibi vel frumentum et cupiat aliquis mutuari a te cum usurâ, noli accipere usuram, noli accipere ultra pretium. Noli insuper requirere pretium modicum ut magnum accipias... » *Copt.* — 9. καὶ διὰ τὸ μὴ λαμβάνειν ϲε τόκουϲ *ms.* — 10. πωλεῖϲ *ms.* — 11. τοῦτο καὶ ὀλιγοτίμωϲ?? *ms. add.* — 12. ϲκαίψε *ms.* — 13. ὥρα *ms.* — 14. εὑρίϲκειϲ λαμβάνων *ms.* — 15. *Copt.* : « ne percutias hominem nisi venerit ad te discendi causa... » — 16. παρατηρημένοϲ *ms.* — 17. βδελυϲίου *ms.* — 18. *Ms.* : μὴ αἰϲθήτῃ φαινομένῃ δικαίᾳ τουτέϲτι ῥυπαρὸϲ πρὸϲ εὐχόμενοϲ. *Copt.* : « Attende qualia tu feras vestimenta : ne feras vestimenta superba neque mollia, da tibi vestimenta sancta, id est quæ non habeant immunditiam. »

παρ' ἀνθρώπων λάμβανε[1] ὅτι <ϲάκκον ἔχειϲ>[2]. τρίχαϲ μὴ τρέφε, ἐξέκοψε γὰρ τὸ τοιοῦτον ϲχῆμα ὁ ἀπόϲτολοϲ. μὴ ξύρα τὸ γένειον. μὴ περίκουροϲ, <μήτε> χρωννύμενοϲ <ἴϲθι>[3].

[IX]. Εἰ δύναϲαι καὶ ἑβδομάδα ὑπερθῆναι νηϲτείαιϲ, μηδένι δείκνυ. κρεῶν ἀπέχου, οὐχ ὡϲ βδελυϲϲόμενοϲ, ἀλλ' ἀποκόπτων τὸ ϲῶμα τῆϲ τροφῆϲ καὶ ἀναγκαίων, ἑαυτὸν ἡγούμενοϲ[4] <ἀνάξιον> καί, ἀντὶ τῶν ἐπιγείων, τῶν οὐρανίων ὀρεγόμενοϲ. πᾶϲ γὰρ μετριάζων ἐν δαψιλείᾳ τροφῶν, βοηθεῖ ἑαυτῷ τὸ ϲῶμα πρὸϲ ἐγκράτειαν. οἴνου ὅλωϲ μὴ λάμβανε εἰ μὴ μόνον γεύϲαϲθαι καὶ εὐλογεῖν τὸν κτίϲαντα. ἐὰν δὲ καὶ ϲύ, ὥϲπερ ὁ Τιμόθεοϲ ὁ τίμιοϲ, διὰ πολλὴν ἐγκράτειαν νόϲῳ περιπέϲῃϲ, ὀλίγῳ οἴνῳ χρῶ. τὸ γὰρ ὀλίγον φάρμακόν ἐϲτιν ἰάϲεωϲ, πολὺ δὲ αὐτῷ χρώμενοϲ ἀμφοτέραιϲ ἀϲθενείαιϲ αὐτὸν ἐμβάλλειϲ[5]. πίνε[6] δὲ ὡϲ ποτήριον ἢ δύο, περιϲϲὸν δὲ μή. εἰ δυνατόν ϲοι ἀνυπόλυτον ὁδεύειν, γενναίωϲ ποιήϲειϲ. εἰ δὲ ἀνάγκη ἐϲτὶ πάντωϲ ὑποδήϲαϲθαι[7], ψιλά ἔϲονταί ϲοι τὰ ὑποδήματα[8]. καὶ μὴ θέλε κατακεκοϲμημένοιϲ ὑποδήμαϲιν [ἢ μοιχήμαϲι] περιδεῖϲθαι[9]. καὶ ἐὰν περιϲϲότερον κρεῶν καὶ οἴνου ἔχῃϲ πολυπληθείαν[10] [καὶ] ἀπέλθῃϲ <ὡϲ> ἐπίξενοϲ[11], μὴ θελήϲαϲ ἑαυτὸν κομπάζειν. ἀλλ' ἴϲοϲ γένου τοῖϲ ἀδελφοῖϲ ϲου [ἐν] λαχάνοιϲ χρώμενοϲ καὶ ἑψήμαϲιν. εἰ δὲ ἀνάγκη ἐϲτὶ γάρον ἐϲθίειν καὶ ἰχθύαϲ[12] μεταλαβεῖν, ἐὰν θέλῃϲ, ἔϲθιε τοῦτο καὶ μόνον[13]. ἐὰν ἀρρωϲτήϲῃϲ καὶ λάβῃϲ ᾠόν, οὐκ ἔϲτιν ἁμαρτία. ἐὰν δὲ καὶ ἡττήθῃϲ ἐν τῇ νόϲῳ καὶ φάγῃϲ ἀπὸ πετεινοῦ ἢ κρέατοϲ[14], ἥττημα ἔν ϲοί ἐϲτιν, μὴ λογίζου δὲ αὐτὸ <τοῦτο> ἁμαρτίαν. λυπήθητι δὲ ὅτι ἀνεκόπηϲ τῆϲ πολιτείαϲ ϲου καὶ ὑπεχαλάϲθηϲ τοῦ ϲτερεοῦ λογιϲμοῦ. ἐὰν[15] δὲ ἐπὶ τῇ νόϲῳ ἀναγκάϲθῃϲ καὶ λουτρῷ χρήϲαϲθαι, ἕωϲ ἅπαξ ἢ δύο. ὑγιαίνων δὲ οὐ χρείαν ἔχειϲ. ϲὺ δὲ ὁ μονάζων καὶ ὁ ἱερεὺϲ χαμευνεῖν θέλε ἐὰν ᾖϲ ὑγιήϲ.

[X]. Πάντων δὲ τέχνην γίνωϲκε, ἢ ἐν ἀγρῷ ἐργάζου ἵνα μὴ ἀργὸϲ ἐϲθίῃϲ τὸν ἄρτον. μᾶλλον δὲ ἐκ τῶν χειρῶν ϲου ἔχε εἰϲ τὸ μεταδιδόναι ἀδελφοῖϲ καὶ ξένοιϲ καὶ χήραιϲ καὶ ὀρφανοῖϲ. καὶ εἰ μὲν μετὰ ξένων οἰκεῖϲ καὶ ἔχειϲ πατρικὸν χώριον εἴτε γεωργίαν, δικαίουϲ ϲυνάγων καρποὺϲ καὶ μὴ ἔχων ἀδικίαϲ, πρῶτον μὲν τοῖϲ ἱερεῦϲι τὰϲ ἀπαρχὰϲ πρόϲφερε, ἔπειτα χήραϲ ἀνάπαυε καὶ ὀρφανοὺϲ καὶ λοιποὺϲ ἀδελφούϲ, ἀπὸ πάντων[16] δικαίων πόνων, μὴ ἀπὸ τόκων ἢ πλεονεξίαϲ πραγμάτων. εἰ δὲ ἐν μονῇ καθίζειϲ, μὴ ὕβριζε τὴν ἄϲκηϲιν τῆϲ μονῆϲ. ἐὰν χώριον κτίζῃϲ[17] καθιζόμενοϲ ἐν μοναϲτηρίῳ, ἀναχωρῶν οὐκ ἀνεχό-

1. λήψει *ms.* — 2. « quia pelliceam vestem habes. » *Copt.* — 3. *Copt.* : « ne mentum radas : ne transfigureris » ; *ms.* : μὴ περικούροιϲ χρόμενοϲ. — 4. *Copt.* : « te ipsum reputans indignum cibis huius mundi. » — 5. ἐμβάλειϲ *ms.* — 6. ει *ms.* — 7. ὑποδέϲαϲθαι *ms.* — 8. ὑποδύματα *ms.* — 9. περιδέδεϲθαι *ms.* — 10. πολιτείαν *ms.* — 11. *Copt.* : « abi ut peregrinus. » ἐπιξένηϲ, *ms.* — 12. ἰχθοίαϲ *ms.* — 13. ἕωϲ τούτῳ καὶ μόνω *ms.*; *Copt.* : « fac illud solum. » — 14. κρέα *ms.* — 15. εἰ *ms.* — 16. παϲῶν *ms.* — 17. κτίζῃ *ms.*

ρηϲαϲ, ἀλλ' ἐμπαίζειϲ[1] καὶ <θέλειϲ> ἐμπαίζεϲθαι[2]. καθήμενοϲ δὲ ἐν μοναϲτηρίῳ μὴ θέλε ἀργὸϲ εἶναι καὶ ὑπὸ ἄλλων τρέφεϲθαι, ἀλλὰ δέον ϲε τέχνην εἰδέναι ἢ ἐργατεύεϲθαι ἵνα τὴν ἐφημέριον ἔχηϲ τροφήν. νεωτέρουϲ ἐὰν ἔχηϲ περὶ ϲεαυτὸν, πρῶτον μὲν ταπεινοφρόνει, καὶ μὴ θέλε εἶναι διδάϲκαλοϲ. ἐὰν ἴδηϲ ψυχὰϲ ϲωζομέναϲ διά ϲου, τελειῶϲαι βουλόμενοϲ τῶν πέντε ταλάντων ὧν εἴληφαϲ τὰ διπλάϲια, μερίμναϲ[3] <ἔχε> τῶν περί ϲε ψυχῶν [καὶ ἐπίνηφε[*] τοὺϲ νεωτέρουϲ][4]. ἰδιάζειν δὲ <δίδαϲκε> ἕκαϲτον αὐτῶν ἔν τε τῇ ὁμιλίᾳ καὶ ἐν τῇ ϲυναναϲτροφῇ, χωρὶϲ τῆϲ τραπέζηϲ [μόνηϲ] καὶ τῆϲ ψαλμοδίαϲ[5]· ἐν δὲ τῷ ὑμνεῖν ἕκαϲτον ἴδια περιβάλλεϲθαι· καὶ ἕκαϲτον ἔχειν ϲτιχάριον ἤτοι κεκρυμμένον ϲάκκον, ἵνα ὅπου ἂν ᾖ <προϲευχὴ> νυκτὸϲ ἕτοιμοϲ εὑρέθῃ[6]. ϲπούδαζε ἀγρυπνεῖν ἐν ψαλμοῖϲ καὶ εὐχαῖϲ καὶ ὕμνοιϲ ϲυμμέτρωϲ, καὶ ἐν ἡμέρᾳ μὲν εὔχεϲθαι πυκνῶϲ[7], καὶ ἐν νυκτὶ ὁμοίωϲ. μὴ χρονίζειν δὲ ἐν τῇ προϲευχῇ καὶ βαττολογεῖν, ϲυμμέτρωϲ δὲ ψάλλειν ἵνα μὴ περικακῶϲιν αἱ ψυχαί. θέλετε δὲ τοὺϲ πόδαϲ ϲιωπιϲτικῶϲ[8] προβαδίζειν. εἰϲ καπήλιον ὅλωϲ μὴ εἰϲελθεῖν· ἀλλ' ἐὰν ἀνάγκη γένηταί ϲοι ἐπὶ ξένηϲ γινομένῳ καὶ χρεία [καὶ εἰ οὐκ ἔχειϲ] ἐδέϲματοϲ ἢ πότου, ἀποϲτείλαϲ ἀγόραϲον, καὶ ἐν ἐκκληϲίᾳ φάγε, καὶ πίνε ἐν τόπῳ αὐτῆϲ ἀνακεχωριϲμένῳ ἢ οἰκίᾳ. ἐὰν δὲ μὴ ᾖ ἐκεῖ ἐκκληϲία ἐν τῷ τόπῳ ἢ οἰκία ὀρθοδόξων, καὶ ἀνάγκη γένηται, καὶ ἔλθηϲ ἐν πανδοχείῳ, θέλε <καθίζειν>[9] ὅπου οὐκ εἰϲὶ γυναῖκεϲ οὔτε καπήλιον, καὶ τοῦτο μετὰ λύπηϲ. μετὰ τῶν εἰϲ θέατρον, ἢ ἱππικόν[10], ἢ εἰϲ κυνήγιον εὑριϲκομένων, εἴπερ[11] ϲοί ἐϲτι δύναμιϲ, μήτε εὐξῃ. εἰ δὲ ἀνάγκη γένηται καὶ ϲυγχωρήθῃ αὐτοῖϲ ὑπὸ τῶν μειζόνων, οἱ ϲυγχωρήϲαντεϲ αὐτοῖϲ ὄψονται· ϲὺ δὲ τούτων παραφυλάττου.

[XI]. Καὶ αὗται μὲν αἱ ἐντολαὶ ἁρμόζουϲι μοναχοῖϲ, καὶ ἐγκρατευομένοιϲ, [καὶ πᾶϲι χριϲτιανοῖϲ ἀνθρώποιϲ, καὶ χήραιϲ καὶ τοῖϲ ἐν ϲεμνῷ γάμῳ πολιτευομένοιϲ][12]. εἰ δέ τιϲ ἱερεὺϲ ἢ τῶν λοιπῶν κληρικῶν θελήϲει ἀκριβῶϲ φυλάττειν τὴν ἱερωϲύνην, μετὰ τούτων τῶν ἐντολῶν, <αὐτὸν δεῖ> εἶναι νηφαλέον, ϲπουδαῖον, ἀνεξίκακον, χρηϲτὸν, φιλόϲτοργον, φιλόρφανον, φιλόπτωχον, φιλόξενον, φιλάγαθον, εἰρηναῖον, ϲτερὸν τῇ πίϲτει καὶ λόγῳ καὶ γνώϲει, ἀπεχόμενον ἀπὸ αϲεμνῶν γυναικῶν πρωτοτύπωϲ, ϲπουδάζειν τῇ ἐκκληϲίᾳ, καὶ μὴ ἀμελεῖν τοῦ ποιμνίου, μὴ βδελυϲϲόμενόν τινα, μὴ πλήκτην. κατὰ τὸν τοῦ ἀποϲτόλου λόγον, μὴ προϲωπολήπτην τοῦ ἐλέγξαι ἐν παραπτώματι μικροὺϲ τε καὶ μεγάλουϲ, ἰδίουϲ τε καὶ ἀλλοτρίουϲ. μὴ ἐᾶν ψωρὰ πρόβατα ἐν τῇ ποίμνῃ, ἀλλὰ

1. ἐμπαίζει *ms.* — 2. *ms.* ἐμπαίζειϲ καὶ ἐμπαίζεϲθαι. *Copt.* : « sed illudis et facis alios illudere tibi. » — 3. μερίμνα *ms.* — 4. ἐπίνηφε τοὺϲ νεωτέρουϲ *ita ms.*; *in copt. prætermittitur hæc sententia.* — 5. *Copt.* : « doce alios ut sint studiosi seorsum, etiam circa mensam et conventum psalmorum. » — 6. εὑρέθηϲ *ms.* — 7. ποικνῶϲ *ms.* — 8. *sic ms.* — 9. θέλειν *ms.* — 10. ἱππικῶν *ms.* — 11. εἴπειπερ *ms.* — 12. *Copt.* : « hæc sunt mandata filiis ecclesiæ qui sunt monachi et continentes : et etiam christianis qui in matrimonio sunt puro. »

καθαρίζειν αὐτὰ ἀπὸ πάσης ἁμαρτίας διὰ τῆς μετανοίας, καὶ πάλιν συναγελάζειν αὐτὰ ἐν τῇ μάνδρᾳ, τουτέστιν ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ. εἰδέναι δὲ ἕκαστον πῶς δεῖ ποιμαίνειν, τί δὲ ταῖς χήραις παραγγέλλειν, τοῖς λαϊκοῖς, τοῖς κατηχουμένοις, τοῖς μονάζουσι, τί τοῖς ἐν σεμνῷ γάμῳ, καὶ ταῦτο οὐχ ὡς ἐν διαφόρῳ νόμῳ[1], ἀλλ' εἷς μὲν νόμος ἔσται πᾶσι. γυναιξὶ δὲ παραγγέλλεσθαι ἐν ἐκκλησίᾳ ὅλως μὴ λαλεῖν, μήτε ἐν[2] λόγῳ, μήτε ἐν ψιθυρισμῷ· μήτε συμψάλλειν [μήτε συνυπακούειν εἰ μὴ μόνον] < ἀλλὰ > σιγᾶν καὶ εὔχεσθαι θεοῦ[3] δι' ἐντεύξεως καὶ σεμνῆς πολιτείας. μὴ ἔχειν αὐτὰς λαμπρὸν ἔσθητα, ἢ κόσμια, μηδὲ τὰ πρόσωπα αὐτῶν φαίνεσθαι μήτε ἐν ἀγορᾷ, μήτε ἐν ἐκκλησίᾳ· χεῖρας ἀνδρῶν μὴ καταφιλεῖν, εἰ μὴ εἰσι [γραῦς] ἢ γέροντες ἢ πρέσβυται [καὶ] πιστότατοι[4]. καὶ αὗται μὲν εἰσιν αἱ σωτήριοι διδασκαλίαι τῶν ἁγίων τιη' πατέρων, ὁδηγοῦσαι ἡμᾶς εἰς τὴν αἰώνιον ζωὴν τοῦ θεοῦ, ᾧ ἡ δόξα καὶ τὸ κράτος εἰς τοὺς αἰῶνας αἰώνων. ἀμήν.

P. Batiffol.

1. *Copt.* : « Non vero secundum legem variam, sed omnibus communem. » — 2. κἂν *ms.* — 3. *Copt.* : «... nec in cantu, sed taceant et Deum precentur in corde et in habitu puro. » — 4. *Copt. plura addit, quæ reperire est apud v. cl. Revillout Illud vero in mente habeas precor : <unci> coniecturas meas vindicant, codicis autem glossemata [parenthesis] notat, et stella * defectus.*

OBSERVATIONS

SUR

LES MONNAIES A LÉGENDES EN PEHLVI
ET PEHLVI-ARABE

(*Suite*[1])

LIII. Les Indo-Scythes ou grands Yue-tchi disparaissent au commencement du v[e] siècle devant l'invasion des Djeou-Djen (*Jouan-Jouan* ou *Jou-Jou* des historiens; de la race des Sian-pi[2]). Ki-to-lo, le dernier de leurs rois, se réfugia à Peshâver où son fils, le *Katour* des historiens arabes et persans, fonda une nouvelle dynastie. Les Jouan-Jouan sont à leur tour chassés par l'invasion des Hoa qui venaient du nord de la grande muraille de la Chine sous la conduite de Ye-ta-i-lito, d'où le nom de Ye-tha, Ephtalites, Heithal, etc., sous lequel sont connus ces derniers envahisseurs[3]. Vers le milieu du v[e] siècle (en 420 d'après Cosmas, vers 450 d'après les auteurs chinois), les Huns blancs Ephtalites occupent tout le pays au nord du Khorâssân, jusqu'à la mer d'Aral, ainsi qu'une partie de l'Arachosie, la Bactriane et le nord de l'Inde. Un de leurs rois Yu-tchin, le Khush Navâz des historiens persans, est vainqueur de Peroz en 470. (Voir le récit de cette guerre dans Tabari, édition Noeldeke, p. 123 à 132.)

1. Voyez la Revue des mois de septembre, octobre 1884, mars-avril, juin, juillet-août 1885.
2. V. Lebeau et Saint-Martin, *Histoire du Bas Empire*, t. IX, p. 358 et les auteurs cités; Stanislas Julien, les *Tou kiou* dans *Journ. Asiatiq.*, avril 1864.
3. On a longtemps confondu (Vivien Saint-Martin, les *Huns blancs*, 1850; Reinaud, l'*Empire Romain et l'Asie*, 1863, p. 294; Girard de Rialle, l'*Asie centrale*, 1875, p. 36, etc.) les Yue-tchi et les Ye-tha, mais il est établi aujourd'hui que ces deux peuples sont absolument distincts tant par l'époque à laquelle ils ont apparu dans l'histoire, que par leurs mœurs et leur civilisation. V. notamment Specht, mém. cité p. 319 et 335. Le P. Gaubil (*Hist. des Thang*, apud. Brucker, *Rev. des Quest. Histor.*, 1885, p. 525) aurait entrevu, dès 1740, la distinction entre les Ye-tha et les Yue-tchi.

Au contraire des Yué-tchi, les Ephtalites sont des nomades qui n'ont laissé aucun monument, ni inscriptions, ni monnaies; l'écriture leur était même inconnue et ils pratiquaient des entailles sur des morceaux de bois pour faire leurs contrats [1].

Tel est le témoignage des auteurs chinois. Leur puissance commence à décroître au commencement du VI[e] siècle et leur empire finit par tomber sous les coups des Perses et des Turks [2]. En l'an 560 tout le nord de la Bactriane est occupé par les Turks qui deviennent les maîtres de toute cette partie de l'Asie antérieure jusqu'à l'Oxus et même au delà jusqu'à l'Altaï, s'il faut en croire les auteurs byzantins. Ils continuent la lutte avec les derniers Sassanides, et les historiens orientaux sont pleins du récit de ces expéditions. Leurs rois portaient le titre de *Khâkân* et les reines, celui de *Khâtùn*. En 569, leur chef Silzibul ou Dizabul (le Ti-teou-pou-li ou Ta-no-pou-li d'après Rémusat, Sha-po-li-o d'après Cunningham et autres) envoie à Constantinople le prince Maniach [3] pour former une alliance contre les Perses. Les ambassadeurs turks sont accompagnés à leur retour en Asie par Zémarque comte d'Orient qui se rendit jusqu'aux monts Altaï où siégeait le grand Khan et revint à Byzance par le lac Aral, le nord de la Caspienne, le Volga, la Colchide, la mer Noire

1. Specht, *op. l.*, p. 338. Les premiers Turks faisaient de même, à l'époque nomade (Stanislas Julien, p. 351.) Le voyageur chinois Hoeï Sing, qui visita l'Inde et les contrées occidentales (*Si yu*) en 518 de notre ère, dit que les Ephtalites n'ont pas de caractères d'écriture (traduction de Samuel Beal, Lond., 1869, p. 184.)

2. Sur la conquête du pays des Haitâl, Haiâtal, v. Tabari p. 159, Maçoudi, II, p. 195 et 203.

3. Voir le récit de l'entrevue entre Maniach et l'empereur Justin dans Lebeau, *op. l.*, t. X, p. 53 et sqq. Les auteurs byzantins Théophylacte Simocatta et surtout Menander, nous ont laissé des détails très curieux sur les rapports de l'empire grec avec les nations barbares qui l'entouraient, et notamment sur les Turks (les successeurs des anciens Saces dit Menander), le khakân Χαγὰν τῶν Τούρκων, les villes de la haute Asie : Taugas, Khoubdan, le pays des Moukri, le pays des Kirchis, le Mont Ecteg, ou Altaï, etc. C'est en 558, sous Justinien, qu'eut lieu la première ambassade des Turks à Constantinople; Théophane, qui nous fait connaître cet événement, nous apprend que le chef des Turks s'appelait Askel (Y-sie-ki-ko-lo de Deguignes) et qu'il prenait le titre de roi des Kermichions, nom que les Perses donnaient aussi aux Turks.

et Trébizonde. Quatre autres ambassadeurs furent envoyés par les Romains dans la haute-Asie; le cinquième, Valentin, un des gardes de l'empereur Tibère II, accompagné de plus de cent Turks pris parmi ceux qui étaient établis à Constantinople (ce qui prouve des relations suivies entre les deux peuples) se rendit en l'an 580 par le nord de la mer Caspienne dans le centre de l'Asie, près du roi Τούρξανθος, *Gan-lou* des Chinois, fils de Dizabul qui venait de mourir et vit en même temps un autre prince nommé Ἀρσίλας (en turc *Arslam*, nom bien connu) et le roi Ταρδου (*Ta Teou*)[1]. Enfin dix-huit ans plus tard, sous l'empereur Maurice (en 598), à la suite d'une guerre civile mentionnée par les auteurs chinois et par les historiens byzantins, une nouvelle ambassade des Turks arriva à Constantinople pour annoncer que la paix était rétablie dans la haute Asie[2].

LIV. Je n'insiste pas autrement sur tous ces faits, quoiqu'ils soient généralement peu connus; on en trouvera le récit très détaillé dans les auteurs grecs contemporains qui ont vu et connu les personnages et nous donnent des renseignements fort curieux sur les populations tartares. Ce que j'ai dit de ces relations de bonne intelligence et d'amitié qui subsistaient entre l'empire grec et les Turks, suffira pour montrer le degré relatif de civilisation et d'importance politique auquel était parvenue très rapidement la nation des Tou-kiou.

Nous ne possédons aucune monnaie des Turks de cette époque, ou du moins je crois que les monnaies à légendes scythiques dont je parlerai plus loin, ont été frappées par les petits Yue-tchi et non par les Turks. Nous savons cependant qu'ils avaient une écriture. Lors de l'ambassade de 569, Maniach remit à Justin II une lettre écrite en langue scythique (τὸ γράμμα τὸ σκυθικόν) dit Menander[3] que l'empereur se fit traduire par ses interprètes.

1. V. dans Lebeau, édition Saint-Martin, tome X, p. 169 à 180 le récit de cette entrevue et les discours échangés entre Valentin et le Khakan.
2. Lebeau, *op. l.*, p. 377.
3. Lebeau, tome IX, p. 397 et tome X, p. 54; Cunningham, *Arch. Survey*, tome II, (1871), p. 79.

Quels étaient ces caractères scythiques ou plutôt *sogdoïtes*, car ce terme est aussi employé par Menander?

Jusqu'ici on a enseigné que l'écriture actuelle de tous les peuples barbares (ouïgours, mongols, mandchous) était d'origine araméenne et pouvait remonter au milieu du VIIe siècle de J.-C., bien que le plus ancien spécimen de ce système d'écriture, connu par l'inscription de Singanfou, ne soit que de l'an 781. Mais depuis la découverte des monnaies anciennes de Bokhârâ, un nouvel élément vient d'entrer dans la question de l'origine de l'écriture tartare, et l'on peut affirmer maintenant que, lorsque les Nestoriens apportèrent, vers l'an 635, aux populations de l'Asie centrale, l'alphabet estranghelo vertical qui est devenu d'abord l'alphabet ouïgour, puis l'alphabet mongol, et enfin l'alphabet mandchou [1] (v. *supra*, § II, note), ces mêmes populations possédaient déjà une écriture alphabétique remontant à plusieurs siècles. C'est sans doute à ce dernier système d'écriture que fait allusion Matouanlin quand il dit que sous l'empereur Hiao-Wen (471-500 de J.-C.) les Tchhe-se (ouïgours) se servaient de caractères barbares [2]. Le pèlerin chinois Hiouen Thsang qui visitait la Sogdiane vers 645 de notre ère, constatait qu'il existait deux écritures différentes, savoir : dans le pays de Su-li (Nakhsheb et Bokhârâ) une écriture verticale de trente-deux lettres [3] et dans

1. On sait que le nestorien s'écrivait indistinctement soit horizontalement, soit de haut en bas (cf. Duval, *Gramm. syriaque*, p. 3), et que les peuples tartares qui ont adopté cet alphabet, ont choisi la lecture verticale. Rémusat (*Recherches sur les langues Tartares*, p. 60) avait nié le fait et attribuait l'origine verticale à l'influence chinoise; mais le passage de Hiouen-Thsang, cité plus bas, montre bien qu'au milieu du VIIe siècle, alors que les rapports littéraires entre la Chine et les contrées occidentales étaient nuls, la Sogdiane se servait déjà d'une écriture alphabétique se lisant de haut en bas.

2. Rémusat, *op. l.*, p. 45.

3. D'après la traduction de Stan. Julien (t. I, p. 12); trente lettres seulement suivant la nouvelle traduction anglaise de M. S. Beal (t. I. p. 26). Ces peuples de la Sogdiane et du Tokharestan avaient une certaine littérature et des mémoires historiques (*Shu ki*) au moment où ils ont été visités par Hiouen-Thsang, ce qui suppose un degré d'ancienneté déjà suffisant dans l'histoire de leur écriture. L'auteur chinois constate que les peuples du Tokharestan sont plus riches en monuments écrits que ceux du Su-li (Stan. Julien, t. I, p. 24; S. Beal, t. I, p. 38).

le Tu-ho-lo (Tokharestan, Balkh, le pays au Nord et au Sud de l'Oxus) une écriture se lisant en travers (horizontale) de gauche à droite et composée de vingt-cinq signes radicaux.

Nous ne savons pas ce que peut être cette dernière écriture s'écrivant de gauche à droite. C'était sans doute une écriture aryenne, mais à coup sûr, ce ne peut être ni de l'araméen ni du pehlvi. Par contre, le voyageur chinois ne mentionne pas un troisième système d'écriture également horizontale qui existait pourtant à la même époque, puisque nous en avons des preuves matérielles, mais qui se lisait de *droite à gauche*; malgré l'omission de Hiouen Thsang, on peut affirmer qu'en fait le pays de Suli et de Bokhârâ a connu d'abord un alphabet horizontal se lisant de droite à gauche, et plus tard l'alphabet vertical, le seul qui ait survécu, composé primitivement de quatorze lettres, puis augmenté par les Turks avec les trois formes initiale, médiale et finale.

Quelle est cette écriture alphabétique se lisant de droite à gauche, dont jusqu'à présent, aucun exemple n'était connu? C'est très vraisemblablement le même que le *gramma skutikon* dont parle Menander, et le même que celui des monnaies de Bokhârâ récemment déchiffré par M. P. Lerch de Saint-Pétersbourg. Il existe en effet certaines monnaies d'argent et de cuivre, à l'imitation du type sassanide, qui ont été signalées pour la première fois par Fraehn, en 1819, et qui portent deux légendes : l'une en pehlvi (ou en coufique, suivant les variétés), l'autre en caractères isolés ressemblant assez à du phénicien. M. Lerch a lu « Bûkhâr Khûddât » et a retrouvé, dans la légende pehlvie, des traces de « Mazdaisn bagi khâ [1]. » Ce sont des monnaies frappées à

1. V. le dessin de ces pièces dans le volume du Congrès orientaliste de Saint-Pétersbourg, in-8, 1879, p. 429, et dans la savante notice de M. W. Tiesenhausen sur la collection de monnaies orientales du comte Strogonof (1 vol. in-8, 1880, 58 p. III, pl.). J'ai réuni, dans une des planches ci-jointes, les légendes les plus nettes que j'ai pu trouver sur des empreintes qu'a bien voulu m'envoyer M. Tiesenhausen, conservateur au musée de l'Ermitage. La légende sogdienne signifie « Seigneur de Bokhârâ; » le mot *Khûddât* est le *Khûtahân*, *Khûdah*, *Khédive* que nous avons déjà rencontré. — M. Stickel a publié une pièce du même type, mais plus grossière, dans le deuxième cahier de son *Handbuch*, p. 121, n° 90.

Bokhârâ par les souverains locaux avant la conquête arabe. L'écriture est alphabétique, d'origine certainement araméenne et a pu être introduite dans le Turkestan à l'époque arsacide vers le second siècle de notre ère par les monnaies persépolitaines que nous avons décrites ci-dessus, ou peut-être même plus tôt, par les monnaies des satrapes. On ignore, quant à présent, le nom du souverain qui a fait frapper ces pièces aux VIe et VIIe siècles, avant l'invasion musulmane qui est de l'an 709; quant à celles qui ont une légende coufique, elles sont de l'époque arabe; elles portent le nom du khalife ommiade El-Mahdi[1]. Il résulte de ce qui précède, que l'introduction de l'écriture chez les peuples Tartares est beaucoup plus ancienne que l'on ne l'avait cru jusqu'ici; toutefois l'adoption de l'écriture estranghelo reste en réalité l'événement le plus important, car c'est à lui que remontent la formation et l'usage des alphabets encore usités aujourd'hui chez les Mongols et les Mandchous (les Ouïgours ont, depuis, adopté l'alphabet arabe).

LV. On a vu ci-dessus que Khosroès Ier Nouchirvân avait épousé une princesse tartare; c'était la fille du Khâkân et de la Khâtûn et son nom était Kâkin ou Kaiên[2]. Ce mariage eut lieu vers 560 et le fruit de cette union fut Hormuzd qui, quoique le plus jeune des fils de Nouchirvân, lui succéda en 579 (Hormisdas IV). Malgré cette alliance, les Turks et les Sassanides furent constamment en guerre : Nouchirvân s'était emparé un moment du Tokharistan, de Balkh, du nord du Khorâssân et de la Sogdiane; mais cette occupation ne fut que passagère, car les derniers Sassanides ne furent pas heureux dans leurs guerres contre leurs voisins du Nord; les Turks restèrent maîtres de la Baktriane en même temps que dans cette partie de l'Asie, reparais-

1. D'après M. Ed. Thomas (*Indian antiquary*, 1879, p. 269-273) ces pièces seraient d'un autre personnage, Mohamed el Mahdi qui régnait à Bokhârâ en 143 hég. (760 de J.-C.).

2. V. Tabari, p. 264; et dans Mirkhond, p. 392, tous les détails de ce mariage. Hormuzd était appelé chez les Perses, *Turkzâdeh* « le fils de la Turque. »

sent, vers 550 ou l'an 600 de J.-C., les Scythes Yue-tchi pour former des royaumes secondaires.

Les Chinois donnent à ces Yue-tchi postérieurs le nom de « petits (*siao*) Yue-tchi. » Ils régnèrent à Kâboul et à Peshâver (en chinois *Fo-lu-sha*) d'une manière plus ou moins continue, sous le nom de *katûr* ou *katûrmân* (كتورمان cf. *Ki-to-lo*, le nom de leur aïeul) jusqu'à la fin du IXe siècle, époque à laquelle ils furent remplacés par une dynastie brahmanique indienne[1]. D'autres principautés, d'origine également scythique, régnaient à Kapisa et à Bamiân[2]. Toutes ces populations suivaient, les unes le culte du feu, d'autres le bouddhisme; le Tokharestan était bouddhique, au rapport d'Hiouen Thsang et, je crois que les petits Yue-tchi étaient mazdéens si l'on en juge par le symbole du pyrée avec les deux assistants, qui se trouve invariablement sur toutes les monnaies de cette époque, même sur celles qui ont le type tartare le plus accentué. Les trois langues qui avaient cours dans cette portion de l'Asie centrale et du Nord de l'Inde étaient le scythique, le pehlvi et le prâkrit, ce dernier écrit en caractères devanâgaris du VIe siècle. Toutes les trois se trouvent employées sur les monnaies indo-pehlvies, indo-sassanides et indo-tartares. Dans les inscriptions monumentales, le devanâgari est seul usité, le pehlvi ne se rencontre que chez les Sassanides et dans la Perse proprement dite; quant au scythique, on n'a encore trouvé aucune inscription en cette langue. Une pareille découverte n'est pas impossible le jour où les savants d'Europe, Russes ou Anglais, pourront fouiller le sol de la Bactriane et du Khorâssân, comme on a fouillé le sol de l'Inde.

1. V. Ed. Thomas, *Coins of Kabul*, 1846, p. 194; — Baladori dans Reinaud, *Fragments arabes*, etc., p. 182 et sqq. Les Arabes considéraient les gouverneurs de Kâboul comme des princes d'origine turque; on voit que, en réalité, c'étaient des Kouchans ou petits Yue-tchi. Le premier roi de la nouvelle dynastie indienne de Kâboul est Syalapati, vers 887 de J.-C. — V. Bailey, *Hindu-Kings of Kâbul* dans le *Numism. Chronicle*, 1882, p. 128 à 165 : Thomas, *Epoch of the Guptas*, 1881, p. 22.

2. Sur ces diverses principautés, v. Rémusat, *Nouv. Mélanges asiatiq.*, 1829, t. I, p. 224 et sqq.

LVI. Je reviens à la description des monnaies indo-pehlvies proprement dites. Pendant que les vallées de Kâboul et Bamiân étaient possédées par des rois Scythes kouchans, le Khorâssân oriental, le Zâoulistan (Ghazna) étaient gouvernés par des princes indépendants, très probablement aussi de la famille des Kouchans, mais vassaux des rois de Perse et, comme tels, soumis à la suzeraineté et à l'influence sassanide[1]. La religion était le mazdéisme, et le pehlvi, la langue officielle sinon des populations, du moins de la cour et de l'administration; l'écriture pehlvie est la seule employée sur les monnaies. J'attribue à cette période d'indépendance (environ de 530 à 600 de notre ère), les monnaies unilingues que j'ai classées ci-dessus sous la lettre A, mentionnant les noms de Khorâssân et Zâoulistan (Zâboulistân) et dont voici la description sommaire :

A. Cette subdivision comprend elle-même plusieurs variétés représentées par les fig. 1 et 2, de la planche qui accompagne le récent Mémoire de Ed. Thomas sur cette matière[2]. Elles ont cependant cela de commun qu'elles paraissent avoir été émises dans le Khorâssân ou les pays circonvoisins. Le nº 1 est tout à fait le type des Khosroès avec de courtes légendes en pehlvi, dans le champ du grenetis; les marges vides. On lit, suivant les exemplaires, tantôt Siwastân, tantôt Khorâssân. La pièce nº 2, qui se rapproche du type indien, contient les mots : Khorâssân Malkâ, Khuteifu Tarkhun (?), et le nom de pays Zâoulistân c'est-à-dire « roi du Khorassân. Khedive, Tarkhân » ces deux derniers mots seraient des titres de dignité usités chez les populations du Khorassân et de Samarcande ainsi que nous l'apprennent Ibn Khordadbeh et Albirûni[3]. Le mot *Khédive* qui est, comme je l'ai

1. Maçoudi nous apprend (t. II, p. 228) que Khosrou Parviz avait un sceau spécial pour la province du Khorassan. Ces provinces passèrent ensuite sous la domination des rois de Multân.

2. *Journal of Roy. As. Soc.*, 1883, 27 pages, 1 pl. malheureusement effacée.

3. *Tarkhân*, le Khân des Tar(tares). Notre mot *tartare* est un redoublement de la racine *tar*, *tur*, *tûr* تر (migrare) qui avec le suffixe *ûk*, a donné le nom de peuple tur-ûk (*turk*) pron. chin. *Tiou-Kiou*, et avec le suffixe *an*, le mot tur-an (*Touran*). V. Koelle dans *J. R. A. S.*, 1882, p. 149 et sq. — Sur l'origine du mot *Khân*, v. Colebrooke dans le même recueil, 1882, p. 406 et sqq.

expliqué ci-dessus, d'origine aryenne (sansc. *svatva*, zend *hvadhata;* v. § XXXIV), est entré dans la langue persane خديو par le pehlvi des Sassanides et le dialecte de Bokhârâ où il a la forme *Khodah* (Dieu, seigneur), *khûddât* des monnaies, *Khodâhân* de Maçoudi.. La lecture *Tarkhân* est très douteuse, je ne la trouve pas justifiée d'après la gravure que donne Thomas; ce serait plutôt suivant moi un nom propre qu'il faudrait lire (Tamoun, Tamounas?) qu'une qualification. Il est impossible que ces monnaies soient anonymes; elles auraient donc été frappées par T... roi du Khorâssân [1]. Le Zâoul ou Zâboulistan est une des provinces de l'ancienne Arachosie, *Araquttu* des cunéiformes d'après Oppert (Ac. des inscr., 2 mars 1882), Harah-vaiti de l'Avesta (?), comprenant à peu près les villes de Kandahar, Ghazna jusqu'au Kâboul; par sa situation entre le Khorâssân et l'Indus, cette province formait le chaînon entre le royaume de Multân dont nous allons parler et l'orient de la Perse. Par leur aspect extérieur et l'absence de caractères sanscrits on peut supposer qu'il s'agit ici de pièces émises vers le milieu ou la fin du VI[e] siècle par les gouverneurs du Khorâssân et de l'Arachosie avant la réunion de ces provinces au royaume de Multân.

LVII. Sur les autres monnaies indiennes que nous avons à citer, du type et du module sassanide, et que j'ai classées sous les lettres B, C et D, les souverains s'intitulent à la fois rois du Multân, du Zaboulistân et enfin du Khorâssân. Soit que ces pièces aient le revers du pyrée, soit qu'elles aient l'effigie du dieu solaire Aditya, elles peuvent être considérées comme ayant été frappées par des rois de Multân ou par des vassaux de Multân. La variété monétaire représentée par la lettre E est également de la période des rois de Multân; quant à la lettre F, je crois qu'elle est postérieure à cette période, ainsi que je l'expliquerai plus loin.

1. Il m'a été impossible de me procurer aucune empreinte de cette monnaie, en sorte que j'en suis réduit aux conjectures.

LVIII. On sait par les historiens arabes et persans de l'Inde (voir notamment le *Tchatchnameh*[1]) que tout le pays situé dans le Pendjâb proprement dit et dont les capitales étaient Alor[2] et Multân, a appartenu pendant environ cent cinquante ans (de 490 à 632 de J.-C. à la dynastie des Râï (rajas). Le plus ancien des souverains de cette famille est Râï Dîwâîdj[3] qui régnait par conséquent au commencement du VI[e] siècle. Ses successeurs furent Siharas, Sâhasi, Siharas II, et Sâhasî II; ce fut sous le règne de ce dernier que Tchatch, fils du Brahmane Silâidj, devint ministre, puis s'empara du trône, l'an X de l'Hégire (632 de J.-C.). Il fut obligé de conquérir la plus grande partie de ses États, et c'est ainsi que Multân, qui était restée fidèle à la dynastie légitime représentée par Badjhrâ[4] frère de Sâhasi II, fut obligée de soutenir un long siège contre Tchatch, en même temps que Sahiwal, neveu de Badjhrâ défendait la forteresse de Sikka, située de l'autre côté de la rivière (le Râvi). Le roi de Multân, Badjhrâ, demanda assistance au roi du Kachemire, alors très puissant, mais ses envoyés arrivèrent au Kachemire juste au moment de la mort de Vikrâmaditya roi de ce pays (602-634) et de son remplacement par Balâditya son fils (634-645). Les secours ne vinrent pas et les deux défenseurs de Sikka et de Multân furent obligés de capituler; Badjhrâ se retira dans le Kachemir et Tchatch prit possession de Multân en l'an 637. Il fit ensuite la conquête de tout le Sindh et du Sewistân. En 672 il meurt et a pour successeur son neveu Dâhïr qui règne jusqu'à la conquête arabe en 715. A l'époque du voyageur chinois Hiouen-Thsang (629-645 de J.-C.), Multân était une sorte de ville sainte qui était célèbre

1. Dans l'édition de sir H. M. Elliot : *the History of India as told by its own historians*, tome I, London, 1867, p. 131 à 212 et p. 353 à 540. — V. aussi Fergusson *J. R. A. S.*, 1870, p. 97; Cunningham, *Archaeological Survey*, t. V. p. 123.

2. Les ruines d'Alor (al Rûr de Maçoudi) sont entre Bhakkas et Khairpur, près du village de Rori. (Elliot, *op. l.*, p. 363.)

3. Ce nom est écrit Djibawin chez quelques historiens persans (Cunningham, *loc. laud.*, p. 120).

4. Ce nom doit être d'origine turque; on trouva des Boghrâ dans les souverains du Khwârism.

par son temple du soleil et par les riches ex-voto que l'on y apportait de toutes les parties de l'Inde[1].

LIX. Telle est en résumé l'histoire du pays de Multân pendant environ deux siècles. Malheureusement il ne nous est resté aucune monnaie des différents râï dont les noms nous ont été transmis par les historiens et que j'ai donnés ci-dessus. D'après les monnaies unilingues, bilingues ou trilingues qui portent le nom de Multân, on voit que les souverains de ce pays possédaient en même temps le Zaboulistân et le Khorâssân depuis le commencement du VII[e] siècle ou la fin du siècle précédent, qu'ils prenaient les titres de *Khutaïf* ou *Khutif* (Khédive) et de *Malkâ* (roi) qu'ils avaient empruntés aux Iraniens, à côté du *Sri* indien, appellation nationale[2].

Toutes sont au nom de *Vasudeva Bahman* ou *Brahman* (lettres B, C et D), car les deux formes sont possibles : *brahman* a pu devenir *bahman* par la suppression de *r* en prâcrit, et, d'un autre côté, *bahman* est un mot persan. C'est le nom d'un des rois héroïques de la Perse qui aurait très bien pu avoir été adopté par des princes de l'Inde, soit à cause de l'analogie phonétique avec le nom du dieu, soit par suite du voisinage sassanide[3]. Mais, nous le repétons, il n'existe dans les écrits historiques, aucun souverain à cette époque, du nom de *Bahman*. Il n'y en a pas davantage du nom de *Vasudeva*, en tant que souverain de

1. On l'appelait *la maison d'or* et Brahma, d'après la légende, y avait déposé un livre des calculs relatifs à l'origine des choses (Maçoudi, II, p. 151 et 376). Sous la domination musulmane, Multân était une place forte importante ; elle avait ses rois particuliers (V. Prinsep, *Useful Tables*, p. 315). — Sur la description par Hiouen-Thsang et Albirûni, v. Reinaud, *Mém. sur l'Inde*, p. 98, 154, etc. — Sur l'origine et les différents noms de Multân, Mulasthânipûra, Kasyapapûra, la capitale des Mallii d'Alexandre, v. Cunningham, *op. l.*, p. 233 et la carte V de cet ouvrage.

2. Il est à remarquer qu'ils n'avaient pas le titre de « roi des rois » *malkân-malkâ* ou *mahardja*.

3. On retrouve ce nom dans Bahmanâbad, Bahmanava d'Albirouni (Reinaud, *Mém. sur l'Inde* et *Mém. sur le Périple*, 1864, p. 25), ville détruite par les Arabes et dont l'emplacement est incertain ; on pense qu'elle était située à la pointe du delta de l'Indus.

Multân; cette appellation générique empruntée au nom d'une divinité indoue (le dieu vasu ou vâsu) est au contraire extrêmement fréquente dans les dynasties indiennes, tellement répandue qu'elle prête à la confusion et qu'elle ne peut être à elle seule, considérée comme un nom propre, pas plus que le nom de Arsace ou de César.

Malgré ces incertitudes M. Cunningham n'a pas hésité à faire du Vasudeva de nos monnaies, le roi de Multân qui fut dépossédé par le brahmane Tchatch en 637 et qui, ainsi qu'on vient de le voir, est connu dans l'histoire sous le nom de Badjhrâ. La chose n'est pas impossible, même phonétiquement, car celui qui est au courant des grossières méprises auxquelles a donné lieu l'absence de points diacritiques dans les transcriptions arabes de noms propres ou de noms de lieux, pourra peut-être reconnaître dans Badjhra une altération de *Badjhoua, basu deva*[1]. En tous cas, aucun des noms des autres râïs de Multân ne se rapproche autant du mot *Vasudeva*. Il faut donc, jusqu'à ce que la numismatique indo-pehlvie soit plus riche en documents et plus avancée comme science, accepter cette assimilation, sous peine de ne pouvoir classer la plupart des monnaies, sinon toutes, au nom de Vasudeva Bahman.

Est-ce à dire pour cela que toutes les monnaies au nom de Vasudeva appartiennent au même personnage et qu'il faille assimiler Vasudeva à Bahman. Je ne le pense pas, sans pouvoir toutefois rien affirmer à cet égard, vu l'incertitude qui pèse encore sur cette période de l'histoire de l'Inde. Il est très possible que la belle monnaie d'argent que je décrirai plus loin sous la lettre D soit, comme le veut Cunningham, une monnaie émise par Vasudeva Badjhrâ, le dernier défenseur de Multân, quoiqu'elle ait été frappée loin de Multân, mais je ne pense pas que les autres pièces (B et C) au revers du pyrée, puissent être attribuées au même personnage.

Je n'insiste pas autrement sur ce point qui, je le répète, est

1. *Vasudeva* est devenu BAZOΔHO sur les monnaies indo-scythes du Ier siècle de notre ère (v. *suprà*, LII).

encore dans le domaine des conjectures, et je vais donner la description sommaire des monnaies frappées après la réunion du Khorâssân au royaume de Multân (lettres B, C, D, E).

LX. — B. Grande pièce d'argent au beau type de Chosroès II, avec le pyrée au revers, assisté de deux servants. Les légendes sont toutes en pehlvi[1].

On lit sur la marge : *pavan sham-i Dâtâr*[2] *Khutif Vahmân atch Multân Malkâ* « au nom du créateur, le Khédive Vahmân qui (est) roi de Multân ; » derrière la tête du roi, le monogramme bien connu qui se lit *afzut* et à droite *Khafur* dont le sens n'est pas déterminé[3]. Sur le revers le mot *afid*, louange (à Dieu) qui est déjà connu par les monnaies sassanides où il apparaît pour la première fois en 601 de J.-C. sous Khosru Parviz, et le nom de la province Zâoul ; le reste est incertain. Pour les raisons que j'ai données ci-dessus je ne rechercherai pas quel est ce Vahmân, roi de Multân ; je viens de faire observer que ce ne pouvait être le même que le Vasudeva-Bahmân dont il sera question plus loin, sous la lettre D. La pièce a dû être frappée au chef-lieu du Zâboulistân, peut-être dans la ville de Pendjaï que nous trouverons plus loin sur une autre monnaie, et non à Multân même, ainsi que le prouve le pyrée, symbole de la religion des populations iraniennes de l'ouest de l'Indus ; nous avons donc

1. V. Ed.-Thomas, planche annexée à son mémoire précité. (*J. R. A. S.*, 1883), fig. 3, collection A. Grant. Le musée royal de Berlin possède aussi un exemplaire de cette pièce. V. *Zeitsch. f. Numism.*, XII, p. 12.) M. Ad. Erman, un des conservateurs, a bien voulu m'en envoyer une empreinte, dont le dessin se trouve sur la planche ci-jointe, fig. 3. C'est M. Thomas qui a le premier déchiffré ces monnaies de Multân.

2. Formule connue par les livres religieux. On la trouve, par exemple, en tête du Boundehesh et de plusieurs livres pehlvi : « *pavan sham i dâtâr Anhuma.* »

3. Par suite de l'incertitude que présente la lecture des groupes de lettres, en pehlvi, on peut aussi bien lire : Khafur, que : dipur, shafub, shaful, izapur iâpul, etc., etc. M. Thomas (*op. l.*, p. 20) proposerait *safwa* ou *sufrai*, nom d'un gouverneur du Seistan sous Firouz (459-486) ou d'un autre personnage contemporain de Kobad (490-530 de J.-C.) Les lectures iapul izapul et même Dizapul rappellent des noms propres de souverains scythes contemporains. Je dois noter toutefois que le dernier caractère que nous transcrivons ici, par *r* (forme que l'*r* n'a pas dans les manuscrits) est plutôt un *b*.

affaire ici à une pièce émise dans la Perse orientale, mais assez loin de l'Indus, par un prince qui s'intitule roi de Multân, et pour les besoins commerciaux des populations ignicoles de cette partie de l'Iran.

LXI. — C. La pièce suivante appartient comme les précédentes au premier groupe des monnaies indo-sassanides, celui au revers du pyrée. Seulement nous nous trouvons ici en présence d'une monnaie trilingue. Voici la description de cette variété :

Au revers le pyrée accosté de deux servants, surmonté du globe ailé ; à l'avers le buste imberbe et perlé, la couronne garnie des ailes sassanides. (Planche ci-jointe, nº 4.) La légende est : dans le champ de l'avers en caractères devanâgaris, dans le champ du revers en caractères pehlvis, et sur les deux marges circulaires, en caractères inconnus tantôt isolés, tantôt liés entre eux, affectant une forme cursive, et auxquels on conserve le nom de *Scythiques* que leur a donnés Prinsep. J'ai déjà dit quelques mots ci-dessus, des écritures tartares. On rencontre ces caractères scythiques pour la première fois sur les monnaies indo-scythes de la basse époque à côté de caractères grec-barbares et sur une très belle pièce d'argent de l'an VII (*tomanâ*) de Chosroès I, sur la marge circulaire de laquelle ils tiennent une place importante [1]. Ici, sur la variété indo-sassanide qui nous occupe, le pehlvi et le devanâgari n'ont que très peu d'importance, c'est le scythique qui tient les deux marges. Sur d'autres pièces il n'est représenté que par quelques caractères, ou même simplement sous forme de contremarque comme dans quelques monnaies pehlvi-arabes de l'an 63 et de l'an 75 de l'hégire. (Thomas, *J. R. A. S.*, 1850, p. 329 à 332 et 1883, p. 25.) La fréquence de l'emploi de cette écriture inconnue, à différentes époques, pendant un espace de plusieurs siècles, ne permet pas de douter qu'il s'agisse là d'une langue tartare parlée par des populations tar-

1. V. Thomas dans *J. R. A. S.*, 1850, p. 333 et sqq. — *Bartholomaei*, p. XXII, nº 14. V. aussi pl. XXX, nº 44, une autre monnaie pehlvi-scythique qui paraît être de Chosroès II ; elle porte la date de l'an sept ou trente-sept.

tares au milieu de pays aryens comme le Khorâssân, le haut Kâboul et le haut Indus (notamment à Kapisa et a Bamiân). D'après ce que j'ai dit ci-dessus (§ LIV) sur l'écriture des Turks, je ne crois pas que les légendes en scythique cursif représentent la langue des souverains turks qui régnaient sur les bords de l'Oxus et dans le Turkestan, mais bien plutôt celle des Yue-Tchi postérieurs; en tous cas l'écriture que nous voyons figurée sur les pièces perso-scythiques ou indo-sassanides, n'a rien de commun avec l'alphabet vertical dont parle Hiouen Thsang. Ce serait peut être l'alphabet horizontal de *Tou-ho-lo* (Tokharestan), mais il me paraît, quant à présent, fort difficile de rien décider tant que ces écritures elles-mêmes resteront inconnues ou indéchiffrées.

A cet égard il existe plusieurs variétés de types et de légendes. Nous n'avons pas à nous occuper ici des pièces frappées par les Yue-Tchi (monnaies *perso-scythiques*), mais seulement de celles émises par des princes aryens (perses ou indiens) et qui étaient destinées à circuler sur une vaste étendue de territoire, depuis le centre de l'Inde jusqu'à l'Oxus et peut-être jusqu'à la mer d'Aral, c'est ce qui explique ainsi la présence de deux et même de trois langues sur une même pièce.

La monnaie qui fait l'objet du présent paragraphe est surtout remarquable par sa double légende scythique qui orne les marges des deux côtés de la pièce. La légende devanagari comprend huit caractères, dont quelques-uns d'une lecture douteuse. Prinsep a proposé « Sri Vahara Vakhu deva[1]; » Wilson : « Sri Vahmana Vakhu deva. » La lecture *Vahara* est plus conforme à la paléographie de l'époque : le signe que Wilson traduit par *n* et Prinsep par *r*, est bien en réalité un *r*; en tous cas il ne pourrait être un *n* qui n'avait pas cette forme au VIe siècle. De même l'*h* de *Vahara* serait plutôt un *m* (*Vamara*). Malgré ces observations graphiques, la lecture *Bahmana* serait encore à préférer, ayant l'avantage de fournir un nom connu. Dans le champ du revers,

1. *Vakhu*, forme dialectale du nord, pour *Vasu*, par changement ordinaire de *s* en *sh* et de *sh* en *kh*.

en caractères pehlvis, le symbole *afzu* et la légende « pavan sham i Dât » qui a été expliquée ci-dessus. Il s'agit donc ici très probablement d'une pièce d'un Bahman Vasu deva, frappée pour les pays tartares.

LXII. — D. J'ai compris sous les trois lettres D, E, F, formant le § II de ma classification, trois variétés de pièces qui n'ont de commun entre elles que le revers, ce qui les rattache aux monnaies de Multân, mais qui, en réalité, appartiennent à trois personnages différents.

La première, celle que je désigne par la lettre D, est la pièce de Vasudeva Bahman Badjhrâ. Elle présente, sur l'avers : le buste de face du souverain, imitation byzantine, mais avec la barbe, les cheveux longs terminés par les deux touffes sassanides et surmontés de la couronne ailée de Chosroès II. — Au revers, au lieu du pyrée, se trouve le buste également de face d'un personnage imberbe coiffé d'une tiare sphérique et les cheveux séparés et roulés à l'indienne des deux côtés de la tête, flamboyant sur le sommet, suivant l'expression de Longpérier. C'est M. A. Cunningham[1] qui le premier a démontré que la figure du revers ne pouvait être autre que le dieu solaire appelé Aditya, dont le temple était à Multân ainsi qu'on l'a dit ci-dessus. On ne trouve du reste ce genre de revers que sur les monnaies de Multân.

Les rares monnaies de Vasudeva sont en argent et bilingues : pehlvi et sanscrit. On lit (V. planche ci-jointe, n° 5), sur la face, en pehlvi : *gadman afzût saf varsu tif, pavan sham-i Dât saf varsau tif vahmân atch Multân Malkâ* « que sa Majesté vive, sri varsu-deva, au nom du créateur, sri varsu-deva Vahmân qui (est) roi de Multân. » Sur le revers, également en pehlvi : *Patchaï Zâoulistan* (litt. Padjhi Zââliân), et en devanagari *sri vasu deva.*

1. Cunningham, *Archaeol. Survey*, t. V (1875), p. 123. Prinsep y voyait le buste de Mithra. — Le type solaire sur les monnaies de l'Inde est très ancien; on le trouve sur les pièces de la dynastie des Sanga dès le commencement du IIe siècle avant J.-C. (V. *J. R. A. S. Bengale*, 1880, p. 87 pl. VII et VIII.) On rencontre des figures analogues à Aditya sur les bas-reliefs des grottes d'Elurâ. V. Burgess, *Elura Caves*, in-4, 1883, Lond., notamment les pl. XIII et XIX.

L'assimilation de *saf* ou *sif varsu tif* à la légende devanagari « sri vasu deva » n'est pas douteuse, malgré la difficulté d'expliquer comment *sri* a pu s'altérer en *sif*. Les mots pehlvis de la marge du revers sont d'une lecture difficile. M. Ed. Thomas (*op. laud.*, p. 20) propose *safar parmânashân*; je crois qu'on doit lire *saf paramâ* pour *sri paramâ* « le seigneur suprême » et renoncer, quant à présent, à transcrire le surplus.

Si *Patchaï* désigne un nom de ville, ce serait très probablement la ville de Pandjawâi (Pendjouâhi des Arabes) qui fut la capitale de l'Arachosie et du Zaboulistan et dont les ruines se trouvent près de Kandahar dans l'Afghanistan actuel [1]. C'est à cet atelier monétaire qu'avait été frappée la pièce de Vasudeva Badjhrâ à l'époque où le Zaboulistan faisait encore partie du royaume de Multân, et par conséquent avant le démembrement de ce royaume causé par l'usurpation du Brahmane Tchatch en 637 de J.-C. Badjhrâ étant le frère de Sâhasî II (Rai sâhasi shâhi), n'a eu, comme ce dernier, qu'un règne très court. C'est donc entre 630 et 637 environ, qu'il faut placer l'émission de la monnaie bilingue qui vient d'être décrite.

LXIII.—E. Quelques années auparavant, sous le Râï Siharas II, prédécesseur de Sâhasi II, le Sindh avait été envahi par les armées persanes; le roi indigène fut battu et tué, et Multân occupé temporairement par les troupes victorieuses du souverain sassanide alors régnant. C'est à cet événement que se rapporte l'émission d'une monnaie d'argent unilingue très rare qui a été publiée pour la première fois en 1801 par Ouseley, puis par Longpérier en 1840 et par Cunningham en 1875 [2]. Elle représente d'un côté la tête de Chosroès, mais de face à la façon byzantine [3], avec la

1. C'est l'Ἀλεξάνδρεια Ἀραχωτῶν. Le bourg de Pandjawâi « Les cinq rivières » existe encore aujourd'hui au confluent de l'Arghesan et du Tarnak. V. Tomaschek, *Histor. Topograph. von Persien*, 1883, p. 57.

2. W. Ouseley, *Medal and gems*, in-4, Lond., 1801, n° 8 de la pl. et p. 32 du texte; Longpérier, *Médailles Sassan.*, in-4, Paris, 1842, pl. XI, n° 3 et p. 78 du texte; Cunningham, *Archaeol. Survey*, t. V, pl. 37 n° 2. La gravure de Ouseley est celle où les caractères pehlvis sont le plus complets.

3. Je crois qu'il est impossible, dans cette monnaie de Chosroès II, de

légende *gadman afzûtû* ou *afzûtan*, *Khosrui Malkân* (*Malkâ*) « vive (augeatur) Sa Majesté Chosroès, roi des rois, » et sur le revers, le buste du dieu Aditya, les cheveux un peu différemment roulés; à gauche la date *haft sih* (an trente sept du règne = 626 de J.-C.), qui nous reporte au règne de Chosroès II ou Khosrou Parviz et nous indique que cette pièce a été frappée par ce monarque en l'honneur de sa conquête temporaire du pays de Multân. La présence du dieu soleil, au revers, se trouve ainsi expliquée.

La légende pehlvie, à droite du buste, a été lue très diversement : le premier mot *Airân* semble indiscutable, c'est le nom bien connu de l'Iran. Ouseley, se fondant sur l'analogie qui existe en pehlvi, entre le *sh* et l'*a*, proposait de voir dans ce premier mot le nom de la reine *shîrîn*, la compagne célèbre de Chosroès II, dont le buste serait ainsi la reproduction [1]. Malgré tout ce qu'une pareille attribution aurait de séduisant et de poétique, il faut y renoncer en présence des autres monnaies de Multân, découvertes depuis Ouseley et dont le revers représente, non une tête de femme, mais la figure du soleil sous les traits d'un jeune homme, à l'instar de l'Apollon grec. Les caractères pehlvis du reste se prêteraient aussi difficilement à cette interprétation. Le restant de la légende est très incertain; M. de Longpérier n'avait pas pu le déchiffrer; M. Mordtmann a lu successivement *afzud Uzaina*, puis *afzud kirman* (*Z. D. M. G.*, 1854, p. 133), puis enfin

méconnaitre l'imitation du type des fels de cuivre grand module de Justinien qui circulaient sans doute en Asie à côté des pièces sassanides. L'imitation est surtout remarquable dans la pièce d'or, datée de l'an 34, figurée dans le Recueil de Bartholomaei et Dorn, pl. 24, n° 45, et que je crois appartenir à Chosroès II (et non à Chosroès I, d'après l'attribution de Longpérier, Bartholomaei et Mordtmann) : l'analogie avec la pièce indo-sassanide est frappante. Ker Porter l'avait publiée et décrite d'une manière imparfaite (*Travels in Persia*, in-4, 1821, pl. 58 n° 10, texte II, p. 133). C'est M. Mordtmann qui l'a déchiffrée, v. *Z. D. M. G.*, 1880, p. 122. Les caractères pehlvis sont tout à fait ceux de l'époque indo-sassanide, du VIIe siècle; par la comparaison avec les monnaies de Chosroès I, on voit de suite la différence.

1. M. Mordtmann (*Z. D. M. G.*, 1880, p. 140) croit également que le buste du revers est celui de la femme de Chosroès. Olshausen (*op. l.*, p. 66) qui mentionne cette pièce, regrette que les inscriptions soient si peu claires; l'illustre savant de Berlin n'avait sans doute pas pu consulter l'original.

afzud hû dinâ « qu'Iran vive bien par la justice. » (*Z.*, 1880, p. 140.) M. Ed. Thomas (édit. de Prinsep, II, p. 115) renonce à interpréter le dernier mot. Les trois gravures des ouvrages de Ouseley, Longpérier et Cunningham paraissent être la reproduction l'une de l'autre ; le dessin que je donne sur la planche ci-jointe (fig. 6), est d'après un nouvel estampage à la feuille d'étain pris sur l'original de la pièce au cabinet de Vienne[1]. Il est facile de se rendre compte par l'examen de ce dessin, beaucoup plus exact que les gravures précédemment publiées, que la lecture « Irân afzûd hû dinâ » est très plausible.

LXIV. — F. Monnaie d'argent *trilingue*, la face a le type indo-scythique de trois quarts avec une couronne ornée de tricûla ou trident de Çiva, et les fanons sassanides (on retrouve ce type sur les fresques de la grotte d'Adjanta, v. notamment *J. A. R. S. Bengale*, 1878, pl. V.) ; le revers représente le dieu solaire de Multân avec légende circulaire en pehlvi ; M. Ed. Thomas a lu : à gauche *sif Tansif tef*, à droite *Takhhûn Khorâssân Malkâ*. Dans le champ de la face, légende scythique paraissant composée de quatre caractères que l'on rencontre fréquemment et qui paraissent une imitation de la formule « gadman afzût. » La légende dévanâgari qui tient toute la marge de l'avers, a été lue de différentes manières par Prinsep, Wilson, Lassen, Thomas et A. Cunningham[2]. Il y a peu de différence entre les lectures de ces deux derniers savants ; voici comment a transcrit M. Cunningham : *Sri Hitivi tcha Airan tcha Paramêcvaras sri shâhi tigin Devajarita* (ou *Devandrih*) qu'il traduit ainsi : « le seigneur de Hitivi[3], et de l'Iran, chef suprême, seigneur shâhitigin (roi

1. C'est M. E. R. von Bergmann, conservateur du cabinet des antiques à Vienne (Autriche) qui a bien voulu, sur ma demande, m'envoyer une empreinte de cette médaille célèbre et unique. M. Mordtmann avait, sans doute, vu l'original lui-même à Vienne avant de proposer sa dernière lecture *hû*, bien, *dinâ*, droit, justice, qui s'adapte très bien aux caractères pehlvis de la pièce.

2. V. Prinsep, pl. V. n°s 10 et 11 ; Thomas, *op. l.*, n° 5 ; Cunningham, *Archaeol. Survey*, V. p. 122 et pl. XXXVII n° 1. Le musée de Berlin possède huit exemplaires de cette monnaie d'argent, dont quatre très beaux.

3. Cunningham traduit *Hitivi* par *Inde* ; ce serait alors un des noms

vaillant) *D.* » Pour le savant général anglais, la pièce est de « Devajarita King of India and Persia; » mais ce roi est tout à fait inconnu, aussi propose-t-il de l'identifier avec Râï Dîwâîdj, le premier roi de Multân qui régnait, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, vers l'an 500 de J.-C. Je ne crois pas la pièce aussi ancienne; elle doit être à peu près de la même époque que les précédentes, et plutôt postérieure, ainsi que je vais le démontrer. Dans tous les cas elle n'aurait pas été frappée à Multân, mais de l'autre côté de l'Indus, dans le Khorâssân, ainsi que l'établissent les mots *Khorâssân malkâ* dont la lecture n'est pas douteuse. La version *Takhhân* que donne M. Thomas pour le mot qui précède, n'est pas admissible; elle suppose six lettres; or, sur tous les exemplaires que j'ai consultés[1], il n'y a que cinq caractères que l'on peut lire tùkin, tùkâ ou tìkin et je crois qu'il est plus rationnel d'y voir un nom propre, le nom du roi du Khorâssân, qu'un titre honorifique comme le *tarkhân* ou *tarkhân* des peuples de Samarcande (V. *suprà* § LVIII). Combinée avec la légende devanagarie, la légende pehlvie doit donner la solution du problème.

LXV. — On vient de voir, en effet, que, pour M. Cunningham, le nom du souverain est Devajâri avec l'épithète de *shâhi tigin*. Prinsep avait déchiffré *Vâhitigana devajanita*, c'est-à-dire « Vahitigana de race divine » (l'épithète est connue par d'autres monnaies indiennes). Lassen[2] a adopté cette lecture et a interprété la légende (sanscrite) entière de la manière suivante : « Le fortuné (sri) Vâhitigana de race divine, roi des Hitivira et de la Para-

légendaires du pays. On sait que *paramêçvara* est aussi une des épithètes de Çiva; en doit-on conclure que le pays suivait la religion çivaïque? Je crois plutôt que les habitants ou du moins les souverains étaient adorateurs du feu, en tous cas l'épithète de *paramêçvara* (suprême seigneur) est assez fréquente sur les monnaies indiennes.

1. Je les dois encore à l'obligeance de M. Ad. Erman, qui m'a envoyé de Berlin les empreintes de six exemplaires différents de cette pièce. La légende devanâgari n'est pas partout absolument la même, ou du moins il y a quelques variantes de lettres qui permettent des variantes de lecture. C'est l'un de ces exemplaires que je donne sur la planche ci-jointe sous le n° 7.

2. Lassen, *Indische Alterthumsk.*, t. III, p. 592.

dène aryenne. » Au sujet de la légende pehlvie, Lassen lisait d'après Olshausen[1] : à gauche *haft haftât* (dont le sens est « soixante dix-sept ») et à droite « monnaie du Khorassan, Merv. » La date 77 se rapporterait, d'après le savant professeur de Bonn, à une ère remontant à 598 de J.-C., époque où le Kâboul et les pays circonvoisins se seraient affranchis du joug de Nouchirvân. L'année de cette pièce se rapporterait donc à 675 de J.-C. Quoique cette ère soit tout à fait imaginaire, je suis cependant d'avis que l'émission de cette monnaie doit être postérieure à l'an 640, c'est-à-dire à la chute du royaume de Multân et qu'elle doit provenir d'un prince du Khorâssân, ayant adopté le type des monnaies de Multân. J'ajouterai toutefois, au point de vue graphique, que la lecture *haft haftât* est insuffisante pour rendre compte de tous les caractères que présente la pièce la mieux conservée de cette série[2]; la version siv sf tnsf tif (*siv tansif tiv, sri tansif deva*) est encore la meilleure bien qu'elle laisse inexpliqués les deux derniers signes après *tif*[3], et que le mot *tansif*, que M. Cunningham traduit par « vaillant, » soit inconnu.

Quel est le nom du pays cité à côté de l'Iran? Tout d'abord, je crois qu'on doit écarter la lecture *Paradène*, bien que ce pays soit parfaitement connu[4]. Je ne puis davantage croire que *Hitivi* désigne l'Hind ou Inde; rien, que je sache, ne justifie cette appellation. *Hitivira* au contraire est d'une lecture certaine sur les divers exemplaires connus de cette pièce; il s'agit bien certainement d'un nom de pays que je ne saurais identifier, mais qui se

1. Olshausen, *op. laud.*, p. 61. D'après ces deux savants, la pièce aurait été frappée à Merv (*mervâ* au lieu de *malkâ*) la Marginia d'Alexandre (v. *suprà* § XXXVI). Cette ville faisait partie de la Bactriane et plus tard du Khorassan; elle n'est devenue tartare que depuis les invasions turques.

2. V. ce qu'en dit M. Ed. Thomas dans *J. R. A. S.*, 1850, p. 345.

3. On lit *tifnu* ou *tifni*. M. Cunningham (*op. l.*, p. 122) en fait le correspondant pehlvi *Tefi* du mot devanagari Diwâhidj; sur quelques pièces on lit *sif tansif sifu*. V. planche ci-jointe lettre **f**.

4. C'est l'ancien pays des Aparytes d'Hérodote, la Παραδηνή de Ptolémée (VI, 21, 4); Paradene de la carte de Peutinger; il est situé dans le nord de l'Afghanistan actuel, à l'ouest de Bamian. V. la carte de Kiepert et le Mémoire de Tomashek, *Histor. Topogr. von Persien*, p. 44. La ville moderne a encore le nom de *Pahrah*.

rapporte aux environs du Khorassan. Peut-être désigne-t-il les pays tartares par rapport à l'Iran, pays aryen[1].

LXVI. — Après avoir discuté les diverses versions proposées pour l'interprétation de la monnaie trilingue au revers d'Aditya de Multân, je crois qu'on peut arriver à une solution intermédiaire qui consiste à établir, entre les deux légendes, une corrélation naturelle, comme cela arrive généralement dans toutes les monnaies bilingues, et, par suite, admettre que le nom du souverain doit se trouver reproduit dans les deux langues. Partant de ce principe, il faut chercher dans les deux légendes, le nom qui se prête le plus à cette restitution. Or, dans le cas qui nous occupe, il n'est pas difficile de voir que le mot Tikin, Tikan ou Tigin est celui qui réunit le plus les conditions requises. C'est un nom fréquent dans l'onomastique scythique et turque, depuis Bartikin, un des prédécesseurs de Kanishka (IIe siècle avant J.-C.) jusqu'aux Alptikin, Sabaktikin, etc., du moyen âge. Je crois donc qu'il y a quelque chance de certitude en lisant de la manière suivante l'ensemble de la légende :

A l'avers, en devanagari : *Sri Hitivira Airana tcha Paramêsvara sri shâhi Tigina devajanita* « le seigneur de Hitivira et de l'Iran, chef suprême, le noble shah Tigin, de race divine, » et au revers, en pehlvi : « Sri tansif deva, Tikin roi du Khorâssân. »

Cette pièce a été frappée dans le Khorâssân sur le type des monnaies de Multân, après la séparation d'avec le royaume de Multân, c'est-à-dire après 637, date de l'usurpation de Tchatch (§ LVIII)[2].

LXVII. — Il existe encore un grand nombre de pièces à l'imitation du type sassanide, avec le pyrée et des emblèmes bouddhiques. La plupart ont été frappées par les petits Yue tchi qui régnaient dans le nord ouest de l'Inde, à Peshâver, à Kâboul et à Bamiân, etc., ainsi qu'on l'a vu ci-dessus. Les légendes sont tantôt en devanâgari (le plus souvent avec les deux mots *sri shahî*),

1. V. Lassen, *op. l.*, p. 592.
2. V. Dorn, *Mélang. asiatiq.*, t. III (1859) p. 527. Cunningham, *Archaeol. Survey*, t. II, p. 65, et V, p. 122.

tantôt en pseudo-pehlvi, c'est-à-dire en caractères que l'on prendrait au premier abord pour du pehlvi, mais qui sont mêlés d'autres signes tout à fait inconnus[1]; tantôt enfin en caractères scythiques. D'autres monnaies sont complètement anépigraphes et ne présentent qu'une imitation très grossière du type sassanide.

Ces monnaies ont été trouvées en grand nombre dans le sol du nord-ouest de l'Inde, principalement dans les vallées du Kâboul et du haut Indus. Elles offrent une grande variété et leur description comme leur classification méritent un travail tout spécial que je me propose d'entreprendre prochainement. Pour le moment je m'en tiens aux légendes pehlvies et, après avoir terminé tout ce que j'avais à dire sur l'Inde, je passe aux monnaies pehlvies de l'époque arabe.

ADDITIONS

§ II, note 2. — Époque de l'introduction de l'écriture araméenne dans l'Inde. — On sait que Darius conquit toute la Perse orientale jusqu'à l'Indus et qu'il pénétra dans la Gandharie ou haut Pendjab (Gandara, Hindus des inscriptions achéménides). D'après Hérodote (III, 94) l'Inde était la satrapie la plus imposée : elle payait à Darius un tribut de 300 talents de poudre d'or. L'introduction de l'écriture bactrienne, alphabet dit du nord-ouest, pourrait remonter à cette époque. V. dans le *J. R. A. S.*, 1884, p. 326-359, un article de M. R. Cust sur cette question : toutes les opinions sur l'origine des deux alphabets indiens s'y trouvent résumées.

§ IV. — Origine du mot *pehlvi*. Je dois dire cependant que la plupart des savants (Noeldeke, Oppert, Darmesteter) adoptent l'étymologie proposée par J. Olshausen, de pahlav = parthava, par le changement du groupe *rth* en *hl* : Artabân le pehlvi dans le passage de Tabari (édit. Noeldeke, p. 7) est A. le parthavik, c'est-à-dire le Parthe.

§ VI. — Origine des Parthes. Quinte Curce (VI, 2) dit de même « Scythae qui Parthos condidere ». D'après M. Keiper (*Museon*, juin 1885) le mot *Arsaces* serait le perse *arshaka* « sincère ».

§ VII. — On trouve aussi chez les auteurs chinois, la forme An-sik qui est plus proche de Ar-sak (v. *J. R. A. S.*, XIV, 1882, p. 81), pour désigner le pays des Parthes ; *an* = *ar* comme en chinois anyam pour aryam. La Nisaea où se trouvaient les sépultures des rois Parthes, est la ville moderne de Nisapour (Nisaea-pura).

§ XXIX *in fine*. Dans leurs correspondances avec les rois arméniens, les

1. Je comprends dans cette catégorie les monnaies d'argent sur lesquelles M. Ed. Thomas a lu les mots *Pakatchmak* ou *Pakatchmazd*, écrits avec des caractères ressemblant en effet à du pehlvi ; on en trouvera un spécimen sur la planche ci-jointe (nº 8).

rois de Perse prenaient les titres de « le plus glorieux des mazdiezn, élevé aussi haut que le soleil, roi des rois de l'Arik et de l'Anarik. » (V. Patkanian, *Journ. Asiat.*, mars 1866, p. 116.)

§ XXX sur l'expression shâhân-shâhî. Ce qui donne quelque certitude à l'hypothèse de M. Noeldeke c'est que l'on trouve les mots shâhân shâhî employés dans l'Inde à une époque très vraisemblablement antérieure aux Sassanides (cf. § LII). La forme *shâh*, abréviation du vieux perse Khshâyathiya, est donc très ancienne; la forme dialectale shâhiya conservée dans les langues tartares (v. Sachau, Z. G. *Khvarism*, p. 481 note) est plus près du vieux perse. — Même paragraphe. Le roi Yezdegerd, époux de Dineki, est Yezdegerd Kadi, mort en 457. Sur cette reine Dinak ou Dineki, mère de Firouz et de Hormisdas III, v. Tabari, p. 118.

§ XXXI. — Il s'agit dans la lettre de Chosroès II, de Bahram Tchubin, le célèbre général perse qui avait usurpé le pouvoir à la fin du règne de Hormisdas IV et dont il existe quelques rares monnaies (v. *Z. D. M. G.*, 1880, p. 131), c'est le même que Bahram, VI, 590-591; il mourut en exil chez les Turks. Un de ses descendants, Saman, fonda plus tard, en Perse, sous le nom de Nasr ben Ahmed, la dynastie des Samanides qui régna de 261 à 389 de l'hégire.

§ XLI *in fine*. Sur les deux inscriptions de Persépolis (Takht-i-Djemshid, v. Ouseley, II, pl. XLII), l'une est de Sapor III, l'autre d'un Hormisdas, peut-être le fils de Sapor Ier.

DESCRIPTION DES PLANCHES
N° XVIII ET N° XXIII

Planche n° XVIII.

N° 1. Monnaie d'argent indo-parthe, avec la légende en caractères pehlvis מלך מלכא (?) ou *malkâ mikal*. V. Ed. Thomas, *Indo-parthian coins*, p. 5 et fig. 2.

N° 2. Monnaie d'argent indo-parthe d'un autre type, avec la légende bilingue AZVAOC מלכא. Ed. Thomas, *J. R. A. S.*, 1883, p. 81, n° 2.

N° 3. Monnaie d'argent d'après un estampage du cabinet de Berlin envoyé par M. Ad. Erman (lettre B de ma classification) légende en pehlvi.

N° 4. Monnaie d'argent d'après un estampage du musée de Berlin envoyé par M. Ad. Erman (lettre C de ma classification), légende en devanagari, pehlvi et scythique. Cf. Wilson, *Ariana antiqua*, pl. XVII, n° 8; et Prinsep, édit. Thomas, pl. XXXIII, n° 6.

N° 5. Monnaie d'argent bilingue (pehlvi et devanagari) d'après la gravure de Prinsep, édit. Thomas, pl. VII, n° 6; Wilson, pl. XVII, n° 6) et Cunningham, *Archaeolog. Survey*, t. V, pl. XXXVII, n° 3. (Lettre D de ma classification.)

N° 6. Monnaie d'argent de Khosru-Parviz d'après un estam-

page du cabinet de Vienne, envoyé par M. R. von Bergmann (lettre E de ma classification). Légendes en pehlvi.

N° 7. Monnaie d'argent trilingue (devanagari, pehlvi et scythique) d'après une empreinte du musée de Berlin; cf. la gravure de Prinsep, *op. l.*, pl. V. n°s 10 et 11, et Cunningham, *op. l.*, pl. XXXVII n° 1 (lettre F de ma classification).

N° 8. Monnaie scythique, type sassanide avec la tête de buffle, et le pyrée. Légende en caractères pseudo-pehlvis paraissant former le mot K Pakatchmazd (v. Prinsep, pl. XXXIII, n° 8).

Légendes pehlvies des pièces ci-dessus :

a. Pavan shami Dâtar Khûtifu vahmân atch Multân malkâ (v. § LX).

b. Pavan shami (Dât sif varsau tif ?) Vahmân atch Multân mâlkâ; les mots entre crochets sont douteux sur la pièce n° 5. (v. § LXII).

c. Tikân Khorâssân malkâ (§ LXIV).

d. Haft sih (v. § LXII).

e. Padj-haï ou patchâï Zaûliân (pour Zaoulistan, § LXII).

f. Sif tansif sifu (§ LXV, note).

g. Khusrûi malkân malkâ (§ LXIII).

h. Irân afzùt hù dinâ (§ LXII).

k. Iabûl (v. § LX).

l. Afid (*ibid*).

Planche XXIII.

Pour la planche de légendes pehlvies je me suis efforcé de donner aussi exactement que possible, le fac-similé des caractères suivant les époques. J'ai intercalé à titre de curiosité les légendes des monnaies de Bokhârâ dont j'ai parlé sous le § LIV. — Voici la transcription de l'inscription de Narsès : 1 Ptkri zn-i (ou zk-i) mzdisn, 2 bgi Nirshi, 3 mlkan mlka, 4 airan v aniran, 5 mnuctri mn izdan bri, 7 mzdisn bgi shhpuhri, 7 mlkan mlka airan, 8 v aniran mnuctri mn, 9 izdan npi bgi, 10 arthshtr mlkan, 11 mlka « image ceci (est) du divin Narsès, roi des rois de l'Iran et de l'Aniran, rejeton céleste des dieux, fils du mazdéen le divin Sapor, roi des rois de l'Iran et de l'Aniran, rejeton céleste des dieux, petit-fils du divin Ardéchir roi des rois ». J'ai choisi cette inscription, comme specimen du sassanide monumental, parce qu'elle est une des plus courtes et des plus claires.

Ed. Drouin.

LE DIEU GAULOIS DU SOLEIL

ET

LE SYMBOLISME DE LA ROUE

(*Suite et fin*[1])

XXII

SOLVUNTUR OBJECTA

Nous craignons que cette étude n'ait paru longue au lecteur et nous nous hâtons d'achever. Mais nous devons d'abord répondre, par avance, à deux objections que nous nous étions faites nous-même, au début de nos recherches, et que le lecteur érudit ne manquera pas de nous poser :

1° Si la roue est le symbole du soleil, comment expliquer que, sur quelques monuments, elle soit associée au foudre ?

2° Comment se fait-il que les Romains aient assimilé à Jupiter, et non pas à Apollon, ce personnage que j'appelle « le Dieu gaulois du soleil ? »

§ 1

On a vu, dans plusieurs de nos gravures, le même dieu porter la roue et le foudre. Des autels sans inscriptions portent la roue et le foudre gravés ensemble sur leurs parois. Bien plus, la roue figure sur des monuments qui portent l'inscription FVLGVR CONDITVM[2] : on sait que l'endroit où la foudre était tombée était considéré comme sacré, et entouré, à ce titre, d'une enceinte : c'est le *puteal* des Romains. De même chez les Cafres on fait un sacrifice quand la foudre est tombée sur une maison et cette maison ne doit plus être habitée[3]. C'est ce que les Romains et les Gallo-Romains exprimaient par la mention : *Fulgur*

1. Voir la Revue de juillet-août, septembre 1884 et mars-avril, juin, juillet-août 1885.

2. Par exemple dans un monument de Montmirat, canton de Saint-Mamert (Gard), publié dans la *Revue épigraphique* de M. Allmer, t. I, p. 232.

3. Réville, *Religion des peuples non civilisés*, t. I, p. 150.

conditum[1]. Rappelons enfin que, dans la statuette si curieuse trouvée, en 1866, à Vienne (Isère), les six petits marteaux (qui pour nous figurent le tonnerre), sont disposés à l'extrémité de six rayons concentriques autour d'un marteau central. C'est, en quelque sorte, une roue (sans la jante) formée avec des marteaux[2].

Il nous paraît étrange, aujourd'hui, de rapporter au même fait et au même objet le soleil et le tonnerre qui, pour nous, sont choses bien distinctes; mais il faut juger les opinions et les croyances des époques anciennes, d'après la façon dont leur ignorance s'imaginait la nature, et non d'après nos propres idées scientifiques dont, aujourd'hui, le plus ignorant même a l'instinct. Et nous ne devons pas être bien fiers à cet égard; car il n'y a pas beaucoup plus d'un siècle (depuis Franklin) que nous savons enfin comment la foudre est produite. Rien d'étrange qu'on eût pu croire que ce feu du ciel provînt de la grande source du feu céleste, du soleil; cette croyance pouvait paraître confirmée par une des formes que prend quelquefois le tonnerre, ce qu'on appelle familièrement la foudre *en boule*[3].

Au surplus, il est inutile de raisonner ici *a priori*, car il y a des textes anciens qui nous montrent et nous attestent cette théorie physique depuis si longtemps dépassée.

Nous avons plus haut fait allusion à la façon d'obtenir le feu sacré chez les Indous, par la friction de deux morceaux de bois réunis sous le nom commun d'*aranis*. L'un était une rondelle

1. C'est probablement à un fait de ce genre que se réfère une inscription toute romaine par l'esprit comme par la langue, conservée au Musée de Vienne (Dauphiné) :

IOVI
FVLGVRI
FVLMINI.

Allmer, *Inscriptions du Dauphiné*, t. II, p. 426, et pl. I, n° 2.

2. Cette statuette, publiée par M. A. de Barthélemy, a été figurée dans le *Musée archéologique* de 1877; la gravure a été reproduite dans *Mélusine*, t. I, col. 353. Nous reviendrons sur ce monument dans une étude que nous comptons consacrer à ce que nous appellerons, pour faire pendant au présent travail, le Dieu Gaulois du Tonnerre.

3. Arago a distingué trois variétés d'éclairs : 1° l'éclair mince et nettement divisé, 2° l'éclair diffus, 3° l'éclair en globe.

qui figurait la roue du soleil, l'autre une tige appelée spécialement *pramantha* qui par le frottement d'une rotation continue produisait le feu. Un texte du Mahâbhârata (I, 8196) cité par Kuhn[1], nous le montre clairement : Agni donne à Vichnou pour le combat contre Ardjuna « une roue avec un moyeu de foudre : » c'est une roue qui, lorsqu'on la fait tourner, lance la foudre[2]. M. Kuhn rattache à cette idée le fait que chez les Grecs Astrapê « éclair » et Brontê « tonnerre » sont des noms des chevaux d'Hêlios. Voilà la foudre mise en rapport avec le soleil.

Jugeant des choses du ciel par analogie avec celles de la terre, il était naturel de regarder l'éclair et le tonnerre comme une étincelle, et un fragment détaché d'un corps igné du ciel. Une autre forme de cette croyance se rencontre dans Pline : « On ignore généralement que, par une observation attentive du ciel, les maîtres de la science ont établi que les trois planètes supérieures projettent des feux qui, tombant sur la terre, ont le nom de foudre. Ces feux proviennent surtout de la planète intermédiaire [Jupiter], peut-être parce que recevant un excès d'humidité du cercle supérieur, et un excès de chaleur du cercle inférieur, elle se débarrasse de cette façon; c'est pour cela que l'on a dit que Jupiter lançait la foudre. Ainsi, de même qu'un bois enflammé projette un charbon avec bruit, de même l'astre projette un feu céleste qui apporte en même temps les présages[3]. » L'explication que donne Pline repose, comme on voit, sur un jeu de mots, sur une confusion entre le dieu Jupiter qui lance la foudre et la planète qui a reçu ce nom. Mais cela nous est indifférent : ce que nous retenons de ce texte, c'est l'opinion qui fait de la foudre un fragment détaché — comme les aérolithes — d'un corps céleste en feu.

1. *Die Herabkunft des Feuers*, p. 66.

2. On pourrait croire que cette confusion aurait existé chez les anciens Hébreux d'après un passage de la Bible (*Psaume* LXXVI, 18-19) : « Multitudo sonitus aquarum; vocem dederunt nubes. Etenim sagittæ tuæ transeunt; vox tonitrui tui in rota. » Mais on nous assure que le mot hébreu traduit ici par « rota » signifie seulement tourbillon.

3. Pline, *Hist. Nat.*, II, 18 (trad. de M. Littré).

Ce n'est pas la conception la plus fréquente; le plus souvent la foudre était considérée à part, et nous montrerons dans une une autre étude que chez les Gaulois même son symbole ordinaire était le marteau (de même que chez les Germains). Il nous suffit seulement que cette conception existe. La coexistence de conceptions différentes n'est pas pour nous surprendre; ce sont en quelque sorte les doublets de la mythologie. Les mythologues se font une étrange idée des religions populaires quand ils veulent y introduire cette unité, cette symétrie et cette logique qui n'existent que dans les religions à théologie, à canons et à conciles. Dans les religions de la nature où la pensée humaine se développe dans tous les sens, les conceptions les plus diverses naissent les unes à côté des autres, s'entremêlent, s'entre-croisent; si l'une se répand davantage, les autres n'en existent pas moins; et il faut tenir compte de toutes, si l'on veut tracer un tableau fidèle des images qui se sont reflétées dans l'âme de l'homme, cette caverne de Platon[1]!

§ 2.

Une des grandes difficultés de la mythologie gauloise n'est pas seulement la rareté des monuments figurés, et l'absence de documents écrits directs (car les littératures néo-celtiques ne nous aident pas dans toutes les questions), c'est aussi l'assimilation des dieux gaulois aux dieux romains. Cette assimilation ne s'est certainement pas faite sous l'empire de comparaisons scientifiques : ce ne sont pas des écrivains comme Macrobe qui y ont présidé, c'est César, ce sont les soldats et les colons romains en Gaule; et elle s'est faite d'après des rapports qui pouvaient ne préciser qu'un des attributs du dieu, peut-être même être fondée sur des ressemblances fortuites. La religion gauloise est un palimpseste où la nouvelle écriture laisse voir des mots isolés de l'ancienne, mais pas beaucoup plus que des mots.

1. On peut se faire une idée de cette variété des conceptions mythiques, souvent chez le même peuple, par les enquêtes que la revue *Mélusine* a ouvertes récemment sur l'Arc-en-ciel et la Grande-Ourse.

Revenons à notre texte de César si souvent cité : « Les Gaulois adorent principalement Mercure et ils en ont de nombreuses images ; ils le regardent comme l'inventeur des arts, le patron des chemins et des voyages ; ils pensent qu'il a la plus grande puissance dans le commerce et les affaires. Après lui ils adorent Apollon, Mars, Jupiter, Minerve. De ces dieux ils se font à peu près la même idée que les autres peuples : Apollon éloigne les maladies ; Minerve enseigne les éléments des métiers et des arts ; Jupiter a l'empire du ciel, Mars préside à la guerre[1]. » En voulant juger la mythologie gauloise d'après ce texte, je me suis dit plus d'une fois que nous étions dans la situation des sultanes d'Égypte avec les leçons de musique de Félicien David. C'était au Caire, en 1834, pendant un voyage que douze saint-simoniens faisaient en Orient. Le vice-roi demanda à Félicien David de donner des leçons de musique à ses femmes ; mais pour observer les convenances musulmanes, Félicien David devait donner les leçons aux eunuques qui les auraient transmises et répétées ensuite aux sultanes[2] !

César est ici pour nous un *répétiteur* de ce genre et nous craignons que souvent, en dehors des faits d'observation, il ne nous transmette une fausse note. Nous retenons de sa description deux faits : pour lui le dieu qui a l'empire du ciel est Jupiter, celui qui éloigne les maladies est Apollon. C'est en effet Apollon, avec des épithètes indigènes (Borvo, Grannos, etc.,) que nous trouvons adoré auprès des sources. Mais est-ce le dieu-soleil que les Romains avaient en vue quand ils faisaient cette assimilation ?

Notre éducation classique a si bien mêlé dans notre esprit la mythologie de la Grèce et celle de Rome ainsi que les noms de leurs dieux, qu'il nous faut un certain effort d'esprit pour distinguer entre ces deux mythologies et pour en dédoubler les personnages. La critique historique l'exige pourtant, quand on ne se

1. Cæsar, *De Bello Gallico*, VI, 18.
2. L'anecdote a été racontée par M. Weber dans son feuilleton musical du journal le *Temps* du 5 septembre 1876.

contente pas de cet olympe de convention créé par les poètes et les artistes de l'époque impériale de Rome. Ce nom d'Apollon évoque à nos yeux l'image brillante de Phébus Apollon, du dieu-soleil qui tient une place si lumineuse dans la mythologie grecque. Mais en Italie, où il était d'importation grecque, Apollon fut dès l'origine le dieu de la santé, le dieu de la guérison, celui qui éloigne les maux physiques, et les vestales chantaient *Apollo medice, Apollo Paean*[1]. C'est à un dieu qui guérit et qui purifie et nullement à un autre que les Romains ont identifié Borvo, Grannos, etc., et quelle que puisse être l'origine de ces dieux gaulois (ce qui n'est pas l'objet de ce mémoire), César et les Romains ne les considéraient pas comme des dieux du soleil quand il les identifiaient à leur Apollon. L'Apollon du texte de César et de nos inscriptions gallo-romaines n'a donc rien à voir ici.

Les Romains (nous parlons de ceux de la république) n'avaient pas de dieu du soleil proprement dit. Ce dieu s'était personnifié dans les caractères de Jupiter, de Soranus, peut-être de Janus, mais avant tout de Jupiter. Remarquons en même temps qu'un des anciens dieux italiques qui se sont fondus dans le culte général de Jupiter, était Summanus. Summanus, d'après Varron, était un dieu sabin, et on lui faisait un sacrifice annuel *le* 20 *juin* (c'est-à-dire à la date du solstice, ou peu s'en faut). Or, la roue paraît avoir été un emblème de Summanus, car on lui offrait des gâteaux qui avaient cette forme, comme on voit par une glose de Festus : SUMMANALIA, *liba farinacea in modum rotæ finctæ*[2].

1. Preller, *Rœmische Mythologie*, 2e éd., p. 265 et suiv. — C'est sous l'influence des idées stoïciennes qu'Apollon est arrivé à Rome à être compris comme dieu du soleil ; et c'est sous le règne d'Auguste (peut-être sous l'influence d'une dévotion particulière de ce prince) que cette sorte de glorification a pris de l'extension. Voir Roscher, *Lexicon der Griechischen und Rœmischen Mythologie*, t. I, col. 448. On peut voir aussi : R. Hecker, *De Apollinis apud Romanos cultu*, Lipsiæ, 1879.

2. Festus ed. Müller, p. 348. — Sur Summanus, voir Preller, *op. cit.*, p. 217. — D'après saint Augustin, Summanus aurait été le doublet nocturne de Jupiter. « Sicut enim apud ipsos legitur, Romani veteres nescio quem Summanum, cui nocturna fulmina tribuebant, coluerunt magis quam Jovem, ad quem diurna fulmina pertinerent. » Saint Augustin, *Civ. Dei*, IV, 23.

Jupiter était chez les Romains le dieu de la lumière par excellence ; par extension il était devenu celui du ciel, et, de même que le dieu qui éclaire, le dieu qui pleut et qui tonne, en un mot, pour employer l'expression de Preller « le bon père qui est au ciel[1] ». Il n'y a rien là pour nous étonner. Le soleil est le roi du ciel, comme les poètes l'ont si souvent appelé ; et lors même qu'on n'éprouve pas l'effet immédiat de sa puissance, on devine sa présence derrière les nuages qui le cachent. La confusion entre le dieu-soleil et le dieu-ciel est fréquente dans la mythologie comme elle paraît l'être dans la nature elle-même. Du moment que l'on croit à la présence au-dessus de nos têtes d'un Dieu dans le ciel, c'est-à-dire d'un homme avec puissance surhumaine, il est aisé, tantôt d'y voir plusieurs dieux, parents, rivaux ou ennemis, tantôt d'attribuer tous les phénomènes du ciel au même dieu. Tout cela dépend des dispositions subjectives de l'homme ; la variété d'opinions, et par suite de conceptions, se comprend aux époques et dans des milieux où les croyances n'ont pas été réduites à la régularité immuable de dogmes. Qu'y a-t-il de plus dissemblable que le soleil ou la pluie ? Il y a pourtant des peuples qui attribuent la pluie au soleil[2]. N'oublions pas que la mythologie n'est pas affaire de formules mathématiques, mais d'intuition poétique, et que la croyance religieuse est aussi variable dans ses formes successives que l'aspect du ciel lui-même : elle varie comme la nature qu'elle reflète.

XXIII

LE JUPITER GAULOIS ET M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Avant de conclure, nous ne devons pas oublier qu'une explication différente du Jupiter Gaulois et du passage de César qui le concerne a été présentée par un des maîtres de la philologie celtique. Dans la préface de son livre *Le cycle mythologique*

1. Preller, *op. cit.*, p. 166.
2. Par exemple, les habitants de Samoa dans la Polynésie, Turner, *Samoa*, p. 331.

irlandais et la mythologie celtique, M. d'Arbois de Jubainville s'est occupé du texte de César sur la religion des Gaulois, il a exposé quel esprit a présidé à la transformation des dieux indigènes en dieux romains, indiqué les rapports des uns et des autres et cité à ce propos quelques-unes des épithètes connues par les inscriptions. Pour Jupiter, dont seul nous nous occupons ici, il cite seulement *Iovi Taranuco* et *Iovi Tarano* (sic). Avant de dire en quoi nos vues diffèrent de celles de M. d'Arbois de Jubainville, nous croyons utile de rappeler comment le savant celtiste, collaborateur si apprécié de ce recueil, explique la transformation du panthéon gaulois en panthéon gallo-romain. Dans des questions aussi délicates, on ne saurait trop multiplier les témoignages.

Placée en face de populations qui croient à leurs dieux, l'aristocratie romaine, sceptique ou non, admet officiellement l'existence des dieux et s'en fait un moyen de gouvernement. Pour comprendre César, il faut admettre que, dans la langue dont il se sert, le mot « dieu » désigne des êtres dont l'existence réelle est considérée comme indiscutable, et qu'on ne peut sans erreur manifeste se figurer comme de simples conceptions de l'esprit humain, comme des fictions plus ou moins fantaisistes, plus ou moins logiques. La langue de César fut, après lui, celle des inscriptions romaines de la Gaule.

Notre manière d'envisager les doctrines mythologiques est toute différente de celle qu'avaient adoptée les hommes politiques de Rome et les croyants qui ont dicté les inscriptions romaines de la Gaule. Nous ne sommes ni, comme les premiers, appelés à gouverner une population que des habitudes séculaires attachaient au culte de ses dieux, ni, comme les seconds, des païens. Les dieux des Gaulois, comme ceux des Romains sont, à nos yeux, une création de l'esprit humain, inspirée à une population ignorante par le besoin d'expliquer le monde. Il est, par conséquent, très difficile de nous satisfaire, quand on prétend démontrer que deux divinités, l'une romaine, née de la combinaison de la mythologie romaine et de la mythologie grecque, l'autre gauloise et issue du génie propre à la race celtique, sont identiques l'une à l'autre. Il ne suffit pas que les deux figures divines se superposent à peu près l'une à l'autre par quelque côté; il faut, sinon concordance complète, au moins accord sur tous les points fondamentaux.

Lorsqu'il s'agit d'affirmer l'identité d'un personnage réel, on est beau-

coup moins difficile. J'ai connu tel professeur illustre; à son cours j'ai admiré sa science profonde des textes, la justesse et la nouveauté des conclusions qu'il en tirait, l'élégante netteté de son langage, le charme de sa diction, l'éclat de son regard, l'animation de ses traits. Dans son cabinet il a achevé de me séduire par la bienveillance de son accueil, par la finesse de son sourire, par la spirituelle simplicité de sa conversation savante d'où tout pédantisme était absent. Ensuite, je le rencontre dans la rue. Je ne lui parle pas : il ne me dit rien ; ses yeux, si vifs il y a un instant, sont mornes et ternes; rien, dans sa physionomie, ne révèle l'homme éminent qui se manisfestait avec tant de supériorité dans la chaire du professeur devant un nombreux auditoire, ou au coin de la cheminée sans témoins pendant un entretien familier. Maintenant il semble ne penser à rien : que dis-je ? La pensée qui l'occupe et que j'ignore est peut-être la plus triviale et la plus vulgaire. Mais les traits de son visage, tout à l'heure inspirés, en ce moment insignifiants et presque sans vie, offrent à mon regard un ensemble de lignes que je reconnais. Je m'écrie : C'est lui! et je ne me suis pas trompé.

Les Romains procédaient d'une manière analogue quand il était question de leurs dieux. Leur Jupiter, par exemple, portait comme insigne caractéristique la foudre dans la main droite ; les Gaulois avaient aussi un dieu qui maniait la foudre. Sur ce simple indice, les Romains crurent reconnaître dans le dieu gaulois leur Jupiter. De ce que les deux dieux, l'un national, l'autre étranger, avaient un attribut identique, les Romains conclurent que ces deux dieux n'en faisaient qu'un ; ils le conclurent sans se préoccuper des différences que, sur d'autres points beaucoup plus importants, pouvaient offrir ces deux figures mythiques.

Du reste, quand il s'agissait de grands dieux, qui dans le monde exerçaient, croyait-on, un pouvoir général, il ne pouvait pas en être autrement. Il était inadmissible que la foudre obéit à deux maîtres, l'un en Gaule, l'autre en Italie. Si l'explication qu'on donnait du phénomène de la foudre au sud des Alpes était bonne, il fallait bien qu'elle restât bonne au nord-ouest des Alpes[1].

Comme on voit par cette citation, M. d'Arbois de Jubainville ne tient ici nul compte des monuments figurés. C'est un oubli que commettent volontiers les purs philologues. Sans doute c'est une tâche délicate que de faire marcher vers le même but des études de nature différente et d'en obtenir des résultats concor-

1. H. d'Arbois de Jubainville, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, Paris, 1884, p. VIII-X. Cf. p. VI.

dants. Dans les problèmes que pose l'histoire de la civilisation antique, moins on a de documents, et plus il y a de place pour l'hypothèse; la tâche n'en est que plus aisée, et c'est la rendre plus facile encore que de laisser volontairement de côté une partie des éléments du problème, par la raison qu'ils appartiennent à une autre branche de la science. La science du passé est une, de même que le passé est un, et pour construire l'image de ce passé, il faut faire appel à la fois aux textes et aux monuments. Textes et monuments se contrôlent les uns les autres. Le mythologue doit tenir compte des deux (surtout quand il s'agit de l'époque gauloise dont on sait si peu de chose); cette méthode est plus lente, mais elle est plus sûre, et dans ces questions le public est assez patient pour qu'on laisse aux recherches le temps de se compléter et de mûrir.

Pour l'identification du dieu gaulois que César et les Romains ont appelé Jupiter, les premiers témoins à invoquer sont les monuments figurés; et depuis que nous possédons la statuette de Landouzy-la-Ville découverte en 1872, et connue par les notices de M. Héron de Villefosse (en 1874, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*, p. 101-103 et en janvier 1881 dans la *Revue Archéologique*), il n'y a plus de doute sur cette identification : c'est le dieu à la roue. Le foudre n'est venu que comme un accessoire et un accessoire romain, conséquence de l'assimilation. Il faut en effet remarquer que ce foudre, formé par un grand fuseau d'où sortent des traits en zig-zag, est une image étrangère à la Gaule, une image empruntée à l'art de Rome : c'est sous la forme de marteau que les Gaulois (comme les Germains) se représentaient généralement le tonnerre. Le dieu gaulois du tonnerre était le dieu qui est figuré tenant un marteau. Ce n'est donc pas sur cet attribut que s'est faite l'assimilation. Nous avons expliqué plus haut d'après quel rapport elle s'est faite et nous avons César pour nous quand il dit : *Iovem imperium cœlestium tenere.*

Mais ce Jupiter gallo-romain ayant hérité à la fois du dieu gaulois et du dieu de Rome, il n'est pas étonnant qu'on ait plus tard quelquefois amalgamé avec lui un dieu gaulois d'origine

distincte, Taranis ou peut-être mieux Taranus (comme l'a proposé M. Mowat). M. d'Arbois de Jubainville a cité les inscriptions *Iovi Taranuco* et *Iovi Tarano* (sic) : mais ces deux épithètes ne peuvent s'étudier seules; elles font partie d'un groupe dont le centre est le Taranis cité comme dieu indépendant par Lucain et dont le sens paraît bien clair, puisque *tarann* signifie « tonnerre » dans les dialectes celtiques.

Et ces inscriptions même, M. d'Arbois de Jubainville ne nous dit pas d'où elles viennent et ce qu'elles sont. Examinons-les rapidement :

1° L'inscription *Iovi Tarano* n'est pas citée exactement; car l'épithète du dieu est *Tanarus*, non *Taranus*. L'inscription provient de Chester et est aujourd'hui conservée à Oxford, dans la collection Arundel; elle est dédiée I. O. M. TANARO, par un officier de la XXe légion, sous le consulat de Commode et de Lateranus, ce qui permet de la dater à l'an 154 *après* J.-C. Nous avons donc là un monument d'une époque relativement récente, par lequel il est très hardi de vouloir expliquer rétrospectivement le texte de César, et qui témoigne seulement d'un syncrétisme amené par le caractère fulgurant du Jupiter romain. Il faut de plus remarquer que la lecture TANARO n'est nullement certaine. Le monument est conservé, mais l'inscription est effacée et aujourd'hui illisible; c'est sur la foi d'anciennes copies que l'on lit TANARO [1]. Le terrain ici n'est pas solide. Il l'est d'autant moins, qu'on a peut-être même ici l'hommage d'un officier germain au Donar de la mythologie allemande (ancien saxon *Thunar*).

2° L'inscription *Iovi Taranuco* ne prête pas à semblable critique, mais elle est de Dalmatie et n'est pas datée. Nous hésitons donc avant de l'admettre comme commentaire direct du texte de César. Nous pensons qu'à cet égard la Gaule proprement dite doit être interrogée avant les autres pays celtiques. Nous ne disons pas cela pour méconnaître l'importance de l'étude de tous les pays autrefois gaulois; nous ne parlons ici qu'au point de vue de la Gaule de César.

1. Voir *C. I. L.*, t. VII, n° 168.

Le commentaire que M. d'Arbois de Jubainville donne du texte de César ne nous paraît donc pas exact en ce qui concerne le Jupiter gaulois. Les Gaulois n'étaient pas seuls à distinguer le Dieu du Soleil ou du Ciel d'avec le Dieu du Tonnerre : les Germains leurs voisins en faisaient autant[1].

XXIV

CONCLUSION

Nous croyons donc avoir démontré que le dieu gaulois à la roue est le dieu du soleil, et que les Romains n'ayant pas de dieu spécial du soleil (du moins avant les bas-temps de l'empire), ne pouvaient l'identifier à un autre Dieu romain que Jupiter.

Nous voudrions pouvoir retrouver ce dieu chez les Celtes d'Outre-Manche, nous voulons dire dans les littératures néo-celtiques. Il y a, en effet, plusieurs dieux gaulois connus par les inscriptions qui se retrouvent comme héros mythiques de l'ancienne littérature irlandaise. Ici, nous n'avons aucune indication qui nous mette sur la voie. C'est le nom tout romain de Jupiter qui paraît sur les monuments, et non pas le nom indigène; ce dieu même y a les épithètes latines d'usage, *Optimus* et *Maximus*; il n'a aucune de ces épithètes barbares que nous rencontrons quelquefois après le nom romain d'un dieu et qui sont pour nous un indice. Si une nouvelle inscription ne nous apporte pas le nom gaulois du dieu, nous ne pouvons espérer en savoir davantage.

Nous avons relevé les épithètes non-latines qui accompagnent le nom de Jupiter dans les inscriptions latines des pays celtiques[2]. Nous n'en avons trouvé aucune qui nous rappelât le nom d'un héros mythique de l'Irlande. Nous serions heureux si un confrère en celtologie avait les yeux plus perspicaces que nous. Il faut

1. Nous avons nous-même autrefois appelé Taranis le « Jupiter gaulois. » Nous voulions dire par là que Taranis lançait la foudre en Gaule comme Jupiter à Rome. Mais nous devons reconnaître que notre expression était impropre et prêtait à la confusion, et que nous eussions mieux fait de ne pas l'employer.

2. Nous donnons ce relevé dans un appendice.

du reste être très prudent avec ces épithètes. Quand elles ne se rencontrent qu'une fois, il y a grand'chance pour qu'elles soient une appellation topique. Ainsi, il y a quelques années, en faisant des fouilles sur le sommet du Puy de Dôme et en déblayant les restes du temple grandiose de Mercure Arverne, on a trouvé une dédicace à *Mercurius Dumias*. Est-ce le nom du dieu? Non, c'est le nom de la montagne, que la montagne elle-même a conservé; c'est « Mercure de Dôme ». Il y a toute chance pour qu'une épithète soit topique quand elle ne se rencontre pas plusieurs fois et à plusieurs endroits différents (quoiqu'encore elle puisse être importée) et quand elle n'est pas un de ces noms comme *Toutiorix*, *Camulos*, etc. qui sont transparents pour un celtiste.

Nous regrettons aussi de n'avoir rien trouvé dans les littératures celtiques qui nous parût se rattacher d'une façon incontestable et directe à la roue des Gaulois, et aux rites que nous avons décrits. Nous signalerons seulement, pour ne rien omettre, le *roth ramhach*, litt. « roue à rames », dont il est question dans la littérature irlandaise du moyen âge. Elle figure dans des prédictions relatives à des événements qui se passeront vers la fin du monde. Cette « roue à rames » doit être un navire contenant mille lits, et chaque lit mille hommes; c'est un navire qui va également sur terre et sur mer et il ne doit pas ferler ses voiles jusqu'à ce qu'il échoue près du pilier de *Knámhchoill*. L'apparition de ce navire est mise en rapport avec une fête de Saint-Jean qui doit tomber un vendredi. D'après une légende, cette « roue à rames » aurait été fabriquée en Italie par Simon le Mage, pour un druide d'Irlande, son élève[1]. Il y a, comme on voit, peu à tirer pour notre étude de cet étrange mythe défiguré encore par des additions et des transformations chrétiennes, comme il arrive trop souvent dans l'ancienne littérature irlandaise. Le mythe lui-même nous paraît un mélange de plusieurs traits mythiques, distincts sans doute à l'origine; la roue du soleil — le navire fantastique[2]; — le navire

1. O'Curry, *Lectures on the manuscript materials of Ancient Irish History*, p. 385, 401 et suiv., 421, 423, 426.
2. Sur les navires fantastiques voir *Mélusine*, t. II, nos 6 et suiv.

qui va sur terre et sur mer. Le navire merveilleux qui va sur terre et sur mer figure dans plusieurs contes populaires. Dans l'un d'eux (en Finlande), il est d'or, et Guillaume Grimm en a conclu que c'est un mythe solaire[1]. Que cela soit ou non, la question est hors de notre sujet, et nous nous bornons à signaler cette étrange « roue à rames » sur laquelle de nouveaux textes apprendront peut-être un jour davantage.

Les légendes néo-celtiques ne nous fournissent donc ici aucune lumière; mais l'attribut de la roue est suffisamment caractéristique, surtout quand des mythologies congénères nous l'expliquent et quand les pratiques populaires nous le montrent en action, pour que nous appellions sans hésiter ce personnage à l'aspect barbare : Le dieu gaulois du soleil.

APPENDICE

I

LES SURNOMS DE JUPITER DANS LES INSCRIPTIONS

A). *Les surnoms gaulois.*

Comme il n'existe pas encore de *Corpus* pour les inscriptions de la Gaule, nous croyons utile de relever ici les épithètes indigènes de Jupiter conservées dans les inscriptions que nous avons rencontrées dans nos lectures. Nous y avons joint, grâce aux volumes publiés du *Corpus Inscriptionum Latinarum* de Berlin, les épithètes qui pourraient être également gauloises dans les inscriptions de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, de l'Italie du Nord et des pays Austro-Hongrois, régions qui, comme on sait, ont été autrefois gauloises ou celtiques. Cette liste est courte et peu significative : on voit par là d'un coup d'œil que Jupiter est loin d'avoir eu la fortune de Mercure, de Mars et d'Apollon que les Gaulois romanisés se sont si promptement appropriés. Il est probable même qu'une bonne partie de ces noms, qui pour nous sont obscurs, sont seulement des appellations topiques. Aussi

1. Cf. un article de M. Reinhold Kœhler dans *Orient und Occident*, t. II, p. 299.

on pourra nous reprocher d'avoir admis dans cette liste des noms qui, à les examiner de plus près, n'auraient pas de titre à y figurer. Nous préférons encourir ce reproche plutôt que celui d'omission : *favores ampliandi.*

ADDVS. Altripp, Palatinat. I. O. M. ‖ ADDO *etc.* Orelli, *Inscr. lat. sel.* n° 5610.

ADCENEICVS. Milan. I. O. M. ‖ ADCENEICO. *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. V, n° 5783.

AGGANAICVS. Pavie. IOM ‖ AGGANAI ‖ CO, *etc.* *Corp. Inscr. Lat.*, t. V, n° 6409.

Alanninus. Brescia. IOVI ALANNINO. Orelli, à propos de son n° 1220, cite cette inscription d'après Muratori. Ne l'ayant pas retrouvée dans le *Corpus*, nous avons des doutes sur son authenticité.

ANDERO ou ANDERONVS. Galice. I. O. M. ‖ ANDERON *etc.* *Corpus Inscr. Lat.*, t. II, n° 2598.

APENINVS. Gubbio, Italie. IOVI ‖ APENINO. Orelli, n° 1220. Ce nom nous paraît désigner simplement le Jupiter de l'Apennin, et ne différer que par l'orthographe du nom suivant, relevé en Afrique :

APPENNINVS. Philippeville, Algérie. IOVI. O. M. ‖ APPENNINO *etc.* *Corp. Inscr. Lat.*, t. VIII, n° 7961.

AR... Brescia. IOVI. BR. AR *etc.* *Corp. Inscr. Lat.*, t. V, n° 4833.

BAGINATES. Morestel (Isère). IOVI ‖ BAGINATI *etc.* Allmer, *Inscr. de Vienne*, t. III, p. 197 et Fl. Vallentin dans *Rev. Celt.* t. IV, p. 21. — Ce nom fait penser à l'irlandais *Bâg*, « combat. »

BEISIRISSA. Cadéac (Hautes-Pyrénées). I. O. M ‖ BEISIRISSE *etc.* *Bull. Épigr. de la Gaule*, t. II, p. 184. Ce nom est probablement ibère, et rappelle des noms analogues trouvés dans la même région : BAESERTE (deo), Musée de Toulouse ; BAICORRICO (deo), ibid. ; BAIGORISO (deo) Balestes (Haute-Garonne) ; BAIORIXO (deo), Musée de Toulouse ; BAIOSI (deo), Gourdan (Haute-Garonne).

BR... Brescia. Voir plus haut AR...

BVSSVMARVS. Carlsburg (Transylvanie). I. O. BVSSVMARO

etc. Corp. Inscr. Lat. t. III, n° 1033. Ce nom se rencontre sur une monnaie de la Gaule, probablement comme nom d'homme, BVSVMARV. Monnaie des Boïens, *Rev. Celt.*, t. I, p. 293.

CANDAMIVS. Asturies. IOVI. CANDAMIO. *Corp. Inscr. Lat.* t. II, n° 2695. — Probablement appellation topique. « Editor Moralis Matritensis (anno 1792. I, p. 53) meminit vallis *de Candamo* prope Pravia et Grado oppida ad oram Asturiæ maritimam sitæ. » (Note du *Corpus.*)

CANDIEDO. Galice. I. O. M. || CANDIEDONI, *etc. Corp. inscr. lat.*, t. II, n° 2599.

CERNENVS ou CERNENIVS. Ce nom figure dans les tablettes de cire trouvées dans les mines d'or de la Dacie « ad Alburnum majorem vicum Pirustarum, hodie Verespatak. » Il paraît dans cette phrase : ARTEMIDORUS APOLLONI MAGISTER COLLEGI JOVIS CERNENI *etc. Corp. Inscr. lat.*, t. III, p. 925 (et aussi Orelli, n° 6087 et Willmanns, *Exempl.* n° 321). Ce texte a été traduit par M. Boissier dans sa *Religion rom. d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 277.

Cingidius. Environs de Genève. Cette épithète, quelquefois citée, provient sans doute d'une mauvaise lecture. L'inscription est ainsi conçue : IOVI. O. M. || CINGIDVO || STABULO ET || AVLVS. Orelli n° 1207. De Wal, *Myth. septentr. monum.*, n° 87. Orelli et De Wal sont d'accord pour lire CINGI DVO, i. e. fratres Cingi.

Eideus. Holinghem (Pas-de-Calais) EIDEO IOVI etc. De Wal. *Myth. sept. mon.*, n° 156. La lecture de cette inscription nous paraît douteuse, car l'épithète du Dieu devrait suivre et non précéder son nom. Comme on l'a déjà supposé, il faut lire ET DEO IOVI; la pierre est brisée au-dessus. Voir la gravure, donnée dans le t. II des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie* (année 1834) et qui accompagne un article de M. de Givenchy.

FORMANVS, gemme de jaspe, trouvée à Cologne; beau travail du temps des Antonins. IOVEM. FORMANVM. COLEGI. RESTITVIT. *Jahrb. des Ver. d. Alterth. im Rheinl.*, t. XXXV, p. 40. — Brambach, *Corp. Inscr. Rhen.*, n° 346, déclare le monument suspect. Du reste, les Gaulois n'avaient pas la spirante F.

LADICVS. Confins du royaume de Léon et de la Galice. IOVI LA || DICO, *etc. Corp. Inscr. lat.*, t. II, n° 2525. Peut-être appellation topique : ce monument a été découvert près du *Monte Ladoco.*

POENINVS. Grand Saint-Bernard, entre le Valais et le Piémont. Tablettes votives IOVI POENINO trouvées aux abords de l'hospice du Grand Saint-Bernard, offrandes de voyageurs qui avaient heureusement franchi ce col dangereux : on en connaît aujourd'hui trente-deux. Le nom de Poeninus est sans doute une appellation topique et le nom même de la montagne : comparez pourtant l'inscription SILVANO PO || ININO trouvée à Tirnovo, en Bulgarie. (*Corp. Inscr. lat.*, t. III, n° 6143.) Sur les inscriptions à IOVI POENINO ou à POENINO tout court, voir surtout *Corp. Inscr. lat.*, t. V, 2e partie, p. 761 et suiv., Desjardins, *Géographie de la Gaule Romaine*, t. II, p. 244 ; Carlo Promis, *Antichità di Aosta* (Torino, 1862), etc.

Le nom de *Mons Jovis*, conservé en d'autres endroits sous la forme Mont-Joux — a cédé ici la place au nom du saint (saint Bernard de Menthon) qui au xe siècle aurait, d'après la légende, détruit les restes persistants du paganisme. Nous ne faisons pas ici l'histoire du Jupiter Poeninus ni de sa montagne ; pourtant nous saisissons cette occasion de citer un texte d'Irlande peu connu qui se rapporte à cette histoire. Dans le *Liber Hymnorum* de l'ancienne Église d'Irlande figure l'hymne latine de saint Hilaire (*Hymnum dicat turba etc.*). Le scribe irlandais, dans une sorte de préface, rapporte, selon l'usage de son pays, dans quel lieu, par qui, dans quel temps et à quelle occasion l'hymne a été faite. Pour l'hymne de saint Hilaire, il rapporte deux traditions différentes et l'une se réfère au Mont du Jupiter Poeninus :

Aliter. Locus. i. specus in pectore montis Jovis inter Alpes in qua [sic] *philophi* [sic] *antea fuerunt. Tempus Valentiani et Valentis. Persona Hilarius. Causa .i. Angelus postulavit quando venit ad Susannam urbem*[1] *cum tricentis viris .i. .c. de clericis. et .cc. de laicis. Unus vero de clericis mortuus est pro frigore hiemis, et*

1. M. Todd, éditeur de ce texte, pense que c'est peut-être Soissons. Cela nous paraît peu vraisemblable.

Hilarius oravit pro suo monacho. Illa autem nocte angelus dixit ad eum, debet te scrutari scripturas et ymnum facere Deo. Ille autem fecit juxta imperium angeli et mortuum suscitavit per gratiam Dei[1]

SARANICVS. Mombach, près de Mayence. I. O. M. || SARANICO *etc.* Orelli, n° 1261 et Brambach n° 972. Orelli voit dans ce nom une appellation topique et il l'explique par le nom de la rivière la Sarre. Le nom de SARANICUS paraît bien topique, mais il ne peut s'expliquer par la Sarre, car une inscription, découverte depuis le temps d'Orelli, nous a appris que cette rivière s'appelait *Saravus*.

SVCAELVS. Mayence. I. O. M. SVCAELO, etc., *Jahrb. des Ver. d. Altherth. im Rheinlande*, t. LXXIV (1882), p. 188 ; *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitchrift*, t. II (1883), p. 7; *Bull. épigr. de la Gaule*, t. III (1883), p. 154, et t. IV (1884), p. 200. Cf. Fl. Vallentin, *Revue Celtique*, t. IV, p. 13 et 445.

Cette inscription complète une série d'inscriptions, où avec une orthographe légèrement différente, le même vocable paraissait, non comme épithète, mais comme nom de Dieu :

SVCELLVS. Yverdun, SVCELLO || IPA DCO || VSLM (Mommsen, *Inscr. confed. Helvet.*, n° 140.) ;

SVCELLVS. Vienne en Dauphiné, DEO SVCELLO, *etc.* Allmer, *Inscr. de Vienne*, t. II, p. 454 et atlas, pl. 31 *bis*, n° 235-9;

SVCELLVS. York, sur un anneau d'argent. *Ephemeris Epigraphica*, t. III, p. 313.

Les graphies *Sucaelus* et *Sucellus* concordent. On peut remarquer par d'autres noms gaulois qu'une consonne est redoublée par compensation pour la brièveté de la voyelle précédente ; ex. : *Scōtus* et *Scottus*[2].

TANARVS. Chester, I. O. M. TANARO, *etc. Corpus Inscr. lat.*,

1. *The Book of Hymns of the ancient Church of Ireland*. Ed. Todd, fasc. II, p. 150., cf. p. 162-3.

2. A propos du nom de Sucellus, Becker a cité comme noms formés avec le même suffixe : Aufellus, Saufellus (Tacite, *Ann.* XI, 35), Cerdubellus, Novellus (Kuhn's *Beitræge.*, t. III, 414), Muscellus (Arneth, *Zwœlf Mil. Dipl.* p. 19) et Muscella (aussi nom d'homme dans Hefner. *Rœm. Bayern*, 3ᵉ éd. p. 280). Becker conjecture également que le nom de SVCELA en Norique (Steiner, *Inscr. Dan. et Rhen.* 2848) doit être corrigé en SVCELLA. (Becker, dans les *Jahrb. des Ver. d. Alterth.* etc., t. XLII, p. 95.)

t. VII, n° 168. Voir plus haut (§ 23) ce que nous avons dit de cette inscription.

TARANVCVS, Dalmatie. IOVI. TA || RANVCO, *etc.*, *Corpus Inscr. lat.*, t. III, n° 2804. Voir aussi plus haut (§ 23).

VXELLIMVS, balnea romana prope Tueffer (Styrie), I. O. M || VXELLIMO, *etc.* Orelli, n° 5651 et *Corpus Inscr. lat.*, t. III, n° 5145. Nous avons probablement ici le superlatif de l'adjectif gaulois *uxello-s*, élevé, irlandais *uasal*, gallois et breton *uchel* (même sens) qui se rencontre dans des noms de lieu de la Gaule comme *Uxellodunum* « le fort élevé », etc. Ce surnom d'VXELLIMVS, que nous a conservé l'inscription du Norique, signifie donc simplement « le plus élevé ».

B). *Les surnoms topiques et orientaux.*

Nous devons signaler — pour les écarter — les épithètes, certainement topiques ou d'origine orientale, qui se rencontrent dans les inscriptions romaines des pays gaulois.

ACCIO ou ACCION, ancien nom du lac de Genève. C'est par ce nom que M. E. Desjardins explique IOVI ACCIONI, *etc.*, d'une inscription du Musée de Pesth en Hongrie. (*Géographie de la Gaule romaine*, t. I, p. 160, n.)

ARVBINVS ou ARVBIANVS. Orelli, n° 1228 (cf. t. III, p. 128) et n° 5614 : *Corp. Inscr. lat.*, t. III, n°s 5575 et 5580. — Ce nom provient d'Arubium, ville de la Mœsie inférieure, près des bouches du Danube.

AXVR, Mirabel (Drôme), IOVI || AXVRI, *etc.* Herzog, *Gallia Narbonensis*, n° 446. — Si cette appellation n'est pas topique, elle est tout au moins italiote. Voir *Corp. Inscr. lat.*, t. X, au n° 6483 (*Jupiter Axoranus*) et p. 623 ; on cite à ce propos un mot volsque *anxur* « ville ». — Mais la lecture de l'inscription est douteuse ; voir Fl. Vallentin, *Essai sur les divinités indigènes du Vocontium* (Grenoble, 1877), p. 39 et suiv.

CANTABRICVS, Monnaies de Gallien, *Jahrb. d. Ver. d. Alterth. im Rheinlande*, t. XVII, p. 170.

OLBIVS, Francfort-sur-le-Mein. Brambach, n° 1454. — D'Olba en Cilicie.

TAVIANVS, Clausenburg, Transylvanie. *Corp. Inscr. lat.*, t. III, n° 860. De Ταβία, nom de lieu de la Galatie : le monument est élevé par des Galates. Sur le nom de lieu *Tavia*, voir Glück dans les *Jahrb. class. Phil.*, hrgg. von Fleckeisen, 1864, p. 604.

Nous mentionnons pour mémoire les surnoms Dolichenus, Heliopolitanus et Sabasius, produits du syncrétisme des bas temps qui répandit le culte des dieux orientaux dans toutes les provinces de l'Empire romain. A propos de ce dernier nom, rappelons ce fait, intéressant pour l'histoire des croyances, que parmi les ex-voto en feuilles d'argent découverts aux sources de Vichy il s'en trouve une qui porte l'inscription : **NVMINI AVGVSTO DEO IOVI SABASIO.**

L'inscription : **I. O. M. BALMARCODI**, *etc.* qu'Orelli (n° 5617) cite comme étant à Paris (probablement au Musée du Louvre) a sans doute été apportée de Syrie dans nos musées et n'a aucun titre à figurer dans cette revue. Elle contient le nom du dieu sémitique Baal, et on connaît en Syrie d'autres exemples du même nom (*Corp. Inscr. lat.*, t. III, n° 155 et cf. n° 459 ; et *Corp. Inscr. graecarum*, n° 4536).

II

Nous croyons utile de donner ici, en manière de supplément, quelques notes complémentaires.

§ I. *Les représentations figurées du dieu à la roue.*

Ce que dans le moule de Caerlléon nous avons supposé être l'image grossière d'une échelle, n'est sans doute plutôt qu'un *svastika* imparfaitement reproduit. On en voit d'analogues sur des autels minuscules du musée de Toulouse (reproduits en moulage au musée de Saint-Germain), où une série de déformations maladroites permet de reconnaître à l'origine le *svastika.*

§ II. *Les autels à la roue.*

Grâce à l'obligeance de M. Flouest, nous pouvons donner

ici la représentation d'un autel à la roue du musée de Nîmes.

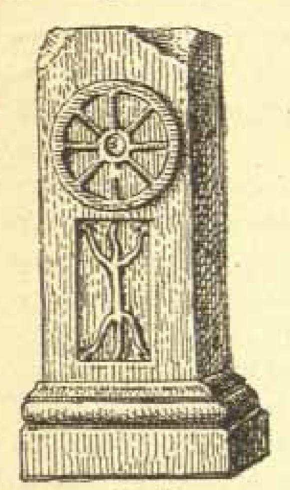


Fig. 26.
Musée de la Maison-Carrée, à Nîmes.
Haut., 0m,72; larg., 0m,38.

Depuis que nous avons écrit ce paragraphe, on a découvert à Clarensac, canton de Saint-Mamert, département du Gard, un nouvel autel avec la roue, dédié à la Terre Mère et probablement aussi à Jupiter; mais la partie supérieure de l'autel a été brisée et a disparu. Voici l'inscription d'après M. Allmer (*Revue épigraphique du midi de la Gaule*, t. II, p. 108, n° d'avril 1885) :

. . . .

Roue.

ET TERRAE
MATRI

§ III. *La roue est l'image du soleil.*

A l'occasion de l'emploi parallèle de la roue et du disque, nous aurions dû faire mieux ressortir l'identité du symbole par le fait que la plus ancienne forme de la roue a été une roue pleine, c'est-à-dire un disque. La roue proprement dite, c'est-à-dire un instrument avec moyeu, rais et jante, est un perfectionnement industriel. On nous assure que la roue pleine, coulée de fer, est encore en usage dans plusieurs pays, notamment dans certaines parties de l'Espagne[1].

§ IV. *La roue dans l'Inde.*

Aux textes sanscrits déjà cités, ajouter cette stance sur le soleil:

« Son char a une seule roue; un cul-de-jatte [Arouna] le conduit; les chevaux se rebiffent et pourtant le dieu brillant du soleil gravit la pente du ciel. »

Boethlingk, *Indische Sprüche*, 2e éd., § 1357.

1. On nous informe aussi que sur quelques chemins de fer les roues des wagons sont pleines.

§ V. *Les fêtes du soleil; les solstices; la Saint-Jean.*

Ce paragraphe avait paru quand nous avons eu connaissance du travail de M. Ch. Cuissard, *Les feux de la Saint-Jean*, Orléans, 1881. (Extrait du t. V des *Lectures et mémoires de l'Académie de Sainte-Croix.*)

Le symbolisme par lequel les premiers apologistes chrétiens se sont emparé des fêtes païennes du 25 décembre et du 24 juin et les ont expliquées, est encore vivant de nos jours. Un curieux article du journal *Le Pèlerin*, en date du 6 octobre 1884, nous en fournit un témoignage. C'est à propos de l'éclipse de lune de l'avant-veille (4 octobre). L'auteur explique que dans le mystère de la création « le soleil représente, pour les humains, la splendeur du Christ », et que la lune représente la Vierge Marie. Et voilà pourquoi il y a une telle différence de grandeur entre le soleil et la lune : c'est pour garder la proportion.

Pourquoi la lune, qui fut créée avec le soleil, ne lui ressemble-t-elle pas, pourquoi est-elle si petite? Est-il possible qu'un même acte créateur ait jeté dans l'espace deux astres aussi différents que la lune et le soleil? — Sans doute, c'est possible, car rien ne figure mieux la Mère de Dieu que cet astre de la terre destiné à notre nuit : il faut cette distance entre la créature *pulchra ut luna* et le soleil, de qui elle reçoit toute sa splendeur; et cependant, il est parfaitement dans l'ordre que la Mère de Dieu et son Fils nous soient figurés dans un même acte créateur.

§ VI. *La roue dans la fête de la Saint-Jean.*

L'*Illustrirte Zeitung* du 27 juin 1885 a publié un article sur la fête de la Saint-Jean en Carinthie avec une gravure intitulée : *Das Sonnenwend-Feuerradspiel in Kærnten*, où l'on voit la jeunesse s'amuser à lancer des rouelles enflammées du haut d'une montagne.

Dans quelques villages de la Poméranie on pratique aussi l'usage de rouler un tonneau de goudron enflammé à la fête de la Saint-Jean; pour les détails, voir Temme, *die Volkssagen von Pommern und Rügen*, p. 351.

Les couronnes de fleurs à la Saint-Jean sont aussi un usage

du pays de la Hague, en Normandie. Voici comment le décrit M. Fleury (*Mélusine*, t. I, col. 539) :

A cette époque, les jeunes gens fabriquent de grandes couronnes de fleurs en forme de couronne royale, avec un pigeon de papier au centre, en souvenir de celui que saint Jean-Baptiste vit descendre sur la tête de Jésus au moment où il le baptisait. On suspend cette couronne au-dessus d'une place, ou même au-dessus d'une rue ; le soir on allume du feu dessous, c'est le signal de la danse. Les jeunes filles, les garçons arrivent en foule ; on chante, on fait des bouffonneries, on se poursuit, on s'embrasse, on joue jusqu'à ce qu'on tombe de fatigue, et l'on recommence le lendemain. Au bout de huit jours, la couronne est fanée, on la renouvelle, et les rondes se prolongent encore une semaine ou deux, et puis c'est fini jusqu'à l'année suivante.

§ VII. *La roue de Gayant; la roue de Saint-Amable; la roue de Saint-Guy.*

La roue de cire de Saint-Amable a un pendant à Limoges ou, du moins, en avait un. M. Ad. Lascombe dans le t. XXVIII des *Annales de la Société d'agriculture du Puy* (p. 515-520) a publié quelques documents sur une confrérie de Notre-Dame du Puy qui existait à Limoges. Ce sont des extraits d'un manuscrit sur parchemin des Archives de la Haute-Vienne (n° 6272), mais dont on ne nous dit pas la date. La pièce principale est en limousin et on y trouve ce passage :

« Nos autres, coma bayles, N. N.. avem fait far aquest libre a honor de la Vergena Maria et del noble horatori del Puey de que nos autres de Limotges fasem coffreyria, et fazem far *una chandela* a honor de liey que art nuiyt et jor davant liey, et la li offerem la vigilia de la Ascension *fayta en manyera d'una granda roda de sera*, etc. »

Nous devons l'indication de ce texte à l'obligeance de M. Paul Le Blanc.

§ VIII. *La roue aux autres fêtes solaires.*

Dans le nord-est de l'Écosse, le rouet ne doit pas être déplacé pendant le temps de Noël. (W. Gregor dans le *Folk-lore Journal*, 1884, p. 332.)

§ IX. *La roue amulette.*

Dans la région de l'Ammerland (duché d'Oldenbourg, Allemagne du Nord), on voit souvent une vieille roue de chariot au dessus de la porte principale : c'est pour se garder des maléfices et surtout pour préserver le bétail. Dans plusieurs cas, des jeunes gens ont voulu enlever la roue en faisant réparer la maison dont ils héritaient; mais comme la mortalité se mettait dans le bétail, ils s'empressèrent de replacer la vieille roue à sa place. (Strakerjan, *Aberglaube... aus Oldenburg*, t. II, p. 357.)

Dans plusieurs villages de la montagne en Tyrol, on suspend au dessus de la porte des étables une roue en forme de croix (*ein Rad mit Kreuzform.*) Ces roues sont faites de bois dur et se transmettent de génération en génération comme des trésors précieux. On croit formellement qu'elles empêchent sorciers et magiciens de nuire au bétail. (Zingerle, *Sitten, etc., des Tiroler Volkes* 2e éd, p. 65.)

§ XI. *Les roues de fortune.*

M. L. Desaivre nous informe qu'il y a des roues de fortune dans les églises des Pyrénées tout aussi bien qu'en Bretagne, et il nous cite notamment celle de Saint-Béat, près Bagnères-de-Luchon.

La roue de Confort (Côtes-du-Nord) a déjà été décrite dans le *Guide de la Bretagne*, de M. Joanne (éd. de 1873, in-12, p. 600).

D'après un article des *Mémoires de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord*, 1884, p. 339, il existerait encore d'autres roues de fortune en Bretagne. Voici le passage :

Le *Sant-he-rod*, saint à la roue, *alias* Roue sainte, dont le cercle extérieur est garni de clochettes, est toujours mis en mouvement (à Confort, commune de Berhet) lors de certaines cérémonies. Nous ne connaissons plus que trois églises (dans les Côtes-du-Nord) outre la chapelle de Confort, où ces roues existent encore :

Quemperven, Locarn et Laniscat.

§ XIII. *La roue dans l'antiquité classique.*

Une rouelle paraît comme boucle d'oreille (ou comme flottant à l'extrémité d'un diadème) dans une figure de femme de l'art

étrusque reproduite dans Helbig, *Das homerische Epos*, etc., p. 159.

§ XVI. *La roue de Tyché, Némésis, Fortune.*

L'identité de ces différentes divinités est rendue manifeste par la dénomination DEA NEMESIS SIVE FORTVNA d'une inscription romaine de la Dacie. *Corp. Inscr. lat.*, t. III, nº 1125.

§ XVII. *Les rouelles celtiques étaient des amulettes.*

Dans une récente visite au musée de Saint-Germain nous y avons remarqué (salle des bijoux) une rouelle en or de la grandeur d'une pièce d'or de cinq francs.

Depuis que ce chapitre a été écrit, nous avons appris de plusieurs de nos confrères de la Société des Antiquaires que les rouelles sont souvent munies de bélières. Nous venons en même temps d'en remarquer plusieurs dans une récente visite au musée de Saint-Germain. Ce fait indique des objets de suspension, et, par conséquent, confirme notre opinion que ce sont des amulettes.

A propos de Fa (Aude) nous apprenons de M. Longnon que ce nom de lieu vient de *Fanum*, et que cette dernière forme se rencontre dans les anciens documents. Il y avait donc là autrefois un temple. Ce fait rend plus vraisemblable l'hypothèse de char emblématique ou votif que nous avons émise dans cette note.

§ XVIII. *Les monnaies à la roue; les monnaies à la croix.*

Voici un nouvel exemple de la transformation du sens des symboles par la sagacité inquiète de ceux qui en ignorent l'histoire et qui font ce que j'appelle du symbolisme *subjectif*. J'emprunte l'anecdote à une correspondance de Constantinople du journal *Le Soleil* (nº du 9 mars 1885) :

Taporidis-Effendi, membre de la commission d'examen des livres, a fait arrêter et poursuivre devant les tribunaux un Allemand coupable d'avoir mis en vente une boîte dont le couvercle représente la Fortune sur une roue, un sceptre à la main. Sans aucun doute, cette femme est l'Angleterre s'emparant de l'Égypte; le sceptre n'est autre qu'un épi de maïs, plante dont le nom en turc est synonyme d'Égypte...

H. Gaidoz.

INTRODUCTION DE LA MÉDECINE

DANS LE LATIUM ET A ROME

(*Suite et fin*[1])

Les historiens qui nous ont transmis les choses passées ne se sont attachés qu'aux faits généraux et principalement à ceux de guerre et d'administration, nous laissant dans l'ignorance la plus complète sur les mœurs et les habitudes privées des individus et sur les détails de leur vie plus ou moins intime. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient gardé le silence sur le secours que se donnaient réciproquement les particuliers d'autant plus que la profession médicale était œuvre servile, comme les autres arts et métiers, et exercée par des esclaves, ce qui explique que Pline n'ait pas même voulu en parler, ainsi que nous le verrons bientôt. Mais leur affectation à faire accompagner constamment le titre officiel de *curator* du qualificatif *tuticus* ou *publicus* laisse dans l'esprit la probabilité que le *curator privatus* existait, bien qu'il n'en soit pas question. Sans cela on ne comprendrait pas l'insistance de la désignation historique telle que la donnent les auteurs classiques. Quelle vraisemblance d'ailleurs qu'il y ait eu chez tous les peuples un *curator publicus* et point de *curator privatus*? Les nations ont leur logique aussi bien que les individus, et pour être le plus souvent inconsciente, elle n'en est pas moins irrésistible.

D'ailleurs peut-on trouver autre part que dans les textes osques, où les Latins ont pris bien d'autres expressions, une origine vraisemblable de leur très importante famille de mots relative à la médecine? Ils ont emprunté à d'autres peuples les désignations de leurs magistrats et de leurs institutions reli-

1. Voyez la Revue de juin 1885.

gieuses, ils n'avaient par conséquent aucun besoin de prendre aux Samnites le nom de ces hauts fonctionnaires; mais il était naturel qu'ils leur empruntassent le nom d'une profession très exercée chez eux et ayant reçu un nom approprié à la chose, et puis les documents qui nous restent de la langue osque ne sont pas très nombreux et consistent seulement en quelques inscriptions qui ne comportent pas de longs développements. Nous serions donc fortement porté à croire, bien que les preuves directes nous fassent défaut, à la légitimité de l'induction que nous venons de présenter.

Dans tous les cas, la dérivation de l'expression latine *medicus* semble évidente; le sens et la signification des mots, non moins que leur ressemblance, on pourrait même dire leur identité, ne permet pas de doutes à cet égard; le *meddix* osque et le *medicus* des Latins sont le même mot et dérivent d'une source unique; par conséquent, il ne faut point chercher ailleurs l'origine de la grande famille de vocables qu'a enfantée chez les Latins le besoin des secours et des soins médicaux et qui a fixé à ces secours et à ces soins leur sens exact et précis.

Cependant M. Michel Bréal, se fondant sur une règle étymologique qu'il a souvent l'occasion d'appliquer quand il compare le latin aux autres dialectes italiotes, soutient que l'expression *meddix* ne s'appliquait pas au médecin, c'est-à-dire à celui qui donnait ses soins aux autres dans leurs maladies. Tout en admettant la dérivation du *medicus* latin de l'osque *meddix*, il prétend, avec la vraisemblance que lui donne sa haute compétence en ces matières, et quoique aucun texte ne l'y autorise, que le nom du médecin devait être *meditor* chez les peuples de langue osque, parce qu'il avait pour origine le nom même de la déesse de la médecine : *Meditrina*. Il est certain que l'analogie conduit avec une remarquable probabilité à cette manière de voir; car il y a un grand nombre de mots qui sont ainsi formés. Ainsi *pistor* de *pistrina*, *doctor* de *doctrina* et beaucoup d'autres. Il n'y a aucun doute que les Romains donnaient à la déesse de la médecine le nom de *Meditrina*, et qu'ils célébraient sa fête dans le mois d'oc-

tobre sous le vocable de *Meditrinalia*[1]. Mais, cependant, il est également certain que le substantif latin *medicus* vient de *meddix* et non de *meditor* et que si le nom du médecin, en langue osque, n'était pas *meddix,* comme le pense et l'induit M. Michel Bréal, il y a eu là, pour la langue latine, une déviation étymologique qu'il n'est d'ailleurs pas très difficile d'expliquer.

La racine *med* exprime l'idée de règle, ordonnance, commandement. Ainsi, en Grec μεδῶ ou μεδέω signifie *impero*, je commande ; mais dans Homère, on trouve fréquemment l'expression μέδεσθαι, prise dans le sens de *curare*[2]. Facciolati dit : « *medeor* a μεδῶ seu μεδέω, impero ; medicorum enim est imperare. »

En somme, l'induction et l'interprétation de M. Michel Bréal, quelle que soit leur valeur grammaticale, laissent absolument inattaquable la dérivation du mot *medicus* de l'osque *meddix.* L'expression *curare* d'ailleurs, s'adapte également bien aux soins médicaux en général, et aux soins qu'exigent les affaires publiques et le commandement des armées.

Ces faits étant bien établis, il devient évident que les Italiotes du centre de la Péninsule n'ont pas seulement transmis aux peuples latins les dénominations qui désignent leurs usages, leurs habitudes et leurs besoins, ils leur ont aussi transmis, au moins en principe, ces usages et ces habitudes, c'est-à-dire l'exercice même ou la pratique de la médecine ; par là se trouve réfutée la grande erreur qui prétend que la médecine et les médecins sont venus à Rome de la Grande-Grèce. En effet, si les Hellènes du midi de l'Italie avaient importé la science médicale jusque dans le Latium, il n'y a nul doute qu'ils l'auraient transmise avec les désignations techniques et avec le langage dont ils se servaient eux-mêmes depuis longtemps ; car leur science remontait à des époques reculées, et cela serait vrai quand bien même les Samnites n'auraient pas eu encore une langue médicale

1. Orelli, t. II, p. 400. *Ex calend. Maffei ad diem*, 11 octobre.

2. *Odyssée*, XI, v. 109 ; *Ibid.*, XII, v. 137 *et passim.*

« Alioqui μέδεσθαί τινος dicitur qui curam ejus gerit ; cui id curæ est ; qui de eo cogitat *frequens in hoc usu apud Homerum.* — *Thesaurus ling. grecæ.* » Éd. Firmin Didot, ad verbum.

fixée. Nous verrons tout à l'heure que, en Italie, la langue médicale resta latine, et qu'elle s'est même perpétuée dans les langues novo-romaines jusqu'à nos jours. Contrairement à ce qui a eu lieu dans les arts et dans les autres sciences, les désignations latines sont restées dans notre lexicographie médicale pour toutes les connaissances essentielles, que l'on pouvait avoir dans les premiers temps de la Ville éternelle.

Certes, les nations italiotes avaient de nombreux et fréquents rapports avec les peuplades helléniques si largement répandues sur les rivages de la Méditerranée qu'elles peuplaient presque entièrement. Ces villes grecques, beaucoup plus civilisées que les contrées où elles s'établissaient, ont pu imposer leurs sciences et leurs arts, quoique les uns et les autres ne fussent point absolument indispensables aux premières nécessités de la vie. Mais la médecine n'est point de cet ordre ; elle répond à un besoin primitif et incessant. Quand l'homme est blessé ou malade, il s'adresse au Ciel d'abord et ensuite à ceux de ces semblables qu'il suppose pouvoir le soulager ou le guérir, et ceux-là furent, dans tous les pays italiens, désignés sous le nom de médecins; ils étaient antérieurs aux colonies grecques.

Ce furent les Étrusques, à une époque moins reculée que celle des temps héroïques, qui furent principalement les médecins de ces populations. Ils avaient parcouru en conquérants, et avant la fondation de Rome, une grande partie de la péninsule. Supérieurs en civilisation aux peuplades qu'ils soumettaient, ils leur imposaient sans peine leurs arts et même leurs lois, car le droit romain lui-même a des sources dans les institutions des Étrusques. Or, ils possédaient entre autres un établissement très florissant qui eut une influence prépondérante sur le développement de la médecine. Ce fut celui des haruspices dont l'empereur Claude disait que leur art était le plus ancien de l'Italie[1], et que les premières familles de l'Étrurie cultivaient cette science et la transmirent à leurs descendants[2].

1. Tacit., *Ann.*, lib. XI, 15.
2. L'empereur Julien les consultait encore. Amm. Marcell., XXV, 2.

A la suite des victoires et des conquêtes du peuple étrusque, cet art se répandit dans toute l'Italie centrale et y devint populaire. A Rome, où l'on adopta dès le commencement et avec empressement les éléments de la civilisation étrusque, les haruspices exercèrent également leur profession avec beaucoup de succès. Toutefois, quoiqu'elle eût un côté religieux qui la rendait respectable, elle ne put jamais s'élever jusqu'au niveau de l'art des augures, qui comme les haruspices se proposaient pour but de prédire et d'apprécier les événements futurs. Quoi qu'il en soit, cet art y fut profondément et solidement implanté par les rois d'origine étrusque.

D'ailleurs, ainsi que nous le disions tout à l'heure, cette profession fut introduite dans le Latium en même temps que beaucoup d'autres usages étrusques, tels que les trompettes guerrières, les licteurs, les chaises curules, les robes de pourpre, l'architecture et la disposition intérieure des maisons d'habitation, les lettres de l'alphabet, l'étude des phénomènes naturels, les cérémonies religieuses[1]; en un mot, presque tout ce qui leur donnait la supériorité sociale reconnue qu'ils avaient sur les autres peuples. Toutefois, Romulus voulut que la médecine restât un art servile pour ses sujets, et qu'il n'y eut qu'un art noble : celui des armes; c'est-à-dire celui qui tue et détruit les hommes.

Le principal objet de la science des haruspices était d'observer attentivement les entrailles et tous les organes intérieurs des victimes et d'y lire autant que possible les choses qui devaient arriver; ils différaient en cela des augures ou auspices qui établissaient leurs présages et leurs prophéties d'après le vol des oiseaux ou les circonstances particulières que ces animaux pouvaient présenter seulement pendant leur vie. L'haruspice au contraire assistait au sacrifice des victimes offertes aux dieux; et après que celles-ci étaient immolées, il ouvrait leur corps et fouillait leurs entrailles en examinant attentivement tous les viscères et en constatant toutes les circonstances anatomiques qui pouvaient présen-

1. Diod. Sicul., lib. V, cap. XL; Strabon, *Géogr.*, lib. V, cap. II; Tit.-Liv., lib. I, 8.

ter quelques différences de structure, de position, ou de rapports avec l'état normal de ces organes. C'était après cet examen attentif et cette recherche minutieuse qu'ils proclamaient les présages résultant de leur science et de leurs observations. Quoique les haruspices fussent beaucoup moins considérés à Rome que les augures et que leur position sociale fût inférieure, cependant, leurs prédictions n'inspiraient pas moins de confiance et ils étaient très consultés. Du reste, leur profession était sans entraves et leur nombre n'était aucunement limité. Ils habitaient en général le quartier du Vélabre[1].

Il est facile de se rendre compte combien cette observation attentive et minutieuse des organes avait agrandi les connaissances anatomiques des haruspices, et combien ces habitudes de dissection des animaux les rendaient habiles dans la connaissance des viscères eux-mêmes, et dans celle si importante de leurs rapports les uns avec les autres, ainsi que de leur situation précise dans le corps. Aussi devaient-ils être très adroits dans l'art de réduire les fractures et les luxations, ce qui rendait leur secours fort précieux dans un grand nombre de circonstances.

Cette connaissance de la grosse anatomie que possédaient seuls les haruspices, et l'exercice continuel qu'ils en faisaient ont laissé des traces profondes et nombreuses dans la langue médicale latine, traces que n'a pu effacer l'introduction postérieure de la science médicale grecque, beaucoup plus perfectionnée. Ils avaient si bien constitué cette langue anatomique et médicale, que les dénominations imposées par eux aux organes et aux maladies ou déplacements qu'ils avaient observés, se sont conservées et nous ont été transmises telles quelles par Pline et par Celse, ainsi que par d'autres écrivains, et se retrouvent encore aujourd'hui dans les langues novo-latines où elles ont toujours leur place dans le langage médical sans presque aucun changement. C'est ainsi que tous les noms à peu près des grands os du squelette furent et sont encore latins : *fémur*, *tibia*, *calcaneum*, *coxa*, *ilia*, *humerus*, *radius*, *scapulum*, *vertebra*, *coronalis*, *pariétalis*, *tempo-*

1. Plaute, *Curculio*, v. 489.

ralis, *clavis*, *costa* et autres. Il en est de même des noms de la plupart des viscères et organes intérieurs : *intestinum*, *duodenum*, *jejunum*, *ileum*, *cæcum*, *rectum*, *virga*, *vulva*, *vagina*, *testis* ou *testiculi*, *inguina*, *mixtio*, *matrix*, *ombilicum vena*, *scrotum*, *articulatio*, *pupilla*, *supercilium*, *renes*, et beaucoup d'autres dont la nomenclature serait trop longue et fastidieuse, quoique facile à faire. Outre ces dénominations anatomiques, bon nombre d'expressions pathologiques se sont conservées et se retrouvent encore dans le langage médical de nos jours. Ce sont principalement des noms de maladies extérieures et visibles ou plus ou moins accessibles à nos sens, telles que *fracture*, *luxation*, *verrue*, *varice*, *convulsion*, *fistule*, *furoncle*, *pustule*, *toux*, *strume*, *hernie*; nous pourrions augmenter beaucoup cette liste, mais ce serait sans profit pour le lecteur.

Il est évident que la tradition orale et écrite qui nous a transmis cette sorte de lexique médical, ou cette application du langage ordinaire à l'art médical, ne peut venir que de ceux qui par leur profession étaient pour ainsi dire forcés de reconnaître et de dénommer les organes qu'ils soumettaient chaque jour à leurs recherches et à leur examen. Ils auraient au besoin inventé les expressions qui n'existaient pas encore et dont la nécessité résultait de leurs études.

Nous chercherions vainement dans l'antiquité latine à découvrir d'autres personnes que les haruspices étrusques auxquelles il serait possible d'attribuer avec vraisemblance ces applications spéciales du langage. Eux seuls étaient, par leurs fonctions, les initiateurs de cette lexicologie particulière qui s'est promptement et profondément implantée dans la langue des Latins. Eux seuls pouvaient être et ont été de vrais anatomistes, et ils l'ont été par obligation et par état, beaucoup plus que par besoin scientifique.

Voilà donc les premières connaissances qui les obligèrent pour ainsi dire à se répandre dans la pratique de la médecine, avec un guide véritablement éclairé, et en suivant une marche encore mal assurée, mais déjà vraiment rationnelle et philosophique. Car les recherches divinatoires des haruspices aboutissaient en définitive

à la véritable étude des viscères et à son application élémentaire à la guérison des accidents et des dérangements fortuits des organes dont ils s'occupaient, accidents individuels si fréquents dans toutes les sociétés humaines et surtout dans celles qui commencent.

Ces études, on le comprend, leur donnaient des lumières incomparablement supérieures à toutes celles purement et naïvement empiriques de tous les enchanteurs et sorciers Marses, Marrubiens et autres, livrés à la magie et aux pratiques occultes. Toutefois, différentes circonstances heureuses favorisèrent les applications de ces premiers éléments d'observations et d'études.

En effet, l'Étrurie était riche en moyens naturels, immédiatement applicables à l'exercice de la médecine; de nombreuses sources thermales et minérales dont ce pays était parsemé avaient été très anciennement l'objet d'essais heureux et avaient passé dans l'usage général; leur emploi pour la guérison des maladies s'était de longue date établi et propagé, c'était là une nouvelle cause d'informations et d'observations pour une thérapeutique naissante. Strabon va jusqu'à dire que les thermes de l'Étrurie n'attiraient guère moins de monde que ceux de Baia[1]. Il veut sans doute parler du temps d'Auguste où, en effet, la vogue était aux eaux minérales, puisque l'on a trouvé des ex-voto d'habitants de Cadix dans les sources étrusques[2]; mais il est non moins certain que leur usage remontait à une très haute antiquité. Nous avons encore le témoignagne de Martianus Capella qui dit que « l'Étrurie était célèbre par l'origine des remèdes, » c'est-à-dire sans doute par les premiers tâtonnements de la science thérapeutique[3].

On est donc autorisé par tous ces témoignages à affirmer que les Étrusques étaient très anciennement en possession d'un vrai commencement de science médicale bien supérieure à celles des autres peuples italiotes, mais il est vrai, inférieure encore à celle des Grecs de la même époque. Or il est impossible que ce peuple, conquérant d'une grande partie de l'Italie et mêlé aux diverses

1. *Geograph.*, lib. V. cap. II, 9.
2. Orelli, *Inscript. lat.*, tom. III. Henzen, n° 5210.
3. *De nupt. phil. et merc.*, lib. VI. *Etruria regio.... remediorum origine.... celebrata.*

populations du Latium, lui qui eut tant d'influence sur les premiers développements de la société romaine à laquelle il fournit plusieurs rois et qui lui emprunta de nombreuses institutions politiques et sociales, il est impossible, disons-nous, qu'il ne lui ait pas aussi transmis ses connaissances médicales. On en a même une preuve directe dans la prescription d'ensevelir les morts hors de l'enceinte des villes, prescription insérée dans la loi des Douze-Tables, ainsi que dans la défense de dépouiller les morts de leurs dents attachées avec des fils d'or ; ce qui prouve que l'art du dentiste était florissant très anciennement. (Voyez *Tables X Lex III* et *Lex XV.*) On pourrait l'affirmer avec assurance, lors même que l'on n'aurait pas d'autre preuve que les faits précédents. Mais nous avons d'autres renseignements antiques qui nous donnent la certitude que la médecine était pratiquée dans le Latium, non seulement à Rome, mais même avant la fondation de cette ville et avant la naissance de Romulus.

Il est vrai que les auteurs anciens qui nous donnent ces informations, ne disent rien de la nationalité des médecins, mais il est facile de la conjecturer avec les plus grandes probabilités par le langage médical qu'ils emploient et par les différentes circonstances des actes de leur exercice professionnel. Ainsi Denis d'Halicarnasse raconte que le roi des Albains Amulius, ayant soupçonné sa nièce Ilia Rhea, d'être enceinte, ce qui contrariait considérablement ses projets, envoya pour s'en assurer des médecins en qui il avait beaucoup de confiance[1]. Mais comme les femmes prétextèrent qu'il n'appartenait point aux hommes de connaître de leurs maladies, et qu'en conséquence Ilia se refusa à toute intervention de médecins près d'elle, il envoya sa propre femme pour visiter sa nièce et s'assurer si réellement elle était enceinte.

Ce passage de l'historien grec est vraiment curieux par les détails qu'il donne. Il nous apprend en effet non seulement qu'il y avait des médecins à Albe, mais aussi des sages-femmes exerçant la médecine gynécologique ; et si ces médecins avaient été de nationalité grecque, Denis n'aurait pas manqué de le

1. *Antiq. rom.*, lib. I, cap. LXX.

mentionner par amour-propre de race et par orgueil hellénique. D'ailleurs, si l'on veut jeter du doute sur ce récit et le taxer de fabuleux, il faut au moins admettre sa très grande probabilité à cause des détails dans lesquels il entre et surtout des faits naturels et des notions communes concernant la médecine qu'il raconte. Et puis il n'est pas le seul renseignement que les anciens auteurs nous transmettent à ce sujet; il forme avec les autres incidents que nous allons raconter, un faisceau de témoignages devant lequel il est impossible de ne pas être entraîné et qui est vraiment de nature à dissiper tous les doutes.

Nous avons d'abord Tite-Live[1] qui, après avoir donné tous les détails du meurtre de Tarquin l'Ancien, met dans la bouche de Tanaquil sa femme, Étrusque comme l'était son mari, les paroles suivantes : « Le roi, » dit-elle en s'adressant au peuple, « a d'abord éprouvé une commotion par la soudaineté du coup, mais le fer n'a pas profondément pénétré; déjà il est revenu à lui, on a examiné sa blessure après avoir arrêté l'écoulement du sang; tout est en bon état, il faut avoir confiance que ce jour même ils pourront voir leur prince..... *Sopitum fuisse regem subito ictu : ferrum haud alte in corpus descendisse ; jam ad se rediisse; inspectum vulnus, absterso cruore; omnia salubria esse; confidere prope diem ipsum visuros.* » Il est évident, d'après les expressions dont se sert la reine, que des médecins seuls, connaissant un peu d'anatomie, auraient pu faire les observations et les opérations auxquelles elle fait allusion. Elle parle de l'examen de la blessure, *inspectum vulnus*, après qu'elle eut été nettoyée et que le sang eut été étanché. Or cet examen devait consister en un sondage avec un instrument, opération qui ne pouvait être faite que par un homme expérimenté et nullement par le premier venu; de même que pour savoir si le fer avait, ou non, profondément pénétré dans le corps, il fallait également le témoignage d'un médecin habitué à voir ces sortes de blessures. Aurelius Victor, qui raconte le même fait, est peut-être encore plus explicite puisqu'il fait dire à Tanaquil que la blessure est grave, mais non mor-

1. *Hist.*, lib. I, cap. XLI.

telle[1]; un anatomiste seul aurait pu s'exprimer ainsi avec quelque autorité; et c'est certainement sur le renseignement d'un médecin que la femme de Tarquin pouvait s'exprimer ainsi. On sait qu'après le meurtre de Jules-César le médecin Antistius joua un rôle à peu près semblable au sujet des blessures faites au dictateur et déclara qu'une seule était mortelle.

Nous avons, en outre, un récit fort curieux de Valère Maxime qui s'ajoute aux faits précédents[2]. Cet auteur raconte que « l'an de Rome 259, un homme riche nommé Valesius, vivant à la campagne, près du village d'Erète dans la Sabine, pendant une peste intense qui ravageait le pays, voyait ses deux fils et sa fille atteints de la maladie, de sorte que les médecins en désespéraient (*ad desperationem usque medicorum laborantibus*). » Cela se passait vers la fin de la royauté à Rome. Dans de nombreux passages de Tite-Live, de Denis d'Halicarnasse et de Valère Maxime, il est question de ces pestes fréquentes qui désolaient Rome et qui rendaient inutile l'intervention de la science humaine. Elles étaient attribuées à la colère des dieux et c'était leur secours bien plus que celui des médecins que les citoyens avaient coutume d'invoquer, sans négliger toutefois de commencer par employer les moyens naturels; les médecins étaient même tellement appelés et mis en œuvre qu'ils succombaient à la fatigue et à la maladie, si bien qu'il en restait à peine pour suffire aux soins des pestiférés[3]. En effet ces épidémies étaient extrêmement meurtrières, et les détails dans lesquels entrent les auteurs que nous venons de citer, notamment le dernier, ne peuvent laisser aucun doute sur l'extension qu'avait prise l'exercice de la médecine à ces époques reculées, mais il n'est jamais question de médecine grecque dans aucune circonstance; c'est toujours auprès des Étrusques que l'on allait chercher les secours. C'était certainement dans ces occasions qu'ils élevaient des temples à la fièvre, non point sans doute pour obtenir

1. *De viris illustr.*, VII.
2. Lib. II, cap. IV.
3. Dyon. Halicarn., *Ant. rom.*, lib. IX, 42; *Ibid.*, *id.*, 67; lib. X, 53.

des bienfaits de cette divinité, mais, comme dit un auteur latin [1], « pour qu'elle leur fît moins de mal, *ad minus nocendum.* »

Mais un témoignage encore plus précis, plus explicite, nous a été transmis par Plutarque et donne à tous ces faits racontés par les historiens un degré de certitude incontestable. Dans la vie de Caton l'Ancien, Plutarque [2] rapporte en effet que les Romains, voulant envoyer des ambassadeurs en Bithynie, avaient choisi un goutteux, un trépané et un homme qui avait l'apparence d'un aliéné; de sorte que l'historien ajoute en plaisantant que cette ambassade n'avait ni tète, ni pieds, ni cœur. « Τῶν δὲ Ῥωμαίων εἰς Βιθυνίαν τρεῖς ἑλομένων πρέσβεις, ὧν ὁ μὲν ποδαγρικὸς ἦν, ὁ δὲ τὴν κεφαλὴν ἐξ ἀνατρήσεως καὶ περικοπῆς κοίλην εἶχεν, ὁ δὲ τρίτος ἐδόκει μωρὸς εἶναι, καταγελῶν ὁ Κάτων εἶπε πρεσβείαν ὑπὸ Ῥωμαίων ἀποστέλλεσθαι μήτε πόδας, μήτε κεφαλὴν μήτε καρδίαν ἔχουσαν. »

Or la trépanation est une opération grave et qui, en tout état de cause, exigeait impérieusement l'intervention d'un homme de l'art versé dans la connaissance des organes; elle indique même, ainsi que nous le disions plus haut, que ceux qui étaient appelés à la faire étaient de vrais anatomistes en possession d'une science étendue et maîtresse d'elle-même. Si donc il n'y avait point eu de médecins à Rome, qui aurait pu trépaner l'ambassadeur dont parle Caton? Nous n'ignorons point cependant que l'on a découvert de nombreux crânes trépanés dans les squelettes de l'âge de pierre. C'est un problème historique qui n'a point encore trouvé sa solution. Quand nous soutenons que la médecine ne fut point introduite à Rome par les Grecs, mais par les Étrusques, nous n'entendons pas affirmer qu'aucun individu de nation hellénique ne soit venu à titre d'esclave ou d'étranger exercer la médecine à Rome; mais nous sommes absolument convaincu que si ce fait eut lieu il fut très rare, et, en tous cas, sans aucune espèce d'influence sur la pratique générale de la médecine et sur le développement de cette pratique à Rome.

Dr René Briau.

1. Val. Max., lib. II, cap. v, 6.
2. *Vita Cato. maj.*, cap. IX.

LETTRE SUPPOSÉE

DE

MAHOMET IV A LÉOPOLD Ier

EMPEREUR D'ALLEMAGNE

ET RÉPONSE DE CE DERNIER

Le R. P. Marcel, Supérieur de la Mission des Capucins français à Constantinople, a bien voulu m'autoriser à publier deux lettres manuscrites qui se trouvent dans les archives du couvent Saint-Louis. Je le prie d'agréer ici l'hommage de ma reconnaissance.

Voici les pièces en question dont je conserve scrupuleusement l'orthographe. Le signe S est une abréviation de καὶ.

ἐν ἔτι 1683

I. ναμές ὅπου ἔστηλε ο σουλτᾶν μεχμέτης τὸν νέμητζα τὸν βασιλέα :

Μουχαμέτης υἱός τον πλέον περιφήμης ἤουν απο ὅλλους τους βασιλῆς ακουσμένος S επενεμένος S παράνω απο ὅλλους τοῦς ἀυτωκράτωρες βασιλῆς υἱός του θῦ῾ S πρώτος αυτωκράτωρ τὸν τουρκὸν της ἐλάδος ὁλῆς της ανατολῆς της βλαχίας της μακεδονίας ἤγουν της ρούμελης S βασιλεύς ὁλουνοῦ του κόσμου· πρητζηπας ἀπο ὅλλους βασιλεύς της μακεδονίας βασιλεύς της αρμενίας S της αντιοχίας το σάμ βασιλεύς της μεγάλης S μηκρῆς αιγύπτου ἤουν του μησιρίου S ὅλης της ἀραπίας πρηπζηπας εις ὅλου τοῦς βασιλῆς απάνου S ακουμένος ἦμε εις τὴν οὐκρία S ερδελια S προσκυνημένη ἦναι εις εμένα S κύριος ἦμε του παραδίσου S φύλακάς του τάφου του θῦ῾ σου S αφέντης ολονὸν τὸν αυτοκράτωρων του κόσμου από ανατολή ἕως την δύσιν S κύριος του δένδρου της ζωῆς S ἔπαρχος της μοσχοβιας S ὅλλους τοῦς ἁγίους τόπους ὁρήζω S ἦμε του δένδρου της ζωῆς το ἄνθος S φύλακας του θῦ῾ σου του ἐσταυρομένου S μεγάλος διὸκτης τον χριστιάνων : ὁρήζομε να σε χερετήσομεν αυτοκρατωρ λεοπόλδα ἀνήνε S θέλης S ἦσε φίλος μου λογίασε να κάμνης το θέλημα μου ὅπου σε λέγο S πνός ἦναι ἡ αφορμή S ἐχάλασες την αγάπη οπου ἐπέρνα αναμεσόν μας ὅπου δὲν ἤσουν αδικιμένος ἀπο ἐμάς μήτε με πράξη μίτε με πόλεμον τώρα ἄκουσα πῶς ἔκαμες βουλῆν με ἄλλους ομίεισου S ἐσυμβουλεύθης με ἄλον βασιλέα να δόσης πόλεμον το κράτος μου. Εἰς το ὁπίον εστάθης ἄφρων τρελός ἐσυ S ο λαὸς σου τώρα γνώριζε ὅτι ἔχετε να ζήσετε εἰς φόβον μέγαν ὅτι ἄλο θάρος να μην ἔχετε παρά τον θάνατον τώρα σε δίδω ἤδισιν πώς θέλω σε ζημιόσο να σε διόχνω ἀπο ανα

τολη έως την δύσιν S νακάμω να φανερωθή το κράτος μου S η δυναμής μου και θέλεις εγνωρήσης την δυναμην μου με πολήν ζυμίαν και σε βαιδεόνω πώς θέλω κάμη να κατελάδης την μεγάλη σου τρελάδα όπού έκαμες Έσυ θαρεύης είς μερικά καστρι σου S χώρες καί αποφάσισα να τα χαλάσω S να στίσω είς τελίαν έρήμωσιν και δια το πλεον σε βεβεδνο να μη το όρήσης μίτε εσύ μίτε τα κάστρι σου S ή χώρεσου να ελπήζουν να έχουν χρόνη ποτές S ανάπαυσιν Ούτος αποφάσισε ο λογησμου μου να σεξολοθρεπσω S σένα S τον λαγόν σου με δίχος να χάσω κερων Θελω να χύσω την αλαμανίαν [S να άφήσω ένθήμισιν είς το βασιλιό σου τόν τρομερόν φόδον S την ματοχυσίαν του σπαθίου μου δια νακουστοΰν S να γνωριστοΰν είς όλλην την οίκουμένην να μεγαλήνω τό γένος μου και πάντοτες να διόχνω των θν' σου τον εσταυρωμένον του όπίου ή δήναμης δεν θέλη δηνηθή δια καλώ να σε βοηθήσι να σε ελευθερώσι άπο τα χέρια [μου Θέλωμε αποφασίσι τους ίερήσας να σκάπτουν την γήν S να δόσω τω σκυλίων να βυζιά των γυναικών σας πλήν ήθελες κάμη καλά S φρόνιμα έσυ S όλη να αφίσετε την πλάνην αύτην S να γένουσταν τούρκοι S να επηστρεψέτε όλλοι S τούτο σας φθάνη να σιγωρεθήτε S να ελευθερωθήτε άπο τα χέρια μου S εποργής να εγνωρήσις [εκίνα οπου σε λέγω το όπίο δέν λέγω όλον τον λογησμον μου :

II. ἐξόχος ναμές όπου έστηλε ό νέμητζας ό βασιλεύς πρώς τόν σουλτάν μεχμέτη :

Μουχαμέτη ύιός της άπολίας S κληρονόμε της καταδίκις κολάσεως βρομερέ σκυλε S δισωδή του δέδρου της ζωής όλάσιμε S υπερίφανε του μεγάλου θυ' S πάσις κακίας γεμάτος την γραφή σου έλαβα την άγνωστιν έγώ ο λεοπόλδας ό αφέντισου S ρήγασου S βασιλέσου την όπίαν όσάν κορνιάχτόν την ελογίασα S εις τον νοΰν μου ποσός δέν την έδαλα διατί δοσμένον ήναι τον σκυλίων να βαβήζουν S έμπορούμε εις την άληαον να τα βαλωμε με γράφης με τινάν βασιλέα εσυμβουλευλεύθηκα S αλήθια ήναι ηξευρέ το και μα τόν επουράνιον θν' των απάτων έρρηψα την έλπιδα μου είς τελίωσιν το αφανησμού σου άφρων τρελέ άπιστε έθρέ της πίστεως φύλακας με γράφης πώς ήσε του χυ' μου S είς τούτο μέ υπεριφανίδεσε ότε βέβεα το [ηξεύρόμε πώς τα σκυλία βάνουν S φυλάγουν των βασιλέων της άύλες S της πόρτες S [ρήχνουν κομάτι ψωμή εις το στόμα τους διαυτό σε έχομε S ημής ώς σκύλων να φυλάγης [να φυλάγης των τάφων του χυ' μας με υπερηφανεύθης είς του λόγου σου πώς ήσε βασιλεύς S αύθέντης μας σε δίδομε την παρούσα άπόφασιν πώς είς ολήγων κερών θέλης εγνωρήση

την δύναμιν του χῦ΄ μου του εσταυρομένου τούτον τον οπίον ώς ἄγνωστος κατι- [γωρᾶς και η εδικίμου ή όρεξης θέλη να σε ξολοθρέψη απε το πρόσωπο της γῆς S το ονομά σου θέλω χαλάσι S ξως τέλος του αίωνος δεν θέλης σταθῆς S τα κάστρι σου S η [χώρε σου θέλουν ερημοθή άπελόφου σου S ὁ θρώνοσου θέλη χαθή απε εμπρόσου S εἰς την δούλεψην S ε ξουσιά μας θέλη στέκετε πάντοτες και θέλωμε άποφασίσι τους βομούσου δια α χήρια τον ἀλόγον μας S τῆς εκλησίες μας θέλομε ήψώσι S ἀγαλίασι S χαρᾶ θέλη ἔστε και να ήνε εἴς το μέσος ΄μας των χρηστειάνῶν S κρίμα εις του λόγουσου ὅτι [τους ημαμηδέ σου θέλω να βάνω να κόπτουν ξύλα S πέτρες S τες γυναίκεσας να κοβανοῦν νερὸ S χώμα S ἀπε ανατολή S δήσι θέλω σε διῶχνη και ο μουχαμετισου S ὁ ρεσοῦλισου [δεν θέλη δή νηθή να σε βοηθήσι ποτε να σε γλητόσι απο τας χείρας μου και ἤθελες κάμνη καλά νά βαπτήζουσταν ὄλλοι σας να ἐξετιφλόνουσταν δια ΄να ἔχετε σιμπάθιον S μηκρὰν ανάπαυ σιν τούτο σε φθάνη ἄγνωστε S κατάλαβε την εδικί μου ὄρεξιν διατί δεν κρίνω ἄλλω σῦ δε ὄλλοι την συλογίμου μόνο αῦτω μοναχᾶ :

« τέλος τω ἀυτῶ »

Dans le commentaire suivant, j'ai noté tous les mots dont l'orthographe est vicieuse ou bien qui sont estropiés, en omettant ceux où il n'y aurait à relever que des fautes dans l'accentuation. Les remarques plus étendues, celles où j'explique un mot, une forme ou une expression, sont rejetées à la fin et réunies sous le titre de notes explicatives. Parmi les ouvrages que j'ai consultés, je cite l'excellente *Elementargrammatik der neugriechischen Sprache* par A. Vlachos (4e éd., Leipzig, 1883), et le dictionnaire *grec-français* de Scarlatos Byzantios (2e éd., Athènes, 1883), auxquels je demande la permission de renvoyer.

COMMENTAIRE CRITIQUE. — L. 1 : ἔτι = ἔτσι. — L. 2 : ναμές, voy. notes explic. ; ὅπου, adverbe de lieu, employé ici abusivement ; sur sa signification, voy. le Dict. de Byzantios ; ἔστιλε = ἔστειλε(ν) ; μεχμέτης, cf. l. 3 et seconde lettre, l. 1 et 2, voyez aussi les notes explic. ; τὸν, avant cet article, il faut sous-entendre πρὸς ou εἰς, autrement l'emploi de l'accusatif est inexplicable (c'est là du reste une suppression qui se fait très souvent dans le grec moderne parlé, cf. l. 16 σε λέγω = σοὶ ou πρὸς σὲ λέγω, et *passim*) ; νέμητζα, voy. les notes explic. (la construction est (πρὸς) τὸν βασιλέα τὸν νέμητζα). — L. 3 : Μουχαμέτης, cf. l. 2 ; τον πλέον περιφήμης = τῶν πλέον (adverbe) περιφήμων (voy. les notes explic.) équivaut à la forme τῶν περιφημοτάτων (voy. Byzantios au mot πλέον) ; ἤουν = ἤγουν (cf. lignes 6 et 8) ; ὄλλους = ὅλους ; βασιλής = βασιλεῖς. — L. 4 : επενεμένος = ἐπαινεμένος ; ὄλλους = ὅλους ; ἀυτωκράτωρες = αὐτοκράτορες ; βασιλῆς = βασιλεῖς (cf. l. 3). — L. 5 : θῦ΄ = θεοῦ ; αυτωκράτωρ = αὐτοκράτωρ ; τῶν τουρκὸν = τῶν τουρκῶν ; ελάδος = ἑλλάδος. — L. 6 : ὁλουνοῦ, forme corrompue de ὅλου (on dit aussi ὁλονοῦ) ; πρητζηπας, voy. les notes explic. — L. 7 : ἀπο a ici le sens de *sur*, *au-dessus de* et est synonyme de εἰς ; ὄλλους = ὅλους. — L. 8 : το σάμι, voy. les notes explic. ; μηκρῆς = μικρῆς (en bon grec μικρᾶς) ; ἤουν = ἤγουν (cf. lignes 3 et 6) ; μηστιρίου, voy. les notes explic. — L. 9 : πρήτζηπας, voy. l. 6 ; ὅλου = ὅλους (le sigma final a été oublié par le copiste) ; βασιλῆς = βασιλεῖς (cf. l. 3) ; απάνου, corr. de ἀπάνω (R. R. ἀπό, ἄνω), adv. de lieu (en bon grec, on dit plutôt ἐπάνω ; RR. ἐπί, ἄνω) ; ακουμένος

= ἀκουσμένος, ou mieux ἠκουσμένος; ἦμε = εἶμαι. — L. 10 : οὐκρία = ὀγγρία; τρδιλια voy. les notes explic.; ἦναι = εἶνε; εμένα, voy. Vlachos (p. 33); ἦμε = εἶμαι; παραδίσου = παραδείσου; φύλακας (la déclin. en ακας, ακος a généralement remplacé aujourd'hui celle en αξ, ακος; cependant le dict. de Byzantios ne donne que la forme φύλαξ). — L. 11 : Θῦ' = Θεοῦ; αφέντης, cf. l. 13 (αὐθέντης) et voy. les notes explic.; ολονών, barbarisme pour ὅλων (cf. l. 6 ὁλουνοῦ); τῶν = τῶν; αυτοκράτωρων = αὐτοκρατόρων. — L. 12 : ανατολή, il devrait y avoir ἀνατολῆς, car ἀπό, dans le sens du latin *a*, *ab*, gouv. le génit. (et vlg. l'accus.; voy. Vlachos, p. 71, ἀπό); μοσχοβίας, voy. les notes explic. — L. 13 : ὄλλους = ὅλους; ὁρῄζο = ὁρίζω; ἦμε = εἶμαι; ἄνθως = ἄνθος; φύλακας, voy. plus haut, l. 10. — L. 14 : Θῦ' = Θεοῦ (cf. lignes 5 et 11); διώκτης = διώκτης; τον = τῶν; ὁρήζομε = ὁρίζομε(ν); χερετήσομεν = χαιρετήσομεν. — L. 15 : ἀνῆνε = ἂν εἶνε, s'il est (vrai); ἦσε = εἶσαι; κάμνης, corr. de κάμης. — L. 16 : ὅπου, voy. l. 2; σε λέγω = σοὶ ou πρὸς σὲ λέγω (cf. l. 2); ἦναι = εἶνε (après τινός, il faut s. entendre πράγματος); αγάπη = ἀγάπην; οπου, voy. l. 2. — L. 17 : ὅπου a ici le sens de *lorsque*, *quoique* (cf. toujours l. 2); ἦσουν, forme vulgaire de ἦσο, 2 p. s. impf. ind. de εἶμαι; αδικιμένος = ἀδικημένος; ἐμάς, forme vulg. de ἡμᾶς; με, voy. Vlachos p. 72 (μετά); μίτε = μήτε. — L. 18 : ἄκουσα = ἤκουσα; ομίισου = ὁμιούς σου; ἄλον = ἄλλον. — L. 19 : πόλεμον, après ce mot, il faut sous-entendre εἰς; ὁπίον = ὁποῖον, après ce mot, il faut sous-entendre πρᾶγμα. — L. 20 : λαόσου = λαός σου; γνώρηζε = γνώριζε; ἄλο = ἄλλο; θάρος = θάῤῥος. — L. 21 : σε = σοί ou εἰς σέ (cf. l. 2. τὸν); ἤδισιν = εἴδησιν; ζημίόσο = ζημιόσω; διόχνω = διώχνω, barbarisme pour διώκω; ανατολη (cf. l. 12). — L. 22 : δυναμής = δυναμίς; θέλοις = θέλεις. — L. 23 : εγνωρήσης, corrupt. de γνωρίσης (cf. l. 36); δυναμην = δύναμιν; με (cf. l. 17); πολῆν = πολλῆν; ζυμίαν = ζημίαν; σε = σοί (cf. l. 2); βαιβέονο = βεβαιόνω, corr. de βεβαιῶ. — L. 24 : μεγάλη = μεγάλην; τρέλαδα, corr. de τρέλλαν; ὅπου (cf. l. 2); καστρι = κάστρα. — L. 25 : χώρες = χώραις (cf. Vlachos p. 11, χαρά) : αποφάσισα = ἀπεφάσισα, néologisme, verbe formé d'ἀπόφασις; στίσω = στήσω; τελίαν = τελείαν; ἐρήμοσιν = ἐρήμωσιν. — L. 26 : σε = σοί (cf. l. 2 τον); βεβεόνο = βεβαιόνω (cf. l. 23); ὁρήσης = ὁρίσης; μίτε = μήτε; κάστρι = κάστρα (cf. l. 24); ἡ = αἱ (voy. Vlachos p. 5); χώρεσου = χώραις σου (voy. l. 25); ελπήζουν = ἐλπίζουν. — L. 27 : ηρύνη = ἠρήνην; ποτές, corr. de ποτέ, adv. de temps; ὄυτος = οὕτως; αποφάσισε = ἀπεφάσισε (cf. l. 25); λογησμου, faute de copie pour λογισμός; σεξολοθρεπσο = σ' ἐξολοθρεύσω. — L. 28 : σένα, pour ἐσένα, forme vulg. de σέ (cf. Vlachos, p. 33); λαγόν = λαόν; δίχος = δίχως (adv. vulg. équivalant à χωρίς); κέρων = καιρόν; γδύσω, futur de γδύνω, forme barbare de ἐκδύω; — L. 29 : ἐνθήμισιν = ἐνθύμησιν; βασιλιὸ = βασιλειόν; ματοχυσίαν = αἱματοχυσίαν. — L. 30 : νακουσνοῦν = ν' ἀκουστοῦν; γνωριστοῦν = γνωρισθοῦν; ὄλλην = ὅλην; μεγαλήνω, corr. de μεγαλώνω. — L. 31 : πάντοτες, corr. de πάντοτε (cf. l. 27 ποτές = ποτέ); διόχνω = διώχνω, barbarisme pour διώκω; των = τόν; ὁπίου = ὁποίου; δήναμης = δύναμις. — L. 32 : θέλη = θέλει : δηνηθῆ = δυνηθῆ; καλῶ = καλόν (διά, dans le sens de *pour*, gouverne l'accusatif); βοηθήσι = βοηθήσῃ; ελευθερώσι = ἐλευθερώσῃ; χέρια, accus. pluriel du mot vulg. χέρι, corruption de χείρ (cf. l. 36); θέλωμε = θέλομε(ν). — L. 33 : αποφασίσι = ἀποφασίσῃ (cf. l. 25 et 27); ἱερῆς = ἱερεῖς; σκάπτουν, forme vulg. pour σκάπτωσι; τω = τῶν (cet emploi du génitif au lieu du datif est très mauvais); σκυλίων = σκυλλίων (voy. seconde lettre, l. 11). — L. 34 : κάμη = κάμει; καλὰ, forme vulg. pour καλῶς, adv. de manière; φρόνιμα, vulg. pour φρονίμως; ὄλη = ὅλοι; αφίσετε = ἀφήσετε. — L. 35 : γένουσταν, forme corrompue de γίνουσθαν (vulg. pour γίνεσθε); επηστρεψέτε = ἐπιστρέψετε; ὄλλοι = ὅλοι; σας, il devrait y avoir ὑμῖν; φθάνη = φθάνει. — L. 36 : να, avant ce mot, il faut sous-entendre διά; σιχωρεθῆτε, vulg. pour συγχωρηθῆτε; χέρια, voy. plus haut, l. 32; επορῆς = ἐμπορῆς, ou mieux ἠμπορῆς (cf. seconde lettre, l. 6); εγνωρήσις = γνωρίσης (cf. l. 23); εκίνα = ἐκεῖνα; οπου, voy. l. 2. — L. 37 : σε = σοί (cf. l. 2 τὸν); το ὁπίο = (ἐν) τῷ ὁποίῳ (πράγματι); λογησμον = λογισμόν.

L. 1 : ναμές (voy. première lettre, l. 2); ὅπου (voy. *ibid.*); ἔστηλε = ἔστειλε(ν), νέμητζας (voy. 1re lettre, l. 2); πρώς = πρὸς; μεχμέτη (cf. l. 2). — L. 2 : Μουχαμέτη,

(voy. 1re lettre, l. 3); ἀπολίας = ἀπωλείας; καταδίκις = καταδίκης; σκυλε = σκύλλε. — L. 3 : δισωδή = δυσωδῆ, forme vulg. du vocatif δυσωδές; δέδρου = δέντρου; βλάσιμε = βλάσφημε; υπερίφανε = ὑπερήφανε; θ ῦ = θεοῦ; πάσις = πάσης. — L. 4 : γεμάτος, vulg., synonyme de πλήρης; γραφή = γραφήν : ἔλαβα, forme populaire pour ἔλαβον; ἄγνωστιν = ἄγνωστην; λεοπόγδας = Λεοπόλδας (Léopold Ier, roi de Hongrie et de Bohême, empereur d'Allemagne, 1658-1705); αφέντισου = ἀφέντης σου (cf. l. 13, αὐθέντης et voy. lettre première, l. 11). — L. 5 : ρήγασου = ῥήγας σου (sur le mot ῥήγας, voy. les notes explic.); βασιλέσου, corr. de βασιλεύς σου; όπιαν = ὁποῖαν, ὁσὰν = ὡσάν pour ὡς ἄν; κορνιάχτον = κορνιαχτόν, vulg. pour κονιορτόν; ελογίασα, aor. de λογιάζω, corr. de λογίζομαι. — L. 6 : ἤναι = εἶνε; τον = τῶν (mauvais emploi du génitif au lieu du datif); σκυλίων = σκυλλίων, le génit. plur. du mot σκύλλος (cf. l. 12) est σκύλλων, mais il en existe un diminutif σκυλλίον (ou vulg. σκυλλί) dont le génit. pluriel est σκυλλίων (cf. plus bas, l. 11, et première lettre, l. 33); βαδήζουν, forme popul. pour βαδίζουσι; ἔμποροῦμε = ἠμποροῦμε (cf. première lettre, l. 36). — L. 7 : ἅλησον = ἅλυσον; γράφης = γράφεις, après ce mot, il faut sous-entendre πῶς; με, voy. 1re lettre, l. 17; εσυμβουλευλεύθηκα = ἐσυμβουλεύθηκα, forme corrompue de ἐσυμβουλεύθην. — L. 8 : αλήθια = ἀλήθεια; ἤναι = εἶνε; ηξευρέ = ἐξευρέ; μα, particule affirmative; απάτων = ἀπάντων; ἔρρηψα = ἔρριψα — L. 9 : τελίοσιν = τελείωσιν; το = τοῦ; αφανησμού = ἀφανισμοῦ; ἄφρων = ἄφρον; τρελέ = τρελλέ; ἄπυστε = ἄπιστε; ἐθρὲ = ἐχθρέ — L. 10 : με = μοι (cf. lettre première, l. 2, τον); ἦσε = εἶσαι; χῦ = χριστοῦ; υπεριφανέδεσε, = ὑπερηφανεύεσε; βέδαια = βέβαια, forme vulg. pour βεβαίως (cf. 1re lettre, l. 34, καλὰ 8 φρόνιμα); ηξεύρόμε = ξεύρομε(ν) — L. 11 : σκυλία = σκυλλία (cf. l. 6.); βάνουν, forme vulg. pour βάνουσι; φιλάγουν = φυλάγουν, forme vulg. pour φυλάγουσι (corr. de φυλάττουσι); της = τάς; ἀῦλες = αὐλάς; της = τάς; πόρτες = πόρταις (voy. les notes explic.); ρήχνουν = ῥίχνουν, forme vulg. pour ῥίχνουσι (corr. de ῥίπτουσι); κομάτι = κομμάτι (voy. Byzantios). — L. 12 : ψωμή = ψωμί (voy. Byzantios); τους = των, l'accusatif est très fréquemment employé dans ce cas à la place du génitif, mais seulement dans le langage parlé; διαυτό = δι' αὐτό; ημῆς = ἡμεῖς, σκυλων = σκύλλων (néol. pour σκύλακα); φυλάγης, corr. de φυλλάτης (cf. l. 11), le mot να φυλάγης est ici répété deux fois : cela nous prouve la négligence du copiste (cf. l. 7 : εσυμβουλευλεύθηκα). — L. 13 : των = τόν; τάφων = τάφον : χῦ = χριστοῦ; μας = ἡμῶν (cf. l. 12 : τους = τῶν); του = τούς; λόγουσου = λόγους σου; ἦσε = εἶσαι : αὐθέντης ou ἀφέντης (cf. lettre première, l. 11). — L. 14 : μας = ἡμῶν ou εἰς ἡμᾶς; σε = σοί (cf. lettre première, l. 2 τῶν); παρούσα = παροῦσαν; ολήγων = ὀλίγον; κερῶν = καιρόν; θέλης εγνωρήση = θέλεις γνωρίσει (sur ἐγνωρίσει, cf. lettre première, l. 23 et 36). — L. 15 : χῦ = χριστοῦ; ὁπίου = ὁποῖου; κατηγωρᾶς = κατηγορεῖς. — L. 16 : εδικίμου = ἐδική μου (voy. Byzantios); όρεξης = ὄρεξις; θελη να σεξολοθρέψη = θέλει νὰ σ' ἐξολοθρεύσει; απε = ἀπό; πρόσωπο = πρόσωπον. — L. 17 : χαλάσι = χαλάσει; θέλης σταθῆς = θέλεις σταθῆ; κάστρι = κάστρα; χώρεσου = χῶρες σου; θέλουν, forme vulg. pour θέλουσι. — L. 18 : ἀπελόψου σου, barbarisme pour ὑπὸ τὴν ὄψιν σου; θρώνοσου = θρόνος σου; θέλη = θέλει; απε = ἀπό : εμπρόσου = ἐμπρός σου, corr. de ἔμπροσθέν σου; δούλεψην = δούλευσιν. — L. 19 : θέλη στέκετε = θέλει στέκετε, forme analogue à θέλετε σταθῆ (sur στέκω, voy. Vlachos, p. 68, et Byzantios); πάντοτες, corr. de πάντοτε; ἀποφασίσι = ἀποφασίσει (verbe formé du subst. ἀπόφασις, cf. l. 33 de la première lettre); βομούσου = βομούς σου; αχήρια = ἀχούρια. — L. 20 : τον = τῶν; ἀλόγον = ἀλόγων; τῆς = ταῖς, ou mieux τάς; εκλησίες = ἐκκλησίαις, ou mieux ἐκκλησίας; θέλωμε = θέλομεν; ήψώσι = ὑψώσει; ἀγαλίασι = ἀγαλλιάσει; θέλη = θέλει. — L. 21 : ἔστε, corr. de εἶσθαι; ήνε = ἦναι; μέσος = μέσον; χρηστοιάνῶν = χριστιανῶν; του = τούς; λόγουσου = λόγους σου; ημαμηδέσου = ἱμαμιδές σου (sur le mot ἱμάμις, voy. les notes explic.) — L. 22 : κόπτουν, forme vulg. pour κόπτουσι; πέτρες = πέτραις, ou mieux πέτρας; τες = ταῖς, ou mieux τάς (voy. Vlachos, p. 5) : γυναίκεσας = γυναίκαις σας, forme vulg. pour γυναίκας ὑμῶν; κοδανοῦν, corr. de κουδαλοῦν (voy. Byzantios); νερό = νερόν, néol. pour ὕδωρ. — L. 23 : απε = ἀπὸ; ανατολή = ἀνατολήν; δησι = δύσιν; διώχνη (voy. les lignes 21 et 31 de la première lettre); μουχαμέτισου = μοχαμμέτης σου (cf. l. 2)

ῥεσούλισου = ῥεσούλης σου (sur le mot ῥεσούλης, voy. les notes explic.) : δήνηθῆ = δυνηθῆ. — L. 24 : βοηθήσι = βοηθήση ; γλητόσι = γλυτόσει (voy. Byzantios au mot γλυτόνω) ; κάμνη = κάμνει (cf. première lettre, l. 34) ; καλὰ (voy. *ibidem*). — L. 25 : βαπτήζουσταν = βαπτίζουσθαν, forme corr. de βαπτίζεσθε (cf. γένουσταν, première lettre, l. 35) ; ὄλλοι = ὅλοι (l'expression ὅλοι σας, dont l'usage est très vulgaire = ὅλοι σεῖς) ; ἐξετιφλόνουσταν, voy. les notes explic. ; σιμπάθιον = συμπάθιον (même signif. que συγγνώμη) ; μηκρὰν = μικράν. — L. 26 : σε = σοί, cf. lettre première, l. 2 τὸν ; φθάνη = φθάνει ; εδικί μου = ἰδική μου (voy. l. 16) ; κρίνω a ici le sens de λέγω ; ἄλλω = ἄλλο — L. 27 : ὄλλοι = ὅλην ; συλογίμου = συλλογήν μου ; μόνο = μόνον ; αὔτω = αὐτό ; μοναχᾶ, adv. formé de μονάχος, corr. de μόνος. — L. 28 : τω ἀυτῶ = τὸ αὐτὸ (ἐστί).

TRADUCTION.

En (l')[1]année 1683.

« Écrit qu'envoya le sultan Méhémet au roi allemand.

Mouhamet, fils des plus illustres (rois), c'est-à-dire par tous les rois connu et vanté, et, en outre, parmi tous les empereurs rois fils de Dieu, et grand[2] empereur des Turcs, de la Hellade, de toute l'Anatolie, de la Valachie, de la Macédoine, c'est-à-dire de la Roumélie, et roi de tout le monde, prince sur tous, roi de la Macédoine, roi de l'Arménie et de l'Antiochie (c'est-à-dire) de Scham, roi de la haute et basse Égypte, c'est-à-dire du Missir, et de toute l'Arabie, prince au-dessus de tous les rois, et je suis connu dans la Hongrie et l'Erdélie, et elle est prosternée devant moi, et je suis maître du Paradis, et gardien du sépulcre de ton Dieu, et seigneur de tous les empereurs du monde du Levant jusqu'au Couchant, et maître de l'arbre de vie, et éparque de la Moscovie, et je commande (sur) tous les lieux saints, et je suis la fleur de l'arbre de vie, et gardien de ton Dieu le crucifié, et grand tyran des chrétiens : il nous plaît de te saluer, empereur Léopold ; s'il est (vrai que) tu veux (être) et (que) tu es mon ami, songe à faire ma volonté que je te dis ; et quel est le motif (pour lequel) tu as détruit l'amour qui existait entre nous, bien que tu ne fusses offensé de notre part ni par (une) action (ennemie), ni par (une) guerre. Maintenant, j'ai entendu que tu as tenu conseil avec (d')autres (de) tes semblables, et (que) tu t'es accordé avec un autre roi pour faire la guerre à mon état. En quoi tu t'es comporté (comme un) insensé (et un) fou, toi et ton peuple. Maintenant, sache que vous avez à vivre dans une grande terreur ; et n'ayez aucune autre

1. Les mots entre parenthèses sont ceux que j'ai été obligé d'ajouter à la traduction littérale du texte grec, afin de la rendre intelligible aux lecteurs français.

2. Je traduis πρῶτος par *grand*. En effet, *grand empereur* est la traduction exacte du mot padischah, dont les Turcs se servent pour désigner le sultan. Padischah a pour racines les deux mots *pad* (conservateur) et *schah* (roi). Il signifie donc, d'après cette étymologie, *protecteur des rois*, ce qui comporte une idée de supériorité de puissance.

espérance que la mort. Maintenant, je te donne avis que je veux te nuire, te chasser d'Orient jusqu'en Occident, et faire que mon état et ma force se manifestent. Et tu reconnaitras ma force avec beaucoup de dommage[1]. Et je t'assure que je veux agir (de façon) que tu comprennes la grande folie que tu as faite. Tu as confiance en quelques châteaux et villes. Et j'ai résolu de les détruire et de les mettre en ruine complète. Et pour lors, je t'assure de ne pas croire que toi, tes châteaux et tes villes puissiez espérer avoir jamais (la) paix et (le) repos. Ainsi a décidé ma raison de te faire disparaître et toi et ton peuple sans perdre du temps. Je veux dépouiller l'Alamanie, et laisser (comme) souvenir à ton royaume la crainte terrible et l'effusion de sang de mon sabre, afin qu'ils soient appris et qu'ils soient connus dans tout l'univers, afin que je rehausse ma race, et que toujours je poursuive ton Dieu le crucifié, duquel la force ne pourra pas tout de bon t'aider et te délivrer de mes mains. Nous contraindrons vos prêtres à bêcher la terre, et je donnerai aux chiens les mamelles de vos femmes. Du reste, tu ferais bien et sagement, toi et (vous) tous, de renoncer à cette erreur[2] et de devenir turcs[3], et de rentrer tous (dans la vérité), et cela vous suffit pour être pardonnés et délivrés de mes mains. Et tu peux comprendre (les choses) celles que je te dis; en quoi je ne dis pas tout mon raisonnement.

Écrit éminent qu'envoya le roi allemand au sultan Méhémet.

Mouhamet, fils de la perdition, et héritier de la malédiction de l'enfer, sale chien et puanteur de l'arbre de vie, blasphémateur et contempteur du grand Dieu, et rempli de toute méchanceté; j'ai reçu ton écrit ignoré, moi Léopold, ton seigneur et ton souverain et ton roi, lequel[4] j'ai compté comme (de la) poussière[5], et (que) je n'ai nullement mis dans mon esprit, parce qu'il est donné aux chiens (le pouvoir) d'aboyer et (que) nous pouvons les attacher avec une chaine. Tu m'écris que j'ai tenu conseil avec certain roi, et (cela) est (la) vérité, sache-le. Et par le Dieu de tous[6] qui est dans le ciel, j'ai jeté mon espérance dans (l')accomplissement de ta ruine. Insensé, fou, infidèle, ennemi de la foi. Tu m'écris que tu es (le) gardien de mon Christ, et en cela tu t'enorgueillis, bien que nous sachions à la vérité qu'on met les chiens à garder les cours et les portes des rois, et (qu'on leur) jette un morceau de pain dans la

1. Avec beaucoup de dommage équivaut à l'expression française *à tes dépens*.
2. La religion chrétienne.
3. Musulmans.
4. Se rapporte à *ton écrit*.
5. J'ai mis au rang de poussière.
6. Qui veille sur tous, qui protège tous.

bouche. C'est pourquoi nous t'avons, nous, comme un chien pour garder le sépulcre de notre Christ. Tu t'es enorgueilli de tes (propres) paroles (en disant) que tu es (notre) roi et notre seigneur. Nous te donnons la présente décision que dans peu de temps, tu reconnaîtras la force de mon Christ le crucifié, celui-la (même) que tu dénigres sans le connaître. Et mon caprice à moi veut te faire disparaître de la face de la terre, et je veux ruiner ton nom et tu ne subsisteras pas jusqu'à la fin du siècle; et tes châteaux et tes villes seront détruits sous tes yeux, et ton trône se perdra de devant toi, et vous resterez toujours dans la servitude et sous notre puissance; et nous réduirons tes temples en écuries de nos chevaux; et nous élèverons nos églises et tressaillirons (de plaisir); et (il y) aura joie et (il faut) qu'il y en ait parmi nous, les chrétiens. Et dommage les paroles (que tu as prononcées), puisque je mettrai tes imams à couper (des morceaux de) bois et (des) pierres, et vos femmes à transporter (de l')eau et (de la) terre, et je te chasserai d'Orient et d'Occident. Et ton Mahomet et ton prophète ne pourra jamais t'aider et te délivrer de mes mains. Et tu ferais bien de vous baptiser tous, (et) de vous désaveugler, afin que vous obteniez (le) pardon et (un) petit repos; cela te suffit (homme) ignoré. Et comprends mon caprice à moi, parce que je ne dis pas autre chose ni toute ma pensée, mais seulement cela.

La fin (est) celle-ci. »

Les deux pièces qui nous occupent sont écrites l'une à la suite de l'autre sur une feuille de gros papier vergé et fortement collé. Cette feuille, pliée en deux, forme quatre pages, dont chacune a 30 centimètres de haut, sur 21 de large. Le papier a une marque de fabrique qui représente un cadre ovale dans lequel on voit une petite ancre, et qui est surmonté d'un croissant. Plusieurs personnes dignes de foi m'ont assuré qu'il y a trente ans les Turcs se servaient encore de papier analogue pour les iradés, teskérés, firmans, contrats et autres pièces officielles. L'écriture n'a rien de remarquable, elle se déchiffre très aisément; les caractères doivent avoir été tracés à la plume d'oie, ou plutôt au *calem*, plume à bec de bois dont les Turcs font encore usage. Le scribe s'est visiblement efforcé d'imiter l'écriture turque en traçant des caractères très droits.

Les titres sont écrits à l'encre rouge, moins les caractères initials qui le sont à l'encre noire; les lettres elles-mêmes sont écrites à l'encre noire, moins les caractères initials qui le sont à l'encre rouge.

Comment un document de ce genre s'est-il conservé dans une modeste bibliothèque de couvent? Je suppose tout simplement que quelque père

capucin, amateur et collectionneur de curiosités historiques, s'est amusé à copier ou à fabriquer les deux lettres que nous publions. Du reste, les archives du couvent Saint-Louis renferment encore d'autres pièces grecques plus ou moins importantes que je me propose de faire connaître.

Des documents analogues aux lettres ci-dessus ont été publiés dans le troisième volume des *Acta et diplomata græca* de Miklosich et Mueller, auxquels je renvoie.

NOTES EXPLICATIVES

PREMIÈRE LETTRE

(Du Sultan à l'Empereur.)

Ligne 2 : ναμές, adaptation grecque du mot persan et turc *namé*, signifiant lettre ou plutôt *écrit officiel*. Un certain nombre de mots turcs ont passé dans la langue du peuple (voy. plus bas νέμητζα, μησίρ, ἀφέντης, ἰμάμις, etc.) ; les Athéniens *instruits* et les journalistes affectent de les mépriser, et préfèrent se servir de périphrases : ils ont ainsi inventé une langue de convention, qui proscrit les mots étrangers et cherche à exprimer des idées toutes modernes avec des mots de Platon et de Xénophon. Mais leur idiome « n'a aucune racine dans le peuple, et n'est qu'une langue morte de plus. »

Ligne 2 : Μεχμέτης (Cf. l. 3 : Μουχαμέτης). Le nom du prophète subit en turc plusieurs petites modifications : ainsi l'on dit également Mouhamet, Mohamet, Mehemet, Mehemed, etc. ; le mot exact est Mohammed.

Ligne 2 : νέμητζα. Adaptation grecque du mot turc *nemsé* ou plutôt *nemtché*, signifiant autrichien ou allemand. Ainsi, pour désigner la langue allemande, les Turcs emploient l'expression *nemtché-liçani*. Dans les anciennes pièces officielles, l'Empereur d'Allemagne était intitulé *nemtché-tchaçari*. Quant à l'expression *roi* allemand, qui se trouve dans ma traduction (1re lettre, l. 2 ; 2e lettre, l. 4), elle est la traduction exacte du texte grec (ὁ νέμητζας ὁ βασιλεύς) ; l'auteur ignorait probablement la différence entre les mots grecs : βασιλεύς et αὐτοκράτωρ, puisque plus bas il y a αὐτοκράτωρ λεοπόλδα.

Ligne 3 : περιφήμης = περιφήμων ; il est impossible de justifier l'emploi de ce génitif féminin singulier après τον πλέον (lisez τῶν πλέον) ; je pense que le scribe a employé sans faire attention le féminin singulier au lieu du masculin pluriel.

Ligne 6 : πρητζηπας, corruption du mot italien *principe* (R. princeps), souvenir de la domination latine en Orient (Cf. ῥήγας, πόρτες, etc.). Les *puristes* orthographient πρίγκηψ.

Ligne 8 : τὸ σάμι vient du turc *Scham*, la Syrie : ἦλουν a été omis devant τὸ σάμι ou plutôt τοῦ σάμι. Cf. même ligne της... αἰγύπτου ἦουν του μησιρίου.

Ligne 8 : μησιρίου, génit. de μησίρι, adap. du turc *Missir*, c'est-à-dire Égypte.

Ligne 10 : ερδιλια, vient du turc *Erdel*, c'est-à-dire Transylvanie.

Ligne 11 : ἀφέντης (ou plus bas αὐθέντης), vient du turc *effendi*. Ce mot signifie *monsieur*, *seigneur*.

Ligne 12 : μοσχοβίας, du turc *moscov*, qui signifie *russe*. Quant à l'expression *arbre de vie* qui se rencontre dans cette même ligne, c'est une allusion à l'arbre de vie du Paradis terrestre, auquel les Turcs croient comme les chrétiens.

Ligne 13 : τοὺς ἁγίους τόπους, les lieux saints, c'est-à-dire La Mecque, Médine et Jérusalem.

Ligne 10 : ἄλον βασιλέα, Sobieski, roi de Pologne. Voy. le livre LVII de l'hist. de Hammer.

SECONDE LETTRE

(*De l'Empereur au Sultan.*)

Ligne 11 : πόρτες = πόρταις ou mieux πόρτας, vient de l'italien *porta*.

Ligne 21 : ημαμηδες = ἰμάμιδες; le nomin. singulier est ἰμάμις, adaptation du mot turc *imam*.

Ligne 23 : ρεσούλις, adaptation du mot turc *ressoul*, signifiant envoyé, apôtre, prophète. C'est là une des épithètes de Mahomet; elle explique le singulier (δεν θέλη) qui suit.

Ligne 25 : ἐξετυφλόνουσταν, mot composé de ἐκ privatif et de τυφλός, aveugle. Le terme français correspondant serait *désaveugler*, c'est-à-dire, cesser d'être aveugle.

André Leval.

Constantinople, 25 juin 1885.

L'ARCHITECTURE MÉTALLIQUE ANTIQUE

OU

ROLE DU MÉTAL DANS LES CONSTRUCTIONS ANTIQUES

A propos de la lettre de M. Laloux publiée en mai 1885
Dans la Revue Archéologique

On a lu avec un très vif intérêt les nouvelles complémentaires que M. Laloux veut bien apporter au travail dans lequel nous nous sommes efforcé d'établir le rôle méconnu du métal dans l'architecture antique. Ces appréciations bienveillantes sont d'autant plus sensibles qu'elles viennent de l'artiste érudit qui nous a donné sur l'Olympie ce magnifique travail qui renoue si bien la suite des études de Blouet.

Nous croyons utile d'ajouter ici quelques mots à l'usage des lecteurs de la *Revue Archéologique*.

L'intérêt que nous ont témoigné au sujet de cette question les éminents Directeurs de cette revue, MM. Bertrand et Perrot, les renseignements envoyés par de bienveillants correspondants de la France et de l'étranger à la suite de la publication de notre premier travail[1] nous ont engagé à poursuivre des recherches non discontinuées depuis lors et qui nous ont heureusement révélé plus d'un fait ignoré. Il ne sera traité ici que certains faits particuliers. Le travail d'ensemble serait trop long; d'ailleurs il est utile de le réserver jusqu'au jour où un ensemble aussi complet que possible nous permettra d'exposer définitivement la reconstitution du rôle de l'architecture métallique dans l'antiquité.

Il est à désirer vivement que l'amour des progrès de l'histoire de l'art décide quelques-uns des membres du public si compétent de cette revue à nous adresser même les moindres vestiges, faits, citations, témoignage, etc., qui, réunis, condensés et comparés

1. Sous le titre : *l'Architecture métallique antique*, Paris, Morel, *Encyclopédie d'architecture*, 1883.

par une même main, permettront de rétablir cette page de l'histoire de l'art.

Notre premier essai sur ce sujet avait été précédé d'une sorte de tableau résumant l'état de nos connaissances relativement à l'emploi du métal dans la construction antique.

Il est nécessaire de renouveler ici cet exposé avec les modifications que de nouvelles études y ont apportées.

Le lecteur doit être prévenu que nous ne justifierons point ces faits dont la preuve a été déjà fournie dans l'*Encyclopédie d'architecture*. Ils ont été établis tant par de nombreuses citations que par des exemples inédits empruntés à des dessins que nous avons faits dans divers voyages, et qui sont tous donnés avec leurs dimensions rigoureuses.

Nous nous bornerons à renvoyer le lecteur aux dessins publiés dans notre précédent travail.

Il est pourtant quelques points que nous reprendrons soit pour l'intelligence de détails particulièrement hardis, soit en raison de leur nouveauté.

Quels emplois on fit du métal dans les constructions antiques.

Nous exposons ici le résultat de nos recherches sur ce sujet en énumérant sous la forme de résumé les faits qui nous paraissent plus ou moins acquis. Nous avons donné dans l'*Encyclopédie* les raisons qui nous semblent justifier ce que nous avançons ici sommairement pour plus de clarté.

1. Les portes et fenêtres furent en métal, tantôt appliqué sur bois, tantôt massif. Pour les ais des portes, on employait l'or, le bronze, le fer et des bandes métalliques, qui étaient ornées parfois au repoussé. Les linteaux et jambages de porte se faisaient en argent et en bronze. Les seuils de portes étaient parfois d'airain ou de bronze. D'autres fois au devant des portes on plaçait le quart de cercle en fer sur lequel roulaient les lourds vantaux. On faisait également en bronze ou en fer des verrous, des serrures, des fermoirs, des pivots, des crapaudines ; enfin

divers accessoires étaient également en métal, tels que timbres et sonnettes d'appel.

Les fenêtres se faisaient parfois en bronze ou en fer, et nous avons trouvé un exemple de l'une d'elles garnie d'un linteau de fer.

2. Les murs et plafonds ou voûtes étaient revêtus extérieurement et intérieurement de métal d'airain, d'argent, d'or, d'orichalque. Les niches étaient parfois de bronze. On encadrait aussi dans les murs des bas-reliefs de divers métaux qui décoraient la paroi. Nous avons exposé à ce propos la décoration métallique dans ses traits généraux.

3. Les ordres, base, fût, chapiteau, fronton et entablement se faisaient également en métal, tantôt massif tantôt appliqué. On employait l'orichalque, l'or, le bronze, le cuivre pour le fût. Les chapiteaux et les bases étaient d'orichalque, d'or, d'argent de bronze, d'airain ou de bronze doré. Les architraves étaient de bronze ou rentraient dans la qualité générale de la décoration métallique. On faisait des bases de colonnes en airain. Ces ordres métalliques eurent tantôt une fonction constructive tantôt un but simplement décoratif.

On a retrouvé un fronton en zinc à Pompéi. Ce métal servait, en effet, à décorer les frontons dans l'antiquité.

4. Toiture, couverture et charpente. Les anciens firent usage de charpente en bronze, de charpentes métalliques à remplissage de terre cuite, absolument comme nous le faisons aujourd'hui, mais depuis peu d'années seulement. Ils avaient des armatures en fer pour les poutres de bois ou de pierre, des ceintures en fer; dans les constructions en briques, des voûtes de bronze, d'or massif, de cuivre et de plomb. Ils avaient des plafonds dorés, de bronze, d'orichalque, des caissons de bronze et d'argent. Les toits étaient parfois recouverts de tables de bronze ou de crénaux d'argent. On faisait en bronze des clefs de voûtes.

5. Couronnements. On mettait des chapeaux d'or sur les obélisques, des pommes de pins en bronze, des statues, des groupes et autres importants couronnements en métal.

6. Détails de construction. Le plomb en feuilles servait à la

protection et à la réparation des toitures. Des soudures de plomb réunissaient les pierres ou liaient les morceaux brisés. On scellait les assises avec des crampons de fer. On fit en plomb les tuyaux de canalisation que fermaient des clefs en bronze ou des tiges mobiles de fer. D'autres exemples de l'emploi du métal employé dans les éléments constructifs nous sont donnés par des contrepoids en plomb, des clous en or, en bronze, en fer, rivés, à grosses têtes; on employait aussi des systèmes de goujons ou de crampons consolidant les entablements, liant les assises de pierre ou les tambours des colonnes. Enfin, on fit usage de coins de bronze. Les anciens se servaient de bronze pour les jets d'eau. Le fil de fer était connu. On cerclait les parties des constructions tombant en ruine.

Il semble qu'il exista certaines constructions entièrement en métal, telles que des temples entièrement de bronze, des tombeaux d'orichalque et de fer. Souvent aussi le métal entrait en partie seulement dans la construction de ces tombeaux. Les auteurs parlent de maisons de cuivre, de stèles d'orichalque et de colonnes décoratives de métal.

7. Le métal eut encore divers autres emplois. On l'utilisait sous forme d'applique; tels sont des boucliers décoratifs en bronze fixé sur une architrave. On fit des cloches d'orichalque, des grilles en airain ornées d'argent, des barreaux et balustrades de métal. Enfin, divers fragments, quoique d'un usage inconnu, furent peut-être employés dans les constructions : telle l'espèce de crête (?) que nous avons relevée au musée de Bâle et que nous avons donnée sur notre planche II.

8. Nous avons exposé succinctement aussi quels furent les peuples mineurs, les lieux d'extraction des métaux. Nous avons montré que l'époque de l'utilisation du métal aux constructions remonte à plus de trois mille ans.

De la grosse construction en métal dans l'antiquité.

Nous reviendrons seulement sur un point du précédent exposé

sur lequel il ne nous semble pas qu'on ait jamais prêté l'attention qu'elle comporte. La considération est pourtant féconde, puisqu'elle ne tend à rien moins qu'à nous révéler que les Romains faisaient des constructions métalliques à remplissage de terre cuite, principe que nos architectes n'appliquent à nouveau que depuis bien peu d'années.

C'est pourtant un passage de Vitruve qui nous l'apprend. Pour que le texte n'en puisse être contesté nous l'empruntons à une édition parue à une époque où le métal n'avait aucun rôle sérieux dans la construction. Les éditeurs d'alors ne pouvaient guère comprendre le sens du passage qu'il traduisaient et ne pouvaient l'interpréter en un sens déterminé. Aussi la traduction toute naïve qui s'imposait a eux nous offre-t-elle une garantie particulière de sincérité.

Les anciens connaissaient en effet certainement les voûtes à ossature métallique. Il suffit pour cela de lire le passage où Vitruve traite « de la disposition des estuves et de leurs particularités nécessaires. » Il énumère les deux modes de construction de leurs voûtes : celui où l'on recourt à la pierre et celui dont la base est le métal. Puis il s'exprime ainsi[1] : « Mais il faudra alors agir de la manière suivante : que l'on fasse forger des barreaux (*regulæ*) de fer en forme d'arc, que ces barres soient attachées pour l'assemblage à des crochets (*uncinis*) de fer les plus nombreux possible, que ces barreaux ou arcs soient disposés de façon que les carreaux du potier (*tegulæ*) puissent poser sur deux à la fois et que tous ces voûtins passant sur le fer soient assemblés à la perfection. Il serait préférable dans les thermes d'avoir des voûtes (*cameræ*) doubles. En effet, l'humidité que cause la vapeur ne pourrait pas alors corrompre la matière de l'assem-

1. « Regulæ ferreæ aut arcus fiant eæque uncinis ferreis ad contignationem suspendantur quam creberrimis, eæque regulæ sive arcus ita disponantur, ut tegulæ sine marginibus sedere in duabus invehique possint et ita totæ concamerationes in ferro nitentes sint perfectæ... eæque cameral si duplices factie fuerint, meliorem habebunt usum. Non enim a vapore humor corrumpare poterit materiam contignationis, sed inter duas cameras vagabitur. » Liv. I, ch. IV, édition de 1649, Anvers.

blage qui sert de support (*contignationis*). Elle se déposerait entre les deux chambres. »

Vitruve a soin de nous prévenir encore que ce second mode de construction des voûtes, celui où l'on recourt au métal, est moins durable que le premier. Il nous donne ainsi une des raisons pour lesquelles nous avons ignoré l'existence de ce mode de construction. Les injures de la nature ou du temps, la cupidité ou la sauvagerie des hommes permettent aussi d'expliquer notre ignorance.

Les ossatures de métal ont cependant laissé des traces. Dans les tombeaux à Babylone, M. Oppert a découvert, en 1852, des briques d'anciens édifices entourées d'une ceinture de fer. Des inscriptions niniviennes cunéiformes prouvent que l'on faisait usage de fer à grande échelle il y a plus de 3,100 années. On l'employait entre l'an 900 et 1250 avant J.-C. comme lien pour renforcer les pièces de bois de cèdre, de cyprès, même en couverture, et probablement alors sous la forme de plaques. M. Oppert affirme que le mot fer est la traduction exacte du terme employé dans les inscriptions (*parzil*) de l'inscription de Sardanapale II. Ce mot devient le chaldéen *parzel*, l'hébreu *barzel* et correspond au grec σίδηρος ou fer. De plus, tout porte à croire qu'il y a 3,100 ans il était déjà ancien [1].

D'ailleurs, le portique du Panthéon de Rome a conservé jusqu'au XVII[e] siècle une charpente de bronze figurée sur d'anciennes gravures, telles que celles de Labacco.

Serlio, qui avait pu admirer cette charpente, en donne un dessin dans son *Traité d'architecture*. Le bronze formait la matière des poutres et des solives que fichaient des clous de même métal. « Un de ces clous se conserve et se voit au Palais Barberin, » nous dit Quatremère dans son *Dictionnaire d'architecture*.

Nous avons pu, d'ailleurs, retrouver des gravures diverses reproduisant cette charpente, et en particulier, des dessins qui, selon Viollet-le-Duc, doivent être de la main de Philibert Delorme. Ils sont, en tous cas, d'une grande précision, de beau-

1. Oppert, *Exp. scient. de Mésopotamie*, Paris, 1863, t. I, III, p. 158, 159 t. III, p. 295, 307, 315, 325, 330, 345.

coup supérieure à celle des ouvrages italiens de la Renaissance.

Ces poutres et solives étaient creuses, autant par économie de matière que pour alléger le poids de l'ensemble ; mais Serlio[1] n'indique pas l'épaisseur du bronze ; d'autres représentations nous permettent de nous en rendre compte.

Le pape, en 1632, fit enlever les poutres de bronze du toit du pronaos du Panthéon à Rome, qui se composaient de trois fortes pièces de forme prismatique. Il les fit fondre pour les colonnes torses du baldaquin de Saint-Pierre et les canons du château Saint-Ange. La masse de bronze ainsi enlevée se serait élevée à 450,000 livres romaines. L'inscription qui transmet à la postérité ce vandalisme d'Urbain VIII se trouve dans le pronaos à droite du portique. Il fit remplacer les poutres du toit par du bois ; c'est pourquoi l'on reprocha aux Barberini d'avoir fait ce que ne firent pas les barbares.

Au Panthéon de Rome le péristyle se divise en trois parties : celle du centre, qui est cintrée, était une voûte de bronze ; elle était composée de tables ou plaques de même matière attachées à la pièce ou solive de bronze que l'on appelle entrait, et à des chevrons également en bronze. Serlio nous apprend encore que, selon l'opinion établie de son temps, cette voûte était de la plus grande richesse et même incrustée d'ornements en argent[2]. La voûte du Panthéon, distribuée en cinq rangées de caissons, est le plus grand et le plus authentique exemple qu'on puisse citer de l'emploi du bronze pour les voûtes des plus vastes édifices. On

1. *Tutte l' opere d' architettura di Sebastiano Serlio en Vinegia*, MDC, libro terzo, p. 52. « Questo ornamento si trona in essereal presente sopra il portico del Pantheon et e tutto di tavole di bronzo come dimostra la figura, il cerchio non si e ma ci era una meza botte di bronzo molto ornata et anio si tiene par l' opinione di molti, che vi fusse ornamenti di argento per le radioni dette piu adietro : ma di che materia eglisi fosse non si sà : certa cosa è, che dona essere opera bellisima, considerando a quello che al presente si vide. » Ce texte se trouve au regard de la figure que nous avons reproduite.

2. L'empereur byzantin Constans III, qu'Anastase nomme Constantin par erreur, fit enlever les tuiles de bronze doré de la coupole du Panthéon. La couverture actuelle en plomb fut établie par les papes Martin V, Eugène IV, Nicolas V (première moitié du XVe siècle). Le pronaos était couvert en bronze doré. Il est maintenant en plomb comme la coupole.

sait trop, par une inscription, que tous les ornements de ce caisson et toutes les rosaces qui en remplissaient le milieu étaient de bronze doré ; mais la cupidité qui a ravagé ce monument a envié à la postérité jusqu'aux moindres vestiges qui auraient pu attester ce larcin et en perpétuer le regret. De tout le métal qui brillait autrefois dans cette voûte, il ne reste plus qu'un cercle de bronze à l'ouverture supérieure qui sert de fenêtre au Panthéon. Nous avons eu entre les mains les dessins attribués à Philibert Delorme qui nous donnent tous les détails de cette charpente.

Spartien, historien de Caracalla, décrivant les thermes magnifiques dont cet empereur orna Rome, cite un détail important dont Blouet n'a pas tenu compte dans sa restauration de ce monument. Spartien dit que la *cella solearis* des thermes était couverte par une voûte en bronze élevée sur une balustrade de même métal. L'écrivain romain dit que ce travail de métal était considéré comme un chef-d'œuvre par tous ceux qui le voyaient. Longtemps auparavant, Tarquin le Superbe fit faire un plafond tout doré par des artistes étrusques dans le temple qu'il éleva à Jupiter, à Junon et Minerve. Pausanias[1] parle de charpente en bronze au forum de Trajan et dit que ce qu'on admire le plus dans la basilique Ulpienne, c'est un plafond de bronze régnant d'un bout à l'autre. Viollet-le-Duc, Rugiero dans ses *Études sur l'art antique* publiées par l'*Encyclopédie d'architecture*, ont fait voir que la manière dont Mazois couvre les atriums toscans est inadmissible quand la portée dépasse une certaine limite. Ce problème ne trouverait-il pas peut-être sa solution dans un emploi du métal?

Quelques détails maintenant que nous n'avions pas donnés dans notre précédente étude.

Au sujet des portes métalliques, M. Maxe Werly a bien voulu nous communiquer, depuis le travail que nous avons fait sur ce sujet, les dessins d'une porte qui se trouve au musée d'Épinal. Elle est fort curieuse, grâce aux nombreuses consoles dont elle est ornée dans sa hauteur.

1. Pausanias, liv. X, ch. v.

Le Louvre possède d'ailleurs des fragments relatifs aux ferrements métalliques des portes qui se rapportent à la planche sur laquelle nous avons donné un specimen de ces accessoires, depuis le IXe siècle avant le Christ jusqu'à la décadence romaine. Il y en a même une que nous n'avons pu donner dans notre série, parce qu'elle est trop mal exposée pour qu'on puisse la dessiner. Elle provient d'Égypte et date du règne de Nitocris, ainsi que nous l'apprend l'inscription qu'elle porte. Quant aux autres ferrures qui se trouvent au Louvre, dans la salle voisine de l'escalier Henri II, elles ne sont pas même mentionnées au catalogue. On manque de tout élément d'appréciation sur leur provenance et leur date.

Nous avons dit que certaines fenêtres avaient un linteau de métal. Nous avons donné l'un d'eux d'après un dessin jusqu'alors inédit que nous avons fait au sommet du puy de Dôme où les fouilles de l'Observatoire ont amené la découverte du temple de Mercure.

M. Laloux a d'ailleurs bien voulu nous faire savoir qu'au temple d'Héra à Olympie l'ante avait un revêtement. La trace s'en voit encore ainsi que les trous de scellement. Or, ce revêtement, en raison de la faible épaisseur qui lui était ménagée, ne pouvait être en marbre, ce ne pouvait être que du bois ou du métal.

On a trop négligé de réunir ces fragments. Bien souvent on les méprise : tel est entre autres le cas de la ferrure de fenêtre du musée de Bordeaux. Le hasard seul a fait conserver au milieu de nombreux fragments analogues trouvés dans le cours Alsace-Lorraine un morceau de fer qui semble quantité négligeable. C'est pourtant un spécimen des plus précieux, puisqu'il nous fournit un exemple presque unique propre à nous faire comprendre le ferrement des croisées dans l'antiquité. Nous l'avons dessiné et reproduit. Son analogie avec le ferrement, de bronze cette fois, que Mazois a donné dans son livre sur Pompéi est vraiment frappante. D'ailleurs le plus souvent on ne sait quelle destination attribuer à ces fragments qui ne paraissent appartenir ni à des statues, ni à des vases, casques ou épées, ni

à aucun des objets auxquels on s'est habitué d'attribuer les fragments de métal[1], et qui, comme à Olympie, affectent souvent des formes architectoniques.

Nous pensons donc qu'il importerait de publier à cet égard une suite de monographies successives. Nous avons à cet effet rédigé un programme d'études qui nous semble indiquer la voie où il faudrait s'engager pour que ces efforts eussent des résultats fructueux.

Nous attirons donc vivement l'attention du public si compétent de la *Revue archéologique* pour ces dernières lignes.

Nous terminons, en effet, cette notice dans laquelle nous avons reproduit, à côté de faits nouveaux, le résumé de notre précédent travail, par l'énumération de ces moyens les plus propres à assurer la découverte complète du rôle du métal dans la construction. Nous sollicitons vivement des lecteurs de ce recueil l'envoi des indications manuscrites ou imprimées qui nous auraient échappé dans ce premier essai.

1° Grouper dans les musées des objets qui semblent se rapporter à cette destination avec l'indication détaillée de la provenance et des circonstances de la découverte ;

2° Ne plus négliger aucun des objets trouvés, le moindre fragment de métal pouvant être précieux dans cette reconstitution ;

3° Faire à ce point de vue spécial une étude des musées et surtout des monuments et des sujets traités ou omis dans ce travail ;

4° Établir une série de monographies locales sur les trous des pierres, puis les coordonner en travaux d'ensemble permettant une comparaison entre eux et les objets de métal actuellement connus, surtout lorsque leur destination est inconnue ;

5° Parcourir et signaler les passages des auteurs anciens ou modernes, étudier les inscriptions, médailles ou autres sources de renseignements (vases, etc.) propres à nous apporter plus de lumière.

Charles Normand,
Architecte diplômé par le Gouvernement

1. Laloux, *Revue Archéologique*, 1885, p. 378.

MISSION DE SUSIANE

NOTE RELATIVE A LA DÉCOUVERTE

SUR LE TOMBEAU DE DARIUS

DE

SEPT INSCRIPTIONS NOUVELLES

J'avais formé le projet, pendant la durée des fouilles de Suse, de me rendre à Mal-Amir afin de photographier les bas-reliefs et les inscriptions susiennes de Kaleh Faraoun et de Chekiaft Salmon. Le mauvais temps d'abord, puis l'importance que ne tardèrent pas à prendre les travaux et les difficultés créées plus tard à la mission par les pèlerins venus au tombeau du prophète Daniel, me forcèrent d'ajourner sans cesse mon voyage et, en définitive, m'y firent renoncer. Je profitais des vacances forcées que donnaient à la mission le soleil classique de la Susiane pour envoyer MM. Babin et Houssay, mes jeunes collaborateurs, sur les hauts plateaux de la Perse, et je leur traçai un itinéraire à travers les montagnes des Bakhtyaris.

En premier lieu ils devaient se rendre à Mal-Amir, puis à Chapour, Chiraz, Persépolis, Nakhchè-Roustem et Ispahan. Mal-Amir se recommandait par ses monuments susiens; Chapour, par ses bas-reliefs sassanides mal et incomplètement reproduits; Nakhchè-Roustam, par les inscriptions achéménides gravées sur le tombeau de Darius. Lors de mon premier voyage, j'avais bien tenté de prendre une copie exacte de ce document célèbre, quoiqu'imparfaitement connu, mais, dans l'impossibilité où je me trouvais alors de faire construire un échafaudage haut de 20 mètres qui me permît d'accéder au monument, je m'étais fait suspendre à l'extrémité d'une corde. La position était douloureuse, gênante, en résumé; mes tentatives avaient été vaines.

Averti par cette première expérience, je recommandais à MM. Babin et Houssaye de se rendre à Nakhchè-Roustem dès leur arrivée à Chiraz, de mesurer la hauteur du bas-relief au-dessus du sol et de faire préparer un échafaudage commode, d'où ils pussent, sans fatigue, photographier l'entier document. Une lettre et une dépêche toute récente m'apprennent la bonne arrivée de mes collaborateurs à Ispahan et la complète exécution du programme que je leur avais tracé.

Mal-Amir est situé à l'est et à huit étapes du grand tumulus de Suse. La présence de petits tels, de sculptures et d'inscriptions cunéiformes répandues sur des parois rocheuses, et d'un second tombeau de Daniel avaient fait penser à Rawlinson que la capitale des rois de l'Élam était à Mal-Amir. C'était une attribution fausse comme l'ont prouvé les fouilles de Loftus, la découverte du palais d'Artaxerxès et mes derniers travaux. Mais si la ville de Suse s'étendait le long des rives de la Kharkha et dans les environs de la moderne de Dizfoul, il n'en est pas moins certain qu'il existait à l'époque élamite une cité importante sur l'emplacement de Mal-Amir.

Les documents susiens sont répartis en deux groupes. Le plus important, celui de Kaleh-Faraoun, comprend une longue inscription cunéiforme en langue susienne[1] (pl. XXIV)[2] et cinq bas-reliefs distincts ; l'un d'eux est situé sur une pyramide quadrangulaire taillée dans une pointe de rocher ; l'autre groupe désigné sous l'appellation de Chekiaft-Salomon est à l'ouest du premier. Il se compose également d'un texte cunéiforme et de bas-reliefs, ces derniers très dégradés.

Tant que les fouilles de Suse ne seront pas plus avancées, une étude de l'ensemble des sculptures de Mal-Amir serait au moins

1. Cette inscription dont nous possédons, grâce à la photographie, une copie authentique, a été transcrite par Layard (*Inscriptions*, pl. XXXVI et XXXVII). M. Oppert a donné la lecture et la traduction des premières lignes du texte. (*Mémoires du Congrès international des Orientalistes*, t. II, 1re session. Paris, 1873.)

2. Le document dont je donne l'héliogravure est une vue d'ensemble ; indépendamment de cette feuille de raccord, je possède l'inscription photographiée en quatre plaques. Les caractères sont alors très nets et très apparents.

prématurée. Deux faits ressortent pourtant de l'examen des photographies.

Le premier négatif : les rares dessins exécutés par Pascal Coste, d'après le croquis d'un diplomate russe, le baron Bode, sont insuffisants.

Le deuxième positif : le vêtement porté par le personnage le plus richement habillé (pl. XXIV) ne ressemble en rien aux costumes chaldéen, assyrien ou perse et paraît se rapprocher du vêtement de ce roi noir dont le portrait colorié est reproduit sur les briques émaillées que je viens de découvrir à Suse.

En rapprochant les renseignements fournis par les peintures sur faïence et par les bas-reliefs, on peut donner une description complète de l'ajustement d'un grand personnage susien, les formes étant déterminées d'une manière plus spéciale par les documents sculptés et les couleurs par les briques émaillées.

Les cheveux pendent en longues boucles sur les épaules; la barbe est frisée autour de la bouche seulement; une sorte de tunique faite d'étoffe gros vert, serrée à la taille par une ceinture, couvre le torse; un large ornement composé de fleurons brodés et d'une passementerie part de chaque épaule pour venir se croiser sur la poitrine et court tout le long du vêtement. Cette passementerie à tons bleu, blanc et or a de singulières affinités de dessin avec les couronnes et les colliers portés en Égypte dès la 4e et la 5e dynastie [1]. Ce n'est pas la première fois que je signale les analogies surprenantes de certains motifs de décoration retrouvés en Égypte et dans l'Élam [2]. La broderie supérieure limite une échancrure semblable au décolletage d'un corsage de femme. La poitrine est couverte d'une chemise, à moins que les bourrelets sculptés autour du cou ne représentent un collier. Au-dessous de la tunique apparaît une jupe traînante bordée, ainsi que la tunique, d'un galon et d'une frange. Cette robe serait blanche et les broderies bleu, blanc et or. Des brace-

1. Voir notamment Lepsius, *Denkm.*, Abth. II, Bl. 73.

2. *Mission de Suse*, campagne 1884-1885. Rapport. *Revue archéologique*, année 1885, 2e semestre, p. 65.

lets d'or entourent les poignets, les pieds sont chaussés de brodequins faits d'étoffe d'or et agrafés avec des boutons sur le cou-de-pied. Un détail à noter : les figures sont de profil, le corps parfois de face, les pieds de profil, les yeux de face. Le modelé et le dessin rendent ces œuvres fort inférieures aux sculptures assyriennes et perses.

Les bas-reliefs de Chapour sont moins intéressants que ceux de Mal-Amir, en ce sens que l'art sassanide était connu par de bons dessins et par les photographies exécutées par M[me] Dieulafoy au cours de notre premier voyage en Perse.

Reste le testament de Darius, document historique du plus haut intérêt, dont je donnerai bientôt la photographie des trois versions. Ce texte sera accompagné de sept petites inscriptions inédites découvertes à l'aide de l'échafaudage qui a servi à explorer la façade du tombeau. Les inscriptions nouvelles étaient cachées sous un enduit calcaire, au reste peu adhérent. Après la chute de l'enduit protecteur, elles ont apparu en bleu. C'est la première fois, je crois, que l'on constate des traces de peinture sur les caractères cunéiformes gravés. Les grands textes achéménides qui ornaient le revêtement en faïence du portique d'Artaxerxès sont blancs sur fond bleu. Dans les deux cas, le scribe s'est préoccupé de faciliter la lecture des épigraphes. A plat, le caractère se détachait en clair pour ne pas être dévoré par le fond. On sait en effet que les teintes claires rayonnent au point d'absorber les teintes foncées quand celles-ci sont disposées par bandes étroites. Gravé, il était peint afin qu'il n'existât pas de confusion entre le fond et les ombres propres de l'intaille. Cette règle, sanctionnée par l'expérience de bien des siècles, est universellement suivie de nos jours.

Dieulafoy.

Paris, le 11 septembre 1885.

L'ART DE L'EMPIRE GAULOIS

(PLANCHE XXV)

Le directeur du musée archéologique de Bologne, M. Édouard Brizio, vient de publier un travail qui mérite toute l'attention des archéologues gaulois [1]. Il y est question d'un seau en bronze trouvé en 1880, dans la propriété Arnoaldi, à Bologne, et figuré par M. Brizio dans une large planche qui permet d'en apprécier tous les détails. L'intérêt de cet objet est que par la fabrication et par plusieurs des scènes qu'il représente, il appartient à la même famille que la *situla* de Watsch en Carniole (reproduite dans la *Revue Archéologique* de 1883, t. II, pl. XXIII [2]) et la *situla* de la Certosa près Bologne. (Zannoni, *Scavi della Certosa*, pl. XXXV.)

Cette nouvelle *situla* a été découverte dans un tombeau de l'époque étrusque qui contenait, entre autres choses, des vases grecs peints (à figures noires et à figures rouges), et divers objets de pure fabrication étrusque. La *situla* de Certosa avait été découverte dans un tombeau analogue.

Tous les objets provenant de cette nouvelle découverte ont été acquis par M. Brizio pour le musée archéologique de l'Université de Bologne et ils sont décrits avec soin dans le travail de ce savant archéologue. Mais nous ne nous arrêterons qu'au seau en bronze.

Il est de forme conique et haut de 0m,23; le diamètre au sommet est de 0m,165, et à la base de 0m,135. Il est formé d'une lame de bronze en forme de trapèze réunie sur les côtés et fixée au moyen de dix clous. Il est divisé en six zones ou bandes : les première, troisième et cinquième sont formées d'ornements uniformes; la sixième représente des quadrupèdes courants ; mais la seconde et la quatrième, beaucoup plus larges, représentent des scènes d'un grand intérêt.

Seconde bande : 1° deux lutteurs luttant avec des haltères ; entre eux est un casque, probablement le prix de la lutte. Une scène analogue est figurée sur le seau de Watsch [3] et (nous dit M. Brizio), dans un fragment de bronze trouvé à Matrai en Tyrol ; 2° cinq biges à la file l'un de l'autre. Devant celui qui est en tête un personnage semble faire le signe d'arrêt ou remettre le prix au vainqueur. Il s'agit sans doute d'une course de chars. Trois des personnages qui conduisent ces biges ont le casque conique (orné de pompons au sommet),

1. *Sulla nuova situla di bronzo figurata trovata in Bologna ;* osservazioni di Edoardo Brizio, professore di archeologia nella R. Universita, etc.; 42 p. in-8 et 2 pl. Modena, Vincenzi, 1884.

2. Cette planche accompagne un article de M. S. Reinach, p. 264-280. Voir aussi dans le même recueil, 1884, t. I, pl. III, la plaque de ceinturon de Watsch, avec un article de M. Al. Bertrand, p. 102 et suiv.

3. Voir *Rev. arch.*, 1883, t. II, pl. XXIII.

semblable au casque gaulois de Berru (Marne) [1]. Le quatrième *auriga* semble tenir une *trompette* longue ou *carnyx*.

Quatrième bande : Ici on voit des guerriers en marche. En tête un fantassin, marchant en éclaireur ; puis un cavalier, le chef de l'expédition ; ensuite, huit fantassins ; et enfin un cavalier qui ferme la marche. Ces guerriers portent le casque rond et court en forme de pot, et chacun deux lances ou longs javelots. Deux ont un petit bouclier rond ; les autres ont le bouclier en parallélogramme et fort long, aussi long que le bouclier gaulois du musée Calvet d'Avignon.

Quelle est l'origine de ce curieux objet qui par sa facture et les scènes qu'il représente se distingue si nettement des œuvres de l'art grec et de l'art italique ?

D'après le style des objets trouvés dans ce tombeau, M. Brizio place la sépulture vers l'an 350 av. J.-C., il établit ensuite que le seau ne peut être rapporté à l'art étrusque : nous laissons à M. Brizio et aux spécialistes la discussion des questions techniques. M. Brizio estime que ces seaux de bronze sont de fabrication ombrienne, mais il reconnait qu'ils ne se rencontrent pourtant pas dans les sépultures ombriennes ; et il essaie d'expliquer cette contradiction. La compétence nous empêche de suivre M. Brizio sur le terrain de l'art des Étrusques et des Ombriens ; mais en constatant que des objets analogues à ces seaux de Bologne se rencontrent en Tyrol et en Carniole, nous sommes tenté de nous demander si tout cela ne provient pas du séjour des Gaulois dans l'Europe centrale, dans le nord et l'est de la région alpestre, de cette domination que les noms de lieu gaulois de cette région constatent encore aujourd'hui, dont l'archéologie et l'histoire découvrent tous les jours de nouvelles traces. Ne serait-ce pas des débris de l'art de l'empire gaulois ? En tout cas, ces objets forment le commencement d'une série qu'il importe de continuer et qui ne peut manquer de s'enrichir [2].

H. Gaidoz.

1. Voir Al. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 368 et suiv., et pl. ix.
2. Cfr. Al. Bertrand, l'*Art gaulois* dans : *Magasin pittoresque* (30 juin et 15 septembre 1885).

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 3 JUILLET 1885

M. Alexandre Bertrand fait connaître les décisions de la commission des antiquités de la France. Les trois médailles et les six mentions honorables sont décernées aux auteurs suivants :

1re médaille : Tanon, *Histoire des justices des églises et communautés monastiques de Paris;*

2e médaille : Léon Palustre, *la Renaissance en France;*

3e médaille : Buhot de Kersers, *Histoire et statistique monumentale du département du Cher.*

Mentions honorables :

1o Pellechet, *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Châlon et Mâcon;*

2o Izarn, *Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370;*

3o Maurice Prou, *les Coutumes de Lorris aux* XIIe *et* XIIIe *siècle;*

4o André Joubert, *Étude sur la vie privée au* XVe *siècle en Anjou;*

5o Germain Bapst, *les Métaux dans l'antiquité et au moyen âge : l'Étain;*

6o Le Dr Le Paulmier, *Ambroise Paré d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille.*

Le prix de numismatique Allier de Hauteroche est partagé entre M. Percy Gardner (*the Types of Greek coins*) et M. Six (*Classement des séries cypriotes*).

M. Félix de Lostalot, vice-consul de France à Djeddah, présente la stèle de Téima, dont M. Renan a entretenu l'Académie à la dernière séance. Ce précieux monument de l'épigraphie araméenne, découvert par l'intrépide voyageur Charles Huber, faillit être perdu lorsque celui-ci périt assassiné par les Arabes, le 29 juillet 1884. Sur les instances de M. Renan, le gouvernement invita M. de Lostalot à faire les recherches les plus minutieuses pour le retrouver. Grâce aux fonds mis à la disposition du vice-consul, et à l'intelligent, habile et énergique concours d'un cheikh algérien séjournant à la Mecque, Si-Aziz ben Cheikh el Haddad, qui s'est rendu lui-même dans l'intérieur pour effectuer des recherches, la stèle a pu être reprise, ainsi que la plus grande partie du bagage scientifique recueilli par Ch. Huber au cours de la mission dont il était chargé par le gouvernement français, et le tout a été ramené à Djeddah au milieu des péripéties les plus émouvantes. La stèle et plusieurs autres monuments analogues viennent d'être rapportés à Paris par M. de Lostalot et sont désormais acquis au musée du Louvre.

M. de Vogüé rend hommage à l'habileté et au dévouement que M. de Lostalot a montrés dans toute cette affaire et insiste sur la reconnaissance qui lui

est due. M. de Lostalot a droit pour lui-même à autant d'éloges qu'il en a donnés, à juste titre, à Si-Aziz ben Cheikh el Haddah.

M. Hauréau signale, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, lat. 8299, une pièce historique qu'il vient de découvrir et qu'il se propose de publier. C'est une relation latine, très étendue, des derniers moments du roi Charles V. On y remarque surtout des paroles prononcées par le roi, peu de temps avant sa mort, en présence des seigneurs, des évêques, du prévôt et des échevins de Paris, au sujet des impôts qu'il avait établis durant son règne : il reconnaît que ces impôts sont devenus intolérables et il déclare les abolir. L'ordonnance d'abolition fut en effet expédiée et signée par le roi mourant et nous est parvenue; mais elle fut dissimulée par le nouveau chancelier, Miles de Dormans, et le secret fut si bien gardé que nul n'en soupçonna l'existence. Le peuple de Paris, voyant maintenir les impôts dont il avait espéré la suppression à l'occasion du changement de règne, envahit le palais et obtint, dit M. Hauréau, par la violence ce dont il avait été privé par une fraude coupable.

Dans le même manuscrit, M. Hauréau rencontre une glose de Guillaume d'Auxerre sur l'*Anticlaudien* d'Alain de Lille, où sont cités à la fois la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote et les commentaires d'Averroès. Il en résulte que ces commentaires étaient connus dans l'école de Paris, contrairement à ce qu'on a cru jusqu'ici, avant la sentence d'interdiction prononcée contre la *Physique* par le concile de 1210, et furent compris dans cette sentence.

M. Alexandre Bertrand communique des remarques de M. Auguste Nicaise sur les objets gaulois trouvés au cours des fouilles exécutées sous sa direction au cimetière de Courtisols, commune de Marson (Marne). M. Nicaise soutient une thèse qu'il formule en ces termes : « Dans la partie de la Gaule qui correspond au *Belgium* de César (départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube), le *torques*, contrairement à l'opinion commune, était porté par les femmes et très exceptionnellement par les guerriers. » M. Bertrand ajoute : « A quoi on reconnaît les sépultures de femmes, M. Nicaise ne nous le dit pas ; mais ce qui semble ressortir de ses observations, c'est que le *torques* ne s'est que très rarement, très exceptionnellement rencontré dans des sépultures où avaient été déposées des armes, épées, poignards ou lances. »

M. P.-Ch. Robert attire l'attention de l'Académie sur la nécessité de prendre des mesures pour protéger les inscriptions antiques en Afrique. « J'ai eu l'honneur, dit-il, dans la séance du 20 juin 1884, de provoquer un vœu de l'Académie, en faveur d'une mesure législative assurant la conservation des monuments anciens dans les possessions françaises régulièrement organisées. Une loi, annoncée depuis longtemps, qui vient d'être votée par la chambre des députés, assurera désormais, en Algérie et en Tunisie, la conservation des édifices antiques et des mosquées *classés comme monuments historiques*. C'est un grand pas de fait, et l'on doit seulement regretter que la loi ne soit pas intervenue plus tôt, car un monument qui figure sur la liste qui vient d'être publiée, l'arc de Bulla Regia, a déjà disparu comme la colonne de Feriana. Mais tout est encore à faire pour les inscriptions, qui forment la véritable richesse de notre terre d'Afrique, et qui, même les plus modestes en apparence, sont d'un intérêt

capital pour la science; c'est par elles, en effet, tant les auteurs anciens sont peu explicites, que nous pénétrons dans l'histoire administrative et militaire d'une des plus importantes parties du monde romain, et que nos savants reconstituent les routes anciennes, les limites des provinces et celles du territoire de chaque cité; c'est par elles encore que nous retrouvons des ethniques et des noms d'homme, qui ont pour la linguistique un intérêt capital. Or, les nombreuses inscriptions éparses sur la terre d'Afrique, ne peuvent être classées comme monuments historiques, et peut-être eut-il fallu que la destruction de *toute pierre écrite* fût, en principe, punie par la loi, et que la constatation du délit fût confiée à tous les agents, quels qu'ils fussent, de la force publique; la science y eût beaucoup gagné et la perte eût été mince pour les colons et les entrepreneurs. »

M. Héron de Villefosse donne lecture d'une notice sur les fouilles exécutées à Sbeïtla, l'ancienne Sufetula (Tunisie), par M. le lieutenant Marius Boyé. Cet officier, au cours de ses recherches, qu'il a conduites avec une activité et une intelligence remarquables, a découvert et mis en lumière plusieurs textes épigraphiques importants. Des fouilles, commencées en août 1883, ont duré près d'une année, et sont loin d'avoir épuisé le vaste champ des ruines de Sbeïtla. Parmi les textes recueillis par M. Boyé et commentés par M. Héron de Villefosse, citons une dédicace en l'honneur d'Aurélien, où le texte primitif, *Victoriae... L. Domiti Aureliani*, a été modifié, après la mort du prince, au moyen d'un grattage; on a substitué le mot *Divi* aux noms *L. Domiti*. Un piédestal porte le nom de Macrobe, proconsul d'Afrique en 409-410. Dans une longue et curieuse inscription, on trouve le *cursus honorum* d'un chevalier romain qui fut avocat du fisc dans la province de Bétique, procurateur du domaine privé de l'empereur, secrétaire du préfet du prétoire, enfin procurateur impérial du district financier d'Hadrumète (Sousse), aux appointements de 200,000 sesterces ou 50,000 fr.

Ouvrages présentés : — par M. Gaston Paris : Xénopol (A.-D.), *Une énigme historique : les Roumains au moyen âge;* — par M. Bréal : Charan (le comte de), *Essais sur l'origine du nom des communes dans la Touraine, le Vendômois et une partie du Dunois.*

SÉANCE DU 10 JUILLET 1885.

Le prix Bordin, sur les textes épigraphiques qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, est décerné à M. Loth.

M. G. Perrot communique un rapport de M. Foucart (sur les fouilles dirigées par M. Holleaux, membre de l'école française d'Athènes, à Karditza (*Acræpiæ*), en Béotie. L'emplacement du temple d'Apollon Ptoos est définitivement fixé; on a découvert de nombreux fragments de l'entablement, décoré de couleurs vives bien conservées. On a recueilli une statue archaïque d'Apollon, une statuette de bronze avec une inscription en caractères archaïques diverses autres inscriptions dont plusieurs du ve et du vi^e siècle avant notre ère et une, notamment, gravée à la pointe sur un cône de terre avant la cuis-

son, un décret assez long, qui n'est pas encore déchiffré, etc. Les fouilles se poursuivent et l'on espère arriver à des résultats plus complets.

M. Delisle annonce qu'il a appris de M. Bondurand, archiviste du Gard, l'acquisition faite par la bibliothèque de Nîmes des papiers de feu M. Germer-Durand, parmi lesquels se sont trouvés deux manuscrits anciens, un Horace du XIII[e] siècle et un exemplaire du manuel de Dhuoda, écrit à l'époque carolingienne. Dhuoda ou Duodana fut la femme de Bernard, duc de Septimanie, fils de Guillaume de Gellone, le saint Guillaume du Désert de l'Église, le Guillaume Fiérabras ou au Court-Nez des chansons de geste. Elle fut mariée en 824, à Aix-la-Chapelle. En 841, elle fit écrire, à Uzès, à l'usage de son fils Guillaume, âgé de quinze ans, un manuel de morale chrétienne, en 73 chapitres. L'ouvrage fut achevé le 2 février 842. Mabillon en publia, en 1677, la préface, la table en treize chapitres, dont la copie nous a été conservée en outre dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Ces fragments avaient permis de reconnaître l'intérêt qu'offre le livre pour la connaissance de l'histoire et des mœurs de l'époque carolingienne, et l'on regrettait la perte du reste. Grâce au manuscrit de Nîmes, M. Bondurand va pouvoir publier le texte complet du manuel de Dhuoda. M. Delisle cite deux passages de ce manuscrit, d'où il résulte : 1° qu'il n'y a pas de raison de supposer, comme on l'avait fait, que Dhuoda fût fille de Charlemagne; 2° qu'en 842, à Uzès, on ne savait encore qui l'on devait reconnaître pour successeur de Louis le Débonnaire; la date se termine par ces mots : *Christo propitio regnante et regem quem Deus dederit sperantem* (sic).

M. Ravaisson présente la photographie d'une statue antique qui vient d'être acquise par le musée du Louvre. Cette statue, qui a fait partie d'une ancienne collection de Sienne, est de marbre de Paros très fin; le travail est bon et paraît indiquer l'époque hellénistique, la conservation est presque parfaite. La statue représente un personnage à cheveux courts et à barbe longue, debout, en marche, vêtu seulement d'un manteau, dont il relève le pan, comme pour monter les degrés; il tient de la main gauche une lyre dont le corps est formé par une écaille de tortue. M. Ravaisson annonce en même temps qu'on peut voir aussi au Louvre, depuis quelques jours, de beaux bronzes de la collection Gréau, acquis au moyen d'un crédit extraordinaire voté par les Chambres. Plusieurs de ces bronzes appartiennent aux meilleurs temps de l'art grec.

M. Dieulafoy rend compte des fouilles exécutées à Suse, pendant les premiers mois de cette année, pour le compte du gouvernement français. L'expédition chargée de ces fouilles comprenait M. Dieulafoy, chef de la mission, Mme Dieulafoy, M. Babin, ingénieur des ponts et chaussées et M. Houssaye, docteur ès-sciences, préparateur à l'école normale supérieure. Le tumulus de Suse, montagne artificielle de 25 à 38 m. de hauteur et d'environ 100 hectares de superficie, n'avait encore été exploré qu'une fois, en 1851, par sir Kenneth Loftus, qui y découvrit le palais et la célèbre inscription d'Artaxerxès Mnémon. L'expédition dirgée par M. Dieulafoy, continuant les découvertes de Loftus, a mis au jour les objets suivants :

1° Un chapiteau bicéphale, de près de 4 m. de longueur, analogue aux cha-

piteaux persépolitains ; malgré la dimension de ce morceau, on espère pouvoir l'apporter en France et le placer au Louvre.

2° Une partie du couronnement des pylônes placés au devant du palais d'Artaxerxès ; ce couronnement se composait d'une frise de faïence, de 4m,05 de hauteur, dont les fragments ont été retrouvés dispersés à plus de 4m,50 au-dessous du niveau du sol ; Mme Dieulafoy dessinait et numérotait sur place les fragments à mesure qu'ils sortaient de terre, et les faisait transporter sous des tentes où elle les remontait et les cataloguait avant qu'ils fussent emballés ; grâce à ces soins minutieux, la frise pourra être reconstruite sur une longueur de 10 mètres ;

3° Deux fragments de rampe de faïence, de l'époque élamite, curieux spécimens du plus ancien art susien, dont la découverte est due à Mme Dieulafoy ;

4° Des fragments de bas-reliefs de brique émaillée qui représentent des personnages noirs, revêtus d'insignes royaux (peaux de tigre, riches vêtements où est figurée la citadelle de Suse, bracelets, grande canne), en sorte qu'on est conduit à se demander si la dynastie qui a précédé celle des Achéménides aurait été de race éthiopienne ;

5° Divers ustensiles d'ivoire, de verre, de bronze, de terre (mais pas une parcelle d'or ou d'argent) ;

6° Un grand nombre de cachets élamites et achéménides, notamment un cachet d'opale qui paraît avoir appartenu à Xerxès ou à Artaxerxès 1er ;

7° Une série de briques et de stèles avec des inscriptions ;

8° Les deux tiers d'une des tours qui défendaient l'entrée du palais. Elle se rattachait à un système de fortifications très complet et très savant.

Dans la prochaine campagne, M. Dieulafoy espère terminer le déblaiement des ouvrages fortifiés de la porte et pénétrer dans le palais élamite. Mais plus on avancera, plus les travaux seront lents et difficiles.

Ouvrages présentés : — par M. Schlumberger : Julien-Laferrière, *l'Art en Saintonge et en Aunis*, IIe fascicule ; — par M. Deloche : Drapeyron (Ludovic), *la Géographie est une science, grâce à la topographie* ; — par M. Delisle : Mossmann (X.), *Cartulaire de Mulhouse*, t. III.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1885.

L'Académie déclare vacante la place de membre ordinaire qui était occupée par feu M. Léon Renier, et fixe au troisième vendredi de janvier 1886 l'examen des titres des candidats.

M. Egger est désigné pour faire une lecture, au nom de l'Académie, à la séance publique annuelle de l'Institut, le 25 octobre prochain. Il lira son mémoire intitulé : *l'Encyclopédie, les origines du mot et de la chose.*

M. Léon Heuzey communique, de la part de MM. le colonel Gazan et le Dr Mougins de Roquefort, qui s'occupent depuis de longues années avec le zèle le plus louable à recueillir et à publier les monuments anciens de la région d'Antibes, l'estampage d'une inscription latine trouvée en cette ville en 1883,

dans le quartier dit *le Prugnon*, au fond d'un ruisseau, et publiée dans le *Bulletin monumental*. Cette inscription est ainsi conçue :

. . . . CFCARINA
. . . . INICASACER
. . . . AETHVCOLIS
. . . . AMENTO·F·I·

« [? Julia] Gaii filia Carina [fiam] inica sacer[dos]... testamento fieri jussit. » A la troisième ligne, MM. Gazan et Mougins de Roquefort ont vu un nom propre, *Aethucolis*, qu'ils ont pensé être celui d'une déesse d'Antibes, dont Carina était prêtresse. Cette idée, émise dans le *Bulletin monumental*, où le texte a paru d'abord, a été généralement acceptée et a paru dans plusieurs recueils épigraphiques. M. Heuzey croit devoir l'écarter. Le composé grec Αἰθουκολις ne serait pas, dit-il, de formation régulière. Il faut séparer les mots autrement, détacher les lettres AE des syllabes qui les suivent et lire *thucolis* en grec θουκολίς, contraction régulière pour θεοκολίς (comme Θουκυδίδης pour Θεοκυδίδης). Le mot θεοκολίς est la forme féminine de θεοκόλος (écrit aussi θεήκολος), qui était, chez les Grecs, le titre d'une fonction sacerdotale d'un rang élevé. Quant aux lettres *ae*, M. Heuzey y voit la fin du mot *quae* et lit : *flaminica sacer[dos, qu]ae thucolis*, c'est-à-dire prêtresse flaminique, nommée θουκολίς dans le dialecte local. A l'époque romaine, on avait traduit officiellement le titre grec par l'appellation latine de *flaminica sacerdos*, mais les Antipolitains, fidèles à leurs traditions, conservaient dans l'usage le vieux terme hellénique. Il faut donc reléguer la déesse *Aethucolis* parmi les « faux dieux », comme disait feu A. de Longpérier. L'inscription d'Antibes n'en est pas moins un précieux vestige de l'hellénisme dans le midi de la France, puisqu'elle nous fait connaître à la fois une fonction religieuse d'Antipolis et une forme du dialecte antipolitain.

M. Casati complète les communications qu'il a faites cette année sur la numismatique étrusque par la production de pièces originales et d'empreintes ou dessins de pièces du Cabinet des médailles, pour établir le rapport qui existait entre les monnaies d'argent et de bronze et montrer, contrairement à l'opinion reçue, que le système monétaire étrusque était un système homogène qui a servi de modèle au système monétaire romain. L'unité monétaire étrusque est l'as libral. La monnaie d'argent étrusque la plus répandue porte le chiffre X et vaut dis as; c'est le denier. Le demi-denier, qui correspond au quinaire romain, porte le chiffre V et vaut cinq as. Le quart du denier, le type du sesterce romain, porte en chiffres étrusques 2 1/2; il vaut en effet deux as et demi. On rencontre encore assez fréquemment le double denier, qui porte le chiffre XX et vaut vingt as. L'antériorité du système étrusque sur le système romain est, selon M. Casati, incontestable. La monnaie d'argent et la monnaie d'or étrusques présentent un caractère archaïque absolument spécial et unique, le revers lisse. M. Casati établit ensuite le rapport des monnaies d'or et des monnaies d'argent. Les monnaies d'or étrusques sont très rares. Les petites pièces à revers lisse, dont on connaît 5 ou 6 exemplaires, portent la marque de leur valeur dans le chiffre X et représentent dix deniers. Les pièces de Vulsinii,

d'une époque postérieure, portent des signes qui dénotent que la valeur de l'or avait baissé au moment où elles ont été frappées ; elles sont à deux faces et l'on n'en connaît que des exemplaires uniques.

M. P.-Ch. Robert, en présentant un travail à M. Louis Blancard sur les talents grecs au Ier siècle de notre ère, signale les aperçus nouveaux contenus dans cet opuscule. Les divers talents en usage dans les pays grecs se composaient toujours de 6,000 drachmes, mais la valeur même de la drachme variait selon les pays. M. Blancard a cherché à établir la relation qui existait entre les diverses drachmes. Il s'appuie principalement sur le témoignage de deux auteurs grecs, l'Anonyme et Pollux, et d'un latin, Festus, et il n'hésite pas à proposer au texte de ces auteurs diverses corrections que les données générales de la question lui semblent autoriser. Ainsi, il n'admet pas qu'on doive conserver, dans Festus, *Alexandrinum XII denarium*, et propose, à l'exemple de Boeckh et de Vasquez Queipo, de modifier cette expression numérale : au lieu de *XII denarium*, il met *XV^c denariorum ;* mais, dit M. Robert, si *denariorum* s'impose, est-il certain qu'on ait le droit de changer *XII duodecim*, en *XV^c*, *mille et quingentorum?* Quoi qu'il en soit, l'auteur arrive, en prenant pour base la valeur de la drachme attique, à présenter le tarif suivant d'évaluation des monnaies grecques au Ier siècle de notre ère :

1° La drachme attique, base de comparaison ;

2° Le denier romain des pays grecs d'Italie, semblable à l'attique ;

3° La drachme de Tyr, semblable à l'attique ;

4° La drachme asiatique (antiochique ou syrienne, rhodienne, cistophorienne), valant les 3/4 de l'attique ;

5° Le victoriat de Sicile, courant aussi exceptionnellement à Reggio, et valant la moitié de la drachme attique ;

6° La drachme alexandrine, valant le quart de l'attique ;

7° La drachme arsacède ou babylonienne, valant les 7/6 de l'attique ;

8° La drachme éginète valant les 10/6 de l'attique.

Il est à remarquer que M. Blancard est en contradiction sur un grand nombre de points avec MM. Mommsen et F. Hultsch. Le premier ne change rien au tarif donné par Festus. Ainsi, dans son histoire de la monnaie romaine, il ne modifie pas l'expression arithmétique *XII denarium*, qui s'applique au talent d'Alexandrie, et la considère comme exprimant la valeur d'un talent de cuivre. Le second, dans son vaste traité de Métrologie grecque et romaine, s'occupe du passage de Pollux, cité plus haut et corrigé par M. Blancard. Il en signale l'obscurité, mais le maintient tel qu'il est et tente de l'expliquer par différentes hypothèses.

Ouvrages présentés : — par M. Bertrand : Flouest (Édouard). *Deux stèles de Laraire ; suivi d'une note sur le signe symbolique en S* (avec 19 planches) ; — par M. P.-Ch. Robert : Blancard (Louis), *Valeur comparée des talents grecs au Ier siècle de notre ère ;* — par M. Delisle : *le Liber pontificalis, texte, introduction et commentaire*, par l'abbé L. Duchesne (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*) ; — par M. Heuzey : 1° Mouhins de Roquefort (P.) et Gazan (A.), *Note sur une inscription latine trouvée à Antibes en 1883 ;* 2° Mougins de Roquefort (P.), *Une ancienne et curieuse cloche à Tourettes-Vence.*

SÉANCE DU 24 JUILLET 1885.

L'Académie procède à l'élection d'un membre de la commission des écoles françaises d'Athènes et de Rome, en remplacement de M. Léon Renier : M. Henri Weil est élu.

MM. Delisle et Weil sont élus membres de la commission chargée de la révision des comptes.

M. d'Arbois de Jubainville envoie l'estampage d'une inscription qui a été trouvée aux Pousseaux, commune de Dijon, et qui appartient à M. E. de Torcy. Elle se lit ainsi :

MANDVBLI
D DOVSONNI · FIL M
ETSVARICAVXS

c'est-à-dire, selon M. d'Arbois de Jubainville : « Dis Manibus Mandubilli, Dousonni filii, et Suarica uxsor. » L'inscription est gravée au-dessus d'une niche où se voient deux têtes, l'une de femme à gauche, l'autre d'homme à droite. La partie inférieure de la stèle manque.

M. Maspero rend compte des fouilles qui ont été faites sous sa direction en Égypte depuis un an.

Les travaux du déblaiement de Louxor, dont les frais sont payés par des souscriptions recueillies en France et en Angleterre, ont été poussés activement. On restaure sommairement les murs à mesure qu'on les déblaie, afin d'en assurer la solidité. Une restauration semblable a suffi pour arrêter la ruine des pilônes de Karnak, qui paraissait imminente. Les habitants de Louxor ont été expropriés et presque tout l'espace du temple est maintenant libre. Au reste, le compte rendu détaillé des fouilles de Louxor ayant fait l'objet de plusieurs articles publiés par le *Journal des Débats*, M. Maspero n'insiste pas sur ce point.

A Karnak, M. Maspero a dirigé des fouilles qui avaient moins pour objet d'enrichir le musée que d'acquérir des renseignements scientifiques. Il a cherché, en explorant les ruines de la ville antique, à se rendre compte du mode de construction des maisons et des rues. Malheureusement, si les maisons de Karnak sont très anciennes (elles remontent peut-être au xe ou xie siècle de notre ère), la conservation en est très imparfaite. On a mis au jour quelques chapelles, une entre autres, de la xxvie dynastie, entièrement cachée par les maisons environnantes, et destinée dès l'origine à être ainsi cachée, car la surface extérieure des murs est restée brute. A Medinet Abou, la ville antique, qui d'ailleurs ne remonte guère qu'à l'époque romaine, s'est conservée presque intacte ; un architecte trouverait là un intéressant sujet d'études. M. Maspero, faute d'ouvriers, n'a pu faire en cet endroit qu'une exploration sommaire. Il signale une maison de quatre étages, entièrement conservée : tous les étages sont voûtés en briques, et chaque voûte est couverte d'un plancher de feuilles de palmier.

Des particuliers ont été autorisés à entreprendre des fouilles de leur côté. Une société anglaise en a fait faire d'assez importantes, sous la direction de M. Flinders Pétrie. On a reconnu l'emplacement de l'ancienne Naucratis, à

En-Nabirèh. Sous les pierres de fondation d'un temple, on a trouvé des objets commémoratifs déposés au moment de la pose de la première pierre, comme cela se fait encore chez nous : des outils de maçon, des spécimens de tous les matériaux employés dans l'édifice, etc.

Au musée de Boulaq, on a ouvert une nouvelle salle, consacrée aux antiquités chrétiennes. Des stèles coptes importantes ont été trouvées à Erment et à Assouan, dans la Haute-Égypte. Elles portent des inscriptions qui en fixent la date. Quelques-unes de ces stèles, qui remontent au IXe siècle de notre ère, rappellent d'une manière frappante certaines parties des églises romanes du midi de la France. M. Maspero voit dans ce fait une preuve de l'influence exercée à la fois dans l'Égypte et dans l'Occident par les artistes byzantins.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1885

M. Deloche rend compte de l'état des travaux de dégagement des arènes de la rue Monge. Le déblaiement est très avancé. On a mis à découvert l'ellipse du *podium*, les deux principales avenues, l'emplacement des gradins pour les spectateurs, le *proscænium* du théâtre de mimes, de danseurs, etc., qui était annexé au cirque. Les murs ont été mis à l'abri des intempéries et des travaux de réfection seront entrepris sur tous les points où cela sera jugé nécessaire. On a aussi exécuté une restitution en relief des arènes et du théâtre ; un moulage de cette réduction sera prochainement présenté à l'Académie. Enfin, M. Deloche annonce que, par une décision récente, délibérée en conseil d'État, les arènes ont été déclarées monument d'utilité publique.

M. Le Blant lit un mémoire intitulé : *le Christianisme aux yeux des païens*. On sait par le témoignage des auteurs que les païens connaissaient fort mal le christianisme et s'en faisaient toutes sortes d'idées fausses. M. Le Blant trouve une nouvelle preuve de ce fait dans une série de documents dont on a trop peu tiré parti jusqu'ici, les actes des martyrs. Il est vrai que ces actes sont souvent interpolés et peu dignes de foi ; pourtant, quand ils relatent, comme dans un procès-verbal sténographié, l'interrogatoire des chrétiens par les magistrats et les réponses des martyrs, on peut croire qu'ils reproduisent des pièces authentiques. M. Le Blant cite un grand nombre de questions tirées de ces interrogatoires, qui prouvent chez les magistrats païens une grande ignorance des principes et des doctrines véritables du christianisme. Ils montrent en même temps combien, dès les premiers siècles, il était devenu difficile aux païens et aux chrétiens de s'entendre entre eux : ils ne parlaient pour ainsi dire plus la même langue.

M. Salomon Reinach communique une note sur *Quatre villes nouvelles en Tunisie*. En mars et avril 1885, MM. Reinach et Cagnat ont entrepris un voyage d'exploration dans quelques régions encore peu connues de la Tunisie du Nord. Ils tenaient à vérifier sur place plusieurs inscriptions dont M. Tissot avait autrefois reçu des copies plus ou moins défectueuses. A Aïn-Dourat, sur le bord d'un ruisseau qui se jette dans l'Oued-Tine, à 18 kilomètres au nord-ouest de Medjez-el-Bab, se trouvent des ruines très considérables : d'après une inscription, c'est l'ancienne cité d'*Uccula*, dont l'existence était connue par un docu-

ment ecclésiastique, mais dont on ignorait l'emplacement. A 10 kilomètres plus au nord, on a trouvé les ruines d'un municipe dont le nom même est nouveau, *municipium Septimium liberum Aulodes*. Une ville nommée *Thibar* et mentionnée aussi dans les documents ecclésiastiques a été reconnue, grâce à une inscription signalée déjà par MM. Bordier et Tauzia de Lespin, à l'Henchir-Hammâmet, près du mont Gorra; le ruisseau qui longe cette ruine s'appelle encore aujourd'hui l'Oued-Thibar. A 12 kilomètres plus loin, sur la route de Teboursouk, au lieu appelé aujourd'hui Kourbaria, une autre inscription signalée par MM. Bordier et de Lespin fait connaître l'existence d'un ancien municipe du nom de *Thimbure*. En dehors de ces renseignements géographiques, MM. Reinach et Cagnat ont relevé une curieuse inscription (ce sont encore MM. Bordier et de Lespin qui l'avaient les premiers signalée), dédiée au Saturne gréco-romain, *Saturnus Achaiae*, ainsi nommé sans doute pour le distinguer du Saturne punique, dont le culte était probibé :

SATVRNO · ACHAIAE · AVG · SACR
PRO · SAL · IMP · CAES · ANTONINI · AVG · PII · P · P
GENS · BACCHVIANA · TEMPLVM · SVA · PEC · FECERVNT · ID · DEDIC
CANDIDVS · BALSAMONIS · FIL · EX · XI · PR · AMPLIVS · SPATIVM · IN · QVO · TEMPLVM · FIERET
DONAVIT

« Saturno Achaiae Augusto sacrum. Pro salute imperatoris Caesaris Antonini Augusti Pii patris patriae gens Bacchuiana templum sua pecunia fecerunt idemque dedicaverunt. Candidus Balsamonis filius ex undecim primis amplius spatium in quo templum fieret donavit. » C'est la première fois qu'on rencontre les noms de *Balsamon* et de la *gens de Bacchuiana*.

M. Hamy, conservateur du musée d'ethnographie, communique un portulan ou carte marine, d'origine portugaise. Cette carte paraît avoir été tracée en 1501 ou 1502. Les côtes d'Afrique y sont extrêmement détaillées jusqu'à Mélinde, point où Vasco de Gama et Alvaro Cabral prirent les pilotes maures qui les menèrent à Calicut. C'est un des rares monuments qui subsistent aujourd'hui des premières circumnavigations africaines, un de ces routiers de l'Inde dont une loi portugaise interdisait sous peine de mort la vente à l'étranger. L'Asie et l'Europe septentrionales sont représentées suivant les formes traditionnelles, fort inexactes, comme on sait. L'Amérique montre les résultats des voyages des Cortereal et autres navigateurs portugais, antérieurs au milieu de l'année 1502.

Ouvrages présentés : — par M. Le Blant ; Müntz (Eug.), quatre brochures : *le Palais pontifical de Sorgues, les Peintres d'Avignon pendant le règne de Clément VI, les Peintures de Simone Martini à Avignon, la Statue du pape Urbain V au musée d'Avignon;* — par M. Heuzey : *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, dirigée par MM. Oppert et Ledrain, 2e livraison ; — par M. Delisle : Bréard (Charles), *les Archives de la ville de Honfleur* ; — par l'auteur : Deloche (M.), *Description d'un poids de l'époque carolingienne*.

SÉANCE DU 7 AOUT 1885.

M. Gaspar-René Gregory communique un mémoire intitulé : *Les Cahiers des*

manuscrits grecs. L'objet de ce travail est de combler une lacune de la science paléographique, en déterminant exactement la composition des cahiers dont sont formés les manuscrits. Ces cahiers, dans les manuscrits grecs, sont généralement des quaternions ou assemblages de quatre feuilles de parchemin pliées en deux par le milieu : chaque quaternion comprend donc huit feuillets ou seize pages. Dans chaque feuillet, on distingue le côté du poil de l'animal dont la peau a fourni le parchemin, et le côté de la chair ; celui-ci est lisse et blanc, l'autre rugueux et plus ou moins foncé. Les pages sont réglées au moyen de traits creusés à la pointe. M. Gregory a constaté que les lignes étaient presque toujours tracées avant la formation des quaternions et sur le côté du poil : elles sont donc marquées en creux sur ce côté et en relief sur le côté de la chair. Pour former un quaternion, les feuilles étant réglées, le scribe plaçait sur sa table une feuille, le côté de la chair en dessous, sur celle-ci une seconde, le côté du poil en dessous, puis une troisième tournée comme la première et une quatrième tournée comme la seconde : il les pliait ensemble par le milieu, et le quaternion était prêt. Il en résulte que dans chaque quaternion, le côté de la chair forme les pages 1, 4, 5, 8, 9, 12, 13 et 16 : ces pages sont blanches, lisses et ont les lignes en relief : le côté du poil forme les huit autres pages, 2, 3, 6, 7, 10, 11, 14, 15, qui sont teintées, rugueuses et ont les lignes en creux. A quelque endroit qu'on ouvre le volume, les deux pages qui se présentent à la fois aux regards sont toujours pareilles l'une à l'autre. On trouve très peu d'exceptions à cette règle, du moins dans les manuscrits écrits en Orient. M. Gregory exprime le désir de voir d'autres paléographes faire des constatations analogues sur les manuscrits latins, les manuscrits orientaux, etc. Si l'on déterminait avec précision la pratique de chaque temps et de chaque pays, en ce qui concerne ces détails techniques, on trouverait là un utile élément d'appréciation pour juger de la provenance des manuscrits et par suite de leur valeur.

Ouvrages présentés : par M. Alexandre Bertrand : *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. XIII, fasc. 1 ; — par M. de Boislisle : Decrue (Francis), *Anne de Montmorency grand maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier* ; — par l'auteur : Delisle (L.), *Discours prononcé à la Société de l'histoire de France* ; — par M. Barbier de Meynard : 1° Houdas, *Monographie de Méquinez* (extrait du *Journal asiatique*) ; 2° Basset (René), *Notes de lexicographie berbère*.

SÉANCE DU 14 AOUT 1885

M. Bergaigne lit, au nom de M. Egger, un fragment qui doit former la conclusion d'une nouvelle édition de l'*Histoire de la critique chez les Grecs*. M. Egger insiste, dans ce morceau, sur l'originalité du génie grec : si des recherches nouvelles ont montré qu'en art, la Grèce a pu apprendre quelque chose des pays voisins, l'Égypte et l'Assyrie, en littérature du moins l'hellénisme ne doit rien qu'à lui-même. Ni l'Égypte, ni la Perse, ni l'Inde, ni la Chine ne lui ont rien fourni.

M. Paul Meyer communique des planches d'héliogravure qui reproduisent

un manuscrit de quatre feuillets de parchemin, écrit au commencement du XIIIe siècle : on y lit un poème français, d'environ cinq cents vers, de huit syllabes, chacun relatif à l'histoire de saint Thomas Becket, archevêque de Canterbury. Il y a une ou deux miniatures à chaque page. M. Meyer a trouvé ce manuscrit, il y a deux ans, d'après les indications de M. Ruelens, dans la bibliothèque de M. Gœthals-Vercruysse, à Courtray M. Gœthals-Vercruysse a exécuté lui-même les photographies d'après lesquelles a été faite la reproduction en héliogravure. Cet ouvrage est le troisième poème français que l'on connaisse sur la vie de Thomas Becket : les deux autres sont dus, l'un à Garnier de Pont-Sainte-Maxence, l'autre à un certain Beneit ou Benoît. Celui-ci ne nous apprend qu'un seul fait nouveau, une entrevue de Thomas Becket avec le pape Alexandre III, à Sens, en 1165, à la suite de laquelle ils voyagèrent ensemble jusqu'à Bourges. L'intérêt du manuscrit de Courtrai est surtout littéraire et archéologique. Quelques particularités linguistiques donnent lieu de croire que l'auteur était un Anglais. Les miniatures peuvent suggérer diverses observations sur l'histoire du costume. M. Meyer se propose de publier ce poème, avec le fac-similé des huit pages en héliogravure, dans un des prochains volumes de la Société des anciens textes français.

M. P.-Ch. Robert présente des observations sur un détail de numismatique gauloise. On connaît par Lucien un dieu gaulois, nommé Ogmius, qui était à la fois une sorte d'Hercule et un dieu de l'éloquence : on le représentait avec des chaînes qui sortaient de sa bouche et auxquelles étaient attachées les oreilles des hommes. Les numismates se sont accordés à voir une image de ce dieu dans quelques monnaies de l'Armorique, où est représentée une grande tête entourée de têtes plus petites, celles-ci reliées à la première par des fils de grènetis. M. Robert fait remarquer qu'à supposer qu'il y ait là des chaînes, ces chaînes ne se relient ni à la bouche de la tête principale, ni à l'oreille des autres. Il est donc probable que le dieu Ogmius n'a rien à faire ici. Les Gaulois avaient l'habitude de disposer en trophées les têtes des vaincus : les monnaies en question représentent probablement des trophées de ce genre. Il existe une variété de ce type monétaire où la tête principale, au milieu de la pièce, est une tête de cheval ; or, précisément nous savons que les guerriers gaulois aimaient aussi à suspendre aux rênes de leurs chevaux les têtes de leurs ennemis. On a donc vu à tort une image mythologique, là où il n'y a en réalité qu'un trophée de victoire.

Ouvrages présentés : — par M. Gaston Paris : Hasdeu (B. Petriceicu-), *Etymologicum magnum Romaniæ : dictionarul limbei istorice si poporane a Romanilor*, fasc. 1 ; — par M. Delisle : 1° Müntz (Eugène), *Notice sur un plan inédit de Rome à la fin du* XIVe *siècle* (extrait de la *Gazette archéologique*) ; 2° Omont (Henri), *Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris et copiste de manuscrits* (extrait des *Mémoires* et du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*) ; 3° Havet (Julien), *Questions mérovingiennes* : I, *la* Formule N. REX FRANCORUM V. INL. ; II, *les découvertes de Jérôme Vignier* (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*).

SÉANCE DU 21 AOUT 1885.

M. P.-Charles Robert communique une note intitulée : *Quelques mots sur le mobilier préhistorique; danger d'y comprendre des objets qui n'en font pas partie.*

« Les antiquités préhistoriques, dit M. Robert, ont donné lieu en France depuis un demi-siècle à un nombre considérable de publications, et c'est par milliers que les éclats de silex, les pierres polies et les poteries grossières ont été gravés ou photographiés. Il y a, je le reconnais, un certain charme à toucher des objets qui étaient aux mains des populations des premiers âges et à tenter de tirer de leur forme ou de leur matière des conjectures sur l'état de ces populations; aussi n'ai-je pas l'intention de critiquer les études préhistoriques. Je veux seulement montrer que les archéologues sont parfois entraînés à rejeter dans la nuit des temps des objets informes qui en réalité appartiennent à des époques relativement voisines de nous.

« Je mets sous les yeux de l'Académie un spécimen que tous les archéologues considéreront à première vue comme préhistorique et dont l'époque peu reculée est approximativement connue : ce sont les fragments d'un vase dont la terre, à peine pétrie, est mêlée de charbon. Or, ce vase a été découvert, dans le Languedoc, rempli de monnaies gauloises d'argent, dont j'ai acquis une partie et qui, par leur type, dit *à la croix*, appartiennent à la dernière période des imitations que les peuples du bassin de la Garonne firent en si grande abondance de la drachme de Rhoda d'Ibérie. On peut croire qu'elles ont été frappées vers le temps où Cnéius Domitius Ahénobarbus, vainqueur des Allobroges, en 121, fut mis, comme l'a établi M. Ernest Desjardins, à la tête du beau territoire qui allait devenir la province romaine.

« Dans une maison byzantine, dont les premières assises ont été mises à nu pendant la campagne de Crimée, on a rencontré, avec des monnaies de bronze fort communes du IXe et du Xe siècle, quelques modestes instruments d'usage domestique, et parmi eux de ces pierres polies, à tranchant plus ou moins aigu, qui tiennent une place importante dans le mobilier préhistorique.

« La pierre a été employée dans les armes de jet jusqu'à des époques relativement récentes, et, si les frondeurs romains étaient pourvus de balles de plomb, les Goths du Nord, longtemps après, lançaient encore des pierres, suivant Olaüs le Grand, bien que leur armement fût très complet.

« En général, je crois qu'on a tort de partager le passé en grandes tranches, au point de vue du mobilier et des armes. Là où le fer natif s'offrait à l'homme dans des conditions d'emploi exceptionnellement faciles, l'âge de fer a dû se confondre avec l'âge de bronze. Ajoutons que des objets grossiers ont continué à servir dans les ménages modestes, à des époques où la civilisation avait déjà créé des objets d'art. Ainsi le vase de terre grossière dont je viens de mettre des fragments sous les yeux de l'Académie appartient à un temps où les Gaulois du Sud, assez civilisés pour faire de belles monnaies, ne pouvaient être étrangers à un certain luxe, dont ils trouvaient l'exemple chez leurs voisins les Grecs de Marseille et les Romains de la Provence, et même chez les

Arvernes, dont les rois, lorsqu'ils se promenaient dans leur char, semaient sur leur passage l'or et l'argent à pleines mains. Seulement le Gaulois avait pris pour cacher son trésor un vase sans valeur. Si quelque cataclysme renversait jamais le musée de Sèvres et l'enfouissait sous un remblai, la charrue, dans quelques milliers d'années, pourrait passer à côté des vases qui ont fait la gloire de nos expositions et heurter un des objets en terre à l'usage de la cuisine du concierge; les curieux d'alors seraient-ils fondés à déclarer que la céramique était fort arriérée de nos jours sur les bords de la Seine? »

M. Deloche lit une notice sur quatre cachets de l'époque mérovingienne, dont il donne la description :

1° Bague d'argent, trouvée à Argœuvres (Somme), aujourd'hui conservée au musée de Péronne. Daimètre, 0m,018; épaisseur du pourtour, 0m,001; hauteur, 0m,005; hauteur du chaton, 0m,007; largeur, 0m,012. Le chaton porte plusieurs ornements gravés en creux et trois groupes de deux lettres chacun : **EV. SI. CC.** M. Deloche pense que, dans la lecture de ces groupes, il faut compter deux fois chacune des lettres **S. I** et **E**; il lit *S. Eusiccie*, c'est-à-dire sceau d'une femme nommée Eusiccia. En effet, le faible diamètre de cette bague donne lieu de croire qu'elle a été faite pour une femme.

2° Bague de bronze, trouvée à Templeux-la-Fosse (Somme), conservée aussi au musée de Péronne. Diamètre, 0m,018; épaisseur, 0m,002. C'est encore une bague de femme. Sur le chaton, M. Deloche déchiffre, groupées en diverses combinaisons, les lettres **M, E, L, I, T, A,** qui lui paraissent former le nom propre *Melita* ou *Melitta*.

3° Boucle de ceinturon, de provenance inconnue. On y voit, gravé en creux, un monogramme qui comprend toutes les lettres du nom *Agnus*, surmonté d'une petite croix. C'est le seul exemple connu d'une boucle de ceinturon disposée de manière à servir de cachet.

4° Bague de bronze trouvée près de Châlons-sur-Marne. Diamètre, 0m,018; largeur du châton, 0m,012; hauteur, 0m,007. On distingue, disposées en divers groupes, les lettres **S, E, V, L** (deux fois), **A** et **I**. Le diamètre indiquant encore une bague de femme, M. Deloche propose de lire *S. Eulalie*, sceau d'Eulalie, en comptant l'E deux fois.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 1er JUILLET 1885.

M. de Goy communique la photographie d'une *Mise au tombeau* de la cathédrale de Bourges.

M. Maxe Verly présente le dessin d'une roulette de bronze conservée au musée de Rouen et destinée à reproduire en relief sur la terre molle des poteries les ornements gravés en creux sur la tranche.

M. Gaidoz lit une notice sur les monnaies *à la roue* et *à la croix* de la Gaule; il ramène ces monnaies à un seul type primitif, celui de la *roue* qui est celui des monnaies grecques imitées par les Gaulois. L'avènement et le triomphe du

christianisme vinrent donner une signification nouvelle à ces monnaies qui paraissaient porter le signe de la croix chrétienne et assurèrent la continuation de ce type jusque dans les temps modernes.

M. Courajod lit un mémoire intitulé : *Documents sur l'histoire des arts et des artistes à Crémone aux* XVe *et* XVIe *siècles.*

SÉANCE DES 8 ET 15 JUILLET 1885.

M. Al. Bertrand communique les photographies d'une tête de marbre blanc qu'il a reçue de M. Aug. Nicaise et que l'on croit provenir des anciennes fouilles exécutées par Grignon au Châtelet (Haute-Marne).

M. Flouest communique de beaux dessins coloriés d'objets antiques retirés d'un tumulus de la forêt de Champberceau, commune de Rivières-les-Fosses (Haute-Marne), notamment une feuille mince et flexible de bronze façonnée en ceinture.

M. Molinier lit un extrait d'un mémoire de M. Cloquet sur une peinture murale de l'église de Courtray (Belgique).

M. l'abbé Thédenat fait circuler les empreintes de deux masques moulés sur le visage de deux enfants défunts; le premier, trouvé à Paris dans une sépulture romaine de la rue Nicole, est conservé au Musée Carnavalet; le second, trouvé à Lyon et conservé au musée de cette ville, donne, comme on l'apprend par l'épitaphe gravée sur la tombe, les traits de Claudia Victoria, morte à l'âge de 10 ans, 1 mois et 11 jours.

M. le Président présente avec éloge le livre de M. Ch. de Linas : *Œuvre de Limoges conservée à l'étranger et documents relatifs à l'émaillerie limousine.*

M. l'abbé Beurlier communique la photographie d'un taureau de bronze trouvé à Dodone et appartenant à la collection de M. Froienski, consul général de Russie à Janina; cette œuvre d'art est d'un style tout particulier. Il fait également circuler une drachme inédite d'Apollonie d'Épire destinée au cabinet des Médailles et d'une très belle conservation; on y lit des noms de magistrats locaux, *Agonippos* et *Presbylos, fils de Timoxénos.*

M. Lecoy de la Marche lit une analyse détaillée d'un manuscrit du XIVe siècle conservé à la bibliothèque de Naples : *De arte illuminandi.*

M. de Barthélemy achève la lecture du mémoire de M. de la Noé sur l'*Oppidum gaulois en général.* A cette occasion un membre présente des observations sur l'emploi des pluriels *oppidums* et *oppida* et autres analogues en français.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1885.

M. Collignon communique la photographie d'une sculpture trouvée sur la ligne du chemin de fer de l'Est, près de Gondrecourt, et représentant une divinité gauloise assise.

M. l'abbé Touret donne divers renseignements sur trois missels anciens du diocèse d'Elne, offrant un intérêt archéologique.

M. Lecoy de la Marche achève la lecture de son étude sur le manuscrit de la bibliothèque de Naples renfermant le *De Arte illuminandi,* et donne, d'après ce

traité, des explications sur le broyement des couleurs, sur leur application et sur les instruments de l'enlumineur.

M. l'abbé Thedenat fait circuler l'estampage d'une coupe de marbre trouvée près de Cherchell (Algérie), représentant deux personnages se tenant par une main et faisant de l'autre le geste de l'orant.

M. Prost commence la lecture d'un mémoire sur les justices privées.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. J.-J.-A. Worsaae, décédé à Copenhague le 15 août dernier. Tous les lecteurs de la *Revue* connaissent les éminents services rendus par Worsaae aux sciences archéologiques. Le musée des antiquités du Nord qu'il avait organisé a servi de modèle à tous les musées de l'Europe. Son action comme Président de la Société royale des Antiquaires du Nord a été aussi heureuse, aussi féconde. Ses publications, qui sont nombreuses, et dont les plus importantes ont été traduites en allemand, en anglais et en français assurent à son nom une juste et durable célébrité. La mort de Worsaae est une grande perte pour la science.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient d'être également douloureusement frappée par la mort subite de M. Émile Egger, l'éminent professeur de la Faculté des Lettres.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 9e année, avril 1885 : Th. Homolle, *Note sur trois têtes de marbre trouvées à Délos* (pl. XVI, XVII). — Salomon Reinach, *Les arétalogues dans l'antiquité*. — B. Latychew, *La constitution de Chersonésos en Tauride d'après des documents épigraphiques*. — R. Dareste, *la Loi de Gortyne, traduction* (premier essai de traduction d'un document d'une importance capitale, le texte législatif le plus étendu et le plus complet que nous ait laissé l'antiquité grecque. Sous peu, M. Desrousseaux étudiera, dans le même recueil, ce texte précieux au triple point de vue de la phonétique, des formes et de la syntaxe). — F. Durrbach, *Inscriptions d'Ægosthènes et de Pagæ*. — M. Collignon, *Miroir grec à relief* (pl. VII). — P. Paris et M. Holleaux, *Inscriptions de Carie. Edit d'Antiochus II. Inscriptions de Héracléa Salbacé, Apollonia Salbacé, Sébastopolis*.

— *Archæologische Zeitung*. 1884, 3e cahier : P. Wolters, *Contributions à l'iconographie grecque*. I. *Anakreon*. II. *Hermarchos*. III. *Antiochos Soter* (pl. XI, XII et figures dans le texte). — F. Studniczka, *La chouette de l'Athéné Parthenos*. — A. Conze, *Pierre gravée de Cypre, montée dans un anneau*. — O. Schrœder, *Les métiers à tisser des anciens* (figures dans le texte). — H. Blümner, *Les tables à manger des Grecs* (figures dans le texte). — F. Hultsch, *Une mesure antique* (figure dans le texte). — K. Wernicke, *Oreste à Delphes* (pl. XIII). — Mélanges : P. Wolters, *Inscription d'un vase de la Crimée* (figure dans le texte). — R. Engelmann, *Encore une fois la planche II, figure 2*. — O. Puchstein, *la lanceuse de vases à serpents dans la frise de l'autel de Pergame* (figures dans le texte). — *Séances de la société archéologique de Berlin*.

— *Ecole française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*. V[e] année. Fascicules I-II, mars 1885 : 1. A. V. Blavette, *Étude sur le Panthéon de Rome. Restauration de la palestre des thermes d'Agrippa* (pl. 1, 2 et 3). — 2. C. Lécrivain, *Le partage oncial du fundus romain*. — 3. E. Langlois, *Notice du manuscrit ottobonien* 2523. — 4. R. de La Blanchère, *Villes disparues*. CONCA (pl. 4). — 5. E. Le Blant, *Notes sur quelques actes des martyrs*. — 6. E. Langlois, *La Somme Acé*. — 7. J. Bapt. de Rossi, *Le martyrologe hiéronymien*. Abbé Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*. — 8. René Grousset, *Le Bon Pasteur et les scènes pastorales dans la sculpture funéraire des chrétiens*.

Au moment où nous recevions ce numéro, nous apprenions la mort de M. Grousset qui a succombé dans le midi de la France à une maladie de poitrine. Les études d'archéologie chrétienne perdent en lui un esprit distingué qui sans nul doute y aurait laissé sa trace ; dans le travail qui sera comme son testament, il y a, avec une connaissance étendue et précise des monuments, de la finesse et ce talent à saisir les nuances qui est la marque du véritable archéologue.

— *Ecole Française de Rome*. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, fascicules III et IV. — A. Berthelot, *Note sur une collection d'écrits mathématiques du moyen âge, d'après deux manuscrits du Vatican*. — A. Esmein, *Débiteurs privés de sépulture*. — E. Le Blant, *Note sur un sarcophage chrétien récemment découvert à Rome* (pl. V). — G. Lumbroso, *Un doute au sujet de Trogue-Pompée*. — M. Prou, *Additions et corrections au Gallia Christiana, tirées des registres d'Honorius IV*. — Ch. Lécrivain, *Note sur le recrutement des avocats dans la période du Bas-Empire*. — P. de Nolhac, *Jacques Amyot et le décret de Gratien*. — P. Fabre, *Note sur un manuscrit de la chronique de Jordanus* (pl. VI et VII). — A. Pératé, *Note sur le groupe de Panéas*. — G. Digard, *Deux documents sur l'église de Saint-Maximin en Provence. Les Sarcophages de la Villa Salaria* (pl. VIII à XIII).

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*. 1885, n° 2. Février, 2 feuilles : *Comptes rendus des séances de l'Institut*, 23 et 30 janvier, et 6 février. — E. Stevenson, *Nouvelles découvertes épigraphiques dans la villa Bonaparte sur la Via Salaria* (épitaphes de la famille des Licénius Calpurnius Pison). — P. Orsi, *Découvertes archéologiques en Istrie*. — O. Rossbach, *Origines du type de Silène*.

— N° 3. Mars, 1 feuille. — *Comptes rendus des séances de l'Institut*, 13, 20 et 27 février. — W. Helbig, *Découvertes faites à Pratica*. — W. Helbig, *Découverte de trois dépôts d'objets votifs à Segni*.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* n° IV, avril 1885 : — *Séances* des 6, 13 et 27 mars (Stevenson, plan et description des murs d'Anagni, avec marques de pose. — Dressel et Helbig, terres cuites de Tarente. — Mau, peintures de Pompéi. — Dressel, la construction du Panthéon de Rome. — Henzen, Inscriptions. — Michel de Rossi, les objets trouvés dans les tombes archaïques du Viminal et observations de Pigorini à ce sujet, etc.). — W. Helbig, *Fouilles de Corneto*. — W. Helbig, *Fouilles de Pratica*. — A. Mau, *Fouilles de Pompéi*. — W. Helbig, *Statue de femme découverte derrière la Scala Santa*.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° V, mai 1885, 2 feuilles. — *Séances des* 10 *et* 17 *avril*. — Nominations de membres ordinaires et de membres correspondants, pour l'anniversaire de la fondation de Rome. — E. Dressel, *Les inscriptions estampées sur les briques de Rome* (considérations intéressantes, présentées sous forme de discours dans la séance solennelle du 17 avril, à propos de la publication qui vient d'être faite, par le professeur Gatti, d'une œuvre laissée en manuscrit par Marini et conservée à la bibliothèque du Vatican sous ce titre : *Iscrizioni antiche doliari*). — Jordan, *Le temple de Vesta et la maison des Vestales* (autre discours prononcé dans la même séance et exposant les plus récents résultats des fouilles faites dans ces deux édifices). — W. Helbig, *Fouilles de Corneto* (nombre d'observations curieuses sur les spirales qui servaient à maintenir la chevelure, sur la poterie dite *di bucchero nero*, etc.).

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° VI, juin 1885 : W. Helbig, *Fouilles de Vetulonia* (renseignements très curieux sur toute une série de tombes *a pozzo* découvertes sur l'emplacement de cette ancienne ville et qui paraissent plus anciennes que les tombes de même disposition qui ont été étudiées à Tarquinii ; conclusions que l'on en peut tirer pour la marche de l'invasion étrusque). — *Bronzes primitifs découverts près de Saturnia*, lettre de M. Agostino Barberini, secrétaire communal de Grosseto à M. W. Helbig. — G. Henzen, *Inscription latine récemment retrouvée près du monte Testaccio*, discours lu dans la séance annuelle intitulée de l'anniversaire de la fondation de Rome.

— *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, pl. XX, fascicule 3, 1884 : Dr Sériziat, *Catalogue des lépidoptères des environs de Collo*. — Alexandre Papier, *Sur cinq inscriptions nouvelles*. — *Correspondance*. — *Compte rendu des réunions du troisième trimestre* 1884.

— M. P. Willems, professeur à l'Université de Louvain, vient d'achever l'œuvre considérable qui fera l'honneur de sa vie. Il nous donnait l'an dernier le second volume de son beau livre : *Le sénat de la république romaine* (8°. Ch. Peeters, à Louvain ; Thorin, à Paris ; Calvary, à Berlin). Il complète aujourd'hui ce grand travail par un cahier dont une partie forme une addition au premier volume, tandis que le second, renfermant les tables, doit se relier à la suite du tome II. L'annexe du premier volume renferme plusieurs appendices d'un grand intérêt ; l'auteur y répond à des critiques qui lui ont été adressées en apportant des arguments nouveaux à l'appui de ses théories ou bien il expose les résultats que fournissent certains documents publiés depuis l'apparition de son premier volume. Voici les titres de ces appendices : I. *Ornamenta consularia, prætoria; sententiam dicere loco prætorio, consulari; allegi inter prætorios, consulares*. — II. La formule *patres conscripti* et l'époque de l'admission de la plèbe au sénat. — III. A. Les droits sénatoriaux du *flamen dialis*. B. Le plébiscite Ovinien. C. Le plébiscite Atinien. — IV. L'Inscription d'Adramytium. — V. Le sénatus-consulte relatif aux cités de Mélitée et de Narthakion en Thessalie (150 à 146 avant J. C.), additions et corrections.

La table est divisée en cinq parties : le registre alphabétique des matières,

celui des termes grecs, celui des noms propres, la liste alphabétique des *cognomina*, et celle des passages d'auteurs grecs et latins commentés et corrigés.

— Le *Bulletin épigraphique*, comme le dit M. Émile Hübner dans l'article qu'il lui a fourni, est devenu pour les épigraphistes un véritable organe international. Le numéro qui commence, sous la direction active et intelligente de M. Mowat, la cinquième année du recueil, est particulièrement intéressant ; en voici le sommaire : E. Hübner, *Une nouvelle inscription à South Shields* (Angleterre). Planche I. — Camille Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (à suivre). Carte. — R. Mowat, *La première inscription relative à un céleuste.* — C. Jullian, *Les voies romaines dans le département des Bouches-du-Rhône.* — R. Mowat, *Sigles et autres abréviations.* — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — R. Mowat, *Correspondance, Bibliographie, Revues et journaux périodiques, Académies et corps savants, chronique.*

— *Bulletin épigraphique* dirigé par R. Mowat. 5ᵉ année, nᵒ 2, mars-avril 1885 : — G. Hirschfeld, *La diffusion du droit latin dans l'empire romain*, article traduit par H. Thédenat. — R. Mowat, *Inscriptions d'Amsoldingen.* — C. Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (suite). — R. Mowat, *Un mot sur le milliaire d'Auxiliaris, à Arles.* — A. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (suite). — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — R. Mowat, *Correspondance.* — E. Hübner, Q. Cagnat, C. Jullian, A. Lebègue, *Bibliographie.* — R. Cagnat, C. Jullian, R. Mowat, *Revues et journaux périodiques.* — R. Mowat, *Académies et corps savants.* — R. Mowat, *Chronique.* Planche : *Inscriptions de Bourges.*

— *Bulletin épigraphique* dirigé par R. Mowat, 5ᵉ année, nᵒ 3 : G. Lafaye, *Observations sur une inscription latine récemment découverte à Lyon.* — C. Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (suite). — A. L. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (suite). — S. Reinach et R. Mowat, *Déchiffrements rectifiés* (suite). — *Correspondance* : Léon Max, Verly, R. Mowat. — R. Mowat, *Bibliographie.* — R. Cagnat, R. Mowat, *Revues et journaux périodiques.* — R. Mowat, *Académies et corps savants; Chronique.* — L. Renier, *Nécrologie.*

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, séance du 5 mai 1885 : — Pinches, *Bases de deux colonnes découvertes à Hamadan, avec restes d'une inscription trilingue d'Artaxerce Mnémon.* — E. Revillout, *Notes sur quelques documents démotiques du musée britannique.* — Sayce, *Inscription cunéiforme d'Assourbanipal provenant de Tortose.* — Sayce, *l'inscription de Tarkondémos* (dans cette courte note, après avoir discuté la lecture proposée par M. Pinches, pour l'inscription cunéiforme du disque de Tarkondémos, M. Sayce résume et expose brièvement l'idée qu'il se fait du peuple hittite, du point de départ de ses conquêtes et de la marche de sa civilisation). — Pinches, *La barque de Darius* (transcription et traduction d'un contrat babylonien, relatif à un travail de réparation exécuté par deux ouvriers sur la barque d'apparat de Darius). Le Page-Renouf, *Seb, le grand caqueteur.* — W. Harry Rylands, *Une coupe de pierre avec inscription hittite gravée en creux.*

— M. Imhoof-Blumer vient de publier à Leipzig, chez Teubner, un intéressant recueil intitulé : *Portraetkœpfe auf antiken Münzen Hellenischer und Helleni-*

sierter Vœlker, in-4, IV-95 pages et VIII planches renfermant 206 figures reproduites par la photogravure.

L'ouvrage s'ouvre par une introduction qui renferme toutes les considérations générales nécessaires à présenter sur le portrait monétaire, l'époque où il apparaît, les séries où on le rencontre, le degré de ressemblance auquel il vise. Viennent ensuite des tables chronologiques très soigneusement dressées de tous les princes connus par les monnaies; elles sont partagées en trois chapitres, l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Deux appendices sont consacrés aux princes barbares de la Gaule et de la Bretagne, ainsi qu'aux portraits de savants, de poètes et d'autres particuliers qui se trouvent sur certaines monnaies grecques. A la description des pièces choisies comme exemples et figurées dans les planches succèdent trois tables rédigées avec beaucoup de soin. 1. Peuples, pays et villes; 2. Rois et princes; 3. Autres personnes. Les planches, comme toutes celles qui sortent de l'atelier de Wintherthur, sont d'une exécution admirable.

G. P.

— Comme utile supplément au grand recueil des inscriptions gravées sur des anses d'amphore qui a jadis été publié par Albert Dumont dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, où il remplit tout un volume, nous indiquerons quelques pages que vient de publier le professeur Isaac H. Hall, dans le *Journal of the American oriental society*, vol. XI, n° 2, 1885. Elles ont pour titre : *The greek stamps on the handles of Rhodian amphoræ, found in Cyprus and now in the metropolitan museum of New-York*. Les inscriptions ont été lues avec beaucoup de soin et bien reproduites.

— *Zeitschrift des deutschen Palaestina-Vereins*, vol. VIII, fascicule I. — Schuhmacher (Extrait d'une lettre sur deux excursions faites par lui en 1884, avec une subvention de la Société, à l'est du lac de Tibériade, dans le Djaulân, l'ancienne Gaulanitis; a relevé beaucoup de ruines et de noms de localités, recueilli des inscriptions grecques et, à Skoufiyé et à Fîq, des inscriptions araméennes). — Wolff, *Sur l'histoire moderne de Jérusalem* (de 1843 à 1884). — Furrer, *Villes et localités antiques de la région du Liban*. — Schick, *Citernes et chambres creusées dans le roc nouvellement découvertes à Jérusalem* (4 planches). — Du même, *Columbarium nouvellement découvert sur le mont du Scandale près de Jérusalem* (planche). — Frei, *L'église de Saint-Étienne nouvellement découverte près de Jérusalem*. — Schuhmacher, *Tombeaux creusés dans le roc à Djebata* (planche).

C. C.-G.

— *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*; vol. 39 : fascicule I. — De Goeje, *Études sur la géographie de la Babylonie* (d'après les sources musulmanes). — Stickel, *Additions et rectifications à la numismatique des Ommiades*. — J. H. Mordtmann, *Mélanges mythologiques* (Atargatis : les différentes transcriptions grecques du nom de la déesse; la Tyché sémitique, Gad et Méni). — M. Schultze, *Correction proposée pour un passage d'Esdras* (IV, 13). — Oldenberg, *Les hymnes Akhyâna dans le Rigveda*. — Hübschmann, équivalence du *ûl* indo-iranien et du *l* indo-germanique. — Pischel, *Le poète Panini*. — A. Führer, *Énigmes sanscrites* (les deux premières sont de véritables charades). — Lindner, *Sur un manuscrit du premier livre de la Maitrâyanî-*

Samhitâ. — Wellhausen, *Corrections à son édition des poésies arabes des Houdhailites.* — Bibliographie. — Planche contenant le fac-simile de l'inscription de Râshtrakûta publiée par Hultzsch dans le fascicule précédent. C. C.-G.

— *Gazette archéologique*, 1885, n°s 5 et 6 : — Er. Babelon et Salomon Reinach, *Sculptures antiques trouvées à Carthage* (pl. XVII-XIX). — L. Palustre, *Orfèvrerie bretonne* (pl. XX-XXI). — R. de Lasteyrie, *Miniatures inédites de l'Hortus deliciarum* (fin). — E. Molinier, *Aiguière en bronze du musée de Buda-Pest* (pl. XXII). — E. Müntz, *Notice sur un plan inédit de Rome à la fin du XIVe siècle* (pl. XXIII). — G. Perrot, *Figurines sardes du cabinet des médailles* (pl. XXIV). — Chronique. — Académie des inscriptions et Belles-Lettres. — Société nationale des antiquaires de France. — Nouvelles diverses. — Bibliographie. — Sommaire des recueils périodiques.

— *Bulletin de correspondance africaine*, 1884, fascicules V, VI, 15 septembre-15 novembre. — E. Masqueray, *Albert Dumont, notice nécrologique.* — P. Monceaux, *Grecs et Maures d'après les monnaies grecques du musée d'Alger.* — R. Basset, *Les manuscrits arabes du musée de Djelfa.* — E. Broussais, *Recherches sur les transformations du berber* (suite). — R. Basset, *Vie d'Abbâ Yohanni.* — V. Waille, *Une reconnaissance archéologique entre Téniet-el-had et Tiaret.* — A. de C. Motylinski, *Proclamation du Mahdi du Soudan.* — Masqueray, *Notice sur la thèse de M. de la Blanchère, De rege Juba regis Jubæ filio.* — Bibliographie. — Périodiques français et étrangers. — Chronique. — Table des matières.

BIBLIOGRAPHIE

Traité d'Archéologie comparée. La sculpture antique. Origine, description, classification des monuments de l'Égypte et de la Grèce, par Adrien Wagnon, docteur en philosophie, privat-docent à l'Université de Genève. Paris, J. Rothschild, 1885, 168 pages, 16 planches.

M. Wagnon est déjà connu des lecteurs de la *Revue archéologique* par ses études sur les marbres de Pergame et sur le Laocoon. Le volume qu'il publie sous ce titre plein de promesses est destiné, dans la pensée de l'auteur, à définir et à appliquer la méthode d'une science nouvelle, qu'il appelle *l'archéologie comparée*. M. Wagnon a cherché « à tracer d'abord une comparaison aussi exacte, aussi minutieuse que possible d'un certain nombre de statues grecques archaïques et des types les plus remarquables de la sculpture égyptienne... à mettre en relief les caractères essentiels de chacune de ces œuvres grecque ou égyptienne, et à faire sentir, par leur rapprochement immédiat, les contrastes et les analogies des conceptions artistiques de ces deux peuples. » Mais, pour faire comprendre l'art égyptien, il faut le replacer dans son milieu, faire la part des conditions de climat, de la religion, de la vie sociale. M. Wagnon est amené à toucher à toutes ces questions, qui ont été déjà

traitées dans le premier volume de l'*Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, de M. G. Perrot. Aussi bien, M. Wagnon reconnaît que l'ouvrage de M. Perrot a été le point de départ de son étude, et la seule originalité qu'il revendique, c'est d'avoir rapproché l'art égyptien et l'art grec, c'est surtout d'avoir montré les ressources d'une science à laquelle il prédit un brillant avenir, l'archéologie comparée.

« L'archéologue, au terme de ses longs voyages en Orient, voit surgir, comme dans une brume lointaine, les contours encore indécis d'une terre nouvelle, qu'on peut saluer dès aujourd'hui du nom d'archéologie comparée. » (Page 12). Nous craignons fort que cette terre nouvelle, à la recherche de laquelle M. Wagnon s'est si vaillamment lancé, ne reste encore longtemps dans les brouillards d'un horizon lointain. M. Wagnon a fait, dans son livre, de la mythologie comparée, de l'archéologie, et surtout de la philosophie de l'art; il semble, au reste, en avoir eu conscience, et il déclare que le but qu'il a « poursuivi se rattache à la philosophie de l'art plus encore qu'à son histoire » (p. 14). S'il faut dire toute notre pensée, nous croyons que M. Wagnon n'a pas très nettement défini l'idée qui a inspiré son livre. De là des incertitudes dans le plan, dans la méthode d'exposition et de développement; le lecteur éprouve quelque difficulté à dégager des notions claires, à faire reparaître les lignes générales qui disparaissent sous une foule de détails intéressants en eux-mêmes, mais groupés au hasard. On s'aperçoit bien que la préoccupation de l'auteur est de mettre en lumière les caractères originaux de l'art grec, en les opposant à ceux de l'art égyptien; qu'il songe surtout aux commencements de l'art grec et qu'il emprunte ses termes de comparaison à la statuaire grecque archaïque, par exemple à la statue de Ténéa. Si telle a été l'intention de l'auteur, on peut regretter qu'il ait étudié si peu de monuments de l'ancienne sculpture hellénique : il n'est pas question dans l'ouvrage des statues primitives de Délos, non plus que de la curieuse statue du Louvre trouvée à Samos, monuments d'une importance capitale pour l'histoire de l'art grec, et qui ont fourni à M. Brunn le sujet d'un mémoire remarquable [1]. Cette question si discutée des rapports de la statuaire égyptienne avec la statuaire grecque valait la peine d'être étudiée en détail et méthodiquement; elle ne pouvait l'être que si les recherches avaient porté sur un nombre plus considérable de monuments; enfin il est hors de doute que le point de départ d'une pareille étude devait être de distinguer avec autant de précision que possible les influences qui relèvent directement de l'Assyrie. En se bornant à une comparaison avec l'art égyptien, l'auteur, comme il l'a déclaré lui-même, se condamnait à n'envisager qu'une des faces du problème.

Ce n'est pas la seule réserve que nous ayons à faire sur le livre de M. Wagnon. En se laissant entraîner sur le terrain dangereux de la mythologie comparée, l'auteur a été conduit à émettre des théories très hardies, qui trouveront sans doute peu d'adhérents. Pour lui, « l'archéologie grecque présente une foule de formes purement aryennes; » les types empruntés à l'Assyrie et

1. *Ueber tektonischen Styl; Sitzungsberichte der Bayer. Akad.* 7 juin 1884.

à l'Égypte « ne sont que des accidents » (p. 27). C'est, poussée à l'extrême, une des théories développées dans le livre de M. Milchhœfer sur les origines de l'art grec [1], ouvrage très original et très instructif, mais au sujet duquel M. S. Reinach a formulé, ici même et avec beaucoup de raison, les plus légitimes réserves. M. Wagnon arrive ainsi à reconnaître l'origine aryenne de la forme du Minotaure, des Centaures, des Silènes, etc., et il est conduit à expliquer la nudité d'Hercule dans l'art classique par une raison qui ne laissera pas de surprendre les archéologues : « Cette nudité... peut être une réminiscence inconsciente du climat plus heureux de l'Inde où vivaient les ancêtres ariens des Grecs » (p. 15, note 1). Si l'Apollon de Ténéa est également nu, l'explication que donne M. Wagnon n'est pas moins originale : c'est « parce que

Tout est nu sur la terre, hormis l'hypocrisie. » (P. 112.)

Nous ne voulons pas insister outre mesure sur ces critiques, ni méconnaître que la thèse soutenue par M. Wagnon, celle de l'originalité de l'art grec, est juste d'une manière générale. L'auteur est un fervent admirateur du génie grec, et ce sentiment très sincère lui inspire des pages écrites avec chaleur, parfois même avec un réel talent. Il est seulement à regretter que M. Wagnon laisse souvent aller sa plume sans la surveiller et lui permette d'étranges écarts de style. C'est ainsi qu'il définit l'œuvre d'art « le produit de toutes les idées d'une époque traversée par le cerveau humain » (p. 33), qu'il montre Aphrodite « assise sur le dos lascif d'un bouc » (p. 22), et, ailleurs « la parole d'Homère faite de marbre dans le Parthénon tout frémissant encore des chants de victoire de Salamine » (p. 153). Une revision attentive lui aurait, sans aucun doute, permis de donner à son style plus de justesse, et d'ajouter aux qualités qui ne sauraient manquer de recommander son livre à l'attention des amateurs de l'art antique.

Max. Collignon.

L. Lefort. — **Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie et mélanges archéologiques.** Paris, Plon, 1885, in. 285 p.

Le livre de M. Lefort se compose d'études qui ont déjà paru dans divers recueils. La plus étendue et la plus importante est celle qu'il consacre à la chronologie des peintures des catacombes de Rome. Fixer à peu près la date de ces œuvres déjà nombreuses et dont le chiffre se multiplie sans cesse par de nouvelles découvertes, c'est rendre un service signalé aux archéologues et aux historiens de l'art. M. de Rossi l'a fait pour beaucoup, mais il n'est pas toujours aisé de trouver le renseignement dont on a besoin à travers les volumes de la *Roma sotterranea* et du *Bullettino di Archeologia cristiana*. M. Lefort servira ici de guide spécial, d'autant plus facile à consulter, que, suivant les exemples et la méthode du maître, il a étendu l'enquête chronologique à l'ensemble des peintures connues. On peut avoir confiance en lui, car, au début de son étude, il

1. *Die Anfænge der Kunst in Griechenland*. Leipzig, 1883. Voir le compte rendu de M. S. Reinach, *Revue arch.*, 1883, t. I, pp. 366-381. Cf. le compte rendu de M. G. Perrot, *Journal des Savants*, 1885.

expose que ce n'est point à de vagues considérations de style qu'il a eu recours pour déterminer des dates. Je regrette seulement que dans la suite, à propos de chaque œuvre, il n'ait pas indiqué sommairement les raisons qui le décidaient à l'attribuer à telle ou telle époque. Il faut excuser les archéologues s'ils ont quelque hésitation à croire sur parole les témoins même les plus sincères.

Des catacombes de Rome, M. Lefort passe à celles de Naples qui sont moins connues et dont il classe les peintures d'après les mêmes principes. Parmi les autres articles je citerai celui qui est relatif à la mosaïque de Sainte-Pudentienne : M. Lefort fait en effet remarquer qu'il a proposé dès **1874**, dans la *Revue archéologique*, une opinion que le P. Garrucci, peu enclin à citer les travaux du prochain, a reproduite depuis sans crier gare. Une notice sur des peintures inédites de l'église de Saint-Nicolas à Saint-Victor, près de San-Germano-Canino, ajoutera de nouveaux renseignements aux recherches de Schultze, Huillard-Bréholles, Fr. Lenormant, Caranta et Salazaro, relatives à l'art du moyen âge dans l'Italie du Sud. On y remarquera un soin fort louable à se mettre en garde contre les opinions excessives : M. Lefort fait très justement la part de ce qu'il y a de vrai et de ce qu'il y a de faux dans les théories de Salazaro à l'endroit de l'influence byzantine.

Je n'ai cité ici que les études qui ont le caractère le plus original. Celles que contient encore ce volume ont pour but de faire connaître au public français quelques-unes des découvertes récentes de M. de Rossi et elles seront certainement bien accueillies de tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie chrétienne.

C. Bayet.

La Tapisserie dans l'antiquité, par Louis de Ronchaud, 1 vol. de la *Bibliothèque internationale de l'art*, Paris, J. Rouam, 1884, in-8, 157 pages.

Il ne faut point demander à ce livre une histoire complète de la tapisserie chez les peuples anciens. Ce que M. de Ronchaud s'est surtout proposé dans cette étude, dont les lecteurs de la *Revue* ont eu les prémices [1], c'est de présenter une restitution vraisemblable de la décoration intérieure du Parthénon, dont l'élément principal consistait, suivant lui, en un système de tentures habilement disposées au-dessus et autour de la statue chryséléphantine d'Athéné, à la fois pour la protéger contre les intempéries et lui former une sorte de mystérieux sanctuaire. Rétablir par l'imagination la *Chambre de la Vierge*, reconstituer, à l'aide de quelques vers d'Euripide ingénieusement interprétés, la tente sacrée qui servait d'abri au chef-d'œuvre de Phidias, faire sentir, enfin, de quelle heureuse façon ces longues draperies aux plis harmonieux, aux dessins variés, embellissaient la cella du plus fameux temple d'Athènes, tel est, avant tout, le but de l'auteur. C'est donc d'architecture, au moins autant que de tapisserie, qu'il est question dans ce livre, et l'on ne saurait trop recommander la lecture de ces pages aux architectes, trop rares aujourd'hui, dont la curiosité s'aventure à chercher la

1. V. la *Revue* de 1872, t. XXIII, p. 245, 309, 390 ; t. XXIV, p. 80.

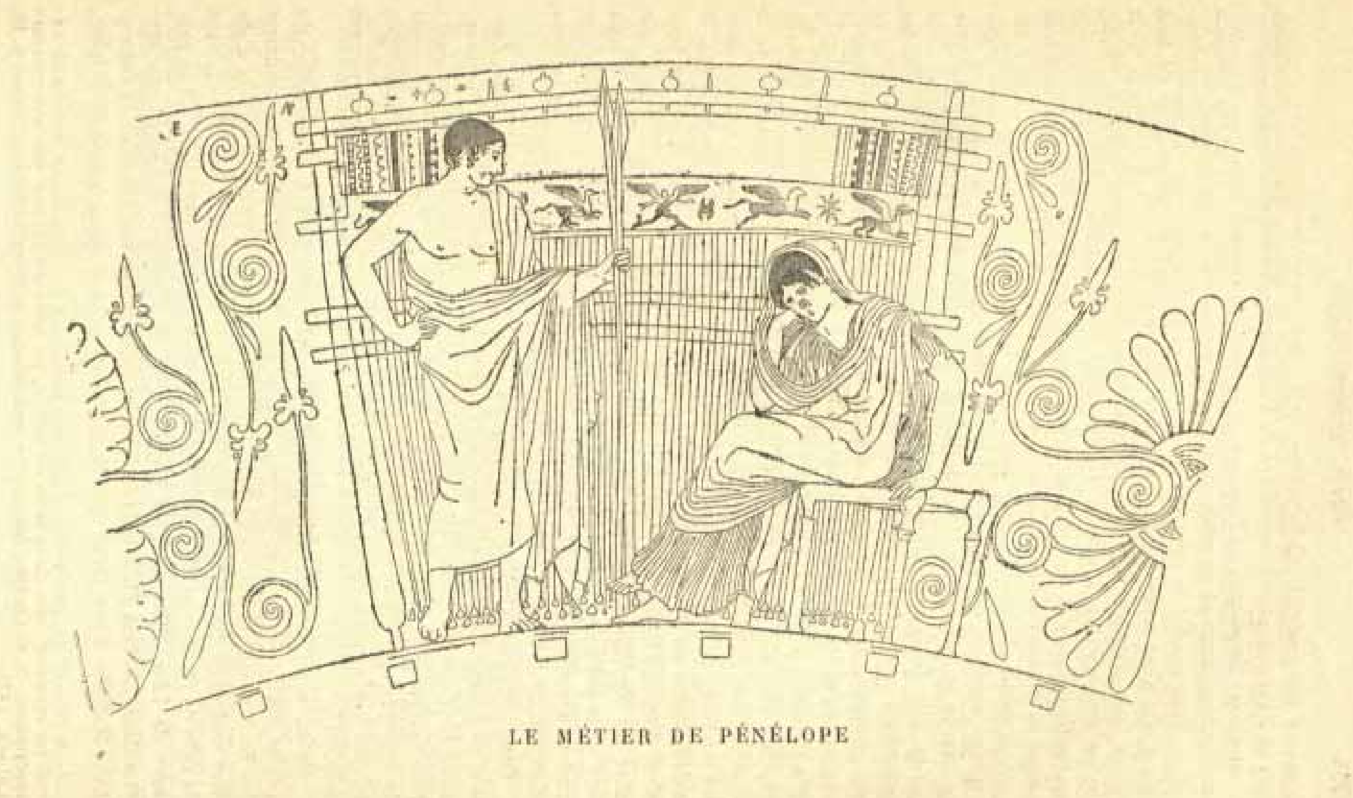
solution des difficiles problèmes que soulèvent la construction et la décoration des temples grecs.

Mais M. de Ronchaud croit nécessaire, avant d'aborder la grave question qui le préoccupe, de nous donner sur l'histoire de la tapisserie quelques renseignements généraux, et de nous montrer le rôle important qu'ont joué de tout temps les tapis et les étoffes dans la vie des Orientaux et des Hellènes. C'est ainsi qu'il attire successivement notre attention sur les riches tissus de l'Inde, de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Babylonie, etc., qu'il rappelle à notre souvenir les merveilleux ouvrages, chefs-d'œuvre de patience féminine, auxquels font allusion, à chaque instant, les poèmes homériques. Un chapitre tout entier est consacré à l'étude des procédés de fabrication ; il s'y trouve de charmantes pages sur les ateliers de jeunes filles si joliment décrits dans quelques-unes des pièces de l'Anthologie. Ce même chapitre contient, sur la pourpre et la manière dont on la préparait, de curieuses indications. L'auteur passe ensuite à l'examen des différents usages auxquels était employée l'étoffe dans les édifices publics et les édifices privés des anciens. Rejetant ce qu'il y a de trop absolu dans la théorie de M. Semper, pour qui « l'art de tisser serait né avec l'art de bâtir, » il reconnaît que les tentures ont été, dans l'architecture primitive, un élément capital ; que, plus tard même, elles sont demeurées une partie essentielle de la construction, qu'on les retrouve, aux époques civilisées, servant de cloisons dans les maisons, de rideaux dans les théâtres, de voiles dans les temples, etc. Il existe, enfin, un genre d'édifice dans lequel la tapisserie domine et qui est, pour ainsi dire, son triomphe : c'est la tente. M. de Ronchaud l'étudie tour à tour chez les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, les Grecs, faisant revivre sous nos yeux ces constructions légères à l'ornementation desquelles les Orientaux surtout apportaient un soin jaloux et qui atteignaient parfois, comme la tente dionysiaque de Ptolémée Philadelphe, des proportions monumentales.

Dans cette revue rapide des principaux usages auxquels servait l'étoffe, l'auteur ne pouvait négliger ces vêtements aux riches couleurs dont les Orientaux, aussi bien que les Grecs, aimaient à parer, dans certaines circonstances, leurs plus vieilles idoles. Il étudie dans un chapitre spécial les divers accoutrements de ces images antiques et vénérées, retrouvant dans le christianisme populaire, tel que le pratiquent encore l'Italie et l'Espagne, le vivant souvenir de ces pieuses toilettes[1].

Enfin, nous arrivons à la partie la plus neuve du livre, à la restitution du péplos d'Athéné. Ce mot désigne, non la grande pièce d'étoffe que brodaient les Errhéphores et qui était offerte, tous les cinq ans, à l'Athéné de bois d'olivier renfermée dans l'Erechtheion, mais la tente sous laquelle se dressait, dans la cella du Parthénon, l'Athéné d'or et d'ivoire, œuvre de Phidias. C'est un passage de l'*Ion* d'Euripide qui suggère à M. de Ronchaud son ingénieuse restauration. Les vers 1132-1165 de cette tragédie contiennent, en effet, la description détaillée d'une tente que le jeune Ion élève, dans le temple de Delphes,

1. A côté de la garde-robe d'Artémis Brauronia (p. 121), M. de Ronchaud aurait pu rappeler celle de la Héra de Samos, qui nous est connue par une curieuse inscription. V. C. Curtius, *Inschriften und Studien zur Geschichte von Samos*, p. 10, Lübeck, 1877.



LE MÉTIER DE PÉNÉLOPE

avant un sacrifice. M. de Ronchaud voit dans cette description une allusion précise à l'ornementation intérieure du Parthénon : les tentures disposées dans le sanctuaire delphique, en l'honneur d'Apollon, ne seraient autres que les tentures qui recouvraient ou entouraient, à Athènes, la statue chryséléphantine d'Athéné. Tout semble le prouver, la minutie et la longueur de la description qui, si elle n'eût rappelé aux spectateurs une des merveilles de leur cité, eût été un hors d'œuvre inutile et singulièrement froid; les dessins même figurés sur les draperies, tels que la reproduction de la bataille de Salamine, les images de Cécrops et de ses filles, etc., compositions d'inspiration évidemment attique et qui conviennent infiniment mieux à Athènes qu'à Delphes. Sans entrer dans le détail ni suivre l'auteur parmi tous les détours d'une argumentation fort bien conduite, disons que c'est là une très séduisante hypothèse qui, si elle ne tranche pas d'une manière définitive la question de l'hypæthron du Parthénon et celle de la décoration intérieure de la cella, n'en offre pas moins aux architectes une solution ingénieuse de l'un des plus délicats problèmes de l'art antique. M. de Ronchaud, d'ailleurs, donne son explication comme une simple conjecture et ne prétend pas avoir trouvé la vérité. Mais, s'il ne la tient pas, il semble qu'il en approche de très près. Il a pour lui la vraisemblance et les savantes objections de M. Chipiez ne nous paraissent guère pouvoir subsister devant les arguments qu'il leur oppose.

Tel est ce livre, dont une aussi brève analyse ne saurait donner qu'une idée fort incomplète. Ajoutons que dans les premiers chapitres, les textes abondent, que mille aperçus nouveaux, mille détails intéressants arrêtent à chaque pas le lecteur et lui suggèrent une foule de réflexions et d'idées. Disons aussi que la forme est exquise. M. de Ronchaud, entre autres mérites, a celui d'aimer son sujet : aussi parle-t-il avec un grand charme de ces brillantes tentures sans lesquelles on n'imagine pas l'Orient. On ne peut s'empêcher, en parcourant ces pages, de songer à ce que serait un livre, écrit avec ce goût délicat, et de ce style alerte et coloré, sur un sujet bien fait, à ce qu'il semble, pour tenter l'élégante érudition de M. de Ronchaud. Nous voulons parler des tissus en usage dans le costume. C'est aux vases peints surtout qu'il faudrait recourir pour mener à bien un semblable travail. Ces étoffes transparentes qu'on y voit représentées et sous lesquelles les formes se devinent, ces riches draperies semées d'étoiles, ornées de grecques, enrichies de figures d'animaux, ces ajustements plus ou moins compliqués, reproduits tantôt avec la précision laborieuse et naïve de l'archaïsme, tantôt avec la liberté d'un art plus savant, tout cela ne fournirait-il pas les éléments d'une attrayante étude, où l'on rencontrerait, chemin faisant, plus d'une question d'esthétique générale qui demanderait à être traitée d'une main légère et exercée? C'est là peut-être une entreprise qui séduira quelque jour M. de Ronchaud. En attendant, il vient de nous donner un charmant ouvrage, auquel les gens du monde ne feront pas moins bon accueil que les archéologues proprement dits.

Paul Girard.

---

1 *Ardéchir Ier* : (Variantes)

z t š h t r a z t š h t r a z t š h t r a z š t h z t a

2 *Légende complète du même :*

n a d z i n h i z t č u n m n a r i a a k l m n a k l m z t š h t r a bagi n s i d z m

3 *Légende complète de Sapor Ier :*

n a d z i n m i z t č u n m a k l m n a k l m i z h u p h š bagi n s d z m

4 *Légende complète d'Hormisdas II (époque grecque, écriture incorrecte, monnaie d'or v. § 24) :*

n a d s i n m i z t č u n m n a r i n q v n a r i a a k l m n a k l m i d z m z h u a bagi n s i d z m

5 *la même en caractères pehlvis monumentaux, pour la comparaison :*

n a t z i n m i z t č u n m n a r i n a v n a r i a a k l m n a k l m i d z m z h u a bagi n s i d z m

6 *la même en caractères chaldéo-pehlvis :*

n t z a i n m z h i š m m n a i r a n a v n a i r a a k l m n a k l m i d z m z h u a a h l a n z i d z m

7 *la même en caractères indo-sassanides :*

n a d z i n m i z t č u n m n a r i n a v n a r i a a k l m n a k l m i d z m z h u a bagi n s i d z m

8 *Légende d'Ardéchir II (la bonne époque) :*

a n r i a a k l m n a k l m z t š h t r a bagi n s i d z m

9 *Légende de Sapor III (la bonne époque) :*

a k l m n a k l m i z h u p h š bagi s n d z m

10 *Légendes des monnaies de Bokhârâ :*

11. *Pâpeki* — *Narsès* : (*Nrshi*) — *Iesdegerd Kadi* (*Kdi Izdkrti*) — *Bahram* (*Vrhrân*) — *Khosroes* : (*Khusrui*), (*Khusrud*, *ou Khusrui*) — *Kavât* — *Pirudj* — *Râmshetri* : — *nurâzi* — *apestân ou iestân* .

12. *Inscription de Narsès à Shâhpûr* (§ 41) :

1
2 (sic)
3
4
5
6
7
8
9
10
11

Ed. D. 1885

LÉGENDES ET INSCRIPTIONS PEHLVIES.



Phot. par Mrs Babin et Houssay

Héliog. & Imp. Lemercier & Cie

BAS RELIEF ÉLAMITE DE MAL-AMIR



SEAU EN BRONZE
DU CIMETIÈRE ARNOALDI, PRÈS BOLOGNE

UN FERMAGE DU TEMPS D'AMASIS

ET

L'ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ A CETTE ÉPOQUE

Parmi les papyrus archaïques démotiques que le Musée du Louvre vient d'acquérir sur notre demande, par l'initiative de M. Turquet, sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, et de M. de Ronchaud, directeur des Musées nationaux, se trouve un grand nombre de pièces relatives à des fermages. Ces pièces sont fort intéressantes, car elles nous permettent de voir de près, d'une part, le régime des biens, et, d'une autre part, l'état de l'agriculture en Égypte à l'époque des dynasties nationales et avant toute invasion persane ou grecque, tandis que jusqu'ici nous ne possédions à ce sujet que des actes de la seconde période lagide. Lorsque, dans l'avant-dernier n° de la *Revue égyptologique*, je publiais ma leçon sur la location, faite à l'école du Louvre, j'étais loin de me douter de ce nouvel apport, si important et si considérable, qui vient d'ailleurs confirmer et compléter mes précédentes conclusions. Le sujet est trop vaste pour être traité entièrement dans cet article. Aujourd'hui je me bornerai donc à expliquer un contrat, l'un des moins compliqués, concernant un bail proprement dit :

« An XXXVII, méchir, du roi Amasis.

« Le *reχ*[1] du temple de Month neb uas[2] Pete... fils de Petenofré hotep[3], dont la mère est Tri, dit au choachyte de la mon-

1. *reχ*. Le mot *reχ* désigne les *ptérophores* ou savants dans le décret de Canope. Mais il y a aussi *reχ*, foulon, auquel le déterminatif donné ici convient mieux.

2. Month, seigneur de Thèbes. Ce temple est décrit par nous dans nos *Données géographiques sur Thèbes*. La construction actuelle paraît en être plus récente que le temps d'Amasis.

3. Le dieu Chons Nofréhotep, dieu bien connu de Thèbes, qui est assimilé par les Grecs à Hercule. Voir *Données géographiques sur Thèbes*.

tagne funéraire Haret' fils de T'eti (Téos) : tu m'as loué ton champ de *neter hotep*[1] que t'a donné, en..... du sanctuaire des prophètes d'Amon, T'éti (Téos), fils de Nespmeté — (qui a à son sud le terrain de Nesamen, à son nord le terrain d'Amen-nti-monχ, à son occident le terrain du prophète Aou, à son orient la terre des lacs de Ptent) — pour le cultiver de l'an XXXVII à l'an XXXVIII. Si[2] le blé est en l'an XXXVIII je livrerai[3] le blé du temple d'Amon (qui est dû) pour ton champ. Que je donne à toi le partage (par moitié[4]) du blé qu'il y aura, sur le blé de ton champ; que je fasse la culture sur ton champ. Je le quitterai[5] depuis l'an XXXVIII, méchir, sans rien alléguer. »

Vient ensuite la souscription du notaire.

Dans l'acte que nous venons de reproduire, comme dans les actes analogues contenus dans la collection Eisenlohr, le « *domaine éminent*[6] » des terres appartient à d'autres qu'aux quasi-propriétaires (ou tenanciers) contractants et la durée de la location concédée par ces derniers est seulement d'un an. Nous avons déjà dit qu'il en était de même dans tous les fermages d'époque ptolémaïque et que ces coutumes s'étaient conservées bien plus tard encore, à l'époque romaine, à l'époque byzantine, à l'époque arabe, et jusqu'au temps de la commission d'Egypte. Cela tenait à la nature même du régime social tel qu'il était alors constitué. Qu'on nous pardonne d'entrer ici dans quelques détails indispensables.

Sous l'ancien empire égyptien, comme dans les récits d'Homère et de la Genèse, la propriété privée existait bien certainement, M. Pierret l'a constaté avec raison. C'est à une période

1. C'est-à-dire dépendant du domaine sacré du temple.

2. Le mot *an* se retrouve souvent dans nos actes avec le sens *si*, déjà précisé par Brugsch.

3. Les papyrus démotiques de l'époque saïte, comme les documents hiéroglyphiques de la même époque, n'écrivent pas l'affixe de la 1[re] pers. Il en est encore de même sous les Perses. La voyelle *i* est omise.

4. *pes*. Cette racine signifie à la fois *partager* et *moitié*.

5. La racine *oui* a deux acceptions, celle d'abandonner, d'une part, et celle de céder, livrer, d'autre part.

6. C'est le terme juridique consacré.

secondaire que, dans toutes les civilisations antiques, on semble avoir songé à la propriété collective.

Selon un récit sacré bien connu, le pharaon Hyksos de Joseph aurait été dans la vallée du Nil le premier accapareur. Il aurait profité d'une famine pour dépouiller les particuliers de leurs terres en ne laissant subsister que les propriétés des temples, ces *neter hotep* si souvent mentionnés dans les textes égyptiens. Diodore et Hérodote se rattachent à la même tradition pour l'origine relativement récente des biens des castes, et ils attribuent le complément de cette réforme et l'organisation définitive à Ramsès II, le célèbre Sésostris. A partir de ce moment toutes les terres appartinrent au roi, aux prêtres et aux guerriers. J'ai prouvé récemment, dans un article spécial, que les historiens grecs avaient en effet pris à bonne source, puisque le poème de Pentaour, écrit sous Ramsès II, vient expressément confirmer leurs assertions[1]. C'est ce grand conquérant égyptien qui, selon ses propres dires, aurait institué la caste permanente des guerriers, en lui attribuant une large part de la propriété foncière à côté de celles des prêtres et du roi. Vient ensuite une troisième période, toute de réaction, débutant au code des contrats de Bocchoris. L'illustre conservateur du British Museum, M. Birch, a depuis longtemps remarqué que l'ère des contrats part en effet de l'époque de Bocchoris, époque avant laquelle on n'en trouve aucun en égyptien. La donnée de Diodore sur ce point est donc vérifiée, comme celle qui concerne l'organisation des castes. Bocchoris, s'inspirant peut-être de ses alliés d'Assyrie, qui possédaient les contrats depuis plusieurs siècles, et voulant certainement diminuer le pouvoir des castes, et spécialement de la caste sacerdotale, toujours dévouée à ses ennemis, les pieux rois d'Éthiopie, a voulu s'appuyer sur le peuple et rendre, autant qu'il le pouvait, aux familles privées, les prérogatives que la précédente législation leur avait enlevées. Il ne supprima pas les castes, ce qui eût été impossible, mais il les énerva pour

1. Voir mon article sur la *Caste militaire*, dans la *Revue égyptologique* (3e année, no 3, p. 101 et suiv.).

ainsi dire, en ne leur laissant que le domaine éminent des terres dont elles avaient été jusque-là les uniques propriétaires. Il permit aux fellahs d'agir comme des êtres libres, de s'obliger par écrit et même de contracter sur ce sol dont ils n'avaient été précédemment que des travailleurs quasi-serviles. L'audace était grande, et le roi révolutionnaire la paya de sa vie. Le parti aristocratique et théocratique s'allia plus intimement encore avec l'Éthiopien; et comme Tafnecht, père de Bocchoris, avait reconnu l'allégeance de Pianchi, prédécesseur de Sabaka, celui-ci n'hésita pas à punir la prétendue révolte de Bocchoris par le dernier supplice. Il le fit brûler vif, lors de son entrée victorieuse à Memphis par cette route portant encore sous les Lagides le nom significatif d'avenue de Sabaka. Mais on ne supprime pas les résultats d'une révolution sociale telle que celle qui venait d'être effectuée. Les Éthopiens se virent donc forcés de laisser subsister le nouveau code civil égyptien dans tous les pays où il dominait, c'est-à-dire dans toute la basse Égypte et dans la partie de la haute Égypte qui s'étend jusqu'à Thèbes. Certains cantons plus au sud, annexés plus complètement à l'Éthiopie, gardèrent au contraire les coutumes antérieures se rattachant à la législation de Ramsès II, ou Sésostris. Chose étrange ! cette distinction dans le régime foncier a subsisté jusqu'à notre siècle et les membres de la commission d'Égypte la constataient encore lors de l'occupation française. Dans certains cantons du haut Nil, les fellahs n'avaient aucun droit de quasi-propriété sur une partie déterminée du sol. La portion cultivable par chacun lui était attribuée chaque année, comme dans la loi de Sésostris citée par Hérodote. Au contraire, dans tout le reste de l'Égypte, c'était le code de Bocchoris qui était pleinement en vigueur. « Il y a, nous dit M. Lancret, trois sortes de propriétaires de biens territoriaux, les fellahs ou paysans, les *moultezim* ou seigneurs, enfin les mosquées ou possesseurs *d'ouaqf* (les moultezim représentant la caste des guerriers; et les mosquées et possesseurs d'ouaqf, les anciens *neter hotep* égyptiens). La plupart des fellahs d'un village sont propriétaires de terres; ils en

sont propriétaires dans ce sens qu'ils peuvent les donner ou les vendre à d'autres fellahs et qu'ils les transmettent comme un héritage à leurs enfants. Cependant quelles que soient les mutations qu'elles éprouvent, elles demeurent à perpétuité grevées d'une taxe et celui à qui elle est payée, porte le titre de *moultezim* (ملتزم) ou seigneur. Il est effectivement le maître des terres, puisqu'il peut augmenter ou diminuer les impositions qu'elles lui payent, puisqu'il peut aussi les donner ou les vendre à d'autres *moultezim* et qu'elles deviennent après lui le bien de ses enfants et enfin puisqu'il les réunit à son bien propre si le fellah possesseur vient à mourir sans héritier, circonstance qui n'a pas lieu pour les autres parties de la propriété du fellah; car dans le cas où il vient à mourir sans héritiers, sa maison, ses meubles et ses troupeaux sont pris par le fisc et non par le moultezim. »

Il faut remarquer, en effet, que dans le droit égyptien antique, comme dans l'ancien droit juif (copié sur le code de Ramsès II) et actuellement dans plusieurs droits de l'Orient, la propriété des maisons, des meubles, des bestiaux et des esclaves est beaucoup plus complètement dans la main de l'individu que celle des terres cultivables, appartenant à la communauté représentée par le roi, les castes ou les tribus. C'est pour cela que du temps de la commission d'Égypte, comme du temps d'Amasis ou des Ptolémées, alors même que la quasi-propriété avait été accordée aux occupants, la location des terres faite par eux à d'autres était toujours annuelle, tandis que la location des maisons et terrains de ville se faisait pour divers termes dépassant ordinairement l'année courante. C'est pour cela aussi que si dans l'époque pharaonique classique nous trouvons de nombreuses mentions de ventes d'esclaves et d'objets mobiliers, voire même (dans les maximes du scribe *Ani* par exemple) de partages de maisons (évidemment sans contrats) entre frères et cohéritiers, nous ne voyons, au contraire, aucune trace de vente de terres arables[1].

1. Quant à la concession de terres faite par le roi à certains capitaines qui s'étaient distingués, elle a une tout autre portée légale, et rien n'en indique d'ailleurs le caractère définitif.

Je l'ai fait remarquer dans mon cours de droit égyptien professé à l'École du Louvre, les formules de la mancipation égyptienne, comme celles de la mancipation romaine, semblent s'être appliquées d'abord aux biens meubles. Chez les Romains la chose paraît bien évidente. L'objet était livré matériellement : de là l'usage sacramentel de l'airain et de la balance dans la mancipation *per æs et libram*, et, quand elle fut appliquée aux biens fonciers, celui de la motte de terre solennellement livrée. En Égypte, comme à Rome, ce contrat était en apparence unilatéral : une seule partie parlait. Le *quirite* dont, selon l'observation de Gaïus, le droit reposait sur la force brutale symbolisée par la lance — sur l'occupation — mettait lui-même la main sur ce qu'il venait d'acquérir et en prenait verbalement possession ; tandis que chez les Égyptiens c'était le vendeur qui déclarait céder. D'une part : « Je dis cette chose mienne et je l'ai achetée par cet airain et cette balance. » — D'une autre part : « Tu m'as donné, et mon cœur en est satisfait, l'argent de cette chose. » C'est bien là l'opposition naturelle qui devait exister entre les conceptions d'une troupe de soldats organisée pour la conquête et du peuple qui, en vertu de sa situation géographique et des travaux communs nécessités par le Nil, a le mieux compris la solidarité humaine et poussé le plus loin dans l'antiquité les principes sociaux et civilisateurs. Aussi ne faut-il pas nous étonner de voir les Romains mettre à la base de tout droit l'occupation matérielle, et cela à un tel point que, sans aucune espèce de vente, un an d'occupation rend légitime propriétaire d'un héritage, — tandis qu'en droit proprement égyptien l'occupation et la prescription n'ont aucune valeur, et que tout doit se prouver par des actes authentiques montrant l'origine légitime de la propriété à toute époque. Le vendeur doit donc, d'un côté, s'engager à fournir les titres concernant le bien à toute époque, et d'un autre côté, s'obliger à garantir et à défendre ce bien contre les tiers évicteurs. La première garantie était ce que le papyrus 1er de Turin nomme par un mot égyptien[1] grécisé στυρωσις ; la seconde celle

1. ϣⲧⲱⲣⲓ signifie *spondere*, *fide jubere*.

qu'il nomme βεβαίωσις comme chez les Athéniens. Sans *sturiosis* et sans *bebaïosis*, tout acte de vente était nul de soi, selon le texte formel de la loi du pays, et les contrats démotiques nous montrent, en effet, que ces formalités n'étaient jamais omises. En droit athénien la βεβαίωσις était seulement facultative; quant à la *sturiosis*, en vertu de laquelle la famille de nos choachytes de Thèbes a conservé tous ses actes (que nous possédons encore) à partir du code des contrats de Bocchoris jusqu'à l'époque romaine, c'est-à-dire pendant sept siècles, elle ne se retrouve dans aucun autre droit antique ou moderne. Aucun peuple n'a si bien compris l'idée toute philosophique du droit et la nullité fondamentale de toute entreprise qui lui est contraire.

Voilà la physionomie générale de la mancipation égyptienne, telle qu'elle nous est parvenue dans des milliers de papyrus. Cette mancipation se nommait en droit égyptien « l'écrit pour argent » ou de reçu du prix. L'écrit pour argent suffisait pour la vente des biens meubles, mais, quand il s'agissait d'immeubles — maisons, terrains à bâtir ou champs — il fallait de plus un second acte : « l'écrit de cession. »

L'écrit pour argent donnait la propriété. L'écrit de cession donnait la jouissance. C'est toujours le principe que nous établissions tout à l'heure et d'après lequel l'occupation, la jouissance ou l'usage étaient si loin de mener à la propriété qu'elles restaient distinctes, alors même que la propriété avait été déjà transmise par acte authentique. Mais il y a encore autre chose : nous trouvons là un souvenir vivace de cette ancienne législation d'après laquelle les fellahs ne possédaient plus que l'usage des terres, dont la propriété était au roi et aux castes nobles; désormais part avait été faite aux individus dans cette propriété des castes devenue dès lors, pour elles, une nue-propriété ou une propriété éminente; — et de plus les individus gardaient leur antique usage emphytéotique, qu'ils pouvaient céder à d'autres, comme leur quasi-propriété elle-même. Cette distinction de la propriété et de l'usage avait aussi bien des avantages pratiques. Le père qui distribuait de son vivant ses

biens à ses enfants par un *écrit pour argent*, leur cédant la propriété, en gardait la jouissance pendant sa vie s'il ne faisait pas un écrit de cession[1]. Il en était de même de la femme qui restituait l'hérédité de son mari aux neveux de celui-ci. L'écrit pour argent, isolé, remplaçait complètement le testament, dont nous ne trouvons pas trace en droit égyptien.

Mais tout ce système assez compliqué existait-il depuis la promulgation du code de Bocchoris? Je l'avais cru jusqu'à présent. Un fait pourtant me frappe : dans les papyrus archaïques, que j'ai maintenant en bon nombre, je ne trouve pas une seule vente de terres jusqu'à Darius Ier. — Une stèle d'Amasis et une autre de Psammétique précédemment publiées par moi contiennent, il est vrai, des fondations religieuses faites par des particuliers. Auparavant toute fondation de sanctuaires est faite par le roi, et si, antérieurement à Bocchoris, un prince gouverneur (ou fils royal) d'Éthiopie établit un temple de Djème, il a bien soin de faire faire la charte par le roi régnant. Il est donc certain que Bocchoris est, comme l'a dit M. Birch, le premier qui ait donné aux particuliers le droit de rédiger des contrats, et cela même au sujet du sol dont il leur attribuait la quasi-propriété. Cependant cette quasi-propriété n'entraîne pas forcément le pouvoir de vendre. Et, en effet, en ce qui touche, non plus les terrains bâtis ou à bâtir (formant un domaine plus personnel et toujours situé en Égypte en dehors du sol inondé par le Nil), mais les terrains arrosés et cultivables, nous avons, jusqu'à Darius, de nombreux actes, soit locatifs, soit autres, jamais une vente proprement dite. Le loueur dit pourtant « mon champ » — tout en reconnaissant qu'il est, par exemple, dans le *neter hotep* ou domaine sacré d'Amon ou de tout autre dieu. Il revendique donc la propriété de ce champ; et il en indique souvent l'origine en disant que son père ou l'un de ses parents le lui a donné : c'est ce que nous voyons notamment dans l'acte traduit ci-dessus et dans plusieurs actes analogues. Rien ne prouve qu'il pouvait faire plus et céder pour argent ce champ à des hommes étrangers à sa parenté,

1. On disait alors dans les actes : « Un tel qui pour ses fils... »

comme il leur cède, par exemple, un esclave. Les seules mancipations de cette période qui nous soient parvenues sont, en effet, relatives à des êtres humains, assimilés aux biens meubles. Ce n'est peut-être qu'un hasard et il est très possible que l'avenir nous réserve des ventes de terres antérieures à Darius.

En attendant, nous ne sommes pas obligés de supposer la chose *a priori*. Beaucoup de législations antiques n'ont permis le testament qu'assez tard. D'autres semblent aussi avoir interdit longtemps la vente des biens héréditaires à des étrangers. Chez les Juifs, les biens ainsi vendus retournent au bout d'une certaine période d'années à leurs propriétaires originels. Dans toutes les vieilles civilisations le droit des familles est en effet considérable, et ce droit réel des familles, nous l'avons constaté en Égypte, même à l'époque lagide. Les fils et les filles partagent alors par égales parts comme du temps des Pharaons[1] et si l'aîné est seigneur ou κυρίος de toute l'hérédité, c'est pour la protéger contre toute attaque, plaider pour elle, empêcher le père lui-même de dépouiller sa famille et jouer, lors de la division du sol, le rôle de magistrat familial. Nous avons développé trop longuement toutes ces choses dans le premier volume déjà publié de notre cours pour avoir besoin d'y revenir; mais pour cette question même du partage d'hérédité, nous constatons dans les formes plusieurs périodes. Sous Darius I[er] le père et la mère disent l'un et l'autre à chacun de leurs enfants : « A toi ta part de moitié ou du tiers dans tous mes biens présents et à venir[2]. » Ce

1. M. Chabas a prouvé, d'après les livres sapientiaux, qu'il en était alors ainsi, bien qu'aucun contrat n'intervînt pour constater officiellement ce partage traditionnel de l'emphythéose héréditaire. Quant aux parchemins établissant les divisions du sol selon les maximes du scribe Ani, c'étaient sans doute ces registres cadastraux dont nous parle une autre stèle récemment traduite par M. Maspéro.

2. Ce partage est fait en l'an XXXV d'Amasis. Le fils aîné de Téos y divise en deux les biens venant soit de Téos, soit de Pétémestus. Les champs venant de Téos sont mentionnés dans notre location de l'an XXXVII relative au cadet ; ceux de Pétémestus le sont dans une location du même datée de l'an XXXV. Dans ces deux locations il est question de champs, tandis que le partage nomme la maison de Téos et la maison de Pétémestus. Mais la maison semble alors comprendre toute l'hérédité, de même que dans les actes assyriens ou babyloniens le mot *bit* représente toute propriété de quelque nature qu'elle soit. Notons que le frère cadet Haredj, dont nous possédons tous les papiers, avait été adopté en

n'est qu'une reconnaissance de droits, et le fils aîné fait déjà de même sous Amasis quand il partage avec son frère les biens héréditaires. Plus tard, sous les Lagides, le père ou à son défaut le fils aîné, chargé des partages, dit : « Je te donne ta moitié ou ton tiers, etc. » Cela revient au même, puisqu'ils *donnent* toujours et ne pourraient pas se refuser à *donner*; cependant il y a dans les formules une nuance curieuse prouvant entre Darius et les Ptolémées un pas fait en avant dans le sens de l'individu. Ne pouvait-il pas y en avoir eu auparavant un autre pour permettre la vente, d'abord interdite ?

Dans le paragraphe 94 de son livre Ier, Diodore de Sicile nous fait un tableau complet et qui paraît fort exact des divers législateurs de l'Égypte.

En laissant de côté le dieu de la science, Thot ou Mercure, l'Hermès Trismégiste des traditions alexandrines, et le vieux roi Sasychis, qui aurait surtout rédigé des lois religieuses, nous trouvons : 1° Ramsès II, le Sésostris des Grecs, dont le code a bien eu le caractère que lui prêtaient Hérodote et Diodore ; 2° Bocchoris, fort bien compris aussi par Diodore ; 3° Amasis, au règne duquel remontent nos nouveaux papyrus ; 4° enfin Darius Ier, que les Égyptiens vénéraient pour sa piété, sa science et sa sagesse, à l'égal des anciens pharaons. Si l'on admet qu'il y ait eu une nouvelle réforme dans le sens indiqué plus haut, ce serait soit à la fin du règne du législateur Amasis, soit au commencement du règne du législateur Darius qu'il faudrait la placer; car nous avons plusieurs ventes de champs du temps de Darius. Cela serait d'autant plus probable que nous constatons encore en l'an XXXII d'Amasis une adoption faite dans un but purement héréditaire, genre d'acte qui devint tout à fait inutile quand le testament (toujours complètement interdit en droit égyptien) put être remplacé par *un écrit pour argent*, c'est-à-dire par une vente

l'an 32 par un nommé Hor, fils de Petosor, qui désirait en faire son héritier, et dont le nom ne reparaît plus dans la suite ; tous les actes postérieurs indiquent la filiation naturelle : Haredj, fils de Téos. On peut consulter à ce sujet, dans le n° 4 de la troisième année de ma *Revue égyptologique*, mon article intitulé : *Une adoption par mancipation sous le règne d'Amasis*.

ou mancipation fictive. Ce procédé de la mancipation devint si à la mode qu'on l'employa même dans les cas d'hérédité directe. A Thèbes par exemple, sous les Lagides, les mères vendent fictivement leurs biens à leurs fils au lieu de les leur donner comme font alors les pères. Nous avons vu qu'à l'ancienne époque ces deux procédés étaient également inusités et qu'on se bornait à reconnaître les droits réels des enfants.

Une progression de ce genre se remarque d'ailleurs dans les actes babyloniens. Quand la vente fut permise, le fils y intervint souvent avec le père, et jusqu'à une époque assez tardive on semble avoir conservé le souvenir de l'opposition que la tribu, la gens ou la famille faisaient primitivement à la cession des biens héréditaires en faveur d'étrangers. Dans une adjudication faite devant les juges (*cessio in jure*) il est dit : « Il n'y a pas de réclamation possible... Désormais parmi les frères, les fils, les parents, hommes ou femmes de la tribu de... (du vendeur) s'il en est qui réclament en ces termes : « ces biens n'ont pas été « livrés ou le prix n'a pas été touché, » les réclamants verseront douze fois le prix reçu[1]. »

A Athènes le fils seul était bien *heres suus*, il entrait en possession comme continuateur du père. Pour tout autre la succession était *in lite*. Le peuple en décidait souverainement et les orateurs nous montrent à quels singuliers arguments de convenance on avait alors recours : « Donnez l'hérédité à un tel qui est un bon citoyen, très généreux envers le peuple. — Refusez-la à un tel, en dépit de la volonté bien prouvée du testateur, car il n'a jamais rien fait pour nous. » C'est à Rome seulement et après les révolutions populaires qui amenèrent la loi des Douze Tables que le citoyen put faire *la loi de son hérédité*, devant le peuple, il est vrai, mais devant le peuple ne disant plus rien. Ce fut là une des victoires de la *plebs*, c'est-à-dire de cette foule

1. En 1880 M. Oppert a publié un acte de ce genre dans le *Journal asiatique* : depuis lors il en a publié un second, l'année dernière, dans la *Revue Assyriologique* allemande : le texte de l'un de ces deux actes et de deux autres analogues a été publié tout récemment dans le Ve volume des *Publications assyriologiques* du British Museum. Il existe dans la collection du Louvre un acte mutilé du même genre.

n'appartenant à aucune *gens* (la phratrie athénienne) et représentant seulement ces *métèques* étrangers aux familles de la cité primitive et qui, à Athènes, furent toujours tenus au dehors de toutes les charges publiques et de tout droit civil.

Les individus sans familles et sans traditions se seraient-ils donc, de même, en Égypte, attiré la bienveillance du parvenu Amasis, que Diodore nous peint comme étranger à ces races antiques d'où on tirait les rois? Quoi qu'il en soit, sous les Lagides nous trouvons achevé en son entier un système juridique que nous avons exposé longuement ailleurs.

Les circulaires administratives officielles contenues dans les papyrus grecs montrent qu'alors encore la terre était divisée entre le roi, les prêtres et les guerriers. De là la distinction en βασιλικη γη, ιερα γη et γη των μαχιμων que nous trouvons, par exemple, dans le papyrus 63 du Louvre. La terre sacrée est aussi nommée dans le décret trilingue de Rosette, *neter hotep* en égyptien, ιερα γη en grec. Les contrats démotiques font sans cesse mention de cette terre de *neter hotep* appartenant à tel ou tel dieu et que se partagent cependant une multitude de quasi-propriétaires ne se rattachant en rien à la caste sacerdotale. Ils la mettent en gage, la louent, la vendent, etc., sans avoir jamais à se préoccuper des propriétaires éminents autrement que pour leur payer certaines redevances fixes. Parmi ces redevances, il y en avait justement une qui consistait dans les droits de mutation. A chaque vente, les contractants devaient payer un dixième du prix de la vente aux seigneurs féodaux, c'est-à-dire à Thèbes, par exemple, aux prêtres d'Amon. Ce dixième était perçu directement par ceux-ci dans les ventes du temps de Darius, selon la mention formelle des papyrus démotiques. C'était une sorte de dédommagement accordé aux propriétaires éminents pour ce droit de vente concédé à leurs anciens fermiers emphytéotiques. Mais sous les Lagides le roi s'attribua directement le dixième des ventes [1] et le toucha désormais.

1. Epiphane, en temps de révolution, le réduisit même au 20e; mais ses successeurs le remirent bientôt à l'ancien taux.

En outre de ce droit de mutation, les terres étaient soumises à un droit proportionnel sur le revenu. Selon la Genèse (XLVII, 23) lorsque le roi eût racheté les terres d'Égypte (en dehors de celles des prêtres, auxquelles se joignirent plus tard celles des guerriers) les anciens propriétaires du sol, devenus fermiers du Trésor, durent payer au roi, en tant que seigneur féodal, le cinquième des revenus. Paul Orose, qui écrivait au v[e] siècle de notre ère, rapporte ce texte de la Genèse et ajoute : « Hujus temporis argumentum, historicis factis reticentibus, ipsa sibi terra Ægypti testis pronuntiat : quæ tunc redacta in potestatem regiam restitutaque cultoribus suis, ex omni fructu suo *usque ad nunc* quintæ partis incessabile vectigal exsolvit. » C'est à cette taxe proportionnelle du seigneur féodal que fait allusion notre papyrus par ces mots : « Si le blé est en l'an XXXVII (l'année de la location) je livrerai le blé dû au temple d'Amon pour ton champ. » Dans certaines locations du temps d'Amasis c'est au fermier qu'il appartient de faire ce paiement; dans d'autres c'est au propriétaire; dans d'autres enfin c'est conjointement au fermier et au propriétaire. Quand une des parties seulement s'oblige à payer l'impôt, elle réserve pour elle soit le quart, soit le tiers du revenu brut et, après ce prélèvement effectué, on partage, selon les conventions, « le reste » des produits. Ce taux du *quart* ou du *tiers* ne nous donne pas cependant avec certitude le chiffre de l'impôt seigneurial ordinaire; il est très possible que le chiffre net ait été le cinquième. Mais il y avait de plus de fortes amendes en cas de retards. Nos baux font souvent mention de ces *divers* risques et des amendes que les *scribes* du temple d'Amon pouvaient exiger. Celui qui payait la redevance devait seul courir tous ces risques. Il devait, selon l'expression des contrats, *éloigner les scribes du temple d'Amon*; s'il y avait des amendes, il devait aussi les payer sous peine de dommages et intérêts envers l'autre partie. Il était donc naturel, pour celui qui payait seul, de tenir compte de cet aléa en majorant le chiffre net et en l'élevant, peut-être, du cinquième soit au quart, soit au tiers; si, au contraire, le paiement devait être fait en commun ou si, comme dans notre bail, il était

fait par une des parties, mais au nom des deux et sans aucune clause garantissant l'autre de toute poursuite, le chiffre n'avait pas à être majoré puisque les risques étaient communs. Telle paraît être l'explication de l'écart entre « le quart » ou « le tiers » de nos actes et « le cinquième » des auteurs. Malheureusement, les très nombreux reçus d'impôt du même règne que nous possédons ne nous indiquent pas le chiffre proportionnel de la redevance, mais seulement celui des mesures de céréales apportées aux scribes du temple d'Amon. Ces reçus sont parallèles à nos locations. Quand le propriétaire et le fermier doivent payer ensemble, c'est à leur double nom qu'est rédigée la quittance. Quand le fermier paie seul, il est seul mentionné. Notons que les quittances des scribes d'Amon portent en général sept signatures, tandis que les baux n'ont que le nom du notaire. Plus tard, à l'époque des Lagides, les rois ayant pris en main la tutelle des temples, c'était entre leurs mains — à la banque royale — qu'on devait payer la redevance du *neter hotep*, comme c'était à leur bénéfice qu'on soldait, nous l'avons vu, le dixième sur les ventes, versé du temps de Darius dans la caisse du temple d'Amon [1]. Il faut consulter, au sujet de cette tutelle royale, la circulaire officielle sur l'agriculture que nous avons citée plus haut. Toutes les prescriptions en sont rigoureusement exécutées dans les contrats démotiques contemporains. Ainsi la circulaire exigeait un serment de culture fait par les fermiers, et en effet nous en possédons plusieurs. L'un d'eux, adressé par le choachyte Phib au fermier général et au topogrammate du territoire de Thèbes, est ainsi conçu : ... « Je fais serment devant le roi Ptolémée et la reine Cléopâtre sa femme, les dieux Évergètes et les dieux Sauveurs, les dieux

1. De là les récriminations violentes des prêtres contre le pouvoir royal, qu'on nous peint dans la chronique démotique comme pillant de plus en plus les *neter hotep*. Selon ce précieux document, l'origine de ces pillages royaux remonterait à Amasis, qui aurait installé ses soldats grecs mercenaires dans les temples de Memphis, d'Héliopolis et de Bubastis et leur en aurait livré en partie les revenus sacrés. On nous fait l'estimation exacte de ces vols s'élevant à 7 millions 46 myriades 4 mille 43 argenteus outen. Mais les temples de Thèbes n'avaient pas encore été mis à ce régime sous Amasis. (Pour ces questions, voir mon article sur le Budget des cultes, dans la *Revue égyptologique*, 3e année, n° 3.)

Frères, les dieux Évergètes, les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Philométor, le dieu Eupator, les dieux Évergètes, et Isis et Osiris, et tout dieu et toute déesse, que je cultiverai le champ de Pséosor, fils de Païs, et le champ des Ala, qui sont situés dans le *neter hotep* d'Amon, au nord de Thèbes, au moyen de l'eau de l'an XXXII à l'an XXXIII. Que je solde leurs impositions à la Porte du roi selon ce qui est sur les édits que le roi a écrits à ce sujet. Que je sois me tenant debout sur ces champs, t'en montrant les produits sans fraude, sans que j'aille sur la place adjurer temple divin, autel ou statue, comme font des compagnons s'appuyant sur les temples — ceux qui entrent en lutte[1]. — Je fais serment sur ces choses. Je resterai tranquille. Je fais serment d'apporter le blé *du serment.* » Aussi, dans les locations de cette époque, même pour les *neter hotep*, ne s'agit-il plus d'*écarter*[2] *les scribes du temple d'Amon*, mais d'*écarter le roi* par le paiement des taxes. Évidemment le roi se chargeait de payer le temple, mais il exigeait aussi un impôt particulier tout à son bénéfice sur ces terres sacrées qui en

1. Cette phrase indique que d'autres paysans s'étaient appuyés sur les temples et le droit sacré pour lutter contre les agents royaux et les receveurs d'impôts. Nous savons en effet que l'appel aux dieux était fréquent en Égypte et avait une force légale, comme l'appel à Rollo dans l'ancien droit normand. Hérodote (II, 113), nous apprend, par exemple, qu'un esclave pouvait faire des plaintes contre son maître en se réfugiant dans le temple de Canope et que si ces plaintes étaient trouvées justes il cessait d'être l'esclave du particulier incriminé pour devenir l'esclave du dieu. Un papyrus démotique nous a conservé l'acte d'accusation déposé par un esclave contre sa maîtresse dans le Serapeum de Memphis. Il est ainsi conçu : « Ma voix — celle du serviteur de Tavé — devant Osorapis (Sérapis) né de Taba : O toi qui es écrit ci-dessus, seigneur grand qui fais de ta face une protection. J'ai crié vers toi : — Je m'éloignerai d'elle ! — Tu as entendu ma voix ; tu as su mon état d'anéantissement qui m'est parvenu : tu connais le petit serviteur selon le cœur : tu feras connaître sa perversité (à elle Tavé) grande comme la mer ! — A ma charge la difficulté qui en résulte et si j'ai un éloignement pour son service et sa compagnie ! Allons, il y a une démarche à faire, je la ferai ! Il y a un dieu, une image de dieu à invoquer, j'y cours ! Je les supplierai (les dieux) ! Qu'elle fasse connaître (Tavé) celle que suppliera le serviteur ! » évidemment pour une adjuration ou un serment décisoire.

2. *Écarter* ou *éloigner* soit les prêtres d'Amon, soit le roi, signifie les payer et par cela même *éloigner* les poursuites qu'ils pourraient faire et les agents de ces poursuites.

avaient été autrefois exemptes. Le décret trilingue de Rosette nous apprend que ce nouvel impôt royal était, pour les terres sacrées exploitées directement par les temples, d'une artabe de blé par aroure de champ, et d'un κεραμιον de vin par aroure de vigne. Quant aux terres de *neter hotep* qui appartenaient à des quasi-propriétaires étrangers à la caste sacerdotale, elles devaient être surtaxées encore plus. M. Lumbroso (*Économie pol.*, 289) pense que du temps des Lagides cet impôt foncier, distinct du droit emphytéotique, était du dixième. Dans les *Économiques* attribuées à Aristote et que ne cite pas M. Lumbroso, cette hypothèse est expressément confirmée. Il y est dit en effet que l'impôt foncier sur les terres (qu'il ne faut pas confondre avec l'impôt sur les maisons, οικια) établi par le roi Tachos, et dont nous parle le même livre, ainsi que l'inscription hiéroglyphique de Philadelphe que nous avons longuement étudiée ailleurs, rentrait dans les revenus dits satrapiques et était appelé soit εκφοριον soit δεκατον. Il était donc du dixième. De là vint cette distinction entre le *myry*, impôt royal, et le *fayz*, impôt du seigneur (composant à eux deux le *mal el hour* ou impôt foncier) que nous retrouvons pour les terres de fellah à l'époque de la commission d'Égypte[1].

On retrouve donc encore en Égypte, après plusieurs milliers d'années (comme le remarquait déjà Orose pour son temps) les traces de cette organisation du régime des terres si bien établie par le poème hiéroglyphique du scribe Pentaour comme par la Genèse à propos de Joseph[2] et par les récits de Diodore de Sicile, ce Diodore de Sicile à qui la critique moderne en était venue à refuser toute créance et dont l'ensemble des témoignages en ce qui concerne l'Égypte est confirmé si merveilleusement par l'étude des monuments et des textes originaux.

E. Revillout.

1. Nous avons aussi pour l'époque byzantine beaucoup de registres officiels sur papyrus établissant l'impôt foncier des terres. Il n'y a jamais eu interruption des traditions sous ce rapport. Nous reviendrons un jour sur cette question intéressante.

2. Un de mes élèves, M. Groff, va publier dans la *Revue égyptologique* un très intéressant article sur les faits et gestes de la tribu de Joseph et de celle de Jacob entre l'époque décrite par la Genèse et l'époque décrite par l'Exode, d'après les textes hiéroglyphiques contemporains.

LA MÉDECINE SACERDOTALE

DANS L'ANTIQUITÉ GRECQUE

Un helléniste autorisé, M. C. Wescher, admet que « l'origine de la médecine chez les Grecs était religieuse, que les temples d'Esculape furent les premiers hôpitaux et ses prêtres les premiers médecins [1]. » Nous tenons cette opinion pour l'expression de la vérité ; en effet, si l'on en croit Pausanias [2] et Apollodore d'Athènes [3], Esculape eut des temples avant même la prise de Troie, et les premiers médecins dont l'histoire fasse mention, ces « artisans en médecine » dont parle Homère, savoir Machaon et Podalyre, ont de tout temps été regardés comme les fils d'Esculape. On peut remarquer encore que l'expression θεραπεύειν a constamment signifié *guérir* et *adorer*. Mais, d'un autre côté, on a beaucoup écrit sur la médecine des temples, et depuis la dissertation de Hermann Conring, datée de 1657, jusqu'à nos jours, on rencontre les travaux de Major, de Brendel, d'Hundertmark, de Frey, de Vink, de Malacarne, de Birger Thorlaccius, de G. A. Schmidt, de Gauthier, de Malgaigne, etc., sans compter, bien entendu, tous les historiens de la médecine en général : or, il se trouve que tous s'accordent pour considérer comme des jongleries les pratiques de la médecine sacerdotale, et Malgaigne, pour sa part, voit dans les prêtres-médecins « d'insignes charlatans ». C'est cette opinion que nous voulons combattre, en essayant de démontrer que la thérapeutique des temples d'Esculape, les seuls temples vraiment médicaux de l'antiquité, a été, tout au contraire, rationnelle et scientifique.

L'entreprise est assez nouvelle, pensons-nous, pour mériter quelque intérêt.

1. *Archiv. miss. scientif.*, t. I, 2e sér., 1864.
2. *Gr. des c.* III, xix.
3. S. Clém. Alex., *Stromat.*, I, xxi.

I

Le malade qui avait résolu de s'adresser à Esculape pour obtenir la guérison, se rendait à l'un des temples de ce dieu; il n'avait, à dire vrai, que l'embarras du choix : Épidaure, patrie d'Esculape, Titane, Cos, Pergame, Tricca, Tithorée, Egée, etc., possédaient les plus célèbres des temples du dieu; nombre d'autres villes en possédaient également, Athènes en particulier, dont l'Asclépion nous est maintenant révélé, grâce aux travaux de M. Girard. Les principaux de ces temples nous sont assez bien connus : observez que, pour la plupart, ils étaient situés dans des lieux salubres, soit que les uns fussent construits sur le sommet de montagnes [1], soit que les autres, sinon tous, comme le soutient Littré [2], fussent entourés d'un bois sacré : remarquez encore que beaucoup avaient été élevés dans le voisinage de sources minérales. N'est-il pas clair que cette situation même des temples devait être merveilleusement propice à la guérison des malades, lesquels, en outre du voyage qu'ils venaient, pour la plupart, d'accomplir, trouvaient dans ces abris sacrés un air nouveau, assaini soit par l'altitude, soit encore par la vigueur de la végétation? N'est-il pas évident que, dans ces conditions, les malades, en proie surtout aux affections endémiques particulières à un pays chaud et fiévreux, se rendaient à de véritables *sanatoria*, établis justement dans les conditions hygiéniques qui président à l'installation de nos propres lieux de refuge et de guérison?

Le malade, arrivé aux environs du temple, n'était pas encore admis à pénétrer dans l'intérieur : certains préliminaires étaient indispensables. A l'entrée même du temple d'Esculape à Épidaure, étaient gravés ces mots : « Celui qui veut être admis doit avoir une âme pure [3], » formule consacrée que l'on retrouve ailleurs, puisqu'aux fêtes de Cérès Déméter l'hiérophante

1. Plutarq., *Quæst. Rom.*, c. 94.
2. *Hipp. op.*, t. I, p. 10.
3. Porphyr., *de Abstin. anim.*, II, XVII; S. Clém. Alex., *op. cit.*, lib. V.

excluait de l'initiation « ceux qui n'avaient pas les mains ni l'âme pures [1]. » Le moyen d'affirmer la pureté de l'âme était d'ailleurs fort simple : le temple étant un sanctuaire, nul profane n'y devait pénétrer sans s'être soumis préalablement aux cérémonies de la purification : à cette fin, on faisait prendre aux malades des bains d'eau simple, ou d'eau minérale, ou d'eau de mer[2], bains qui étaient accompagnés de frictions, d'onctions ou de fumigations. Telle est encore, du reste, la pratique médicale actuelle, et le bain préliminaire, assurant la propreté corporelle du malade, reposant ses membres fatigués, détendant ses nerfs surexcités, est considéré et à juste titre comme une excellente entrée en matière au début de tout traitement. La propreté corporelle du malade était, en outre, une garantie de propreté du temple, toujours envahi par de nombreux patients, et la crainte des épidémies devait être sans cesse présente à l'esprit des prêtres-médecins. D'après Thucydide[3], ils avaient été impuissants pour guérir la peste d'Athènes : on peut croire qu'instruits par quelques fâcheuses expériences de ce genre, ils faisaient tout pour éloigner les chances d'apparition de semblables fléaux, et ainsi s'explique qu'au rapport de Pausanias il était formellement interdit aux femmes d'accoucher et aux malades de mourir dans les environs du temple d'Épidaure[4]. Ces dispositions étaient, on le voit, conformes aux règles de la plus sévère hygiène.

D'autre part, offrir un sacrifice à Esculape était une formalité imposée à tout consultant : on offrait au dieu les animaux les plus variés, cependant très ordinairement un porc ou un coq; à Balanagre on sacrifiait des chèvres; à Tithorée au contraire on pouvait tout offrir sauf des chèvres [5]; à Athènes, on donnait des pains, des figues sèches, etc., et l'on faisait brûler sur l'autel un gâteau de pur froment [6] : pratiques diverses, suivant les lieux,

1. Cf. Aristoph., *Thesmoph.*
2. Aristoph., *Plut.*
3. I. 47.
4. II, 27.
5. Pausan., X, 32.
6. Aristoph., *Plut.*

mais qui toujours devaient s'accompagner de prières lues par le prêtre (pour ne rien omettre) et répétées par le patient. Du reste, au rapport d'Aristide[1] ces prières étaient souvent chantées en musique[2], et si l'on en croit Platon, des prêtres étaient attachés au temple d'Épidaure qui composaient des hymnes en l'honneur d'Esculape[3].

Ceux qui connaissent bien l'essence même de la piété chez les Grecs, savent que cette formalité du sacrifice était rigoureuse et, pour ainsi dire, inéluctable. Rendre au dieu l'hommage qui lui était dû, se montrer, suivant l'expression de Cicéron, juste à son égard, c'était l'obliger, en propres termes, à répondre par ses bienfaits. Étrange dévotion assurément, mais qui avait du moins, dans l'espèce, l'avantage incontestable de préparer, en tranquillisant l'âme, l'amélioration physique si ardemment désirée.

Ayant donc ainsi, à l'occasion du sacrifice, pénétré dans l'intérieur du temple, le patient, sous la conduite d'un prêtre exégète, en pouvait, s'il en avait la force, visiter toutes les parties; son attention était attirée sur les nombreux *ex-voto*, dont beaucoup étaient en métaux précieux, et qui représentaient le plus ordinairement quelque partie du corps humain que le dieu avait su guérir; il pouvait lire les inscriptions votives attestant la reconnaissance des malades, et celles, sans doute infiniment plus rares, portant soit la mention du traitement institué dans un cas donné[4], soit encore la composition des remèdes nouvellement découverts[5]; il admirait les offrandes précieuses dues à la libéralité reconnaissante des malades, offrandes démontrant d'une manière positive l'efficacité de l'intervention du dieu. Si les circonstances le favorisaient, il se joignait à la foule, rassemblée de temps à autre, par les prêtres, pour assister émerveillée et applaudir à quelque cure surprenante[6]; il se pouvait faire encore

1. Plin., *H. N.*, XXVIII, 2.
2. Aristid., *Orat. sac. quart.*
3. Plat., *Ion.* Cf. Kaibel, 1027, *Epigr. græc.*, 1877.
4. Pausan., II, 27.
5. Galen., *de Antidot.*, II. — Plin., *H. N.*, XX, 24.
6. Mercurial, *de Art. Gymn.*, I, 1.

qu'il assistât aux fêtes données en l'honneur d'Esculape, et dont les plus célèbres, celles d'Epidaure, qui avaient lieu tous les cinq ans, attiraient de tous les points de la Grèce une affluence extraordinaire.

A tous ces moyens préparatoires mis habilement en œuvre pour inculquer dans l'esprit du malade le ferme espoir d'une guérison prochaine, s'en ajoutaient d'autres constituant réellement un commencement de traitement. Afin, disait-on [1], que le malade fût plus digne d'approcher de la divinité, il était soumis à une diète plus ou moins rigoureuse ; cela peut laisser supposer que le malade était préalablement interrogé sur les symptômes de son mal, mais, en tout cas, le but véritable de cette prescription était éminemment thérapeutique, et chacun sait que c'est une règle très générale de l'art de guérir que d'imposer un régime sévère au début de tout traitement. Galien [2] fait mention de malades qui étaient ainsi restés quinze jours sans prendre de nourriture, et il est si vrai que l'imposition de cette diète était considérée par les prêtres comme une condition indispensable de succès, qu'ils se refusaient à entreprendre la cure des patients qui essayaient de s'y soustraire ; une anecdote rapportée par Philostrate [3] semble démontrer cette heureuse pratique de la médecine des temples.

En définitive, qu'avons-nous vu qui ne soit conforme aux règles de la plus saine thérapeutique?

Éloigner le malade du milieu où il a souffert, le placer dans un milieu absolument sain;

Engager, par tous les moyens possibles, le malade à se soumettre, avec une confiance aveugle, au traitement qui sera institué;

Disposer le malade à ce traitement au moyen d'un bain réparateur;

Commencer ce traitement par une diète rigoureuse;

1. Strab., *Geogr.*, XIV.
2. Cité par Leclerc, *Hist. de la Méd.*, I, 20.
3. *Vita Apoll. Thyan.*, I, 9; cité par Gauthier.

Voilà, si nous ne nous trompons, d'admirables prescriptions, et assurément nous ne ferions pas mieux. Serait-ce donc que Malgaigne, qui, comme nous l'avons dit, considère les prêtres d'Esculape comme d'insignes charlatans, aurait commis une lourde erreur et porté sur eux un jugement injuste? C'est ce que nous nous proposons d'examiner plus amplement.

II

Les préliminaires du traitement étant accomplis, le patient était admis à coucher dans le temple et à y dormir, dans l'espérance d'obtenir d'Esculape un songe lui indiquant la nature même du remède qu'il devait employer.

Nous ne nous attarderons pas à établir que dès une haute antiquité et d'ailleurs chez tous les peuples, les songes étaient considérés comme des moyens surnaturels employés par la divinité pour se manifester aux hommes [1] : l'observation des songes et leur interprétation créa la divination par les songes, qui devint soit une profession, soit encore une fonction sacerdotale. On comprend aisément que, pénétrés de cette idée que toute parole entendue en songe était l'expression même de la volonté divine, les Grecs durent considérer comme divins et par suite absolument efficaces les remèdes qui leur étaient indiqués pendant le sommeil ; de là, l'habitude pour les malades de se rendre dans les temples dédiés au dieu de la santé pour solliciter de ce dieu l'obtention d'un rêve par lequel il leur fit connaître, en s'offrant à eux, quelque prescription réputée nécessairement infaillible.

A cette fin, le malade s'installait dans le temple ou plutôt dans des chapelles, Ἀσκληπιεῖα, attenant à ce temple [2]; ce séjour dans le temple se nommait ἐγκοίμησις, c'est l'*incubatio* des Latins.

Le malade, venu sur le soir, était, *selon l'usage*, dit Aristophane [3], étendu sur un lit, au milieu même des autres malades,

1. *Il.*, I, 63.
2. V. Girard, l'*Asclépiéion d'Athènes*, 1882, thèse.
3. Aristoph., *Plut.*

et l'on peut croire que le lit qui était placé à la droite même de la statue du dieu, comme il s'en trouvait un dans le temple de Tithorée [1], devait être particulièrement recherché. Au surplus, les malades s'étendaient dans le temple un peu partout; si l'on en croit Aristide [2], c'était ordinairement entre les portes et les balustrades, mais il assure que, pour sa part, il allait dormir dans tous les endroits de l'édifice et jusque sous la lampe sacrée allumée aux pieds de la divinité.

Tous les malades étant installés (ils étaient obligés de rester la nuit entière dans le temple [3] et pouvaient passer autant de nuits qu'il était nécessaire), un prêtre, éteignant les lampes, commandait de dormir et engageait à ne s'effrayer de rien; quelque bruit que l'on pût entendre, il ne fallait souffler mot. On comprend sans peine que, dans l'obscurité, dans le silence religieux du temple, le sommeil, sommeil agité sans doute, ne tardait guère à s'emparer du pèlerin fatigué et souffrant; et alors par un phénomène bien connu, chez cet homme crédule et malade, dominé par des préoccupations obsédantes de retour à la santé, survenaient presque fatalement des rêves, et ces rêves avaient précisément et forcément un rapport étroit avec les idées mêmes qui hantaient son cerveau. Ne pensant qu'à guérir, le malade rêvait nécessairement de remèdes; mettant tout son espoir dans l'intervention d'Esculape, le malade voyait en rêve le dieu lui-même. De là cette disposition à croire, au réveil, que c'était vraiment Esculape qui avait prescrit la recette salutaire, recette dont le malade s'efforçait de se souvenir.

Observez d'ailleurs qu'il n'était nullement nécessaire que le malade fût endormi, pour voir et pour entendre. « Il arrive quelquefois, dit Malebranche [4], que les personnes qui ont les esprits animaux fort agités par des jeûnes, par des veilles, etc., que ces personnes croient voir devant leurs yeux des objets qui ne sont que dans leur imagination. » Malebranche veut ici parler

1. Pausan., X, 32.
2. *Or. sac. sec.*
3. V. le *Curcul.* de Plaute.
4. *Recherche de la Vérité.*

des hallucinations, et il est difficile, il faut l'avouer, de ne point reconnaître que toutes les circonstances qui présidaient à l'« incubation », savoir : l'état maladif du sujet, ses préoccupations incessantes, la diète sévère à laquelle il avait été soumis, la majesté du lieu sacré, l'attente même de l'apparition du dieu, que toutes ces circonstances, disons-nous, devaient favoriser, et à un haut degré, l'éclosion d'une hallucination.

Telle fut, tout à fait au début du moins, l'incubation dans les temples d'Esculape, et l'on peut appeler *religieuse* cette période, très probablement fort courte, pendant laquelle les choses se passèrent comme nous venons de le dire. L'intervention médicale des prêtres se traduisait assez discrètement de deux manières ; elle consistait ou bien à suggérer avec adresse au malade, soit dans l'interrogatoire préliminaire, soit pendant la visite du temple ou par la lecture des inscriptions votives, l'idée de tel ou tel remède utile, idée qui reparaîtra en rêve ; ou bien, si toute autre chose est indiquée en songe, à interpréter habilement ce songe, en lui donnant la signification thérapeutique convenable. Mais il est aisé de concevoir que les prêtres s'aperçurent très vite que cette manière de procéder exposait à bien des mécomptes : ou bien, en effet, le songe ne survenait pas ; ou bien l'hallucination elle-même faisait défaut ; ou bien le remède indiqué en songe était oublié au réveil ; ou encore le remède lui-même, dont le malade s'était souvenu, était, bizarre conception d'un cerveau agité, tellement absurde, que le songe ne pouvait être raisonnablement interprété. Il fallut, et c'est là vraiment que les prêtres se montrèrent ingénieux, il fallut surmonter toutes ces difficultés, suppléer par l'industrie à ces inévitables mécomptes, et surtout trouver un moyen de faire la part plus large à l'intervention médicale des prêtres. De ce moment, date la période véritablement *médicale* de la thérapeutique sacerdotale.

Comment s'y prit-on?

Ainsi que nous l'apprennent Strabon [1] et Pausanias, il était

1. *Geogr.*, XVII.

d'usage, lorsqu'un malade était dans l'impossibilité de se rendre lui-même au temple, d'admettre ses parents ou ses amis à le remplacer et à « songer » à sa place et en quelque sorte « à son intention ». Or, à cette imitation, les prêtres décidèrent que eux-mêmes ou encore les gardiens des temples, pourraient se livrer aux songes à la place des malades, en un mot qu'il y aurait des « songeurs » attitrés [1] : il est bien inutile de dire que ces songeurs de profession, attachés officiellement aux temples, étaient stylés avec grand soin et ne décrivaient au réveil que des rêves de convention, indiquant les remèdes que les prêtres leur avaient, après examen et réflexion, recommandé d'indiquer.

Cependant, il faut penser que le public conçut vite quelques doutes sur la bonne foi de ces songeurs, et Artémidore lui-même, quoique bien naïf, reconnaît que « ceux qui font métier d'avoir des songes, prescrivaient souvent, non point ce qu'ils avaient vu réellement, mais bien ce qu'ils feignaient d'avoir vu » [2].

Cette fâcheuse constatation, aussi discrète qu'on la suppose, dut jeter sur ce mode nouveau de procéder quelque défaveur, et il faut penser encore que la plupart des malades, habitués, dès l'enfance, à croire à l'efficacité des rêves qu'ils avaient personnellement, persistèrent à vouloir songer « eux-mêmes », et il fallut compter avec leur volonté. On continua donc à se servir des « songeurs officiels », dont les services pouvaient être réclamés (Aristide lui-même s'en servit), mais on fut obligé d'inventer autre chose, et voici alors ce qu'imaginèrent les prêtres.

Quel était, en somme, le problème?

Les songes, avons-nous dit, qui apparaissaient aux malades eux-mêmes, ces songes qui donnaient aux prêtres, comme nous l'avons montré, de si fréquents mécomptes et leur interdisaient surtout toute intervention médicale sérieuse, les vrais songes, si l'on peut ainsi parler, il fallait à tout prix s'en débarrasser, les supprimer.

A cette fin, que fit-on?

1. Strab., *Geogr.*, XIV.
2. Artémidor., *Oneirocritic.*, IV, 24.

On les qualifia, et c'est un ancien, Jamblique[1], qui nous l'apprend, de songes « ordinaires », c'est-à-dire, en langage clair, de songes vulgaires, de songes sans valeur, absolument indignes de toute interprétation.

Mais alors, qu'arriva-t-il? C'est qu'à ces rêves réels, reconnus si gênants par les prêtres qui n'y croyaient pas, mais enfin dans lesquels le peuple avait foi, à ces rêves, disons-nous, l'industrie sacerdotale dut nécessairement *substituer* d'autres visions, qu'il fallut avoir l'art de créer de toutes pièces, de rendre « immanquables », et aussi l'habileté de faire prendre aux malades pour de vrais rêves, pour des songes « célestes » (par opposition aux songes « ordinaires »), pour les seuls songes, en un mot, envoyés par la divinité.

Comment se fit cette difficile substitution?

D'une façon très simple, mais fort curieuse, et que voici :

Ayant observé (et c'est là un trait de haute perspicacité physiologique) que, *le matin*, à l'aube, notre esprit se trouve dans un état de vague somnolence, de lucidité obtuse, de semi-engourdissement en quelque sorte, qui nous permet d'entrevoir, de notre lit, comme dans une sorte de pénombre et sans avoir d'eux une perception bien nette, les objets extérieurs, les prêtres choisirent adroitement ce moment, où d'ailleurs la lueur du jour est encore indécise, pour se présenter en personne aux malades, sous le déguisement d'Esculape, et même leur adresser la parole.

Le problème était dès lors résolu, et l'on s'explique facilement, en tenant compte de toutes ces circonstances de demi-somnolence, de demi-jour, de superstitieuse crédulité, etc., combien il fut aisé de faire prendre, à des malades confiants, ces apparitions de pure comédie pour des songes envoyés par la divinité.

Les textes confirment tout ce que nous venons de dire : écoutez Jamblique : « Les songes célestes, dit-il (c'est-à-dire les songes envoyés par le dieu), sont ceux qui apparaissent quand nous sommes dans un *état intermédiaire* entre la veille et le sommeil, ou entre le sommeil et la veille... » Mais, cet état

1. *De Myst. Ægyptior.*

intermédiaire, à quel moment se manifeste-t-il? Ecoutez Philostrate [1] : « Les interprètes des songes, dit-il, ne veulent interpréter les visions que quand elles ont lieu *le matin* ... », et encore, ce que dit Tertullien [2] : « On avait, dit-il, surtout foi aux songes qui survenaient *le matin.* »

On le voit, le doute n'est pas permis, et nous savons maintenant ce qu'il faut penser des prétendus songes envoyés par Esculape; que, d'autre part, les prêtres prissent le déguisement du dieu lui-même, il suffit de lire la scène bien connue du *Plutus* pour en être convaincu. C'est d'ailleurs cet artifice qui explique sans difficulté ce passage où Philostrate [3] affirme que de temps en temps, Esculape en personne se montrait aux hommes dans le temple d'Egée ; ainsi s'explique encore ce passage d'Hérodien qui dit que Caracalla partit de Pergame, où il avait été consulter le dieu, après avoir reçu autant de songes qu'il le voulut : Eh ! sans doute, Esculape se montrait partout et aussi souvent qu'on le pouvait désirer.

Il est permis de croire que, au début, les prêtres qui jouaient le rôle du dieu n'apparaissaient qu'à une distance assez grande des malades, et en quelque sorte timidement, mais peu à peu ils s'enhardirent; encouragés par la crédulité des malades, ils leur apparurent, sous le costume du dieu, porteurs de ses attributs, et accompagnés d'animaux divers, à toutes les heures de la nuit; bientôt, ils s'approchèrent résolûment d'eux, les examinèrent, les palpèrent même les uns après les autres; enfin, ils allèrent jusqu'à se faire escorter, dans cette ronde nocturne, par tout un petit groupe de personnages habilement costumés (ordinairement leurs parents), personnages représentant soit le petit Télesphore, soit encore les divines sœurs d'Esculape, Hygie et Panacée. Maintenant, on comprend qu'il n'était pas plus difficile au prétendu dieu d'adresser la parole aux malades que de s'offrir à leurs regards. Celse [4] assure qu'un grand nombre de Grecs et

1. *Op. cit.*, I, 7.
2. *De Anima*, c. 48.
3. *Op. cit.*, I, 7.
4. Origen. *contra Cels.*, lib. III.

de barbares affirment avoir vu et voir encore Esculape en personne, secourant les malades et *rendant des oracles médicaux*; c'est encore ce que dit Jamblique : « Dans cet état mitoyen à la veille et au sommeil, état dans lequel surviennent les songes célestes, dit Jamblique, on entend ordinairement une *voix* entrecoupée. » Or, cette voix qu'Aristophane nous fait également entendre, c'est précisément celle du prêtre qui, sous le costume du dieu, indiquait aux malades le remède tant désiré. Ainsi, pendant de longs siècles, se joua cette petite comédie, et elle fit d'innombrables dupes. L'une de ces dupes les plus connues a été assurément Aristide : ainsi qu'il le dit lui-même [1], il dormait très peu à cause de son état maladif et par suite ses rêves étaient très rares. Or, il atteste qu'il lui arrivait fort souvent, qu'étant entre le sommeil et la veille, il voyait venir à lui le dieu, il le touchait presque, et il l'écoutait avidement, craignant qu'il ne s'éloignât trop tôt. Eh bien! tel est l'effet de la crédulité superstitieuse, Aristide n'a jamais soupçonné un seul instant qu'il pût être la victime d'une supercherie : supercherie assez innocente d'ailleurs, il faut l'avouer, et surtout *utile*, puisqu'elle permettait aux prêtres d'intervenir efficacement, en prodiguant aux malades, après interrogatoire et examen, les réelles ressources de l'art.

Indiquer maintenant, autant qu'il nous est possible, les remèdes prescrits dans les conditions que nous venons d'exposer, en un mot continuer l'examen de la thérapeutique sacerdotale, telle est l'étude que nous allons essayer de poursuivre.

III

Tout d'abord, qu'il nous soit permis de dire que nous ne saurions *à priori* tenir pour vrai tout le mal que l'on a pu dire de la médecine des temples : c'est une affirmation banale, en définitive, qui met les prêtres d'Esculape au rang des imposteurs. Mais observez donc que ces prêtres, d'une intelligence assuré-

1. *Orat. sac. sec.*

ment peu commune, puisqu'ils ne croyaient pas aux songes, avaient dû acquérir un certain savoir médical, d'une part par une tradition séculaire, orale, puis écrite [1], qui nécessairememt avait fait ses preuves, et, d'autre part, par un contact perpétuel avec une infinité de malades, moyen certain d'acquérir l'expérience; notez encore que ces prêtres avaient un intérêt capital à obtenir le plus possible de guérisons; songez qu'il existe très probablement dans les annales de l'antique médecine classique un bon nombre de recettes puisées dans les archives des temples d'Esculape, puisqu'il est certain que l'on trouve dans Héras de Cappadoce, Galien, Aétius, Paul d'Egine, des formules provenant des temples d'Isis; reconnaissez que tout ce que nous avons dit plus haut du traitement préparatoire des malades est conforme aux règles de la plus saine hygiène; avouez enfin que, s'il est très vrai que d'évidentes jongleries se pratiquaient dans les temples d'Esculape, ces jongleries n'avaient trait, en somme, qu'à la manière de procurer aux malades de prétendus songes, et qu'en définitive, grâce à l'adroit procédé adopté, et dont nous avons rendu compte, les prêtres avaient réussi à trouver le seul moyen d'intervenir médicalement, tout en respectant ostensiblement la superstition qui s'attachait aux rêves.

C'est fort de toutes ces raisons, qui sont majeures, et faisant table rase, comme il convient, de toutes les opinions émises par les auteurs, que nous allons aborder l'examen de la thérapeutique sacerdotale, proprement dite.

Or, quels sont les faits? ils sont peu nombreux malheureusement, bien connus en général, mais il importe de les revoir.

Au rapport d'Artémidore [2], à un homme qui souffrait de maux d'estomac, il fut prescrit de se nourrir de dattes. Certes, c'est là, il faut le reconnaître, un moyen thérapeutique excellent : c'est tout simplement la prescription de la sobriété, et elle convient à merveille à tout malade dont l'estomac est délabré; encore de nos jours, les Arabes, dont la sobriété et la vigueur sont presque

1. Galen., *de Admin. anatom.*, I, 1.
2. *Oneirocrit.*, V, 89.

proverbiales, ne se nourrissent guère que de dattes, et, dans notre formulaire actuel, la datte n'est nullement dédaignée, elle figure comme médicament et fait partie intégrante de la composition des béchiques.

Au rapport d'Elien[1], à un malade qui était phtisique, il fut ordonné de se nourrir de viande d'âne.

S'il s'agit de viande crue, qu'y a-t-il là qui ne soit conforme à notre procédé actuel de thérapeutique? et s'il s'agit de viande cuite, n'est-il pas certain que la chair de l'âne est éminemment nourrissante et par suite favorable à l'amendement sinon à la cure des phtisies, puisqu'elle entre encore dans la composition avérée de certaines préparations alimentaires justement renommées?

Suivant le même auteur, à un autre patient qui avait une hémoptysie, il fut conseillé de boire du sang de taureau.

Or, qu'est-ce qu'un crachement de sang, sinon trop souvent le symptôme initial d'une phtisie, et, aujourd'hui encore, n'arrive-t-il pas sans cesse que l'on prescrive exactement la même ordonnance à ceux que menace ce mal terrible?

Dans une des quatre inscriptions grecques bien connues qu'a publiées Mercurialis[2], il est fait mention d'un certain Lucius qui, pour une douleur de côté (pleurodynie?) reçut d'Esculape l'ordre d'employer en topique, sur l'endroit malade, un mélange de cendre et de vin. Il le fit et s'en trouva bien.

Nous ne saurions nous en étonner. Beaucoup de nos médecins actuels pourraient, en cas pareil, formuler avec succès la même ordonnance. Cela s'appellerait, en langage moderne, des frictions alcalino-alcooliques.

Dans une autre de ces inscriptions, il est question d'un certain Julianus qui avait une hémoptysie grave. Esculape lui ordonna de prendre des graines de pin, de les mêler à du miel et de manger cette préparation[3] pendant trois jours; l'hémorragie fut arrêtée par ce moyen.

1. *Hist. animal.*, XI, 35.

2. *De Arte gymnast.*, I, 1. Ces inscriptions sont dans Grüter, et ont été commentées par Hundertmark.

3. Une préparation identique (graines de cèdre et miel) constitue aujourd'hui

Qu'y a-t-il là de si étrange? Remplacez la graine de pin par du bois de pin, et le miel par de belle eau claire, et vous aurez l'eau de Brocchieri, remède usité de nos jours et réputé hémostatique.

Aristide, cet étrange malade dont nous aurons encore l'occasion de parler, nous apprend [1] que fréquemment Esculape (c'est-à-dire le prêtre qui jouait le personnage du dieu) prescrivait et donnait en songe, indépendamment de topiques (onguent de nard, etc.), des vomitifs, des purgatifs, du gypse, des drogues diverses, comme des potions de dictamne, la mixture de Philon, etc., voire de la ciguë, médicament, comme chacun sait, fort difficile à manier. N'est-ce point la preuve matérielle qu'il existait, dans les temples d'Esculape, les éléments d'une véritable, d'une sérieuse pharmacopée?

A ce même Aristide, atteint d'une affection chronique, il fut prescrit [2] de boire de l'huile vierge, à titre de modificateur « des nerfs et des os », c'est-à-dire de toute l'économie. Qu'y-a-t-il là d'absurde? Encore de nos jours, l'huile de foie de morue, le beurre, les graisses, ne sont-ils pas journellement prescrits à titre de reconstituants, de réels modificateurs?

Nous savons encore par Varron [3] que les prêtres prescrivaient le cumin et aussi l'oignon. Or, on sait que le cumin, très vanté dans toute l'antiquité, fait, aujourd'hui encore, partie de notre Codex, et il faut bien savoir que des médecins distingués de nos jours ont institué, avec grand succès, des traitements (qu'ils ont peut-être crus nouveaux) et dont les oignons forment la base.

Soyons justes : quelle critique pourrait découvrir, dans tout ceci, rien qui mérite, même à nos yeux, le moindre blâme professionnel ?

Eh bien! s'il est vrai qu'au point de vue de l'administration des médicaments proprement dits, la médecine des prêtres d'Es-

un « dessert » arabe fort recherché, et nous en avons mangé chez les Beni-Yahia du cercle de Batna : médicament hier, friandise aujourd'hui.

1. *In Æsculap. orat.*
2. *Orat. sac. tert.*
3. *Ap. non Marc., voc. cèpe.*

culape nous paraît irréprochable, il est non moins vrai que les prêtres étaient passés maîtres dans la thérapeutique que l'on peut appeler « hygiénique » et en voici la preuve :

Nous savons par Galien[1] qu'Esculape conseille souvent aux malades les exercices corporels, tels que la chasse, l'équitation, la gymnastique et l'escrime; il nous dit encore qu'à ceux qui étaient atteints de désordres intellectuels, il recommande d'assister à des spectacles plaisants et d'écouter la musique ou des chants mélodieux. Par Marc-Aurèle[2], qui lui-même avait été traité et guéri par Esculape, nous apprenons que le dieu ordonnait aux malades, indépendamment de l'équitation, la marche avec les pieds nus, ou encore l'hydrothérapie froide.

Aussi, pour permettre aux patients de se livrer à cette thérapeutique si bienfaisante particulièrement dans les affections chroniques, les prêtres avaient-ils établi, auprès des temples, des gymnases, des établissements balnéaires, etc., et si l'on en croit Pausanias[3], ils avaient fait construire, dans l'enceinte même du temple d'Epidaure, par Polyclète, un théâtre spacieux. Il est même permis de croire, et cette remarque ingénieuse est de Gauthier, qu'ils avaient imaginé certains instruments spéciaux : le fer recourbé (strigile) avec lequel on frottait les malades, avait été, au rapport de Martial[4], inventé à Pergame. Or on sait qu'à Pergame existait un temple d'Esculape d'une très grande réputation. Quoi qu'il en soit, la combinaison de cette gymnastique avec le régime alimentaire a été, dans toute l'antiquité, le triomphe de la médecine des temples d'Esculape.

Ce n'est pas tout : à la gymnastique du corps, les prêtres avaient su adjoindre, suivant les circonstances, la gymnastique intellectuelle dont ils avaient raison de faire grand cas. C'est ainsi qu'Aristide, parmi les nombreuses prescriptions qu'il reçut dans le cours de sa bizarre maladie qui dura treize ans et dont il finit par guérir, reçut celle-ci : il lui fut enjoint de rédiger la

1. *De Sanit. tuend.*, I, 8.
2. *De Rebus suis*, V, 9.
3. II, 27.
4. *Epig.*, XIV, *ep.* 51.

relation de sa maladie, d'écrire des discours[1] et de composer des hymnes poétiques.

Est-ce que tout cela, en définitive, n'est pas de la médecine et de la meilleure?

Observez encore que dans les temples, si heureusement situés, comme nous l'avons dit, près de sources et dans des bosquets, rien n'avait été négligé pour satisfaire à l'indication de « distraire » les malades, et l'on admirait, dans ces abris sacrés, et dans leurs environs, nombre de chefs-d'œuvre de l'art, comme par exemple à Cos, l'Aphrodite Anadyomène d'Apelles. Remarquez encore que, dans ce même ordre d'idées, les prêtres connaissaient l'influence favorable des voyages sur une classe importante de maladies; les déplacements, par suite les changements de climats, imposés à Aristide, qui dut, sur l'ordre des prêtres, visiter un certain nombre de temples, sont la preuve de ce que nous avançons.

Où donc, dans tout ceci, aperçoit-on du charlatanisme, et comment s'étonner qu'avec de si bons moyens, les prêtres aient obtenu des succès merveilleux? Ecoutez cette anecdote : un habitant de Smyrne, nommé Nicomaque, avait, dit Galien[2], contracté une telle obésité qu'il ne pouvait plus faire aucun mouvement : le malade, alors, de consulter Esculape qui procura la guérison parfaite au moyen de violents exercices corporels auxquels il soumit le patient à jeun. Nous le demandons : est-il possible d'imaginer, pour cette infirmité, un mode de traitement plus rationnel, et quel médecin, de nos jours, aurait la prétention de faire mieux? Le cas était bénin, dira-t-on : soit. Mais voyons encore : si, sans parti pris, l'on a le courage de suivre tous les fastidieux détails que nous a transmis Aristide, en six livres entiers (*orationes sacræ*) touchant l'affection, assez obscure d'ailleurs, dont il souffrit si longtemps, on ne pourra s'empêcher d'admirer que les prêtres d'Esculape réussirent à le guérir. Il est hors de doute qu'ils diagnostiquèrent fort bien qu'ils avaient

1. C'est là l'origine des Ἱεροὶ λογοί, *Orationes sacræ*, d'Aristide.
2. *De different. morb.*, 9.

affaire à un névropathe halluciné, comme on en peut inférer des traitements principaux auxquels ils soumirent le malade, savoir, les bains froids, les douches, les voyages, les distractions, la gymnastique de la parole, etc., et ceux qui savent à quelles difficultés se heurte aujourd'hui encore la science en matière d'affections nerveuses, reconnaitront que cette cure fait grand honneur à la médecine sacerdotale.

Jusqu'ici, nous n'avons rien dit qui montre qu'à l'exercice de la médecine, les prêtres d'Esculape adjoignissent des pratiques chirurgicales; la raison en est claire, c'est que jamais les prêtres n'ont exercé la chirurgie, et nous entendons ici par chirurgie toute la série des opérations, grandes ou petites, s'accompagnant nécessairement d'effusion de sang. Non pas certes que les prêtres ne conseillassent aux malades de se soumettre à telle ou telle opération. Mais la vérité est qu'eux-mêmes n'ont jamais opéré. Maintes raisons peuvent expliquer cette abstention : peut-être craignait-on de souiller le temple; peut-être, et cette raison est sans doute la meilleure, les prêtres, dans leur haute intelligence, avaient-ils la notion fort nette de leur insuffisance en anatomie, et, sans l'anatomie, toute chirurgie est radicalement impossible.

Nous n'ignorons pas que l'on a voulu s'appuyer sur quelques textes, pour essayer de démontrer le contraire de ce que nous avançons ; mais quels sont ces textes?

Le premier est un passage d'Elien [1], qui rapporte l'anecdote suivante empruntée à Hipys de Reggio : « Une femme, étant atteinte d'un tœnia dont les plus habiles médecins n'avaient pu la guérir, vint à Epidaure consulter Esculape. Le dieu *étant absent*, les prêtres, prétendant le remplacer, firent coucher cette femme dans le lieu même où Esculape avait coutume d'opérer ses cures. Alors, ils lui coupèrent la tête, et l'un des opérateurs, introduisant sa main dans le ventre, en retira le ver, qui était d'une merveilleuse grosseur. Voulant ensuite remettre la tête en place, ils n'y purent parvenir : c'est alors qu'arriva Esculape, qui blâmant la conduite des imprudents, remit lui-même la tête sur le tronc

1. *Hist. animal.*, IX, 33.

et renvoya la femme en parfaite santé. » Nous le demandons : est-il possible de chercher sérieusement à voir, dans ce conte absurde, la preuve que les prêtres d'Esculape pratiquaient des opérations chirurgicales? En réalité, il n'y a qu'une seule chose à retenir de cette histoire, c'est que les femmes étaient admises et traitées dans les temples, et à vrai dire, nous nous en étions douté.

Le second texte est un passage de Cœlius Aurelianus[1] qui dit qu'Erasistrate donna au temple de Delphes un instrument pour arracher les dents : c'est donc, a-t-on pu penser, que, dans les temples, l'on pratiquait l'avulsion des dents; mais il faut bien comprendre le passage en question. Certains médecins, tels que Hérophile et Héraclide de Tarente avaient observé que la mort suit parfois l'extirpation des dents, et Cœlius, expliquant ce fait par la sympathie avec le cerveau, n'était point d'avis que l'on arrachât les dents tenaces : or, c'est cet avis qui avait été donné *allégoriquement* dans le temple d'Apollon par l'offrande d'une tenaille de plomb[2].

Reste un dernier texte : c'est un simple passage d'Artémidore[3] qui parle d'une incision à l'abdomen, faite par Esculape à un malade : mais il n'est guère possible, en saine critique, de tirer des conclusions d'un texte unique, et surtout d'un texte d'Artémidore.

Rien ne prouve donc, selon nous, que les prêtres d'Esculape aient jamais pratiqué d'opérations chirurgicales, mais, nous le répétons, ils donnaient volontiers des avis chirurgicaux. Ainsi par exemple, Galien[4] nous rapporte qu'un prêtre de Pergame, qui, depuis quelque temps souffrait d'une douleur de côté (pleurésie?) demanda conseil à Esculape. Le dieu lui recommanda de se faire saigner, et, ce qui n'a rien de surprenant, le malade s'en trouva bien. Dans ce cas particulier, le dieu fit pratiquer la sai-

1. *Chronic. morb.*, II, 4.
2. V. Ch. Daremberg, *Œuvr. Posth.*, 1881.
3. *Oneirocrit.*, V, 61.
4. *De Curand. rat. per sang. miss.*, c. 23.

gnée à l'artère qui est « en haut de la main », sans doute la radiale : mais on sait que les médecins, dans toute l'antiquité, avaient coutume d'ouvrir les artères, et, de nos jours encore, on a pratiqué couramment la saignée de la temporale.

Eu égard à la fréquence des ophtalmies en Grèce, une branche de l'art de guérir qui a été spécialement cultivée par les prêtres d'Esculape, c'est la thérapeutique oculaire. Bien entendu, il ne s'agit aucunement ici d'opérations sur les yeux, mais simplement de l'application de topiques : la scène du *Plutus* d'Aristophane est fort instructive à cet égard : elle nous montre le personnage, qui jouait dans le temple le rôle d'Esculape, examinant les patients et leur essuyant les yeux avec un linge fin ; puis, broyant dans un mortier un collyre dont les éléments lui ont été apportés dans une petite boîte par un aide, ouvrir les paupières du malade et y faire pénétrer lui-même le topique salutaire.

On peut tenir pour certain, d'autre part, que les prêtres prescrivaient, préparaient même des emplâtres de diverses sortes, utiles pour le traitement des plaies, emplâtres analogues sans doute à celui que Galien[1] appelle *sacré*, et dont il donne la formule d'après Héras de Cappadoce.

1. *De Comp. medicam. sec. gener.*, V, 2.

Dr VERCOUTRE.

(A suivre.)

INTAILLES DE L'ASIE MINEURE

L'histoire de cette contrée attire de plus en plus l'attention des savants; les documents faisaient naguère encore complètement défaut; aujourd'hui, on commence à reconnaître qu'il a dû se trouver au nord de la Syrie un grand empire dont l'existence nous est révélée par des œuvres très remarquables, palais en ruines, bas-reliefs et intailles chargés d'inscriptions étranges qui nous annoncent un art original, une écriture toute particulière et une langue encore inconnue[1].

Les grands monuments dont il faut d'abord parler sont épars sur différents points de la vaste Péninsule. On en rapporte la construction à un peuple qu'on désigne sous le nom de *Hittite* et qu'on assimile aux *Hittim* mentionnés dans la Bible. Ces *Hittim* ne seraient autres que les *Khétas* des hiéroglyphes, ou les *Khatti* des inscriptions assyriennes; ils auraient exercé leur pouvoir sur toute l'étendue de l'Asie Mineure, depuis Karkemish jusqu'aux rives de la mer Égée, en laissant partout des traces de leur présence. L'attribution qu'on voudrait faire de ces monuments aux Hittites de la Bible doit être considérée comme le résultat d'une hypothèse qui attend encore sa confirmation; c'est donc avec la plus grande réserve que nous hasarderons quelquefois cette appellation lorsque nous l'emprunterons aux savants qui l'ont proposée pour la première fois[2].

1. G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, 1872 ; Sayce, *The Monuments of the Hittites*, dans les *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, vol. VII, part. 2, 1881; W. H. Rylands, *The inscribed stones from Jerabis, Hamath, Aleppo, etc.*, dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. II, part. 3, 1882.

2. W. Wright, *British and foreign Evangelical Review*, 1874 ; Hayes Ward, *On the hittite Inscriptions*, dans le *Journal of the American Oriental Society*, vol. X, p. cxxxiv, 1880.

Les renseignements que nous possédons dans la Bible sont des plus succincts ; d'après la Genèse, les Hittites étaient les descendants de Heth, le second fils de Canaan[1]. Il en est fait mention pour la première fois au temps d'Abraham, lorsque ce patriarche vint à Hébron (*Kirjath-Arba*) acheter le champ et la caverne de Machpelah appartenant à Éphron, *le Hittite*, afin d'y déposer les restes de Sara[2]. Dans l'Exode, le nom des Hittites ne se présente que dans la formule du dénombrement des peuples qui occupaient la terre promise[3]. Observons cependant que *le pays des Hittites*, selon l'expression de Josué[4], semble désigner une région située au nord du pays de Canaan jusqu'à la « Grande Mer qui regarde le soleil couchant ». Puis nous perdons la trace des Hittites ; nous voyons toutefois cette désignation appliquée à un des gardes attachés à la personne de David, Ahimelech, *le Hittite*, et à Uriah, l'époux de Bethzabée[5]. Remarquons ici que les noms des Hittites qui sont consignés dans la Bible sont tous susceptibles d'être interprétés comme des mots hébraïques, ce qui ferait croire que ce peuple d'origine cananéenne parlait un dialecte araméen ou hébreu, à moins que ces noms n'aient été hébraïsés dans leur transcription. La Bible se tait sur la religion des Hittites et sur leurs Dieux ; d'après certains renseignements ils paraissent particulièrement adonnés au commerce ; on les voit sous les Rois trafiquer avec l'Égypte pour vendre des chevaux et des chars[6].

Les Hittites dont nous venons d'esquisser l'histoire sont-ils les mêmes que les peuples désignés dans les textes égyptiens sous le nom de *Khétas* et dans les textes assyriens sous celui de *Khatti?* — Pour aborder une question de cette nature, il faut une grande indépendance. On est parfois trop enclin à se subordonner aux données bibliques ; il y a là un danger scientifique

1. Genèse, x, 15.
2. Genèse, xxiii, 3, 5, 7, 10, 16, 18 ; xxv, 9.
3. Exode, xxiii, 23, 28 ; xxxiii, 2 ; xxxiv, 11.
4. Josué, i, 4 ; Juges, i, 26.
5. I Samuel, xxvi, 6 ; II Sam., xi, 3 ; xxiii, 39.
6. I Rois, xi, 29 ; II, vii, 6.

que l'on doit facilement comprendre. Il serait bien désirable qu'on pût être assez dégagé dans les hautes sphères du monde intellectuel des préoccupations d'une opinion qui peut être hasardée au début, et traiter les sujets de cette importance comme une formule algébrique qui permet par son abstraction de donner, lorsque le problème est résolu, la véritable valeur, ou, si l'on veut, le nom aux éléments dont on s'est servi dans la discussion. En attendant, voyons ce que nous connaissons sur les Khétas par les textes égyptiens.

Les Khétas sont mentionnés dans les hiéroglyphes égyptiens sous le règne de Séti Ier (XIXe dynastie), où nous les voyons entrer en lutte contre l'Égypte ; un bas-relief de la grande salle hypostyle de Karnak nous fait assister à un épisode de leurs combats[1]. Après une série de succès et de revers, il fut conclu un traité de paix que les Khétas respectèrent pendant quelque temps ; mais bientôt après, entraînés sous le règne de Ramsès II dans une coalition qui comprenait Karkemish, Kadesh, Arad, et tous les peuples de la Syrie, la guerre recommença plus terrible et plus opiniâtre qu'elle n'avait été jusque-là. Les Khétas appelèrent à leur secours dans ces interminables combats des contingents d'Ilion, des Pédasiens, des Dardaniens de la Troade et des peuples désignés sous le nom de *Massu* (les Mysiens). On vit alors des armées troyennes traverser la Péninsule dans toute sa longueur et venir avec les Khétas camper dans la vallée de l'Oronte, à 300 lieues de leur patrie[2]. La guerre se termina par un nouveau traité de paix l'an XXI du règne de Ramsès. Ce traité, rédigé primitivement dans la langue des Khétas, était gravé sur des lames d'argent qui furent remises solennellement au Pharaon dans la ville de Ramsès ; il fut ensuite traduit en égyptien et inscrit sur les murs du temple de Karnak[3].

Les péripéties de ces luttes nouvelles sont sculptées sur diffé-

1. Lepsius, *Denkmæler aus Ægyptus und Æthiopien*. Part. III, pl. CXXX.
2. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 219.
3. Brugsch, *History of Egypt under the Pharaons ; Monuments*, t. I, pl. XXVIII. Voyez pour la traduction : Chabas, *Annales de l'inscription d'Ipsamboul* ; Egger, *Études sur les traités publics*, p. 243, 1866.

rents monuments égyptiens : — le pylone de Louqsor, — le grand spéos d'Ipsamboul, — le pylone et les murs de la salle hypostyle du Ramesséum [1]. Toutes ces sculptures nous font parfaitement connaître la physionomie de ce peuple si différent de ses voisins.

Au XIIe siècle, la puissance des Khétas s'étendait donc, d'une part, depuis les rives de l'Hellespont jusqu'à Kadesh sur l'Oronte, et, d'autre part, jusqu'à Karkemish sur l'Euphrate. C'était l'époque de leur plus grande puissance; lorsque les armées égyptiennes, menacées en Asie par les conquêtes des rois assyriens, se replièrent sur les bords du Nil, les Khétas restèrent isolés en présence de nouveaux ennemis, et leur influence a dû décroître rapidement.

Voyons maintenant les renseignements fournis par les textes assyro-chaldéens.

Les *Khatti* sont peut-être déjà nommés sous Sargon l'Ancien, roi d'Agadé; le fait n'est pas sûr [2]; ce n'est que sous Tuklat-pal-Asar Ier (XIIe siècle av. J.-C.) que nous les trouvons en lutte avec l'Assyrie; Tuklat-pal-Asar s'avance jusqu'à Karkemish et leur impose des tributs [3]. Nous les perdons de vue pendant plusieurs siècles, faute de documents, et nous les retrouvons lorsque leur puissance, fortement ébranlée par les rois assyriens qui leur enlevaient successivement leurs alliés, reçut un coup terrible sous Sargon, le fondateur du Second-Empire. Ce prince défit, dans sa cinquième campagne, Pisiri, le dernier de leurs rois ; il s'empara de sa personne, le fit jeter dans les fers et transporta les habitants de Karkemish, sa capitale, pour en faire la demeure des *Gens du pays d'Assur*. Voici comment il s'exprime dans ses *Annales* [4] :

« Dans ma Ve campagne, Pisiri, roi de Karkemish, se révolta contre les Grands-Dieux. Il envoya vers Mita, roi des Moschiens, des messagers hostiles au pays d'Assur; il prit des otages. Alors,

1. Rosellini, *Monumenti, etc.*, pl. LXXVII-CXV; XCVI-CIII; CLXVI.
2. Voy. Sayce, dans les *Proceedings of the Soc. of bibl. Arch.*, may 5, 1885, p. 145.
3. W. A. I. I, pl. 9-16, § XIV, col. 5, l. 24.
4. Botta, *le Monument de Ninive*. Salle XIV, pl. 150, II, n° 7.

j'ai élevé mes mains vers Assur, mon seigneur, je l'ai fait sortir de sa ville; j'ai mis la main sur son trésor; je l'ai fait jeter dans des chaînes de fer; je me suis emparé de l'or, de l'argent de son palais; j'ai transporté avec lui au pays d'Assur les habitants de Karkemish qui étaient rebelles, ainsi que leurs richesses; j'ai prélevé sur eux 50 chars, 200 cavaliers, 3,000 hommes, les *zu-as* de mes pieds; j'en ai fait la part de ma royauté. J'ai fait demeurer des gens du pays d'Assur dans la ville de Karkemish et je les ai placés sous la domination d'Assur, mon seigneur. »

Karkemish était alors le centre d'un transit important[1]. Cette ville commandait la grande route de l'Asie Mineure, et dès lors le pays fut livré aux conquérants assyriens.

Tels sont les renseignements que nous avons sur les *Khétas*, *Khatti*, *Hittim* ou *Hittites*[2]. — Pour comprendre les rapports qui rattachent ces différents noms au même peuple, on s'appuie sur l'identité des *Khétas* des hiéroglyphes et des *Khatti* des textes assyriens; puis l'identité des Khétas = Khatti et des Hittites de l'Asie Mineure est établie par la comparaison des bas-reliefs égyptiens qui donnent le type des Khétas, et les bas-reliefs asiatiques qui donnent celui des Hittites; enfin, pour rattacher les Khétas ou Khatti aux *Hittim* de la Bible, on admet que le nom de *Hittim* a été porté par deux peuples différents[3]. Les uns, les fils de Heth, figurent dans les rares documents bibliques avec une origine bien définie, une langue qui nous est connue par des noms propres d'hommes ou de localité, et qui les désignent comme parlant une langue sémitique; les autres paraissent avoir habité au nord du pays de Canaan; c'est un autre peuple qui

1. Maspero, *De Carchemis oppidi situ*.

2. F. Lenormant, *Les Inscriptions Hittiques*, dans le *Journal des Savants*, juillet 1883, p. 400.

3. Chabas, d'après les seules données égyptiennes, démontrait en 1866 que les *Khétas* ne pouvaient être les fils de Heth. *Voyage d'un Egyptien*, p. 326.

Brugsch, qui disposait des textes assyriens et égyptiens, a établi que les *Khétas* ou *Khatti* étaient, en effet, les « *Hittim* », non pas les fils de Heth, que nous trouvons au pays de Canaan mêlés aux Hébreux, mais les *Hittim* mentionnés par Josué comme habitant au nord du pays de Canaan jusqu'à la grande mer du soleil couchant. *Georg. Inschr.*, t. II, p. 22.

n'aurait d'autre rapport avec les Hittites méridionaux qu'une sorte de similitude de nom ; ce sont eux que nous pouvons assimiler aux Khétas-Khatti. Les noms propres, tels que nous les donnent les hiéroglyphes et les textes assyriens, sont tout différents de ceux qu'on rencontre dans la Bible et qui se rapportent aux fils de Heth ; ils sont complètement étrangers aux formes sémitiques, aussi bien qu'à celles des idiomes ariens ; ils procèdent d'une famille de langues encore indéterminée, mais dont les flexions sont suffisamment caractérisées pour qu'on puisse espérer d'en saisir les rapports.

Dans tous les cas, il est certain que les Hittites de l'Asie Mineure avaient une culture artistique très avancée. Ils exploitaient de riches mines d'argent et n'étaient étrangers à aucun des arts que nous voyons fleurir à côté d'eux ; leurs œuvres se distinguent par des caractères particuliers sur les monuments qu'ils nous ont laissés. Nous allons essayer de les présenter de manière à suivre l'enchaînement des faits qui les unissent dans un vaste ensemble, malgré la distance qui les sépare et la variété des matériaux employés par les artistes.

Consultons d'abord les grands monuments. — Les ruines les plus remarquables que nous puissions citer et qui nous donnent les plus beaux types de l'art des Hittites sont situées à Boghaz-Keuï, petit village de la Galatie, au centre d'un massif montagneux, non loin de la rive droite de l'Halys, sur la route qui conduit de Sardes en Arménie et qui s'élève sur l'emplacement de l'antique Ptérium[1].

Ces ruines importantes ont été visitées par Ch. Texier[2] dans le courant de l'année 1834, et en dernier lieu par MM. Perrot et Guillaume[3]. La construction des monuments dont on voit les

1. Les seuls souvenirs qui peuvent être rattachés à cette localité sont consignés dans Hérodote (liv. I, 76), à propos de la lutte qui eut lieu entre les Lydiens et les Perses. On trouve encore dans Étienne de Byzance un renseignement sur le nom de cette contrée qui permet d'y reconnaître la *Ptérie* d'Hérodote. En dehors de cela, nous n'avons plus à consulter que les ruines.

2. Ch. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, 1839-1849, t. I, pl. 73-74.

3. G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, 1872, pp. 321 et suivantes, pl. 34 à 52.

débris doit être postérieure au VIIIe siècle avant notre ère, et leur destruction paraît avoir été la conséquence de la guerre de Crésus contre les Perses. M. Perrot a analysé les différentes conjectures qui ont été proposées à ce sujet, mais il se garde bien d'en donner une solution pour laquelle les éléments font encore défaut[1].

L'ensemble des ruines se compose des restes d'un vaste sanctuaire à ciel ouvert pratiqué dans un massif de roches et couvert de sculptures ; un peu plus loin, un palais ou un temple. L'édifice a été rasé presque au niveau du sol ; nulle part on ne trouve un pan de mur encore debout ; il ne reste plus que les assises inférieures.

Les bas-reliefs qui doivent surtout nous intéresser sont connus dans le pays sous le nom de *Iasili-Kaïa*, « La Roche écrite » ; ils se divisent en trois groupes.

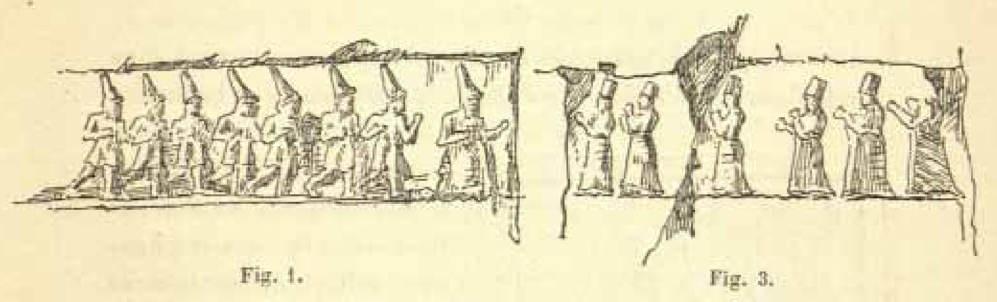


Fig. 1. Fig. 3.

Le plus important (fig. 1, 2, 3), qui couvre les parois d'une salle à peu près rectangulaire, peut se définir comme la rencontre de deux cortèges ; deux processions parallèles partant de l'entrée se développent, l'une sur la paroi gauche (fig. 1), l'autre sur celle de droite (fig 3) ; elles font le tour de la salle en marchant à la rencontre d'une de l'autre, et les personnages qui les conduisent semblent s'aborder dans la paroi du fond (fig. 2). Dans chacune des deux séries les personnages vont grandissant

1. G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration archéologique*, etc., t. Ier, p. 331. M. Sayce a rattaché ces divers monuments à un même peuple. Voy. *The Mon. of the Hittites*, dans les *Trans. of the Soc. of bibl. Arch.*, vol. VII, part. 2, p. 248-293.

à mesure qu'ils approchent du point de rencontre. — Le deuxième groupe se compose des sujets qui ornent les deux



Fig. 2.

côtés d'une galerie pratiquée dans le massif. On y remarque une grande figure symbolique, coiffée de la mitre conique cannelée, au buste terminé par deux lions adossés, dont les mufles remplacent les bras; le reste du corps, enserré dans une gaine, disparaît sous l'image de deux livres renversés. Un troisième groupe serait formé par deux figures placées à l'entrée d'une sorte de fente qui communique avec la galerie; deux figures étranges, deux monstres ailés, portent sur un corps d'homme, l'un une tête de chien, l'autre une tête de lion. N'oublions pas, à l'entrée du passage, sur une saillie, une grande figure isolée (fig. 4)



Fig. 4.

très caractéristique, à cause du symbole qu'elle tient dans la main droite.

Nous citerons en second lieu les monuments de Euïuk[1], situés à une journée de marche de Boghaz-Keuï. Ces monuments présentent le même caractère et les ressemblances sont telles que l'idée est venue de considérer ces deux localités comme dépendant l'une de l'autre; l'une serait par exemple la résidence d'hiver, l'autre la résidence d'été. Cependant ce qui distingue les ruines de Euïuk de celles de Boghaz-Keuï, ce sont deux grands sphinx qui se dressent à l'entrée du palais et dans lesquels on reconnait évidemment une influence égyptienne.

Poursuivons : non loin de Kara-Omerla, au centre de la Galatie, à neuf heures au sud-ouest d'Ancyre, M. Perrot a signalé le premier[2] deux grandes figures de trois mètres de hauteur près desquelles se trouve une sorte de donjon, connu dans le pays sous le nom de *Ghiaour-Kalesi*, « la forteresse des Infidèles ». Ces deux figures représentent deux guerriers marchant vers la gauche dans le costume que nous connaissons déjà par les bas-reliefs de Ptérium et très caractérisés par la chaussure particulière aux personnages des monuments de l'Asie Mineure.

On trouve encore des bas-reliefs analogues à l'extrémité S.-E. de la grande plaine lycaonienne, près de l'endroit où la chaine du mont Taurus atteint sa plus haute élévation, au sommet couronné de neige du Bulgar-Dagh. M. Davis a relevé deux grandes figures accompagnées d'inscriptions, qui avaient été signalées pour la première fois par Otter en 1736. Un siècle plus tard, en 1838, M. Fischer copiait l'inscription et faisait un dessin des figures qui fut publié par Kiépert; enfin, M. Davis en a donné un bien supérieur dans les Transactions de la Société d'Archéologie biblique[3].

1. G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration arch*., t. I[er], p. 340; t. II, pl. 54 et suiv.
2. G. Perrot et E. Guillaume. *Ibid*., t. I[er], p. 156-163; t. II, pl. 10.
3. Davis, *On a new Hamathite inscription at Ibreez*, dans les *Transactions of the Soc. of bib. Arch*., vol. IV, p. 336.

J'arrive à deux bas-reliefs (fig. 5) situés dans le défilé de Karabel, à vingt-cinq milles de Smyrne, dans les terres, auprès de Nymphi sur la vieille route d'Éphèse à Sardes. L'un de ces monuments a été découvert par Renouard en 1839 et copié ensuite par Texier[1]; il est taillé dans le roc, formant une niche;



Fig. 5.

il représente un homme dans le costume que nous connaissons; dans le champ, on voit une courte inscription en caractères des Hittites. On a cru reconnaître dans ce personnage le portrait qui avait été indiqué par Hérodote comme celui de Sésostris ou de Ramsès II; il n'en était rien[2]. Du reste un monument analogue,

1. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, p. 26, pl. I, 1839-1849.
2. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 224.

qui serait alors un second Pseudo-Sésostris, a été découvert en 1856 par le Dr Beddoe. M. Karl Humann en a donné une gravure incorrecte publiée par le prof. E. Curtius, mais suffisante pour y reconnaître un personnage semblable au premier [1].

Des sculptures qu'on croit rattacher à la même origine, ont été signalées par M. Boscawen dans les défilés du Taurus, et il doit s'en trouver encore sur la route de Karkemish à la Méditerranée.

Je mentionnerai particulièrement (fig. 6), parce que nous avons pu l'examiner nous-mêmes, une stèle qui avait été encastrée dans le mur du château de Birejik, et qui avait été d'abord remarquée par M. Badger, puis reproduite dans son ouvrage [2]. Ce monument a été enlevé et transporté au Musée Britannique. Le bas-relief représente un roi enveloppé dans une longue robe, tenant dans les mains deux symboles; il porte une coiffure étrange qui ressemble à nos chapeaux de forme haute,

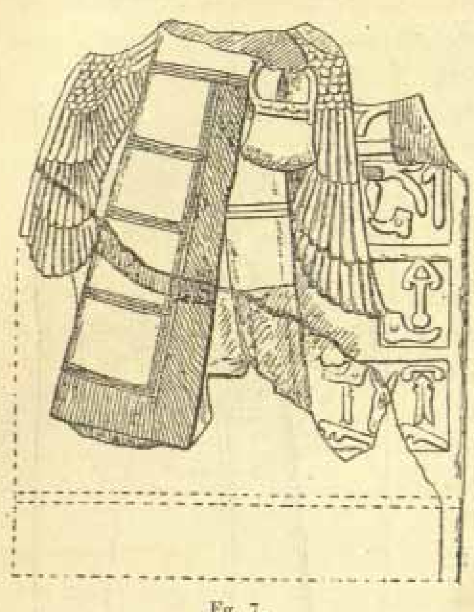


Fig. 6.

1. Curtius, dans l'*Archaeologische Zeitung*, 1876, pp. 50-51. Voy. également Sayce, *The monuments*, etc., dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. VII, part. 2, p. 268.
2. Badger, *Nestorians and their Ritual*. Vol. I, p. 352, 1852.

aux bords relevés. Au-dessus du personnage, dans le champ, on voit planer le disque ailé analogue à celui que nous avons déjà signalé à Ptérium.

Je citerai encore un beau bas-relief découvert sur l'emplacement de l'antique cité de Karkemish, à Jérabis ou Jérablus, et qui se trouve également au Musée Britannique (fig. 7); il offre une particularité bien remarquable; le bas-relief mutilé représente un personnage revêtu du costume assyrien enveloppé d'une double paire d'ailes, portant le panier aux offrandes; à côté, une inscription en caractères hittites.



Fg. 7.

C'est la seconde fois que nous sommes amené à parler de cette bizarre écriture sur laquelle nous devons donner une courte explication. Ces inscriptions rappellent celles que l'on a signalées à Alep, à Jérabis, à Ibriz et surtout à Hamath[1]. L'écriture est étrange; elle s'arrête à l'élément figuratif, formé de grossiers hiéroglyphes, tracés suivant le système *boustrophédon*.

En 1876, M. Sayce a publié d'abord quelques observations sur ces mystérieuses inscriptions qu'il désignait alors sous le nom de « *hamathite* »[2]; depuis, de nouvelles inscriptions ayant été

1. W. H. Rylands, *The inscribed stones from Jerabis, Hamath, Aleppo*, etc., dans les *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, vol. VII, part. 3, p. 429, 1882.

2. Sayce, *On the Hamathite Inscriptions*, dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. V, part I, p. 22, 1876.

signalées, elles appelèrent de plus en plus l'attention des savants. M. Sayce les désigna alors sous le nom plus général de « *hittite* »[1]; il a pu en arracher quelques indications à l'aide desquelles il croit reconnaître le préfixe de certains noms de divinités, de rois et de pays; mais l'articulation lui échappe, la langue reste fermée pour lui, et pourtant il entrevoit déjà les rapports qui la rattachent aux noms propres conservés dans les monuments égyptiens ou assyriens et qui permettent d'affirmer que les auteurs de ces inscriptions ne parlaient point une langue sémitique.

Pour aller plus loin, il faut compter sur quelque découverte heureuse, une inscription bilingue, par exemple. Le fait n'est pas improbable; on a signalé un précieux monument qui présente une inscription en caractères hittites à côté d'une inscription assyrienne (fig. 8); le texte est loin de fournir, il est vrai, toutes les ressources désirables à cause de son laconisme. Ce monument


Fig. 8.

est en argent; le sujet original était en creux, notre figure en donne le relief; il représente un guerrier debout, marchant vers la droite, la tête coiffée d'un béret rond avec une sorte de bourrelet, vêtu d'une robe descendant par derrière jusque sur les talons, et portant un grand sceptre de la main gauche; des deux côtés sont tracés des caractères hittites et autour, en exergue, une inscription assyrienne. La première description en a été donnée par M. Mordtmann en l'année 1872[2]; il était alors en la possession de M. Alexandre Jovanoff, numismate à Constantinople, qui se l'était procuré à Smyrne. La nature du métal, le

1. Sayce, *The Monuments of the Hittites*, dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. VII, part. 2, p. 248, 1881.
2. Mordtmann, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenl. Gesellschaft*, XXVI, 34, 1872.

costume du personnage, sa pose, les hiéroglyphes de l'inscription, tout cela est *hittite*; pour s'en convaincre, il suffit de comparer cet ensemble aux sculptures ainsi qu'aux inscriptions de Boghaz-Keuï, de Euïuk, de Ghiaour-Kalesi, de Karabel, de Hamath et d'Alep[1]. L'inscription en caractères cunéiformes se lit ainsi[2]:

« Tarku-dimme, roi du pays de Erme. »

La forme des caractères assyriens se rapproche singulièrement de ceux qui étaient employés à l'époque de Sargon, c'est-à-dire précisément au moment où l'Assyrie allait pénétrer par Karkemish dans l'Asie Mineure, et dès lors on peut s'attendre à trouver l'emploi simultané des deux écritures. La lecture du texte assyrien permet de rapprocher le nom de ce personnage de celui du roi cilicien Ταρκον-δίμοτος, mentionné par Dion Cassius et Tacite, comme vivant au temps d'Auguste. On trouve également sur les monnaies le nom de Ταρκόν-δημος, cité par Plutarque. D'un autre côté, le premier élément de ce nom se rencontre dans ceux de *Tarku-lara*, roi de Gamgum (711 av. J.-C.), et *Tarkunazi*, roi de Milid (712 av. J.-C.), qui nous sont connus par les textes de Sargon; n'oublions pas enfin qu'un certain *Tarku-nunas* était chef des chars de guerre des Khétas à la bataille de Kadesh; donc les éléments de ce nom étaient communs en Asie Mineure.

Si courte que soit cette inscription, elle apporte cependant un grand élément d'investigation à la science, puisqu'elle permet de comparer deux textes dont l'un est déjà compris. C'est peu, sans doute; c'est beaucoup moins que ce qui a été fourni à Champollion par le texte de Rosette, mais cela suffit pour s'appuyer sur des données précises et les faire fructifier, surtout quand on songe que Grotefend n'a même pas eu un pareil secours. M. Sayce, dont les travaux jettent chaque jour une lumière

1. W. H. Rylands. *The inscribed stones, etc.*, dans les *Transactions of the Soc. of Bibl. Arch.*, p. 438, vol. VII, part 3. Sayce, *The bilingual hittite and cuneiform inscription of Tarkondêmos. Ibid.*, vol. VII, part. 2, p. 294, 1881.

2. Sayce, *The inscription of Tarkondêmos*, dans les *Proceedings of the Soc. of Bibl. Arch.*, 5 mai 1885.

nouvelle sur cet intéressant problème, a pu dégager déjà, par la comparaison de ces deux inscriptions, des groupes qui répondent aux idées de *Tarku*, de *Roi*, de *Pays*; nous essayerons bientôt, en nous emparant de ces heureuses découvertes, d'en faire l'application à nos cylindres[1].

Pour le moment, nous nous bornerons à constater une chose qui paraît acquise et qui donne aux documents des Hittites une grande importance. Si le développement artistique s'est effectué chez ces peuples sous une influence étrangère, il n'en a pas été ainsi de leur système graphique. L'écriture que les inscriptions nous révèlent est bien propre aux Hittites; elle n'a rien qui la rattache aux hiéroglyphes égyptiens, ni aux hiéroglyphes primitifs qui ont donné naissance aux écritures cunéiformes de l'Assyrie ou de la Chaldée. Aucun caractère égyptien ne figure dans les textes des Hittites; et, réciproquement, aucun caractère de leur écriture ne se retrouve dans les inscriptions égyptiennes. D'un autre côté, lorsque les Hittites pénétrèrent en Mésopotamie, les Chaldéens étaient depuis longtemps en possession de leur système graphique qui avait franchi la période purement figurative et était arrivé à former un syllabaire dont les signes n'ont pas sensiblement varié depuis Hammourabi jusqu'à Nabonid, et même bien au delà. Le système graphique des Hittites est donc né chez eux, et s'est développé d'une façon indépendante. Quant aux altérations qu'il a subies, on peut en suivre la marche en étudiant les différentes écritures syllabiques auxquelles il a donné naissance en Asie Mineure[2], et même dans les îles de la mer Égée.

Cette digression sur l'écriture des Hittites nous conduit directement à l'étude des intailles. En effet, M. Layard a trouvé dans les ruines du palais de Koyoundjik, sur ces mottes d'argile que nous avons déjà indiquées, et qui, selon nous, servaient à sceller

1. Sayce, *The Bilingual hittite and cuneiform inscription of Tarkondémos*. Dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. VII, part. 2, p. 301.
2. Sayce, *Les inscriptions trouvées à Hissarlik*, Appendice II. Dans Schliemann, *Ilios*, trad. française de Mme Egger, p. 901.

les marchandises reçues en tribut et déposées dans le palais du Roi, huit empreintes de sceaux portant des caractères hittites[1]. Les mêmes caractères se répétant sur plusieurs empreintes, il n'existe en réalité que trois types de cachets différents (fig. 9, 10, 11); nous les reproduisons ici.

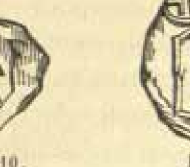





Fig. 10. Fig. 9. Fig. 11.

Une certaine quantité de sceaux analogues a été signalée depuis; M. G. Schlumberger en a acquis un lot important d'un habitant de la Cappadoce qui paraît les avoir découverts dans cette contrée. Quelques-unes de ces empreintes ont été communiquées à M. Sayce et publiées par M. W. H. Rylands dans les *Proceedings* de la Société d'Archéologie biblique[2]. Nous pouvons en citer (fig. 12, 13, 14) qui nous font connaître un spé-






Fig. 12. Fig. 13. Fig. 14.

cimen utile de quelques signes dont on soupçonne déjà la valeur[3]. Les Hittites avaient donc des cachets qu'ils apposaient à côté des sceaux assyriens, comme les Égyptiens, les Phéniciens ou les Juifs.

1. Layard, *The Monuments of Nineveh, Second Series*, pl. 69.
2. Georges Perrot, *Revue archéologique*, 1883, H. Rylands, dans les *Proceedings of the Soc. of Bibl. Arch.*, février 1884.
3. Sayce, *Inscription of Tarkondémos*, dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. VII, part. 2, p. 299.

Voyons maintenant si l'art de la gravure sur pierre a dépassé chez ce peuple l'exécution des hiéroglyphes et s'est appliqué à une œuvre plastique pour la décoration de cylindres ou de cônes analogues à ceux de l'Assyrie et de la Chaldée[1]? Assurément, et nous allons essayer de reconnaître ces intailles à certains caractères très faciles à indiquer, puisque nous avons des monuments qui peuvent nous servir de point de comparaison. Remarquons d'abord sur les bas-reliefs de l'Asie Mineure le type de ces personnages à la barbe rasée, plutôt obèses que trapus, et qui s'éloigne sensiblement de celui des peuples de l'Assyrie ou de la Chaldée; nous les retrouverons sur les intailles, bien que les dimensions ne nous permettent pas d'en saisir tous les détails; leur taille courte et ramassée les rapprocherait des Chaldéens, si ce n'est que le costume leur donne une toute autre apparence.

Les Khétas qui figurent sur les bas-reliefs égyptiens portent soit une robe longue descendant jusqu'à la cheville et serrée à la taille par une ceinture comme sur les bas-reliefs de Birejik et de Jérabis, soit une tunique courte et collante serrée aux hanches telle que nous le voyons à Euïuk, à Boghaz-Keuï et à Karabel. Le même costume se reproduit sur les intailles. Nous pouvons signaler comme un trait particulier ce bonnet conique terminé en pointe, quelquefois recourbée au sommet, et qui forme la coiffure des princes et des rois sur les bas-reliefs (voy. fig. 1, 2, 3 et 5). Notons encore la calotte ronde du roi Tarku-dimme (fig. 8) qui donne une variante utile, ainsi que ce chapeau de forme haute qu'on trouve sur la stèle de Birejik (fig. 6).

La chaussure n'est pas moins caractéristique. On remarque immédiatement sur les bas-reliefs cette botte à tige plus ou moins haute, au bout recourbé comme les souliers à la poulaine du moyen âge et qu'on relève sur les différents monuments des Hittites dans la Péninsule. En Assyrie, nous trouvons cette même chaussure aux pieds de tous les personnages qui paraissent se rattacher au pays des Khatti; sur l'obélisque de Nimroud, elle est

1. F. Lenormant, *Lettre à M. de Saulcy*, dans la *Revue archéologique*, 15 avril 1873.

portée par les gens qui présentent au roi les tributs de *Khatti* et de *Gilzan*; sur les bronzes de Balawat par ceux du pays de *Mana*; à Khorsabad on la voit aux pieds des hommes de *Kissim* et de *Bit-Bagaya*, dépendant du pays de *Khatti*. J'appellerai aussi l'attention sur la marche des personnages à Ptérium; ils paraissent courir; retenons ces supports formés par des animaux, des hommes, et surtout des montagnes.

Je dois encore insister sur la présence d'un symbole très remarquable qui se trouve sur les bas-reliefs de Ptérium et qu'on rencontre fréquemment sur certaines gemmes; c'est celui du Dieu Suprême (voyez *supra*), ce disque ornithomorphe dont nous avons esquissé l'origine chaldéenne et qui reçoit sur ces monuments une modification particulière conservée à Boghaz-Keuï et à Euïuk. Notons également un autre symbole, l'aigle bicéphale qui semble être le prototype du symbole accepté plus tard par les empereurs d'Occident [1]. N'oublions pas que l'écriture des Hittites est hiéroglyphique et que les accessoires que nous trouvons dans le champ des intailles représentent peut-être des caractères, tels sont la coiffure conique ou ronde, la botte recourbée, la tête de bœuf vue de face ou de profil, la main, le pied, la palme, et en général tous les signes qui figurent dans les inscriptions de Hamath et de Birejik comme des éléments essentiels du système graphique. Avec ces indications, voyons maintenant quelles sont les intailles que nous croyons pouvoir rapporter aux Hittites.

Je citerai d'abord un cylindre en lapis-lazuli du Musée Fol, à Genève [2]; le sujet que nous produisons suivant un double développement de la surface du cylindre (fig. 15) représente un personnage ailé coiffé du bonnet pointu recourbé dans lequel nous reconnaissons la tiare élevée des monuments de Ptérium. Il est vêtu d'une tunique courte, serrée sur les hanches par une ceinture; il tient de chaque main un petit animal, la tête en bas; les

1. G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration archéologique*, etc., page 344.
2. *Le Musée Fol, Etudes d'art et d'archéologie*, 2e année, 1879, pl. II, n° 4. p. 79 et 80.

pieds reposent sur deux chimères ailées qui fléchissent sous le poids de son corps. Derrière lui, un arbre à trois rameaux émergeant d'une sorte de corbeille, et au-dessus, dans l'intervalle, une inscription de quatre lignes inégales en caractères cunéiformes tracés en sens inverse de la lecture.

Le sujet appartient évidemment à l'art des Hittites; la pose, le costume du personnage, les animaux qui le supportent, tout l'indique suffisamment. Il y a plus; le travail de l'intaille le prouve



Fig. 15.

encore; on voit que le graveur a suivi les traditions de la sculpture; les formes sont alourdies et empâtées comme sur les bas-reliefs. Quant à l'inscription, elle présente au premier abord une certaine difficulté de transcription; les caractères sont peu visibles et ne donnent pas une bonne empreinte.

F. Lenormant en a essayé une interprétation incomplète qui a été insérée dans le Catalogue du Musée Fol. Lorsque nous avons étudié ce monument pour la première fois en passant par Genève en 1883, nous nous sommes fié à la notice du Catalogue et nous en aurions abandonné l'examen si ce n'est que F. Lenormant nous laissant entrevoir un cylindre royal, nous avons mis de la persévérance dans notre étude, d'autant plus que nous cherchions en vain sur l'empreinte que nous avions prise nous-même, le signe royal signalé précisément dans la dernière ligne. — Pour arriver à un meilleur résultat, nous avons eu recours à

l'obligeance de M. Émile Duval, le Conservateur actuel du Musée Fol. Il a eu la patience de nous relever signe par signe les quatre lignes de l'inscription et de nous donner un grand nombre d'empreintes du même caractère; en les réunissant, nous en avons reconstitué l'ensemble, sauf quelques signes qui sont évidemment effacés sur le monument. Nous la donnons ici telle qu'elle résulte de notre restitution.

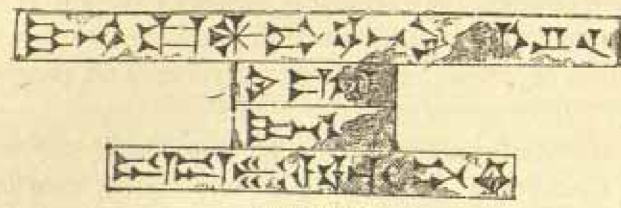


Fig. 15 *bis*.

La transcription nous paraît assurée; quant à la traduction, nous lisons d'abord ces mots :

« En présence du dieu Marduk, le seigneur, mon maître... »

Les lacunes des autres lignes nous arrêtent. Quoi qu'il en soit, nous voyons que c'est un texte assyrien qui renferme une invocation à Marduk, mais il est évident que le signe royal ne s'y trouve pas.

Nous nous sommes étendu longuement sur ce cylindre parce que nous pénétrons avec lui dans un domaine peu exploré, et que nous trouvons la présence de la langue assyrienne sur un monument qui accuse hautement l'influence du goût des *Hittites*.



Fig. 16.

Nous avons noté sur la stèle de Birejik une coiffure bien caractéristique, un chapeau de forme haute aux bords retroussés. Nous voyons fréquemment cette coiffure sur les intailles, par exemple sur un cylindre du Musée de Berlin, puis sur un cylindre en hématite de la Bibliothèque Nationale (*Cat.*, n° 716) que nous donnons ici (fig. 16).

Tous les types paraissent réunis et confondus, mais on ne tarde pas à faire la part de chacun. Deux personnages sont en présence l'un de l'autre portant un costume différent; l'un est coiffé de la tiare conique, l'autre du chapeau de forme haute aux bords retroussés; ce sont donc bien des Hittites; derrière l'un d'eux, un pontife dans la pose de l'adoration; de l'autre côté, un rameau s'élève d'une sorte de corbeille; dans le champ, l'aigle aux ailes déployées, deux croissants et deux croix ansées; enfin une inscription en caractères cunéiformes nous révèle le nom du propriétaire, *Ayahuma*, qui se dit serviteur d'un personnage inconnu, *Arimlime*.

Je citerai maintenant un cylindre en hématite de la collection de M. de Clercq (*Cat.*, n° 395); La scène est assez compliquée : un personnage debout, vêtu d'une robe longue, coiffé de la tiare conique, porte une arme qui peut être une hache; en face de lui un guerrier dans le même costume, la main droite levée, brandit également cette arme; en haut, un oiseau au-dessus duquel plane le disque ailé. Dans la seconde partie du cylindre, partagé en deux registres séparés par un ornement en torsade [1], en haut deux lions affrontés, et en bas quatre petits personnages marchant à la manière de ceux de Ptérium.

Citons encore un cylindre du Musée du Louvre (fig. 17), qui affecte une disposition analogue. Dans la première partie, deux personnages coiffés



Fig. 17.

de la tiare conique, portant des robes longues, se présentent en face l'un de l'autre; entre eux, dans le champ, un scorpion et

1. On a pris cet ornement pour un détail caractéristique de l'art hittite; il n'en est rien; il suffit de remarquer que nous le trouvons sur les grands monuments assyro-chaldéens, à une époque très reculée.

plus haut une tête de bœuf très caractéristique ; derrière l'un des personnages, un troisième dans un costume différent tient un étendard. La seconde partie du cylindre, divisé en deux registres séparés par cet ornement en torsade sur lequel nous nous sommes expliqué, présente à la partie supérieure deux oiseaux et dans le registre inférieur quatre petits personnages marchant vers la gauche, encore à la manière de ceux de Ptérium.

Je dois à l'obligeance de M. Danicourt la communication d'un sujet remarquable, gravé sur un cylindre en hématite sur lequel tous les types paraissent réunis (fig. 18). Trois personnages d'aspect bien différent se présentent pour adorer ou pour rendre hommage à deux divinités ou à deux rois enchâssés dans une sorte de *cella* formée par un encadrement de ces torsades si fréquentes sur les cylindres que nous étudions. — Il est facile de distinguer dans cette scène un Égyptien, un Chaldéen et un Hittite; le dernier, assurément un Hittite, porte un étendard surmonté du disque ailé; nous n'essaierons pas de les préciser autrement. Si nous voulions cependant hasarder une hypothèse, il serait bien séduisant de voir dans les deux personnages de la *cella* un souverain des Hittites en présence d'un prince égyptien consacrant par un accord réciproque un traité de paix intervenu entre ces deux peuples; puis, devant eux, des Égyptiens, des Chaldéens et des Khétas qui viennent en témoigner.



Fig. 18.

C'est peut-être une scène analogue que nous voyons sur un cylindre de la collection du duc de Luynes. Gardons-nous toutefois d'insister sur des hypothèses dont nous comprenons mieux que personne toute la fragilité.

Voici maintenant (fig. 19) un cylindre en hématite du Musée de La Haye (*Cat.*, nº 204-108) qui mérite toute notre attention. Nous voyons d'abord un personnage porté sur deux montagnes; devant lui, un Hittite et un Chaldéen; derrière, un guerrier tient

dans la main gauche un étendard et dans la droite une épée. Ce dernier est bien remarquable; il nous rappelle, en effet, le roi Tarku-dimme (*supra*, fig. 8); il y a plus: dans le champ, comme sur le sceau du prince cilicien, nous voyons cette même tête d'animal dont M. Sayce a dégagé la valeur et qui paraît correspondre à l'élément *Tarku* de l'inscription de Tarku-dimme.

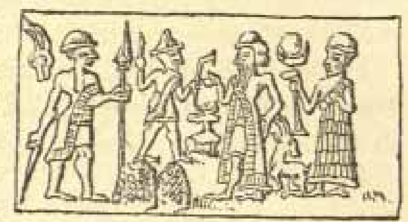


Fig. 19.

Je ne saurais attribuer au caprice du hasard la présence de cette tête significative auprès du guerrier; il est bien évident que nous sommes en face d'un cylindre qui appartient à l'art des Hittites. Le travail de l'intaille, le galbe des personnages nous prouvent cette origine; les symboles qu'ils tiennent entre leurs mains nous font songer à ceux de Boghaz-Keuï et dans lesquels M. Sayce a si justement indiqué le nom des divinités qui les portent. Ces symboles ne se retrouvent pas chez les personnages assyriens ou chaldéens; ils n'ont pas été mis en vain et nous n'hésitons pas à tenter un rapprochement avec ceux du nord de l'Asie Mineure. Pourquoi les Hittites qui se servaient de cachets n'auraient-ils pas inscrit, comme les Assyriens, leurs noms sur les cylindres? Nous avons déjà laissé passer des caractères analogues dans le champ de plusieurs cylindres précités; la traduction qui s'imposait ici nous a forcé d'insister. — Poursuivons : cet exemple d'une interprétation possible n'est peut-être pas isolé.

Voici, en effet (fig. 20), un cylindre en hématite de la Collection du duc de Luynes, sujet des plus intéressants. Nous voyons un roi imberbe sur un char traîné par deux lions, suivi de deux personnages à la coiffure bizarre et marchant à la manière des personnages de Ptérium; joignez à ces indices qui nous permettent déjà de rapporter ce cylindre aux

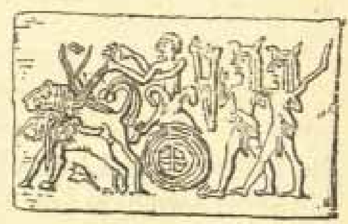


Fig. 20.

Hittites la présence dans le champ, derrière le roi, d'un caractère qui figure dans les empreintes que nous avons fait connaître (*supra*, fig. 9-14), et que nous trouvons encore dans l'inscription de Tarku-dimme avec la signification de *Roi*?

Citons enfin un grand cylindre en calcaire gris (fig. 21) du Musée du Louvre (Longp., *Notice*, n° 450), dont le sujet est suffisamment indiqué par notre dessin.

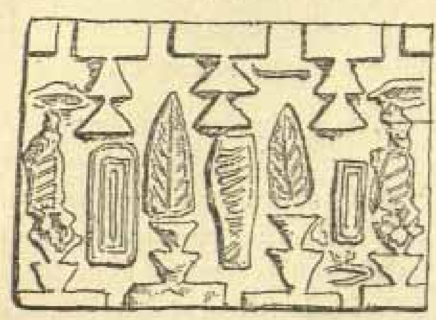


Fig. 21.

Ici, nous n'avons aucun personnage, mais il ne nous paraît pas douteux que les symboles qui ornent ce cylindre ne soient des éléments d'écriture ; nous y reconnaissons des signes qu'on rencontre dans les textes. Cet ensemble de caractères ne représenterait-il pas une inscription dont la lecture, suivant le style *boustrophédon*, se poursuivrait autour du cylindre dans le sens vertical de l'axe? Remarquons cette *palme* si fréquente dans les inscriptions de Hamath, ces *figures carrées* qu'on rencontre dans celles de Jérabis, et ces autres signes que nous ne pourrions faire comprendre qu'en les rapprochant des textes, ce qui nous éloignerait trop de notre sujet principal. Les ressemblances nous paraissent assurées, en tenant compte de la différence des inscriptions des monuments et de celles des intailles qui exigent un travail approprié à leur dimension.

Nous nous sommes borné à indiquer ces quelques cylindres, parce qu'ils nous ont paru donner une idée suffisante de l'état de la glyptique dans l'Asie Mineure. Pour en suivre les développements, et surtout pour faire comprendre les nuances qui doivent se produire dans les différents centres où l'art des Hittites a marqué son influence, il faudrait entrer dans des développements que notre exposé ne comporte pas. Les intailles de l'Asie

Mineure sont très nombreuses. M. Sorlin-Dorigny possède à Constantinople un grand nombre de cylindres recueillis dans la Péninsule, et il se propose de les faire connaître; il faut donc attendre son travail qui fournira des points de comparaison utiles à consulter.

En compulsant le grand album de Lajard sur le culte de Mithra, F. Lenormant a compté dix-sept cylindres qu'il rattache aux Hittites [1]. Après avoir vérifié ces citations, nous croyons pouvoir en accepter la plus grande partie. Nous dirons toutefois qu'il nous paraît difficile de trouver une intaille présentant d'une manière aussi pure que la théorie l'exigerait le type de l'art de la glyptique dans ces contrées. En effet, beaucoup de celles que nous sommes disposé à considérer comme appartenant aux Hittites, nous sont arrivées après avoir subi l'influence des Phéniciens que nous accuserons bientôt d'avoir altéré tous les types orientaux. Ces altérations ont été d'autant plus embarrassantes ici que l'art n'a point un style à lui [2]; les formes qu'il a appropriées à ses besoins sont empruntées aux différents peuples au milieu desquels les Hittites ont vécu, Assyriens, Chaldéens ou Égyptiens, mais toujours en restant inférieurs aux modèles. Il en est résulté néanmoins des œuvres originales qu'on ne saurait confondre avec celles des peuples qui les inspiraient. M. Perrot en a établi le premier, avec une grande sagacité, les caractères saillants; il a ainsi ouvert la voie à des appréciations sérieuses, en donnant des points de comparaison que ses photographies ne permettent plus de discuter.

La chose la plus désirable aujourd'hui, c'est la production de nouveaux documents; tout porte à croire que désormais, l'attention étant appelée spécialement sur ce genre d'étude, les matériaux se présenteront à la demande des savants. Ainsi, au cours d'une expédition scientifique entreprise en Pamphylie, sous les

1. F. Lenormant, *les Inscriptions Hittiques*, dans le *Journal des Savants*, juillet 1883, p. 412.

2. G. Perrot, *l'Art de l'Asie Mineure, ses origines, son influence*, dans la *Revue archéologique*, nov., série 2, XXV. Réimprimé dans les *Mémoires d'archéologie*, p. 41-74.

auspices du comte Ch. Lanckoron'ski, le Dr Maryan Sokolowski a pu relever les dessins d'un monument important signalé d'abord par Hamilton en 1840 près de Bey-Sheir, à Eflatoun, et ensuite par Ramsay en 1882. Le Dr M. Sokolowski adressa ses dessins à M. Perrot, et le savant explorateur de l'Asie Mineure s'est empressé de mettre cette découverte en lumière[1]. J'aurai moi-même bientôt peut-être l'occasion d'étudier un monument de cette nature; je pourrais le signaler, mais je crois devoir laisser l'initiative de la communication à son heureux possesseur. — Tous ces documents ont une importance considérable, puisqu'ils établissent le véritable caractère des peuples de l'Asie Mineure avant que l'influence hellénique ne s'y soit fait sentir.

J. MENANT.

1. Voy. G. G. Perrot, *Le Monument d'Eflatoun*, et la lettre du docteur Maryan Sokolowski, dans la *Revue archéologique*, mai 1885, p. 257.

LE DIEU GAULOIS DU SOLEIL

ET

LE SYMBOLISME DE LA ROUE[1]

POST-SCRIPTUM

Le Svastika-fibule : la croix amulette.

Nous avons cité plus haut[2] un exemple de rouelle-fibule, et nous avons constaté à cette occasion avec quelle facilité un symbole religieux devient ornement et objet de parure. Dans un récent voyage en Allemagne, nous avons découvert un objet analogue : il mérite d'autant plus d'être signalé ici qu'il ne nous paraît pas avoir été remarqué par les archéologues.

Il s'agit du *Svastika*. Nous ne voulons pas à cette occasion en faire l'histoire ni en étudier l'origine; il nous suffit de rappeler que c'est un symbole religieux, probablement doublet graphique de la roue, et, comme elle, un symbole du soleil. Le symbole a émigré d'Orient en Occident. Or, le *Svastika*, tout comme la rouelle, a servi de fibule.

A Hombourg-ès-Monts, près de Francfort-sur-le-Mein on a organisé un petit Musée des antiquités trouvées au grand camp romain de la Salburg, à une heure et demie de Hombourg. Ce camp passe pour avoir été fondé par Drusus en l'an 10 avant Jésus-Christ. Parmi les objets de ce Musée se trouvent trois *Svastikas* en bronze, à peu près de la grandeur d'une pièce de deux marks (c'est-à-dire un peu plus grands qu'une pièce de deux francs). L'un d'eux est brisé et réduit à sa plus simple

1. Voyez la Revue de juillet-août et septembre 1884, et mars-avril, juin, juillet-août 1885.
2. Dans notre § XVII.

expression; mais les deux autres sont complets *et portent au revers une agrafe pour servir de fibule.*

Une de ces deux fibules est le *Svastika* simple; dans l'autre, les branches du *Svastika* sont artistement inscrites dans un cercle. On a fait des imitations en argent de la fibule à *Svastika* simple, que les baigneuses anglaises et américaines de Hombourg emportent souvent en souvenir. Le vieux symbole solaire est ainsi devenu un simple objet de curiosité et de parure, et en quelque sorte un produit de Hombourg. On a également, et dans le même but mercantile, fait une imitation en argent d'une belle fibule romaine en bronze qui représente la Fortune debout sur un globe et offrant une palme à un homme.

Dans le même musée, nous avons aussi remarqué le *Svastika* sur des fonds de pots en terre rouge.

Puisque nous avons parlé d'amulettes, nous saisirons cette occasion pour en citer une très curieuse que nous avons vue au musée de Carlsruhe (numér. F. 1561). Elle provient de la collection Clarke, formée autrefois en Italie; elle est en bronze et haute de quatre à cinq centimètres. Elle est formé d'une croix suspendue à un croissant et enfermée dans les cornes du croissant. La croix est équilatérale.

Le même musée de Carlsruhe possède de petites roues en bronze (numérotées F. 389-392, et 1298-1300), de quatre à huit centimètres de hauteur, et de quatre à huit rayons : elles proviennent également de collections formées en Italie. Ces rouelles appartiennent à la série de rouelles-amulettes dont nous avons parlé.

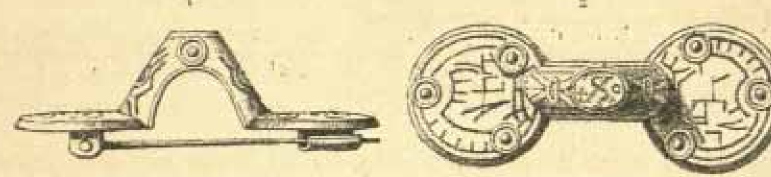
H. Gaidoz.

ÉTUDES
SUR QUELQUES CACHETS
ET
ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

XVI

FIBULE AYANT SERVI DE CACHET



Réduction à moitié. Réduction à moitié.



Grandeur d'exécution.

Nous avons décrit plus haut[2] une boucle de ceinturon ayant, en outre, servi de cachet à un personnage nommé Agnus. Nous présentons aujourd'hui au lecteur une fibule en argent, qui a été employée au même usage.

Cette fibule, trouvée dans un cimetière du Maine, a été publiée, d'abord par M. Hucher[3], plus tard par M. l'abbé Cochet[4], et en dernier lieu par M. Edmond Le Blant[5]. Elle a 10 centim. de longueur, et présente, au centre, une saillie de 11 millimètres, ayant la figure d'un cône tronqué, et évidée, à l'intérieur, en

1. Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141; t. II, p. 1, 193, 257; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 130.
2. N° XI (*Rev. archéol.*, année 1885, t. II, p. 45).
3. *Bulletin monumental*, t. XX, p. 370.
4. *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 270.
5. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 264, n° 198 A, pl. XXII, fig. 138.

forme de cintre; sur la plate-forme du cône, il y a une inscription, précédée d'une croix, et gravée en creux ainsi que les ornements qui couvrent la fibule.

M. Hucher a proposé d'y lire XPSTO (*Christo*); mais M. Le Blant, « sans discuter, dit-il, l'admissibilité de cette interprétation, « a fait observer » qu'il est plus naturel de chercher dans le chiffre en question le nom du possesseur du bijou. » Je serai plus catégorique que mon savant confrère, en déclarant que la leçon *Xristo* est inacceptable, par la double raison qu'une telle inscription n'a aucune raison d'être sur une fibule, et que le caractère que M. Hucher a pris pour un X, est un S coupé obliquement par un I, tel que nous l'avons déjà observé sur plusieurs anneaux sigillaires précédemment décrits[1]. L'inscription, ainsi que l'a justement remarqué M. Le Blant, doit contenir le nom du personnage auquel la fibule appartenait. J'ajoute que cet objet devait lui servir de cachet, puisqu'on y trouve, comme sur la boucle de ceinturon d'Agnus, les trois éléments de la souscription aux actes, savoir : la croix, l'abréviation de *sigillum* ou *signum* et le nom du souscripteur.

Quel est ce nom? C'est ce qu'il nous reste à rechercher.

A la suite de la croix, se présentent, au centre, les deux lettres S et I croisées et de dimensions tellement supérieures à celle des autres caractères, qu'il n'est pas possible de méconnaître l'intention qu'on a eue de leur attribuer une valeur exceptionnelle et prédominante; elles ont, à mes yeux, un double emploi : d'abord comme abréviation habituelle de SI(*gillum*) ou SI(*gnum*), et puis comme groupe initial du vocable à former avec les trois lettres plus petites de l'inscription, STO. Nous avons donc pour l'ensemble :

+ SI(*gillum*) ou SI(*gnum*) SISTO (pour SIXTO).

Il y a un exemple de SVSTVS mis pour SIXTVS, dans une inscription conservée sur un fragment de sarcophage retrouvé

1. Voir ci-dessus les notices nos II, III, VII, IX, XII, et ci-dessous les nos XVII et XVIII.

dans la cathédrale d'Apt[1]. Or, cette forme corrompue du nom de SIXTVS si répandu au moyen âge et si illustre dans les annales de l'Église[2], suppose la transition préalable par la forme SISTVS, qui est plus rapprochée du vocable primitif, et dont la présence sur un bijou de la période mérovingienne n'a dès lors rien qui doive nous étonner.

La déclinaison à l'ablatif ou au datif du nom du propriétaire de notre fibule n'est point non plus extraordinaire. Les souscriptions aux diplômes et aux chartes de la première race nous en offrent de très nombreux exemples[3], et il est tout naturel que nous la retrouvions sur les cachets de la même période, qui devaient nécessairement, comme nous l'avons déjà dit, reproduire les formes usitées pour les souscriptions des parties et des témoins qui figuraient dans les divers actes de la vie civile.

En tout cas, il est certain que nous avons ici un deuxième spécimen d'objets d'usage courant, qui servaient en même temps de cachet. Les deux exemplaires qui nous ont révélé ce fait curieux, sont de nature à fixer l'attention des archéologues et même de tout possesseur de bijoux gallo-francs, portant les caractères et les signes habituels d'une souscription aux actes écrits et aux épîtres.

M. Deloche.

1. *Revue de l'art chrétien*, t. II, p. 360. Voir aussi E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 484; n° 622 et pl. LXXXVIII, n° 520.

2. Il y a eu cinq papes de ce nom, dont trois ont été canonisés, de même qu'un évêque de Reims, qui vécut au IIIe siècle.

3. Nous citerons : 1° un diplôme de Clovis II (vers 640), au bas duquel on lit : « Sig. (*loc. monogr.*) domni Chlodovio regi » (J. Tardif, *Monuments historiques*, cartons des rois, p. 8); 2° un autre diplôme du même prince, de 653, au bas duquel on voit : « Signum + vir inluster Ermenrico domesticus. — Signum + vir inluster Austroberto... — Signum + Gundoberto... — Signum + vir inluster Madalfrido » (*ibid.*, p. 11 et 12); 3° une charte de 670-671, parmi les souscriptions de laquelle on remarque : « Signum E vir inluster Ermenrigo. — Signum + Bettoleno. — Signum + Childebrando... — Signum + Chramnino... — Signum Gaeletramno... — Signum + Guntrigo. Signum Aursino. Signum + Chrodobando. Signum + Echarigo. Signum + Erchenrigo. Signum + Mauroleno » (*ibid.*, p. 20); 4° une charte de 682-683, à la fin de laquelle est écrit : « Signum + Ausberto, servo Dei » (*ibid.*, p. 20); 5° une charte de 691 souscrite par deux témoins : « Sign. + Unaclobeo, testis. Sign. + Saulfo, testis » (*ibid.*, p. 23). 6° une charte de 697, au bas de laquelle on lit : « Sign. + Frumoaldo. — Sign. Audromaro... Sign. + Martino » (*ibid.*, p. 32).

DISSÉMINATION ET CENTRALISATION ALTERNATIVES

DE LA FABRICATION MONÉTAIRE

Depuis les Gaulois jusqu'au commencement de la domination carolingienne.

COMMUNICATION DE M. P.-CHARLES ROBERT
Lue pour l'auteur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres,
le 18 septembre 1885, par M. Alexandre Bertrand.

Les monnaies gauloises et celles du haut moyen âge ont une importance d'autant plus considérable qu'elles appartiennent à des époques moins connues : œuvres, à quelques exceptions près, des pouvoirs publics, éléments de circulation et de commerce, spécimens de l'art et témoignages du degré acquis dans les connaissances mécaniques et chimiques, elles comportent des enseignements variés que j'ai tenté de réunir dans un ouvrage, commencé depuis longtemps, mais auquel il ne me sera peut-être pas donné de mettre la dernière main.

Qu'il me soit permis aujourd'hui d'entretenir rapidement l'Académie d'un phénomène que présentent nos monnaies, depuis l'époque gauloise jusqu'au commencement de la seconde race. Ce phénomène consiste dans un éparpillement extrême de la fabrication faisant place à une centralisation bien entendue, puis s'imposant de nouveau, après cinq siècles, pour disparaître encore.

Période autonome gauloise.

On possède déjà une quantité très considérable de monnaies d'or, d'argent et de bronze, frappées dans la Gaule proprement dite, c'est-à-dire entre les Alpes, le Rhin, l'Océan, les Pyrénées et la mer intérieure [1] et, cependant, il y a à peine un demi-siècle que ces précieux souvenirs sont recueillis avec soin. Si l'on consi-

1. Cf. E. Hucher, *l'Art gaulois*, 2 vol. in-4, 1868 et 1874, planches et table des noms; A. de Barthélemy, *Liste des mots gaulois qui se lisent sur les monnaies* (*Rev. Celt.*, 1871, p. 291-298); P.-Charles Robert. *Description raisonnée des monnaies gauloises de sa collection*, grand in-8, 1880, 109 pages, 1 pl. et plusieurs bois dans le texte.

dère, en outre, que les monnaies retrouvées varient souvent non seulement par l'image qu'elles représentent, mais par le système pondéral auquel elles appartiennent, et que chaque découverte, quelque peu importante, fait connaître des types ou des noms nouveaux[1], on est presque effrayé de la quantité prodigieuse d'espèces gauloises différentes qui inonderaient nos musées, si nous possédions tout ce que la culture et la construction ont mis au jour, depuis plus de vingt-deux siècles, dans un pays fertile et riche comme le nôtre, où le sol a été remué incessamment. Ajoutons qu'il est peu probable que les Gaulois aient eu à enfouir des spécimens de toutes les monnaies sorties de leurs ateliers.

Les monnaies de la Gaule proprement dite, comme celles des autres parties du monde gaulois, ont commencé par l'imitation des espèces grecques. Dans le bassin de la Garonne, les drachmes d'argent de Rhoda, colonie grecque de la côte d'Ibérie, ont été copiées par divers peuples, d'abord fidèlement, puis avec des modifications successives et sans nombre[2]. Vers le même temps, un des types d'Emporium, autre colonie voisine de Rhoda, contournait ou franchissait les Pyrénées et produisait un courant d'imitation qui pénétrait en Aquitaine et se prolongeait vers le nord, jusqu'à la hauteur des cités armoricaines. Aux environs du golfe de Narbonne, on imitait les bronzes d'Agrigente[3] et, plus à l'est, les oboles à la roue ou à la croix émises à Syracuse et à Marseille. Dans le centre, à l'exemple des Gaulois du Danube, avec qui on était en rapport par ce fleuve, les monnaies royales de Macédoine et de Thrace furent imitées ; c'est ainsi qu'on trouve, chez les Arvernes, des statères d'or au type de Philippe II et d'Alexandre le Grand ; puis, comme dans le bassin de la Garonne, les imitations allèrent en s'éloignant du modèle, le goût gaulois se substitua à l'art grec, une ornementation

1. Cf., par exemple, la *Description*, par M. A. de Barthélemy, *d'une trouvaille faite à Jersey en 1875*. (*Rev. numism.*, 3e série, t. II, pages 177 à 202.)

2. Cf., pour cet immense monnayage du bassin de la Garonne, P.-Charles Robert : *Numismatique de Languedoc, période antique* ; in-4, 1876, p. 11 et suiv. et pl. I, II, et III.

3. Cf., pour le type d'Agrigente, *id.*, *ibid*, p. 54 et pl. IV.

exubérante à la simplicité antique, et l'on vit apparaître les transformations les plus bizarres et les plus nombreuses ; ainsi par exemple, certains ateliers remplacèrent successivement l'auriga du bige grec par des animaux, des oiseaux et des objets de toute sorte, ainsi que l'a démontré M. L. Maxe Werly[1]. Les types royaux du nord de la Grèce, déjà transformés et dénaturés par les Gaulois du Danube et du centre de notre Gaule, pénétrèrent, dans le nord, chez les Belges, où ils servirent d'origine à une infinité de variétés et de dégénérescences, qui, chargées dans le champ d'objets accessoires, finirent par produire des types en quelque sorte nationaux. Outre les monnaies royales de Macédoine et de Thrace, on imita, çà et là, au début, dans ce que César nomma plus tard les Trois Gaules, les monnaies de beaucoup de villes de la Grèce, de la Grande-Grèce et de la Sicile. On contrefit, par exemple, une monnaie d'or de Tarente et l'on emprunta à l'Italie le type du coq. Ces diverses copies ont eu aussi leurs dégénérescences, qui, faute de termes de comparaison, n'ont pu être étudiées jusqu'à ce jour, comme celles qui procédaient de la drachme de Rhoda ou du statère de Philippe II de Macédoine.

A l'ouest, les peuples de l'Armorique se signalèrent, à une époque relativement peu ancienne, par l'abondance de leur monnayage en tous métaux ; ils frappèrent une multitude de pièces muettes montrant, d'un côté, une tête d'homme, dernière tradition des types royaux de la Grèce, de l'autre, un cheval, souvent androcéphale, avec les accessoires les plus variés répandus dans le champ, tant au droit qu'au revers.

Les types romains pénétrèrent à leur tour en Gaule et se répandirent d'abord entre le Rhône et les Alpes, où ils furent contrefaits, à poids réduit, vers l'époque où la Province fut organisée, c'est-à-dire plus d'un siècle avant l'ère chrétienne ; puis les monnaies pseudo-romaines s'étendirent vers le nord et arrivèrent à leur tour chez les Belges ; là, dans un intérêt de circulation, elles devinrent en quelque sorte hybrides et présentèrent, d'un côté, l'idée

1. *De la transformation des types monétaires et des résultats auxquels elle conduit.* Extrait du *Bulletin monumental*, 1884, in-8, 11 pages.

romaine tout en conservant, de l'autre, l'ancienne idée grecque. Enfin, vers les derniers temps de l'indépendance, on vit paraître dans les coins des types que l'on peut, jusqu'à plus ample informé, considérer comme vraiment nationaux, et des types étrangers dont la donnée ne venait ni de la Grèce ni de Rome; parmi ces derniers on peut citer le personnage accroupi dans l'attitude de Bouddha[1].

Lorsqu'elles cessèrent d'être de simples contrefaçons des espèces classiques et d'en reproduire servilement les légendes, les monnaies des Trois Gaules furent d'abord muettes; puis à une époque difficile à fixer, elles reçurent des légendes autonomes. Ces légendes, écrites en caractères grecs et plus souvent latins, ne sont, en général, composées que d'un mot ou de deux, tracés sur la même face ou répartis entre le droit et le revers. Il importe, pour le sujet que j'effleure ici, de dire un mot de la signification de ces courtes légendes. Saulcy, qui a rendu tant de services à la numismatique gauloise, retrouvait indistinctement des rois ou des chefs militaires, dans les inscriptions monétaires formées de noms sans qualification. Cette manière de voir était trop absolue. En effet, beaucoup des monnaies gauloises à légende ne remontent qu'aux derniers temps de l'autonomie et appartiennent à la région que César appela plus tard *Celtique*. Or, s'il y avait encore des rois en Aquitaine, chez les Belges, dans l'île de Bretagne et dans le Norique, la forme monarchique avait presque entièrement disparu du centre de notre Gaule, lorsque le conquérant romain y arriva. Ne sait-on pas que les Helvètes condamnèrent à mort Orgétorix, pour avoir voulu rétablir la royauté à son profit? Ce sont, je n'en doute pas, des noms de magistrat qui figurent, la plupart du temps, sur les monnaies de la Celtique. Il serait possible, avec des développements suffisants, d'établir cette opinion jusqu'à un certain point; je pense même qu'on pourrait, allant plus loin, montrer que les chefs politiques des cités constituées en république ne fonctionnaient pas deux à deux et que, par conséquent, quand deux Gaulois ont été mentionnés par les

1. Cf. H. Gaidoz, *Rev. archéol.*, 1881, p. 197, et A. Bertrand, *ibid.*, juin 1882.

monnaies de ces cités, il en est un qui n'exerçait qu'une magistrature inférieure ou que des fonctions monétaires [1]. C'est plus tard seulement, lorsque les Trois Gaules eurent été non seulement conquises par les armes de César, mais organisées à la romaine par l'administration impériale, que la dualité de l'autorité, dans les cités, apparut avec les duumvirs. Je renverrai seulement à ce que César dit de l'élection du Magistrat suprême chez les Éduens; son récit prouve, suivant moi, que ce magistrat, qu'il nomme ailleurs *vergobret* [2], était unique. Il y avait aussi un vergobret chez les Lixoviens, au témoignage de monnaies de l'époque épigraphique, frappées, sans doute, au chef-lieu de ce peuple. Ces monnaies (voir plus loin l'appendice) portent, au droit, CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO(S) et désignent deux personnages, puisque les Gaulois n'ont porté qu'un nom jusqu'à l'époque où ils ont adopté le système des dénominations romaines. Si CATTOS est le magistrat suprême, le vergobret, on ne peut chercher dans CISIAMBOS qu'un magistrat inférieur ou même qu'un agent chargé de fabriquer la monnaie. Cette dernière hypothèse, en y réfléchissant, n'a rien qui doive surprendre : en effet, les Gaulois, comme le démontrent leurs premières monnaies, qui sont tout à fait grecques de système, de type et presque d'art, et, comme le constatent d'ailleurs divers auteurs, notamment Strabon et Justin, avaient eu, au début, la culture grecque à un haut degré ; or, on sait que, dans les villes grecques, la monnaie était souvent signée conjointement par un magistrat politique et par un agent monétaire, sinon, ainsi que l'a démontré François Lenormant, par deux agents monétaires [3]. Ajoutons que ces agents monétaires ont eu, dans le monde grec, suivant les villes, des fonctions différentes, et qu'ils paraissent avoir été chargés ou de la direction de l'atelier, ou de sa gestion ou bien encore de son contrôle. A Rome, où les Gaulois prirent aussi des

1. M. A. de Barthélemy (*Rev. num.*, 1884, p. 9) admet hypothétiquement des rois joignant à leur nom celui de leur père, des chefs alliés ou des sortes de duumvirs, mais il ne parle pas de monétaires.
2. *Bell. gall.*, VII, 32, 33 et I, 16.
3. *La Monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 37, 39, 43, 60 et 65.

modèles, la monnaie était garantie par la signature de magistrats spéciaux. Les exemples ne manquaient donc point aux Gaulois. Malheureusement, en raison de l'exiguïté du flan, les légendes des monnaies gauloises sont, comme je viens de le dire, réduites d'ordinaire à leur plus simple expression, c'est-à-dire à un ou deux mots, qui, le plus souvent, sont trop courts pour être des composés et mentionnent simplement des hommes, sans les qualifier; c'est pourquoi le caractère politique ou monétaire du Gaulois ou des Gaulois qui signent la monnaie, ne ressort pas à première vue, comme sur certaines espèces de l'antiquité classique, et ne peut être découvert que par induction.

Je sais qu'on me fera sans doute une objection. Les Irlandais, me dira-t-on, qui sont une branche du grand arbre gaulois, avaient, d'après les traditions du moyen âge[1], des rois suprêmes et des rois inférieurs, sorte de chefs de district; les Gaulois de notre Gaule pouvaient donc avoir eu une organisation analogue, qui se serait reflétée sur leurs monnaies, les espèces de chaque district étant caractérisées par la mention de son chef direct. Cette objection paraît d'autant plus sérieuse, au premier abord, qu'un système analogue de double garantie féodale a été pratiqué parfois en Orient sous les Arabes et en Europe dans la fabrication monétaire du moyen âge; mais, je le répète, je ne m'occupe ni de l'Aquitaine, ni de l'île de Bretagne, où les rois signaient encore la monnaie, à l'arrivée des Romains, ni de la Belgique où il y a toujours eu des rois; je m'attache au centre de notre Gaule où abondent les monnaies portant deux noms d'homme et où la forme républicaine a existé de bonne heure, dans un grand nombre de cités. La constitution politique des Éduens, telle que nous la montre César, ne ressemble guère à celle de l'Irlande; enfin, et j'insiste sur ce point important, ce n'est pas seulement aux monarchies, mais aux républiques de la Grèce que les Gaulois avaient emprunté leur puissante organisation de la monnaie, et nous avons vu que, dans ces républiques, monétaires et magistrats politiques signaient également les espèces courantes.

1. D'Arbois de Jubainville, *Introd. à l'étude de la littérat. celtique*, pp. 334-336.

Les détails qui précèdent ont pu paraître longs à l'Académie ; il m'importait d'indiquer comment s'est produit l'éparpillement de la production monétaire en Gaule, et d'établir subsidiairement que les monnaies gauloises portent, non seulement des noms de rois, mais des noms de magistrats politiques, et même des noms de fonctionnaires, d'agents, voire d'entrepreneurs, qu'on peut, pour fixer les idées, qualifier les uns et les autres de monétaires.

Domination romaine.

Je n'insisterai pas sur le monnayage qui eut lieu dans la Province romaine, sous la République, avant les conquêtes de César. Outre de menues espèces frappées à Nîmes et peut-être dans une ou deux autres colonies de droit latin, il a pu être encore émis çà et là, avec permission de l'autorité romaine, quelques monnaies purement gauloises; mais la chose n'est pas certaine, attendu que les indigènes avaient été, au point de vue des privilèges, traités beaucoup plus durement par les organisateurs des premières conquêtes de la République au delà des Alpes que ne le furent les Trois Gaules par César et peut-être par Auguste. Ce monnayage de tolérance, dans le sud de la Gaule, n'aurait compris, dans tous les cas, que des espèces d'argent, car on sait que les Gaulois du sud, qui, comme les colons grecs leurs voisins, possédaient des lingots d'or et d'argent, comme eux aussi ne fabriquaient pas et n'employaient pas de monnaies d'or[1]. César vainqueur interdit l'émission de toute monnaie d'or; ces espèces étaient déjà, à cette époque, considérées par les Romains comme le privilège exclusif de l'imperium; mais il permit, du moins sur certains points, d'ouvrer encore des flans d'argent, de billon ou de cuivre. Par contre, il fit frapper pour lui, en Gaule, des espèces d'or au type de l'éléphant.

Dès avant la mort du Dictateur, ou peu après, l'autorité romaine se manifesta par l'introduction du nom des gouverneurs dans quelques coins monétaires : ainsi les légats Lepidus et

1. P.-Charles Robert, *Num. de la prov. de Languedoc, période antique*, p. 8.

L. Munatius Plancus, ainsi que A. Hirtius d'abord légat de César, puis proconsul désigné par le sénat[1], frappèrent respectivement monnaie dans la Province, la Celtique et la Belgique, le premier seul, le second et le troisième en compagnie d'un Gaulois, qui était soit un chef militaire ou un magistrat politique, soit même ce que j'ai appelé plus haut monétaire.

Auguste, à l'exemple de César, paraît avoir toléré, chez quelques peuples, la fabrication de menues espèces locales, au moins jusqu'à l'an 27 avant notre ère, où il régla définitivement, au *conventus* de Narbonne, l'organisation des Trois-Gaules. Quoi qu'il en soit, il fit faire de larges pièces de cuivre dans les colonies de Nîmes et de Vienne, ainsi que dans le municipe de Lyon. Le monnayage de Nîmes dura longtemps[2] et celui de Lyon se prolongea jusque sous Néron.

Quant au monnayage impérial proprement dit, qui comprenait l'or et l'argent, le cuivre étant réservé au sénat, il fut, suivant toute probabilité, longtemps limité à l'atelier de Lyon, qui assurait ainsi, à lui seul, les besoins de la circulation dans toutes les Gaules. Pendant l'empire gaulois, au IIIe siècle, de nouveaux ateliers furent ouverts et l'on connaît un billon de Postume frappé à Cologne; mais ils durent être fermés lorsque les Gaules rentrèrent dans le giron de Rome. Dioclétien et Maximien augmentèrent, dans tout l'empire, le nombre des centres de fabrication, et peut-être fut-il porté dès lors, pour les Gaules, à trois, chiffre qui ressort des renseignements fournis par la *Notice des dignités*, document du Ve siècle, où l'on voit des procurateurs de la monnaie siégeant à Lyon, à Trèves et à Arles.

Telle est à peu près l'histoire du monnayage dans les Gaules romaines; mais que le nombre des ateliers ait été d'un ou de trois, qu'il y ait eu d'autres ateliers ouverts temporairement pendant les guerres civiles qui troublèrent l'empire, il n'y a pas

1. Cf., au sujet de ces gouverneurs et de l'époque où ils ont été en fonction, L. Desjardins, *Géogr. de la Gaule*, t. III, pp. 27, 28 et 30.
2. P.-Charles Robert, *Num. de la prov. de Languedoc, période antique*, pp. 49 à 52.

moins un contraste frappant entre la fabrication romaine, ainsi centralisée et dont les produits étaient exclusivement garantis par la signature du chef de l'État, et la fabrication disséminée de la Gaule indépendante, dans laquelle sont intervenus les rois, les magistrats politiques, et, suivant toute apparence, les personnages que je qualifie de monétaires.

Période mérovingienne.

Une nouvelle révolution dans l'organisation monétaire et un retour, au moins partiel, aux errements gaulois, vont se produire contre toute attente.

Les Francs, dont bon nombre avaient servi dans les armées impériales, s'installent en Gaule; un parti indigène considérable, auquel appartenait saint Remi, préfère leur domination à celle des Romains ou plutôt des Byzantins et ne prend pas les armes; les derniers comtes qui tenaient pour l'empire sont vaincus et la période mérovingienne commence.

De même que les Gaulois avaient imité les monnaies de Philippe II de Macédoine et d'Alexandre le Grand, les Mérovingiens, maîtres des Gaules, copièrent successivement les sous d'or et les tiers de sou d'Anastase, de Justin et de Justinien, qui formaient alors le signe d'échange international; comme elle l'avait été chez les Gaulois, l'imitation fut d'abord servile et de même que l'on avait écrit ΦΙΛΙΠΠΟΥ, on écrivit D. N. ANASTASIVS P. F. AVG; puis avec le temps, lorsque le prestige impérial commença à disparaître en Europe, les légendes propres se montrèrent chez les Mérovingiens comme elles s'étaient montrées chez les Gaulois : ceux-ci à la longue avaient remplacé dans les coins les noms des rois de Macédoine par les noms de leurs rois et de leurs magistrats politiques, et, si je ne me suis pas abusé, par ceux de leurs agents monétaires; les Mérovingiens, à partir de Théodebert Ier, mirent sur la monnaie, qu'ils faisaient toujours au type byzantin, le nom de leur roi à la place de celui de l'empereur; mais cet usage dura peu et ne se conserva guère qu'à Marseille et dans une partie de

la Narbonnaise où les institutions romaines étaient passées dans les mœurs. Dans toutes les Gaules et même dans l'ancienne province, on vit apparaître des monnaies spéciales et d'une extrême abondance, portant des noms de monétaires. Au début, il arrive que le monétaire signe la pièce au revers tandis que le roi la signe au droit ; c'est exactement l'agent inférieur ou le monétaire gaulois, dont j'ai parlé plus haut, qui était mentionné à côté du vergobret chef de l'État. Puis le nom royal disparaît; alors parfois deux noms de monétaire se montrent, l'un du côté de la tête, l'autre au revers; ce dispositif rappelle les deux personnages de rôle inconnu, qui, à une certaine époque, signent, sans y prendre de qualification, les flans monétaires gaulois, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Enfin, et c'est le cas le plus général, un seul nom, suivi du titre de monétaire, se voit d'un côté de la monnaie mérovingienne, tandis qu'un nom de lieu se lit de l'autre. Il y a ici une différence entre les deux époques que je compare : si les monnaies gauloises portent souvent en légende un seul nom d'homme, où l'on peut retrouver non seulement un chef ou un magistrat politique, mais un monétaire, elles n'ont alors, à l'inverse des monnaies mérovingiennes, rien d'écrit au revers, car on sait combien les ethniques et les noms de lieu sont rares dans la numismatique gauloise.

Le nombre des monnaies mérovingiennes, à noms de monétaire, a été excessivement considérable; on en possède déjà plus de deux mille, différant entre elles soit par le nom d'homme ou de lieu, soit par les détails du type, et, comme il arrive pour les monnaies gauloises, de nouvelles pièces sortent fréquemment de terre[1]. Quelle dissémination, faisant suite à cette centralisation

1. J'ai étudié, à diverses reprises, depuis quarante ans, les monnaies mérovingiennes dans leur ensemble, et cherché à expliquer la cause du nombre prodigieux qu'ont dû atteindre et les lieux où on les frappait et les personnages qui les signaient. Cf., par exemple : *La numismatique mérovingienne dans ses rapports avec la géographie* (congrès archéol., 1846); *Considérations sur la monn., à l'époque romane*, 1851. br. in-8. 1 pl.; *Études num. sur une partie du nord-est de la France*, 1852, vol. in-4, 18 planches; *Observations générales sur les monnaies mérovingiennes* (*Mélanges de numismatique*, 1862); *Trésor de Chinon* (*Annuaire de la soc. franç. de num.*, 1882, 1 pl.); *Sur la prétendue*

romaine, qui satisfaisait à la circulation de toutes les Gaules, au moyen de deux ou trois ateliers! Ajoutons que les autres barbares, Burgundes, Goths et Wisigoths, après avoir, comme les Mérovingiens, contrefait la monnaie impériale, n'ont, lorsqu'ils en sont venus à la monnaie autonome, formé leurs légendes que des noms de leurs rois, à l'exclusion de tout nom de monétaire; ils se conformaient en cela à la loi générale. On peut donc constater que les noms, autres que ceux des souverains, n'ont été mis, par les barbares, dans leurs coins monétaires, que là où ils se trouvaient en sol gaulois[1].

Ne semble-t-il pas, d'après ce qui précède, que la dissémination monétaire mérovingienne ait été un retour à la dissémination monétaire gauloise? Je sais qu'on ne peut aller qu'à tâtons, dans des questions aussi obscures, pour lesquelles les documents historiques font défaut, et qu'il est bien un peu téméraire de comparer deux époques séparées par cinq siècles; je sais aussi que l'abondante fabrication des monétaires, malgré le nombre des lieux où elle s'exerçait, a longtemps gardé dans toute la France une certaine uniformité de système et de type, ce qui dénote une unité politique ou tout au moins administrative, tandis que les Gaulois, livrés aux luttes intestines, ayant, dans de nombreuses cités, pendant la période monétaire, changé du tout au tout la forme de leur gouvernement, ont dû avoir et ont eu des monnaies variant et de système et de type. L'assimilation des deux monnayages ne peut donc être tentée; mais il y a entre eux des points de ressemblance que j'ai cru devoir signaler.

Période carolingienne.

L'avènement de la seconde race changea complètement le ré-

restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la province et sur les monnaies qui en seraient la preuve. (*Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, in-4, t. XXX, 2e partie, 1882, 2 cartes et 1 planche.)

1. On a vu plus tard figurer des monétaires sur certaines espèces de l'heptarchie saxonne; mais les conquérants avaient trouvé aussi, dans le sud-est de l'île de Bretagne, les traditions monétaires gauloises.

gime de la monnaie en même temps qu'il en modifiait la forme et le métal. Les sous et les tiers de sou d'or mérovingiens, et même les petits deniers d'argent frappés dans les derniers temps, étaient encore, par leur aspect général, de véritables monnaies romaines; leur flan, en effet, était assez épais et recevait des empreintes bien accusées, et leurs types, s'ils n'étaient plus, à la fin, purement impériaux, avaient en général gardé le souvenir des prototypes. La seconde race, au contraire, qui adopta l'argent comme étalon, fit faire des deniers et des oboles sans épaisseur et sans relief, à la manière arabe, et leur donna des types tout nouveaux. C'est sous Pépin que le flan étroit et épais fut abandonné : on ne connait de lui que de rares spécimens de l'ancienne forme[1], tandis que les collections possèdent bon nombre de deniers d'argent larges et plats portant son initiale ou son nom. Mais, et je rentre ici dans mon sujet, ce qui distingue plus encore le nouveau régime, c'est la disparition, au droit de la pièce, des noms de monétaires, et, au revers, des innombrables noms de lieu qui s'y lisaient. La centralisation romaine reparaissait et Charlemagne, à l'exemple des empereurs, se réservait le droit de garantir par sa seule signature la valeur du signe d'échange. Le nombre des ateliers ne fut pas, toutefois, réduit à trois, comme à la fin de l'empire d'Occident, l'état des voies de communication et les conditions économiques du temps ne l'eussent pas permis, mais les points de fabrication furent singulièrement réduits, et au lieu des milliers de noms de lieu, souvent sans importance, qui figuraient sur les tiers de sou mérovingiens, on ne vit plus, sur les deniers carolingiens, que XPISTIANA RELIGIO, sorte d'acte de foi adopté par le prince, que PALATINA MONETA, qui désignait la monnaie frappée par l'administration impériale, et que les noms de quelques villes importantes ou de grandes abbayes.

La disparition des noms de monétaire sous la seconde race, prouve bien que leur présence dans les coins n'était pas une

1. Cf. P. Charles Robert, *Num. de la province de Languedoc*, 3e partie, période carolingienne, p. 10 et pl. XI, fig. 3.

création germanique, puisque la révolution qui mit les Austrasiens à la tête des affaires implanta l'élément germanique plus complètement en Gaule qu'il ne l'avait été jusque-là.

Je n'insisterai pas sur le monnayage de la seconde race; la féodalité naissante en changea bientôt le caractère et des conditions nouvelles furent imposées à la monnaie, en France et dans toute l'Europe.

En résumé, le régime monétaire étant solidaire de l'état économique, et, jusqu'à un certain point, des institutions générales, il était bon de signaler les étranges vicissitudes qu'il a subies dans notre pays pendant les premiers siècles de son histoire.

APPENDICE

L'importante monnaie, qui mentionne un vergobret lixovien, porte, au droit, CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO, ou, au revers, SIMISSOS PVBLICOS LIXOVIO. Des variétés de ce bronze ont, au revers, SIMISSOS PVPLICOS LIXOVIO ou PVBLICOS SEMISSOS LIXOVIO[1]. D'autres monnaies du même groupe portent simplement CISIAMBOS, sans faire suivre ce nom d'homme d'aucun qualificatif, ou, d'un côté, CISIAMBOS et, de l'autre, MAVFENNOS ARCANTODAN.

Occupons-nous d'abord du droit. J'ai, dans la dissertation qui précède, retabli une S à la suite du mot *Vergobreto*. On sait en effet que les coins monétaires gaulois présentent souvent des abréviations encore bien que l'espace eût permis, même sans prendre de plus petits caractères, de poinçonner toutes les lettres du mot; c'est ainsi que L. Æmilius Lepidus est simplement désigné, à Cabellio, par la syllabe LEP; en outre, de toutes ces abréviations qui semblent arbitraires, la plus fréquente est celle consistant à supprimer l'S finale. Citons, par exemple, les mots MATVGIINOS-MATVGIINO, NONNOS-NONNO, ARIVOS-SANTONOS ARIVOS-SANTONO, qui se lisent en même temps au droit

1. Cabinet de France, n°s 7163, 7165 et 7157.

et au revers, et GIAMILOS remplacé par GIAMILO au droit d'une même pièce. On sait d'ailleurs que le latin, qui était assurément soumis à des règles plus étroites, supprimait souvent la finale S.

Je dois dire que l'on n'a pas toujours compris la légende du droit, comme moi; mais remontons plus haut. Un épigraphiste d'une grande autorité, M. R. Mowat[1] pense qu'il y avait, à la fois, deux vergobrets, dans les cités de la Gaule autonome, comme il y eut plus tard deux *Duumviri*, dans les cités de la Gaule romaine. Ce savant est arrivé tout naturellement à l'opinion que je combats, en se reportant aux manuscrits du premier livre des Commentaires[2], qui, paraît-il, portent tous *præerant* dans cette phrase : *convocatis eorum principibus quorum magnam copiam in castris habebat, in his Divitiaco et Lisco, qui summo magistratu præerant* (*quem Vergobretum appellant Aedui, qui creatur annuus et vitæ necisque in suos habet potestatem*) *graviter eos recusat*; mais dans les éditions que je connais, on a rétabli le singulier *præerat*, et on a bien fait, à mon sens, car des passages très nets et très précis du livre VII, chapitres XXXII et XXXIII, déjà cités plus haut, me semblent établir d'une manière incontestable qu'il n'y avait qu'un vergobret chez les Éduens. Si César ne qualifie pas *Divitiacus*, c'est qu'il l'a déjà, dans le même premier livre, présenté au lecteur, comme un personnage influent, frère de *Dumnorix*. Liscus, au contraire, paraît pour la première fois. M. Mowat, pour établir qu'il y avait à la fois deux vergobrets, s'appuie aussi sur une inscription lapidaire du Ier siècle de notre ère, peut-être contemporaine d'Auguste, dans laquelle un personnage est qualifié au datif de VERG(*obreto*). En se reportant à d'autres inscriptions de la Gaule romaine, il montre que la place occupée par ce titre conviendrait à celui de duumvir. Ce rapprochement est ingénieux sans être concluant. Les Trois Gaules, qui devinrent l'appui du dictateur, furent mieux traitées que ne l'avait été la Province romaine; elles ont joui sous César et après lui de nombreuses immunités; des cités furent qualifiées d'alliées

1. *Rev. celtique*, t. V, p. 121 et 124.
2. Ch. XVI.

et de fédérées ou furent mises au premier rang comme ayant bien mérité du peuple romain[1]; Pline nous montre encore des peuples ayant le titre de *liberi*. Rien ne prouve donc que les Gaules n'aient pas conservé, au moins sur quelques points, au commencement du premier siècle, l'institution du magistrat suprême qu'on nommait vergobret.

J'arrive maintenant à l'explication de la légende donnée par M. Mowat. Partant de cette opinion qu'il y aurait eu deux vergobrets, il considère VERCOBRETO comme un duel s'appliquant à la fois à Cisiambos et à Cattos. Cette manière de voir a été adoptée tout récemment par un savant celtiste, M. Whitley Stokes, correspondant de l'Institut de France[2].

Je n'ai pas encore parlé du revers du bronze lixovien; nous y trouverons un argument puissant en faveur de la leçon *vercobretos* que j'ai adoptée. Ce revers porte, comme on l'a vu plus haut: SIMISSOS ou SEMISSOS PVBLICOS LIXOVIO. Soit qu'on ajoute, comme au droit, une S finale donnant LIXOVIOS (lixovien), soit que l'adjectif ethnique doive se compléter à un autre cas, toujours est-il qu'il s'agit ici d'une simple indication monétaire, qui donne à la fois la valeur de la pièce et le pays où elle a été frappée. Cette pièce était un *semissis public lixovien*, ainsi que l'ont déjà reconnu François Lenormant[3] et d'autres numismates. Le *semissis* ou *semis*, fraction de l'as, était employé dans les ateliers qui copiaient, sans doute à poids réduit[4], les espèces romaines; il arrivait même que cette fraction fût seule permise par Rome aux peuples qui dépendaient d'elle[5]. On pouvait dire en latin *semissis publicus* comme on disait *argento publico* pour distinguer une monnaie fabriquée par l'Etat, d'une monnaie émise par des particuliers; et *semissis publicus* faisait, avec les terminaisons gauloises, *semissos publicos*. J'ajoute que si le rapprochement

1. Cf. Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. III, p. 51 et suivantes.
2. *Celtic declension*, p. 69.
3. *La Monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 122.
4. Voir plus haut, page 3, alinéa 3.
5. Cf. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, t. III, pp. 195 et 270 de la trad.

que j'ai tenté d'établir entre le régime monétaire de notre pays sous les Gaulois et sous les Mérovingiens a quelque chose de vrai, il est possible que toutes les espèces émises chez les Gaulois n'aient pas été monnaies d'État; on pouvait donc qualifier ainsi spécialement de publiques, les espèces des Lixoviens portant le nom du chef suprême de leur cité ou celui d'un monétaire officiel; mais ceci n'est qu'une hypothèse.

Les savants qui pensent qu'il y avait à la fois deux vergobrets dans les cités gauloises, n'ont pas ajouté S après *Lixovio* et ont fait de ce mot un duel, comme de *vercobreto*, ce qui les a entraînés à considérer *semissos* et *publicos* comme des noms d'homme[2], ce qui est peu admissible.

Les considérations, sur lesquelles j'ai insisté dans cet appendice, permettront, je l'espère, d'admettre que *Cattos* était seul vergobret et que *Cisiambos* était un magistrat inférieur ou un simple monétaire, qui signait, seul ou avec le chef de l'État, la monnaie publique frappée dans la capitale des Lixoviens. Au reste, même en admettant qu'il y avait deux vergobrets chez les Lixoviens et que *Cisiambos* partageait le pouvoir avec *Cattos*, on trouverait dans *Maufennos* un magistrat monétaire, ainsi que je compte le démontrer ultérieurement.

1. E. Babelon, *Monnaies de la république romaine*, in-8, 1885, Introd., p. XXXIX.
2. *Celtic declension*, p. 77, liste de noms propres.

CHRONIQUE D'ORIENT

FOUILLES ET DÉCOUVERTES A CHYPRE

DEPUIS L'OCCUPATION ANGLAISE

M. Newton écrivait en 1879 dans la *Revue d'Edimbourg*[1] : « Il y a un coin de l'Orient où aucun obstacle ne s'opposerait à une exploration archéologique entreprise par le gouvernement anglais. Ce coin est l'île de Chypre, une île qui bien que n'ayant encore été examinée qu'à la hâte, s'est montrée si riche en antiquités que le musée de New-York tout entier a pu être formé de ses dépouilles. »

Le congrès de Berlin, par les modifications qu'il a apportées ou qu'il a préparées dans la carte de l'Europe, n'a pas laissé d'exercer une influence heureuse sur les études archéologiques. La Thessalie, rendue à la Grèce (que ne lui a-t-on en même temps donné la Crète !) a pu enfin être explorée méthodiquement, et Larissa a fourni à M. Lolling le plus important monument connu du dialecte thessalien. La Tunisie, que des engagements tacites mettaient à la disposition de la France, est devenue une mine si féconde en inscriptions latines que plus de trois mille textes inédits ont pu y être recueillis en moins de quatre ans. Mais c'est surtout sur l'île de Chypre, enfin soumise à un gouvernement régulier et soucieux des intérêts de l'esprit, que l'archéologie était en droit de fonder les plus belles espérances. On attendait que la Grande-Bretagne commençât, sur ce sol privilégié, une série d'explorations richement dotées, semblables à celles qui ont fait entrer au Musée Britannique, grâce à MM. Newton, Pullan et Wood, les dépouilles des plus beaux temples de l'Asie Mineure. Ce n'est pas la faute de M. Newton si cette espérance a été trompée. Les études archéologiques ne sont pas en honneur en Angleterre, et si des archéologues de mérite ont pu s'y former dans ces derniers temps, c'est par l'initiative des Universités et de sociétés privées auxquelles le gouvernement n'a pas prêté son appui. Tandis que la France a déjà dépensé plus de cent mille francs pour entretenir des missionnaires en Tunisie et y faire exécuter des fouilles, l'Angleterre n'a presque rien fait pour Chypre. Elle n'y a même pas envoyé un archéologue chargé de relever les ruines qui sont à la surface du sol. Le Musée Britannique et le Musée de Kensington ont subventionné quelques travaux de peu d'importance; toutes les autres recherches ont eu lieu aux frais de particuliers ou de la société d'archéologie locale formée dans l'île. Mais le sol de Chypre est d'une richesse si prodigieuse qu'il suffit presque de le gratter pour en extraire des antiquités de prix; aussi, malgré l'exiguïté des ressources dont l'archéologie chy-

1. Newton, *Essays on art and archaeology*, 1879, p. 372.

priote a pu disposer depuis 1878, la moisson a été très abondante sur quelques points. Nous voudrions résumer ici les principaux résultats des nombreuses petites explorations dont Chypre a été le théâtre dans ces cinq ou six dernières années. Ce serait une tâche presque impossible à remplir si l'on ne voulait mettre en œuvre que des documents imprimés. Heureusement, un jeune savant allemand, M. Ohnefalsch-Richter, qui suit ou dirige avec une véritable passion les recherches archéologiques dans l'île, a bien voulu nous envoyer une série de rapports très détaillés sur les travaux qu'il a conduits ou dont il a été témoin. C'est à lui que nous devons de pouvoir présenter à nos lecteurs le tableau d'ensemble de ces efforts, auxquels les ressources matérielles ont fait défaut, mais non pas la méthode, la perspicacité et l'intelligence, qui suppléent, dans une certaine mesure, à l'insuffisance regrettable des moyens.

I

M. Richter n'est pas un archéologue de profession : il est devenu archéologue par goût et par le hasard des circonstances. De 1869 à 1872, il a étudié les sciences naturelles à l'université de Halle. Ensuite il a passé six ans à parcourir l'Italie et l'Allemagne, s'appliquant de préférence à la peinture et à la photographie. C'est pour ce dernier art qu'il finit par se décider, sur le conseil des peintres qui avaient dirigé ses premiers essais. Il pensait, en 1877, à se fixer comme photographe en Italie et à publier un grand ouvrage illustré sur l'Italie archéologique et pittoresque. L'occupation de Chypre par les Anglais en 1878, la lecture du livre de M. F. de Lœher sur cette île, enfin le bruit des découvertes de M. de Cesnola, le poussèrent, au mois d'avril 1878, à partir pour Chypre en qualité de correspondant de divers journaux et de revues illustrées. Arrivé à Larnaca, il commença par peindre et par exercer son métier de photographe. La chancellerie allemande l'avait recommandé aux autorités anglaises comme pouvant rendre des services à l'archéologie; MM. C.-D. Cobham, commissaire anglais à Larnaca, et M. le Dr Pieridès, un des plus intelligents collectionneurs de Chypre, avaient attiré sur lui la bienveillante attention de M. Newton. Dès 1878, M. Richter s'adressa à plusieurs reprises à sir Samuel Wolseley, gouverneur de l'île, pour lui signaler des emplacements inexplorés et obtenir l'autorisation d'y faire des fouilles. Cette autorisation se fit attendre pendant deux ans. Entre temps, M. Richter parcourait Chypre dans toutes les directions, enseignait le dessin et la peinture à l'école américaine de Larnaca, étudiait l'entomologie et l'herpétologie chypriotes, envoyait des correspondances à l'*Allgemeine Zeitung*, à la *Neue Freie Presse* et à la revue *Unsre Zeit*. Enfin, au mois d'octobre 1880, il fut chargé par le Musée Britannique de commencer des fouilles près de Larnaca, puis, en 1881, à Salamis et en d'autres endroits. Mais le manque de fonds ne permettant pas de continuer ces travaux, qui avaient été très fructueux, M. Richter se décida, une fois de plus, à changer de profession.

Du mois de juin 1881 jusqu'à la fin de mars 1882, il occupe une place dans l'administration des forêts de l'île, obligé souvent, malgré ses protestations, de planter des arbres sur des emplacements non fouillés qu'il regrettait de voir ainsi perdus pour l'archéologie. En sa qualité de *superintendent of the works*

for replanting, M. Richter était toujours par voies et par chemins, et partageait son attention entre les vieux monuments et les plantations nouvelles [1].

En 1882, dernier changement : c'est l'archéologie qui réclame M. Richter et qui doit sans doute le garder. M. Newton le chargea de nouvelles fouilles à Salamis. La même année, le gouvernement local fonda le musée de Chypre, qui commença dès 1883 à faire pratiquer des fouilles à ses frais par M. Richter. Le gouvernement anglais ne donne aucune subvention au musée, qui est entretenu par des souscriptions privées, mais, héritier des droits que la loi des antiquités de 1874 reconnaissait au gouvernement turc, il concède au musée la propriété des objets antiques qui lui reviendraient d'après cette loi. Tandis que le gouvernement ottoman, obéissant aux plus funestes conseils, a remplacé la loi de 1874 par le règlement prohibitif de 1884, l'Angleterre a laissé subsister à Chypre l'ancienne loi turque rédigée par Déthier. Le gouvernement, c'est-à-dire le musée de Nicosie, a droit au tiers des antiquités découvertes sur territoire privé et aux deux tiers de celles que l'on exhume dans un terrain public. M. Richter fut nommé *consulting archaeologist of the Cyprus museum, superintendent of excavations at Cyprus*, et *member of the executive Comittee of the Cyprus Museum*. C'est en cette qualité qu'il a dirigé et qu'il dirige encore des fouilles, tant au nom du musée qu'en celui des particuliers qui lui donnent commission à cet effet; il a été chargé en outre de rédiger le catalogue de la collection locale, que les dernières recherches ont considérablement enrichie. Au commencement de 1885, le conservateur du musée était le capitaine Sinclair; le comité était présidé par le gouverneur de l'île, sir R. Biddulph, qui a été remplacé depuis [2]. Nous avons sous les yeux le rapport présenté au conseil dans la séance du 1er mai 1885. Les souscriptions recueillies par le musée avaient atteint 10,000 francs et les dépenses faites s'élevaient à 9,000 francs environ. Dans le budget des dépenses figurent le traitement de M. Richter, les frais de fouilles (3,000 francs environ), l'acquisition de livres (500 francs), l'installation du musée (600 francs). Parmi les recettes, nous trouvons le montant des souscriptions en 1883-1884 (8,800 francs), le produit de la vente des doubles du musée (500 francs), celui du rachat, par quelques particuliers, du tiers des trouvailles revenant de droit au gouvernement (500 francs). Il est assurément très remarquable qu'une petite île comme Chypre fournisse, par voie de souscriptions volontaires, une somme relativement aussi importante pour l'entretien et l'accroissement de son musée; plusieurs personnes ont, du reste, témoigné leur sympathie à la collection naissante en lui faisant don de livres, de dessins et d'objets d'art. Le directeur du musée de South Kensington a envoyé une belle collection d'ouvrages archéologiques; M. Pieridès a donné des timbres d'amphores, M. Thomson une statuette de marbre trouvée à Paphos, M. Tanos, un Chypriote établi en Egypte, deux momies et des photographies de monuments égyptiens; enfin, le gouvernement a placé dans le musée la partie de la collection de M. A.-P. de Cesnola qui

1. M. Richter a publié dans l'*Ausland* (17 septembre 1881, p. 744) un article sur le régime forestier de Chypre. (*Cyperns Wælder und Waldwirthschaft*.)

2. Le comité émet des avis sur l'opportunité d'autoriser des fouilles, lorsque les particuliers en font la demande, mais le gouvernement s'est réservé le droit de prendre seul des décisions à cet égard.

était restée à Larnaca. M. Pieridès a même commencé (1883) la publication d'un bulletin archéologique, intitulé *The Cyprus Museum*, qui doit porter à la connaissance des savants d'Europe les découvertes faites dans l'île. Mais tout le bon vouloir ne remplace pas une allocation fixe ni une première mise de fonds qui permettrait d'installer convenablement le musée. A cet égard, la situation paraît être déplorable. En 1883, M. Richter a fait transporter au musée une collection de grandes statues découvertes par lui à Voni. Faute de place, il a fallu les loger dans un corridor où elles ont été, à trois reprises, brutalement mutilées pendant la nuit. A une question de l'archevêque grec, Mgr Sophronios, le gouverneur général a répondu qu'il n'y avait pas un centime à espérer du gouvernement. Cela pouvait être vrai sous le régime des *whigs*, qui, malgré l'érudition archéologique de leur *leader*, ont toujours traité Chypre comme une acquisition importune ; mais ne pouvions-nous pas espérer que les successeurs de Disraeli, qui a donné Chypre à l'Angleterre, tiendraient à honneur de faire pour cette île, dont le rôle dans l'histoire de la civilisation a été si grand, ce que la France a fait et continue de faire pour une autre terre phénicienne, non moins riche que Chypre en souvenirs, mais plus pauvre en monuments de l'art?



Nous allons énumerer successivement, et en suivant l'ordre géographique, les fouilles que M. Richter a conduites et celles qu'il a seulement pu surveiller. Les rapports qu'il a eu l'obligeance de nous adresser, et qui étaient accompagnés de nombreuses photographies, sont beaucoup trop considérables pour être reproduits intégralement : en outre, écrits à la hâte, au jour le jour, parfois au milieu même des fouilles, ils ne nous ont pas toujours paru d'une intelligence facile. M. Richter voudra donc excuser les erreurs de détail que nous pourrons commettre pour l'avoir imparfaitement compris ; nous savons d'ailleurs qu'il prépare lui-même une série de publications étendues sur ces recherches dont nous devons nous contenter de donner un très rapide aperçu [1].

1. Les vases et poteries découverts par M. Richter doivent être publiés par M. Furtwaengler. L'Institut allemand d'Athènes a envoyé à Chypre, au mois de

La carte ci-dessus, dessinée par nous d'après un croquis de M. Richter, indique les emplacements des fouilles récentes, dont on chercherait vainement les noms sur les cartes antérieures. Le lecteur pourra aisément les reporter sur la carte de M. Kiepert annexée à l'ouvrage de M. de Cesnola [1].

II

I. *Larnaca, Citium*. — Au mois d'octobre 1880, M. Richter commença des fouilles à Larnaca aux frais du Musée Britannique. Il ouvrit des tombes dans un jardin de la ville et y découvrit, dans un sarcophage de pierre, une quantité d'amulettes en porcelaine verte de style égyptien, qui ont été gravées dans une revue illustrée de Londres, le *Graphic* (25 décembre 1880, p. 653). Un second sarcophage, voisin du premier, renfermait un miroir en bronze et des *periskélides* en argent. Tout près de là, M. Richter ouvrit un tombeau en présence de M. Sayce : il contenait également une amulette égyptienne, mais les hiéroglyphes étaient mal copiés et attestaient un travail de contrefaçon locale. Plus tard, des fouilles clandestines ont fait découvrir à Citium des figurines funéraires égyptiennes en porcelaine bleue.

D'autres tombeaux à l'ouest de Larnaca donnèrent des lampes et des monnaies romaines (*Graphic*, 1880, p. 653). Comme les résultats étaient minces, mais que les ouvriers désiraient continuer ces fouilles qui leur permettaient d'habiter dans leurs familles à Larnaca, ils profitèrent d'une absence de M. Richter pour apporter quelques vases antiques à cercles concentriques qu'ils avaient trouvés dans des fouilles antérieures et les mêlèrent clandestinement aux objets romains qu'ils découvraient. M. Richter, étonné de trouver des vases de style archaïque à côté de lampes romaines, mais ne suspectant pas encore la fraude (il n'en fut instruit que quatre ans après), releva ce fait singulier dans les *Mittheilungen* de l'Institut allemand (1881, p. 194), et M. Perrot le signala à son tour (*Histoire de l'Art*, III, p. 732), d'après le témoignage de M. Richter. C'était la première, mais non pas la dernière fois que la fourberie des ouvriers chypriotes devait induire M. Richter en erreur ; la circonspection et la méfiance sont des qualités précieuses qu'un archéologue ne peut acquérir qu'en se trompant.

Dans le jardin de Saparilla, à l'échelle de Larnaca, on a découvert au printemps de 1880 une statue en marbre d'Artémis, qui est sans doute la plus belle œuvre grecque encore trouvée à Chypre (H. $0^{m},80$). Décrite et publiée dans divers recueils [2], elle a été transportée presque aussitôt et vendue à Vienne. M. Friedlænder y a reconnu une représentation d'Artémis s'appuyant sur sa propre idole. L'original remonte probablement à l'époque de Praxitèle. Cette statue, dont le bras droit existait au moment de la découverte, fut d'abord

mai 1885, un archéologue, M. Dümmler, chargé de contrôler les résultats des fouilles entreprises dans l'île depuis les travaux de M. de Cesnola. Il est regrettable que notre école d'Athènes, absorbée par d'autres recherches importantes, n'ait pu encore prendre sa part dans cette œuvre collective d'exploration.

1. On vient de graver à Londres une carte de Chypre en quinze feuilles, à l'échelle d'un pouce au mille, dressée sous la direction du capitaine Kitchener. Bien que cette carte ait paru, nous ne l'avons pas encore eue sous les yeux.

2. *Neue illustrirte Zeitung*, Vienne, 1881, p. 14 ; *Heimat*, 1881, p. 347 ; *l'Illustration*, 4 sept. 1881, p. 160 ; *Illustrirte Zeitung*, octobre 1881, p. 311 ; *Graphic*, 26 novembre 1880, p. 499 ; *Archaeolog. Zeitung*, 1880, p. 184 et pl. XVII.

offerte à un Français établi à Chypre; dans la suite, le bras s'est perdu et l'on n'a pu le retrouver. Le piédestal ovale qui portait le groupe a été détruit. Des fouilles ultérieures de M. Richter ont prouvé que cette œuvre d'art ornait l'intérieur d'une salle décorée de stuc et de fresques de style pompéien. On y a recueilli également un morceau de frise en terre cuite.

Ce quartier de l'ancienne Citium a déjà fourni un grand nombre d'antiquités, parmi lesquelles une inscription grecque publiée dans un journal illustré de Vienne, *Die Heimat* (1881, p. 347) :

> Βασιλέα Πτολεμαῖον θεὸν Εὐεργέτην τὸν ἐγ βασιλέων
> Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης θεῶν Φιλαδέλφων τὸν ἑαυτῶν προστάτην
> οἱ ἀπὸ Γυμνασίου.

Cette inscription paraît rappeler l'embellissement du gymnase de Citium par Ptolémée III Évergète (246-221). Non loin de là, M. Richter a trouvé une conduite d'eau, les restes de constructions considérables (sans doute du gymnase) et le torse en marbre d'un adolescent haut de 0m,69. La même région, indiquée par la lettre *h* sur la carte de Citium publiée dans le *Corpus inscriptionum semiticarum* (p. 35), a fourni une stèle assyrienne, actuellement au musée de Berlin, et une inscription phénicienne d'abord publiée par M. Schrœder dans la *Zeitschrift der Morgenlændischen Gesellschaft* (t. XXXIV, 1880, p. 764; *Corpus inscr. semit.*, n° 40, pl. VIII). Il serait très désirable, suivant M. Richter, qu'on y entreprît des fouilles systématiques.

Aux mois de janvier et février 1881, M. Richter ouvrit pour le Musée Britannique de nouvelles tombes à Larnaca, dans le quartier dit Agios Ianis. Les deux objets les plus remarquables exhumés dans ces fouilles sont aujourd'hui à Londres : ce sont une œnochoé gréco-phénicienne avec deux oiseaux aquatiques et les fragments du col d'un grand vase décoré de fleurs, de palmettes et d'oiseaux placés entre des *svastikas*.

Sur la route de Larnaca à Nicosie, entre le 6e et le 7e milliaire, M. Richter a ouvert en 1882 quelques tombes assez riches, dont le contenu a passé au Musée Britannique. Elles renfermaient beaucoup de vases gréco-phéniciens avec cercles concentriques sans point central et des vases à couverte rouge lustrée avec décorations noires. Un des vases, d'un très bon travail, est surmonté d'un col extrêmement grossier fait de morceaux collés ensemble. Il y a là un exemple à joindre à ceux que l'on a déjà signalés de vases restaurés dès l'antiquité[1]. Dans le même tombeau était une petite coupe à deux anses, avec cercles concentriques et point central uni aux cercles par des rayons, qui rappelle le style des vases archaïques trouvés à Athènes au Dipylon.

Sur la pente escarpée de la colline de Kosci, au 5e mille de la route de Larnaca à Nicosie, M. Richter a étudié un sanctuaire d'Apollon qui avait été fouillé antérieurement. Il y a trouvé des fragments de statues analogues à celles d'Athiénau et de Voni[2], de petits cavaliers en terre cuite, des chars montés par

1. Cf. de Witte, *Gazette archéologique*, 1878, p. 141; *Collection Castellani*, 1865, n° 14.
2. Cf. Perrot, *Histoire de l'art*, III, fig. 355, 358, 359, 360; Cesnola-Stern, pl. XXIII, XXV; *Mittheilungen*, 1884, pl. V, fig. 8.

des guerriers, etc. Mais ces objets, dont les précédents fouilleurs n'avaient pas voulu, étaient réduits en morceaux [1].

Le tombeau du jardin de Mme Bargili à Vieux-Larnaca a été décrit dès 1865 [2]. Il est aujourd'hui ruiné en grande partie. Sa construction, qui paraît une imitation de l'ancien style gréco-pélasgique, est conforme à celles des tombes signalées par Pococke et Ross. La chambre intérieure, d'après les mesures de M. Richter, avait 3 mètres de large, $3^m,85$ de long et $3^m,15$ de hauteur; sur les murs latéraux la hauteur n'est que de $2^m,60$. Toutes les pierres sont admirablement taillées et ajustées. Le toit est formé de deux groupes de cinq pierres chacun, appuyées deux à deux en arcs-boutants. M. Richter en a donné une coupe dans le *Journal of Hellenic Studies* (1883, pl. XXXIV, 6).

La plus importante construction de ce genre, près de Larnaca, est située à l'ouest de l'échelle et porte le nom de *Panagia Phaneromeni*. Comme elle a décrite par M. Perrot [3] d'après les publications de M. Richter [4], il est inutile de nous y arrêter ici. M. Richter a déblayé ce monument au printemps de 1881 au nom du commissaire civil de Larnaka, M. Cobham. Par la découverte de la source au milieu du monument, il a établi qu'il fallait y voir un château d'eau et non pas, comme les précédents explorateurs, une construction funéraire.

Au printemps de 1881, le gouverneur de l'île donna ordre à M. Richter de lever le plan de l'Acropole de Citium. Dès 1879, M. Richter y avait signalé un sanctuaire d'Astarté [5], opinion confirmée par la découverte de deux inscriptions phéniciennes [6]. Cette année même, le lieutenant Sinclair fut chargé d'enlever la terre de la colline de *Bamboula* (l'Acropole) pour la jeter dans le marais fiévreux qui occupe l'emplacement de l'ancien port fermé de Citium. Ces travaux, qui continuent encore, ont fait disparaître de nombreux murs antiques que M. Richter a pu indiquer dans le plan encore inédit qu'il a dressé. Les constructions de l'Acropole paraissent avoir été détruites à l'époque des Ptolémées et n'avoir pas été réparées depuis, car on n'y a découvert aucun objet d'époque postérieure. En 1879, on a recueilli, dans le sanctuaire d'Astarté, neuf statuettes phéniciennes du même type, hautes de $0^m,20$, représentant la déesse-mère debout tenant un enfant dans le bras gauche. Le travail est extrêmement grossier, le nez seul étant indiqué sur le visage. D'autres fragments trouvés au même endroit appartiennent au style gréco-assyrien et marquent un progrès notable. Deux Apis et un sphinx en calcaire trahissent l'influence phénicienne. Enfin, une tête imberbe dont les cheveux sont travaillés à la manière assyrienne appartiendrait au commencement de l'époque grecque.

Bien que Larnaca-Citium ait été, avant l'occupation anglaise, le centre des recherches archéologiques dans l'île, et que les environs immédiats de cette ville aient été relativement bien explorés, M. Richter a pu découvrir sur place un

1. Cf. Perrot, III, pl. II; Cesnola-Stern, pl. XXXVII, 2, 3.
2. Unger et Kotschy, *die Insel Cypern*, Vienne, 1865, p. 529, 530.
3. *Histoire de l'art*, III, p. 275-277.
4. *Archaeol. Zeitung*, 1881, p. 311 et pl. 18.
5. *Ausland*, 1879, p. 970.
6. *Corpus inscriptionum semiticarum*, I, n°s 86 A et B. M. Richter me fait observer que le plan de Citium publié dans ce recueil n'est pas exact et que le mur d'enceinte qu'il indique n'a pas laissé la moindre trace.

nombre suffisant de fragments pour se faire une idée des caractères distinctifs de l'art et de la civilisation de Citium. Dans un mémoire étendu qu'il nous a communiqué, il s'est appliqué à marquer l'antithèse que présente la ville phénicienne de Citium par opposition à la ville hellénique de Salamis. Le contraste est surtout sensible dans la poterie archaïque de ces deux localités. Les vases à ornements verticaux courant de haut en bas ou de long en large [1] et les cercles concentriques, très fréquents à Citium, sont entièrement inconnus à Salamis. Les décorations géométriques, en échiquier ou autrement, nombreuses à Citium, font défaut à Salamis. Il en est de même de l'ornement appelé *svastika*. L'influence égyptienne, qui se marque à Citium par les figurines découvertes sur l'Acropole et les amulettes des tombeaux de Larnaca, n'a pas laissé de trace à Salamis. En général, les vases de Citium sont peints, ce qui n'est pas le cas à Salamis : la couleur est le plus souvent un gris sombre; le rouge brun et le rouge, seul ou combiné avec le noir, sont plus rares. D'autre part, suivant la remarque de M. Richter, les antiquités d'une époque très reculée, que l'on peut attribuer à la population primitive de l'île, sont plus nombreuses à Salamis qu'à Citium. La région de Salamis, composée de plaines fertiles, est plus attrayante que celle de Larnaca. Il semble donc que les Phéniciens aient trouvé à Salamis de très nombreux indigènes et que, ne pouvant les chasser, ils se soient établis plutôt à Citium. Les Grecs, à leur tour, trouvèrent une forte population phénicienne à Citium et dans d'autres localités de la côte méridionale de l'île : aussi s'établirent-ils de préférence à Salamis.



La publication de M. Alexandre de Cesnola sur cette dernière ville paraît n'avoir pas été faite avec toute la critique désirable, et l'auteur aura sans doute plus d'une fois éprouvé la même mésaventure que M. Richter, dont les ouvriers, comme nous l'avons vu plus haut, introduisirent des objets étrangers dans les tombes qu'ils fouillaient à Larnaca. Aussi souhaitons-nous que M. Richter puisse bientôt publier intégralement le résultat des observations comparatives qu'il a faites à Salamis et à Citium.

Avant de quitter Larnaca, signalons une stèle funéraire très intéressante, de style égyptien et d'un travail très remarquable, trouvée à Citium et appartenant à M. Watkins. M. Richter nous en a communiqué une photographie d'après

1. Ces stries horizontales paraissent dériver de l'imitation des vases en bois, comme les cercles concentriques de l'imitation des vases en métal (Richter).

laquelle nous avons exécuté le dessin ci-dessus. La hauteur totale est $1^{m},33$ et la largeur *maxima* de $0^{m},58$. La tête seule a $0^{m},51$ de haut. C'est assurément le plus important objet de ce genre qui ait encore été découvert à Chypre.

II. *Salamis*. — De 1880 à 1883, M. Richter a pratiqué plusieurs fouilles partielles à Salamis pour le compte du Musée Britannique et levé un plan de l'ancienne ville qu'il compte publier prochainement [1]. Les ruines de Salamis sont peut-être les plus importantes de toute l'île. D'une des portes situées à l'ouest de l'enceinte, une avenue longue de 360 mètres et bordée de grands édifices conduit au château d'eau d'Hagia Katharina. Parmi les débris, on remarque de nombreuses colonnes, des fragments d'architecture, des quantités de marbres divers qui doivent avoir été amenés là à grands frais, car il n'existe pas de marbre dans l'île. Tout auprès de ce champ de ruines, autour de Hagia Katharina, se trouve un bois de très vieux arbres dont nous avons parlé dans une précédente chronique (*Revue*, 1885, II, p. 108). Les habitants attachent une idée superstitieuse à la conservation des arbres de ce bois, et cette idée, qui est certainement une survivance, semble témoigner de l'existence en cet endroit d'un ancien sanctuaire très vénéré dont le bois actuel serait l'ἄλσος.

On sait que Salamis, sous le règne de Trajan, fut détruite par un tremblement de terre. Reconstruite aussitôt, elle fut détruite de nouveau sous Constantin, et une partie de la ville s'abîma dans la mer. Constantin réédifia au même endroit une ville nouvelle qu'il appela Constantia et qui se trouve à l'intérieur de l'enceinte ancienne, appuyée sur la partie de celle-ci qui fait face à la mer [2]. L'Acropole, située en dehors de Constantia, est une colline voisine de la mer, qui présente une triple rangée de murs et qui domine les vestiges des ports aujourd'hui ensablés. M. Richter, d'abord envoyé à Salamis en sa qualité de forestier, a fait creuser des puits autour de l'Acropole afin de trouver de l'eau pour les nouvelles plantations. En deux endroits, à 70 et à 50 mètres de l'Acropole, il a rencontré des antiquités à la profondeur de 3 mètres. Ce sont d'abord deux grossières statues en calcaire, d'époque grecque : la plus grande, haute de $0^{m},61$, représente la déesse sur son trône, tenant un fruit (?); l'autre, haute de $0^{m},41$, est une statue virile de prêtre, étendant la main gauche et tenant la main droite contre sa poitrine. Deux tranchées pratiquées dans le voisinage donnèrent des chapiteaux corinthiens de marbre blanc. A 600 mètres environ de l'Acropole, on trouva un pavement de marbre, d'anciens puits, un moulin à blé et les ruines d'une maison. La ville s'étend, le long de la mer, sur une longueur d'environ 1,410 mètres; on y voit encore des restes de quais, mais la partie de Salamis qui est voisine du rivage est enterrée sous les sables. Ces dunes ont été plantées d'arbres, malgré les protestations de M. Richter, qui demandait à y faire préalablement des fouilles. Depuis, le Musée Britannique a commencé des démarches auprès du gouvernement de l'île pour obtenir que

1. M. Richter nous avertit que les descriptions de Salamis publiées jusqu'à présent (H. Lang, *Cyprus*, 1878, p. 24 et suiv. ; Cesnola-Stern, p. 167 et suiv.), contiennent de nombreuses inexactitudes qu'il se propose de rectifier.
2. Cf. Pococke, *A description of the East*, 1795, II, p. 213, pl. XXXII.

l'on arrachât les arbres afin de ne les replanter qu'après une exploration archéologique dont cette région paraît avoir grand besoin.

Les constructions restées debout sont peu nombreuses. A l'ouest de Constantia aboutit un aqueduc, construit par Justinien, dont plusieurs arches subsistent encore. A 100 mètres environ de l'angle S.-O. de Constantia, on voit une ruine considérable avec de grandes arcades qui paraît être une vaste basilique; le ciment et l'appareil sont identiques à ceux des murs de Constantia. Au sud des murs et près de la basilique, il existe des ruines d'une autre grande construction avec des colonnes de $0^m,92$ de diamètre.

En 1882, M. Richter a déblayé à Salamis des thermes attenant à un gymnase. Il y découvrit une exèdre pavée d'une mosaïque dont j'ai la photographie sous les yeux. Elle représente Orphée entouré d'animaux; dans les médaillons, on voit un singe en face d'un canard et une tête de chèvre. Le travail me paraît assez fin, mais la conservation en est très défectueuse.

C'est là aussi qu'aurait été exhumé, au dire des ouvriers de M. Richter, un relief en bronze représentant Athéné, qui a été publié à Leipzig dans l'Ἕσπερος (1884, n° 73); M. P. Lambros, d'Athènes, a démontré que c'était un objet moderne.

M. Richter a publié, dans les *Mittheilungen* de l'Institut allemand d'Athènes, deux articles étendus sur ses fouilles à Salamis (1881, 191 et suiv; 244 et suiv.; 1883, p. 133 et suiv.) et donné, dans le *Journal of Hellenic Studies* (1883, pl. XXXIII et XXXIV) un relevé du château d'eau d'Hagia Katharina, analogue à la *Panagia Phaneromeni* près de Curium. Cette construction est située à 550 mètres à l'ouest de la muraille d'enceinte intérieure de Salamis. Elle tient à la fois du trésor et du château d'eau et renferme deux salles, l'une construite au-dessus de la source et l'autre placée en arrière. Ce n'est pas un véritable souterrain, puisque l'extrados de la voûte dépasse encore le sol environnant de $3^m,50$. A la fin du mois de décembre 1880, on a trouvé près de cette construction un fragment d'inscription grecque de l'époque alexandrine, où l'on distingue les lettres **TAMEI////**, que M. Richter voudrait compléter en **TAMEION**, *réservoir*. Les pierres employés à la construction sont énormes : un des blocs a $4^m,90$ sur $1^m,95$ et $1^m,10$, une autre mesure $5^m,20$ sur $2^m,38$ et $0^m,65$. Les blocs des murs verticaux sont carrés et réguliers, ceux de la voûte assez irréguliers; là où l'ajustement des pierres n'était pas exact, on a rempli les vides à l'aide de petits moellons. La salle principale est rectangulaire et mesure $10^m,96$ sur $5^m,61$ à l'intérieur. Les murs, hauts de $2^m,20$, sont surmontés d'une coupole haute de $2^m,58$ et large de $5^m,60$. A l'angle est du monument à l'extérieur, il y a des traces d'un escalier en blocs gigantesques. Le toit est formé d'un seul immense monolithe.

A 55 mètres au sud de ce trésor, s'en trouve un autre enfoui sous le sol et qui reste encore à fouiller. Le monolithe qui le couvre a $4^m,50$ sur 3 mètres et $1^m,45$.

A 520 mètres plus loin, au S.-S.-E., M. Richter a ouvert en 1881 une chambre sépulcrale qui avait déjà été violée à une époque antérieure. On y entre par une porte située à l'ouest, couverte d'un linteau long de $1^m,60$. La forme générale

est celle d'un trapèze. La chambre a 2m,80 sur 1m, 60. L'intérêt de cette construction réside dans un haut-relief placé au-dessus de la porte. C'est une figure virile monstrueuse qui se compose presque uniquement d'une tête gigantesque et des membres supérieurs. Le visage, d'une laideur repoussante, témoigne cependant d'un travail soigné. Les environs de ce tombeaup araissent contenir des monuments analogues.

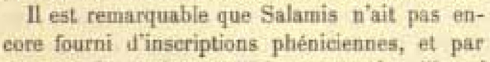
Au sud du tumulus d'Hagia-Katharina (Cesnola-Stern, p. 171), on découvrit, à la fin de décembre 1880, soixante-dix-sept fragments de statuettes en terre cuite et en pierre de diverses époques, depuis l'âge le plus archaïque jusqu'aux siècles gréco-romains. La plupart des fragments archaïques représentent la déesse nourricière (cf. pour le type Cesnola-Stern, pl. XII), une représentation qui n'est nullement spéciale à Chypre, mais qui se trouve aussi à Mycènes et dans un grand nombre d'îles de l'Archipel. Dans quelques figurines d'un style moins rude, les seins sont indiqués avec exagération et l'on voit entre eux un pastillage figurant une chaîne ou un ornement circulaire. Quelquefois la main droite est repliée sur la poitrine et tient une fleur ou un fruit ; ailleurs elle tient un tympanon. Les torses de femmes nues appartiennent à l'époque romaine ou gréco-romaine.

M. Richter a décrit (*Mittheilungen*, VI, p. 251-252) trois objets découverts par lui dans le voisinage du couvent d'Hagios Barnabas à dix minutes à l'ouest d'Hagia Katharina (Cesnola-Stern, p. 171). Ce sont : une lampe avec inscription chypriote, un oiseau en terre-cuite avec inscription, et une figure virile grotesque πόσθων. Détail singulier, ces trois objets furent trouvés dans un même tombeau gréco-romain. M. Richter en conclut qu'ils avaient été conservés dans quelque famille à la manière de reliques auxquelles on attachait un sens religieux. La preuve qu'on les a gardés comme des curiosités, c'est que l'oiseau se compose de morceaux qui ont été recollés anciennement. Ainsi s'expliquerait, comme nous l'avons supposé ailleurs [1], la présence d'objets très archaïques dans des nécropoles relativement récentes, par exemple du grand vase publié par M. Rayet (*Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1884, pl. VII) dans la nécropole gréco-romaine de Myrina. En février 1882, M. G. Hake a trouvé à Salamis près du même endroit une figurine grossière assise sur un cheval, de style gréco-phénicien (cf. Cesnola-Stern, pl. XXXVII, 6).

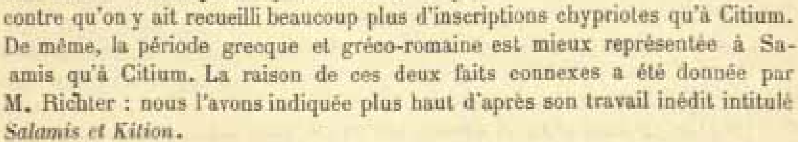
Le contraste entre Citium et Salamis, que nous avons indiqué plus haut d'après M. Richter, s'accentue lorsque l'on considère le mobilier funéraire de Salamis. A Citium, il n'y a guère que des tombes isolées : à Salamis, on trouve des rangées de sarcophages, principalement en terre cuite, peints en rouge, quelquefois avec des ornements. Les sarcophages en pierre sont rares, alors qu'ils sont fréquents à Citium. Au point de vue du style général des trouvailles, ce qui frappe d'abord à Salamis, c'est l'absence presque complète d'éléments égyptiens. La plupart des vases ne sont pas peints ; quand la couleur existe, c'est le noir ou le rouge brun. Les ornements floraux, en particulier le lierre, dominent : le règne animal n'est représenté, dans les trouvailles de M. Richter,

1. *Manuel de Philologie*, II, p. 136, note 2.

que par un vase décoré de trois poissons. Les lampes historiées sont nombreuses. Tous les caractères de la poterie de Citium, formes bizarres, ornements géométriques, oiseaux d'eau, *svastikas*, manquent à Salamis. La faïence bleue n'est représentée que par un objet qui n'est pas égyptisant de forme ; par contre, on trouve fréquemment des perles de verre et de faïence colorées. Les objets d'or et d'argent sont de style grec ou gréco-romain. Une bague en or porte **ΕΠΑΓΑΘΩΙ** en pointillé. Sur une pierre gravée, on voit Hermès psychopompe conduisant un homme barbu, deux fois plus petit que lui, qui fait mine de lui résister, dans le gouffre de l'Hadès indiqué par un creux horizontal de l'intaille. Dans les tombeaux de femmes, il y a des quantités de miroirs et d'aiguilles à cheveux. M. Richter nous signale encore une serrure avec sa clef, recueillie en même temps que des fragments de bois provenant d'un coffret. Parmi les petits objets en terre cuite, nous mentionnerons les suivants : 1° une lampe avec Apollon qui menace du fouet Marsyas jouant de la flûte devant lui ; 2° un groupe haut de 0m,16, représentant Aphrodite sur une oie, le bas du corps recouvert d'une draperie. Il existait une légende d'après laquelle Aphrodite avait abordé sur la côte est de Chypre et s'était rendue à Palæopaphos en traversant l'île, montée sur une oie. M. Alexandre de Cesnola a trouvé des répliques du même motif ; 3° une Athéné d'excellent style, haute de 0m,21, le bras gauche appuyé sur un bouclier ovale avec des traces de coloration (détail rare à Chypre). Cette intéressante figurine a été mal gravée dans le *Journal of Hellenic Studies* (p. XVI), dans les *Mittheilungen* (VI, pl. 250) et dans l'*History of greek sculpture* de M. Murray (II, pl. 17) ; le croquis ci-joint en donnera une idée.



Il est remarquable que Salamis n'ait pas encore fourni d'inscriptions phéniciennes, et par contre qu'on y ait recueilli beaucoup plus d'inscriptions chypriotes qu'à Citium. De même, la période grecque et gréco-romaine est mieux représentée à Salamis qu'à Citium. La raison de ces deux faits connexes a été donnée par M. Richter : nous l'avons indiquée plus haut d'après son travail inédit intitulé *Salamis et Kition*.



Une inscription grecque découverte en 1882, à Salamis, est relative à Ptolémée Evergète :

ΣΑΡΑΠΙΔ:
ΒΑΣΙΛΕΙΠΤΟΛεμαίῳ
καὶ βασΙΛΙΣΣΗΙ ΒΕρενίκῃ
ΘΕΟΙΣΕΥΕΡΓΕΤαις
ΦΙΛΙΝΟΣΦΙΛΟΤίμου
ΑΘΗΝΑΙΟς

M. Richter me signale un second fragment découvert au même endroit, où les mots ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ ΙΕΡΑΠΥΤΝΙΟΣ (d'Hiérapytna en Crète) sont seuls visibles.

III. *Soli*. — Pendant l'été de 1883, M. Richter a dirigé plusieurs fouilles dans les environs de Soli, tant pour le musée de Chypre qu'au nom de quelques particuliers, sir R. Biddulph, MM. Warren, Brown, Stevenson, Gordon, Fahlwas et Tyler.

Les travaux commencèrent au nord de Katidata, à l'est du couvent de Skurgotissa, voisin des anciennes mines de cuivre de Soloi. On découvrit un tombeau colossal renfermant de nombreuses niches et long de 35 pieds ; il contenait des centaines de verreries parfaitement intactes. Parmi les autres trouvailles M. Richter nous signale : une bague en or, beaucoup d'anneaux en bronze doré décorés aux extrémités de têtes de lions, une serrure intacte, un masque en terre cuite, une lampe avec une tête de Méduse, des bâtonnets de verre pointus à une extrémité et pourvus à l'autre d'une sorte de palette en forme de pointe de flèche, des boucles d'oreilles en or. Ce grand tombeau appartient certainement à l'époque gréco-romaine.

Un autre emplacement au S.-E. de Katidata, près de Linou, a donné des tombes appartenant à diverses époques, depuis l'époque archaïque jusqu'à l'époque romaine. Dans les parties les plus anciennes de la nécropole, on a trouvé des vases avec ornements en relief (le croissant, le disque du soleil, des groupes de serpents, le cerf, le mouflon). Des motifs analogues apparaissent sur de grossiers cylindres en terre rouge découverts à Hagia Paraskévi près de Nicosie et que M. Sayce croit hittites. Avec ces vases à reliefs, on découvrit des quantités d'armes, en bronze fortement mêlé d'étain ou en cuivre pur, surtout des poignards ou des pointes de lances, ainsi que de nombreux pesons en terre cuite avec ornements gravés. Il faut remarquer que dans les tombes chypriotes où se manifeste l'influence phénicienne on ne trouve plus ni vases à reliefs, ni cylindres, ni armes. Par contre, les tombes archaïques ne présentent aucune trace de fer.

Le deuxième groupe des tombeaux de Katidata-Linou offre les types de l'époque assyro-babylonienne, tels qu'on les observe à Agia Paraskévi et à Zarnkas au S.-E. de Marion, entre Larnaca et Limassol. A côté des pesons de terre cuite on y rencontre des pesons de pierre. Là paraissent pour la première fois des vases en terre cuite avec ornements peints et des vases en forme d'animaux divers, oiseaux, cerfs, bœufs, etc.

Le troisième groupe de sépultures est plutôt grec que phénicien. On y a trouvé des vases du style de Mycènes recouverts d'un vernis brillant que M. Furtwængler considère comme importés. Ces poteries se sont rencontrées jusqu'à présent à Agia Paraskévi, à Phœnidschaes, à Zarnkas et à Katidata. Elles sont toujours isolées et peu nombreuses. Katidata-Linou n'en a fourni qu'une seule, dans un tombeau qui contenait également une idole de Mylitta. En général, comme on le sait, les engobes brillants sont restés inconnus à la céramique chypriote, et les quelques exceptions que l'on a pu signaler s'expliquent par une imitation de types importés qu'ont essayée les fabriques locales.

Les tombes de l'époque phénicienne ont donné des vases à cercles concentriques peints sans point central. Enfin, les sépultures gréco-romaines contenaient beaucoup de verreries, des lampes, des bagues de verre et des coupes plates de couleur rouge, dont le bord vertical est orné de masques en relief, d'amours jouant de la double flûte ou dansant, de lièvres, de dauphins et de rosaces. On n'a pas rencontré de vases peints.

Quelques recherches ont été faites dans un ancien sanctuaire à Kalidata-Skurgotissa. On y a trouvé des statuettes gréco-phéniciennes grossières, un grand nombre de joueurs de flûte et de danseurs, les fragments d'une coupe d'argent avec des fleurs incisées et les restes d'une coupe en bronze de style grec où est figurée une bataille d'Amazones.

IV. *Curium-Episcopi*. — En 1883, M. Richter a pratiqué des fouilles à Curium aux frais de plusieurs particuliers. Les recherches ont porté sur quatre nécropoles à l'est de l'ancienne ville.

La première, tout auprès des ruines de Curium, avait déjà été fouillée en grande partie par les ouvriers de M. de Cesnola. Les tombes y sont très profondes. On n'y trouve que des objets grecs, et pas un seul vase à cercles concentriques. M. Richter y a découvert une coupe d'argent à deux anses, et deux bagues d'argent dont l'une avec son chaton, qui porte une intaille représentant Athéné Parthénos. Elle a été publiée dans l'*Archaeologische Zeitung* par M. Conze (1884, p. 166); c'est une des nombreuses répliques de l'Athéné de Phidias.

La seconde nécropole est un peu à l'est de la précédente. Elle se compose de tombes gréco-phéniciennes peu profondes et contient des vases à décors géométriques et à cercles concentriques. On y a encore recueilli de petits trépieds pareils à celui qui est publié dans Cesnola-Stern, pl. XCII.

Le troisième groupe de sépultures est plus à l'est et près de la mer. Il ne contient que des vases gréco-phéniciens.

La quatrième nécropole a été découverte en 1882 par les ouvriers de M. G. Hake, qui fouillait pour le musée de Kensington. L'emplacement est voisin du village d'Episcopi. Une partie de cette nécropole, à l'extrémité orientale, est occupée par un grand nombre de tombes de l'époque macédonienne et gréco-romaine; à l'ouest et au centre, les sépultures sont gréco-phéniciennes; elles sont généralement gréco-romaines au nord. On ne trouve pas de tombeaux que l'on puisse rapporter avec certitude à l'époque grecque.

Cette nécropole a fourni quelques objets fort intéressants, qui ont passé entre les mains des particuliers commanditaires des fouilles. Ce sont, notamment, deux vases à inscriptions phéniciennes; une plaque d'or archaïque sur laquelle est gravé en repoussé un prêtre devant un char (?) portant le simulacre d'une déesse les mains sur les seins; deux épées en fer, semblables pour la forme à celles de Mycènes; des boucles d'oreilles en argent doré; une plaque d'argent avec le buste d'une déesse. Dans les tombes d'époque postérieure, M. Richter a recueilli beaucoup de verreries et notamment d'intéressantes peintures, en partie fort bien conservées, sur des plaques de verre convexes ayant pu servir de couvercles. Nous regrettons de n'avoir reçu ni photographies ni dessins de ces curieux objets.

V. *Voni-Chytri*. — Le 21 mai 1883, le musée de Chypre fit commencer des fouilles à Voni sous la direction du capitaine Sinclair et de M. Richter. Un rapport étendu sur ces fouilles, avec le catalogue des objets trouvés, a été déposé par M. Richter au musée, et il en a publié un extrait dans les *Mittheilungen* d'Athènes (1884, p. 127 et suiv., pl. IV et V). Comme le contrat passé avec les propriétaires du terrain obligeait M. Richter à combler les tranchées, il a dressé un plan à grande échelle de la fouille, qui a du reste été insuffisante, faute de temps et de ressources matérielles.

Les deux planches gravées au trait et les quelques vignettes publiées dans le *Mittheilungen*, d'après les photographies de M. Richter, sont malheureusement si défectueuses que les sculptures trouvées à Voni peuvent être encore considérées comme inédites. En dehors des statues en pierre, on n'y a découvert qu'une seule terre cuite et une figurine de bronze représentant un cerf. Les statues, qui étaient destinées à être placées contre des murs, ne sont pas modelées sur le revers; elles offrent des spécimens de tous les styles successifs qui se sont succédé dans l'île et quelques-unes portaient des couleurs très vives. Les têtes étaient généralement brisées. Les plus remarquables sont un joueur de double flûte, avec la φορβεία, bandeau passé sur la bouche et fixé aux oreilles, qui sert à maintenir l'instrument; un homme couronné dont le bras gauche, appuyé sur un cippe, supporte un aigle, sans doute un mélange du type de Zeus et du type d'Apollon; un personnage debout, dont la tête manque, qui tient sur la main gauche une Victoire identique à celle de l'Athéné de Phidias. Deux inscriptions Κάρυς 'Ονυσαγόρου 'Απόλλωνι εὐχήν et ...σίδωρος Κάρυος 'Απόλλωνι εὐχήν, prouvent que le temple déblayé par M. Richter était consacré à Apollon. On y a aussi découvert un torse de statue portant une inscription chypriote en quatre lignes.

A l'est et tout près de Voni se trouvent des tombes romaines de basse époque, qui n'ont donné que peu de chose. Les fouilles ont été plus heureuses au nord de Voni, à l'est du village de Kythrea, sur l'emplacement de l'ancienne Chytroi. M. Richter y a trouvé un gisement de statues appartenant à des sanctuaires d'Aphrodite et deux inscriptions chypriotes, contenant des donations à Aphrodite Paphia, qui ont été publiées par M. Pieridès dans la revue locale *The Cyprus Museum* (nos I et II). Toutes les statues trouvées à Kythrea ont été classées dans le musée sous le nom de *Chytroi-collection*; elles seront décrites en tête du catalogue actuellement en préparation. Le morceau le plus important de cette provenance est une figure de femme nue en argile avec coiffure égyptienne, *pelvis* triangulaire et nombril très accentué, qui porte, détail nouveau, un grand anneau passé dans le nez.

VI. *Achna*. — Au mois de septembre 1883, M. Richter fouillait à Salamis pour le compte du Musée Britannique lorsqu'il fut prévenu qu'on venait de trouver à Achna, en creusant des trous pour enterrer les sauterelles, un dépôt considérable de statues. M. Richter se transporta immédiatement sur les lieux et y fit exécuter des travaux du 12 septembre au 25 octobre. Le rapport qu'il rédigea à ce sujet, que sa longueur empêcha d'insérer aux *Mittheilungen*, sera prochainement publié à part; des extraits en ont déjà été donnés dans le *Graphic* de

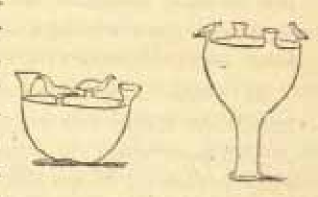
Londres (19 janvier 1884). Achna a fourni *plusieurs centaines* de statuettes toutes antérieures au IIIe siècle av. J.-C., qui présentent une image frappante du développement de l'art chypriote sous l'influence des modèles orientaux. Les fouilles paraissent avoir porté sur l'enceinte d'un temple d'Artémis, mais il est difficile de savoir si l'on a découvert le temple lui-même, car on n'atteignit des murs de fondation qu'à un moment où le manque de fonds empêchait de continuer les travaux.

A Achna comme à Voni, on n'a pas découvert un seul fragment de poterie à cercles concentriques et à point central.

VII. *Mari.* — On croyait autrefois que Marion se trouvait au village actuel de Mari, à mi-chemin entre Larnaca et Limasol, là où l'indique encore la carte de M. Kiepert publiée dans l'ouvrage de Cesnola-Stern. M. Schrœder a le premier reconnu que Marion était située à l'extrémité ouest de l'île près du cap Akamas, opinion qui a été admise par M. Perrot (*Histoire de l'art*, t. III, p. 482). M. Richter a pu s'assurer, en 1881, que les ruines à l'est du village de Mari ne sont pas antiques. Par contre, il a découvert au nord du village quelques tombeaux contenant des vases à cercles concentriques sans point central, une petite œnochoé verte ornée de deux oiseaux d'eau peints en noir et deux aryballes en poterie noire lustrée qui sont aujourd'hui au Musée Britannique.

VIII. *Nicosie.* — A la fin de 1884, M. Richter ouvrit onze tombeaux dans la nécropole d'Hagia Paraskévi près de Nicosie, d'où proviennent la plupart des vases chypriotes conservés au musée de Constantinople. Outre de nombreux vases, il y a découvert un cylindre assyro-babylonien d'un travail très fin ajusté dans une lourde monture en or. Cette monture prouve que les objets publiés dans *Ilios* par M. Schliemann comme des boucles d'oreilles (fig. 705, 706, 707, 708), sont en réalité des montures de cylindres. Le même tombeau contenait une boucle d'oreille archaïque en électron. Le fer et le verre font défaut, mais il y a quantité d'armes de bronze, de pesons, de perles en terre cuite et en os ayant fait partie de colliers. Les vases appartiennent à un type très archaïque : il y a notamment des vases à reliefs, dont l'un présente l'image de deux grands cerfs et d'autres des serpents, ainsi que des vases à ornements incisés.

M. Richter a repris les fouilles dans la nécropole d'Hagia Paraskévi aux mois d'août et de septembre 1885. Du 2 au 13 août, 30 tombeaux ont été ouverts. Ils contenaient des centaines de vases ou de fragments de poterie, don quatre seulement sont peints ; tous les autres sont dépourvus de décoration ou bien portent des ornements incisés et en relief. Les vases à reliefs, qui forment un groupe très intéressant, ne trahissent pas encore l'influence phénicienne et paraissent appartenir à une antiquité très reculée. Deux vases, que reproduit notre dessin, rappellent la « coupe aux colombes » de Nestor dans l'*Iliade*



(XI, 622 sq.). Ils sont en argile rouge très grossière, faits à la main et sans l'aide du tour. Le pied du second est brisé, ainsi qu'une des colombes du premier (restaurée dans le dessin). La hauteur du vase complet est de 0m,238. La même

nécropole a donné plusieurs autres vases du même type, mais sans les colombes; les plus nombreux, toutefois, sont de simples coupes sans pieds. M. Richter croit que cette découverte peut servir d'appui à l'opinion de M. Schliemann[1], suivant lequel les deux πυθμένες de la coupe de Nestor étaient le fond du récipient et le pied, tandis que M. Helbig[2] pense (avec toute raison, selon nous) que ces mots désignent deux soutiens placés de chaque côté du vase entre le col et le pied.

A *Hagios Janis tis Malluntas*, dans le district de Nicosie, M. Richter croit avoir retrouvé la nécropole de la ville de Tamassos, mais il n'y a fouillé que pendant fort peu de temps. Le verre fait absolument défaut ; on a recueilli des bijoux en or, des diadèmes, des boucles d'oreilles. Les diadèmes sont de minces feuilles d'or ornées de palmettes en repoussé. La plupart des vases sont dépourvus de peinture; quelques-uns portent des cercles concentriques sans point central. Les recherches devraient être continuées à cet endroit.

IX. *Idalium-Dali*. — Au mois de novembre 1884, M. Richter, de passage à Paris, me signalait la nécropole de Dali comme étant, dans son opinion, une des localités de l'île qui méritaient le plus d'être explorées. La direction des fouilles de Dali fut proposée par M. Richter à l'École française d'Athènes, qui n'avait malheureusement pas, à ce moment, de missionnaire disponible; c'est M. Richter lui-même qui a conduit les travaux, pendant les premiers mois de 1885, aux frais de M. Watkins de Larnaca, auquel appartiennent les deux tiers des découvertes.

Nous avons reçu de M. Richter un mémoire très volumineux sur ces fouilles, accompagné d'un catalogue des trouvailles qui, bien qu'incomplet, comprend près de 600 numéros. Nous ne pouvons donner ici qu'une idée très succincte des résultats obtenus, que M. Richter se réserve de porter plus tard avec détail à la connaissance du public.

Le temple de Dali comprend trois parties : 1° le sanctuaire proprement dit; 2° le vestibule du temple, où étaient placés des ex-voto dont on a retrouvé les bases; 3° l'enceinte réservée aux sacrifices, avec l'autel. Une partie de cet emplacement avait été fouillé dès 1883 par les paysans de Dali.

Les offrandes étaient si nombreuses à Idalium qu'après quelques générations il fallait débarrasser le temple des ex-voto qui l'encombraient. On les brisait et on les employait à l'état de moellons comme bases des ex-voto plus récents. Dans les murs même du sanctuaire, M. Richter a trouvé des fragments de statues en pierre encastrés à côté de blocs informes. Dans le vestibule, il a découvert plusieurs fragments de statues percées de trous et transformées en socles. Il en a été de même à Voni.

Les murs du sanctuaire de Dali sont construits sans ciment : on a simplement comblé les interstices laissés par les pierres à l'aide de la terre argileuse des environs préalablement mouillée. Comme à Golgoï (Perrot, *Histoire de l'art*, III, p. 275 et 373), les bases des colonnes étaient seules en pierre et les piliers,

1. *Mycènes*, fig. 346, p. 273, 275 de l'éd. allemande.
2. Helbig, *Das homerische Epos*, p. 272 et suiv.

dont on n'a pas retrouvé trace, étaient en bois. Les ex-voto étaient exclusivement placés dans la cour du temple; dans le sanctuaire lui-même, il n'y avait pas une seule statue. On a trouvé en place l'autel, avec des masses de cendres et de charbon de bois. Les statuettes découvertes tout auprès sont en petit nombre et portent des traces manifestes de l'action du feu.

Le sanctuaire de Dali a dû être détruit plusieurs siècles avant notre ère, car on n'y a rencontré ni une lampe romaine ni une monnaie romaine, objets qui sont fréquents à Voni. Les lampes que l'on a recueillies ont la forme de coquilles; c'est là un fait très intéressant qui prouve, comme on le supposait déjà, que les lampes analogues découvertes en grand nombre à Carthage appartiennent bien à l'époque punique [1].

A quelques exceptions près, toutes les statues trouvées à Dali, dont le sanctuaire était consacré à Aphrodite, sont des statues féminines. Il en est de même à Achna, tandis qu'à Voni, où régnait Apollon, toutes les statues sans exception sont viriles.

Les ossements mêlés aux cendres se sont rencontrés en assez grand nombre. M. Richter n'a pas reconnu d'ossements humains, mais surtout des os de moutons et, détail à noter, le crâne d'un lièvre [2].

Tandis que les sanctuaires d'Achna et de Voni, qui appartiennent plutôt à l'époque hellénique, n'ont pas donné un seul fragment de poterie à cercles concentriques et à point central, les vases de cette espèce se sont rencontrés en foule à Dali, dont le sanctuaire est surtout gréco-phénicien.

Les terres cuites sont au nombre de plusieurs centaines. Les plus communes sont d'un style fort grossier et modelées à la main. Voici, d'après M. Richter, les types qu'il a le plus fréquemment observés :

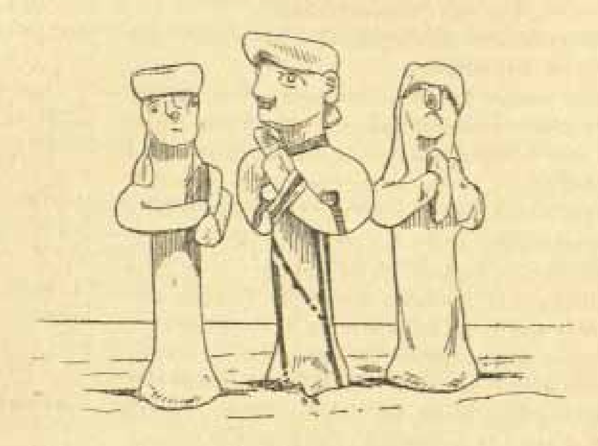


1° Des personnages en prière, tous féminins, à l'exception d'un seul et d'un petit nombre d'enfants. Ces orantes ont les bras levés; la tête est enveloppée d'une espèce de turban très bas, plus rarement d'une mitre. Les physionomies sont caractérisées par la grosseur démesurée du nez, parfois relevé à l'extrémité; c'est là, avec la grandeur excessive de la tête par rapport au corps, un trait distinctif des statuettes chypriotes de style phénicien. Le menton est toujours fortement marqué. Les figurines sont faites à la main, le nez, les oreilles et les attributs sont généralement des appliques. Le turban a été souvent fait à part et appliqué comme un véritable morceau d'étoffe sur la tête de la figure. La plupart des orantes sont peintes, soit avec des bandes noires, soit avec des bandes rouges et noires. Les yeux sont indiqués par des cercles noirs en forme d'amandes avec des points noirs marquant les pupilles. Le type général et la technique

1. Cf. Delattre. *Lampes chrétiennes de Carthage*, p. II.
2. Cf. Longpérier. *Musée Napoléon*, III, pl. LIX.

rappellent les figures 376, 394, 395, 396, 403 publiées dans le troisième volume de MM. Perrot et Chipiez.

2° Des musiciennes, surtout des joueuses de tambourin, de harpe et de lyre. Les joueuses de flûte, que l'on trouve fréquemment ailleurs, et exclusivement à Katidata, font presque absolument défaut à Dali. Remarquons que le type des joueuses de lyre se retrouve sous un aspect presque identique dans la série de terres cuites carthaginoises conservées au musée de Saint-Louis.



3° Des prêtresses, des sacrificatrices, des *dedicantes*, quelques-unes dans l'attitude de la bénédiction.

4° Des images de la mère nourricière. Très rares à Dali, ces images sont très fréquentes à Citium et à Chytroi. Quand la déesse est représentée debout, elle est le plus souvent en argile; quand elle est assise, elle est de pierre. On ne rencontre pas à Dali le type, fréquent à Citium, de la déesse nourricière debout avec une coiffure égyptienne (Perrot, t. III, p. 201, fig. 143.)

5° Des images de la déesse portant l'une et l'autre main à ses seins.

Il n'y a pas de traces des figurines de guerriers et de cavaliers, si fréquentes dans le temple exploré à Dali même par M. Lang, dans celui que M. de Cesnola a fouillé à Athiénau, ainsi qu'à Kosci et à Chytroi. Ces figurines font également défaut à Achna.

Avant de passer à la description des statuettes d'un style plus soigné, il faut signaler une classe d'objets à part, les colombiers. (Cf. Perrot, t. III, fig. 208.) On a trouvé à Dali un très curieux monument de ce genre; M. Pieridès à Larnaca en possède un autre, où l'on voit la déesse assise devant la grande porte tandis que des colombes en relief sont placées autour des trous latéraux. Un second fragment découvert à Dali est exactement conforme à celui qui a été publié par M. Perrot.

Les arbres sacrés, les fleurs et les fruits en terre cuite sont assez nombreux. Un des fruits paraît être un coing.

La seconde classe de figurines comprend celles qui ont été faites, en partie du moins, à l'aide du moule. Les bras, les mains et les attributs sont modelés à la main et ajustés[1]. Les types sont analogues à ceux de la première série. Certaines figures sont plutôt phéniciennes de style, d'autres plutôt grecques; on trouve des motifs identiques exécutés fort différemment. Quelques statuettes sont comme la première ébauche du type de la *Spes* romaine; elles tiennent un fruit ou une fleur de la main droite étendue et soulèvent un pan de leur draperie de la main gauche.



Parmi les figurines de bon style faites au moule nous signalerons les motifs suivants :

1° La déesse portant les mains aux deux seins. Remarquons que la déesse ne paraît nue qu'à une époque postérieure : les plus anciennes idoles en galette la montrent habillée. A Achna, où l'élément phénicien n'eut jamais le dessus, les idoles d'Artémis sont toujours vêtues. A Dali, il y a quelques figures nues de style phénicien. L'une d'elles, semblable aux Astartés du sarcophage d'Amathonte (Perrot, t. III, fig. 417), porte un anneau passé dans le nez.

2° La déesse nue dans l'attitude de la Vénus pudique.

3° Les figures dont la partie inférieure seule est drapée.

4° Une série très remarquable est celle des statuettes avec un grand anneau dans le nez. On n'en avait encore signalé de semblables ni à Chypre, ni dans tout le monde antique, mais M. le prof. Christ a fait savoir récemment à M. Richter que l'*Antiquarium* de Munich possédait un aryballe en forme de tête avec des boucles d'oreilles et un anneau dans le nez. Cet ornement ne se trouve que dans les figures de style indigène ou cypro-phénicien. Le premier spécimen a été découvert en 1883 à Chytroi; c'est une figure nue, d'un type grossier et laid, où le *pelvis* et la *rima* sont indiqués avec précision. Dali en a fourni un assez grand nombre.

5° Les figures avec des ornements au-dessus des oreilles, qui sont ainsi dissimulées. (Cf. Perrot, III, p. 562.) Des officiers anglais venus de l'Inde à Chypre affirment que les femmes indiennes portent encore des ornements du même genre, que l'on rencontre également chez les fellahines d'Égypte.

6° Les figures avec des chaussures *à poulaine*, recourbées à l'extrémité. Cette mode, que M. Sayce croit hittite, paraît avoir dominé quelque temps à Chypre. Sur un vase remarquable trouvé à Athiénau en 1885, dont nous donnons ici un dessin d'après une photographie de M. Richter, on voit un homme chaussé de la sorte s'approchant, comme pour la sentir, d'une fleur de l'arbre



1. A Chytroi, en 1883, M. Richter a trouvé un moule pour la tête et le cou d'une figurine en terre cuite.

sacré. Dans le champ du vase sont figurés plusieurs *svastikas*[1]. M. Richter nous dit que la chaussure *à poulaine*, fréquente dans les terres cuites, est rare dans les statues en calcaire.



Le vase si curieux que nous venons de reproduire appartient à une variété de la céramique chypriote déjà connue par d'assez nombreux spécimens[2]; mais la représentation qu'il porte se trouve ici pour la première fois et présente un vif intérêt si on la rapproche de quelques images analogues. Dans l'art assyro-babylonien, rien n'est plus fréquent que de voir un personnage agenouillé ou debout devant un arbre sacré[3]; les céramistes de Chypre, en imitant ce motif, l'ont interprété à leur manière, et l'attitude de l'adoration est devenue sous leur pinceau l'acte plus simple de sentir une fleur en la rapprochant de ses narines. C'est ce que l'on constate aussi sur le célèbre vase d'Ormidia (Perrot, III, fig. 523), sur la patère d'Amathonte (*ibid.*, fig. 547), sur celle d'Idalie (fig. 482), sur celle de Curium (*ibid.*, 552), où deux sphinx disposés symétriquement de part et d'autre de l'arbre sacré sentent chacun une fleur qui s'en détache. Peut-être l'imitation de ces imitations mêmes a-t-elle donné naissance, par un *processus* tout réaliste, aux figures d'animaux broutant que nous trouvons sur les cistes italiques[4] dont les rapports avec les patères phéniciennes sont incon-

1. Ce vase, qui a 0m,296 de haut, doit être publié en couleurs dans les *Monumenti dell' Instituto*, d'après une aquarelle de M. Richter.
2. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, III, fig. 496, 509, 511, 518. Cf. une tablette d'ivoire de Phénicie reproduite à la p. 847, fig. 611.
3. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, II, fig. 8, 21, 80, 235, 343, 443, etc.
4. Cf. Sacken, *das Grabfeld von Hallstatt*, pl XXI; *Revue archéologique*, 1883,

testables, et qui paraissent déjà dans la céramique chypriote[1]. Sur la situle de Watsch, que nous avons reproduite autrefois dans la *Revue* (1883, II, pl. XXIII), on voit des hommes assis qui approchent des fleurs de leurs narines. Ce motif est très fréquent sur les vases grecs à figures noires; on le trouve également dans le monument des Harpyes. N'y aurait-il pas quelque analogie entre ces représentations et les hommes λωτὸν ἐρεπτόμενοι de l'*Odyssée?*

Les ornements végétaux du vase, le lotus et le bouton de lotus, trahissent l'influence d'un modèle égyptien; les mêmes motifs, figurés de même, se voient sur un vase du musée de New-York (Perrot, III, fig. 521), une œnochoé également, où un personnage est représenté debout entre un grand oiseau et une fleur de lotus. Mais que signifie l'oiseau qui, dans notre vase, paraît maintenu à l'extrémité d'une baguette que le personnage tient dans la main gauche? On peut alléguer plusieurs analogies; la plus frappante peut-être est celle d'un cylindre en jaspe où l'on a reconnu la *présentation de la colombe* par deux personnages debout, les bras levés (Perrot, III, fig. 431), mais on songe aussi à ces oiseaux qui sont figurés au-dessus des guerriers ou des chevaux sur les coupes gravées phéniciennes[2] et les vases grecs de très ancien style[3]. Quant au costume de notre personnage, tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est qu'il n'est ni égyptien ni assyrien.

7° Les grandes figures en terre cuite, dont les différentes parties ont été moulées à part et rajustées ensuite. Les ornements y sont très nombreux; les doigts de pied même sont couverts d'anneaux. Ces figures sont toutes richement peintes, tandis que les grandes figures en pierre ne sont colorées qu'avec du rouge, rarement avec du jaune.

Les plus anciennes statues en pierre calcaire découvertes à Dali sont de style égyptien. M. Richter remarque que ce style caractérise les premiers produits de la sculpture en pierre, alors que les terres cuites primitives sont bien plutôt proto-babyloniennes, puis assyriennes et enfin égyptisantes ou gréco-orientales. Au ɪvᵉ siècle, comme l'ont démontré les fouilles de Polis tis Chrysokhou, la sculpture chypriote trahit exclusivement l'influence grecque. A côté des sculptures en pierre de style égyptisant, on en voit bientôt paraître d'autres qui sont plutôt phéniciennes, et qui sont caractérisées par la grosseur relative et la laideur de la tête, avec une recherche maladroite de la ressemblance individuelle. La grossièreté du style n'est pas un critérium d'antiquité; ainsi les figures chypriotes dues aux Phéniciens sont bien inférieures aux figures égyptisantes, bien qu'elles soient plus modernes. L'influence de l'esprit, sinon encore du style grec, se fait d'ailleurs sentir de bonne heure dans ces imitations locales, et tend à se substituer de plus en plus aux éléments orientaux qui sont la matière de la plastique chypriote à ses débuts.

Dans la série des statues découvertes à Dali, on peut suivre les transformations d'un même motif à travers les différentes phases que nous venons d'indi-

II, pl. XXIII. Le même détail s'observe sur la ciste de Grandate récemment découverte près de Côme.

1. Perrot et Chipiez, III, fig. 514, 516, 518. Cf. fig. 552 (patère de Curium).
2. Grifi. *Monum. di Cere antica*, pl. V, 1; pl. VIII; pl. X, 1; Perrot, III, fig. 408; 544.
3. *Archaeol. Zeitung*, 1881, pl. 12, 13.

quer. Ainsi, nous trouvons d'abord des figures qui tiennent la main droite, ou plutôt le poing, serré contre la poitrine, en laissant pendre le bras gauche le long du corps ; bientôt l'artiste place dans la main droite une fleur de lotus ; enfin, la main droite avec le lotus se détache du corps et s'élève, en même temps que le bras gauche s'infléchit et que la main soulève l'extrémité de la draperie. Nous avons alors le type bien connu de la *Spes* romaine, qui doit se perpétuer jusqu'à la fin de l'art antique.

Il est remarquable que, tandis que l'on a découvert à Chypre des têtes en calcaire rappelant l'art grec immédiatement avant Phidias (M. Dümmler vient de recueillir une tête qui ressemble à celle d'un des Tyrannicides de Naples), l'art de l'époque même de Phidias n'est représenté par aucune œuvre connue : ce n'est que plus tard qu'on retrouve à Chypre l'inspiration de Praxitèle et de la jeune école attique. Cette singularité s'explique par les vicissitudes politiques de l'île, qui échappa à l'influence hellénique à l'époque de la plus grande splendeur de l'art grec. D'ailleurs, Chypre est toujours en retard sur ses modèles, et ce n'est guère que sous les successeurs d'Alexandre que l'hellénisme y prévaut définitivement. C'est alors seulement, suivant M. Richter, qu'on y trouve des temples, au lieu des simples τεμένη de l'époque antérieure, enceintes murées contenant un autel et dépourvues de toits. Les ex-voto sont placés dans des cours, *sub divo*, et non pas dans des endroits recouverts. En général, il y a deux enceintes juxtaposées, l'une avec les offrandes, l'autre avec l'autel ; parfois, comme à Voni et à Dali, on en trouve une troisième, qui paraît couverte et est entourée d'une colonnade. Ces sanctuaires proprement dits n'ont encore été signalés qu'en petit nombre, mais M. Richter espère que ses fouilles ultérieures pourront dégager ceux d'Achna et d'Athiénau. Il paraît d'ailleurs certain que les espaces clos ne sont pas un élément nécessaire du temple chypriote primitif, et que le plus grand nombre des τεμένη étaient, suivant le sens propre du terme grec, uniquement des enceintes.

Au sud de Dali, près de l'endroit où fut découverte la table de bronze du duc de Luynes, M. Richter a commencé des fouilles sur la colline Ambelleri. Il y découvrit de beaux murs grecs en grand appareil, mais dut interrompre les fouilles faute d'argent. Deux ans après, en retournant au même endroit, il s'aperçut que les murs avaient été entièrement détruits et les pierres enlevées. Le vandalisme est encore, à Chypre, ce qu'il était au tempsdeM. de Cesnola. (Cf. Cesnola-Stern, p. X.)

X. *Fouilles diverses.* — A *Tremithoussa*, la plupart des tombes ont été violées antérieurement à l'occupation anglaise ; elles appartiennent à l'époque alexandrine et gréco-romaine. On y a trouvé des verreries, des lampes romaines et un grand vase grec avec le graffite ΧΑΡΗΣ. Les vases portant un nom propre au nominatif sont extrêmement rares.

Au cours d'un voyage d'exploration fait dans l'été de 1885, M. Richter s'est assuré qu'il existait à *Agios Tchyonos* (Amathus) un sanctuaire encore inexploré. A *Polis Tis Chrysokou* (Marion), il y a des tombes très nombreuses contenant des statuettes en terre cuite du style grec le plus pur. A l'entrée d'un tombeau de Polis tis Chrysokhou, on a découvert de nombreux fragments d'un groupe

considérable en terre cuite représentant des personnages accoudés sur des lits, suivant le type connu des sarcophages étrusques. Une figure couchée, dont la tête manque, a $0^m,40$ de long. M. Richter m'en a communiqué une photographie qui permet de juger du travail : il est remarquablement soigné, bien que les plis des draperies soient un peu raides. Chaque figure est montée sur une base en forme de lit, surmontée à une des extrémités de deux coussins.

En 1883, M. Richter a fouillé pour le musée britannique à *Phoenidschaes* et à *Alambra*. Il a remis à M. Furtwængler un mémoire sur ces fouilles, qui doit paraître dans les *Mykenische Thongefaesse* de MM. Furtwaengler et Lœschke. M. Richter a attiré l'attention des savants allemands sur une série de vases chypriotes qui rappellent de très près les vases de Mycènes et qui précèdent les vases à cercles concentriques datant de l'époque gréco-phénicienne. On trouve également à Phœnidschaes des vases analogues à ceux du Dipylon. La plupart de ces objets sont conservés actuellement à Londres.

M. Richter nous signale, entre autres, les faits suivants, que nous enregistrons volontiers à titre de renseignements :

1° Le vase publié par M. Perrot (*Histoire de l'art*, t. III, fig. 525) comme découvert à Amathonte vient en réalité de Zarnkas.

2° On ne trouve jamais ni miroirs de bronze ni figurines en terre cuite avec des vases portant des ornements incisés. Aussi M. Richter ne peut-il admettre l'hypothèse que l'on aurait produit à Chypre des vases à décor incisé jusqu'aux derniers jours de l'antiquité (Perrot, t. III, p. 686). Ce que l'on a dit de la stagnation des procédés artistiques à Chypre provient, en grande partie, des confusions qui ont été commises par les auteurs des fouilles antérieures, qui n'ont pas marqué avec assez d'exactitude les circonstances et les lieux de leurs découvertes.

XI. *Fouilles auxquelles M. Richter n'a pas assisté.* — Sachant que de nombreuses fouilles avaient eu lieu à Chypre depuis 1878 sous la direction et aux frais de diverses personnes, j'avais prié M. Richter de me faire parvenir quelques renseignements à cet égard. Voici les indications que je dois à son obligeance :

Le 1er janvier 1882, le lieutenant Kitchener et M. G. Hake commencèrent des fouilles aux frais du musée de South-Kensington. On trouva de nombreuses antiquités dans la plaine de Salamine et dans la nécropole voisine du couvent de Saint-Barnabas, notamment de belles statuettes gréco-romaines. A *Gastria* (presqu'île de Karpasso) on découvrit des vases de style gréco-phénicien, dont l'un porte une procession d'animaux. D'autres tombeaux furent ouverts à *Episkopi* (Curion). En 1883, le major Chard recueillit de nombreuses statuettes au même endroit ; une partie de ces objets a été réclamée par le musée de Chypre. Il paraît que les environs de Curium ont aussi été exploités avec succès par M. J.-W. Williamson, éditeur du *Cyprus Herald*; mais ces fouilles, comme les précédentes, n'ont été exécutées qu'en vue de découvrir des antiquités et les enseignements qu'on peut en tirer sont, par suite, sujets à caution.

Des fouilles tout à fait *tumultuaires* ont été pratiquées à *Limisso* aux frais de M. R. Mitchell, commissaire du gouvernement à Limasol, à la fin du printemps de 1883 Le manque de surveillance paraît avoir été tel que les objets

des époques les plus diverses furent confondus : des scarabées égyptisants ou phéniciens auraient été découverts, au dire des fouilleurs, en même temps que des lampes romaines et un vase archaïque décoré d'une procession d'animaux. Toutes les fois que l'on n'a pas surveillé de près les fouilles à Chypre, on a cru découvrir *à la fois* des objets de dates fort différentes ; par contre, quand on fait attention, on reconnait toujours que chaque groupe de tombes a son mobilier spécial. La remarque est utile à faire pour prévenir de nouvelles confusions dues à des procès-verbaux de fouilles inexacts, ou composés après coup d'après des on-dit de paysans.

Il faut féliciter le gouvernement anglais d'avoir laissé subsister la loi des antiquités de 1874, qui, en assurant à l'explorateur une part des trouvailles, stimule le zèle et l'esprit de recherche des particuliers. Mais il semble qu'il ne serait pas excessif d'exiger que les fouilles entreprises par de simples chercheurs d'antiquités ou par des marchands fussent entourées de certaines garanties. La loi turque de 1874 imposait aux explorateurs l'obligation de rédiger des procès-verbaux détaillés, indiquant jour par jour, ruine par ruine et tombeau par tombeau, les objets découverts au cours des fouilles : il serait bon de remettre cette partie du règlement en vigueur et au besoin de faire surveiller les chercheurs par des employés spéciaux, chargés de rédiger au fur et à mesure les inventaires et, toutes les fois que cela serait nécessaire, de dresser des plans. Ce ne sont pas les antiquités chypriotes qui manquent dans nos musées : on peut même dire qu'ils en sont encombrés, mais la plupart, arrivées sans état civil, ne sont curieuses qu'à titre de bibelots et n'autorisent pas de conclusions sur les progrès de l'art et la succession des styles. Le temps est venu d'introduire dans ces études les préoccupations d'une méthode rigoureuse. Ce n'est pas le moindre mérite de M. Richter d'avoir procédé, dans ses nombreuses recherches, avec la minutie dont témoignent les rapports qu'il nous a fait l'honneur de nous envoyer. Puisse-t-il continuer à servir ainsi, malgré les obstacles auxquels se heurte son ardeur, les intérêts de la science et de la vérité ! Puisse-t-il surtout être mis en possession, par la libéralité du gouvernement britannique, de cet indispensable *nerf des fouilles* qui lui a trop fait défaut juqu'à présent !

SALOMON REINACH.

L'ΟΥΓΚΙΑΣΜΟΣ ΥΔΑΤΟΣ

(ÉCOLE HÉRONIENNE)

Dans son excellente édition : *Heronis Alexandrini Geometricorum et Stereometricorum reliquiæ* (Berlin, Weidmann, 1864), M. Hultsch a laissé, p. 195, un *locus desperatus*, comprenant tout un fragment sous le titre : Οὐγκιασμὸς ὕδατος. « Hoc caput ita corruptum est, ut expediri nequeat » dit-il en note.

Il y a déjà plusieurs années que j'ai proposé au savant éditeur une interprétation qu'il a admise en principe et qu'il m'a engagé à publier. Je ne regrette pas d'avoir tardé à le faire, jusqu'à ce que l'examen des manuscrits de Paris ait confirmé la ponctuation que je proposais, et ait levé mes doutes sur quelques leçons de détail.

M'étant aperçu au reste que les variantes données par M. Hultsch étaient incomplètes, j'ai cru devoir donner, par rapport au texte que je propose et que, pour la commodité des renvois, j'ai divisé en phrases numérotées, les leçons des trois manuscrits utilisés, qui appartiennent tous à la Bibliothèque Nationale, savoir :

G = Fonds grec 2438. Ce manuscrit copié en 1594 sur un *codex Vaticanus* inconnu jusqu'à présent, contient deux rédactions du fragment, l'une G^1 = fol. 103 verso, la seconde G^2 = fol. 106 (recto et verso).

I = Fonds grec 2361, manuscrit daté de 1544.

K = Fonds grec 1642, du xve siècle.

J'ai jugé inutile dès lors de reproduire le texte donné par M. Hultsch ; il suffisait d'indiquer, dans les observations, les leçons spéciales qu'il a adoptées, contre l'autorité des manuscrits.

L'intérêt de ce fragment consiste en ce qu'il est permis d'en tirer des renseignements précis sur le mode employé par les Hellènes sous l'empire romain pour calculer le volume des tuyaux de conduite d'eau, et sur les unités dont ils se servaient.

TEXTE GREC

Οὐγκιασμὸς ὕδατος.

1 Οὐγκιασμὸς ὕδατος γνωριζόμενος διὰ ποδισμοῦ [καὶ σωλήνων].

2 Ὁ ποὺς ἔχει μῆκος δακτύλους $\overline{\text{ις}}$ καὶ οὐγκίας $\overline{\text{ιβ}}$·

3 γίνονται ἐπίπεδοι δάκτυλοι $\overline{\text{σνς}}$ καὶ οὐγκίαι $\overline{\text{ρμδ}}$·

4 καὶ δέχεται ὁ στερεὸς ποὺς κατὰ τὴν τῶν μηχανικῶν διατύπωσιν καὶ παράδοσιν μοδίους $\overline{\text{γ}}$ δακτύλων $\overline{\text{πε}}$ γ'' οὐγκιῶν $\overline{\text{μη}}$ ξεστῶν δὲ $\overline{\text{ις}}$.

5 ἀπὸ δὲ τούτων εὑρίσκεται ἡ διαφορὰ τῶν σωλήνων, ὅπως δέχεται ἕκαστος αὐτῶν ὕδωρ.

6 σωλὴν δακτύλων ιβ ἔχει ἐμβαδικοὺς δακτύλους $\overline{\text{ριγ}}$ ζ''.

7 γίνονται ποδὸς δ'' η'' ις'', οὐγκίαι $\overline{\text{ξγ}}$ S, μόδιος $\overline{\text{α}}$ δ'' ις''.

8 καὶ δακτύλων $\overline{\text{ι}}$ ἔχει ἐμβαδικοὺς δακτύλους $\overline{\text{οη}}$ S ιδ''·

γίνονται ποδὸς δ'' ιη'', οὐγκίαι $\overline{μδ}$, μοδίου S δ'' ς''.
καὶ δακτύλων $\overline{η}$ ἔχει ἐμβαδικοὺς δακτύλους $\overline{ν}$ δ'' κη''
γίνονται ποδὸς η'' ιδ'', οὐγκίαι $\overline{κη}$, μοδίου S ιβ''.
καὶ δακτύλων ς ἔχει ἐμβαδικοὺς δακτύλους $\overline{κη}$ γ''·
γίνονται ποδὸς ι'' π'', οὐγκίαι $\overline{ις}$, μοδίου γ''.
καὶ δακτύλων $\overline{δ}$ ἔχει ἐμβαδικοὺς δακτύλους $\overline{ιβ}$ S·
γίνονται ποδὸς κα'', οὐγκίαι $\overline{ζ}$, μοδίου ζ''.

Variantes

Titre : Οὐγγιασμὸς K — 1. Ὀγκιασμὸς G¹ — Οὐγκιασμὸν ὕδατος γνωρίζομεν οὗ διὰ I. Οὐγγιασμὸν ὕδατος γνωρίζομεν οὗ, διὰ K — διαποδισμοῦ G² — σωλήνων] G¹ ajoute ὕδατος — 2. μῆκος] μ G² K — δακτύλους G¹ ; les noms de mesure étant en général écrits en abrégé, je les reproduis dans les variantes toutes les fois où leur terminaison est marquée — οὐγκίας G¹ ; partout ailleurs G¹ a l'abréviation Γ, que présentent toujours I et G², tandis que K donne S = οὐγγ'. — 3. γίνονται K ici et plus bas ; IG ont toujours l'abréviation correspondante à γίν. — 4. μοδίους] mot toujours abrégé en μ°. — δακτύλους G¹ — $\overline{πε}$] $\overline{πδ}$ G² — οὐγκιῶν $\overline{μη}$ ξεστῶν δὲ $\overline{ις}$] Γ ξδ G¹, Γ $\overline{δ}$ G², καὶ ξξ I, καὶ ξ $\overline{δ}$ K — 5. τούτου G² — εὑρήσεται G¹ — ἕκαστα G¹ I K — 6. δακτύλους les deux fois G¹ — ἐμβαδικοὺς Hultsch, ἐμβάδους I, ἐμβαδοὺς G K ; de même lignes 8, 10, 12, 14. — 7. ις'' (après μόδιος $\overline{α}$ δ'')] η'' tous. — 8. δακτύλων $\overline{ι}$] δάκτυλοι $\overline{ι}$ G¹ I — ἔχει om. G¹⁻² — δακτύλους I G², δάκτυλοι G¹ — $\overline{οη}$] $\overline{ση}$ G² — ιδ''] δ'' tous. — 9. ιη''] η'' ι'' tous. — μοδίου om. G¹ — S δ'' ς''] σ̂ δ̂ G¹ (qui marque ainsi les fractions). — 10. δακτύλων] δάκτυλοι G¹ I, δακτύλους G² — $\overline{η}$] $\overline{κη}$ tous. — ἔχει jusqu'à μοδίου incl. (12) om. G¹ — δακτύλους I — $\overline{ν}$] Π K — κη''] η'' K, η'' ι'' I G² — 11. οὐγκίαι om. I — 12. δακτύλων] δάκτυλοι G¹, δακτύλους G² — δακτύλους... δακτύλους (14) om. G¹ — 13. πόδες I — π'' G², η'' K, η'' ou κ'' I — 14. δακτύλων] δακτύλους G² — δακτύλους (avant $\overline{ιβ}$ S) K, om. G — 15. ζ''] IK ajoutent λς''.

TRADUCTION

Mesure des onces d'eau.

(1) Mesure des onces d'eau établie, d'après le métrage [des tuyaux].

(2) Le pied linéaire comprend 16 doigts et 12 onces ; (3) ce qui fait pour les surfaces 256 doigts et 144 onces, (4) et, d'après les déterminations et la tradition des ingénieurs, le pied cube contient 3 modii de 83 doigts $\frac{1}{3}$, ou de 48 onces, ou encore de 16 setiers. (5) D'après cela on trouve combien d'eau reçoit un tuyau pour chaque dimension différente :

	TUYAU (D'UN DIAMÈTRE)	(SECTION)	(VOLUME AU PIED COURANT)		
	EN DOIGTS DE	EN DOIGTS CARRÉS	EN PIEDS CARRÉS	EN ONCES	EN MODII
(6, 7)	12	113 $\frac{1}{7}$	$\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{16}$	63 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{16}$
(8, 9)	10	78 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{14}$	$\frac{1}{4}$ $\frac{1}{28}$	44	$\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$
(10, 11)	8	50 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{28}$	$\frac{1}{8}$ $\frac{1}{14}$	28	$\frac{1}{2}$ $\frac{1}{12}$
(12, 13)	6	28 $\frac{1}{3}$	$\frac{1}{16}$ $\frac{1}{80}$	16	$\frac{1}{3}$
(14, 15)	4	12 $\frac{4}{7}$	$\frac{1}{21}$	7	$\frac{1}{7}$

EXPLICATION

Il s'agit de déterminer la contenance au pied courant de tuyaux cylindriques d'après la connaissance de leur diamètre exprimé en doigts. Cette contenance s'évalue suivant trois unités différentes :

1° Le pied cube (στερεὸς πούς);

2° Le *modius*, qui est d'un tiers de pied cube, et qui contient 16 *sextarii*.

3° L'*once* d'eau qui est le volume du pied courant d'un tuyau ayant pour section une once carrée; l'once linéaire étant $\frac{1}{12}$ du pied linéaire, le pied carré contient $12 \times 12 = 144$ onces carrées, et le pied cube a donc le même nombre d'onces d'eau, tandis que le *modius* n'en contient que 3 fois moins, soit 48.

4° Enfin l'aire de la section du tuyau s'évalue en doigts carrés (ἐπίπεδοι ou ἐμβαδομετρικοὶ δάκτυλοι), dont il y a $16 \times 16 = 256$ au pied carré ; si on rapporte, comme pour l'once d'eau, la section à un pied courant, le pied cube correspond à une aire de 256 doigts carrés et le modius à $\frac{256}{3} = 85\frac{1}{3}$.

Les calculs qui ont servi à établir le tableau, sont les suivants; le diamètre en doigts a été multiplié par lui-même, et d'après la valeur donnée par Archimède pour le rapport de la circonférence au diamètre, on a pris les $\frac{11}{14}$ du produit pour la section en doigts carrés; toutefois, pour les deux plus petits diamètres, on s'est contenté d'une approximation en remplaçant $28\,\frac{1}{4}\,\frac{1}{28} = 28\frac{2}{7}$ par $28\frac{1}{3}$, et $12\,\frac{1}{2}\,\frac{1}{7}$ par $12\frac{1}{2}$.

Soit D l'aire de la section en doigts carrés, soient respectivement P, U et M, les expressions du volume cherché en prenant pour unité le pied carré, l'once et le *modius*, on a, d'après ce qui a été dit, les relations :

$$P = \frac{D}{256}, \quad U = \frac{9}{16} D = 144 P, \quad M = \frac{D}{85\frac{1}{3}} = \frac{U}{48} = 3P.$$

Dans les calculs, on s'est contenté d'une approximation tantôt par excès, tantôt par défaut; la valeur de P pour le diamètre 8 est la seule qui, par exception, se trouve rigoureusement exacte; mais en thèse générale, les évaluations n'en sont pas moins régulièrement faites.

Malgré l'origine romaine de la plupart des mesures, les calculs paraissent bien hellènes; car, dans le traité de Julius Frontinus, *De aquis urbis Romæ*, il est procédé d'une façon toute différente; les unités employées sont en fait : le *digitus rotundus*, c'est-à-dire la section du tuyau dont le diamètre est d'un doigt, et la *quinaria* évaluée à $\frac{36}{23}$ du *digitus rotundus*[1] ; quant au *digitus quadratus* qui correspondrait à l'ἐμβαδικὸς δάκτυλος, on le réduit par le calcul au *digitus rotundus*. Enfin, Frontin ne fait intervenir ni le *modius*, ni même le pied cube, et s'il parle de l'*uncia*[2], c'est une *uncia rotunda*, c'est-à-dire qu'elle correspond à un tuyau cylindrique ayant pour diamètre une once linéaire, tandis que l'οὐγκία de notre fragment est *quadrata*.

1. Autrement dit : le *digitus rotundus* est $\frac{7}{12} + \frac{1}{24} + \frac{1}{72}$ de la *quinaria*.

2. Ed. Buechler, Leipzig, Teubner, 1858, p. 14, 22.

Observations critiques.

(1) Καὶ σωλήνων est suspect; on désirerait τῶν σωλήνων; mais d'après la variante de G[1], je croirais que ces deux mots sont venus en marge d'une leçon proposée pour le titre : Οὐγκιασμὸς σωλήνων ὕδατος.

(2) Hultsch a adopté pour δακτύλους et οὐγκίας le génitif évidemment plus régulier; de même, tout en conservant οὐγκιασμός, il a partout écrit οὐγγία, qui est plus commun que οὐγκία.

(4) Ma restitution οὐγκιῶν $\overline{μη}$ ξεστῶν δὲ $\overline{ις}$ correspond aux abréviations Γ̄ $\overline{μη}$ ξ δ(ὲ) $\overline{ις}$. Dans G, ξδ a été pris pour un nombre, $\overline{μη}$ et $\overline{ις}$ ont disparu. Dans I K au contraire, c'est Γ qui a disparu, et μη a été lu καὶ; le reste de la corruption a été le même, sauf que dans K, le ξ est bien resté avec une marque d'abréviation.

(6) Malgré l'autorité de Hultsch, que j'ai suivie, la leçon ἐμβαδικοὺς reste douteuse, puisque plus haut, on trouve ἐπίπεδοι δάκτυλοι; on peut supposer ἐμβαδοῦ (le texte étant loin d'être d'une bonne époque), ce qui n'influe pas sur le sens; en tout cas notre fragment ne peut être invoqué pour établir l'usage d'une expression technique qui semble avoir été très rare. (Voir l'index de Hultsch, sur Héron.)

(7) La correction apportée à la valeur en *modii*, 1 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{16}$ au lieu de 1 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$, n'est pas douteuse; la valeur corrigée est d'ailleurs exactement le triple de l'expression du volume en pieds carrés.

(8) On ne peut douter davantage des corrections ιδ″ pour δ″, non plus que celle $\overline{η}$ pour $\overline{κη}$ (10) et au contraire κη″ pour η″ ou η″ ι″ (10), ni enfin de la suppression de λς″ (15) ajouté à la fin par deux manuscrits. Ces corruptions s'expliquent facilement, et les calculs exigent leur rectification.

(9) La leçon erronée η″ ι″ pour ιη″ s'explique, si le signe indiquant la fraction (variable au reste suivant les manuscrits)[1], a été marqué sur chaque lettre, comme il arrive parfois; on aura été amené dès lors à les séparer et à les intervertir, d'après leur ordre de grandeur.

(13) Si la leçon de G, ι″ π″, est la bonne, la corruption de I K s'explique d'elle-même; je m'arrête toutefois au calcul des nombres de cette ligne, parce que ce sont ceux dont l'approximation est la moins satisfaisante. Les valeurs de U et de M sont entre elles dans le rapport régulier et toutes deux correspondent à une section de 28 $\frac{4}{9}$, supérieure de $\frac{1}{9}$ à 28 $\frac{1}{3}$, nombre qui lui-même, comme je l'ai indiqué, est déjà trop fort de $\frac{1}{3} - \frac{2}{7} = \frac{1}{21}$. Néanmoins on ne peut douter de ces deux valeurs de U et M.

Quant à celle de P, elle est encore plus exagérée, et correspond à une section de 28 $\frac{5}{9}$; si elle était dans le rapport régulier avec les précédentes, P devrait être de $\frac{1}{9}$ seulement; mais alors la corruption demeure inexplicable.

Au reste, comme première fraction, $\frac{1}{10}$ est pris régulièrement, puisque $\frac{1}{9}$ serait trop fort; la fraction complémentaire[2], $\frac{28\frac{1}{3}}{256} - \frac{1}{10}$, est comprise entre $\frac{1}{93}$ et $\frac{1}{94}$;

1. Tous ont régulièrement la barre horizontale sur les nombres entiers; K, le plus ancien, a pour les fractions, au-dessus du dénominateur, le signe ‿ᐟ; I a un seul accent; G a le signe ^.

2. En prenant 28 $\frac{2}{7}$ au lieu de 28 $\frac{1}{3}$, la fraction complémentaire serait comprise entre $\frac{1}{102}$ et $\frac{1}{103}$.

il semble donc que s'il avait voulu arrondir son chiffre, le calculateur aurait dû choisir entre $\frac{1}{80}$ et $\frac{1}{100}$.

Mais $\frac{1}{90}$ s'explique suffisamment, si l'on se rend compte de la façon dont il opérait probablement, en négligeant les fractions de doigts dans les transformations.

Corrections au Liber Geeponicus.

Ayant profité de mon travail sur le manuscrit G pour collationner le *Liber geeponicus*, publié par Hultsch dans son édition de Héron (p. 210-234) d'après ce seul manuscrit, j'indique ci-après quelques corrections provoquées par cette collation.

P. 211, l. 25. — ἰσόπλευρον καὶ] ἰσόπλευρόν τε καὶ G. — 31 (voir note) γίνεται, *nisi fallor* G, *Hultsch*]. C'est γίγνεται qui est écrit. P. 212, 4, c'est bien au contraire γίνεται.

P. 212, l. 4. — ,ϛφλζ´ϛ]. Il faut lire ,γψλζ´ϛ ; 3737 $\frac{1}{2}$ = 50 × 70 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$.

P. 214, l. 32. — Après ἐμβαδὸν dans la lacune, je supplée $\overline{\rho\nu\delta}$. 154 = $(14)^2 \times \frac{1}{1}\frac{1}{4}$.

P. 215, l. 9. — εὑρίσκεται] G en marge : γρ. εὑρεθήσεται. — 14 (voir note) γίνονται] γίνεται G, *sed ε tribus punctis notatum*; *Hultsch*.] Les trois points renvoient seulement à la marge où il est inscrit : γρ. γίν. En fait le manuscrit abrège presque constamment ce verbe, en sorte qu'on ne peut savoir s'il est au pluriel ou au sigulier. — 27. Dans la lacune, après ,$\overline{\gamma\tau\pi\eta}$ (voir note), le dernier mot omis, πόδες, est donné en abrégé par G.

P. 220, l. 11. — διαμετρήσεις] δύο μετρήσεις (mieux) G. — 21. Pour la lacune (voir note) : *post* κατέχει *G habet* οὐπά, *sed* οὐ *miris ductibus scriptum*; *legendum videtur* ἡμιπόδιον α', *et probabile est excidisse alia quædam verba*, etc. *Hultsch*. La lacune de sens indiquée par l'éminent philologue est indiscutable; mais elle n'est pas étonnante dans un pareil texte; quant au mot lu οὐπά, quelque bizarrement qu'il paraisse écrit, on doit, si l'on observe les habitudes du copiste (Ἰωάννης Σαγκταμαύρα), lire simplement καὶ ἐπεί, et cette leçon est confirmée par le manuscrit Suppl. gr. 387, où se retrouve ce problème, isolé des autres de la même collection. — 32 (voir note) : κεράμες (*vel* κεράμους, *nam* ου *et* ε *sæpe distingui non possunt*) *Hultsch*. Je lis κεράμους.

P. 221, l. 31. — ξηρὸς (voir note) : G a bien ξηρούς. (Il faut, au reste, probablement lire ainsi ce passage corrompu : ξέστας (pour ξηρούς) δὲ χωρεῖ μόδιος $\overline{\iota\varsigma}$ (au lieu de $\overline{\upsilon}$) Ἰταλικούς· λε' ἐπὶ λε' κ. τ. ε.).

P. 226, l. 32. — τὸ γ''] la véritable leçon de G est : ὧν γ''.

P. 227, l. 28. — τρισκαιδεκάκις]. Après ce mot, G ajoute les suivants, d'ailleurs nécessaires pour le sens : τὴν πλευράν· καὶ τὰ συναχθέντα μέριζε καθολικῶς· ὧν γ''.

P. 230, l. 10. — νζ' (en note : $\overline{\nu\zeta}$ ou $\overline{\mu\zeta}$ G). En fait la lettre illisible est raturée et il faut lire $\overline{\zeta}$.

P. 231, l. 22. — παρὰ (note πε G). Le manuscrit porte en fait πᵖ'. — 31 τῶν] τὸν G. Les quelques autres divergences que j'ai constatées correspondent à des leçons inadmissibles ou n'ont aucun intérêt.

PAUL TANNERY.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 18 AOUT 1885.

M. Desjardins appelle l'attention de l'Académie sur une série assez nombreuse d'inscriptions qui ont été découvertes récemment à Aire-sur-l'Adour (*Atura*). On y remarque un certain nombre de dédicaces à un dieu local dont le nom n'était pas encore connu, *Mars Lelhunnus*. Ces monuments viennent d'être décrits par M. Emile Taillebois, dans une brochure intitulée : *Le Temple de Lelhunus à Aire-sur-l'Adour et les inscriptions aturicunes* (extrait du *Bulletin de la Société de Borda*).

M. Deloche lit un mémoire sur les monnaies d'or du roi Théodebert Ier. Ces monnaies nous sont parvenues en très grand nombre, tandis qu'on ne possède que très peu de pièces frappées par les deux autres rois francs qui régnaient, en même temps que Théodebert, sur les autres parties de la Gaule, Childebert Ier et Clotaire Ier. De plus, ces deux princes imitaient la monnaie romaine et faisaient inscrire sur les pièces frappées dans leurs États le nom de l'empereur de Constantinople ; les pièces de Théodebert, au contraire, portent son nom. Enfin les pièces d'imitation romaine fabriquées dans les royaumes de Childebert et de Clotaire sont de bas titre et de faible poids, tandis que les sous d'or de Théodebert ont le titre et le poids légal. Certains savants ont prétendu que Justinien, par une concession spéciale, avait accordé à Théodebert le droit de battre monnaie ; d'autres ont dit que le roi franc, indigné de l'insulte que l'empereur byzantin avait faite aux Francs en ajoutant à ses titres officiels celui de *Franciscus*, avait voulu protester et affirmer sa suzeraineté par l'émission d'une monnaie à son nom. Ce sont là des conjectures que rien n'appuie et qui ne suffisent pas à rendre compte des faits signalés par M. Deloche. Il pense que l'explication de ces faits doit être cherchée dans une circonstance matérielle : si Théodebert a frappé plus de pièces d'or que les autres princes francs, c'est qu'il a possédé plus d'or. Grégoire de Tours, en effet, mentionne plusieurs expéditions heureuses qu'il fit en Italie, et d'où il rapporta chaque année un énorme butin. Maître d'une grande quantité de métal précieux, il en profita, non seulement pour faire frapper beaucoup de monnaie, mais encore pour la faire de bon aloi et de bon poids. Il ne voulut pas alors que cette bonne monnaie pût être confondue avec les pièces de faible valeur frappées au nom de l'empereur par Childebert et Clotaire, et c'est pourquoi il prit soin de les en distinguer extérieurement, en y mettant son nom.

M. Bréal présente des considérations sur le sens et l'étymologie de quelques mots des langues anciennes.

1° *Asignae* est un vieux mot latin qu'une glose explique par le grec κρέα μεριζόμενα, des chairs-découpées. Selon M. Bréal, ce mot est un de ces anciens participes passés en *nus* dont on trouve encore la trace dans des adjectifs comme *plenus*, *dignus*, ou dans des noms comme *regnum* et *donum*. Il vient de

la racine de *secare*. L'*a* initial représente la préposition osque *an*, qui est l'équivalent du latin *in*. Le mot a donc été emprunté à l'osque. Il répond, pour l'étymologie comme pour le sens, au latin *insiciae*.

2° Dans *mortuus*, on n'a pas expliqué encore la terminaison *uus* ; le participe de *morior* devrait être régulièrement *mortus*. M. Bréal attribue l'addition d'un *u* à l'anologie de *vivus*. C'est une tendance commune, dans toutes les langues, de vouloir que les mots qui ont une signification opposée aient une forme analogue. Ainsi, en français, on a été amené à créer l'adjectif *méridional*, au lieu de *méridial*, par l'analogie de l'adjectif opposé *septentrional*.

3° *Queo*. On n'a pas donné d'étymologie satisfaisante de ce verbe. M. Bréal y voit un dérivé populaire de l'adverbe *qui*, qui signifie comment, par quel moyen.

4° *Suppedito* vient, selon M. Bréal, de *pedes*, fantassin. Il se dit proprement de l'assistance que prêtent aux cavaliers en guerre, les hommes de pied qui les accompagnent.

5° On a cherché vainement jusqu'ici, dans la langue grecque, l'équivalent étymologique du latin *regere* : M. Bréal le trouve dans ἄρχω. Il y a une métathèse de la voyelle et de la consonne au commencement du mot, comme dans ἁρπάζω, comparé au latin *rapio*.

6° On a trouvé à Herculanum une inscription osque qui, si l'on transcrit en lettres latines les lettres de l'alphabet osque, se lit ainsi :

L·SLABIIS·L·AVKIL·MEDDISS·TVVTIKS
HERENTATEI · HERVKINAI · PRVFFED

ce que tout le monde s'accorde à traduire en latin : *L Slavius Luci filius Aucilius magistratus publicus Veneri Erycinae probavit*. M. Bréal refuse d'admettre qu'il soit question dans ce texte de Vénus Erycine. Il pense que l'avant-dernier mot est abrégé et doit se lire *Herukinaiom*, que celui qui le précède signifie volonté et par suite résolution, décret, et il propose de traduire : *L. Slavius Luci filius Aucilius magistratus publicus decreto Herculanensium probavit.*

SÉANCE DU 21 AOUT 1885.

M. P.-Charles Robert communique une note intitulée : *Quelques Mots sur le mobilier préhistorique ; danger d'y comprendre des objets qui n'en font pas partie.*

« Les antiquités préhistoriques, dit M. Robert, ont donné lieu en France depuis un demi-siècle à un nombre considérable de publications, et c'est par milliers que les éclats de silex, les pierres polies et les poteries grossières ont été gravés ou photographiés. Il y a, je le reconnais, un certain charme à toucher des objets qui étaient aux mains des populations des premiers âges et à tenter de tirer de leur forme ou de leur matière des conjectures sur l'état de ces populations ; aussi n'ai-je pas l'intention de critiquer les études préhistoriques. Je veux seulement montrer que les archéologues sont parfois entraînés à rejeter dans la nuit des temps les objets informes qui, en réalité, appartiennent à des époques relativement voisines de nous.

« Je mets sous les yeux de l'Académie un spécimen que tous les archéologues considéreront à première vue comme préhistorique et dont l'époque peu reculée est approximativement connue : ce sont les fragments d'un vase dont la terre, à peine pétrie, est mêlée de charbon. Or, ce vase a été découvert, dans le Languedoc, rempli de monnaies gauloises d'argent, dont j'ai acquis une partie et qui, par leur type, dit *à la croix*, appartiennent à la dernière période des imitations que les peuples du bassin de la Garonne firent en si grande abondance de la drachme de Rhoda d'Ibérie. On peut croire qu'elles ont été frappées vers le temps où Cnéius Domitius Ahénobarbus, vainqueur des Allobroges, en 121, fut mis, comme l'a établi M. Ernest Desjardins, à la tête du beau territoire qui allait devenir la province romaine.

« Dans une maison byzantine, dont les premières assises ont été mises à nu pendant la campagne de Crimée, on a rencontré, avec des monnaies de bronze fort communes du IXe et du Xe siècle, quelques modestes instruments d'usage domestique, et parmi eux de ces pierres polies, à tranchant plus ou moins aigu, qui tiennent une place importante dans le mobilier préhistorique.

« La pierre a été employée dans les armes de jet jusqu'à des époques relativement récentes ; et, si les frondeurs romains étaient pourvus de balles de plomb, les Goths du Nord, longtemps après, lançaient encore des pierres, suivant Olaüs le Grand, bien que leur armement fût très complet.

« En général, je crois qu'on a tort de partager le passé en grandes tranches, au point de vue du mobilier et des armes. Là où le fer natif s'offrait à l'homme dans des conditions d'emploi exceptionnellement faciles, l'âge de fer a dû se confondre avec l'âge de bronze. Ajoutons que des objets grossiers ont continué à servir dans les ménages modestes, à des époques où la civilisation avait déjà créé des objets d'art. Ainsi le vase de terre grossière dont je viens de mettre des fragments sous les yeux de l'Académie appartient à un temps où les Gaulois du Sud, assez civilisés pour faire de belles monnaies, ne pouvaient être étrangers à un certain luxe, dont ils trouvaient l'exemple chez leurs voisins les Grecs de Marseille et les Romains de la Provence, et même chez les Arvernes, dont les rois, lorsqu'ils se promenaient dans leur char, semaient sur leur passage l'or et l'argent à pleines mains. Seulement le Gaulois avait pris pour cacher son trésor un vase sans valeur. Si quelque cataclysme renversait jamais le musée de Sèvres et l'enfouissait sous un remblai, la charrue, dans quelques milliers d'années, pourrait passer à côté des vases qui ont fait la gloire de nos expositions et heurter un des objets en terre à l'usage de la cuisine du concierge ; les curieux d'alors seraient-ils fondés à déclarer que la céramique était fort arriérée de nos jours sur les bords de la Seine ? »

M. Deloche lit une notice sur quatre cachets de l'époque mérovingienne, dont il donne la description :

1° Bague d'argent, trouvée à Argœuvres (Somme), aujourd'hui conservée au musée de Péronne. Diamètre, 0m,018 ; épaisseur du pourtour, 0m,001 ; hauteur, 0m,005 ; hauteur du chaton, 0m,007 ; largeur, 0m,012. Le chaton porte plusieurs ornements gravés en creux et trois groupes de deux lettres chacun : EV, SI, CC. M. Deloche pense que, dans la lecture de ces groupes, il faut

compter deux fois chacune des lettres S, I et E; il lit *Eusiccie*, c'est-à-dire sceau d'une femme nommée Eusiccia. En effet, le faible diamètre de cette bague donne lieu de croire qu'elle a été faite pour une femme.

2° Bague de bronze, trouvée à Templeux-la-Fosse (Somme), conservée aussi au musée de Péronne. Diamètre, 0m,018; épaisseur, 0m,002. C'est encore une bague de femme. Sur le chaton, M. Deloche déchiffre, groupées en diverses combinaisons, les lettres M, E, L, I, T, A, qui lui paraissent former le nom propre *Melita* ou *Melitta*.

3° Boucle de ceinturon, de provenance inconnue. On y voit, gravé en creux, un monogramme qui comprend toutes les lettres du nom *Agnus*, surmonté d'une petite croix. C'est le seul exemple connu d'une boucle de ceinturon disposée de manière à servir de cachet.

4° Bague de bronze, trouvée près Châlons-sur-Marne. Diamètre, 0m,018; largeur du chaton, 0m,012; hauteur, 0m,007. On distingue, disposées en divers groupes, les lettres S, E, V, L (deux fois), A et L. Le diamètre indiquant encore une bague de femme, M. Deloche propose de lire *S. Eulalie*, sceau d'Eulalie, en comptant l'E deux fois.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1885

M. Ernest Desjardins, président, annonce que les papiers de feu M. Léon Renier, contenant ses travaux commencés sur les œuvres de Borghesi et sur l'épigraphie romaine de la Gaule, ont été recueillis par M. Héron de Villefosse, auxiliaire de l'Institut, et sont maintenant à la disposition de l'Académie.

Après quelques mots d'hommage à la mémoire de M. Émile Egger, l'un des membres les plus anciens et les plus actifs de l'Académie, dont les funérailles ont eu lieu le jour même, M. le Président déclare la séance levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1885.

M. Desjardins appelle l'attention de l'Académie sur une publication récente de M. Saige, conservateur des archives de la principauté de Monaco, qui intéresse par plusieurs côtés l'histoire de France. C'est une brochure in-4°, intitulée : *Rapport à Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince souverain de Monaco, sur la publication des documents historiques extraits des archives de la principauté de Monaco.*

M. Bergaigne communique à l'Académie une lettre qu'il a reçue de M. Aymonier. Cette lettre est datée de Quin-hon, le 21 juillet. Malgré les difficultés que lui crée la situation troublée de l'Annan, M. Aymonier a visité plusieurs provinces et y a relevé un certain nombre d'inscriptions nouvelles, les unes sanscrites, les autres tchames. Une des inscriptions sanscrites est bouddhiste. M. Aymonier continue aussi ses études sur la race tchame, dont la domination a précédé celle des Annamites sur une partie de la côte orientale de l'Indo-Chine.

M. Dieulafoy, complétant ses communications sur les fouilles qu'il a faites en Susiane, fait connaître les nouvelles qu'il a reçues de ses collaborateurs, MM. Babin et Houssay. Ces messieurs, forcés par la chaleur de quitter le

pays pendant quatre mois, se sont rendus à Ispahan, en passant par Mal-Amir, Ram-Hormuz, Chapour, Chiraz, Nakhchê-Roustem et Persépolis. A Mal-Amir, ils ont photographié les bas-reliefs et les inscriptions de Kaleh Faraoun (la forteresse de Pharaon) et de Chekiasft Salmon (la grotte de Salomon), que l'on ne connaissait encore que par des croquis très imparfaits. Ces bas-reliefs représentent des personnages vêtus de l'ancien costume élamite. Les vêtements qui y sont figurés ont la plus grande analogie avec ceux du roi noir découvert dans les ruines des palais susiens. A Chapour ont été prises les photographies des bas-reliefs sassanides, également inédits. Enfin, et ce point est le plus important, M. Babin, sur des indications réitérées et précises de M. Dieulafoy, a pu faire élever devant le tombeau de Darius, situé à Nakhchê-Roustem, un échafaudage haut de 20 mètres et photographier le testament du grand roi achéménide. Jusqu'à ce jour, ce document du plus haut intérêt historique n'avait pu être copié, à raison de sa position, que d'une façon très incomplète. M. Dieulafoy, à son premier voyage, l'avait examiné en se faisant suspendre à l'extrémité d'un câble, mais il n'avait pu, dans cette position, manœuvrer sa chambre noire. L'échafaudage a permis, en outre, de découvrir sept inscriptions inédites, cachées sous un enduit calcaire. En faisant tomber cet enduit, on a vu apparaître les inscriptions, colorées en bleu turquoise. M. Dieulafoy pense que la coloration des caractères gravés, destinés à être vus de loin, était un fait général, mais que dans les autres inscriptions, non protégées comme celle-ci par un enduit, la couleur a été effacée par le temps.

M. Deloche donne une seconde lecture de son mémoire sur les monnaies frappées au nom du roi Théodebert Ier.

M. Léon Lallemand lit un travail intitulé : *Un Chapitre de l'histoire de l'enfance abandonnée : les Enfants trouvés en France du xe au xviie siècle*. Au moyen âge, la plupart des seigneurs justiciers exerçaient, dans leurs domaines, les droits d'épave et de déshérence : ces droits entraînaient l'obligation corrélative d'entretenir et d'élever les enfants trouvés. Ils s'acquittèrent plus ou moins exactement de ce devoir, mais leur obligation fut toujours reconnue en droit, et le parlement intervint parfois pour les contraindre d'y satisfaire. Dans certaines villes, particulièrement en Dauphiné et dans le nord de la France, où les seigneurs n'avaient pas les droits d'épave et de déshérence, l'entretien des enfants trouvés était une des charges de la communauté des habitants ; on trouve souvent dans les comptes municipaux l'indication des dépenses que les villes s'imposaient pour cet objet. Les hôpitaux, en principe, ne recevaient pas les enfants trouvés ; mais, à partir du xiie siècle, on voit souvent les seigneurs ou les villes passer avec les hôpitaux des traités par lesquels ceux-ci se chargent, moyennant une rente en argent, de l'entretien des enfants. De plus, un grand nombre d'hôpitaux, placés pour la plupart sous l'invocation du Saint-Esprit, furent fondés spécialement en faveur des enfants trouvés. Les textes parlent souvent d'une fenêtre extérieure où les enfants étaient déposés et recueillis ; mais presque jamais, en France, il n'est question des tours qui paraissent n'avoir existé qu'en Italie. En somme, bien avant saint Vincent de Paul, des mesures étaient prises presque partout pour assurer l'existence et l'éducation des enfants

trouvés : Vincent a eu le mérite de donner une impulsion plus vive à cette forme de l'assistance publique, dans un moment où la misère générale la rendait plus nécessaire que jamais, mais il ne l'a pas créée.

Ouvrage présenté, de la part de l'auteur, par M. Leblant : Schoebel (Ch.), l'*Histoire des origines et du développement des castes de l'Inde* (publication de la Société académique indo-chinoise).

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1885.

M. P.-Charles Robert, dans un mémoire intitulé : *Dissémination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire depuis la période gauloise jusqu'au commencement de la seconde race*, esquisse l'histoire du monnayage dans notre pays aux temps des Gaulois, des Romains, des Mérovingiens et des premiers Carolingiens. (V. ci-dessus, p. 324.)

M. Casati, qui avait avancé dans un mémoire précédent que les Étrusques avaient surpassé les autres peuples de l'antiquité dans l'art de travailler les métaux, s'attache à justifier cette proposition par l'étude des monuments de bronze qu'ils ont laissés, il réserve pour une autre communication l'étude des objets d'or et d'argent. Trois grandes et magnifiques statues du musée de Florence, la Minerve, l'*Arringhatore*, qui porte dans une inscription étrusque l'indication de son nom, *Aulexi Metelis*, la Chimère, qui porte comme le beau Griffon de Leyde l'inscription étrusque *Tinksfil*, sont, dit-il, des monuments reconnus de premier ordre ; à côté de ceux-ci on peut placer une multitude d'objets de toute sorte, armes, casques, cuirasses, ustensiles de la vie ordinaire, et surtout les miroirs et les candélabres. M. Casati décrit le candélabre de Cortone, avec l'inscription étrusque *Lumni*, trouvé en 1840 sous les murs de la ville à la Fratta, il mentionne d'autres candélabres, les uns conservés au musée Grégorien, d'autres trouvés récemment dans le port étrusque de Télamon. Puis il arrive à l'étude des célèbres miroirs étrusques, qui, absolument unis et lisses sur la face principale, portent au revers des gravures au trait d'une grande finesse : on voit sur ces gravures toute l'histoire de l'Olympe antique, avec l'indication du nom des personnages en langue étrusque. L'histoire de Vénus, *Turan*, et de Vulcain, *Sethlans*, est un des sujets les plus fréquemment représentés, ainsi que les aventures d'Hélène, *Elinée* de Ménélas, *Menle*, et de Paris, *Elknstre*. On y trouve aussi Bacchus, et Apollon, *Aplu*, à côté de Jupiter et de Minerve, *Menrva*, Néoptolème et Prométhée, *Neftlaue* et *Prumathe*, Achille, *Akle*, Agamemnon, *Akmenrum*, et une divinité intermédiaire des Étrusques, ange ou démon, toujours représentée avec des ailes, que les Étrusques appelaient *lasa*.

Ouvrage présenté, de la part de l'auteur, par M. Senart : Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, 1re livraison.

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1885.

M. Bergaigne communique un examen critique d'un travail de M. le professeur Ludwig, sur la date de quelques hymnes du Rigvéda. Pour jeter quelque

lumière sur la question si difficile de la chronologie du Rigvéda. M. Ludwig a cru pouvoir s'aider de quelques passages où il lui a semblé qu'étaient mentionnées ces éclipses. Selon lui dans quatre passages de ce recueil d'hymnes, il est question de quatre éclipses de soleil, qui ne peuvent être que des éclipses totales : il a cherché à retrouver ces éclipses dans les listes dressées par les astronomes et à en tirer des conclusions sur l'époque où les hymnes qui les mentionnent ont dû être composés. A cette théorie, M. Bergaigne objecte : qu'il n'est pas certain que les passages en question mentionnent des éclipses, qu'en l'admettant, rien ne dit que ces éclipses aient été totales et contemporaines de la composition des hymnes ; que dans le seul passage où il soit disposé pour son compte à reconnaître la description d'une éclipse, le phénomène paraît être décrit d'une façon générale, sans qu'il soit fait allusion à telle ou telle éclipse en particulier. Il n'y a donc rien dans ces passages qui puisse servir à éclaircir la chronologie du Rigvéda.

M. Léopold Delisle met sous les yeux des membres de l'Académie le fac-similé en héliogravure d'un document qui vient d'être signalé à l'attention du comité des travaux historiques par l'archiviste des Pyrénées-Orientales, M. Brutails. C'est une bulle originale du pape Serge IV, sur papyrus, de l'an 1011, conservée à la bibliothèque de Perpignan. On possède très peu de bulles aussi anciennes, huit ou neuf en France, au plus, pour les temps compris depuis l'origine de la papauté jusqu'au XI[e] siècle. Cela tient en partie à ce que la chancellerie pontificale a continué jusqu'alors d'employer le papyrus, matière très peu résistante, tandis que dès l'époque mérovingienne l'usage du parchemin avait prévalu dans les chancelleries royales.

M. Clermont-Gannneau communique deux inscriptions recueillies en Terre Sainte. L'une est en français et date du temps des croisades : *Ici cist* (sic pour *gist*) *Jaque le saboni(er) qui trepasa al segunt jor de genvier en lan m cc lvj.* L'autre est en arabe et remonte au premier siècle de l'hégire. C'est l'inscription d'une borne milliaire, recueillie à El Khan, sur la route de Jérusalem à Damas, entre Jérusalem et Jéricho. On y lit : « ..... Cette route est la..... des milles....., le serviteur de Dieu Abd el Melik, émir des croyants (que la miséricorde de Dieu soit sur lui)! De Damas jusqu'à ce mille, il y a 100 milles. » Les caractères de cettte inscription ressemblent à ceux d'une autre inscription du sultan Adb el Melik, celle de la coupole de la Sakhra, à Jérusalem : sur celle-ci on lit le nom du sultan Almamoun (813-833 de notre ère), mais d'autres indications chronologiques avaient déjà fait juger que ce nom avait dû être substitué après coup à celui d'Abd el Melik.

M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale, présente des observations sur l'âge et les caractères paléographiques de deux coupes magiques, découvertes en Mésopotamie, qui portent des inscriptions araméennes, et qu'il attribue au V[e] siècle de notre ère ou environ. L'écriture de ces petits textes marque une transition entre les lettres hébraïques carrées et l'écriture plus cursive dite de Raschi.

(*Revue critique*.) Julien HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 29 JUILLET

M. Müntz propose une interprétation nouvelle pour un passage du moine Théophile. Il signale l'analogie entre l'exécution de la pierre tombale de Frédégonde, à Saint-Denis, et les procédés décrits par Théophile au chapitre XII du livre II de son traité.

M. de Montaiglon fait observer qu'il serait difficile de fixer la date précise de ce tombeau, mais qu'il présente les caractères de l'école romane du XIe ou du XIIe siècle.

M. Prost continue la lecture de son mémoire sur les justices privées.

M. de Barthélemy lit la suite de l'étude de M. de la Noë sur les Oppida.

M. Flouest présente des photographies envoyées du département des Basses-Alpes par M. Eysserie, représentant un Mercure en bronze et une statue en marbre mutilée de l'époque romaine.

M. Courajod lit une note sur la statue de Diane qui surmonte une fontaine dans le jardin de l'orangerie à Fontainebleau.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1885

Le Président annonce la mort de M. Egger qui faisait partie de la Société depuis plus de 27 ans et exprime à cette occasion les vifs regrets de la compagnie.

M. Molinier entretient la Société des registres des comptes des bâtiments exécutés à Fontainebleau de 1639 à 1642. Ces registres qui ont appartenu autrefois à la bibliothèque de Nevers ont été l'objet d'un échange et se trouvent maintenant à la Bibliothèque du Palais de Fontainebleau. Le marquis de Laborde en a déjà publié quelques fragments. M. Molinier a fait de nouveaux extraits plus étendus qu'il se propose de publier.

M. Héron de Villefosse communique une note sur la croix d'Ussy (Seine-et-Marne). Cette belle pièce d'orfèvrerie filigranée et gemmée d'un côté, niellée de l'autre, est un travail français du XIIIe siècle. Elle est ornée de plusieurs intailles romaines; l'une de ces intailles porte une inscription de trois lignes.

M. Héron de Villefosse signale ensuite de la part de M. Vincent Durand, un cachet d'oculiste découvert à Julien (Loire) et portant les noms de *Sextus Antonius Attalus*. Il indique également deux autres cachets du même genre trouvés à Charbonnier (Puy-de-Dôme) l'un avec le nom de *Julius Callistus* fait connaître un remède nouveau, l'*harpagion* dont les qualités sont vantées par Pline, l'autre est au nom de l'oculiste *Sabinus*.

M. Héron de Villefosse termine en indiquant des copies d'inscriptions antiques relevées par lui dans le recueil de dessins de Jacopo Bellini, récemment acquis par le Louvre. Ces textes proviennent pour la plupart de la ville d'Este : c'est un renseignement utile pour ceux qui s'occuperont de l'histoire de ce recueil.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE

M. E. Molinier présente un médaillon de bronze qu'il a trouvé en Italie et qui reproduit exactement une cire colorée du XVIe siècle faisant partie des collections Sauvageot, au Musée du Louvre. Grâce à ce médaillon on peut déterminer l'attribution du personnage qu'il représente : c'est Pietro Machiavelli, et non Francesco Maria della Rovere duc d'Urbin, indûment indiqué pour le médaillon de cire par le catalogue.

M. G. Rey lit un mémoire intitulé *Note géographique sur Raphanès et Bayas*; ce sont deux localités dans la principauté d'Antioche dont il détermine l'identification.

M. de Barthélemy communique une note de M. l'abbé de Cagny sur une stèle découverte près d'Amiens et représentant en relief quatre figures féminines drapées, de l'époque romaine.

M. Demay présente au nom de M. le comte de la Guère une matrice de sceau équestre en ivoire, du XIe siècle, elle porte la légende *sigillum Roberti de Tor.*

M. l'abbé Thédenat signale d'après des renseignements fournis par M. l'abbé Bordes la découverte d'un trésor de 1,200 deniers romains de l'époque impériale à Cazères (Haute-Garonne).

M. Nicard entretient la Compagnie de fouilles exécutées au parc de Neufchâtel.

M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. Palu de Lessert, le texte de quatre fragments d'inscriptions funéraires qu'on vient de découvrir à Narbonne.

M. Eug. Müntz annonce que, lors d'un récent voyage en Toscane, il a retrouvé, grâce à des documents inédits communiqués par dom Basamini, le lieu de sépulture du plus habile des peintres verriers du XVIe siècle, Guillaume Marcillat, le maître de Georges Vasari. Notre illustre compatriote, dont l'existence fut partagée entre la France et l'Italie, est enterré sur une des plus hautes cimes des Apennins dans l'*Eremo* dépendant de l'antique couvent des Camaldules.

M. Courajod communique la photographie d'une figurine en bronze conservée dans la collection royale des Antiques à Dresde ; c'est une réduction de la statue équestre du Capitole, connue sous le nom de Marc-Aurèle.

Une inscription gravée sur le piédestal de la figurine prouve qu'elle a été commandée par le pape Eugène IV à Filarète et donnée par son auteur à Pierre de Médicis en 1465. La comparaison de cet objet avec un bas-relief de bronze de la collection d'Ambras à Vienne (Autriche) permet d'attribuer avec certitude à Antonio Averulino, ce bas-relief qui représente un épisode de la vie d'Ulysse.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Le Ministre de l'Instruction publique vient de prendre l'arrêté suivant :

« ARTICLE Ier

. . . .

« ARTICLE II.

« La cinquième section du comité des travaux historiques et scientifiques, prend le titre de « Section de Géographie historique et descriptive ».

« Elle est constituée ainsi qu'il suit :

« *Président* : M. le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, membre de l'Institut.

« *Vice-Présidents* : MM. BERTRAND ALEXANDRE, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain ; PERRIER (le colonel), membre de l'Institut.

« *Secrétaire* : M. HAMY (le Dr), conservateur du Musée d'ethnographie, aide-naturaliste au muséum d'Histoire naturelle.

« *Membres titulaires* : BARTHÉLEMY (Anatole de), membre de la Société nationale des antiquaires de France ; BOUQUET DE LA GRYE, membre de l'Institut ; COSSON, membre de l'Institut ; DAUBRÉE, membre de l'Institut ; DESJARDINS (Ernest), membre de l'Institut ; DUVEYRIER, membre de la Société de géographie ; GRANDIDIER, membre de l'Institut ; HÉRON DE VILLEFOSSE, conservateur-adjoint des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre ; HIMLY, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres ; LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au collège de France ; LONGNON, archiviste aux archives Nationales ; MAUNOIR, secrétaire général de la société de géographie ; NOE (le lieut.-colonel de La) ; PÉRIN (Georges), député ; ROBERT (Charles), membre de l'Institut ; SCHEFER, membre de l'Institut, directeur de l'École des langues orientales vivantes.

« ARTICLE III

« Sont et demeurent abrogées les dispositions des arrêtés des 12 et 14 mars 1883, contraires au présent arrêté.

« Fait à Paris, le 5 novembre 1885.

« *Signé* : RENÉ GOBLET. »

— Nous recevons la lettre suivante de M. le Dr Closmadeuc :

« Vannes, le 17 octobre 1885.

« Mon cher collègue,

« Je vous envoie la photographie de *l'autel votif* gallo-romain qui vient d'être découvert à Locmariaquer.

« Malheureusement, comme je l'écrivais, nous n'avons qu'une moitié du monument et une partie de l'inscription.

« La découverte a été faite dans un jardin qui est désigné, sous le nom de *Parc-er-Belek*, le Champ du Prêtre.

« M. le président de Robien, dans le plan manuscrit qu'il donne de Locma-

riaquer, avait marqué des ruines romaines dans cet enclos, entre autres un long mur avec contreforts.

« J'avais indiqué l'endroit au propriétaire, qui, après nous avoir autorisé verbalement, a fini par nous refuser l'autorisation écrite de pratiquer des fouilles.

« Il a préféré lui-même faire une tranchée, pour son compte, le long du mur romain en petit appareil.

« Après avoir rencontré parmi les décombres, une très grande quantité de tuiles à rebords et de débris de vases gallo-romains de toute grandeur et de toute forme, il n'a pas tardé à mettre à découvert la partie inférieure d'un fût de colonne, avec sa base, et bientôt le monument dont je vous adresse la photographie, exécutée par mon collègue, M. Bassac.

« C'est un autel, en pierre blanche, sorte de crazanne, à quatre pans égaux de 25 centimètres chaque, dont le fragment supérieur manque.



« J'ai marqué en rouge sur la photographie, les dimensions exactes.

« Sur une des faces, se voit une inscription, ou plutôt la formule terminale d'une inscription parfaitement gravée : **V. S L M.** qui se traduit par *Votum-Solvit-Libanter-Merito.*

« De la ligne précédente, il ne reste que la partie d'une lettre, qui doit être un **N.**

« Depuis cette trouvaille, le propriétaire, qui a suspendu ses fouilles, s'obstine à nous refuser de les continuer à nos frais. Il est, très probablement convaincu que le *trésor de César* est enfoui dans son champ. Cette obstination de sa part est vraiment regrettable, car nous aurions des chances de retrouver l'autre fragment de l'autel, qui nous donnerait le reste de l'inscription.

« Les deux colonnes, qui sont maintenant à découvert, ont 92 centimètres de hauteur, sur $1^{m},38$ de circonférence et appartiennent sans doute, comme l'autel, au même édifice.

« J'allais oublier de vous dire qu'on a rencontré, à côté de l'autel, une statuette de Latone (en terre blanche) à laquelle il manque la tête. La déesse, suivant le type accoutumé est assise sur un siège d'osier et tient deux enfants dans ses bras.

« Tels sont, mon cher collègue, les détails que vous m'avez demandés.

« Recevez, je vous prie, l'assurance de mon entier dévouement.

« Dr G. Closmadeuc.

« Président de la Société polymathique du Morbihan. »

BIBLIOGRAPHIE

Reinhard Kekulé, **Les Terres Cuites antiques,** *publiées sous les auspices de l'Institut archéologique allemand,* IIe volume : **Les Terres Cuites de la Sicile,** grand in-4° avec planches, Berlin et Stuttgardt, 1884.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent les discussions et les travaux auxquels a donné lieu, en France, l'étude des terres cuites antiques. Ils savent comment cette question a été tout à coup réveillée chez nous, après un assez long sommeil, par le brillant essaim de figurines, sorties, comme par enchantement, des tombeaux de Tanagra, pour venir en plein Paris faire admirer leurs fins profils et leurs grâces familières. Le public est moins bien renseigné généralement sur le mouvement de recherches que le même sujet a produit à l'étranger. L'Allemagne savante avait d'abord paru plutôt se réserver sur ces questions controversées : j'en excepte quelques rapides aperçus jetés en avant, comme ceux de M. Otto Luders, qui s'était trouvé en situation d'observer à Athènes les premiers passages de terres cuites tanagréennes, émigrant en longues files vers les musées et les collections de l'Europe. Cependant l'archéologie allemande ne faisait que se mieux préparer à entrer en ligne, par une de ces grandes enquêtes méthodiques qui lui sont familières.

C'est M. Reinhard Kekulé, le savant archéologue de Bonn, qui s'est chargé de former une sorte de recueil universel, un véritable *Corpus* des terres cuites antiques, composé d'une série de publications, dont la direction officielle lui était confiée par l'Institut archéologique allemand. Le titre général adopté pour cette vaste collection est, en effet : *Die antiken Terracotten, im Auftrag des archæologischen Instituts des deutschen Reichs, herausgegeben von Reinhard Kekulé.* Une tâche aussi considérable et aussi délicate ne pouvait être placée sous le contrôle d'une science plus scrupuleuse et remise à la garde d'un goût plus épuré. Le savant directeur préluda en personne à cet ensemble de travaux par la publication d'un choix de figurines de Tanagra, tirées du musée de Berlin et de quelques collections privées, livraison de luxe grand in-folio, que son format exceptionnel et son prix élevé ont empêchée de se répandre autant qu'elle le mérite. Le recueil proprement dit, ramené au format grand in-quarto, n'a commencé en réalité qu'avec le premier volume, comprenant les terres cuites de Pompéi et particulièrement confié aux soins de M. Hermann von Rohden, l'actif et habile collaborateur de M. Kekulé. Puis est venu le deuxième volume consacré aux

terres cuites de la *Sicile* et publié en 1884, par M. Kekulé lui-même : c'est principalement de ce volume que j'aurai à entretenir nos lecteurs.

La publication successive des deux premiers volumes a tout d'abord mis en évidence la marche générale adoptée par la direction : ce plan mérite que nous nous y arrêtions.

Ayant entrepris de notre côté de faire connaître au public les figurines antiques du musée du Louvre, nous avons été amené, par le caractère spécial de notre publication, à suivre l'ordre des temps, et nous avons tâché tout d'abord de débrouiller les origines orientales de l'industrie des terres cuites : les richesses particulières que possède notre musée national dans les séries de cette provenance nous y invitaient formellement et nous en faisaient un véritable devoir scientifique. Loin de regretter en rien le parti naturel que nous avons pris, nous espérons avoir rendu par là quelque service aux études qui nous sont chères ; nous nous en rapporterions volontiers au témoignage même que M. Kekulé, avec autant de loyauté que de courtoisie, a bien voulu rendre à nos efforts.

Cela ne saurait nous empêcher de reconnaître aussi les avantages de l'ordre inverse, qui est suivi par la grande publication étrangère et qui lui était conseillé par le généralité de son programme. Ce système, qui peut surprendre au premier abord, mais qui est au fond très judicieux, consiste à commencer en quelque sorte par la fin, et à remonter le cours des âges, au moins dans la succession des volumes qui forment les grandes divisions de l'œuvre. Le sérieux intérêt que l'on y trouve, est de passer, selon la méthode de Descartes, de ce qui est plus connu à ce qui l'est moins, des pays et des temps qui sont plus voisins de nous et comme sous notre main, à ceux qui sont plus éloignés. La publication débute ainsi par les centres de découvertes où la surveillance archéologique, plus anciennement constituée, promet des informations plus abondantes, plus sûres et suivies depuis un temps plus long ; elle se réserve de finir par les contrées où ces renseignements positifs, indispensables à la science exacte, font trop souvent défaut. Quel est l'historien qui n'a pas rêvé à l'utilité qu'il y aurait à reprendre parfois l'histoire de cette manière et comme à reculons ?

Les heureux fruits de cette méthode se sont montrés tout d'abord par la nouveauté et par l'importance imprévue des résultats contenus dans le premier volume, consacré à Pompéi. Au milieu du retentissement des découvertes faites en Grèce, on ne songeait guère à la cité campanienne, et l'on avait comme oublié qu'elle eût aussi produit des terres cuites. Cependant c'était là qu'il fallait revenir pour obtenir ces renseignements pris sur le fait, cette vue directe sur la vie antique, que la ville à demi conservée par les cendres du Vésuve est seule en état de nous offrir. Les auteurs de la publication allemande ont eu une inspiration excellente, lorsqu'ils sont allés tout d'abord frapper à cette porte. En dépouillant les nombreux comptes rendus des découvertes et particulièrement les journaux des fouilles, l'auteur du volume a pu constater que les figurines de terre cuite n'étaient pas sans avoir joué un certain rôle dans les maisons pompéiennes. Il les y a rencontrées de temps en temps, sous la forme d'images tantôt religieuses, tantôt familières, à côté des statuettes de bronze, dans de petites niches, disposées parfois, au moins dans un exemple bien constaté, avec

une symétrie décorative. Il parvenait, en outre, à retrouver dans les tombeaux de la nécropole, certains types identiques aux exemplaires recueillis dans les habitations. L'importance de ces faits précis ne saurait échapper à quiconque est au courant de la question.

Toutefois, pour laisser à ces constatations toute leur valeur, il importe d'imiter la réserve de la publication allemande, et de ne pas se hâter vers des conséquences qui dépassent la portée des faits. Le nombre des terres cuites recueillies à Pompéi paraîtra, au contraire, relativement restreint; il n'indique pas que la consommation en ait été considérable dans les usages de la vie quotidienne et familière. Le rôle décoratif qu'elles jouent accidentellement semble n'être qu'une extension de l'emploi qui en était fait dans les laraires, comme image des dieux domestiques ou comme offrandes à ces dieux. C'est ce qu'a très bien vu M. Edmond Pottier, dans son excellente thèse intitulée : *Quam ob causam Græci figlina sigilla in sepulcris deposuerint?* Il faut considérer aussi que les maisons pompéiennes sont loin de nous représenter exactement le caractère et la simplicité des intérieurs grecs de la haute époque. En somme, s'il convient de faire une place aux figurines d'argile dans les usages ordinaires de la vie antique, ce que j'ai toujours admis pour ma part, les deux grands débouchés de l'industrie des coroplastes n'en restent pas moins les temples et les tombeaux, et ses clients attitrés, les dieux et les morts.

Avec le volume des *Terres cuites de la Sicile*, dont M. Kekulé s'était réservé la rédaction, nous arrivons à l'art grec, non pas à l'art grec resté en contact, comme en Grèce et en Asie, avec ses premières et lointaines origines, mais transplanté dès l'enfance dans un milieu où l'intensité de la vie hellénique n'était guère moindre que dans la mère patrie.

Tout, dans ce beau volume, la disposition de l'ensemble, l'exécution de la typographie et des planches, aussi bien que la sévère concision du texte, indique l'œil et la main du maître et se tient à la hauteur du sujet. Pour mener l'œuvre à son terme, il n'a pas fallu à M. Kekulé et à ses collaborateurs, parmi lesquels il faut citer à part l'habile dessinateur et graveur Otto Ludwig, moins de dix années, avec plusieurs voyages et des séjours plus ou moins prolongés, non seulement en Sicile, mais encore à Londres et dans plusieurs musées d'Allemagne, spécialement à Carlsruhe, où les terres cuites siciliennes sont représentées par de nombreux échantillons.

Les planches gravées, au nombre de soixante et une, comprennent plus de deux cent-cinquante figures, pièces intactes ou fragments de choix, triés avec soin dans ces diverses collections. Elles se suivent généralement dans l'ordre de la chronologie de l'art, sans s'arrêter au groupement des fabriques locales, qui offraient entre elles des différences trop secondaires pour motiver, au moins dans la suite des figures, un classement géographique. Il s'agit surtout ici, par la succession des spécimens les plus beaux et les mieux caractérisés, de faire connaître la marche et le développement de l'art des coroplastes dans la grande île grecque. Les étapes de la période archaïque sont marquées assez rapidement, par quelques exemples remarquables, parmi lesquels nous citerons la moitié supérieure d'une véritable statue de terre cuite de grandeur naturelle,

tirée du musée Biscari, à Catane. Le plus grand nombre des planches visent surtout à donner une idée aussi étendue que possible de la variété des types à l'époque la plus libre de l'art. Quelques-unes présentent cependant, quand cela a pu se faire, soit des séries de même provenance, soit des comparaisons de sujets analogues : nous noterons au passage les grands bustes funéraires de la belle époque, les figurines groupées de Déméter ou d'Artémis, la planche consacrée aux femmes qui rattachent leur sandale, de charmantes danseuses et en particulier des danseuses voilées, des grotesques très curieux, surtout la série des hommes-grenouilles, enfin la précieuse collection des petites têtes détachées, reproduites dans l'inépuisable variété de leurs aspects.

Il faut féliciter M. Otto Ludwig à la fois de la finesse et de la franchise avec lesquelles il a manié le procédé de l'eau-forte. Il a su rendre l'aspect *sui generis* du travail de la terre, tenir compte de la proportion souvent très différente de ses modèles d'argile, se contentant d'une touche expressive pour les plus petites figures de la belle époque, tandis que les grands ouvrages de terre cuite, fréquents en Sicile, sont traités avec beaucoup plus d'étude et dans une manière presque burinée.

Pour le texte, contenu tout entier dans quatre-vingt-sept pages à deux colonnes, on voit que M. Kekulé a voulu se limiter au strict nécessaire, à ce qui était scientifiquement indispensable, comme il convient dans un recueil de ce genre, où la principale place doit être laissée aux figures.

La première partie a surtout pour but de reprendre, par un travail d'ensemble, le classement géographique, qui avait dû être abandonné dans la partie figurée de l'ouvrage. M. Kekulé y reconstitue, à force de critique, les séries formées par les terres cuites d'une même provenance. Il passe successivement en revue les différents centres de découverte (sinon toujours de fabrication) qui répondent aux différentes villes de la Sicile : Mégara, Hyblæa, Sélinonte, Agrigente, Camarina, Syracuse, Akræ, Catane, Centoripa, Tauromenion, Himéra, Panorme, Eryx et maints autres points d'une moindre célébrité. Pour cela, il ne s'en rapporte pas uniquement aux caractères de la technique et du style ; mais il a réuni, avec la patiente impartialité d'un véritable juge d'instruction, tous les témoignages positifs, imprimés, manuscrits ou même oraux, qu'il a pu recueillir, soit directement dans ses voyages, soit en compulsant les inventaires des musées ou les publications locales. Des extraits en sont souvent donnés textuellement, dans la langue même des auteurs, et le travail de chacun est ainsi respecté avec un scrupuleux esprit de justice. L'enquête est accompagnée d'un grand nombre de figures sur bois, qui en augmentent le prix et qui complètent la série des exemples fournis par les grandes planches.

Cette partie comprend, en outre, l'étude de plusieurs classes de monuments de terre cuite qui appartiennent à l'architecture et à l'art décoratif. Le volume de Pompéi avait déjà montré que la publication allemande, dans la vaste compréhension de son programme, ne se restreignait pas aux seules figurines, mais qu'elle se proposait d'embrasser tout ce qui se rapporte à l'industrie du modelage de la terre, bien que cette sorte de travaux, probablement exécutés dans d'autres ateliers et par des ouvriers à part, représente une autre branche de

la même industrie. La Sicile fournit, dans ce genre d'ouvrages, d'abord la suite des terres cuites architectoniques : acrotères ou tuiles estampées, ornements de gouttières, de corniches ou de chapiteaux. Viennent des séries particulières, appartenant à la décoration des vases et des ustensiles de terre cuite : tels les *kastenreliefs*, sortes de boîtes ou de supports ornés de figures d'ancien style ; tels les rebords de grands vases semblables et parfois même identiques aux nombreux bassins de Cæré de la collection Campana; puis ce sont les vases à reliefs de style libre, enfin les bas-reliefs de terre cuite proprement dits, représentés seulement par de rares débris. M. Kekulé consacre à chacune de ces séries des notices spéciales d'un vif intérêt, qui forment le complément de sa première partie.

La seconde partie est plus spécialement l'explication des planches, qui sont le corps de l'ouvrage. On y retrouve le même esprit scientifique que dans la partie précédente. Là aussi l'auteur s'applique avant tout à constater et à discuter l'état des monuments, à préciser certains détails de la représentation ou de la technique, que le dessin n'a pu indiquer, particulièrement les traces de couleur ou de dorure, et aussi à rétablir, autant que possible, la provenance et l'histoire de chaque pièce par des documents authentiques. Ceux qui cherchent des solutions ou tout au moins des aperçus sur le sens de certains sujets ou sur les destinations de certaines séries de terres cuites ne trouveront guère là leur compte. Sauf un petit nombre d'attributions absolument évidentes, la réserve de l'auteur est absolue : au moindre doute, il s'abstient ou cite les opinions émises, sans les discuter le plus souvent ; on sent qu'il s'est imposé sur ce chapitre une consigne rigoureuse.

Pour en donner un exemple, nous citerons le curieux motif, très répandu en Grèce, qui représente deux figures dont l'une porte l'autre sur ses épaules. Ce sujet ne paraît pas avoir été très fréquent en Sicile. M. Kekulé en publie cependant trois exemples où c'est un génie ailé qui est porté ainsi par une jeune femme. Dans un de ces groupes siliciens, qui appartient au British Museum, on voit au revers un papillon sommairement modelé, qui avait fait donner à ces représentations, avec un semblant de certitude, le nom de *Psyché portant Eros*. M. Kékulé se contente de faire remarquer, sur l'examen du monument, que le papillon « est sans aucun doute une addition moderne ». En dehors de cette question de fait, il ne propose lui-même aucune autre attribution et n'établit aucune comparaison avec les terres cuites semblables ou analogues qui peuvent se trouver dans les autres musées.

Établir ou rétablir les faits, en laissant le lecteur juge, telle est la préoccupation constante, presque exclusive, qui domine tout l'ouvrage. C'est là une procédure conforme de tout point aux principes dont l'application tend à faire de plus en plus de l'archéologie une science exacte, une science d'observation et de précision. Je ne crois pas, toutefois, que l'on doive moins estimer pour cela les tentatives qui se font journellement pour élucider les difficiles questions qui excitent si justement la curiosité des amis de l'antiquité. Je professe au contraire que ceux qui ont sur ce sujet des idées personnelles, des faits nouveaux à jeter dans le débat, des solutions à proposer, font bien de les développer et de les mettre en ligne avec

toutes les raisons à l'appui, à condition, toutefois, d'y apporter la prudence scientifique indispensable : de pareilles questions ne peuvent que gagner à être agitées et discutées et ce n'est que du choc de toutes les opinions que sortira la vérité. Il faut considérer que, sous ce rapport, la grande entreprise scientifique que dirige M. Kekulé se trouve dans une situation à part. Son caractère d'enquête et comme d'inventaire général l'oblige, surtout dans les premiers volumes, à ne point préjuger des conclusions qui doivent sortir, comme d'elles-mêmes, de l'ensemble du travail : il faut réunir toutes les pièces et instruire la cause, avant de procéder au jugement. Quand cette première partie de la tâche sera terminée, nous devons compter que M. Kekulé ne se fera pas faute d'en déduire les résultats, au plus grand profit de la science.

Pour le présent, l'observation et le classement des faits constituent déjà une tâche assez délicate. Ainsi que l'auteur le remarque lui-même plus d'une fois, le fait précis, bien constaté, indiscutable, est, comme on dit, l'*oiseau rare*, dans cet ordre de recherches. Qui croirait, par exemple, que, depuis le temps où l'on a commencé à recueillir des terres cuites en Sicile, la publication ne peut guère enregistrer qu'un seul tombeau à figurines, dont la fouille soit décrite dans un procès-verbal détaillé et bien en règle ? Encore est-ce à l'instigation de M. Kekulé lui-même, que cette fouille a été faite, dans la nécropole de *Mégara*. Elle a d'autant plus d'intérêt qu'elle se rapporte à la période archaïque. Dans un cercueil de pierre, dont les dimensions de $1^{m},20$ sur $0^{m},45$ ne paraissent convenir qu'à une tombe d'enfant, on recueille d'abord quelques écuelles de terre, trois tessons d'un vase de style dit oriental à figures d'animaux et deux lécythes noirs à décor très simple, que M. Kekulé considère comme ne pouvant pas être postérieurs à l'an 450. Vers la main droite du squelette, se trouvent un masque de femme estampé et une figurine debout coiffée d'une tiare cylindrique peu élevée, vers la main gauche ou dans cette main même, une figurine assise tenant un poupon du genre de celles que nous avons appelées *à chevalet* (exemplaire unique jusqu'ici en Sicile), une sirène de terre cuite et une de ces petites pyramides que l'on a considérées comme des pesons de métier à tisser. Une des écuelles contient une dent et un petit objet d'os en forme de fer de hachette ; une autre écuelle renferme deux débris d'ossements que l'auteur de la fouille « croit provenir du cadavre d'un enfant âgé de quelques mois. » Voilà des détails bien précis, et cependant ils n'offrent pas encore une conclusion absolument nette. Ainsi il est question du squelette ; mais il ne nous est pas dit qu'il ait laissé des restes appréciables, et nous ne voyons pas bien s'il faut y rapporter les deux débris d'ossements trouvés dans la petite coupe. Cela serait d'autant plus utile que la sirène et la figurine assise sont ici qualifiées de jouets, *Spielzeug*. Or, pour que cette qualification soit pleinement justifiée, il faudrait prouver, ce nous semble, que les figurines courotrophes et les sirènes de terre cuite, si nombreuses parmi les statuettes funéraires, ne se trouvent jamais que dans des tombes d'enfants.

Dans un compte rendu aussi rapide, je ne puis énumérer tous les résultats de détail que nous apporte le volume des *Terres cuites de la Sicile*. Pour les faits généraux, M. Kekulé a pris soin de les résumer lui-même dans une courte e

substantielle introduction, que je voudrais pouvoir traduire ici tout entière. Après avoir fait en quelques pages la bibliographie et la muséographie de son sujet, il commence par établir que les fabriques siciliennes se distinguent par un caractère à part, qui a son unité et son originalité propres. Le perfectionnement du style s'y produit par un développement continu. Sans doute, ce développement suit la marche générale de l'art grec; il obéit aussi aux mêmes lois spéciales, aux mêmes habitudes et aux mêmes nécessités professionnelles qui dirigent, dans les autres parties du monde grec, les progrès de l'industrie des terres cuites; mais il n'en conserve pas moins un style local, qui se reconnaît au premier coup d'œil et qui marque l'indépendance relative des ateliers siciliens, comme cela devait être dans un pays qui avait ses écoles de sculpture.

Une des marques de cette indépendance, c'est que, dès le temps de l'archaïsme, on distingue assez facilement les terres cuites siciliennes de certains types étrangers introduits dans l'île par le commerce. Sur ce point, nous sommes heureux de constater que les recherches de l'auteur confirment les observations que nous avons présentées sur ces anciens *types voyageurs*, dont nous avons montré l'expansion sur les côtes méditerranéennes et dont nous avons fait remonter l'origine aux fabriques grecques orientales : petites idoles de femmes assises à haute tiare, femmes debout en forme de vases, oiseaux à tête humaine, enfants grotesques procédant des patèques orientaux, etc., etc. S'il est difficile de distinguer, dans la plupart des cas, les exemplaires directement importés des contrefaçons exécutées avec des moules étrangers, M. Kekulé croit cependant pouvoir affirmer, d'une manière générale que la terre de cette classe de figurines diffère de celle des figurines siciliennes, dont la pâte granuleuse tire sur le *rouge-tuile*, tandis que celle des figurines importées lui a paru plus compacte, plus brune et aussi plus mêlée de paillettes brillantes.

L'introduction relève aussi avec soin les types courants qui manquent à la fabrique sicilienne. C'est d'abord toute la série des figures que nous avons appelées *maquettes primitives*, grossièrement modelées à la main et reproduisant l'aspect des très anciennes idoles en forme de plaques, de cônes ou de colonnes. On remarquera l'importance de ce fait pour l'histoire des origines de l'art grec, par rapport aux dates de fondation des colonies helléniques en Sicile; il y coïncide aussi, croyons-nous, avec l'absence des très anciens vases à décor linéaire ou géométrique. Le type le plus archaïque qui paraisse spécial à la Sicile, est celui des figurines coiffées d'une tiare basse, souvent prismatique, avec des points saillants; elles ont les bras comme tronqués (ou peut-être, à notre avis, dissimulés sous le vêtement) et sont assises sur des sièges en forme de banquettes débordant des deux côtés. Déjà notre attention avait été appelée sur quelques-uns de ces points, par un mémoire inédit de M. Haussoullier et par une communication de M. Lafaye, tous les deux anciens membres de nos écoles françaises d'Athènes ou de Rome. Les constatations tout à fait précises et péremptoires de M. Kekulé achèvent de nous convaincre au sujet d'une série de terres cuites du musée du Louvre, que nous supposions siciliennes, sans en avoir la preuve directe.

A l'époque la plus libre de l'art, M. Kekulé est surtout frappé des différences qu'il rencontre entre les figurines de la Sicile et celles de Tanagra, même dans

les exemples où l'analogie du motif et de l'allure familière sollicitent la comparaison. Non seulement on n'y retrouve pas les gracieux accessoires empruntés à la vie commune, comme les petits chapeaux, les éventails, mais la même beauté grecque s'y manifeste avec des nuances particulières. « Les figurines de Tanagra sont, dit-il, modelées comme à grands traits et avec une aisance qui agit sur l'ensemble du motif. Les plus belles terres cuites de la Sicile sont remarquablement fines et attrayantes; mais l'effet d'ensemble y est rarement aussi bien réussi que dans les tanagréennes. Le détail en est plus nettement dessiné, la forme plus ressentie, plus ferme, plus serrée. Pour faire mieux comprendre la différence, on pourrait dire que la direction du goût s'y rapproche du caractère empreint dans les statues de bronze, tandis que la manière tanagréenne se laisse plutôt comparer à la sculpture de marbre parvenue à sa pleine liberté. » L'auteur de ces pénétrantes observations estime que la plus grande habileté des coroplastes siciliens se montre dans les petites têtes détachées, dont ses planches offrent des spécimens aussi nombreux que charmants : il y reconnaît un effort souvent heureux pour rendre l'infinie variété des types individuels, tandis que les têtes des statuettes de Tanagre, dans un sentiment plus élevé, mais peut-être moins personnel, poursuivent la réalisation d'un même type idéal. Cependant, plus on avance dans le temps et plus les similitudes avec les autres fabriques grecques, comme celles de la Cyrénaïque et de l'Italie méridionale, deviennent sensibles et fréquentes, accusant jusque dans ces petits ouvrages, la grande unité de l'art et de l'industrie helléniques.

J'ai tenté d'analyser ou même de traduire de mon mieux les parties où l'auteur résume son jugement, pour bien faire apprécier les qualités de l'artiste et de l'homme de goût, partout présentes sous la discipline scientifique qu'il a imposée à son œuvre. On peut dire de ce volume que c'est un modèle de critique ferme et attentive : on y fait route en pleine sécurité, comme sur une côte où, non seulement les passes et les mouillages, mais encore les écueils et les bas-fonds, sont éclairés par des feux et balisés avec le plus grand soin.

Léon Heuzey.

L. Courajod et E. Molinier, **Donation du baron Charles Davillier.** Paris, Imprimeries réunies. C, 1885, in-4°, 310 p.

Les objets d'art qui composaient le legs du baron Davillier vont être dispersés dans les diverses sections du Louvre. Les faïences, les majoliques, les verreries prendront le chemin du Musée de Sèvres et, de cette collection recueillie dans toute l'Europe, il ne nous restera que le souvenir d'une des plus importantes donations faites à nos Musées nationaux depuis le legs Sauvageot.

Pendant quelques mois, les curieux qui n'avaient pas eu le bonheur de voir, dans l'hôtel de la rue Pigalle, les richesses du baron Davillier, ont pu les admirer au Louvre.

Les deux savants conservateurs du Louvre, auxquels incombait le soin de nous montrer la précieuse collection qui venait accroître nos richesses artistiques, les avaient merveilleusement disposées; qu'ils nous permettent de leur

dire qu'ils n'ont jamais mieux réussi que dans l'arrangement de cette exposition. Après nous avoir charmé les yeux par une organisation des mieux comprises, MM. Courajod et E. Molinier ont voulu nous laisser le souvenir de l'ensemble



des merveilles qu'ils allaient classer dans les diverses vitrines du Louvre; les objets eux-mêmes se dispersent dans les séries, mais il nous reste aujourd'hui, grâce à eux, un catalogue de la donation Davillier [1], étude substantielle,

1. La baronne Davillier, comme don personnel, a voulu ajouter à la collection,

pleine d'érudition, destinée à perpétuer la mémoire d'une collection si généreusement léguée à la France.

Un catalogue comme celui-ci n'a rien de l'aridité d'un inventaire : c'est une œuvre savante, précieuse pour l'étude. Ici, bien des pièces autrefois sommairement décrites sont discutées; leur origine relatée, le lieu où elles furent trouvées, indiqué. C'est ainsi que les auteurs sachant nous faire profiter de leurs recherches, de leurs voyages, nous conduisent avec le n° 2 voir la superbe terre cuite du Musée de Berlin; avec le n° 85 les Putti des lavabos des deux sacristies de Santa Maria dei Fiori de Florence; avec le n° 87, le *David vainqueur* du Musée Correr.

Puis c'est le buste d'Andrea Briosco (89) qui nous entraîne dans la collection d'Ambras de Vienne; le buste d'empereur romain (95), dans celle du comte Guillaume de Pourtalès de Berlin; le *Triomphe de la mort*, à la cathédrale de Gratz où se trouve le reliquaire dessiné par M. Johann Grauss.

Nous les suivrons encore au Musée Bréra de Milan (n° 110), au Musée National de Florence (n° 154) examinant les pièces, les rapprochant et enrichissant en même temps notre mémoire de renseignements bibliographiques qui témoignent de la conscience et du savoir qu'ils ont apporté à la rédaction de ce catalogue.

La notice biographique qui sert de préface au volume nous rappelle quel était l'amateur qui avait formé cette collection. A côté du chercheur, il y avait le lettré, dont chaque voyage, chaque découverte était marquée par un nouveau travail.

Les dessins qui accompagnent le texte mettent sous les yeux du lecteur quelques-unes des principales pièces de la collection; chaque section a ses reproductions : aux marbres, aux ivoires, aux bois, nous trouvons des gravures qui nous donnent la facilité d'étudier les pièces les plus intéressantes. Aux terres cuites par exemple, voici un concert d'anges (n° 10). On ne peut certes le comprendre dans l'œuvre de Lucca della Robbia; ce ne sont pas là les nettetés auxquelles nous ont habitués les délicats bas-reliefs du sculpteur florentin : le dessin en a rendu les incertitudes.

Pour l'orfèvrerie, le travail du baron Davillier pouvait donner de précieux renseignements; encore fallait-il savoir y puiser. Nous n'avons ici qu'un regret à exprimer, c'est qu'il ait été impossible dans les rapprochements, de reproduire quelques-unes des gravures si délicates qui ornent l'*orfèvrerie en Espagne* [1]; et pour n'en citer qu'un exemple, bien des amateurs qui n'ont pu se procurer ce beau volume, eussent été heureux de comparer le bijou n° 260 avec celui exécuté par Jaume Prats en 1549.

Arrêtons-nous au n° 267, un médaillon en or émaillé encadrant un verre

cinq pièces de porcelaine des Médicis qui n'étaient pas comprises dans le legs du baron Davillier.

1. *Recherches sur l'orfèvrerie en Espagne, au moyen âge et à la renaissance*, documents tirés des archives espagnoles, 19 planches gravées à l'eau-forte, d'après d'anciens dessins de maîtrise, dessins dans le texte par Fortuny, E. de Beaumont, Madrazzo. Paris, A. Quantin, 1879, in-4° de VI-286 p.

églonisé (XVIe siècle). Que M. Bonaffé reçoive ici nos compliments pour sa prophétie de l'an dernier. *Églonisé* est accepté, que dis-je, consacré par le Musée du Louvre : il y a quelques années, il apparaissait timidement dans le catalogue du Musée de l'hôtel de Cluny; aujourd'hui, Glomy, le brocanteur du XVIIIe siècle, voit son nom passer d'une enseigne dans les régions officielles, il ne les quittera plus, maintenant que des érudits aussi compétents que MM. Courajod et Molinier en ont admis l'usage.

Les auteurs du catalogue Davillier voudront bien nous permettre quelques observations. Est-ce bien un travail rhénan que la croix en cuivre champlevé nº 270 ? La distinction est difficile à établir entre certaines pièces de l'École française et d'autres de l'École rhénanne : c'est à peine, s'il y a quelques années, on admettait l'émaillerie française avant le XIIIe siècle, aujourd'hui, nous connaissons au moins par le dessin, sinon par les objets eux-mêmes, des pièces émaillées françaises, bien antérieures à cette époque, attribuées même à saint Eloy, et qui furent détruites à la révolution : le calice de Chelles, qu'André du Saussay vit et dessina en 1651 et les deux aigles émaillées de la châsse de Chartres. Au moment où fut faite cette croix, les artistes français, qu'ils peignent sur verre, ainsi que nous le montre Mgr Barbier de Montault, à Poitiers et à Angers[1]; qu'ils émaillent le cuivre, comme la châsse de Saint-Aignan de Chartres, traitent de cette manière la *Crucifixion*; il pourrait donc y avoir sur ce point matière à discussion.

Nous viendrons maintenant au Louvre pour trouver des reliques bien authentiques; ici surtout, il serait intéressant de connaître la provenance de ce reliquaire (nº 367) dans le cristal duquel on peut lire en écriture du XIVe siècle « de sepulchro Domini nostri Jesu-Christi ». Pour les gemmes qui viennent ensuite (nº 376 et suiv.) l'inscription que portent quelques-unes d'entre elles nous disait le prix qu'y attachait Laurent de Médicis.

Nous ne saurions trop féliciter M. Molinier de sa prudence. Les faïences hispano-moresques ont été traitées par un maître[2], mais une atmosphère d'inconnu entoure cependant leur origine. Les rapports constants entre la Sicile et l'Italie, l'Espagne et les îles de la Méditerranée, les luttes des Orientaux et des Occidentaux, jettent forcément une certaine obscurité sur des produits séparés par de véritables nuances. Il n'en est pas de même des faïences italiennes, et ce pavé de Faenza (483) porte sur lui-même sa date. Contemporain certainement du pavage de San-Petronio de Bologne, il a du faire de Petrus-Andreas et les enroulements du fond sont bien la note caractéristique des produits céramiques de Faenza à la fin du XVe siècle.

Si nous sommes d'accord sur ce point avec le catalogue, nous serons peut-être d'un avis différent au sujet du carreau nº 487. Il nous semble bien précis de classer dans le style de Pinturicchio ces deux amours supportant un caisson,

1. Le Vitrail de la *Crucifixion* à la cathédrale de Poitiers, *Bulletin monumental*. janvier-février 1885.

2. *Histoire des faïences hispano-moresques à reflets métalliques*, par le baron Ch. Davillier. Paris, 1867, in-8º.

quand les critiques d'art parviennent à peine à s'entendre sur la paternité du livre d'esquisses *de Venise*. Ici le dessus est forcément plus lâché que dans l'album de l'Académie des beaux-arts de Venise, où nous touvons justement ces petits génies ailés attribués à d'illustres maîtres, parmi lesquels Morelli compterait Bernardino Pinturicchio le maître ombrien [1], tandis que Kahl croirait devoir les attribuer à Girolamo Genga d'Urbin [2]. La manière de ces deux artistes est donc bien voisine pour qu'il soit si difficile de trancher la question. Girolamo Genga ne se trouva-t-il pas en rapport avec les céramistes de Pesaro [3]. Avec Battista, auquel nous attribuons le plat du Musée de Pesaro, signé *Battista Cenyca* 1532, qui justement a pour dessin de fond un amour de cette tournure, ne s'occupa-t-il même pas de majoliques ? La question mérite d'être approfondie ; en attendant, le style de chacun de ces artistes n'est pas assez nettement séparé pour qu'en matière céramique surtout, il soit possible de se prononcer aussi affirmativement.

Mais ce sont là petits détails.

De la collection Davillier il restera ce brillant souvenir ; après l'exposition, ce catalogue illustré, que son trop petit nombre d'exemplaires ne permettra qu'aux privilégiés de posséder. Adressons-en nos remerciements aux deux érudits conservateurs qui l'ont fait ; ils viennent encore une fois de montrer tout l'intérêt qu'ils savent ajouter par leur perspicacité artistique et leur savoir à la description des richesses de nos Musées.

F. de Mély.

1. MM. Minghetti et Wickhoff, suivant en cela l'avis de M. Morelli, l'attribuent aussi à Pinturicchio.
2. Eug. Müntz. *Les Dessins de la jeunesse de Raphaël*. *Gazette des beaux-arts*, t. XXXII, 2e période, p. 188.
3. Vasari. Firenze, 1823, t. IV, p. 290.



TABLES

DU TOME VI DE LA TROISIÈME SÉRIE

I. — TABLE DES MATIÈRES

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE DES PLANCHES

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.





